

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024



ID : 001-200070118-20240528-DEL\_24\_05\_28\_06-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 28 mai 2024**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 27**

**Représentés : 4**

**Absents : 9**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, , Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Marie-Jeanne VERCHERAT), M. Thierry MICHAL, Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

#### **N°2024/05/28/06 – APPROBATION D'UN AVENANT N°3 AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE), NOUVELLEMENT DENOMME CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE 2024**

Vu les circulaires n° 6231/SG et n° 6322/SG du Premier Ministre respectivement en date du 20 novembre 2020 et du 4 janvier 2022, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Vu la circulaire du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la planification écologique, faisant évoluer les CRTE, nouvellement dénommés « Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique », en outils privilégiés de la territorialisation de la planification écologique,

Vu la délibération n°2021/06/29/01 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021 portant sur l'adoption du projet de territoire Val de Saône Centre ainsi que sur la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et de la convention financière annuelle 2021 relative au CRTE,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 30 août 2021 entre l'Etat et la Communauté de Communes Val de Saône Centre, comprenant 85 projets pour un montant estimatif global de 26 704 939€,

Vu la délibération n°2022/03/29/51 du conseil communautaire en date du 29 mars 2022 portant sur l'approbation d'un avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération n°2023/05/30/18 du conseil communautaire en date du 30 mai 2023 portant sur l'approbation d'un avenant n°2 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu l'article 10 du CRTE permettant de modifier le corps du CRTE et ses annexes par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage,

Vu le projet de territoire Val de Saône Centre 2021-2026 réactualisé en 2024, comprenant 116 projets pour un montant estimatif global de près de 37 896 276 € HT dont 11 projets nouveaux, 4 actions issues de projets fusionnés (2 en 2022, 2 en 2023 et 4 en 2024) et 13 projets retirés et/ou abandonnés (2 en 2022, 3 en 2023 et 8 en 2024),

Vu la proposition de signature d'un avenant n°3 au CRTE validant les actions/projets inscrits au CRTE, modifiant les annexes 3.1 « Maquette financière » et 3.2 « Tableau suivi et évaluation » pour intégrer 11 projets nouveaux et les autres modifications (suppression, suspension ou fusion de projets),

Vu la proposition de convention financière annuelle 2024 relative au CRTE et ses deux annexes (fiches action 2024 et maquette financière du plan d'actions 2024), déterminant les engagements financiers de la communauté de communes et des communes pour la réalisation d'actions au regard des projets inscrits dans le projet de territoire devant se poursuivre ou démarrer en 2024,

Le bilan prévisionnel des demandes de financement en 2024 auprès de l'Etat et des autres partenaires financiers s'établit de la manière suivante à la date de constitution des maquettes financières 2024 :

Crédits Etat par type de crédits - prévisionnel 2024					
Appel à Projet, CEE, Fonds vert	DETR/DSIL sollicitées en 2024	Volet territorial du CPER	Contrats	Agence de l'Eau, ADEME	TOTAL
<b>10 356 €</b>	<b>1 193 037 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>223 300 €</b>	<b>1 426 693 €</b>

Autres crédits / financeurs - prévisionnel 2024						
Conseil Régional AURA	Conseil Départemental de l'Ain	Fonds de Concours CCVSC	FEDER	CAF	SIEA/ SEM LEA	TOTAL
<b>472 260 €</b>	<b>654 188 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>699 718 €</b>	<b>2 091 166 €</b>

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique en date du 26 mars 2024,

Il est proposé :

- ✓ d'approuver l'**avenant n°3 au CRTE** et ses **3 annexes** : l'ensemble des **116 fiches action et fiches projet** (annexe 2), la maquette financière ( annexe 3.1) et le tableau de suivi et d'évaluation ( annexe 3.2)
- ✓ d'approuver la **convention financière annuelle 2024**, qui concerne **67 actions démarrant ou se poursuivant en 2024, dont 11 nouvelles en 2024**, et ses **2 annexes** : l'ensemble des 67 fiches action ( annexe 1) et la maquette financière 2024 ( annexe 2).

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°3 au CRTE et ses 3 annexes, joints à la présente délibération.

**APPROUVE** la convention financière annuelle 2024 relative au CRTE et ses 2 annexes, jointes à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenant et convention avec Madame la Préfète de l'Ain et tous documents y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 mai 2024,

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

# AVENANT N° 3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE

## ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### Pour le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

#### Entre

##### La communauté de communes de Val de Saône Centre

Représenté par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 mai 2024,  
Ci-après désigné par la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

D'une part

ET

##### L'État,

Représenté par Madame la Préfète du département de l'Ain, Mme Chantal MAUCHET,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

#### Préambule

Vu les circulaires n° 6231/SG et n° 6322/SG du Premier Ministre respectivement en date du 20 novembre 2020 et du 4 janvier 2022, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Vu la circulaire du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la planification écologique, faisant évoluer les CRTE, nouvellement dénommés « Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique », en outils privilégiés de la territorialisation de la planification écologique,

Vu la délibération n°2021/06/29/01 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021 portant sur l'adoption du projet de territoire Val de Saône Centre ainsi que la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé entre l'Etat et la Communauté de Communes Val de Saône Centre le 30 août 2021,

Vu la délibération n°2022/03/29/51 du conseil communautaire en date du 29 mars 2022 portant sur l'approbation d'un avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu l'avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé entre l'Etat et la Communauté de Communes Val de Saône Centre le 13 juin 2022,

Vu la délibération n°2023/05/30/18 du conseil communautaire en date du 30 mai 2023 portant sur l'approbation d'un avenant n°2 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu l'avenant n°2 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé entre l'Etat et la Communauté de Communes Val de Saône Centre le 1<sup>er</sup> juin 2023,

Vu l'article n°10 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 30 août 2021 permettant de modifier le corps du CRTE et ses annexes par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du CRTE réuni le 26 mars 2024 sur la mise à jour et l'évolution 2024 du CRTE,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Application de l'article 4.2 du CRTE intitulé « Validation des actions »**

Les actions intégrées au CRTE sont décrites en annexe 2 dans :

- ✓ des fiches action (actions ayant démarré en 2021, 2022 et 2023 et ayant vocation à démarrer à compter de 2024)
- ✓ et des fiches projet (projets démarrant à compter de 2025).

La mise à jour du CRTE 2024 porte le **nombre total d'actions/projets inscrits au CRTE à 116** et comprend :

- ✓ 11 fiches action nouvelles (n°110 à 120)
- ✓ 13 fiches action inscrites en 2022, 2023 et 2024 abandonnées (n°35 et 72 en 2022 et n°20, 65 et 94 en 2023 et n° 18, 23, 37, 38, 41, 51, 59, 73 en 2024)
- ✓ 8 fiches action modifiées en raison de fusion de projets (n°26 et 27 en 2022 – n° 30 et 63 en 2023 - n° 29 et 48 et n° 55 et 12 en 2024).

Sur les 116 actions/projets :

- **87 sont des actions, dont 1 terminée en 2021, 12 terminées en 2022, 7 terminées en 2023 et 67 actions en cours ou démarrant en 2024**
- **11 sont des projets** ayant vocation à démarrer **entre 2025 et 2028**
- 5 projets sont suspendus, sans notification de report
- 13 projets sont abandonnés/retirés.

### **ARTICLE 2 : Modification de l'annexe 3.1 « Maquette financière » et 3.2 « Tableau suivi et évaluation »**

Les annexes 3.1« Maquette financière » et 3.2 « Tableau suivi et évaluation » sont modifiées en conséquence.

### **ARTICLE 3 : Autres articles et annexes du CRTE**

Les autres articles et annexes du CRTE initial, de ses avenants n°1 et n°2 (incluant un article 4.3) demeurent inchangés et restent applicables.

Signé à Montceaux, le

La Préfète de l'Ain,

Chantal MAUCHET

Le Président de la Communauté  
de Communes Val de Saône Centre,  
Jean Claude DESCHIZEAUX

#### **Sommaire des annexes**

##### **Annexe 2 – Fiches action et fiches projet**

##### **Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

- 3-1 Maquette financière fiches action et projet
- 3-2 Tableau suivi et évaluation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**Projet de territoire**

**Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique**

**Avenant n°3 - 2024**

**Annexe 2 -Fiches action et fiches projet**

- Opérations terminées en 2021 : **1**
  - Opérations terminées en 2022 : **12**
  - Opérations terminées en 2023 : **7**
  - Opérations démarrant ou en cours en 2024 : **67**
  - Opérations démarrant à compter de 2025 : **6**
  - Opérations démarrant en 2026 : **4**
  - Opération démarrant en 2028 : **1**
  - Projets suspendus en 2024 : **5** - n° 45, 49, 60, 61, 78 (2024)
  - Projets abandonnés : **13** - n° 35, 72 (2022) et 65, 94, 20 (2023) et 18, 23, 37, 38, 41, 51, 59, 73 (2024)
- dont actions issues de fusion : **4** - n°26 et 27 (2022) ; n° 30 et 63 (2023) ; n° 29 et 48 et n° 55 et 12 (2024)



# Sommaire

## Axe 1 - Transition Ecologique

### Cible 1 - Réduction CO2

#### Mobilité alternative

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Véloroute	1		CCVSC
Etude de mobilité	2		CCVSC
Modes doux	3		CCVSC
Modes doux		4	Garnerans
Modes doux		5	Garnerans
Modes doux	6		Garnerans
Modes doux	7		Guéreins
Modes doux	8		Messimy sur Saône
Modes doux	9		Montmerle sur Saône
Modes doux –	10		Genouilleux
Modes doux – aménagement centre bourg	11		Illiat
Mode doux - Aménagement rue de l'industrie - Parc d'activité Visionis Montmerle	89		CCVSC
Mode doux	106		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
Mode doux	108		Saint-Etienne-Sur -Chalaronne
Mode doux	111		CCVSC
Mode doux - schéma cyclable	112		CCVSC
Covoiturage		13	Guéreins
Covoiturage		14	Messimy-sur-Saône
Covoiturage	110		CCVSC

#### Moindre consommation énergétique

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Eclairage	15		CCVSC
Eclairage	16		Garnerans
Eclairage	17		Messimy sur Saône et SIEA
Enfouissement réseau, passage LED - <b>abandon</b>		<b>18</b>	Montceaux et SIEA
Passage LED éclairage	19		Montceaux et SIEA
Véhicules électriques - <b>retiré</b>		<b>20</b>	CCVSC
Véhicules		21	Garnerans
Bornes véhicules		22	Messimy sur Saône
Camping nature - <b>abandon</b>		<b>23</b>	Montmerle sur Saône
Passage en LED éclairage d'équipements sportifs communautaires	88		CCVSC
Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de la technologie LED	90		Saint Didier sur Chalaronne
Passage en LED éclairage public	91		Francheleins
Aménagement du cœur de village	92		Francheleins

Aménagement du parking de l'espace de loisirs et aménagement sécuritaire du chemin de Betheneins –	93		Montceaux
Modernisation de 5 points lumineux lotissement du Caton –	96		Mogneneins
Passage en Led éclairage public	99		Chaleins
Passage en led éclairage public	103		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
Installation d'une Gestion technique centralisée (GTC) sur les systèmes de chauffage du siège de la CCVSC	116		CCVSC
Passage en led éclairage public	118		Mogneneins

## Energie des bâtiments et CPE

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Bâtiments	24		CCVSC et SIEA
Bâtiments, Isolation	26 + 27		Garnerans
Bâtiment, isolation	28		Guéreins
Reconstruction Ecole -2024 finalisation	29-48		Montmerle sur Saône
Bâtiment, isolation	30-63		Messimy sur Saône
Bâtiment, pompe à chaleur	31		Genouilleux
Bâtiment, isolation	32		Thoissey
Bâtiment, isolation	33		Illiat
CPE	34		CCVSC
Remplacement du chauffage de la salle polyvalente	95		Mogneneins
Changement du mode de chauffage	97		Mogneneins
Bâtiment, rénovation énergétique	100		Illiat
Bâtiment, rénovation énergétique	105		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
Bâtiment, extension, travaux rénovation énergétique	115		CCVSC
Bâtiment, isolation	117		CCVSC

## Meilleure utilisation des déchets verts

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Broyeur - <b>abandon</b>		<b>35</b>	Lurcy

## Production d'énergie renouvelable

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Photovoltaïque	36		CCVSC / SEM LEA
Photovoltaïque - <b>abandon</b>		<b>37</b>	Guéreins
Photovoltaïque - <b>abandon</b>		<b>38</b>	Messimy sur Saône
Photovoltaïque	39		Montmerle sur Saône
Photovoltaïque		40	Genouilleux
Photovoltaïque (Salle Polyvalente) - <b>abandon</b>		<b>41</b>	Montceaux
Photovoltaïque (Ecole+ mairie)	42		Montceaux
Photovoltaïque (Ecole)		43	Chaleins

Cadastre Solaire	44		CCVSC
Photovoltaïque - <b>suspendu</b>		45	Saint Didier-sur-Chalaronne
Etude de potentiel pour le développement de la méthanisation agricole	86		CCVSC

## Captation de carbone

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Plantation de haies	46		Messimy sur Saône
Plantation de haies	47		Saint Didier sur Chalaronne
Végétalisation centre bourg et allée du stade 2024	98		Chaleins
Rénovation de l'arboretum	119		Thoissey

## Cible 2 - Protection et mise en valeur des ressources de la qualité paysagère

### Protection des espaces sensibles et faunistiques et de patrimoine

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagement d'un parc naturel - <b>suspendu</b>		49	Lurcy
Préservation site des Minimes	50		Montmerle sur Saône
Plantations sur les rives de la Mâtre - <b>abandon</b>		51	Messimy sur Saône

## Cycle de l'eau

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagements gestion des Eaux Pluviales Parc Actival	52		CCVSC
Création de réseau d'eaux pluviales	53		Messimy
Création de réseau d'eaux pluviales	54		Montmerle sur Saône
Mise en valeur des Echudes	55 + 12		Thoissey
Récupération des eaux pluviales	56		Chaleins
Travaux assainissement	57		CCVSC
Travaux assainissement	58		CCVSC
Récupération des eaux pluviales - <b>abandon</b>		59	Illiat
Protection et mise en valeur du canal des Echudes - <b>suspendu</b>		60	Saint Didier sur Chalaronne
Récupération des eaux des toits - <b>suspendu</b>		61	Lurcy
Désimperméabilisation des sols de l'école publique		113	Montceaux
Gestion des eaux pluviales 2024	120		Mogneneins

## Axe 2 - Cohésion sociale

### Cible 1 - Renforcer les dynamiques de cœur de village

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
--------------	------------	------------	--------------------

Extension mairie avec création salle associative et médiathèque	62		Francheleins
Création d'une cantine scolaire	64		Illiat
Réhabilitation d'une ferme en pisé pour logements locatifs - <b>abandon</b>		65	Lurcy
Densification de logements	66		Messimy sur Saône
Création d'une nouvelle bibliothèque et salle associative –	102		Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Création d'une nouvelle garderie	104		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

## Cible 2 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'une Maison France Service	67		CCVSC
Espaces municipaux associatifs	68		Montmerle sur Saône
Réfection stade de foot		69	CCVSC
Création de deux pistes d'athlétisme	70		CCVSC
Réfection d'un Skatepark -	71		CCVSC
Maison d'assistantes maternelles - <b>abandon</b>		72	Garnerans
Aménagement du stade en espace de loisirs - <b>abandon</b>		73	Illiat
Réaménagement centre village	74		Messimy-sur-Saône
Mise en accessibilité du Gymnase à Thoissey et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage	75		CCVSC
Aménagement urbain, ludique intergénérationnel	76		Garnerans
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	77		Messimy sur Saône
Réfection salle des fêtes	25		Garnerans
Aménagement du groupe scolaire et du restaurant scolaire - <b>abandon</b>		94	Montceaux
Réhabilitation terrasses et accès handicapés – salle des associations	101		Illiat
Modernisation de l'école existante	107		Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Création d'un pôle santé médicale et paramédical		109	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Renforcement du pôle médical des Huguets	114		Saint-Didier-sur-Chalaronne

## Cible 3 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants – Espaces verts

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'un espace vert et boisé - <b>suspendu</b>		78	Illiat
Ouverture d'un espace vert public centre-bourg	79		Saint Didier-sur-Chalaronne

## Axe 3 – Economie soutenable

### Cible 1 - Développement de parcs d'activité

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Acquisition de foncier pour Visionis 7 -	80		CCVSC

Extension Visionis Montmerle	81		CCVSC
Aménagement Actival Saint Didier S/C	82		CCVSC
Requalification des trottoirs des parcs d'activité de Guéreins et de Chaleins	87		CCVSC

## Cible 2 - Renforcement du commerce de proximité

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Projet alimentaire interterritorial	83		CCVSC/ CCDSV
Acquisition et travaux pour deux locaux commerciaux	84		Saint Didier-sur-Chalaronne
Partage fruits et légumes	85		Garnerans

**TOTAUX :**                    **87 actions et 29 projets**  
**dont : 4 actions issues de fusion**

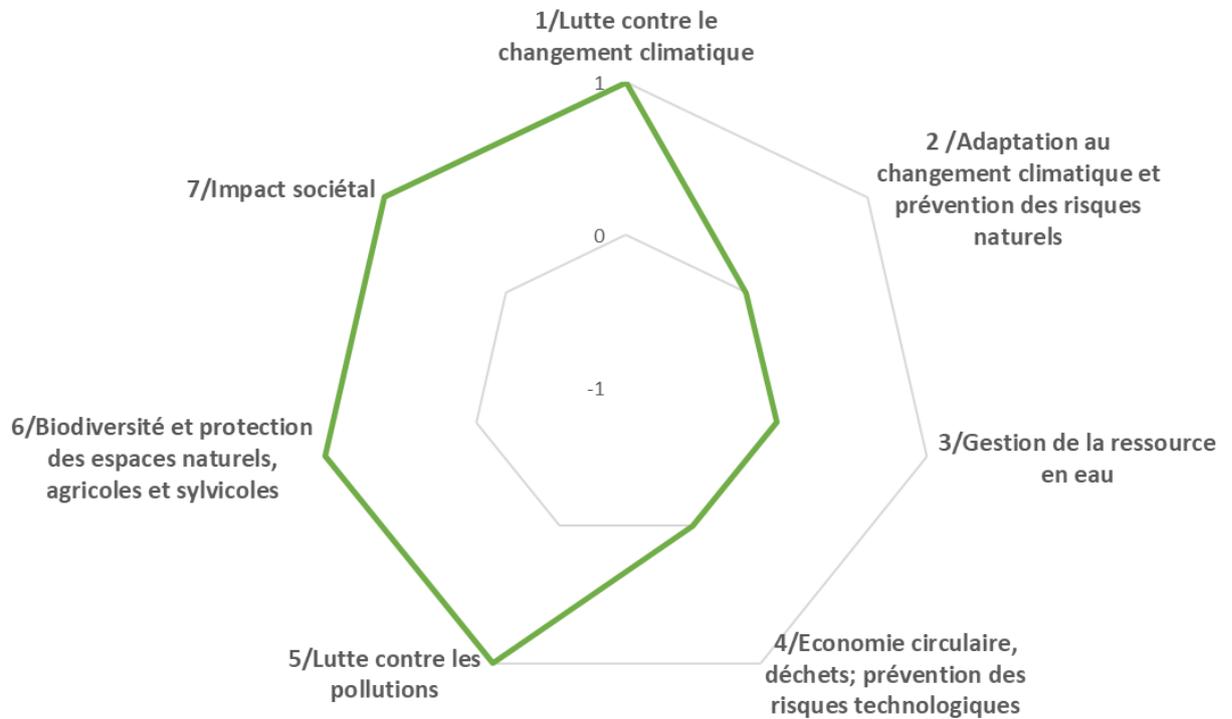
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement de la véloroute "Voie Bleue" le long du chemin de halage</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Renforcer l'attractivité touristique en bord de Saône</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Avec plus de 25,300 kilomètres de chemin de halage, la V50 traversera 10 communes sur les 15 qui constituent notre intercommunalité. Elle permettra de renforcer et de développer le potentiel touristique de nos hébergeurs, de nos restaurateurs, de nos prestataires de loisirs et rendra visible le Val de Saône à l'échelle régionale et nationale.</p> <p>À l'échelle locale cette fois, la véloroute s'inscrit pleinement dans les objectifs d'aménagements « mode doux » destinés aux habitants du territoire, comme le prévoit le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. En effet, la Voie Bleue passe à proximité des parcs d'activités économiques/industrielles du territoire (ZA Visionis, à Montmerle/Guéreins, ZA Actival à St-Didier sur Chalaronne) et les salariés seront invités à utiliser ce mode de déplacement pour se rendre sur leurs lieux de travail. À terme, une connexion avec la Voie verte du Beaujolais est prévue, afin que le maillage se poursuive avec l'autre rive et permette, in fine, de rejoindre les points d'intermodalité voisines (gare TER de Belleville, parking covoiturage péage A6).</p> <p>L'itinéraire V50 est un vaste projet cyclotouristique à l'échelle nationale, et même européenne, puisque l'itinéraire est réfléchi jusqu'au Luxembourg. En France, il se dessine de l'Allemagne à la confluence Saône-Rhône à Lyon, avec un nom qui lui a été choisi : "La Voie bleue".</p> <p>Sur le secteur de la communauté de communes Val de Saône Centre, ce n'est pas moins de 25,300 kilomètres de chemin de halage qui est concerné, répartis sur 10 communes : Messimy-sur-Saône, Lurcy, Montmerle-sur-Saône, Guéreins, Genouilleux, Peyzieux-sur-Saône, Mogneneins, Thoissey, St-Didier-sur-Chalaronne et Garnerans.</p> <p>La Communauté de Communes Val de Saône Centre a défini les principes de traitement de la liaison cyclable et le maillage d'aires d'accueil nécessaires pour les cyclotouristes. En plus des travaux évidents concernant le revêtement, des aires d'accueil pour le pique-nique, le ravitaillement en eau et le stationnement sont également prévus dans les aménagements, tout comme une signalétique à plusieurs niveaux</p>

	<p>- signalétique directionnelle pour flécher l'itinéraire ainsi que les services, commerces, sites d'intérêt et patrimoine à proximité ;</p> <p>- signalétique d'accueil, notamment sur les aires d'accueil (stationnement, pique-nique...), pour présenter l'itinéraire, le territoire et son terroir, le contexte paysager, environnemental et culturel ;</p> <p>- signalétique d'interprétation pour donner des explications en matière de lecture des paysages, d'histoire des lieux (évolution des usages liées à la Saône...), de milieux écologiques, etc. aux itinérants mais aussi au public local qui viendra profiter des bords de Saône le week-end ou lors des périodes de vacances.</p> <p>La préservation de l'aspect naturel du site est une priorité dans les aménagements qui seront proposés.</p>
<b>Partenaires</b>	Europe, Région AURA, Département de l'Ain, Europe, Etat, Association Vélo et Territoires
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>2 055 898 € HT soit 2 46 7077,6 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total Subventions attribuées : 1 735 384 €</b></li> <li>→ Conseil régional : 546 312 €</li> <li>→ Conseil départemental : 532 170 €</li> <li>→ Europe (FEDER) : 446 309 €</li> <li>→ État – DSIL : 210 593 € HT</li> <li>▪ <b>Autofinancement CCVSC : 320 514 € HT soit 384 614 € TTC</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>Mai à novembre 2021</b> : Elaboration du dossier - Permis d'aménager, élaboration du dossier préalable « au cas par cas » au titre de l'évaluation environnementale du projet</p> <p><b>Décembre à mars 2022</b> : marché de MOE</p> <p><b>Juillet à septembre 2022</b> : Consultation pour le marché de travaux</p> <p><b>Octobre 2022</b> : début des travaux et conception des panneaux touristiques</p> <p><b>Eté 2024</b> : fin des travaux dont mise en place de la signalétique et plantation de végétaux favorisant la biodiversité (inscription au budget CCVSC 2024)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>→ Collecte annuelle des données statistiques (fréquentation) via les mesures prises sur un compteur permanent disposé sur le chemin de halage à hauteur de Genouilleux et mis en place à l'automne 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oct.2023 à fév. 2024 : 10 005 passages dont 5 309 passages piéton et 4 696 passages vélo</b></li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

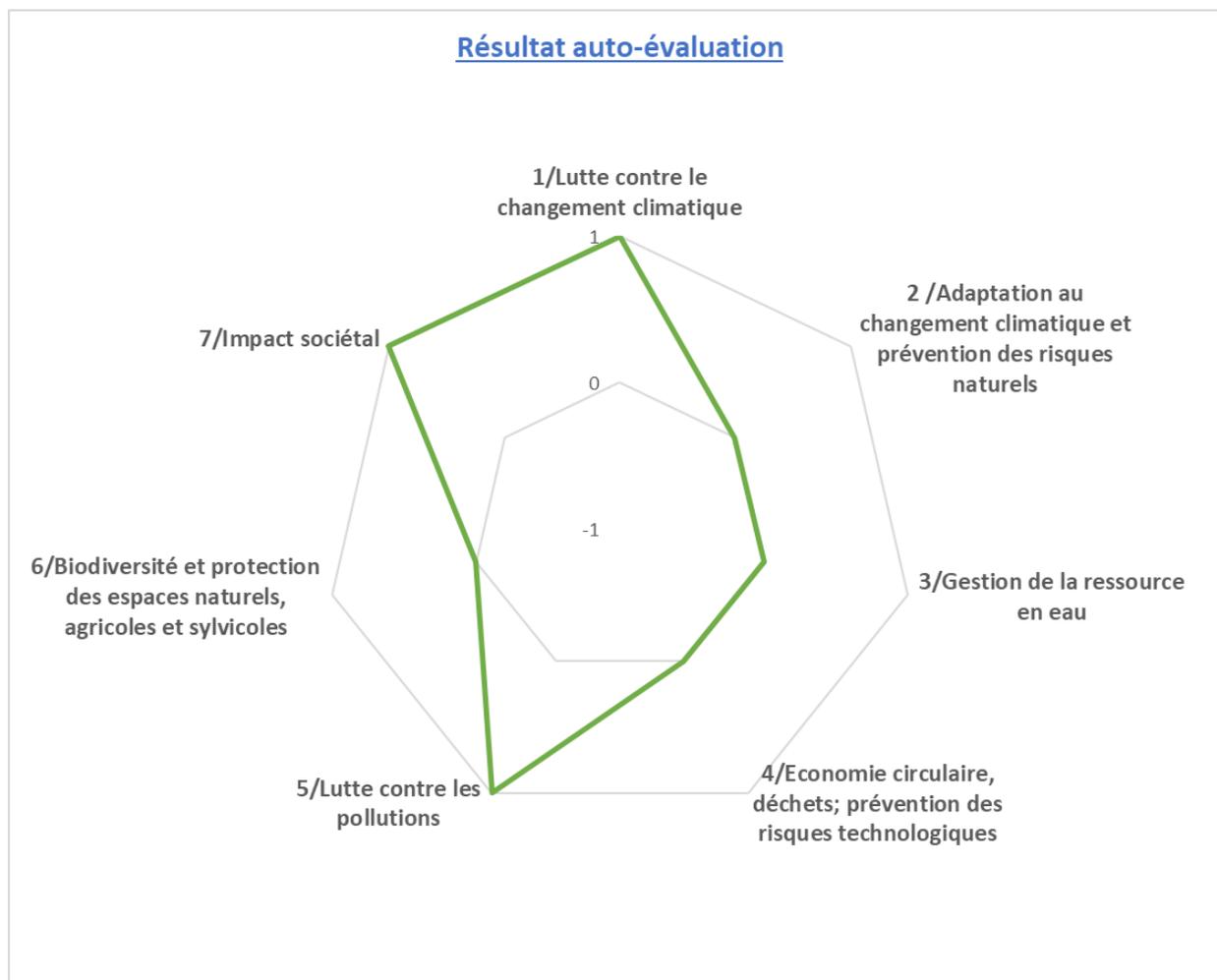


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	2 - finalisée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude de mobilité</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire. L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude mobilité à l'échelle du territoire.</p> <p><b>Description de l'action :</b> → L'étude mobilité inclut 4 volets : - volet 1 : diagnostic de la mobilité (flux, offre de transport, définition des besoins, secteurs à enjeux et freins à la mobilité) -volet 2 : définition d'une stratégie de mobilité tous modes (transports en commun, mode doux, intermodalité...) - volet 3 : mise à jour du schéma directeur cyclable existant sur une partie du territoire intercommunal et l'étendre à l'ensemble du territoire de la communauté de communes afin de définir le maillage des itinéraires cyclables et assurer la desserte sécurisée des principaux pôles générateurs de trafic. Ce schéma pourra intégrer des propositions de solutions de déploiement de services connexes pour les modes actifs (stationnement cycles, services vélos). -volet 4 : étude d'opportunité de déploiement d'aires de covoiturage et/ou d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ou Hydrogènes →L'étude sera menée en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, AOML, dans le cadre de conventions de coopération et de délégation de compétence pour les volets relevant de la compétence régionale. → La communauté de communes se fera accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de l'étude.</p> <p>A l'issue de ces études, des travaux d'aménagement de voies modes doux, de création d'aires de covoiturage et/ou d'installation de bornes de recharge pourront être programmés et feront l'objet d'autres fiches actions.</p>

<b>Partenaires</b>	Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total étude : 53 562,50 € HT soit 64 275 € TTC</b> → AMO : 7 100€ HT soit 8 520 TTC → Etude volet 1 : 16 012.50 € HT soit 19 215 € TTC → Etude volet 2 : 11 637,50 € HT soit 13 965 € TTC → Etude volet 3 : 11 637,50 € HT soit 13 965 € TTC → Etude volet 4 : 7 175 € HT soit 8 610 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées :</b></li> <li>→ 2023 : Lauréat de l'Appel à projet AACT-AIR – ADEME (Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air) : 37 493, 75 €</li> <li>→2021 : Région AURA : 7 875 €</li> <li>▪ <b>Autofinancement : 8 193, 75 € HT</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	→ Consultation AMO et bureau d'études : 2021 → Etude : 2022- 2023 → Validation du plan d'actions et du schéma cyclable : mai 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic

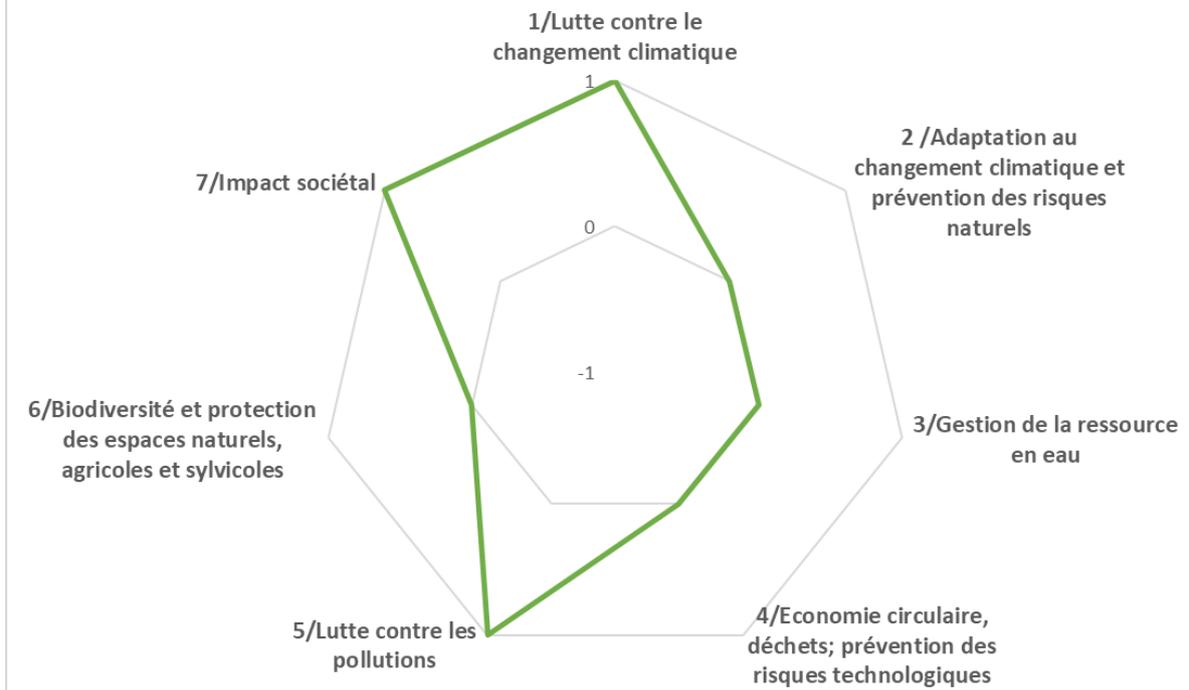


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	3 - finalisée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement de voies modes doux sur la RD88 et sur la RD933</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li> <li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li> <li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au collège du Val de Saône</li> <li>→ Relier les voies modes doux existantes devant le collège et sur le parc d'activités de Guéreins</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Dans la continuité des aménagements mode doux réalisés depuis 2016 pour desservir le collège du Val de Saône et les équipements communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la RD88 route de Francheleins à Montceaux entre le débouché de la liaison douce du collège du Val de Saône et l'arrêt bus des Sept Chemins.</li> <li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la D933 route de Trévoux à Guéreins/Montceaux entre le rond-point de la Grenouille et le rond-point du M.</li> </ul> <p>Ces deux aménagements correspondent à un linéaire total d'environ 1 km.</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
<b>Coût réalisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total : 314 133, 35 € HT</b></li> <li>▪ <b>Opération terminée en 2022 :</b></li> <li>→ Maîtrise d'œuvre aménagement mode doux RD88 et RD 933 : 11 970 € HT</li> <li>→ Etudes préalables (plans topographiques, documents d'arpentage) : 9 645 € HT</li> <li>→ Travaux RD88 et travaux RD 933 : 292 518.35 € HT soit 351 022.02€ TTC</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions réajustées 2023 :</b></li> <li>→ Département de l'Ain au titre du Plan Vélo : 24 000 €</li> <li>→ DETR : 62 193 €</li> <li>→ Région AURA : 100 000 €</li> <li>▪ <b>Autofinancement : 127 940.35 € HT</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Etudes et maîtrise d'œuvre : 2021 <b>Travaux : 2022- 2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Cette action s'intègre dans la continuité du schéma cyclable. L'évaluation sera réalisée à l'échelle du schéma cyclable

## Résultat auto-évaluation

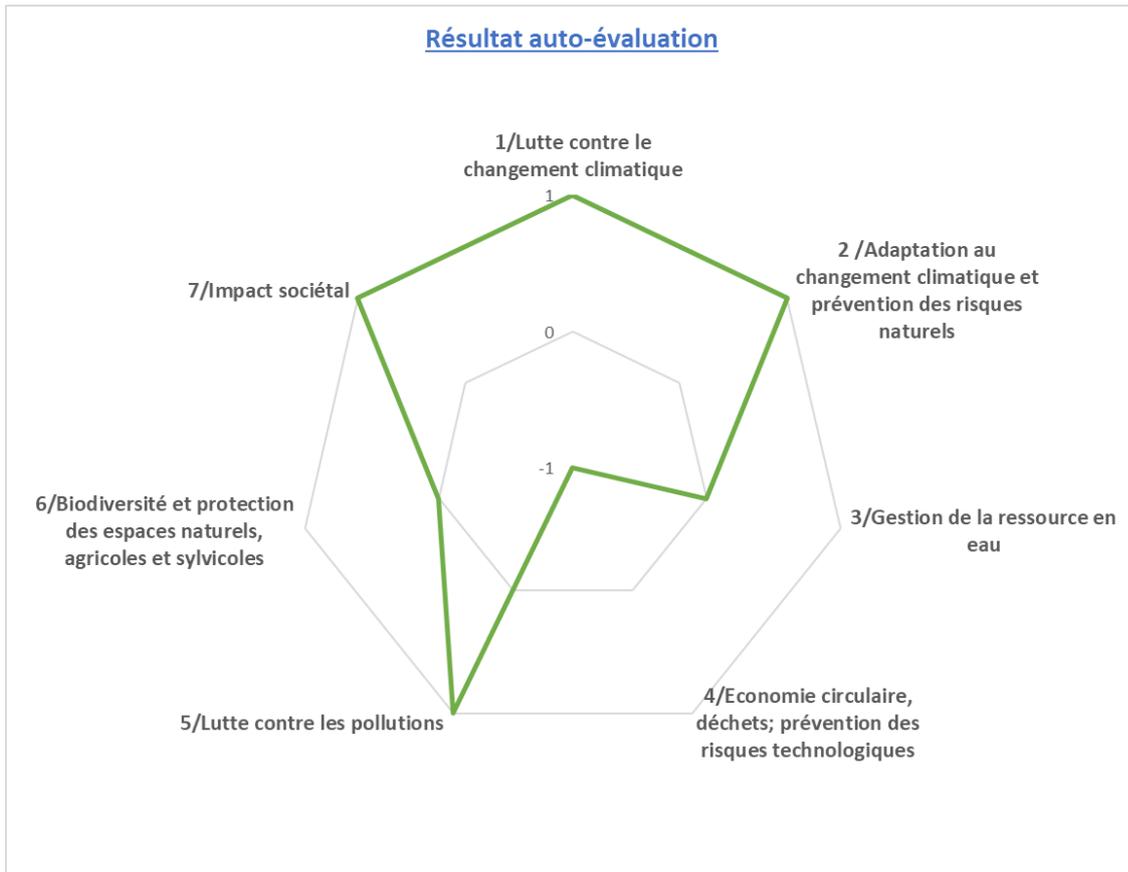


# Fiche Projet Garnerans

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	4
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Cheminement mode doux chemin de St Cyprien</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b></p> <p>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>→ Développer des modes de transport alternatifs à la voiture</p> <p><b>Description du projet</b></p> <p>Création d'un cheminement piétonnier permettant de relier le centre du village aux futures constructions chemin de St Cyprien et relier la commune de Bey pour les promeneurs.</p> <p>Faciliter l'accès à la commune de Bey</p> <p>Le projet est reporté car sa réalisation est assujettie à l'aménagement d'un lotissement.</p>
<b>Partenaires</b>	DETR, Région AURA, Département de l'Ain, Communauté de Communes
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000 € HT soit 120 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Le plan de financement n'est pas finalisé compte tenu du décalage des travaux à 2026. Sollicitations à venir : à définir ( DETR, Région, Département et CCVSC)
<b>Calendrier</b>	Le planning définitif sera adapté au dépôt du permis d'aménager du lotissement chemin de St Cyprien. Prévision des travaux : <b>reporté en 2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons journalier

## Résultat auto-évaluation

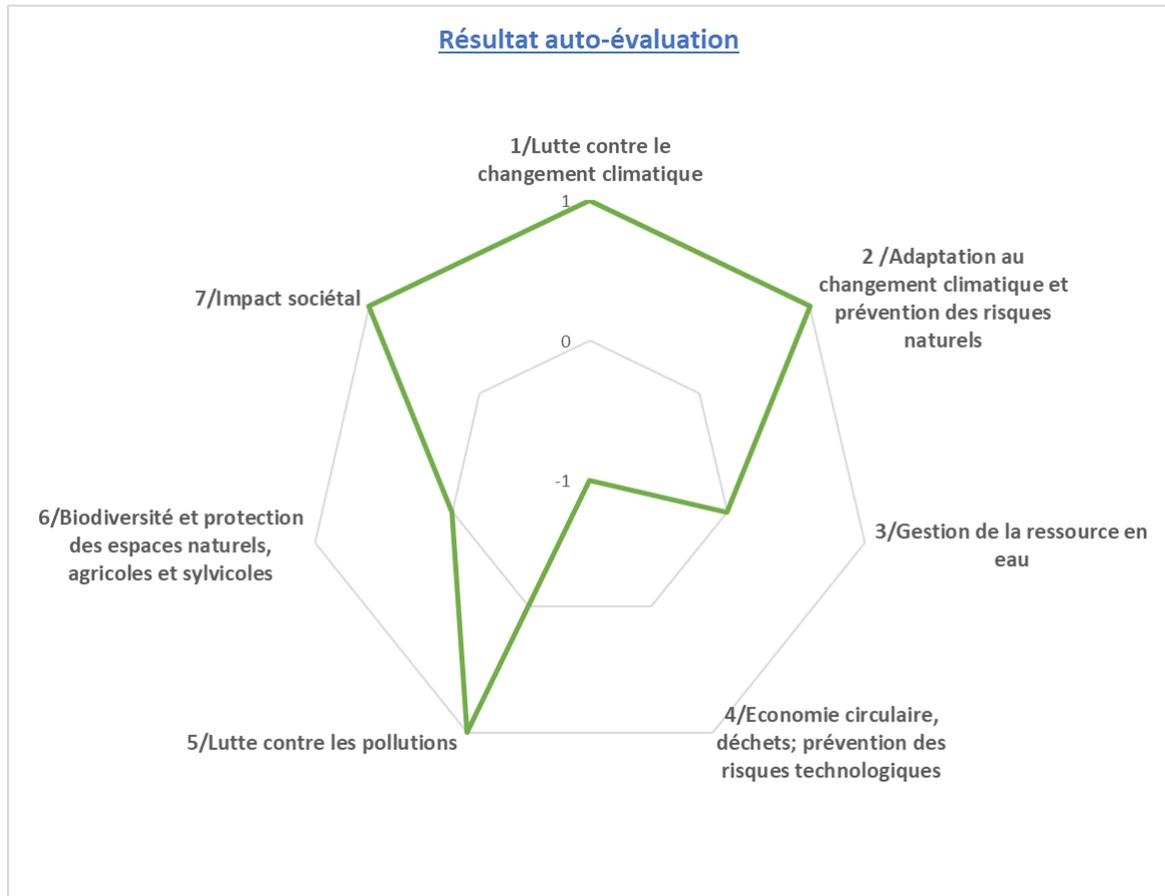


## Fiche Projet Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	5
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Cheminement mode doux chemin des trois coins</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b> → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre → Développer des modes de transport alternatifs à la voiture → Faciliter l'accès à la vélo-route et la zone Natura 2000 à l'ouest de la commune.</p> <p><b>Description du projet</b> Création d'un cheminement piétonnier complétant l'existant chemin du Pellerat et chemin de Trève de Galle par un tronçon chemin des 3 coins permettant de relier le hameau de Montgoïn et ensuite la prairie de bord de Saône.</p>
<b>Partenaires</b>	DETR, Région AURA, Communauté de Communes
<b>Coût prévisionnel</b>	120 000 € HT soit 144 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	<b>2025</b> : Etude <b>2026</b> : Réalisation
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul nombre de piétons journalier

## Résultat auto-évaluation

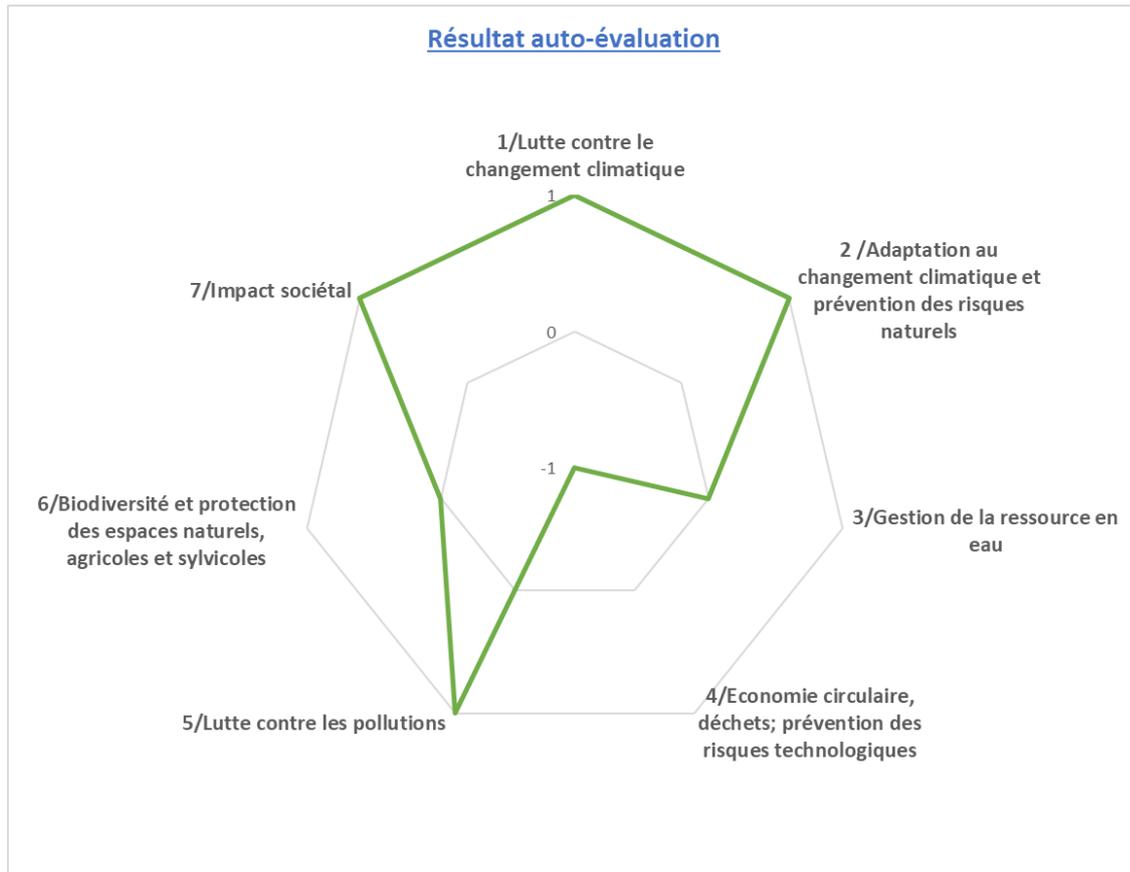


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	6
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans - finalisée
<b>Description de l'action</b>	<b>Cheminement mode doux chemin de la Gare</b>  <b>Objectifs et modalités</b> → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre → Développer des modes de transport alternatifs à la voiture → Relier les lotissements à l'arrêt de bus de la gare  <b>Description du projet</b> Création d'un cheminement piétonnier reliant la zone des lotissements et l'arrêt de bus de la Gare sur la RD 933 avec éclairage scolaire
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Communauté de Communes
<b>Coût réalisé</b>	<b>112 142 € HT soit 134 569 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées : 20 000 €</b></li><li>→ Fonds de concours Communauté de Communes 2021 : 20 000 €</li><li>▪ <b>Solde par autofinancement : 92 142 € HT soit 100 570,4 € TTC</b></li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2021</b> : Etudes et travaux réalisés en, <b>2022</b> : réalisation des travaux <b>2023</b> : finalisation des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul nombre de piétons journalier

## Résultat auto-évaluation

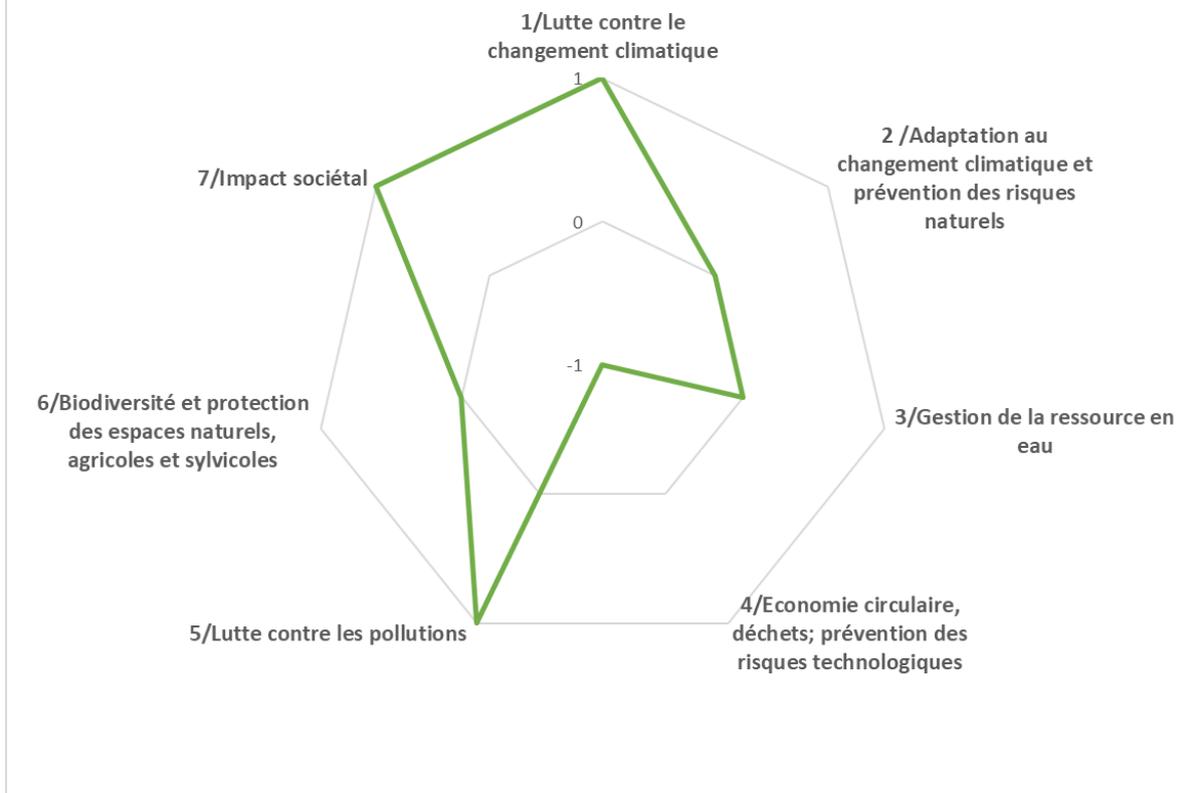


# Fiche Action Guéreins

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	7
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Développement des modes actifs dans le village</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b></p> <p>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>→ Inciter à des déplacements non polluants en améliorant les liaisons modes actifs</p> <p>→ Dans un 2<sup>ème</sup> temps, relier les déplacements doux centre village avec la V 50 par la création d'aménagements spécifiques (<i>prochain mandat</i>).</p> <p><b>Description du projet – actualisation 2024</b></p> <p>Création, dans le village, de liaisons sécurisées pour piétons et deux roues sur des espaces déjà identifiés dans le PLU.</p> <p>Le tronçon visé se situe sur la RD 933c (compétence CD 01), qui traverse la commune.</p> <p>2023 : négociation entre la commune et le Département de l'Ain pour le déclassement de la RD 933c en voie communale. Le tronçon visé a été rétrocédé à la commune pour permettre la mise en œuvre du projet, à savoir la matérialisation de voies vélos et piétons par des traçages au sol. Ces travaux nécessiteront la fermeture de la rue au niveau de la D17 (angle de la boulangerie de la Croisée, peu avant le rond-point de la Croisée en direction du pont), permettant de dessiner une rue partagée avec voies vélos, une de chaque côté et voitures au milieu. Le passage des voitures sera réservé aux résidents.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>2023</b> : réalisation d'une consultation des résidents concernés par le projet pour recueil d'un accord.</li><li>• <b>2024</b> : organisation d'une réunion avec le Département 01, les résidents concernés et les élus dans le cadre de l'avancement des travaux.</li><li>• <b>Courant 2024</b> : finalisation des travaux</li></ul>
<b>Partenaire</b>	Département de l'Ain pour la rétrocession
<b>Coût prévisionnel</b>	10 000 € HT soit 12 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	2024 : 10 000 € HT en autofinancement
<b>Calendrier</b>	Etude et Travaux : courant 2024 Finalisation 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons

### Résultat auto-évaluation

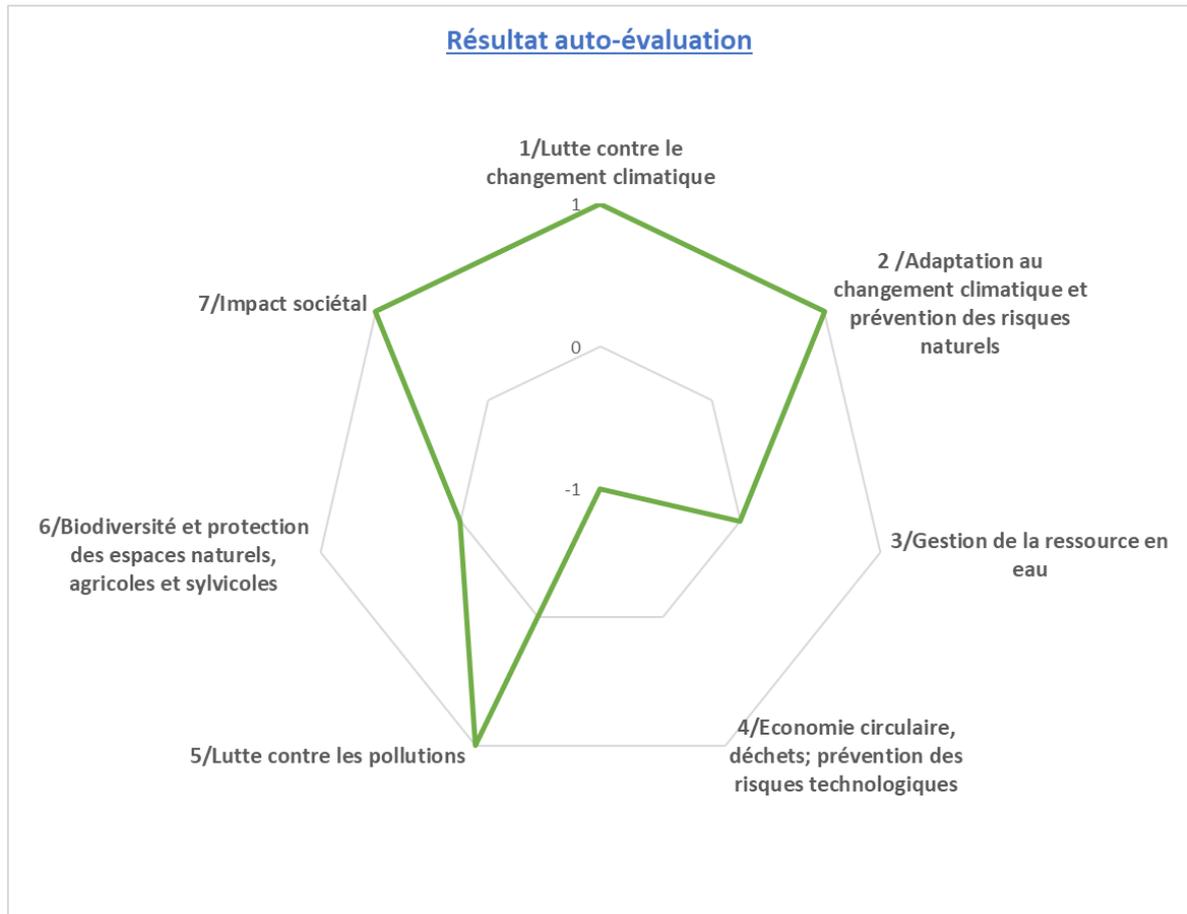


## Fiche Action Messimy-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	8
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Développement mode doux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b> → Diminuer le trafic routier et donc les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec le PCAET → Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle → Faire évoluer les pratiques."</p> <p><b>Description du projet</b> Terminer le cheminement existant dans le secteur du chemin des Sources et chemin de la Saône sur environ 600 à 700 mètres, permettant ainsi de rejoindre facilement à pied le centre village.</p>
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	48 000 € HT soit 57 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Solde en autofinancement : 48 000 € HT</b></p> <p>2023 : 12 000 € HT 2024 : 12 000 € HT 2025 : 12 000 € HT 2026 : 12 000 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 - 2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation



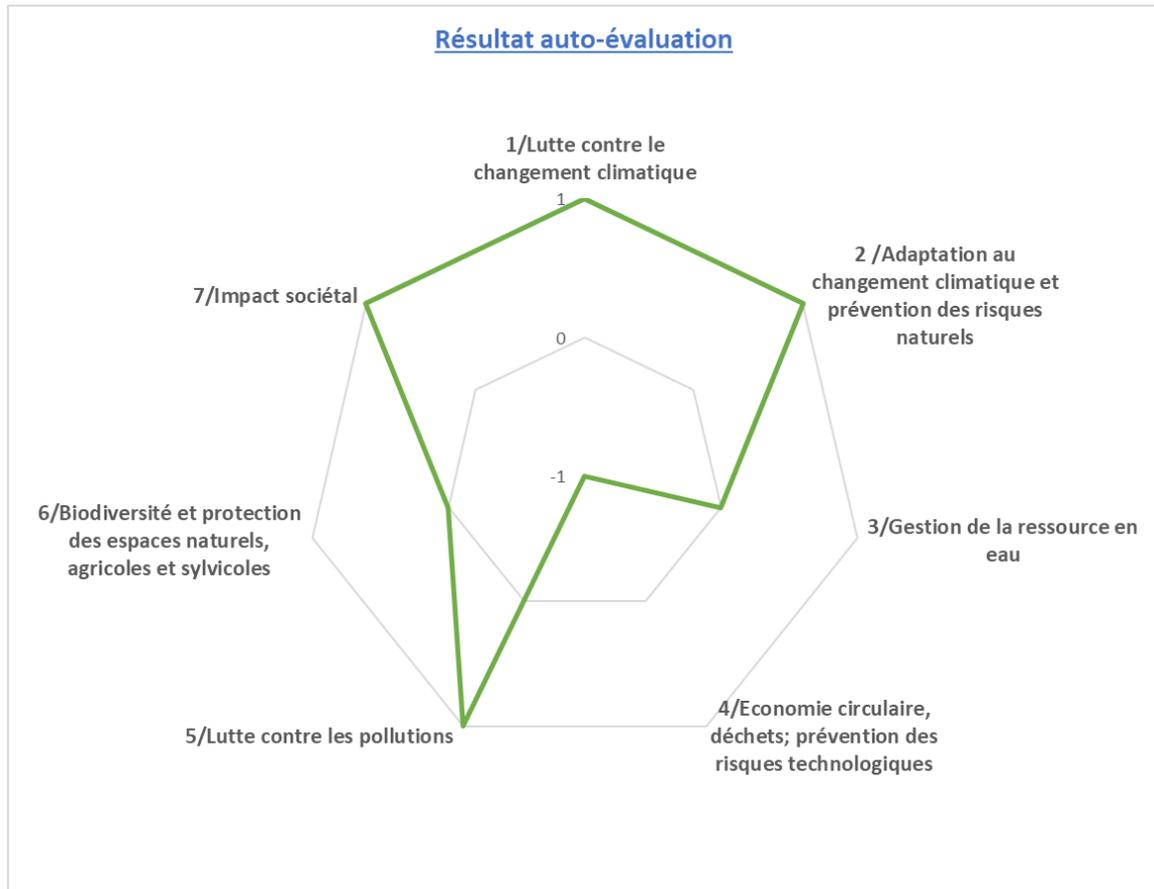
# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	9
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Commune cyclable et modes alternatifs de déplacements au « tout voiture » et à l'autosolisme</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte</b>            La commune de Montmerle-sur-Saône est traversée par plusieurs routes départementales (RD933, RD933c, RD27 et RD17a). En partenariat avec le Conseil départemental, la Commune a œuvré ces dernières années pour sécuriser ces voies mais le territoire de la commune, de par ses caractéristiques, est pénalisé par l'absence d'organisation de la mobilité et d'une offre de transports adaptés aux besoins. Il en résulte des déplacements basés essentiellement sur le "tout voiture".            → Limiter les productions de gaz à effet de serre et les pollutions issues des déplacements motorisés, dans une double optique de réponse aux enjeux environnementaux et de santé publique            → Mise en œuvre du schéma des itinéraires "modes actifs" (schéma cyclable intercommunal, dont l'actualisation est en cours)            → Promotion des mobilités alternatives au "tout-voiture" et à l'autosolisme (développement du covoiturage, création de pôles multimodaux)            → Articulation avec les pôles urbains extérieurs</p> <p><b>Description du projet (incluant plusieurs actions dont la réalisation sera échelonné sur le mandat actuel et le prochain mandat)</b>            → Aménagements permettant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers et les principaux services et équipements, dans une optique de maillage global, cohérent et accessible (voies en usage propre ou en usage partagé).            → Equipements des services municipaux en vélos à assistance électrique, pour les déplacements courts sur le territoire communal.            →            → Actions de sensibilisation et de consultation de la population, afin de faciliter l'ouverture et l'adhésion aux nouveaux modes de déplacement.            → Contribution à la mise en œuvre de toute politique pertinente à une échelle supra-communale, notamment dans le cadre du schéma mobilité de la CCVSC (aménagement de la Véloroute, réalisation d'aires de covoiturage, développement de transports publics collectifs, mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques, création de pôles multimodaux...)</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, ANS, CEREMA, CAUE de l'Ain, Agence départementale d'ingénierie, Universités et/ou écoles (études supérieures en urbanisme)
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût estimatif global : <b>530 400 € HT</b></li> <li>▪ Coût total réalisé :</li> </ul>

	<p>→ <b>2024-2024-2025</b> : acquisition de 2 vélos électriques pour les agents de la PM : 3 000 € HT (2023 et 2024) et acquisition d'un vélo supplémentaire en 2024 + 1500 € HT en 2025 (sur 3 ans) - soit un coût total de 4 500 € HT</p> <p>→ <b>2023</b> : mise en place d'un forfait « mobilité durable » pour les agents municipaux : 1 900 €</p> <p>→ Actions de sensibilisation et incitation citoyenne et ludique (notamment en faveur des jeunes) du recours au vélo par l'aménagement d'un terrain « Pumptrack » : 115 000 € HT et aménagements de liaisons en modes doux (réalisation au-delà de 2026 – prochain mandat) :</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total subvention attribuée : 34 200 €</b></li> <li>→ <b>ANS</b> : 34 200 €</li> </ul> <p><b>Total Subventions 2023 en attente notification :</b></p> <p>→ Etat (DETR) : 13 680 €</p> <p>→ Région AURA : 25 240 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Solde à charge commune</b> : 496 200 € HT (hors subventions non attribuées)</li> </ul> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des subventions non attribuées</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023-2024-2026</b> (hors aménagement liaisons mode doux)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse comparative du nombre de véhicules avant et après mise en place (comptages du Département)</li> <li>- Nombre de mètres linéaires aménagés en « modes actifs »</li> <li>- Nombre et montant des aides attribuées aux particuliers</li> <li>- Enquête statistique sur la part des « modes actifs » dans les déplacements</li> <li>- Nombre d'équipements visant à favoriser la pratique du vélo (aires de stationnement, bornes de recharge de vélos électriques...)</li> <li>- Part des cyclotouristes dans la clientèle du camping municipal</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

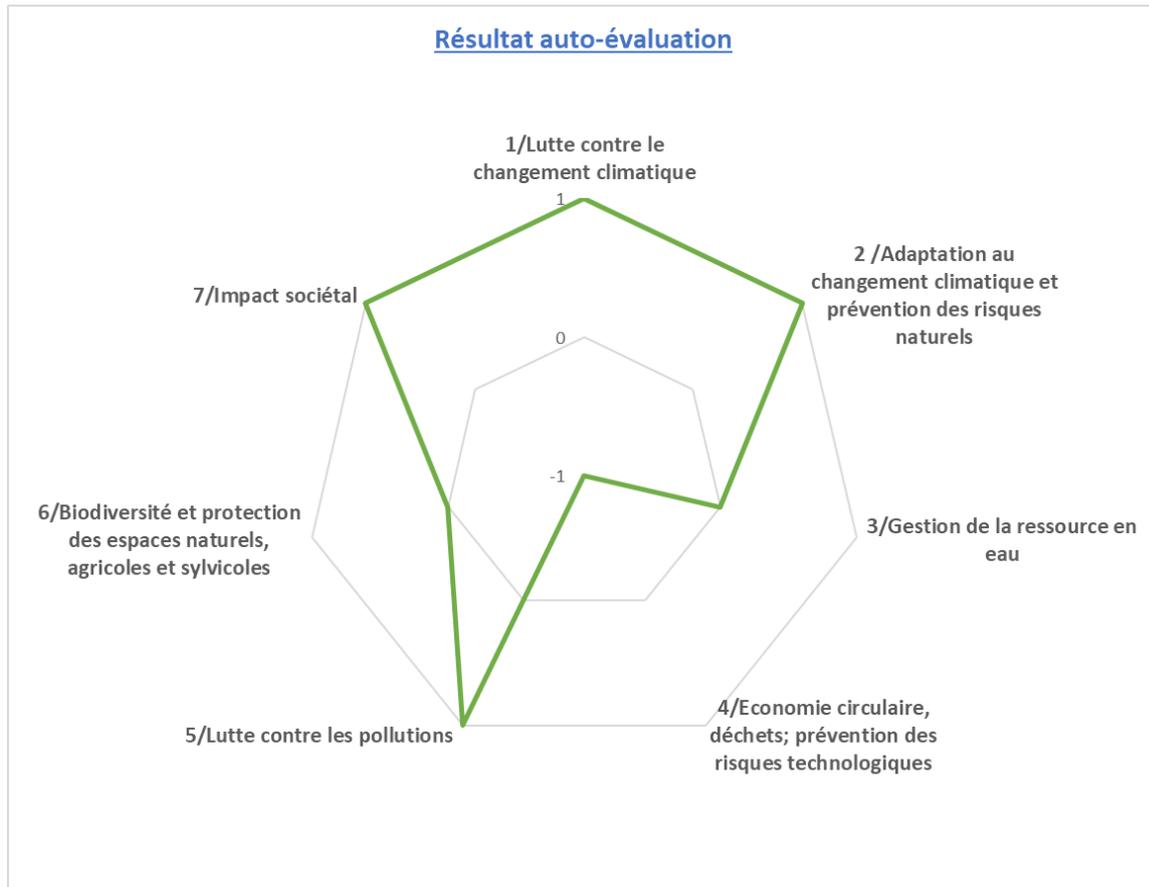


## Fiche Action Genouilleux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	10
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la RD933</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b></p> <p>→ Lutter contre la pollution et le changement climatique</p> <p>→ Développer les cheminements doux afin de proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</p> <p>→ Sécuriser l'accès aux piétons</p> <p><b>Description du projet</b></p> <p>Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la RD933</p> <p><b>2024</b> : projet en phase d'étude intégrant la pacification de l'entrée situé au Nord de la commune</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>528 333 € HT soit 634 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées en 2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• DETR/DSIL</li><li>• Département de l'Ain</li></ul> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des subventions envisagées à définir ultérieurement</p>
<b>Calendrier</b>	Réalisation courant 2024 – début 2025
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons journalier

### Résultat auto-évaluation

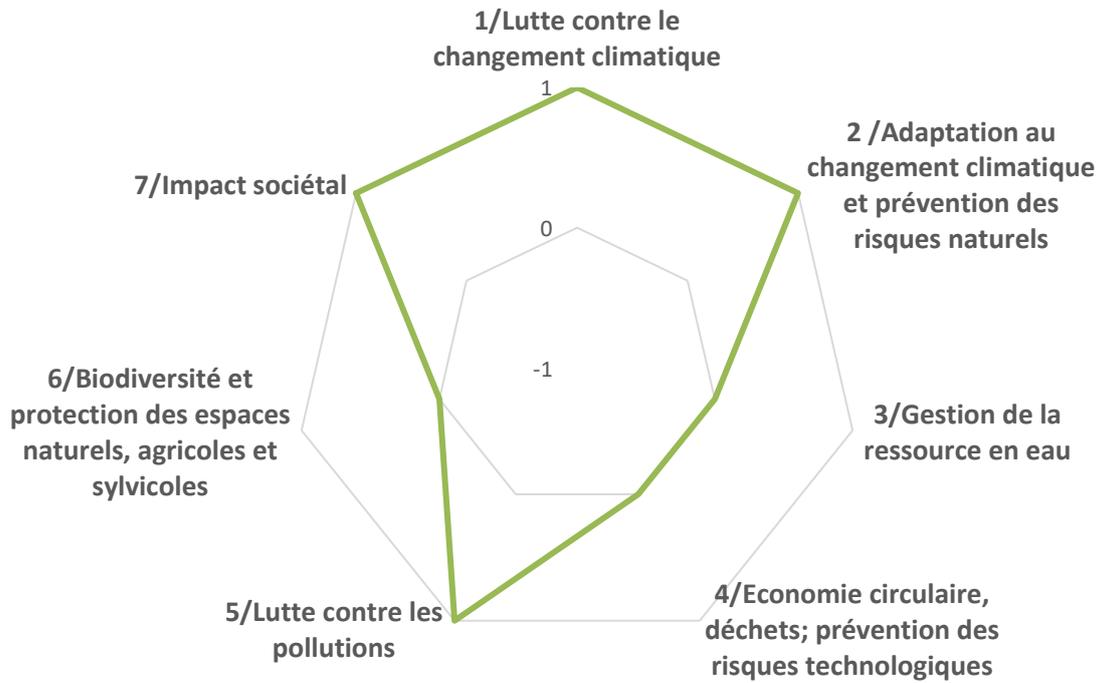


## Fiche Action Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	11
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du Centre Bourg</b></p> <p><b>Courant 2023- 2024 :</b> la commune a initié une réflexion dans le cadre d'une modification-révision de son PLU, dont l'objectif prioritaire est de renforcer son identité et son attractivité. Le présent projet est intégré dans le projet global de révision du PLU, actuellement en cours de finalisation.</p> <p><b>Objectif et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Proposer une alternative à la voiture individuelle dans le village et inciter à l'utilisation de véhicules plus écologiques (véhicule électriques, vélo...)</li> <li>- Sécuriser et faciliter l'accès à l'école, à l'église, aux différents lieux de visite et aux services administratifs</li> <li>- Créer un espace de rencontre pour les habitants</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'aménagement d'une voie mode doux dans le centre du village</li> <li>- Révision du sens de la circulation pour permettre une plus grande fluidité de circulation,</li> <li>- Travaux de sécurisation de la route principale par notamment la création d'un cheminement doux pour les enfants (école)</li> <li>- Création d'une aire de stationnement,</li> <li>- Installation d'une borne de recharge électrique (voiture, vélo...)</li> <li>- Projet d'enfouissement de réseaux</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain,
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total : 375 000 € HT soit 450 000 € TTC 2024 : coût études cadrage – 4 500 € HT 2025 : plan de financement à venir
<b>Financement attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions envisagées : montant à définir en 2024</b> DETR, Région AURA dans le cadre du bonus ruralité Département de l'Ain</li> <li>▪ <b>Autofinancement hors subventions : 375 000 € HT</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 :</b> Etudes <b>2025 - 2<sup>ème</sup> semestre :</b> début des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école

## Résultat auto-évaluation

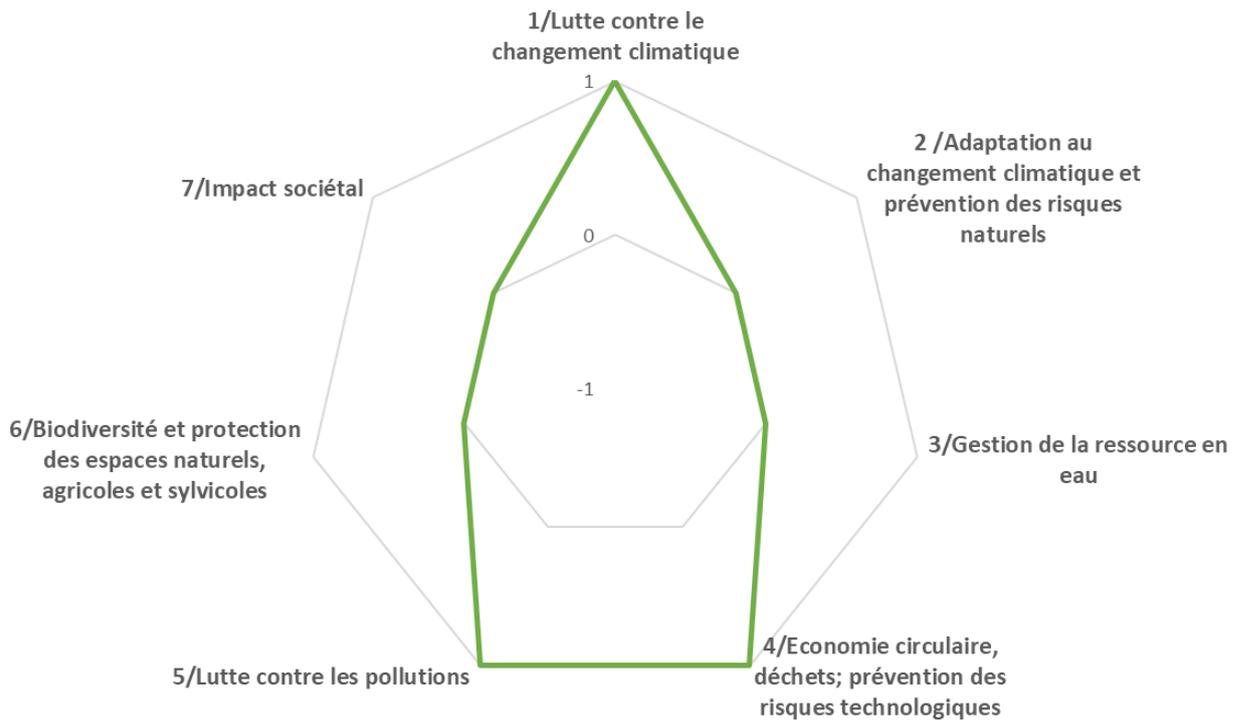


## Fiche Projet Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	13
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Parking covoiturage La Croisée</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Favoriser le covoiturage</li><li>→ Favoriser l'utilisation de véhicules plus écologiques</li><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li></ul> <p><b>Description du projet</b></p> <p>Aménagement d'un parking d'environ 95 places avec aire de covoiturage, borne de recharge électrique et station hydrogène</p> <p><b>2024 :</b> Une transaction à l'amiable a été réalisée en 2023 avec les propriétaires des différents tènements immobiliers, mais n'a pas aboutie. Une procédure d'expropriation est actuellement en cours.</p>
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>58 333 € HT soit 70 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	A définir : le projet est inscrit dans le PLU, réalisation dans le mandat en cours (2020 – 2026)
<b>Calendrier</b>	<b>Reporté en 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage et de son évolution.</p> <p>Mesure de l'utilisation de la borne de recharge électrique</p>

## Résultat auto-évaluation

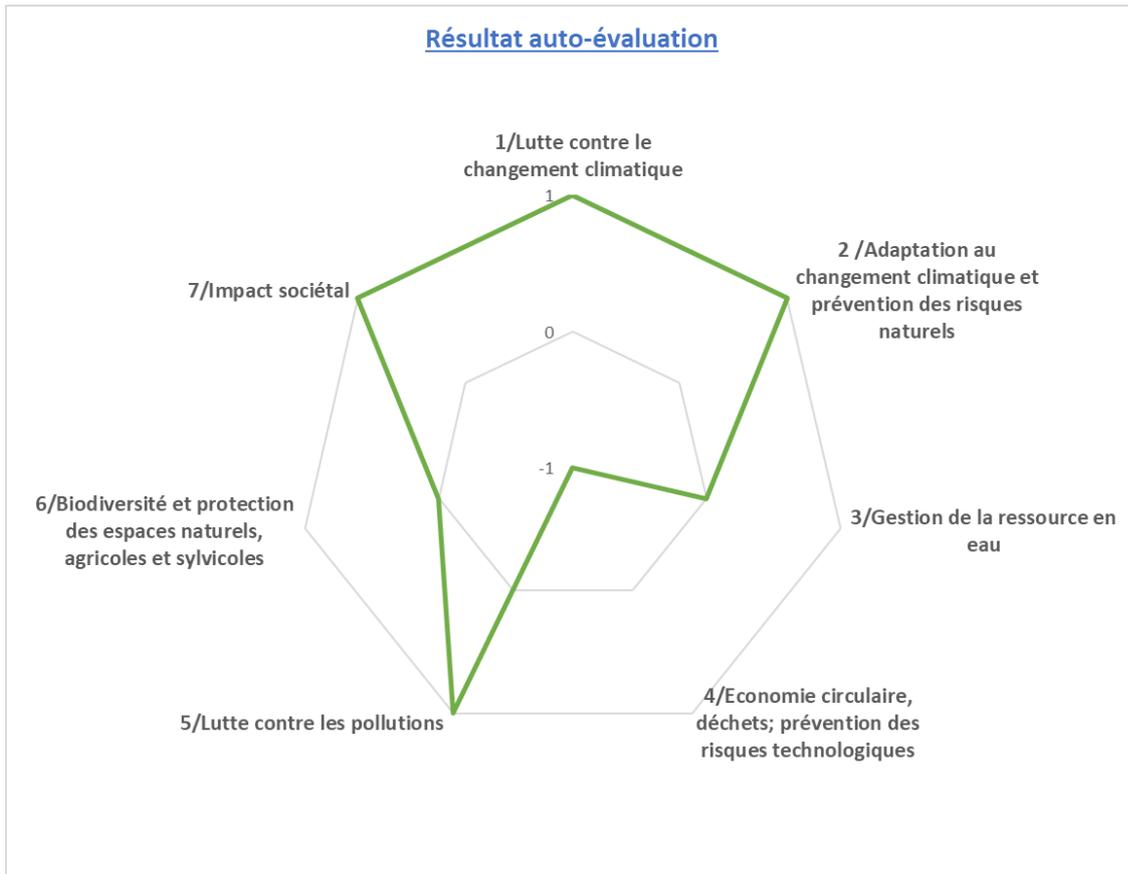


# Fiche projet Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	14
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur- Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'un parking de covoiturage</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Contribuer à diminuer le transport en facilitant et en encourageant le covoiturage, en réduisant les flux de véhicules et donc les émissions attenantes en cohérence avec le PCAET</li><li>▪ Faire évoluer les pratiques</li></ul> <p><b>Description du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réaliser parking pour le covoiturage sur un terrain communal sis le long du chemin du Bicheron, entre les RD 933 et RD 28, avec possibilité d'installer des bornes de recharge électrique</li><li>▪ Ce projet sera réalisé dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg et s'inscrira dans le schéma mobilité intercommunal.</li><li>▪ Il fera l'objet d'actions de communication.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	75 000 € HT soit 90 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : à définir</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage (nombre de véhicules sur parking) et évolution dans le temps.

### Résultat auto-évaluation

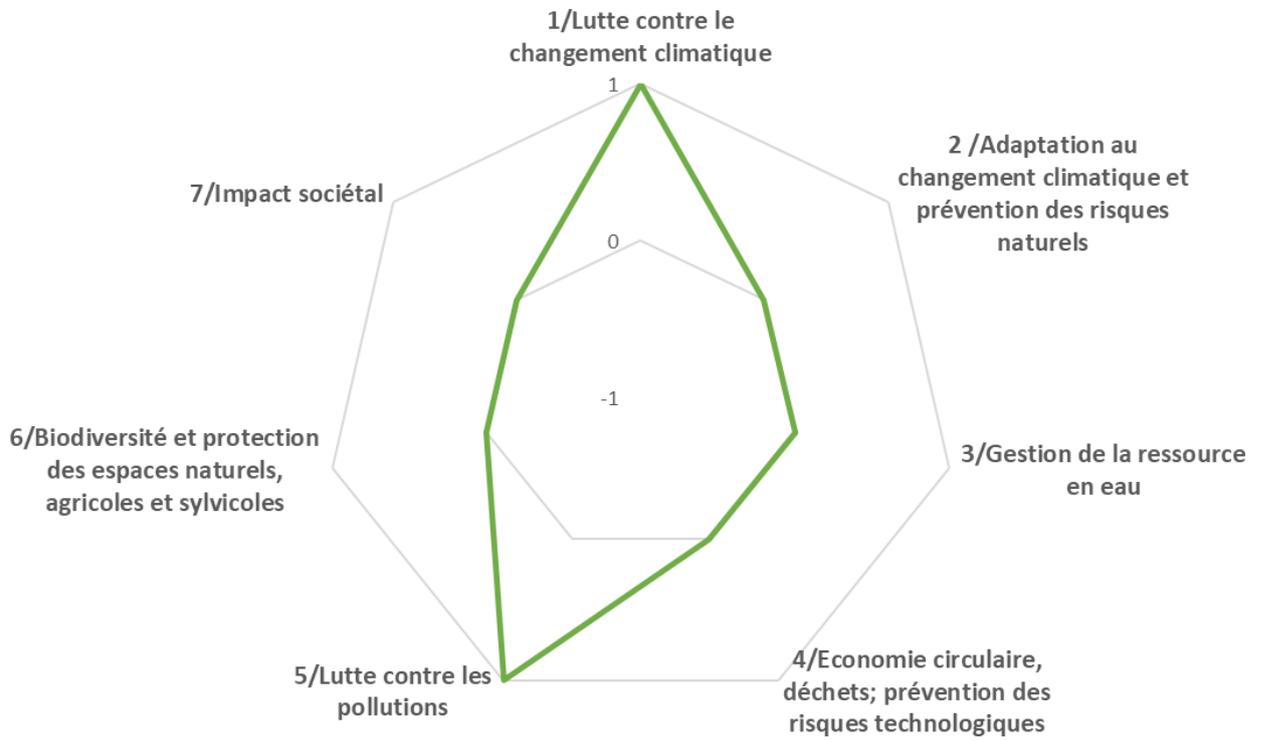


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	15
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation de l'éclairage Public</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage public avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées</li> <li>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage public</li> <li>→ Réduire la pollution lumineuse</li> <li>→ Répondre aux obligations de l'arrêté du 7/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses</li> <li>→ passage en LED de 50 points lumineux/an</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	PPI : <b>82 602,66 € HT soit 99 123,20 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées : 36 442 €</b></li> <li>→ DSIL 2022 (tranche 1) : 17 488 €</li> <li>→ DSIL 2023 (tranche 2) : 7 875 €</li> <li>→ Département de l'Ain (tranches 1 et 2) : 11 079 €</li> <li>▪ <b>Subventions 2024 estimées dans le cadre du CEE : 5 150 €</b></li> <li>→ 2 900 € pour le dossier Parc Actival</li> <li>→ 2 250 € pour la zone Visionis.</li> <li>▪ <b>Solde par autofinancement 46 160,66 € HT (hors financements CEE attribués)</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022-2023-2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>2022</b> : Réalisation de la première tranche de travaux (Parc Visionis Guéreins) : 24 296,90 € HT</li> <li>→ <b>2023</b> : Réalisation 2<sup>ème</sup> tranche de travaux (Parc Actival St Didier sur Chalaronne.) : 29 139, 10 € HT</li> <li>→ <b>2024</b> : passage en LED parc Visionis Grand Rivolet à Montceaux et finalisation Visionnis Guéreins et Montmerle : 29 166,66 € HT (<b>prévisionnel 2024</b>)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain d'économie d'énergie estimé à l'issue de l'audit

Titre du graphique

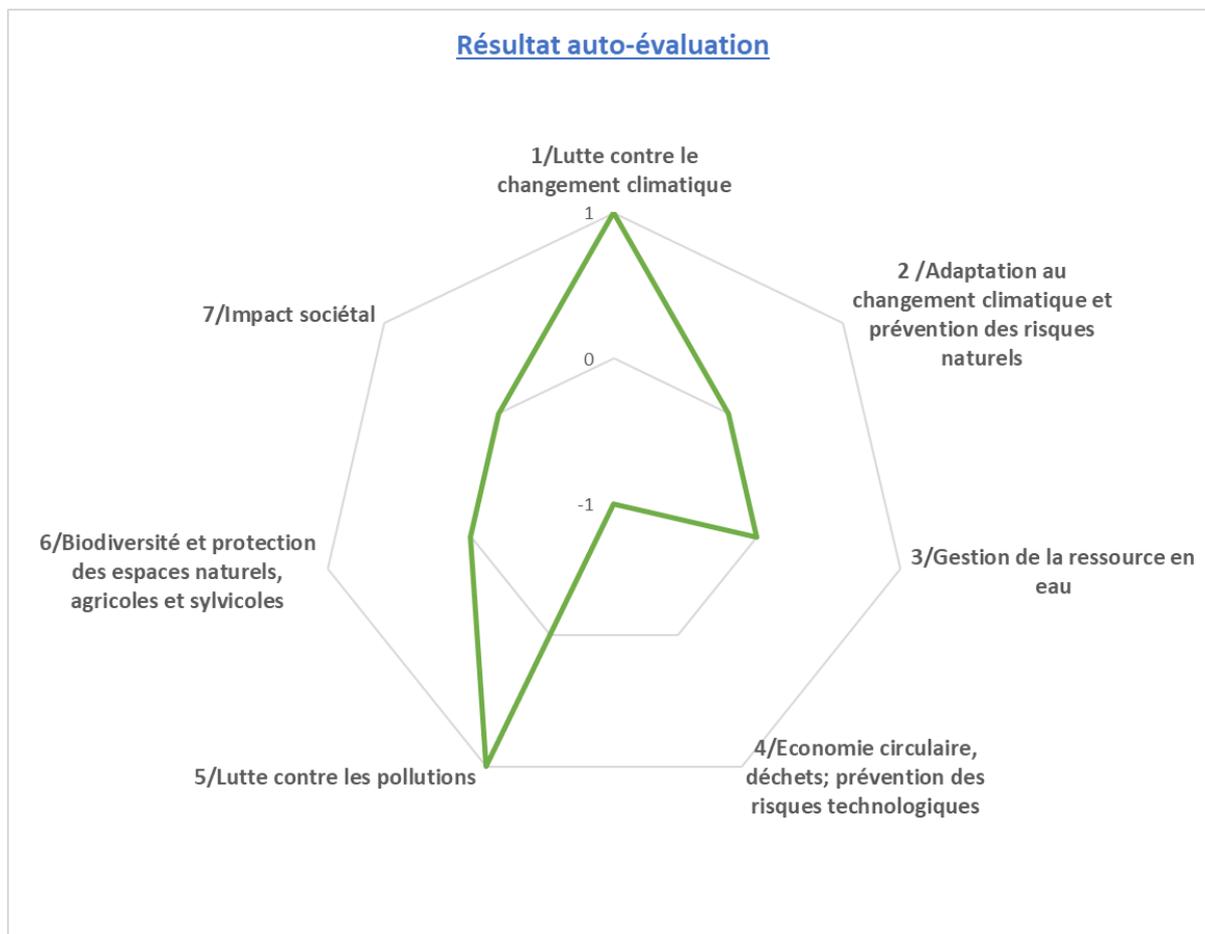


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	16 - finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Eclairage LED dans les bâtiments communaux</b>  <b>Objectifs :</b> → Réduire les consommations énergétiques. → Réduire les émissions de CO2 (économie d'1 tonne attendue)  <b>Description du projet :</b> Remplacement des luminaires par des luminaires basse consommation LED L'installation sera réalisée par une entreprise locale.
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA
<b>Coût réalisé</b>	7 056 € HT soit 8 121 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subvention attribuée :</b> → <b>DETR 2021</b> : 1 708 € autofinancement : 5 348 € HT soit 6 417,6 € TTC
<b>Calendrier</b>	Réalisation en <b>2021</b> - finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

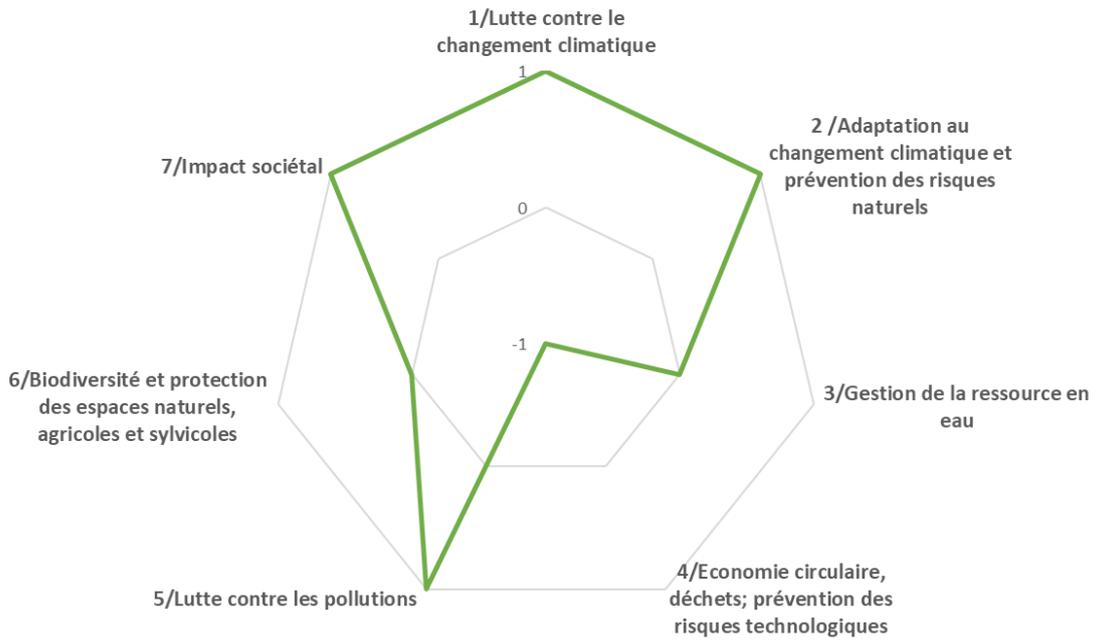


# Fiche Action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	17
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Optimisation éclairage public</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité d'environ 73% Il est à noter que la commune de Messimy sur Saône déjà décidé de couper l'éclairage public la nuit entre 23h30 et 5h30 sauf au niveau de la RD933 et du centre Bourg</p> <p><b>Description du projet :</b> Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable à réaliser par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, SIEA
<b>Coût réalisé</b>	<b>109 250 € HT soit 131 100 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Total subventions attribuées :</b></li><li>→ <b>Etat/ fonds vert 2024 : 20 543 €</b></li><li>▪ <b>Part SIEA : 65 550 €</b></li><li>▪ <b>Solde autofinancement : 23 157 € HT</b></li><li>→ <b>réalisé 2023 : 37 437,71 € HT</b></li><li>→ <b>Prévisionnel 2024 : 0 €</b></li><li>→ <b>2025 : remboursement à la commune du delta entre le coût réel de l'action après attribution subvention et le paiement de la commune</b></li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2023-2024 –action en cours de finalisation</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

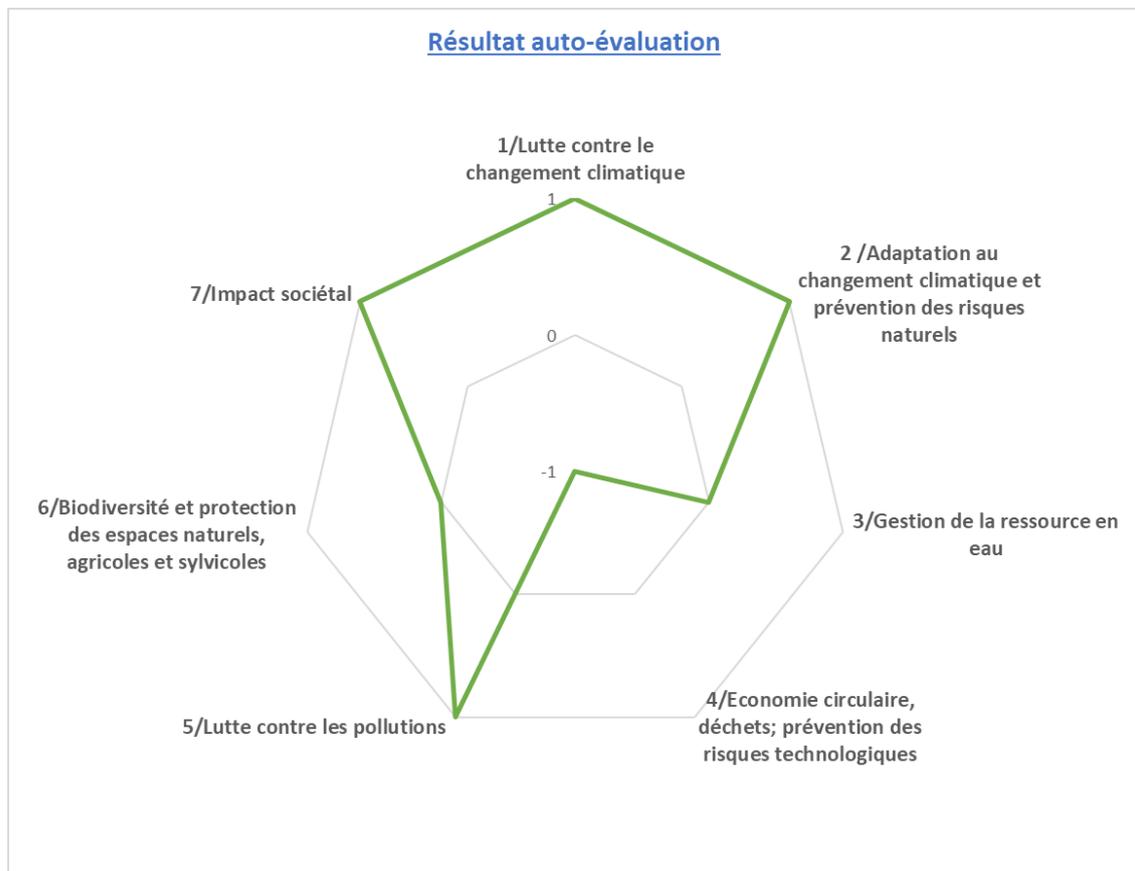
### Résultat auto-évaluation



# Fiche Projet Montceaux

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 TE
<b>Action n°</b>	18 – abandon
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Enfouissement des réseaux d'éclairage public et passage en LED</b>  <b>Objectifs :</b> → Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public → Diminuer la pollution visuelle (poteaux et lignes électriques)  <b>Description du projet :</b> Travaux d'enfouissement des réseaux aux entrées du village et passage en LED (hameaux)
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	60 000 € HT soit 72 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-

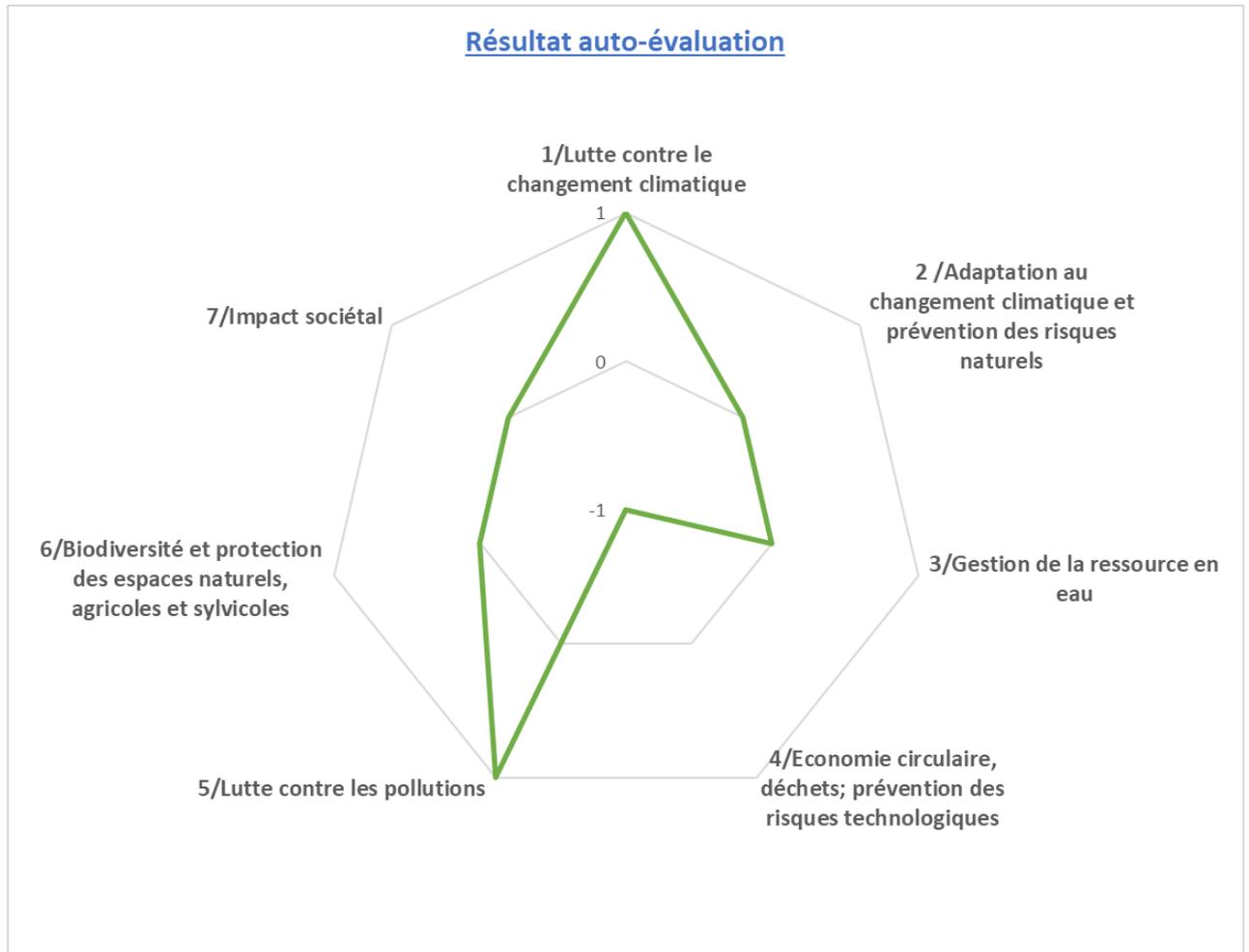


## Fiche Action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	19
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Passage en led de l'éclairage public</b>  <b>Objectifs :</b> Economie budgétaire à terme et maîtrise des intensités lumineuses  <b>Description du projet :</b> Remplacement progressif des ampoules au mercure à grosse consommation par un éclairage LED (dans le village et parking de l'école) - Coût de l'énergie en 2020 : 8 316 €
<b>Partenaires</b>	SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimé : 72 333,34 € HT soit 86 800 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	→ <b>Tranche 1 (2021-2023)</b> : 36 166,67 € HT, dont coût réel commune : 17 848,35 € HT/ part SIEA : 18 668,28 € HT → <b>Tranche 2 (2024)</b> : 36 166,67 € HT → Part SIEA : 15 282,60 € / coût réel commune : 14 377,06 € <b>Reste à charge commune estimé sur l'ensemble du projet</b> (tranches 1 et 2) : 47 848,35 € HT
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2024 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>2021-2023</b> : tranche 1 - finalisée</li><li>▪ <b>2024 (finalisation en 2024)</b> : tranche 2</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) comparativement au coût de l'énergie en 2020 (soit 8 316 €)

## Résultat auto-évaluation

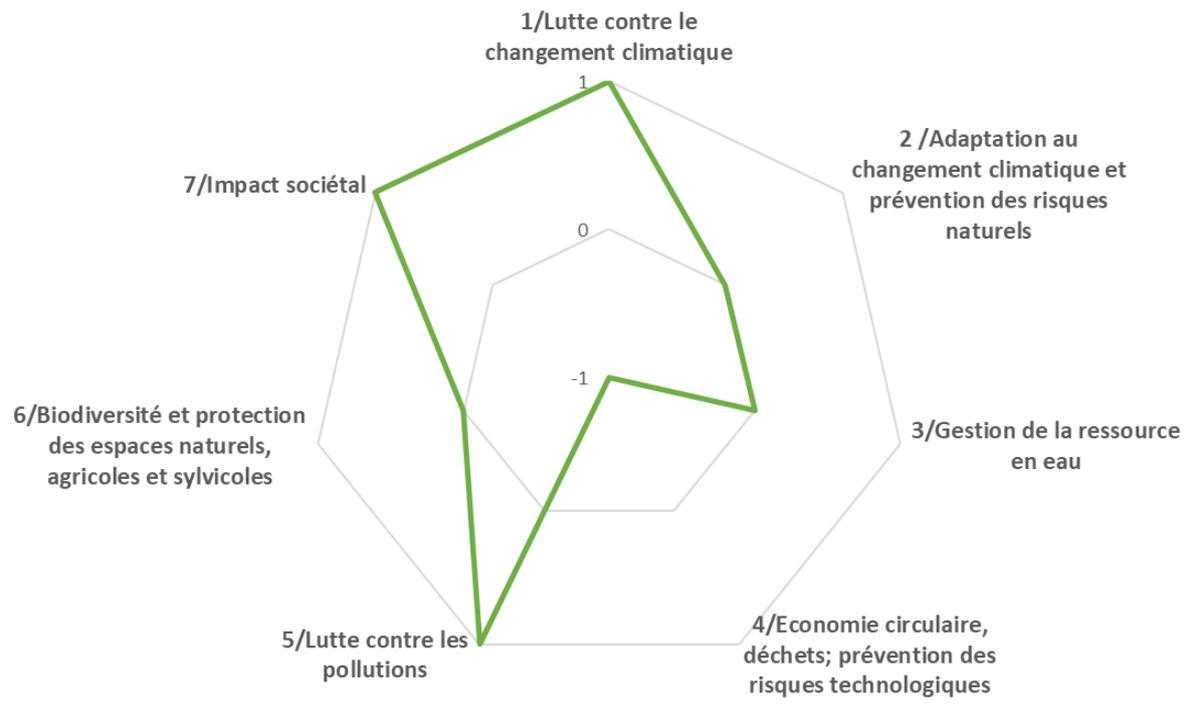


# Fiche Projet Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	20 - retiré du CRTE
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<b>Equiper la communauté de communes de véhicules écologiques</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> → Diminuer les émissions de gaz à effets de serre (transport : 2nd secteur émetteur de GES et consommateur d'énergie) → Diminuer la consommation des énergies fossiles → Sensibiliser à et rendre accessible l'utilisation du vélo électrique  <b>Description du projet :</b> <b>Projet d'acquisition par la communauté de communes remplacé par une location en leasing de 2 véhicules électriques</b>
<b>Partenaires</b>	Néant
<b>Coût prévisionnel</b>	Contrat de location de 2 véhicules électriques à partir de 2023 pour une durée de 60 mois : - Véhicule Berlingo : 36 553,74 € TTC pour 60 mois - Véhicule Jumpy : 51 035,33 € TTC pour 60 mois
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-

Titre du graphique

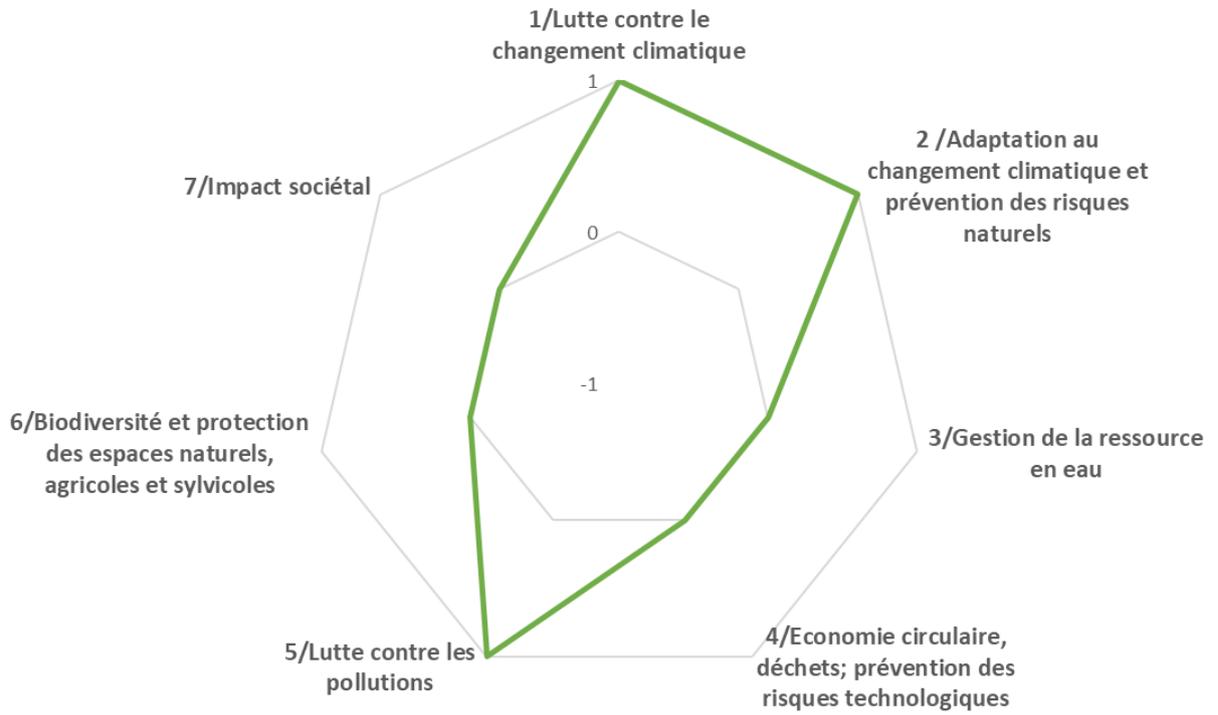


## Fiche Projet Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	21
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Acquisition d'un véhicule électrique pour la commune</b>  <b>Objectifs :</b> → Limiter l'émission de gaz à effet de serre → Améliorer la qualité de l'air  <b>Description du projet :</b> Remplacer le Kangoo diesel par un équivalent électrique utilisé par les agents lorsque le changement de véhicule sera nécessaire
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	32 000 € HT soit 38 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Estimatif total subventions envisagées : 8 000 € (à définir)</b> La maquette ne tient pas compte des estimations financières.
<b>Calendrier</b>	<b>Réalisation reportée 2025 - 2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evolution de la consommation de carbone des véhicules communaux

## Résultat auto-évaluation

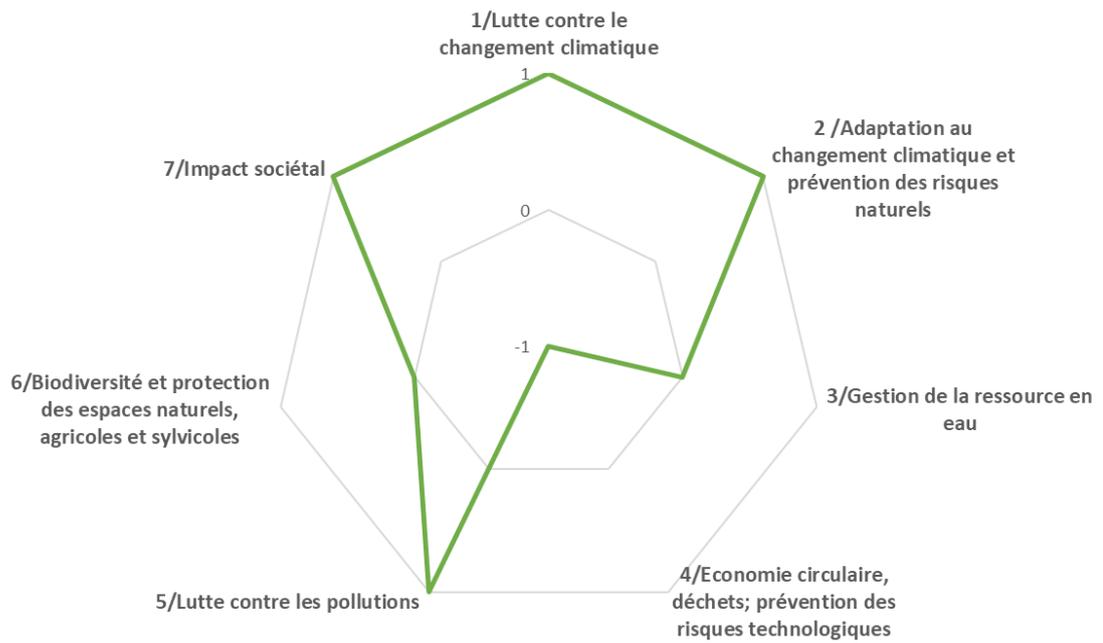


# Fiche Projet Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	22
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Borne(s) de recharge électrique</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Favoriser le développement et l'usage de véhicules électriques, plus écologiques → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</p> <p><b>Description du projet :</b> Installer une ou des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Dans le cadre des projets de réaménagement du centre village et de l'aménagement du parking de covoiturage, une réflexion sera menée préalablement.</p>
<b>Partenaires</b>	SIEA/SEM LEA, ALEC 01
<b>Coût prévisionnel</b>	60 000 € HT soit 72 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>A définir, notamment dans le cadre d'une éventuelle prise en charge financière de la borne par le SIEA.</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- nombre d'utilisateurs constatés - quantité d'énergie délivrée

### Résultat auto-évaluation

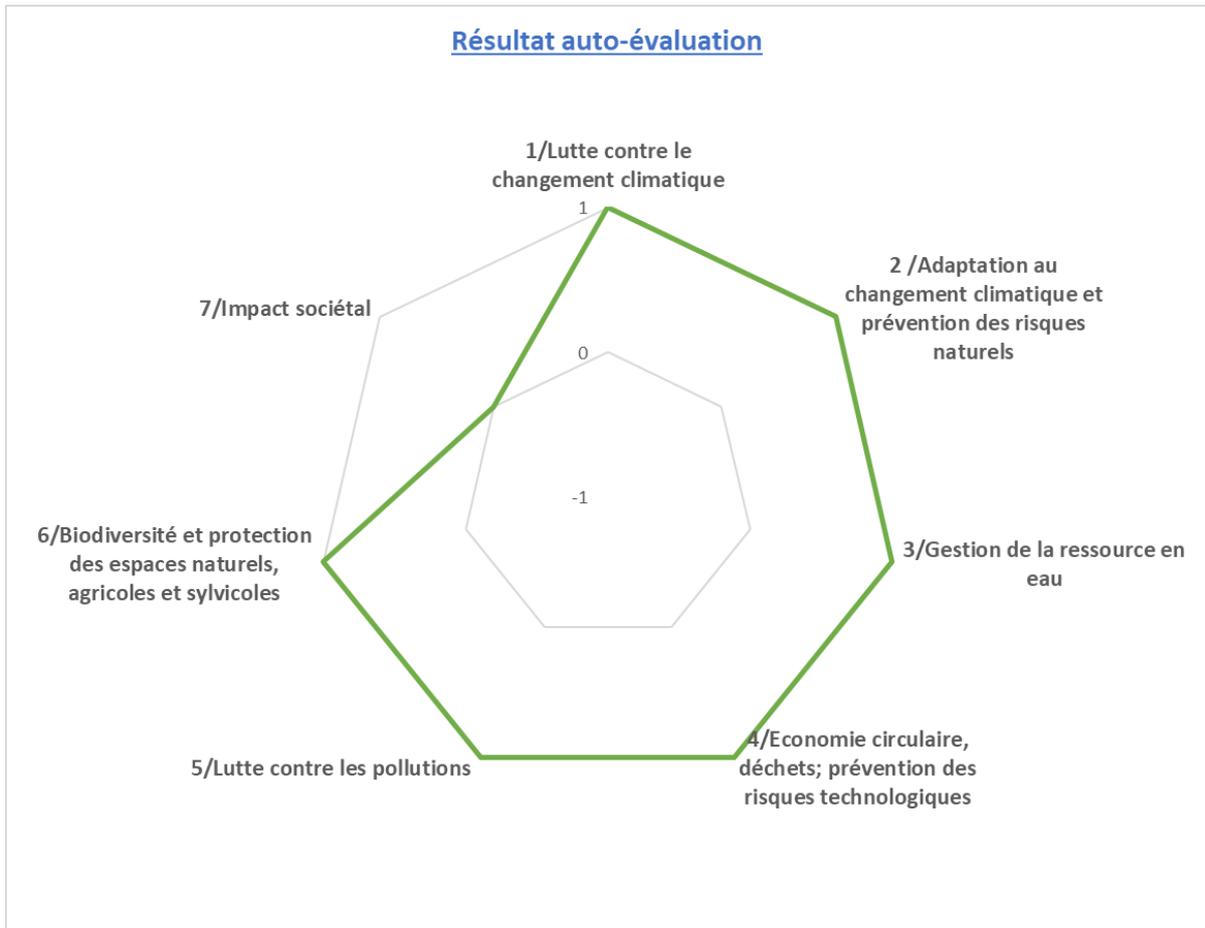


# Fiche Projet Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	23 – abandon
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Vers un camping nature</b></p> <p><b>Objectif &amp; contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Réduire les consommations d'énergie et d'eau afin de préserver l'environnement et les ressources</li><li>→ Lutter contre le changement climatique</li><li>→ Développer le camping municipal****"Les Mûriers" dans une optique de tourisme durable et dans un contexte de développement de l'accueil des cyclotouristes en lien avec l'aménagement de la Véloroute, et de valorisation d'un tourisme de proximité (promotion du commerce local, itinéraires de découverte à l'échelle du territoire...)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Installation de systèmes de récupération des eaux de pluie, de mitigeurs, de limiteurs de débit</li><li>- Mise en place de tri et compostage des déchets</li><li>- Installations de détecteurs de présence, ampoules basse consommation</li><li>- Installations photovoltaïques pour la production d'eau chaude sanitaire...</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Le projet est actuellement suspendu. Non-ouverture du camping en 2022 et 2023.</li><li>→ Appui à venir en 2023 d'un bureau d'étude spécialisé en vue de décisions quant au devenir du site.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-

## Résultat auto-évaluation



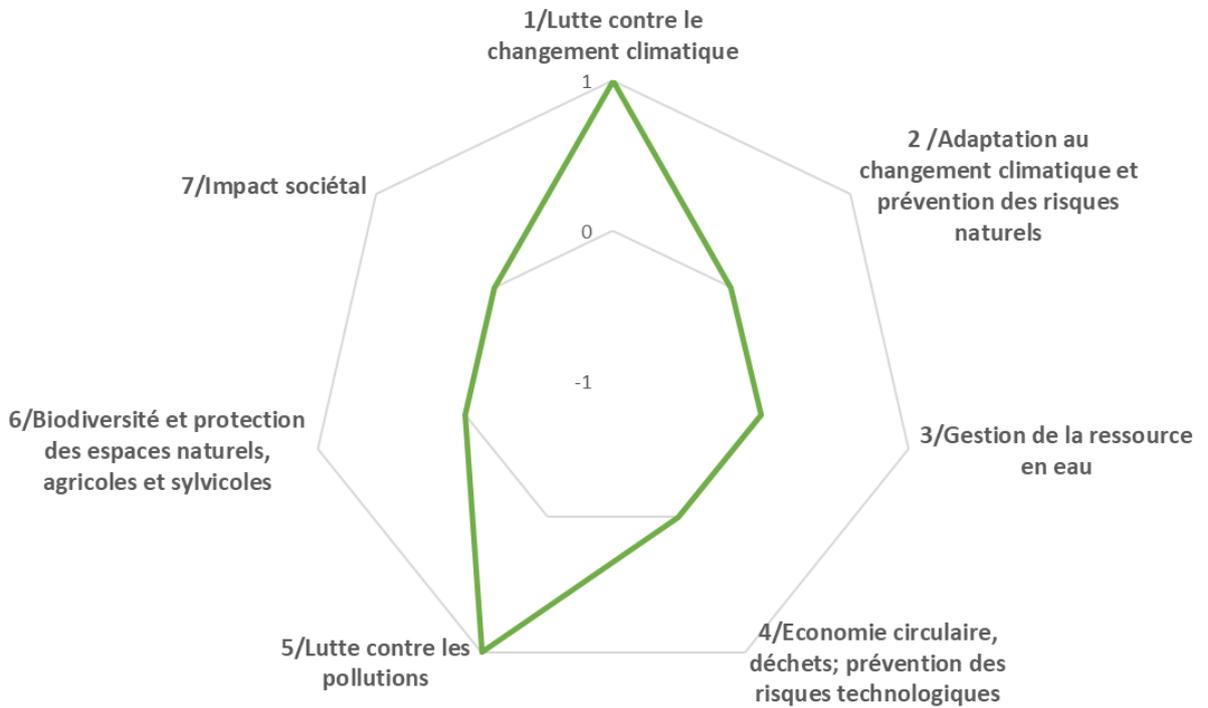
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	24
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires et communaux dans le cadre du programme ACTEE 2</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b>  → Diminuer la consommation énergétique des bâtiments et réduire les émissions de gaz à effet de serre  → Répondre aux objectifs du décret tertiaire de diminution de la consommation énergétique des bâtiments de plus 1 000m<sup>2</sup> de 40 % à l'horizon 2030, 50% à l'horizon 2040 et 60 % à l'horizon 2050 par rapport à 2010</p> <p><b>Description du projet :</b>  Mener des études dans le cadre d'actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires dans le cadre du programme ACTEE 2 sur 2 ans (2021-2022-2023). Financements par l'AMI SEQUOIA dont la CCVSC en lien avec le SIEA ont été lauréats –  La communauté de communes ainsi que 6 communes et 1 établissement public (SMIDOM) ont bénéficié du programme global en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments, à savoir :</p> <p>→ la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup> (Gymnase Visiosport à Montceaux, Pôle Petite Enfance à Montceaux, Gymnase et centre sportif à St Didier sur Chalaronne), les plus énergivores (Gymnase de Thoisse, Jardins des Sports) et le RAM de Saint-Didier, puis les bâtiments communaux  → Recrutement par le SIEA (mandataire et pilote du projet) d'économistes de flux pour effectuer des bilans des consommations des bâtiments communautaires et communaux de moins de 1000 m<sup>2</sup> et optimiser les usages pour réduire les factures  → Installation d'outils de suivi de consommation afin de diagnostiquer puis de mieux gérer la consommation énergétique des bâtiments (enregistreurs de température, caméra thermique, logiciel)  - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation identifiés lors des audits et des bilans de consommation</p> <p><b>A l'issue de cette action, une stratégie en matière de rénovation des bâtiments intercommunaux a pu voir le jour. Financement de la planification en cours.</b></p>
<b>Partenaires</b>	SIEA / FNCCR
<b>Coût réalisé</b>	<p><b>Coût pour la CCVSC (hors MOE + travaux) :</b>  → Audits : <b>14 396, 26 € HT / 17 275.51 € TTC</b></p>

	<p>→ Économe de flux + outils de suivi : <b>21 712 € (net de taxe)</b> pour les 2 ans (rétribués en 2024)  <b>Soit : 36108,26 € HT - 38 987,25 € TTC</b></p> <p><b>Coût global pour les communes :</b>  → économe de flux + outils de suivi : 23 323€ pour les 2 ans (communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux) –  → audits (Chaleins) : 1 856,25 € HT  → audits SMIDOM : 4500 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Aides octroyées dans le cadre de l'AMI SEQUOIA : 14 254 €</b></p> <p>→ <b>Audits financés à 50% avec un plafond à 17 500 € :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coût CCVSC :</b> 7 198,13 € (50% du coût total)</li> <li>▪ Coût communes participantes à l'audit (Chaleins et SMIDOM) : 3 178,13€</li> </ul> <p>→ <b>Financement économe de flux et mesures de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Part subvention CCVSC : 9 843,16 € (relative aux 2 années 2022-2024)</li> <li>▪ Communes participantes (Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux) : 10 622,25 €</li> </ul> <p>→ <b>Maîtrise d'œuvre :</b> enveloppe globale de 7 000 € HT à répartir entre la CCVSC et les communes membres du programme, dont 6 081,19 € HT attribués à Messimy-sur-Saône (<i>montant part CCVSC non connu 2024</i>)</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>mi 2022- mi 2024 :</b> économe de flux (toujours en cours en 2024)</li> <li>▪ <b>2023 :</b> Audits</li> <li>▪ <b>Second semestre 2023 :</b> maitrise d'œuvre</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments après travaux à venir post-travaux

Titre du graphique

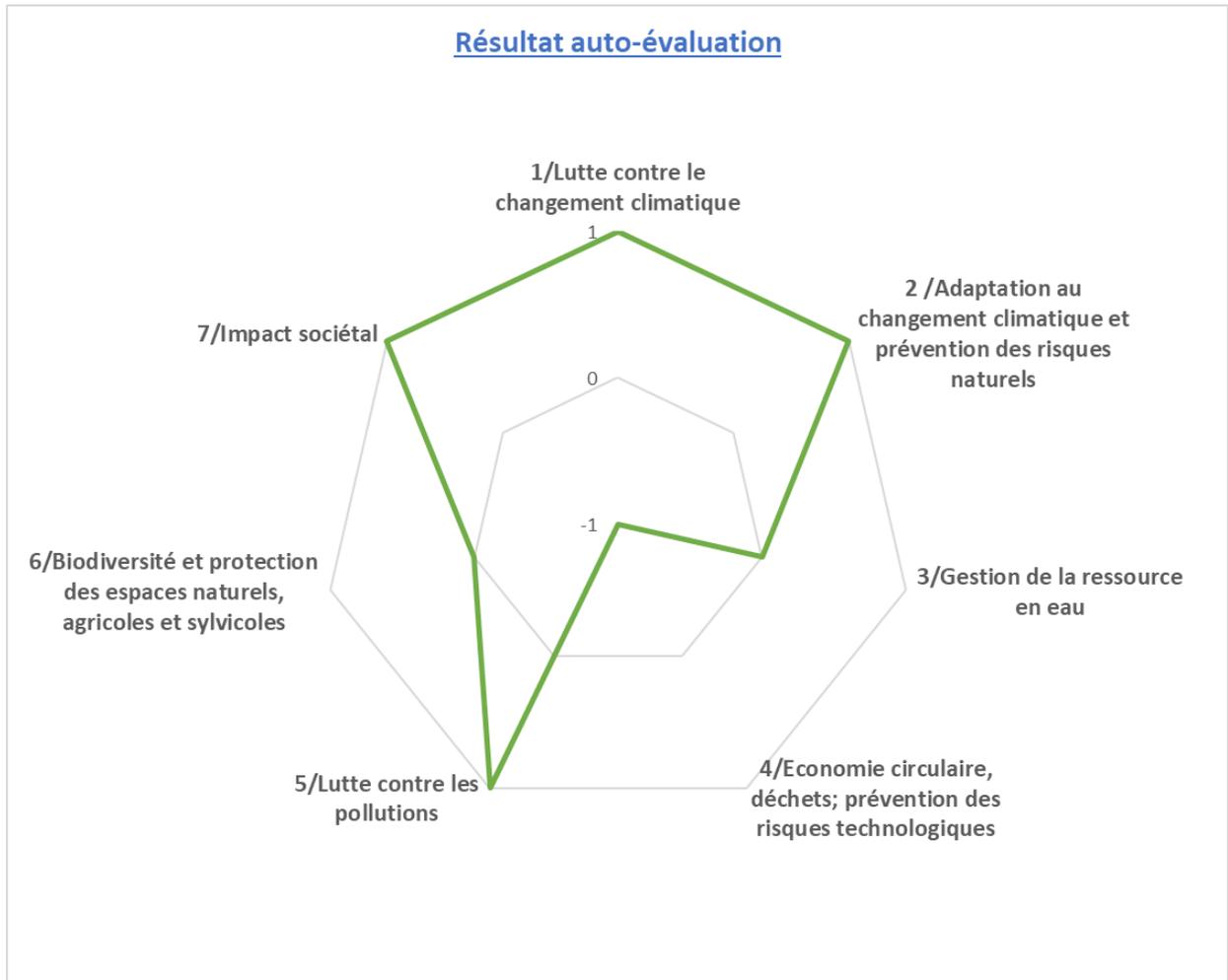


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	25
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Réfection de la salle des fêtes communale</b>  <b>Réfection salle des fêtes</b> <b>Objectifs et modalités :</b> Réaménager la salle des fêtes pour la rendre plus agréable à utiliser et plus modulable en fonction des manifestations.  <b>Description du projet :</b> La réfection doit permettre de développer les manifestations par les associations communales. Cette partie est estimée à 45 000 € HT.
<b>Partenaires</b>	Etat, Région, Communauté de communes
<b>Coût prévisionnel</b>	9 000 € HT soit 10 800 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Plan de financement 2024 à venir : → DETR 2024
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : études et réalisation <b>2024</b> : début travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après) Analyse comparative de la fréquentation

## Résultat auto-évaluation

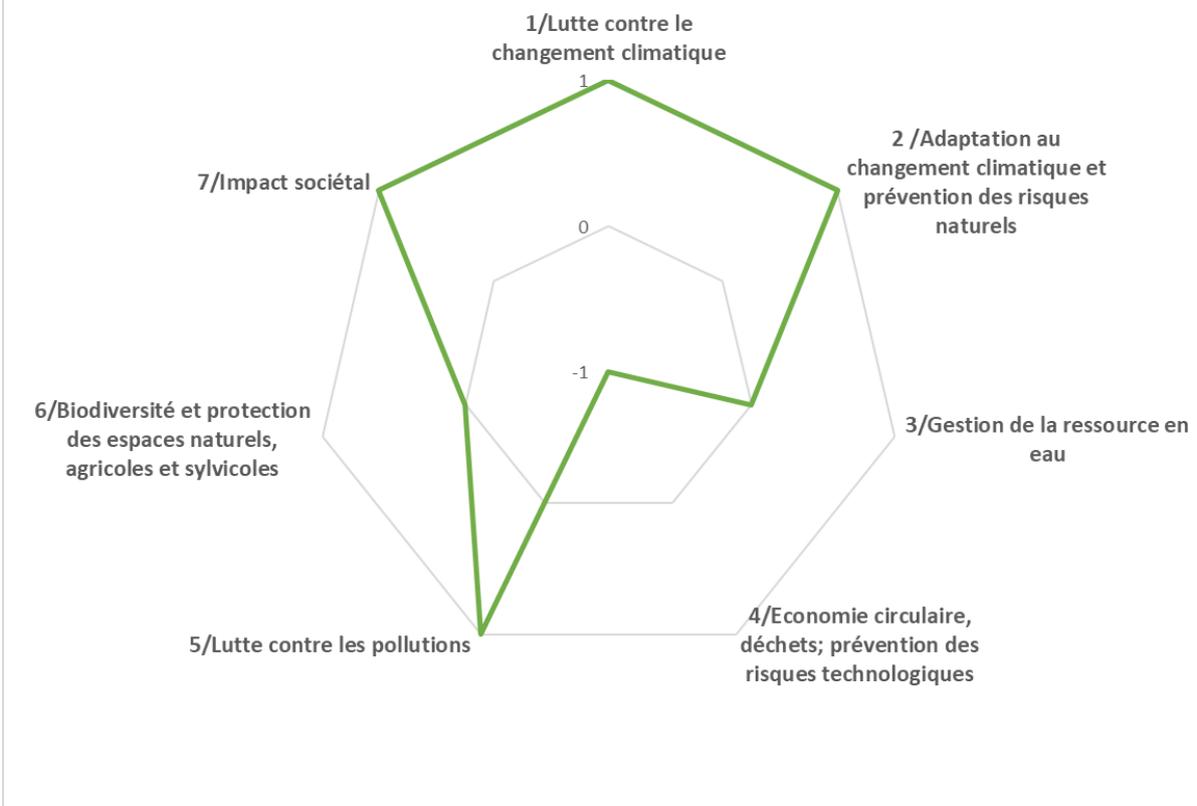


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	26 (fusionnée avec le projet 27) - finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Isolation des bâtiments communaux</b>  <b>Objectifs et modalités :</b> Réduire les consommations énergétiques  <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplacement des portes et fenêtres de la salle des fêtes et salle de réunion</li><li>- Isolation de la salle de cours de la caserne des pompiers</li><li>- Remplacement des portes et fenêtres du bâtiment école Mairie</li><li>-</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région, Communauté de communes
<b>Coût réalisé</b>	166 153 € HT soit 199 384 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 134 077 €</b>  → <b>DETR</b> : 49 846 € attribués en 2022 pour versement 2023 → <b>Département de l'Ain</b> : 33 231 € attribué en 2022, versement en 2023 → <b>Fonds de concours Communauté de Communes</b> : 15 000 € attribué en 2022, versement en 2023 <b>Subvention notifiée 2023 : 36 000 €</b> → <b>Région AURA</b> : 36 000 € (attente versement)  <b>Solde par autofinancement : 32 076 € HT soit 38 491,2 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 – finalisé</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation

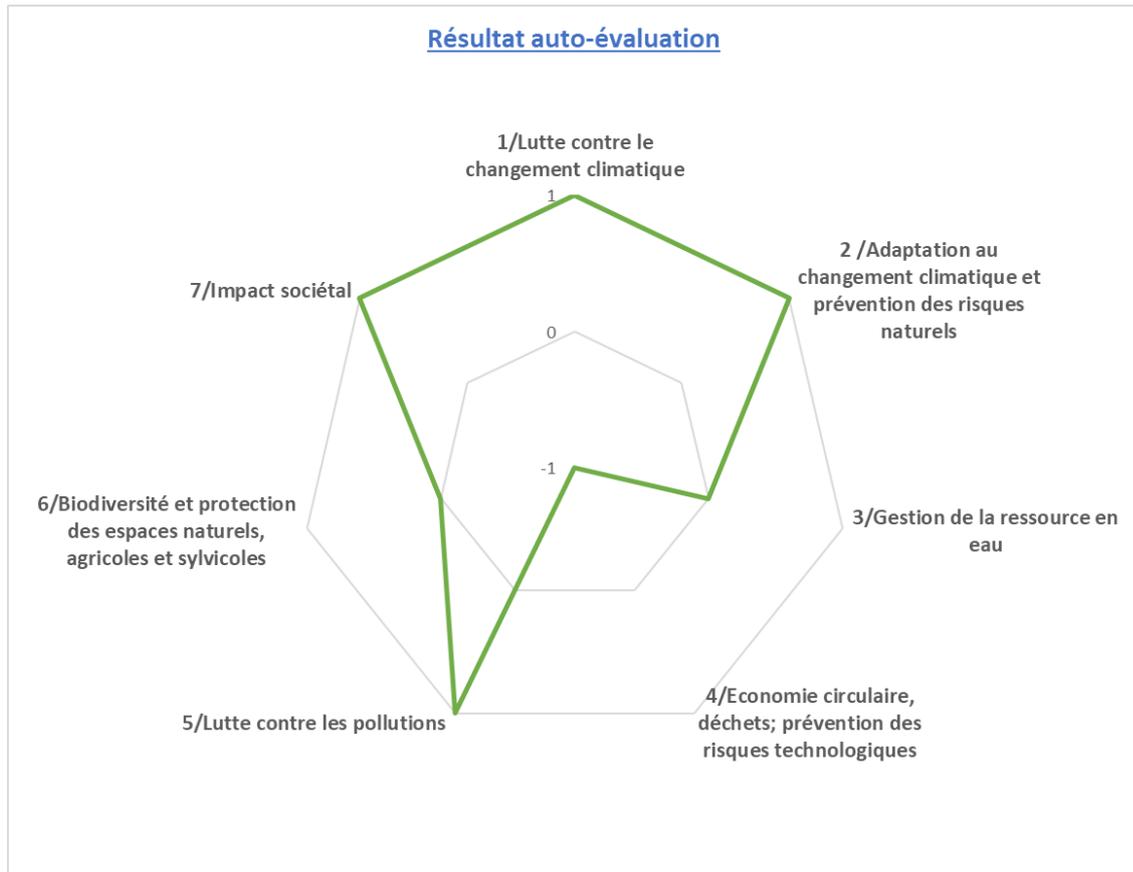


## Fiche Action Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	28
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Isolation Thermique des bâtiments communaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Préserver les ressources naturelles → Réduire les consommations énergétiques</p> <p><b>Description du projet :</b> Engager une isolation thermique des bâtiments par ordre de priorité : la cantine et salle attenante (périscolaire), l'école et la mairie</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût global estimé : 776 000 € HT soit 931 200 € TTC</b></p> <p><b>Phase 1 : Cantine et périscolaire</b></p> <p>→ Coût des travaux isolation école publique (cantine) et salle périscolaire : 595 000 € HT → Coût des études préalables : 115 000 € HT → Coût ingénierie (accompagnement de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain) : 66 000 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions envisagées 2024 : 429 626,75 €</b></p> <p>→ DETR : 200 000 € → Région AURA : 118 000 € → Département de l'Ain : 111 623 €<ul style="list-style-type: none"><li>○ Au titre des équipements de proximité : 66 153,75 €</li><li>○ Au titre de la Transition écologique : 45 470€</li></ul></p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>2022</b> : Réalisation travaux isolation toits mairie et école publique</li><li>• <b>courant 2024</b> : réalisation d'un diagnostic pour la cantine</li><li>• <b>2025</b> : début des travaux d'isolation de la cantine et salle attenante</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation



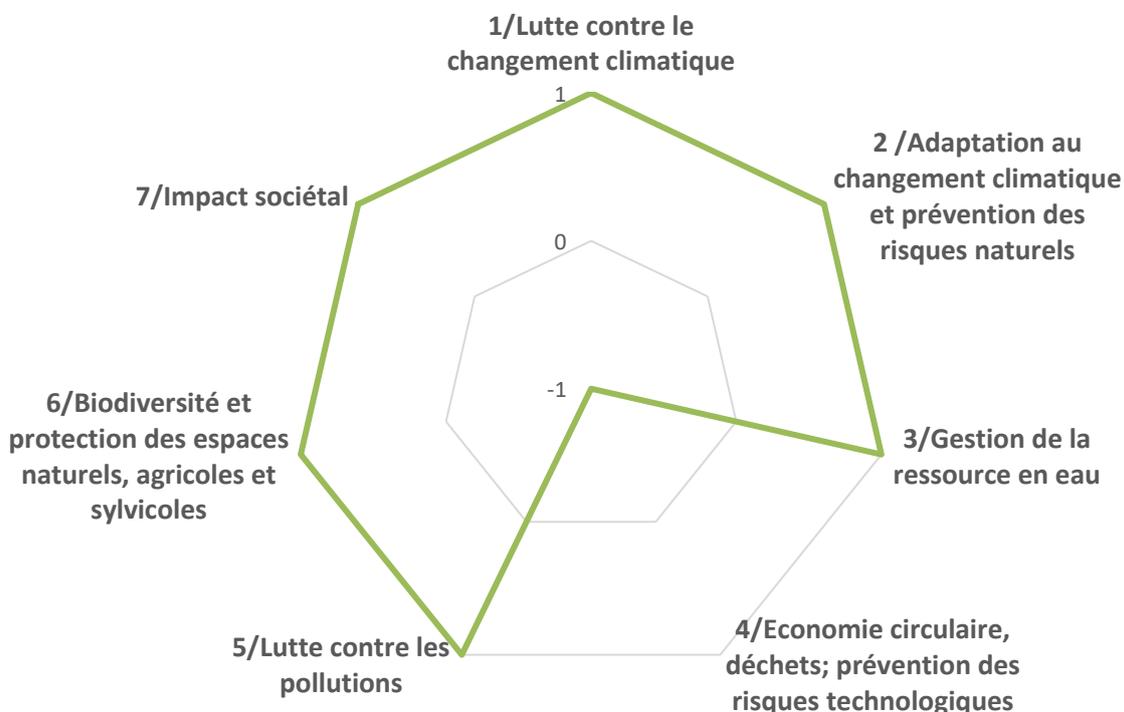
# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	29 - fusionnée avec le projet 48 (fiche 48 supprimée)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Reconstruction de l'école élémentaire publique Mick Micheyl</b> (dans le cadre d'une opération globale de reconstruction des deux écoles publiques, élémentaire et maternelle) / <b>végétalisation et débitumisation des cours d'écoles</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Offrir aux élèves, aux enseignants, aux personnels éducatifs et aux familles, des conditions d'accueil et de fonctionnement optimales et adaptées aux usages et besoins actuels, sur les temps scolaires et périscolaires.</li> <li>→ S'inscrire dans une politique globale de renouvellement urbain en centre-ville et de confortement des fonctions de centralité, en reconstruisant les deux écoles publiques (maternelle et élémentaire) à proximité immédiate d'autres équipements et services et au cœur du futur "quartier des écoles" (construction de 95 à 120 logements, aménagement d'un parc public)</li> <li>→ Opter pour des bâtiments "durables"</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 9 salles de classe, 1 salle "arts plastiques / musique / périscolaire", 1 BCD, des salles pédagogiques, des espaces de rangement, techniques et d'entretien, des sanitaires</li> <li>- Qualité environnementale du bâtiment basse consommation d'énergie, chaufferie bois mutualisée (réalisée dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle), matériau bois privilégié avec recours aux essences locales et régionales</li> <li>- Cuve de récupération des eaux de pluie (utilisation pour l'arrosage)</li> <li>- Végétalisation et débitumisation des cours d'écoles</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût global estimé (actions fusionnées) : 2 862 701 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions attribuées 2022/ 2023 : 519 715 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées dans le cadre de la reconstruction de l'école Mick Micheyl 2022 :</b></li> <li>→ DETR 2020 : 250 000 €, dont 200 000 € versées en 2022 et solde de 50 000 € en fin de travaux</li> <li>▪ <b>Subventions 2022 attribuée dans le cadre de l'opération de débitumisation des cours d'écoles :</b></li> <li>→ Département de l'Ain 2022 : 150 000 €</li> <li>→ DETR : 6 489 €</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions 2023 attribuées :</b></li> <li>→ Région Auvergne Rhône Alpes (bois énergie et réseau de chaleur) 2023 : 104 000 € (porte sur les écoles maternelle et élémentaire)</li> <li>→ CAF 2023 (aménagement de locaux périscolaires) : 9 226 €</li> </ul> <p><b>Plan de financement 2024 à venir</b></p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2022-2026 : débitumisation des cours des écoles</b></li> <li>→ <b>2022</b> : 24 629 € HT - réalisée</li> <li>→ <b>2023</b> : 8 789 € HT - réalisée</li> <li>→ <b>2024</b> : 8 789 € HT en cours de réalisation</li> <li>→ <b>2025 et 2026</b> : à définir</li> <li>→ <b>&lt;végétalisation par plantations d'arbres 2023</b> : 2 916 € HT - réalisée</li> <li>▪ <b>2022-2024 (finalisation septembre 2024)</b> : aménagement dans le cadre de la reconstruction de l'école élémentaire : 2 800 000 € HT soit 3 360 000 € TTC</li> <li>▪ <b>Autofinancement (hors subventions 2024)</b> : 2 342 986 € HT</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment Surfaces désimperméabilisées dans le cadre de la requalification des espaces publics avant/après)

### Résultat auto-évaluation

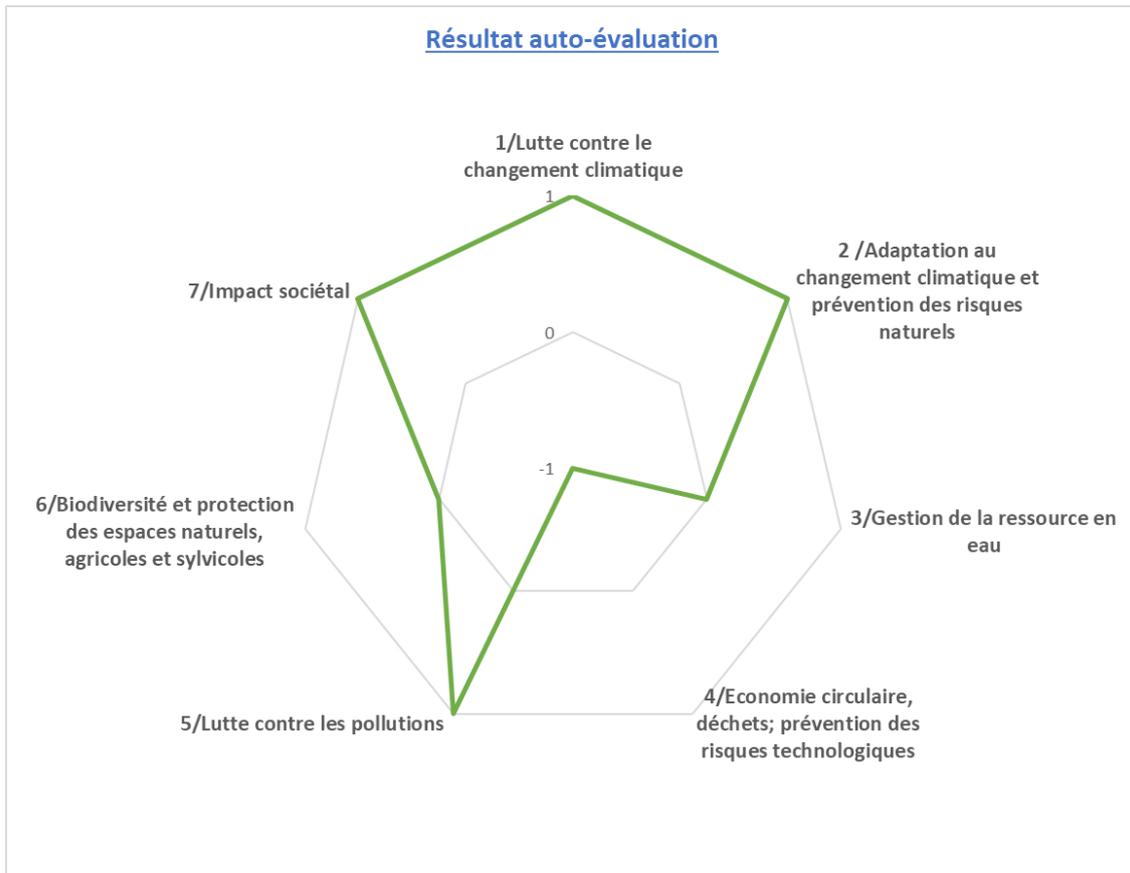


# Fiche Action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	30 – fusionnée avec le projet 63 (fiche 63 supprimée)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Isolation de l'école et extension de la restauration scolaire</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Accroître l'efficacité énergétique de l'école communale en améliorant le confort d'hiver ainsi que le confort d'été (mai, juin et septembre) ce qui permettra d'économiser significativement la consommation de chauffage du bâtiment</p> <p><b>Description du projet :</b> Renforcer l'isolation du bâtiment de l'école pourtant récent (2004) au niveau de la toiture et via une isolation par l'extérieur, sans connaître encore les solutions techniques à retenir pour traiter le problème thermique du bâtiment. Le prérequis à ce projet est la reprise de l'étanchéité d'une toiture terrasse (40 K€ prévu pour fin 2021). La réalisation du projet dépendra du niveau d'aides qui pourra être obtenu. Dans l'évolution du projet global, le projet d'extension de la cantine (fiche 63) vient intégrer l'ensemble du projet isolation de l'école ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur ce même bâtiment.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, SPL ALEC Ain
<b>Coût réalisé</b>	<b>964 349 € HT soit 1 157 218,8 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions attribuées 2023/ 2024 : 358 177 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat/ fonds vert 2023 : 53 080 €</li> <li>- Région AURA : 150 000 €</li> <li>- Département de l'Ain : 105 326 €</li> <li>- Département de l'Ain (dans le cadre de la transition écologique) : 49 771 €</li> </ul> <p><b>Total Subvention sollicitée 2024 (en attente attribution 2024)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DETR/DSIL : 200 000 €</li> </ul> <p>Solde par autofinancement (hors subvention non attribuée) : <b>606 172 € HT soit 727 406,4 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022</b> : réalisation de l'étude : 6 750 € HT/ 8 100 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel 2023</b> : 99 553 € HT/ 119 464 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel 2024</b> : 359 719 € HT/ 431 662,8 € TTC</p> <p><b>2024 – 2025</b> : travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation

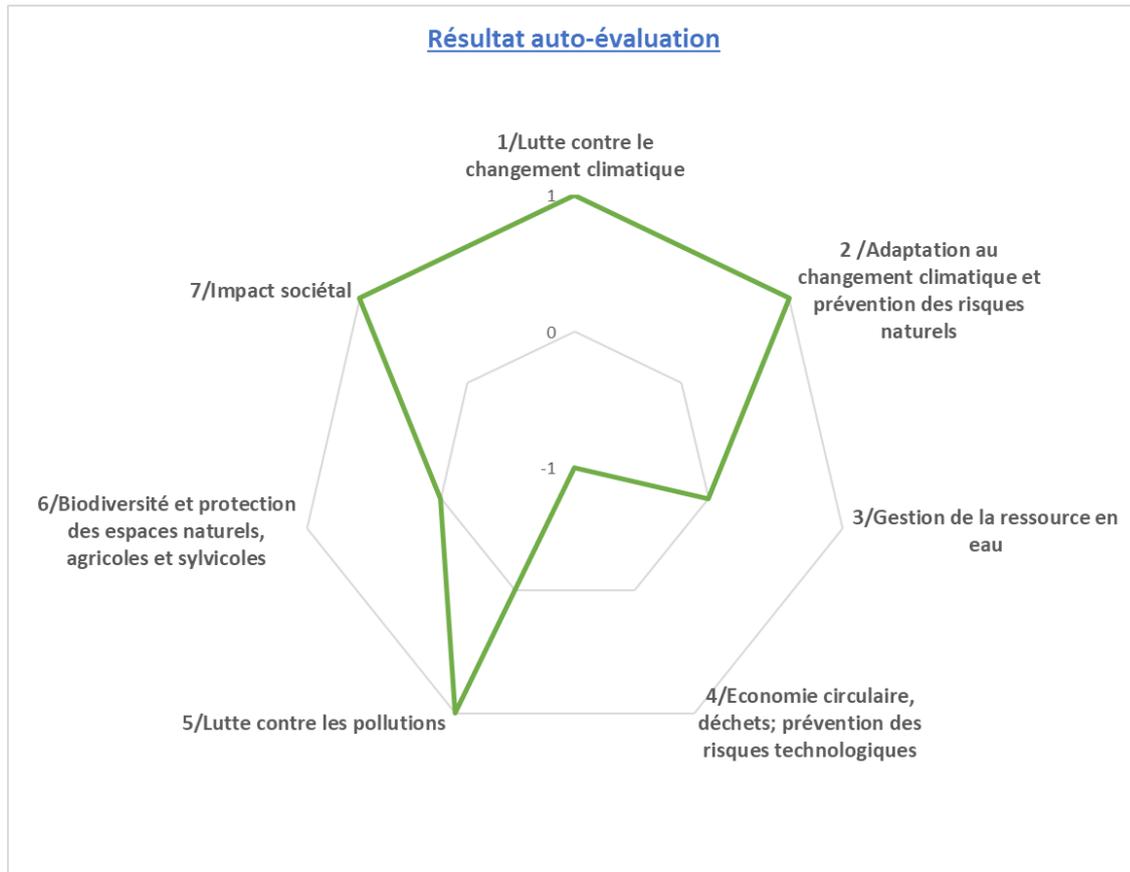


## Fiche action Genouilleux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	31
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de la mairie et de l'école</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Amélioration de la performance énergétique → Lutte contre les pollutions et le changement climatique</p> <p><b>Description du projet :</b> Souhait de remplacement de la chaudière au fioul chauffant actuellement les locaux de la mairie et de l'école par une ou plusieurs pompes à chaleur ( en fonction des financements mobilisables possibles). Le projet inscrit dans le contrat de chaleur renouvelable de l'Ain. Le projet a bénéficié d'une étude de faisabilité gratuite par l'ALEC 01.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, ADEME, Région AURA, Département de l'Ain, ALEC Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000 € HT soit 120 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées à définir
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : réalisation travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

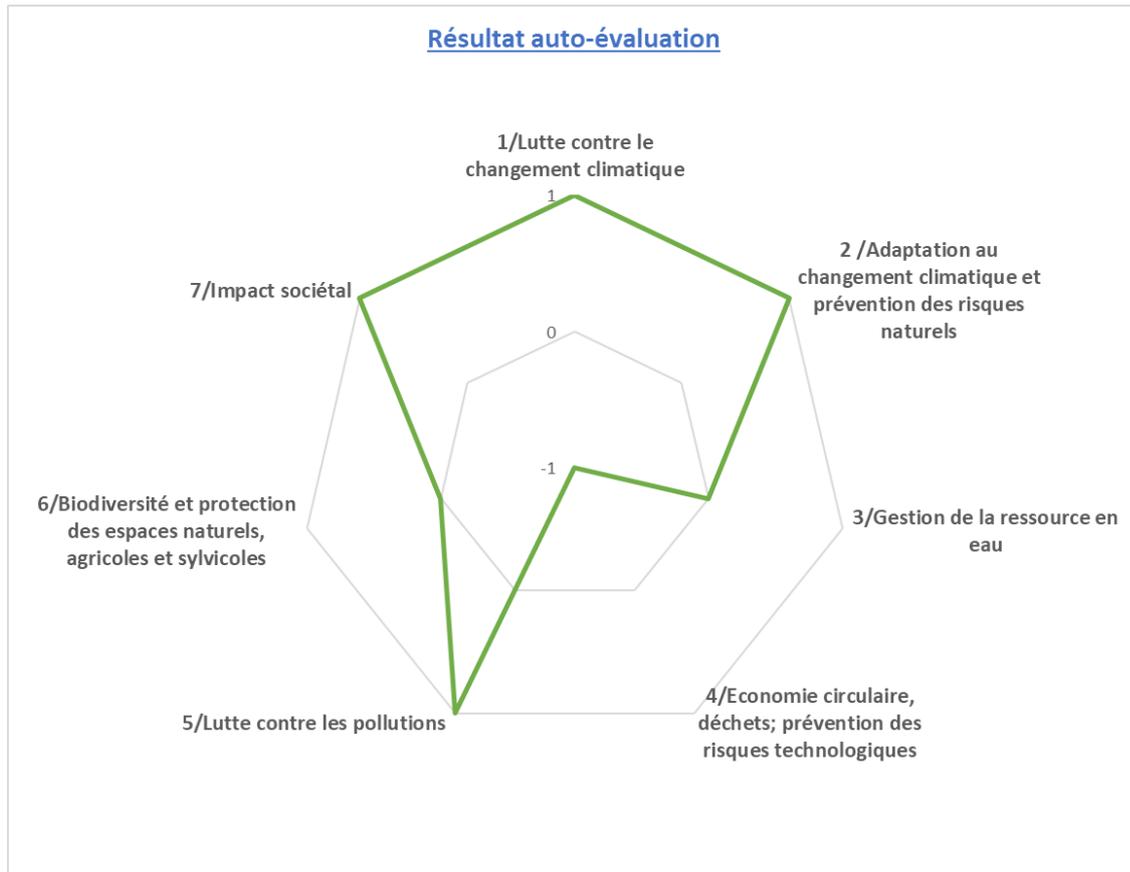


## Fiche Action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	32
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Amélioration des étiquettes énergétiques – Isolation par l'extérieur du bâtiment du 18 rue des Jardins (La Poste, la Thoisseyenne d'HLM et 8 logements).</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Réduire l'empreinte énergétique du parc de logements dont la commune est propriétaire → Agir sur les consommations d'énergie des bâtiments publics</p> <p><b>Description du projet :</b> Isolation des bâtiments à étiquettes énergétiques lourdes, de façon à favoriser les économies d'énergie, à la fois dans les appartements loués par la commune, et dans les locaux commerciaux ou de services publics</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 306 302 € HT soit 367 562,4 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>2022</b> : 94 968.15 € HT (rénovation énergétique d'un bâtiment communal)</li><li>▪ <b>2023</b> : 71 334.00 € HT (rénovation énergétique d'un bâtiment communal)</li><li>▪ <b>2024</b> : 105 000 € HT (rénovation énergétique de deux bâtiments communaux)</li><li>▪ <b>2025</b> : 35 000 € HT (rénovation énergétique d'un bâtiment communal)</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Total Subventions attribuées : 54 382 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR 2023 : 35 338 €</li><li>→ CD 2023 : 18 994 €</li></ul></li><li>▪ <b>Subventions attendues 2024 :</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR 2024 : 17 839 €</li></ul></li></ul> <p><b>Reste à charge commune (hors subventions non attribuées) : 251 920 € HT soit 302 304 € TTC</b> La maquette financière ne tient pas compte des subventions non attribuées.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2022- 2024 - 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

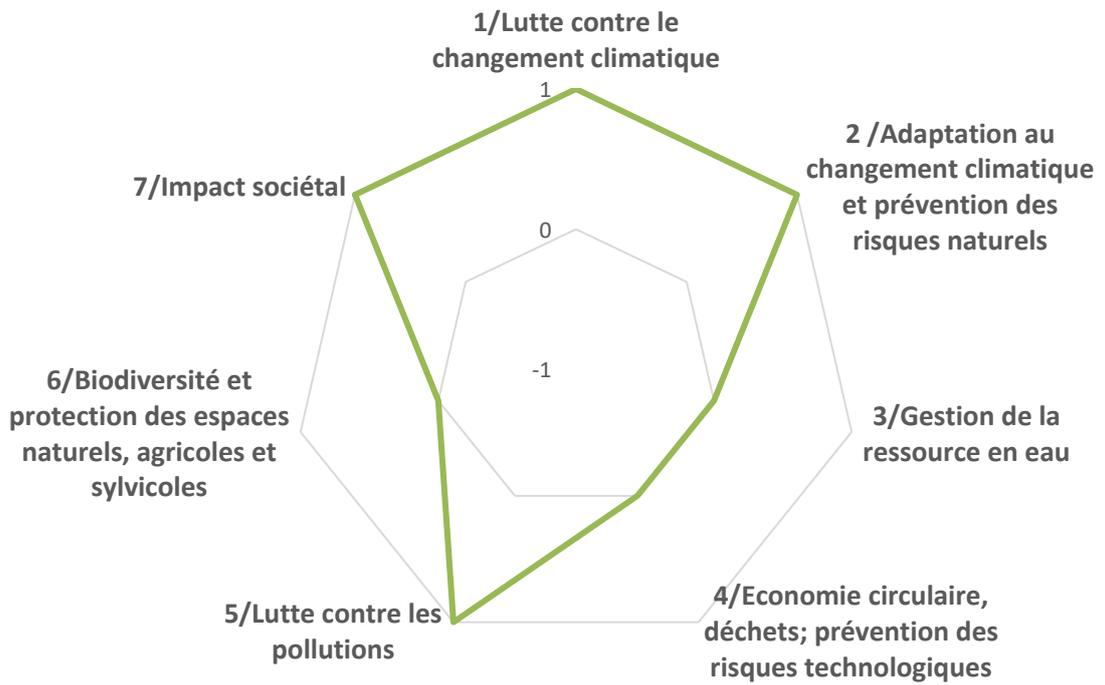


## Fiche Action Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	33
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</b> <b>Objectifs :</b> → Diminuer la consommation énergétique des bâtiments mairie, école et appartements → Diminution des émissions de gaz à effet de serre <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux d'isolation et pose de panneaux solaires</li><li>– Changement du mode de chauffage</li><li>– Création de 2 appartements au-dessus de la mairie</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>117 607 € HT soit 141 128,4 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées : 61 516 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR/DSIL 2022 : 25 316 €</li><li>→ Autres financements : 18 200 €</li><li>→ Département de l'Ain : 18 000 €</li></ul></li><li>▪ <b>Subventions envisagées 2024 : 29 500 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Département de l'Ain : 14 500 €</li><li>→ Autres financements : 15 000 €</li></ul></li><li>▪ <b>Solde à charge commune (hors subventions non attribuées) : 56 091 € HT soit 67 309 € TTC</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>2022</b> : 14 365 € HT</li><li>▪ <b>2023</b> estimatif : 56 818 € HT</li><li>▪ <b>2024</b> : 46 424 € HT (sur bâtiments communaux essentiellement l'école)</li></ul></li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2022-2023-2024</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>2022-2023</b> : Etude + MOE</li><li>→ <b>2024</b> : début travaux</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Étude comparative de la consommation énergétique par an et par période

## Résultat auto-évaluation

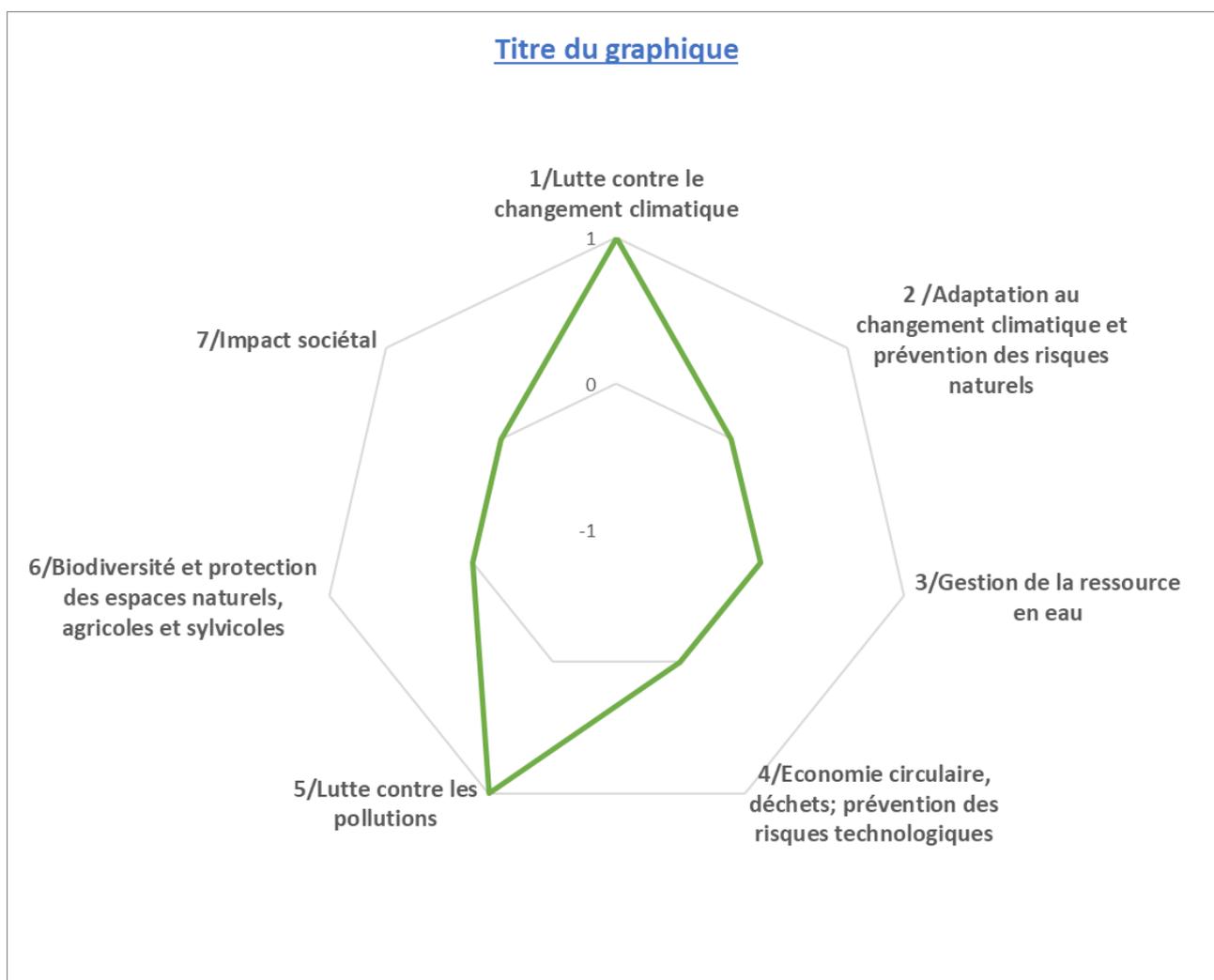


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	34
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE)</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre via le suivi de la performance du marché d'exploitation qui permettra de garantir une offre optimale associant gains financiers et environnementaux</li> <li>→ Répondre en partie au décret tertiaire qui impose une baisse des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires de 40% en 2030 par rapport à 2010</li> <li>→ Connaître la consommation énergétique des installations de chauffage et de ventilation des bâtiments communautaires</li> <li>→ Améliorer la performance énergétique des équipements grâce à des investissements pour leur remplacement</li> <li>→ Assurer les meilleures performances énergétiques et financières et conférer aux occupants et utilisateurs des bâtiments un bon niveau de confort</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (chaudières gaz) et de ventilation de 5 bâtiments communautaires (Gymnase de Thoisse, Gymnase intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne, Jardin des sports, Pôle Petite Enfance, Site Visiosport) sur une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Gestion de l'énergie (baisse de 10 % des consommations énergétiques, énergie adaptée en fonction de la rigueur climatique et de l'occupation réelle des bâtiments)</li> <li>→ Exploitation et Maintenance (maintenance des installations, remplacement du petit matériel, contrôles et interventions réglementaires, dépannage)</li> <li>→ Garantie totale et transparente (remplacement des équipements listés au contrat si nécessaire)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Bureau d'études, prestataire
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût en 2020-2021 :</b> 7 792,63 € HT soit 9 351,19 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ AMO : 6 565,63 € HT</li> <li>→ Consultation : 1 227 € HT</li> </ul> <p><b>Coût estimatif annuel de fonctionnement du CPE à compter de 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagnement Bureau d'Etudes pour suivi du contrat : 4 200 € HT annuel</li> <li>→ Gestion de l'énergie : 21 265,88 € HT</li> <li>→ Exploitation et maintenance : 14 150 € HT</li> </ul>

	<p>→ Garantie totale : 12 500 € HT</p> <p>→ Refacturation (abonnement/termes fixes/P1 Gaz) : 6 066,68€</p> <p><b>Soit coût estimatif de fonctionnement annuel de : 58 182,56 € HT soit 69 819,07 € TTC</b></p> <p>→ Total financement CCVSC sur toute la durée du CPE ( soit 5 ans + 3 ans) : 465 460,48 € HT soit 558 552,57 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Auto-financement – budget de fonctionnement</b>
<b>Calendrier</b>	<p>→ Consultation des Entreprises : 2021</p> <p>→ Démarrage du CPE au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison des consommations énergétiques avant/après mise en place du CPE

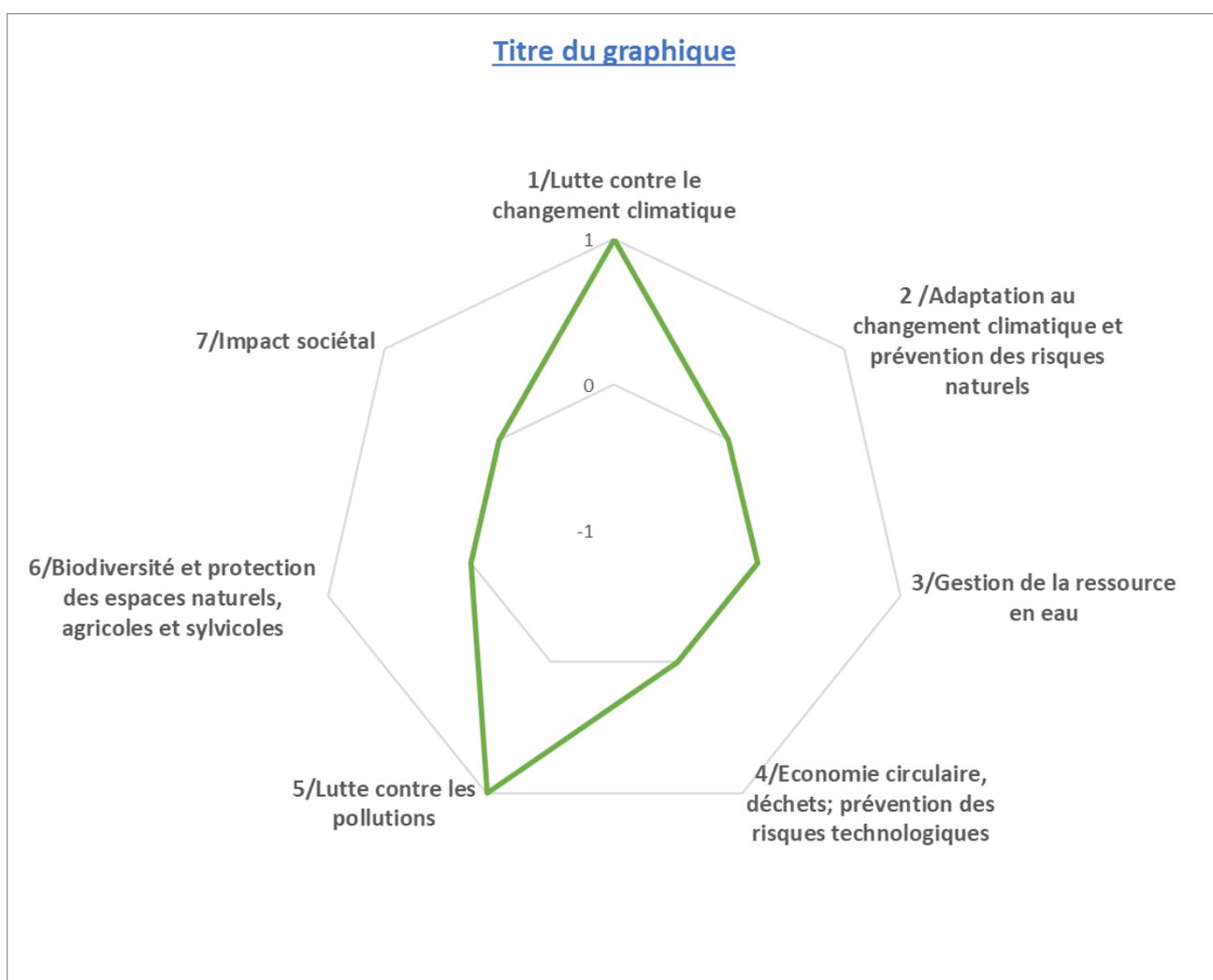


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	36
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude et installation de centrales photovoltaïques sur les sites et bâtiments intercommunaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer la consommation d'énergies fossiles</li> <li>→ Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables</li> <li>→ Inscrire la communauté de communes dans une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique</li> <li>→ Valoriser l'énergie produite localement</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p><b>La CCVSC participe au capital social de la Société d'Economie Mixte « les énergies de l'Ain » (SEM LEA/ SIEA), chargée du déploiement des énergies renouvelables dans l'Ain (étudier, financer et réaliser les projets de transition énergétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation des travaux d'installations des équipements</li> </ul> <p>En 2022, la CCVSC a validé 4 projets d'installation de panneaux photovoltaïques proposés par la SEM LEA. 4 équipements communautaires accueilleront les centrales photovoltaïques pour une production équivalente de 264 foyers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking et sur le toit terrasse du site de Visiosport à Montceaux, sur le toit terrasse du Centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne, en ombrière de parking et sur le toit du gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne</li> </ul> <p>La SEM LÉA a proposé à la Communauté de Communes Val de Saône Centre un modèle de convention d'occupation du domaine public, d'une durée de 35 ans.</p>
<b>Partenaires</b>	SEM LEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudes de potentiel, prises en charge par le SIEA</li> <li>→ <b>Investissement sur l'ensemble des sites : 1 626 340 € HT soit 1 951 608 € TTC, pris en charge par la SEM LEA</b></li> <li>→ <b>Charges d'exploitation sur l'ensemble des sites : 31 565 € HT/ 37 878 € TTC pris en charge par la SEM/LEA</b></li> <li>→ Reste à charge pour la CCVSC : 2 264€ /an- (correspondant à une partie de l'économie générée par l'autoconsommation du centre sportif)</li> </ul> <p><b>Redevance COT perçue par la CCVSC : 5 155€ /an</b></p> <p><b>Coût CCVSC – participation au capital SEM LEA de la CCVSC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>2021 : 26 852 €</b> Adhésion à la SEM LEA</li> <li>→ <b>2024 : 51 783 €</b> (augmentation du capital)</li> </ul>

	→ 2025 : 43 983€ → 2026 : 43 983 €
<b>Plan de financement</b>	Actionnaires à la SEM LEA
<b>Calendrier</b>	→ <b>Adhésion à la SEM LEA : 2021</b> → Etude : fin 2021- février 2022 → Travaux : à partir de 2024 → Mise en service : fin 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Quantité d'énergie verte produite et/ou auto-consommée dès mise en service après un an d'exploitation

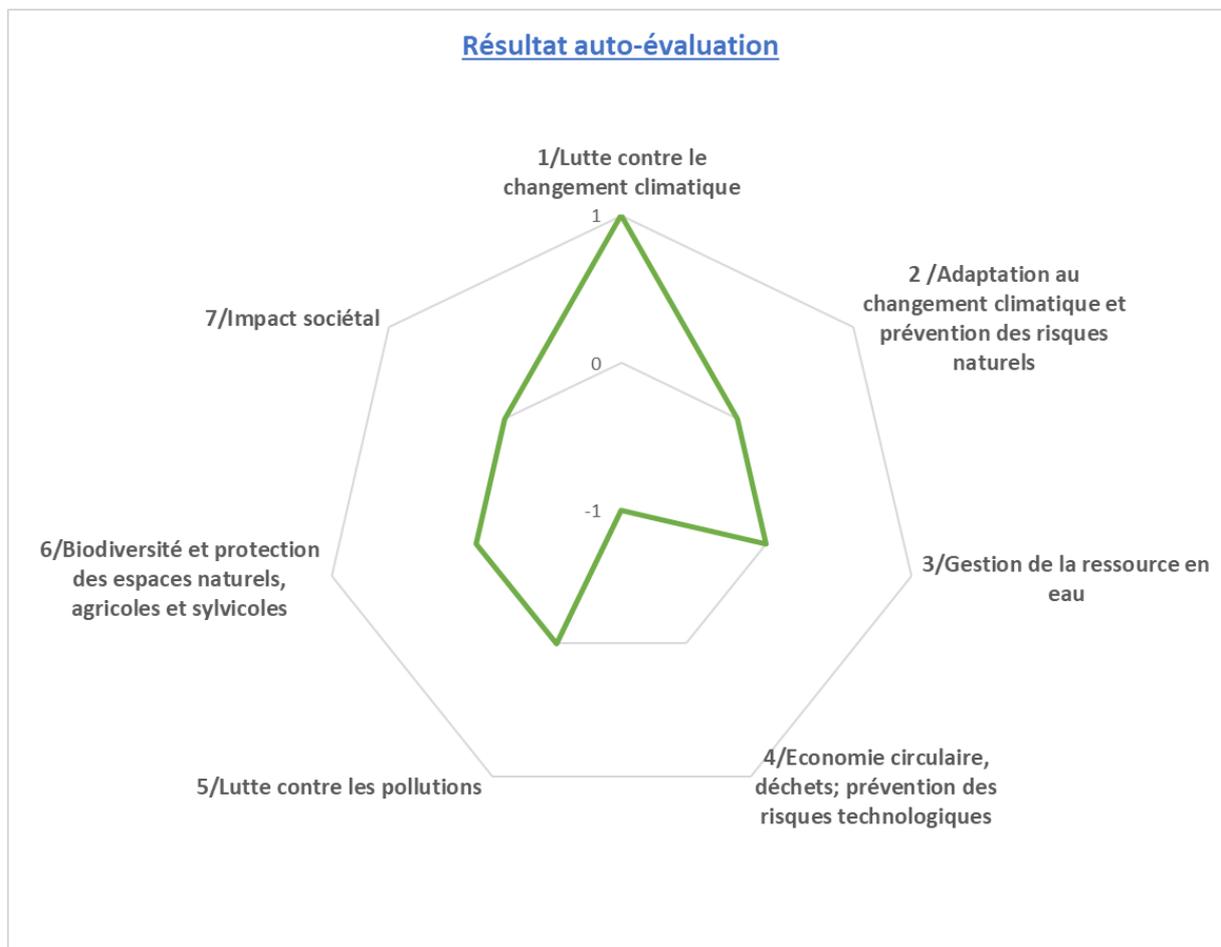


## Fiche Projet Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	37 - <b>abandon</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Panneaux Photovoltaïques</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Produire des énergies renouvelables → Réduire la facture énergétique des bâtiments publics</p> <p><b>Description du projet :</b> Etude et pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle des fêtes et de l'église. Projet global pouvant être réalisable sous réserve préalable de la rénovation du bâti de l'église, dont le toit est concerné par la pose de panneaux photovoltaïques.</p>
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-

## Résultat auto-évaluation

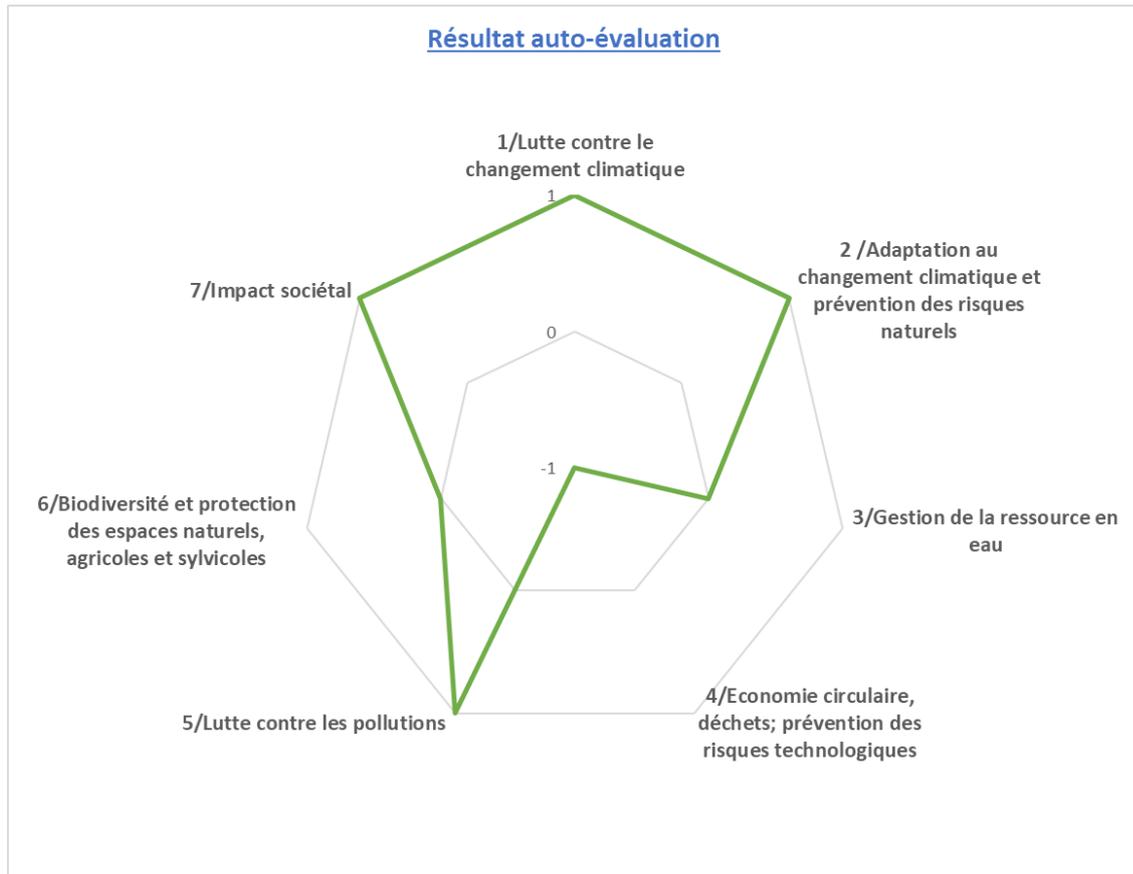


# Fiche Projet Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	38 – <b>abandon</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Panneau Photovoltaïque vers la Halle</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Utilisation et développement d'énergie renouvelable</p> <p><b>Description du projet :</b> Utilisation d'un bâtiment de la commune pour disposer d'une alimentation électrique par panneaux photovoltaïques (opération sous réserve de la capacité du bâtiment à supporter la charge des panneaux et besoin éventuel de réfection de toiture) Ce projet est l'opportunité de générer de l'énergie renouvelable solaire sans dégrader l'aspect visuel du centre Bourg compte tenu de la configuration du bâtiment.</p>
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-

## Résultat auto-évaluation



# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

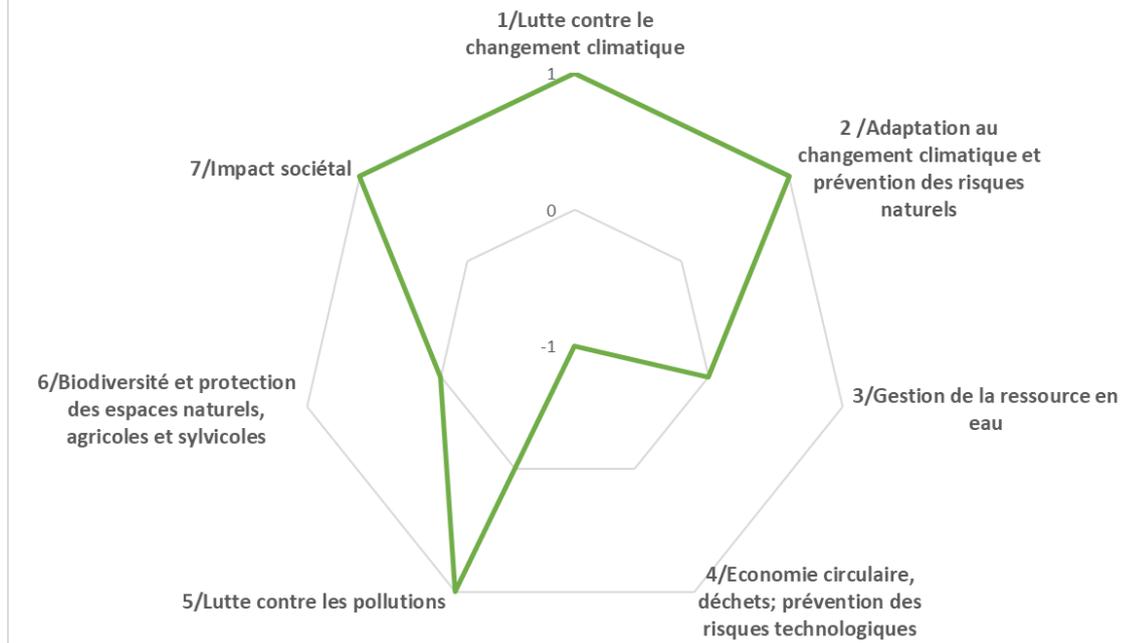
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	39
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Maîtrise des consommations d'énergie et production d'énergie renouvelable</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Maîtrise des consommations d'énergie et développement de la production d'énergie renouvelable, afin de répondre aux objectifs du PCAET et de participer à l'effort national sur la transition énergétique</p> <p><b>Programme d'actions 2022-2026 :</b></p> <p><b>2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction d'une chaufferie bois mutualisée (avec relais gaz) dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle, avec réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments municipaux (écoles, salle des fêtes, mairie, restaurant scolaire, médiathèque, police municipale, salles associatives) - finalisée</li><li>- Remplacement de vannes thermostatiques des radiateurs au sein des bâtiments publics. finalisée</li></ul> <p><b>2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Eclairage public – modernisation des coffrets de commande, avec équipement en horloge, permettant une extinction de l'éclairage public sur certaines plages horaires. - finalisée</li></ul> <p><b>2023-2026 (en fonction des capacités budgétaires de la Commune et des financements obtenus)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Eclairage public – extinction (plages horaires en cours de définition, après consultation de la population). finalisée</li><li>- Eclairage public – passage en LED en centre-ville. -non réalisée – retirée du projet en attente de l'évolution de cette action</li><li>- Passage en LED des 2 terrains de football et des courts de tennis extérieurs. – 2024 en cours</li><li>- Passage en LED d'éclairages intérieurs au sein des bâtiments municipaux et optimisation d'éclairages existants (mairie, centre technique...). Reportée ultérieurement</li><li>- Changement de chaudières gaz en pompes à chaleur et mise en place de systèmes de contrôle à distance des consommations (centre technique, locaux mis à disposition d'associations...). 2023 – 2024 finalisée</li><li>- Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur des bâtiments municipaux (objectif d'autoconsommation). Réalisation 2025</li><li>- Actions spécifiques au gîte Castel de Valrose :<ul style="list-style-type: none"><li>o Equipement des 2 chaudières (bâtiment, piscine) d'un système de connexion permettant un suivi des consommations</li></ul></li></ul>

	<p>énergétiques et de programmer le chauffage en fonction des réservations de la clientèle (en cours de finalisation 2024)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage (en cour en 2024).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, ADEME, Département de l'Ain, SPL ALEC 01, Coopérative solaire (association)
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Montant estimatif total du projet : 566 869 € HT soit 680 242,8 € TTC (hors estimation travaux 2025-2026)</b></p> <p><b>Actions 2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaufferie bois mutualisée et réseau de chaleur (action réalisée) – coût intégré dans l'opération de reconstruction des écoles maternelle et élémentaire publiques Mick Micheyl pour un coût total de <b>284 478 € HT</b></li> <li>- Remplacement de vannes thermostatiques de radiateurs au sein de bâtiments publics : <b>13 300 € HT</b> (action réalisée, ayant bénéficié de subventions de l'Etat (DSIL) et du Département, à hauteur de <b>2 653 € chacune soit 5306 €</b>).</li> <li>- Modernisation Eclairage public (2022-2023) : <b>37 000 €</b></li> <li>- Pompes à chaleur en remplacement de chaudières gaz : <b>46 675 € HT</b></li> <li>- Gite Castel De Valrose : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connexion des chaudières : 15 000 € HT</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Action 2024 -2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reliquat pompes à chaleur, LED foot et Led tennis (passages en LED au niveau des équipements et bâtiments municipaux, changements de chaudières doublés de la mise en place de systèmes de contrôle à distance, mise en place de panneaux solaires photovoltaïques- ces dépenses relèvent de la section d'investissement du budget principal et font l'objet d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement ouvert au BP 2023, puis bilan et mise à jour annuels) : <b>140 416 € HT</b> estimés</li> <li>- Gite Castel de Valrose <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement vitrages, 1ère tranche : <b>30 000 € HT</b> estimés</li> </ul> </li> <li>- A ce stade, le coût prévisionnel global de l'Autorisation de Programme pour les actions de 2022 à 2024, en excluant les actions 2025-2026, est <b>de 566 869 € HT</b></li> <li>- <b>2025-2026 : coût global non déterminé à ce jour</b></li> </ul>

<p><b>Plan de financement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total 2022 - Subventions attribuées : 5 306 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ DSIL : 2653 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 2 653€</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Total 2023 - Subventions attribuées : 46 110 €</b>  Constitution en cours des dossiers de demande de subvention pour l'AP/CP « sobriété énergétique » (2023-2026), prévus comme suit à ce stade : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat – fonds vert : 9 900 € (remplacement des chaudières gaz)</li> <li>→ Département de l'Ain (Pacte de Territoire 2024-2026) : 36 210 €</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Participation financière SIEA : 58 657 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ modernisation des armoires de commande – tranche 1 ;</li> <li>→ modernisation des armoires de commande – tranche 2 ;</li> <li>→ passage en LED de l'éclairage public en centre-ville.</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Autofinancement estimé 2024: 456 796 € HT</b></li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>2022-2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réalisation 2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux chaufferie bois mutualisée et réseau de chaleur des écoles maternelle et élémentaire publiques Mick Micheyl.</li> <li>- Modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public (1<sup>ère</sup> phase) et remplacement de vannes thermostatiques de radiateurs au sein de bâtiments publics</li> </ul> </li> <li>▪ <b>réalisation 2023 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de mise en place d'un système de connexion des chaudières – Gite de Valrose</li> <li>- modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public (2<sup>ème</sup> phase) et extinction sur des plages horaires en cours de définition (la modernisation des armoires de commande, préalable technique indispensable à toute extinction)</li> <li>- Changement chaudière et contrôle à distance- 29 rue des minimes et Centre technique municipal</li> <li>- Etudes pour l'éclairage des 2 terrains de football</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Réalisation 2024 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reliquat pompes à chaleur</li> <li>- Travaux d'éclairage led des 2 terrains de football + terrain de tennis</li> <li>- Remplacement des vitrages Gite Castel de Valrose</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Programmation à partir de 2025 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose des panneaux solaires photovoltaïques (mairie, restaurant scolaire et médiathèque) pour autoconsommation (avec SDF) – <b>coût global non déterminé à ce jour</b></li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)</li> <li>- Production d'énergies renouvelables (kW)</li> <li>- Nombre de rénovations entreprises</li> <li>- Nombre et montant des aides aux particuliers</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

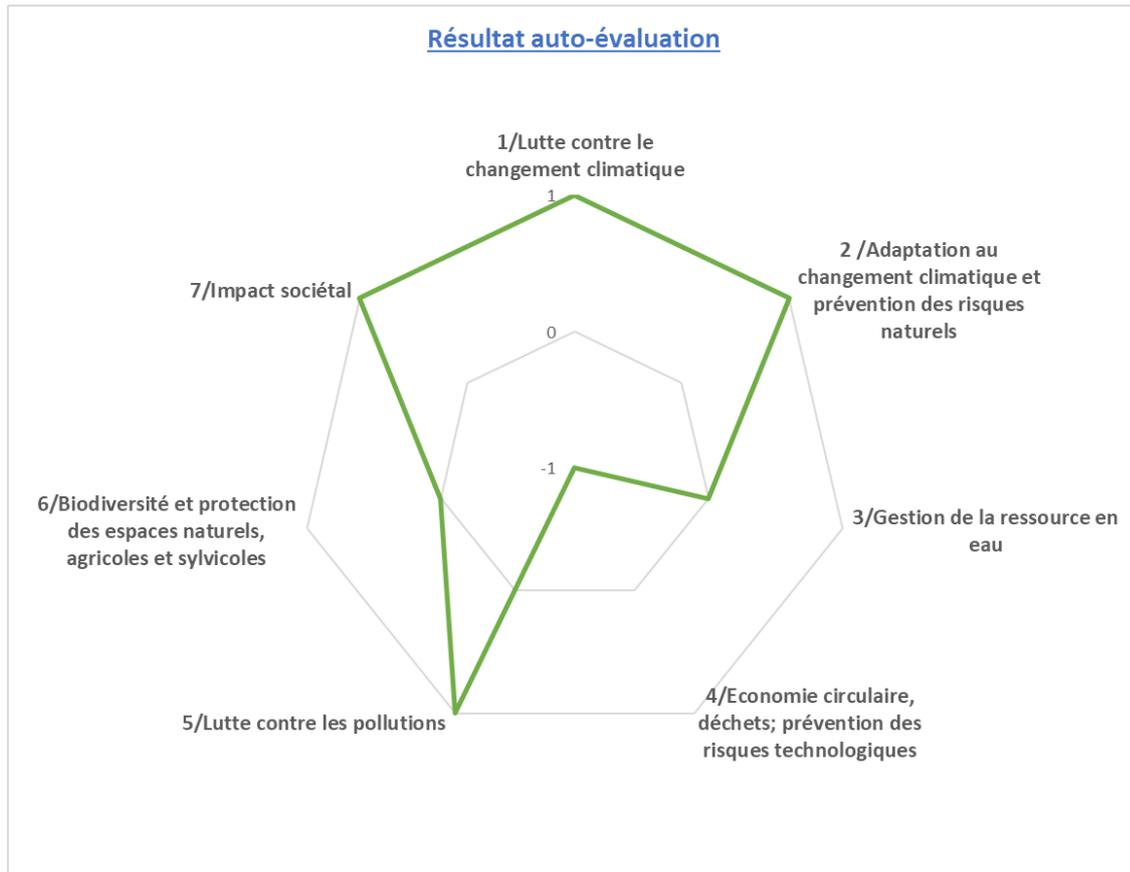


## Fiche Projet Genouilleux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	40
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux</b> <b>Objectifs :</b> → Amélioration de la performance énergétique → Lutte contre les pollutions et le changement climatique <b>Description du projet :</b> Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans l'optique d'une autoconsommation photovoltaïque
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	92 000€ HT / 110 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> à définir DETR/DSIL Région AURA Département de l'Ain Fonds de concours CCVSC La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	<b>2025</b> : Début de l'opération
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

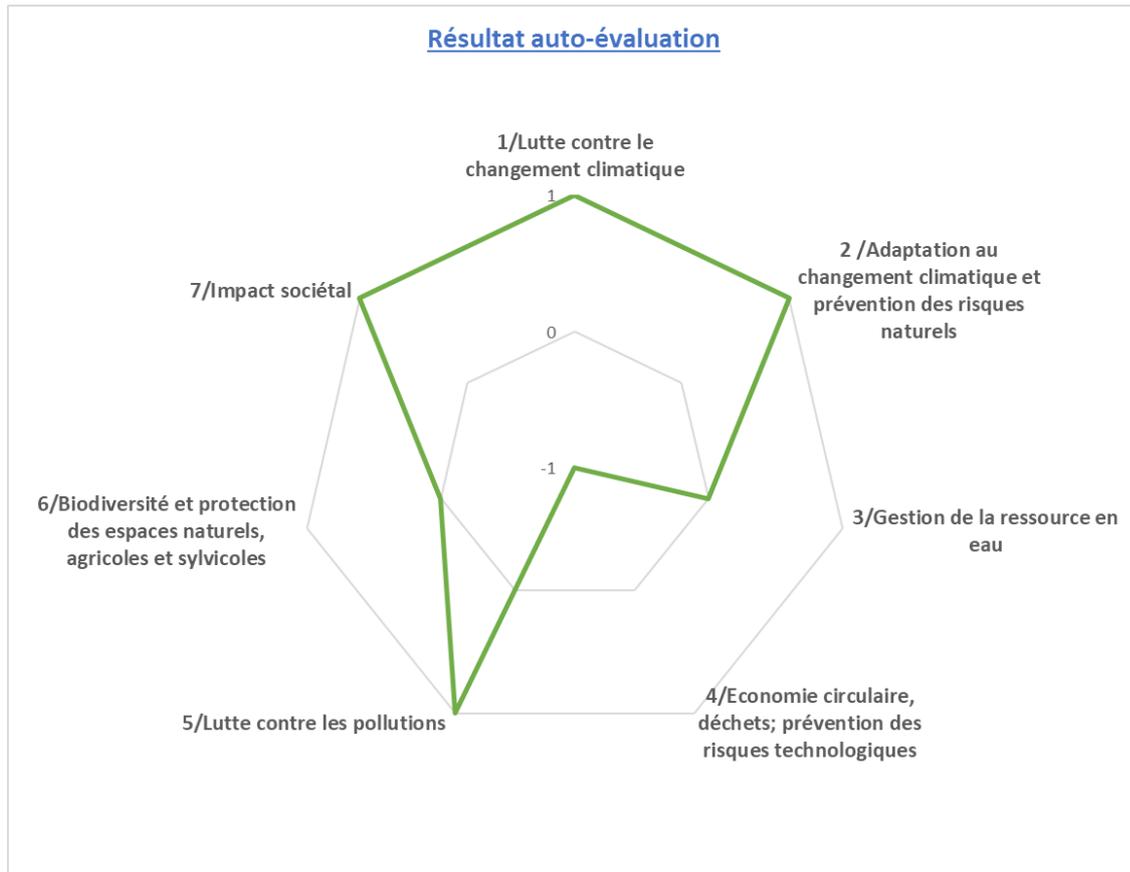


## Fiche Projet Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	TE 1
<b>Action n°</b>	41 - abandon
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux - SIEA/SEM LEA –
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente</b> <b>Objectifs :</b> → Profiter des toitures du bâtiment public pour produire une énergie renouvelable → Réduire la facture énergétique du bâtiment (consommation électrique d'environ 5 560 € en 2019) <b>Description du projet :</b> Etude et installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente de Montceaux
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-

## Résultat auto-évaluation

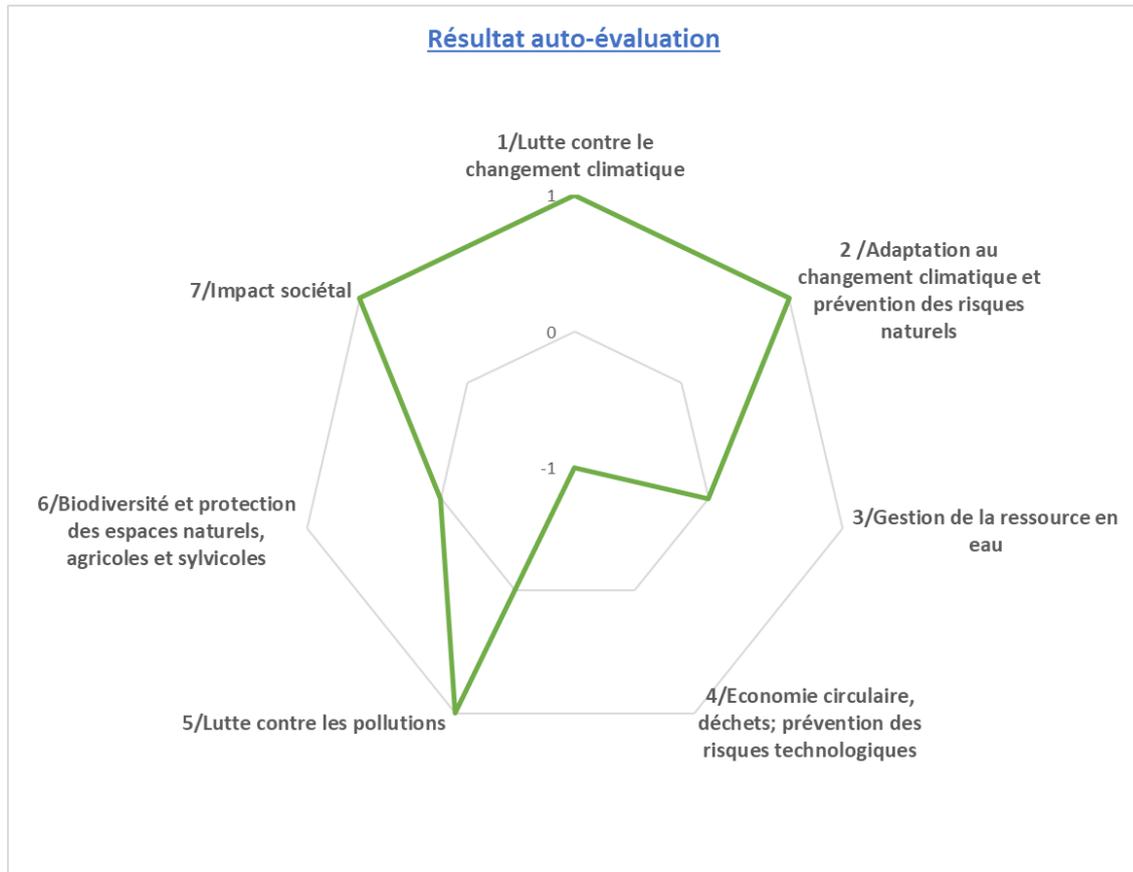


## Fiche Action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 TE
<b>Action n°</b>	42
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques toits école et mairie</b> <b>Objectifs :</b> → Développer les énergies renouvelables → Réduire la facture énergétique des bâtiments publics : concernant l'école, le coût de la facture énergétique en 2020 est d'environ 3 325 € <b>Description du projet :</b> Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école et de la mairie de Montceaux
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	32 000 € HT soit 38 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées en 2024 :</b> → DETR La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	<b>2024 - 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

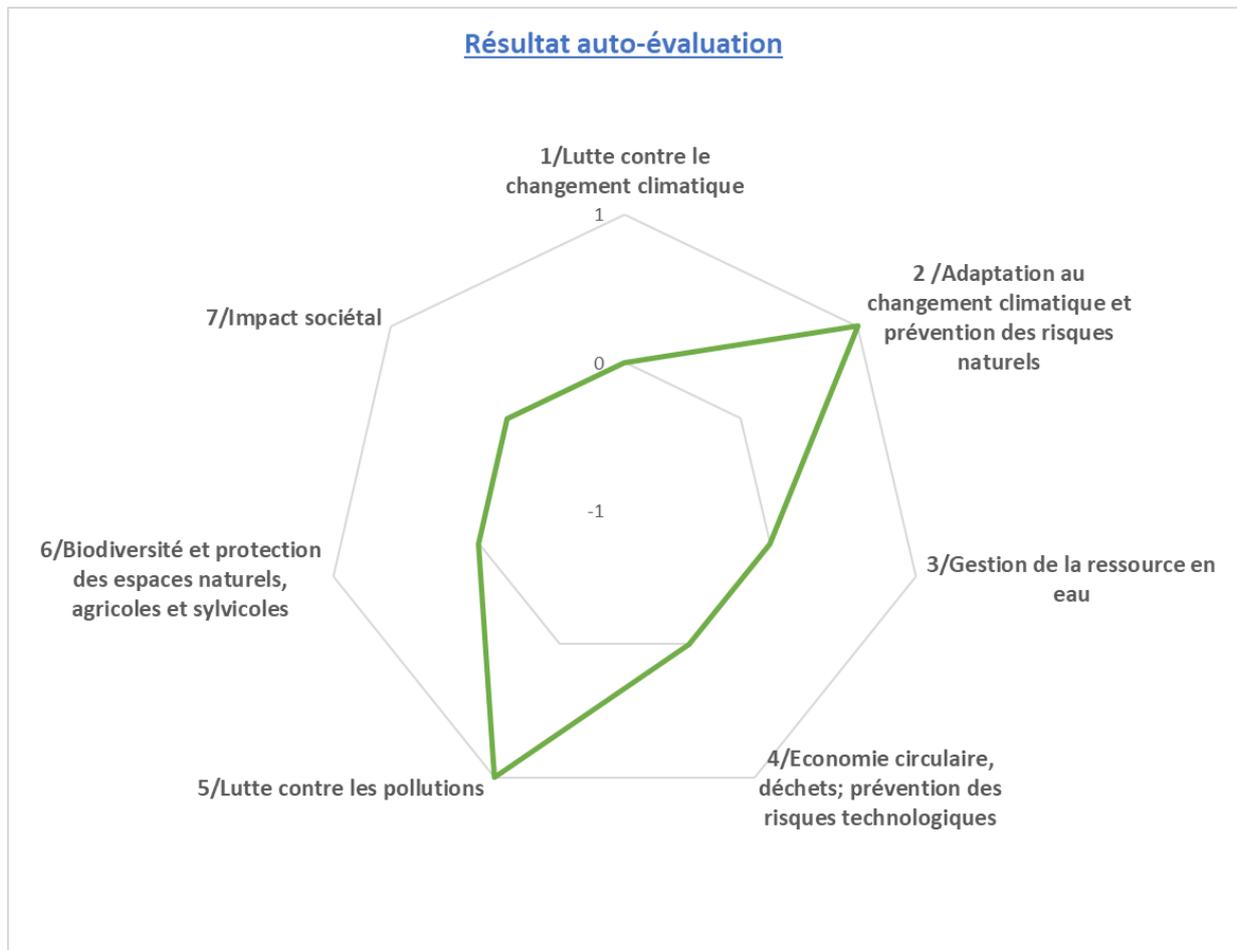


# Fiche Projet Chaleins

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	43
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics</b> <b>Objectifs :</b> → Profiter des toitures des bâtiments publics pour produire une énergie renouvelable → Réduire la facture énergétique des bâtiments publics <b>Description du projet :</b> Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (école) - 85 modules pour une production de 28 kwc Projet reporté au prochain mandat
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, SIEA pour installation
<b>Coût prévisionnel</b>	48 300 € HT (47000 €/HT modules avec pose + 1 300€ /HT raccordement) soit 57 960 € TTC
<b>Financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> <b>Estimatif : 9 660 € (20 à 50%)</b> Région AURA Département de l'Ain Part SIEA La maquette financière annexée ne tient pas compte des estimatifs financiers
<b>Calendrier</b>	<b>2028</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

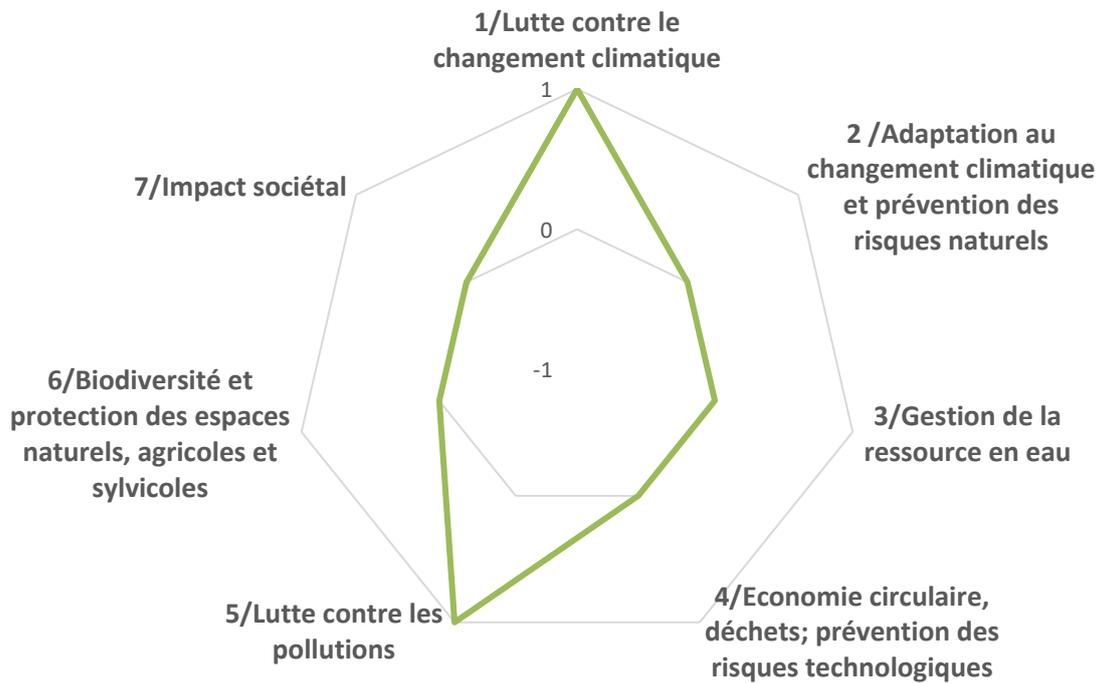


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	44 - finalisée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<b>Réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle de l'intercommunalité</b> <b>Objectifs et modalités :</b> → Informer les habitants des lieux à fort potentiel d'énergie pour le solaire photovoltaïque → Inciter les particuliers à installer des panneaux solaires sur leur terrain/propriété <b>Description du projet :</b> → Réalisation du cadastre solaire à l'échelle de l'intercommunalité avec mise à disposition du public et actions de communication auprès du grand public, des entreprises
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût du cadastre solaire :</b> 18 300 € HT (coût incluant la licence annuelle d'utilisation sur 3 ans)
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subvention DSIL 2022 :</b> 7 320 €</li><li>▪ <b>Solde par autofinancement :</b> 10 980 € HT soit 13 176 € TTC</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 : Consultation des entreprises et réalisation du cadastre</b> Abonnement licence d'utilisation démarré le 14 décembre 2022 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 14 décembre 2025
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'outils et d'actions de communication mis en œuvre</li><li>- Nombre de personnes sensibilisées à travers les actions de communication (réunions, enquête, etc.)</li><li>- Fréquentation du site du cadastre solaire</li></ul>

## Résultat auto-évaluation

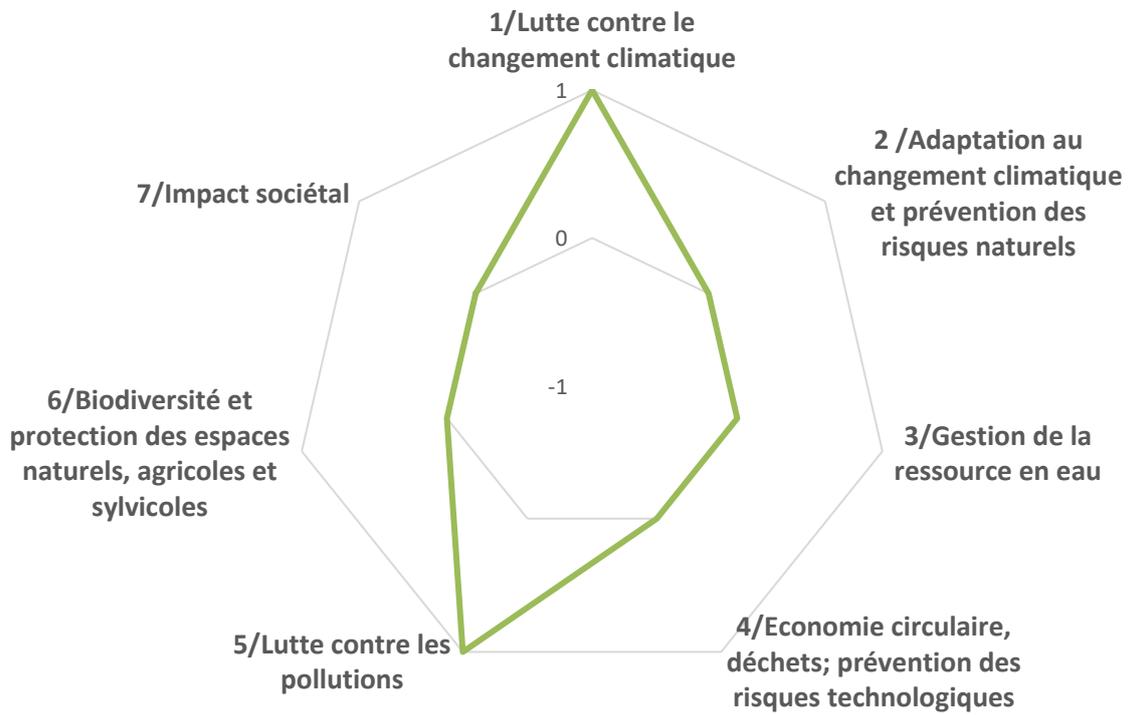


# Fiche Projet Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	45 – suspendu
<b>Maître d’ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l’action</b>	<p><b>Mise en place de dispositifs photovoltaïques sur les bâtiments publics communaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des économies d'énergie et des ressources naturelles</li> <li>- Promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables</li> <li>- Participer et mettre en œuvre des actions du PCAET</li> <li>- Développer une politique locale de production d'énergie, en impliquant les acteurs locaux</li> <li>- Contribuer à dynamiser le bassin d'emploi au niveau local</li> <li>- Amorcer la transition énergétique du territoire communal</li> <li>- Assurer un rôle pédagogique vecteur de cohésion sociale</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Etude technique et travaux d'installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics communaux orientés favorablement à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe scolaire F. DOLTO, toiture terrasse</li> <li>- Foyer Paroissial, toiture Sud</li> <li>- Mairie, toiture Sud</li> <li>- Halle Jean Chamerat, toiture Ouest</li> <li>- Maison de Santé, toiture Sud</li> <li>- Salle de la Lyre, toiture Sud</li> </ul> <p>→ Projet suspendu, en attente réfection des toitures concernées</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l’Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	80 000 € HT soit 96 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées (estimatif) : 64 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conseil Départemental de l’Ain : 24 000 €</li> <li>→ DETR : 24 000 €</li> <li>→ Région AURA : 16 000 €</li> <li>→ Fonds propres de la commune : <b>16 000 € HT / 19 200 € TTC</b></li> </ul> <p><b>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements estimatifs</b></p>
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d’évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)</li> <li>- Bilan énergétique (avant/après)</li> <li>- Etude des coûts de consommation (avant/après)</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

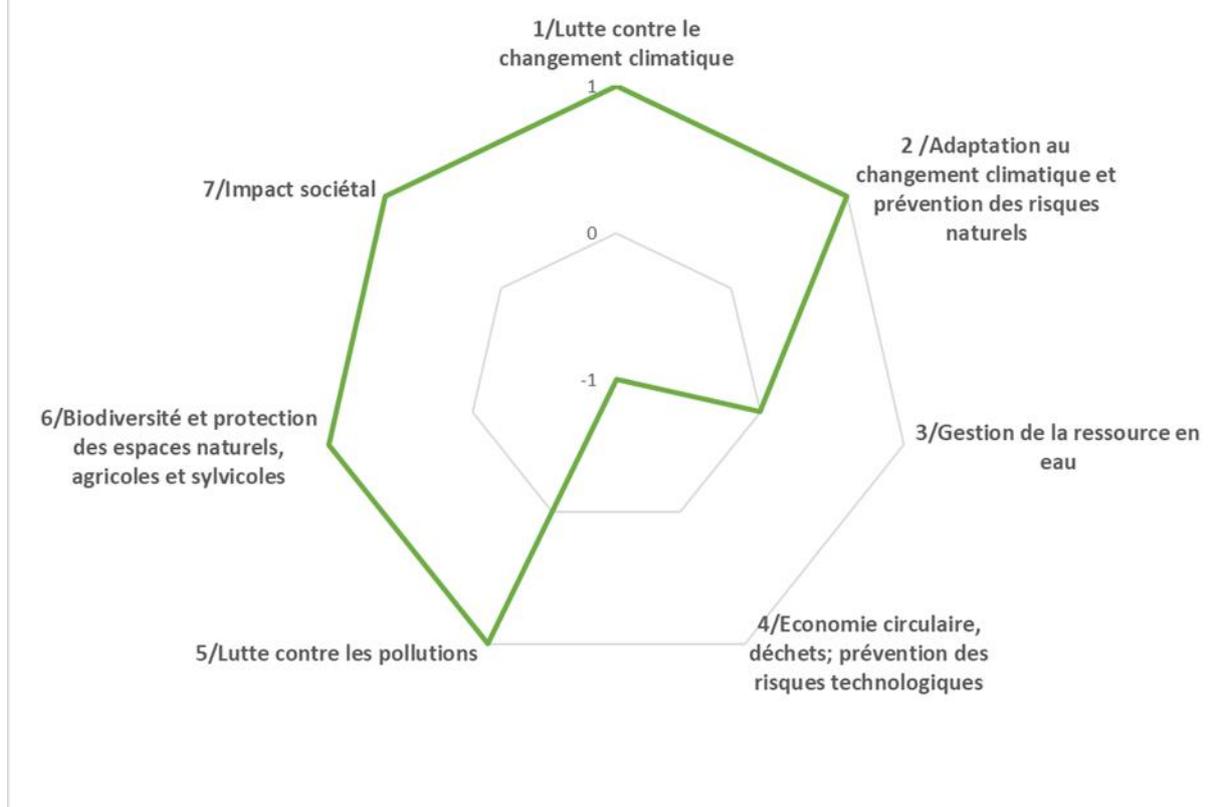


# Fiche Action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	46
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Programme de plantations de 1 Km de haies</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Projet par nature favorable à l'environnement, à la biodiversité, à la lutte contre le ruissellement et l'érosion et contre la sécheresse (maintien de l'humidité, ombre...), etc.</p> <p><b>Description du projet :</b> Bâtir un programme de plantations de haies avec un objectif de 1 000 ml de haies à planter</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, ONF, Hexalean group (privé)
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>12 408,88 € HT soit 14 890,65 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées 2023 :</b> → Département de l'Ain : 6 492 € → Financement participatif, Groupe Hexalean : 4 293,88 €</li><li>▪ <b>Solde par autofinancement 2024 :</b> 1 623 € HT soit 1 947,6 € TTC</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 - 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi du nombre de m<sup>2</sup> de haies réalisées</li><li>- Observation de l'évolution de la biodiversité en liaison avec une association environnementale</li></ul>

### Résultat auto-évaluation

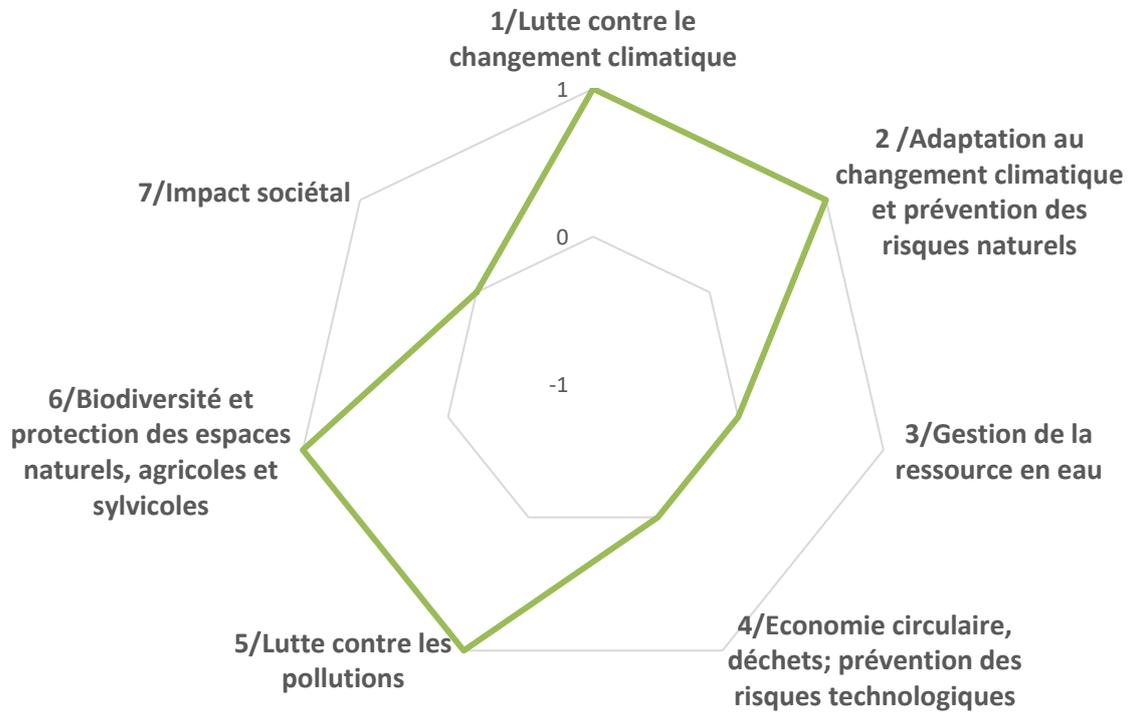


# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	47
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plantation de haies bocagères sur le territoire communal</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que les cours d'eau (bords de la Chalaronne)</li> <li>- Participer à la végétalisation du territoire communal</li> <li>- Préserver les éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li> <li>- Renforcer et requalifier le réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire par la création de liaisons douces (piétons, cyclables)</li> <li>- Atténuer la formation d'îlots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "îlots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales.</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b> Plantation des haies et arbustes</p>
<b>Partenaires</b>	Etat/ ONF, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>98 981, 93 € HT soit 118 778, 31 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions attribuées : 1 597 €</b> → Département de l'Ain 2021-2022 : 1 597 €</p> <p><b>Subventions envisagées : à définir en 2024</b> → Département de l'Ain : 79 184 € (soit 80 %)</p> <p><b>Fonds Propres de la commune : à définir</b> → A ce jour : solde par autofinancement : 97 384,93 € HT (sous réserve attribution subventions à venir)</p> <p>▪ <b>Fourniture et Plantation de haies :</b></p> <p><b>Réalisé 2021 – 2022 :</b> 2021 : 3 709 € HT/ 4 450€ TTC 2022 : 10 986,30 € HT</p> <p><b>Prévisionnel 2023- 2026 :</b> 2023 : 4 540 € HT 2024 : 44 332,93 € HT (estimatif trame verte) 2025 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC 2026 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)</li> <li>- Analyse de la qualité de l'air (avant/après)</li> <li>- Calcul de la surface végétalisée (avant/après)</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

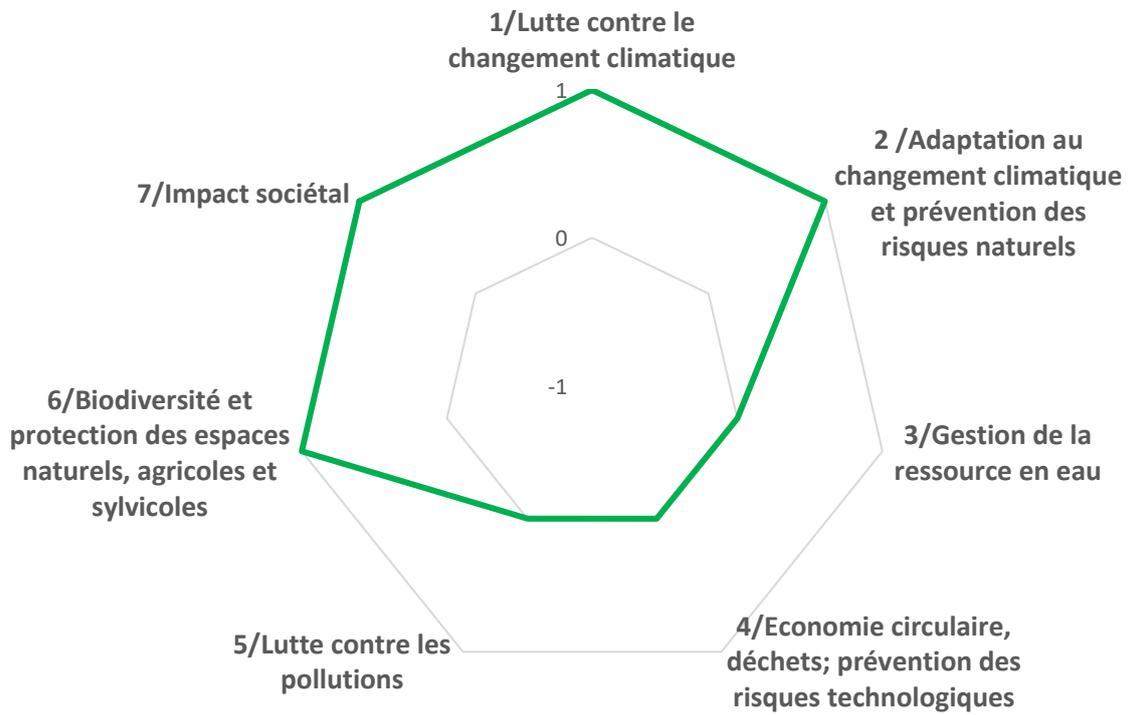


## Fiche Projet Lurcy

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	49 – suspendu
<b>Maître d’ouvrage</b>	Commune de Lurcy
<b>Description de l’action</b>	<p><b>Projet d’aménagement d’un parc naturel autour d’un bâtiment en pisé traditionnel en réhabilitation</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Préservation d’un espace faunistique et floristique protégé dans une coulée verte avec adjonction de modes doux</p> <p><b>Description du projet :</b> Création de voirie non enrobée avec stationnement, aménagement du parc naturel environnant et création d’un chemin mode doux Projet dont la réalisation est assujettie par la vente de la ferme en pisé, non vendue en 2024. D’où projet suspendu.</p>
<b>Partenaires</b>	CAUE, EPF
<b>Coût prévisionnel</b>	150 000 € HT soit 180 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	<b>Suspendu en 2024</b>
<b>Indicateurs d’évaluation proposés</b>	Enquête de diversité (avant/après) Comptage des utilisateurs du mode doux

## Résultat auto-évaluation

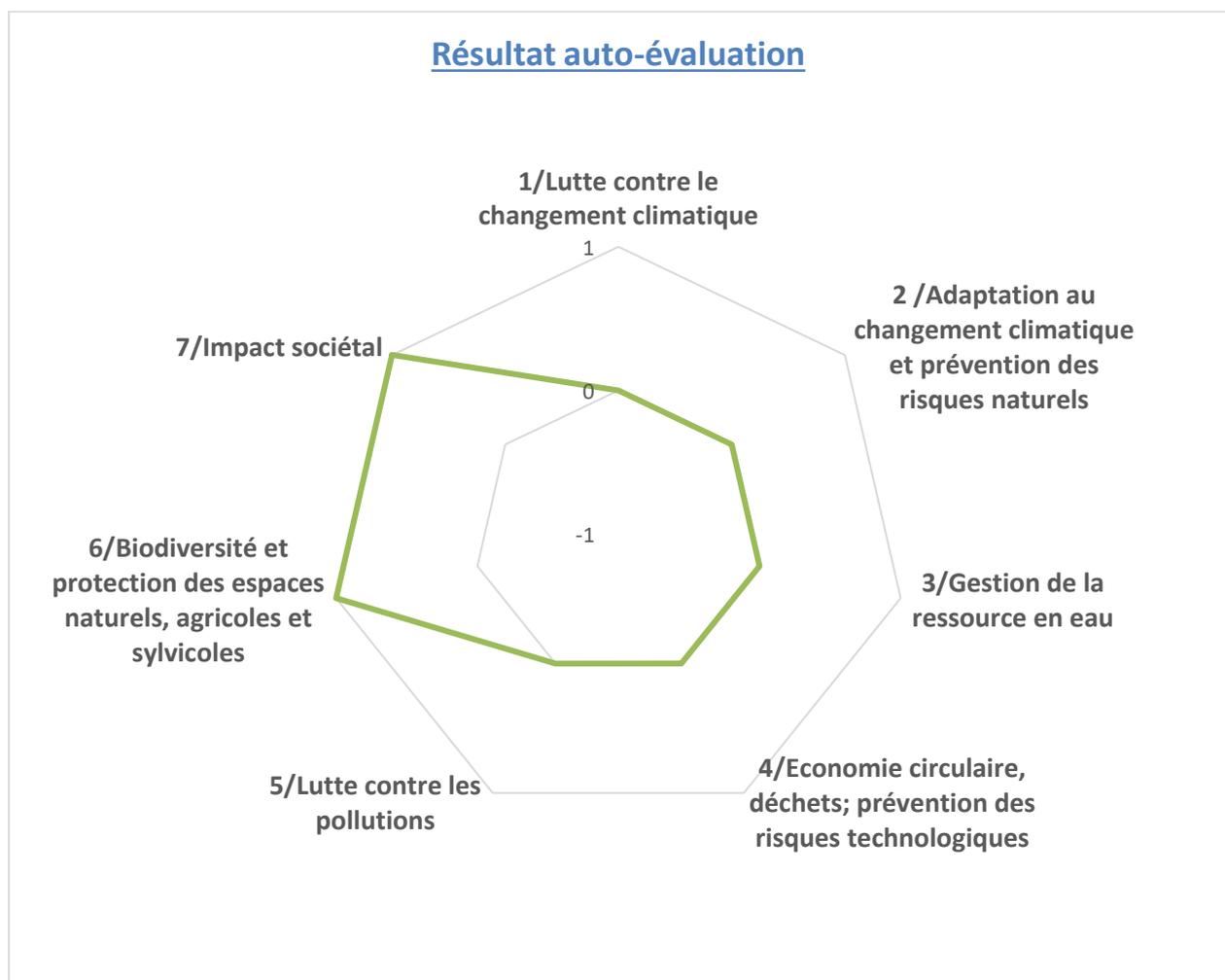


# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	50
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Préservation et valorisation du site des Minimes (chapelle, Tour, Parc public)</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Entretien et restaurer le patrimoine bâti historique (chapelle et tour des Minimes), dans une optique de préservation et de valorisation</li><li>→ Valoriser et développer le parc dans une optique environnementale</li><li>→ Promouvoir le site dans son ensemble, sensibiliser les habitants et initier le jeune public, afin d'améliorer la connaissance des richesses patrimoniales du territoire</li></ul> <p>La commune de Montmerle-sur-Saône, porteuse du label Station Verte, dispose, à travers le site des Minimes, d'une richesse patrimoniale remarquable, bien que méconnue. Le site est constitué d'une chapelle et d'une tour, qui nécessitent d'importants travaux de restauration, et d'un parc public ouvert à tous. Une vigne est présente au pied de la tour, gérée par une association dédiée.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Préservation et mise en sécurité du patrimoine bâti :</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Etude en vue du classement / de l'inscription de la chapelle au titre des Monuments historiques</li><li>• Travaux de restauration : réfection des escaliers de la chapelle, remplacement des abat-son (fait en 2021) ; réfection du palier en pierre de l'escalier, changement du beffroi avec commande des cloches, réfection de la calade (2022/2023) ; travaux de restauration du clocher.</li></ul></li><li>→ <b>Valorisation paysagère et développement du parc</b> dans une optique environnementale (arboretum, éco-pâturage, ruchers...)</li><li>→ <b>Actions de sensibilisation</b> relatives à la préservation des patrimoines architecturaux, naturels et paysagers dans une optique pédagogique (éducation au développement durable) et sociale (mobilisation des acteurs éducatifs et associatifs, actions intergénérationnelles...)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat-DRAC, Département de l'Ain, CCVSC, CAUE de l'Ain, Les Amis des Minimes (association locale), Confrérie des Chevaliers des Minimes (association locale), Etablissements scolaires, Patrimoine des pays de l'Ain, Académie de la Dombes, Fondation du patrimoine, Comité départemental du tourisme, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 267 500 € HT soit 321 000 € TTC</b></p> <p>1. Le programme de travaux fait l'objet d'une AP/CP, ouverte au BP 2021. D'une durée initiale de 3 ans (2021-2023), elle est étendue à 5 ans (2021-2025) depuis la délibération de révision de l'AP/CP (avril 2023) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Crédits de paiement 2021 : 69 067 TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2022 : 1 938 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2023 : 114 159 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2024 : 6 600 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2025 estimés : 129 236 € TTC</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions obtenues pour les travaux 2021/2023 : 85 472 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat (DSIL) : 32 600 €</li> <li>→ Département : 43 800 €</li> <li>→ CCVSC (fonds de concours) : 9 072 €</li> </ul> <p><b>Subventions envisagées :</b> La recherche de subventions auprès de ces partenaires se poursuivra pour les travaux prévus en 2024 (pistes complémentaires à explorer : mécénat, souscription...)</p> <p><b>Reste à charge commune</b> (actualisation 2024) : 182 028 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments historiques</li> <li>- Degré de réalisation des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en sécurité du patrimoine bâti</li> <li>- Analyse qualitative et quantitative de l'évolution du parc dans une optique environnementale</li> <li>- Analyse qualitative et quantitative des actions de sensibilisation (nombre de participants, type de publics, mobilisation des partenaires...)</li> </ul>

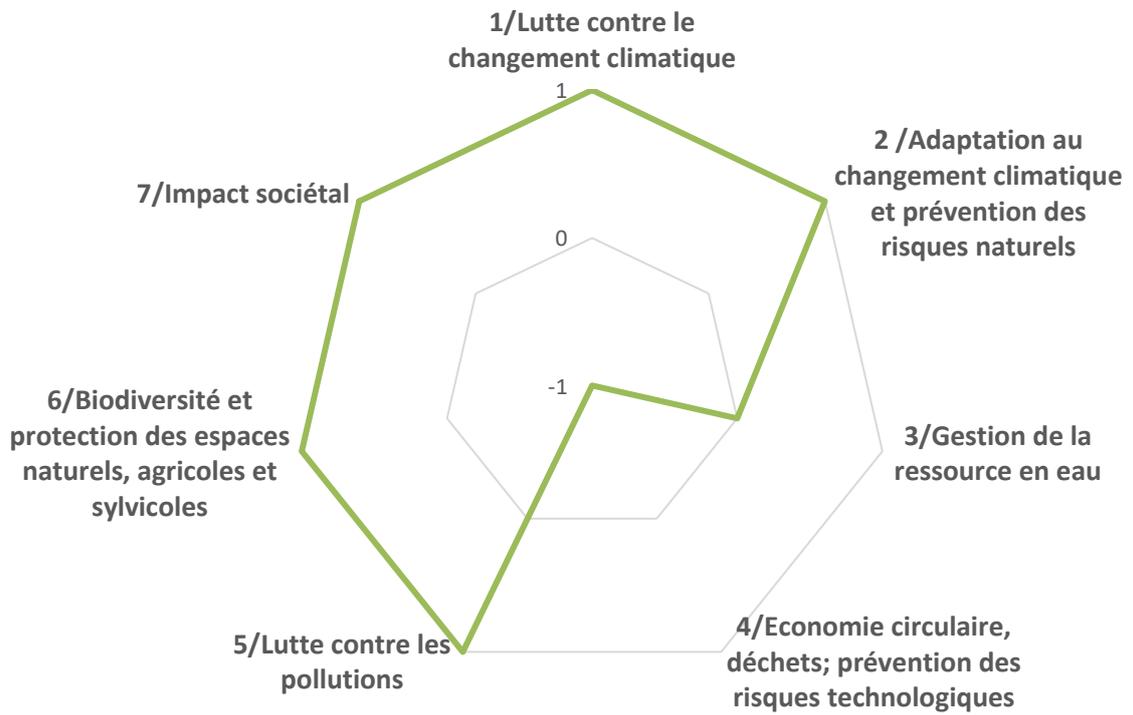


# Fiche Projet Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	51 – <b>abandon</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plantations rive droite de la Mâtre</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Mise en valeur du patrimoine naturel</li><li>→ Protection des berges de la Mâtre</li><li>→ Stockage de CO2</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mise en place d'un mini-parc ou "réserve naturelle" avec plantations pour la faune sur un site appartenant à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sentier de promenade à proximité avec possibilité de panneau pédagogiques pour les enfants</li><li>- Abris pour la faune</li></ul> <p>La parcelle à aménager se situe à proximité de la rivière la Mâtre avec une surface d'un peu moins d'un hectare (8.000 m<sup>2</sup> environ).</p>
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

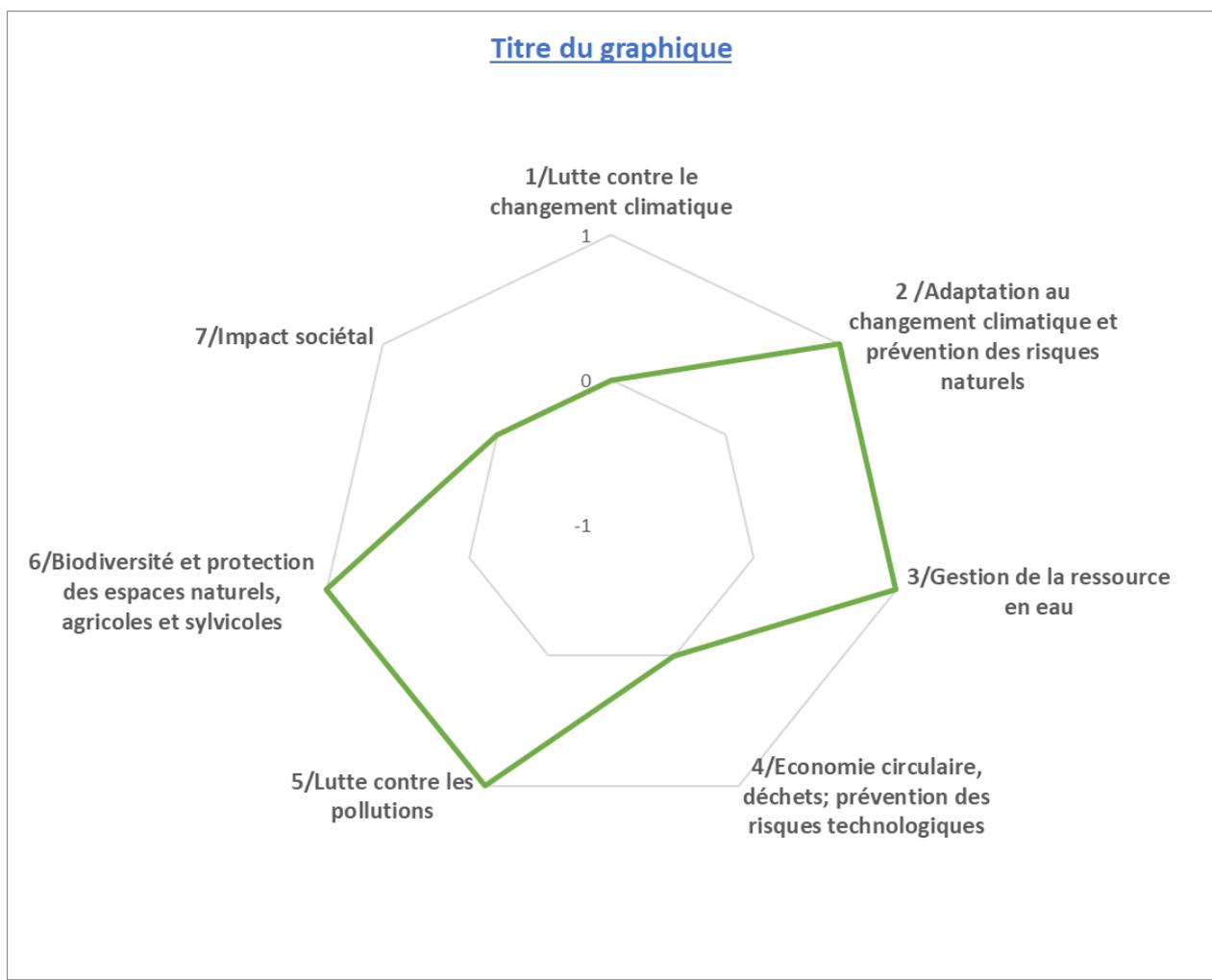


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	52
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagements pour la sécurisation de la gestion des Eaux Pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en conformité les infrastructures de collecte, de traitement et de régulation des eaux pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne (lotissement industriel établi dans les années 1970)</li> <li>→ Anticiper les infrastructures et dispositions nécessaires à la poursuite du développement du Parc d'Activités</li> <li>→ Améliorer la qualité des rejets pour préserver les enjeux sanitaires et écologiques à l'aval</li> <li>→ Mettre en place les infrastructures et dispositions nécessaires à la gestion de la pollution accidentelle</li> <li>→ Poursuite d'une réflexion globale concertée associant : les services de l'état, les collectivités, les entreprises et le gestionnaire de production/distribution d'eau potable</li> <li>→ Volonté d'encadrer et de pérenniser le développement économique en intégrant les enjeux sanitaires et écologiques, et notamment pour préserver le champ captant d'eau potable jouxtant le Parc d'activités qui constitue la seule ressource du système desservi</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'un bassin de rétention et de traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel</li> <li>→ Création de 2 stations d'interception des premiers flux d'orage pour les détourner de l'exutoire sensible</li> <li>→ Création des réseaux de collecte étanches complémentaires</li> <li>→ Mise en place d'équipements et de dispositions pour le confinement des pollutions accidentelles</li> <li>→ Cadrage du développement des zones constructibles</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	SEP Bresse Dombes Saône, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût estimatif du projet : 1 681 000 € HT soit 2 017 200 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ AMO études : 26 000 € HT</li> <li>→ Etudes géotechniques, relevés topographiques : environ 15 000 € HT</li> <li>→ Inventaire Faune et Flore (si nécessaire) : 10 000 € HT</li> <li>→ Maîtrise d'œuvre : 140 000 € HT</li> <li>→ Travaux : 1 490 000 € HT</li> </ul> <p>Autofinancement (estimé en 2024) : 1 662 700 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA (part à définir)</li> </ul>

	→ SEP Bresse Dombes Saône (contribution à définir) La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	→ <b>2021 -2023</b> : réalisation AMO études, études géotechniques (2021 : 9 552 €- 2022 : 4 446 € - 2023 : 4 302€ HT) : 18 300 € HT → <b>2024</b> : relevés topographiques, inventaire Faune et Flore, poursuite AMO → <b>2025</b> : MOE conception, instruction règlementaire → <b>2026</b> : consultation des entreprises → <b>2027-2028</b> : travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Temps de pompage des postes de traitement des premiers flux d'orage pour quantifier les volumes d'eau qui seront détournés du champ captant vers l'exutoire alternatif

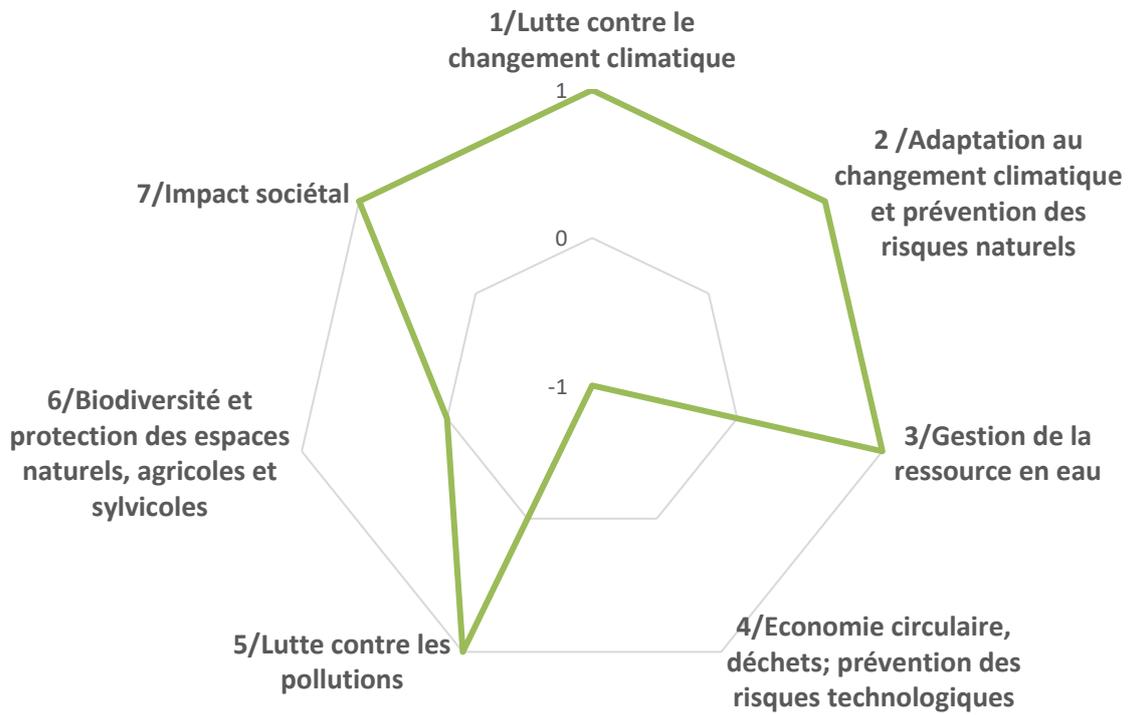


# Fiche Action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	53
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réseau d'eaux pluviales centre village dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Ce projet avec la rénovation des réseaux permettra de limiter les pollutions (infiltrations avec le vieux réseau unitaire), limiter le gaspillage d'eau et augmenter la capacité de traitement de la STEP en filtres plantés de roseaux par les eaux pluviales parasites ainsi évitées.</p> <p><b>Description du projet :</b> La mise en séparatif (EU/EP) est inscrite au titre du schéma directeur du secteur Sud de la CCVSC. La commune aura à sa charge le réseau d'eaux pluviales et en profitera pour réaliser une antenne partant en direction du chemin "Sous la Ville" permettant d'une part d'éviter un engorgement chemin des Ferrières, et d'autre part de traiter la future opération « cœur de village ». Le projet sera également une opportunité pour faire rénover la conduite d'alimentation en eau potable et de prévoir les fourreaux pour l'arrivée de la fibre optique.</p>
<b>Partenaires</b>	CCVSC pour la partie assainissement/ Syndicat des eaux pour l'AEP
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>68 000 € HT soit 81 600 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement : 68 000 € HT</b> 2023 : 3000€ HT (maitrise d'œuvre) 2024 : 65 000 € HT
<b>Calendrier</b>	<b>2022 : Etude</b> <b>2024 : travaux</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison des volumes d'eau arrivant à la STEP (avant / après) Evolution du nombre de débordements constatés chemin des Ferrières

## Résultat auto-évaluation



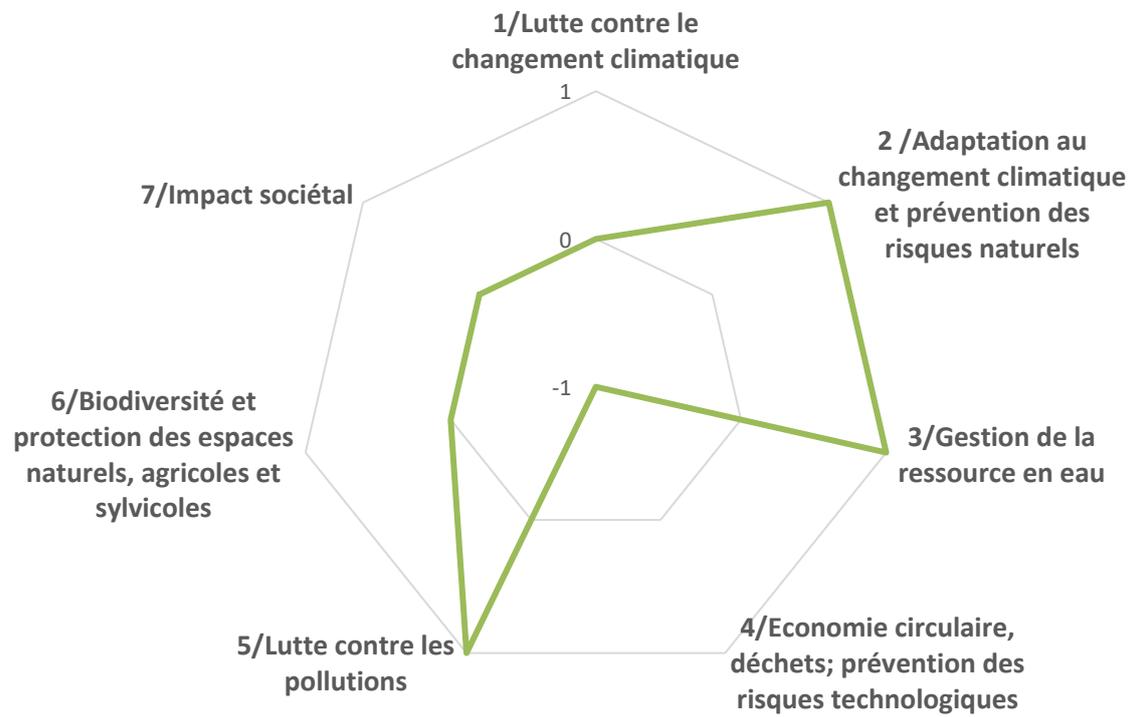
# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	54
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Amélioration de la gestion des eaux pluviales</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte :</b> → Lutte contre les inondations → Protection du milieu naturel contre les pollutions L'artificialisation des sols contribue à l'aggravation des phénomènes d'inondations et de pollutions en rendant les sols moins perméables. L'impact du changement climatique avec la multiplication et l'intensification de phénomènes météorologiques brutaux (tempêtes, orages diluviens...) amplifie le phénomène d'inondations, mettant ainsi la gestion des eaux pluviales au cœur des enjeux de protection de l'environnement. La commune de Montmerle-sur-Saône a élaboré un schéma de gestion des eaux pluviales. Il propose un état des lieux des infrastructures existantes et un programme de travaux à réaliser pour améliorer l'écoulement des eaux.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales, en lien avec les aménagements urbains et le développement des constructions</p> <p>→ <b>Opération 1 (2021)</b> : Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire rue de Chantebrune, par la création de puits perdus – finalisée</p> <p>→ <b>Opération 2 (2023-2024)</b> : Mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales (Commune) / eaux usées (CCVSC) dans le secteur du chemin des Mûriers. Cette opération présente aussi l'intérêt de lever un périmètre d'inconstructibilité, figurant dans le PLU et qui constituait un frein à la densification raisonnée de la partie sud du territoire communal. En cours de finalisation</p> <p>→ <b>Opération 3 (2024-2025)</b> : Création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention rue des Peupliers. En effet, le réseau existant est insuffisant et des débordements se produisent régulièrement sur la chaussée. Les perspectives d'urbanisation en amont du secteur rendent ces travaux indispensables.</p> <p>→ <b>Opération 4 (2025-2026, voire au-delà)</b> : Extension de réseau pour permettre le développement urbain prévu dans le secteur d'OAP du "Village Petit Bicêtre" (dit "Quartier des écoles"), répondant à l'objectif de densification urbaine en centre-ville. L'aménagement de cette zone nécessite la réalisation d'un réseau structurant pour collecter les débits de fuite et le trop plein des bassins qui seront mis en œuvre. Un nouveau réseau sera à créer rue des Jardiniers, rue de Lyon et allée de la Saône en vue d'un exutoire en Saône.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Incitation des particuliers à la récupération des eaux de pluie.</li> <li>→ Adaptation du choix des revêtements de chaussées.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total prévisionnel de 714 000 € HT soit 856 800 € TTC</b>, répartis comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 2021 - opération 1 : 28 000 € HT / 33 600 € TTC</li> <li>→ 2023- opération 2 : 285 000 € HT /</li> <li>→ 2024-2025 - opération 3 : 191 000 € / 229 000 € TTC</li> <li>→ 2025-2026 (et au-delà) - estimatif opération 4 : 210 000 € / 252 000 € TTC</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 15 000 €</b> - estimatif malgré le peu de dispositifs de financement en faveur des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fonds de concours CCVSC : 15 000 €</li> </ul> <p><b>Reste à charge commune : 699 000 € HT</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021-2026 et au-delà</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2021-2022</b> : Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire rue de Chantebrune, par la création de puits perdus – finalisée</li> <li>▪ <b>2023-2024</b> : Mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales (Commune) / eaux usées (CCVSC) dans le secteur du chemin des Mûriers. Cette opération présente aussi l'intérêt de lever un périmètre d'inconstructibilité, figurant dans le PLU et qui constituait un frein à la densification raisonnée de la partie sud du territoire communal. En cours de finalisation</li> <li>▪ <b>Reporté ultérieurement (second mandat) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention rue des Peupliers</li> <li>→ Extension de réseau pour le développement urbain prévu dans le secteur d'OAP du "Village Petit Bicêtre" (dit "Quartier des écoles")</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mètres linéaires de réseaux d'assainissement des eaux pluviales créés ou mis en séparatif

## Résultat auto-évaluation



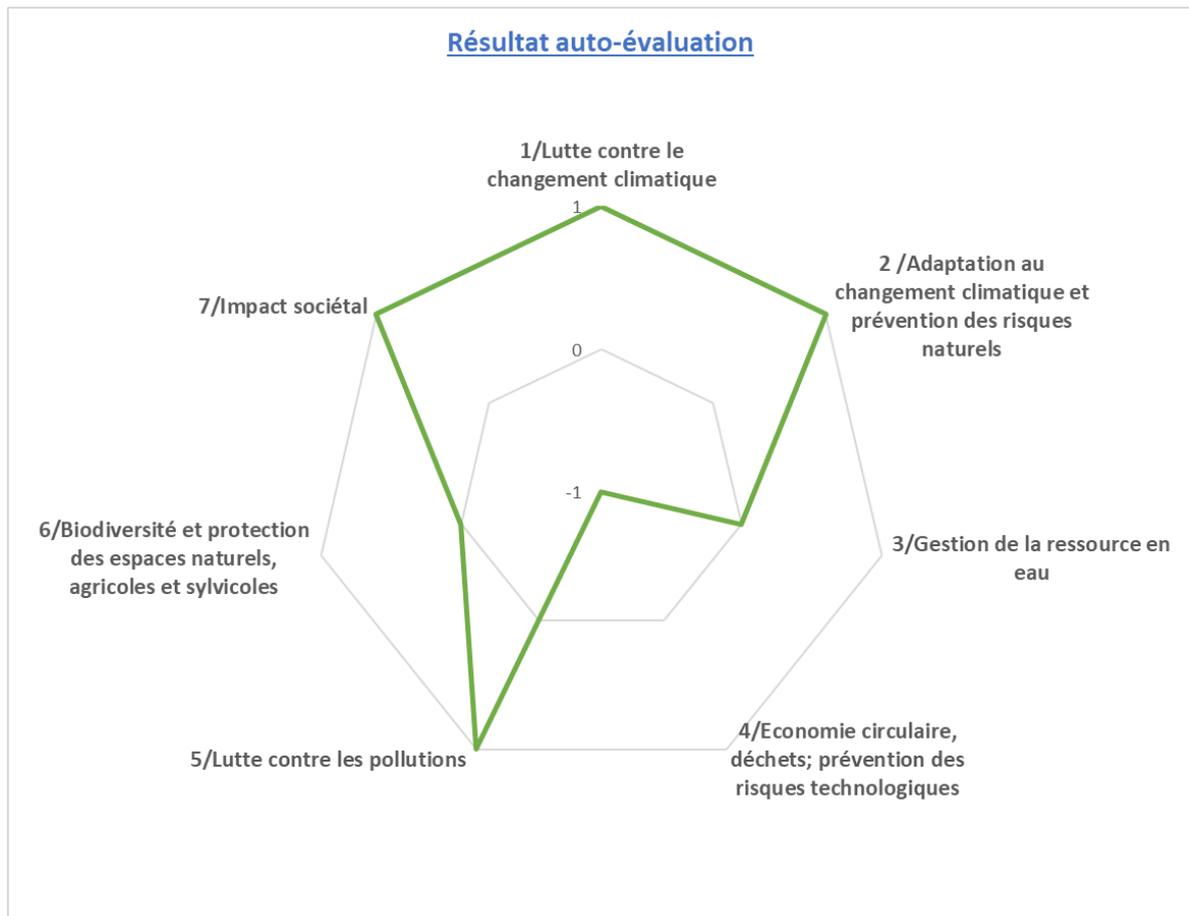
# Fiche Action Thoissey

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	55 – fusionnée avec fiche 12 (suppression fiche 12)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Objectifs et contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Préservation des naturels de la commune</li><li>→ Protection de la ressource en eau</li><li>→ Protection de la biodiversité</li><li>→ Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li><li>→ Création de cheminements doux (vélos-piétons) sur le territoire communal, le long du bief des Echudes d'Est en Ouest, jusqu'à la Voie Bleue.</li></ul> <p>Compte-tenu du territoire extrêmement réduit de la Commune de Thoissey (134 hectares), dont 2/3 en prairies inondables de Saône, la mise en place d'actions potentiellement développées dans le cadre d'un CRTE devra être axée autour d'un potentiel existant qui nécessite d'être valorisé. Tout projet de développement de la commune se trouve contraint par les contingences territoriales.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 1 en 2022 :</b> Mise en valeur du bief des Echudes par l'acquisition (si nécessaire) et l'aménagement des parcelles où il se trouve encore à ciel ouvert. Cette action est d'ores et déjà lancée puisqu'elle a conduit le conseil municipal de Thoissey à préempter une parcelle où se situe un tronçon des Echudes.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 2 en 2023 :</b> Mise en valeur du bief des Echudes sur la parcelle 56, acquise par la commune dans le cadre du projet 2021-2026 de restitution du cours d'eau à l'espace public. Destruction du mur de séparation entre la voie publique et la parcelle, mise en valeur de la parcelle et du pont de pierre.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 3, 2025 :</b> Mise en valeur du bief sur la dernière parcelle avant le square de la Galandière, le canal, la Chalaronne et la Saône, à l'Ouest de la commune</p> <p><b>Description du projet pour la phase 4 en 2026 :</b> Achat d'un linéaire de 1,5 m de largeur le long des Echudes et des lavoirs privatifs ou collectifs, parcelles 144 – 753 – 754 – 714 – 468 et aménagement d'un cheminement piétonnier, dans la poursuite du plan d'investissement à 5 ans du projet « cheminement mode doux, linéaire Echudes ».</p> <p><b>Description du projet pour la phase 5 en 2027</b> Achèvement du programme de valorisation d'un cheminement « mode doux le long des Echudes » : création des derniers linéaires, achat des parcelles dont est propriétaire la Thoisseyenne d'HLM, mise en valeur des espaces naturels, aménagement du cheminement piétonnier.</p>

<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 613 174 €HT soit 735 808,8 € TTC</b></p> <p>Phase 1 (2022) : 109 199 € HT (coût réalisé)  Phase 2 (2023) : 53 975 € HT (coût réalisé)  Phase 3 (2024) : 200 000 € HT (coût estimé)  Phase 4 (2025) : 250 000 € HT (coût estimé)</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées 2022 : 27 230 €</b></li> <li>→ DETR : 9 030 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 18 200 €</li> <li>▪ <b>Subvention 2022 (attente notification) :</b></li> <li>→ Région AURA (Bonus Ruralité) : 55 000 € (toujours en attente réponse, sur l'ensemble du portage de l'opération)</li> <li>▪ <b>Subventions attribuées 2023 : 21 590 €</b></li> <li>→ DETR : 10 795 €</li> <li>→ CD : 10 795 €</li> </ul> <p><b>Estimatif total reste à charge commune</b> (hors subventions non attribuées et suivant les estimatifs 2024 et 2025) :  564 354 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 : 1<sup>ère</sup> tranche</b> – finalisée  Cette action a abouti dans sa phase 1 (2022) à la création d'un premier linéaire de cheminement mode doux.</p> <p><b>2023 : 2<sup>ème</sup> tranche</b> - finalisée  Le second linéaire a été créé en 2023, en phase 2, poursuivant le premier en direction de l'Ouest, donc de la Voie Bleue.</p> <p><b>2024 : 3<sup>ème</sup> tranche</b> – débutée  Le 3<sup>ème</sup> linéaire initialement prévu en 2024 est repoussé en 2025. Il a cependant été ébauché par l'ouverture de la parcelle concernée, permettant l'accès au square de la Galandière, puis au canal et à la Chalaronne, avant de rejoindre la Saône.</p> <p><b>2025 : 4<sup>ème</sup> tranche</b> – non débutée</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de promeneurs empruntant le cheminement piétons, fréquentation des sites touristiques de la commune...

## Résultat auto-évaluation

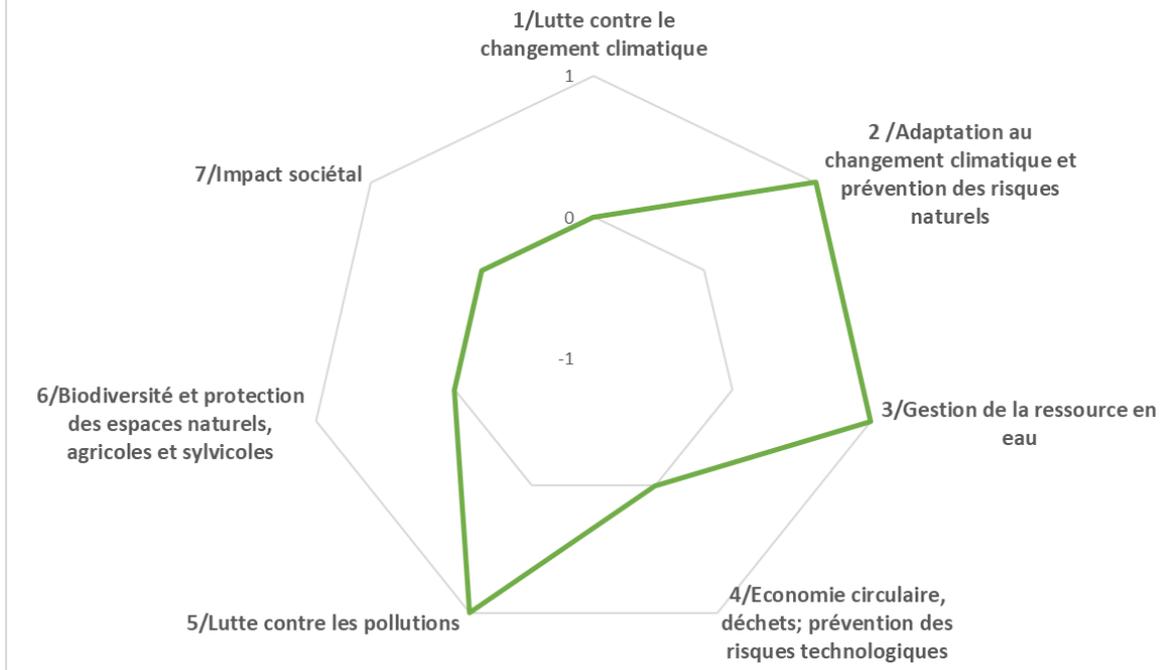


## Fiche Action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	56 - finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins
<b>Description de l'action</b>	<b>Installer un récupérateur d'eaux pluviales</b> <b>Objectifs :</b> → Diminuer la consommation d'eau potable → Limiter le volume d'eau sale à assainir <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Récupération d'eau pluviale sur la toiture de la salle polyvalente en lien avec la rénovation de la salle prévu en 2022.</li><li>▪ L'eau de pluie, moins calcaire, pourra être utilisée pour alimenter les WC de la salle polyvalente et des vestiaires de football, la douche des vestiaires de football, et pour arroser les espaces verts.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	absence partenaire
<b>Coût réalisé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Installation et raccordement : 8 000 € HT</li><li>▪ Cuve enterrée : 10 000€ HT</li><li>▪ Total : soit 18 000 € € HT soit 21 600 € HT</li></ul>
<b>Financement</b>	<b>Autofinancement : 18 000 € HT soit 21 600 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 – opération finalisée</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'eau du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation



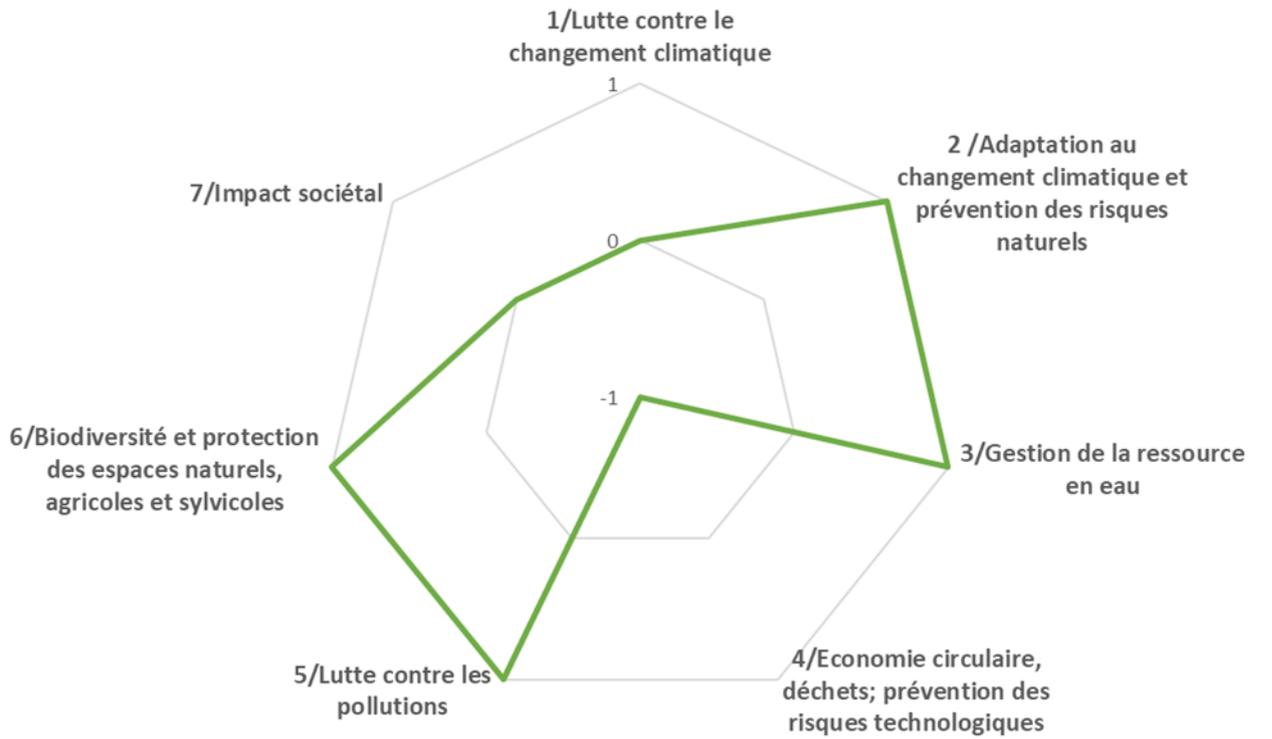
## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	57
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie Sud du territoire (Montmerle-sur-Saône et Montceaux)</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  → Améliorer la qualité des milieux récepteurs par suppression des rejets directs au milieu naturel par temps de pluie  → Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...)  → Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement</p> <p><b>Description du projet :</b>  - Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m<sup>3</sup> en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône (<i>action abandonnée en 2023 à la suite d'une étude complémentaire</i>)  - Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux du bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux.</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût global estimatif total : <b>2 096 000 € HT</b></p> <p>→ Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône : <b>691 000 € HT</b></p> <p>→ Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône : <b>562 000 € HT</b></p> <p>→ Mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux : <b>843 000 € HT</b></p> <p>Ces coûts incluent les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, études géotechniques, enquêtes parcellaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>

<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions pour l'action de la mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône :</b></p> <p>→ <b>Attribution en 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de l'Ain : 61 250 €</li> </ul> <p>→ <b>Sollicitation en 2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sollicitation de l'Agence de l'eau : 207 300 € (soit 30% du montant d'opération s'élevant à 691 000 € HT)</li> <li>• Dépôt de dossier en cours au près du Département de l'Ain : 168 000 € (estimatif de 20% sur le montant d'opération s'élevant à 843 000 € HT)</li> </ul> <p>→ <b>Autofinancement 2024 (hors subventions non attribuées) : 2 034 750 € HT</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022/2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône</li> </ul> <p><b>2023/2025 :</b> mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux</p> <p><b>2025/2026 :</b> mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>

Titre du graphique



# Fiche Action Val de Saône Centre

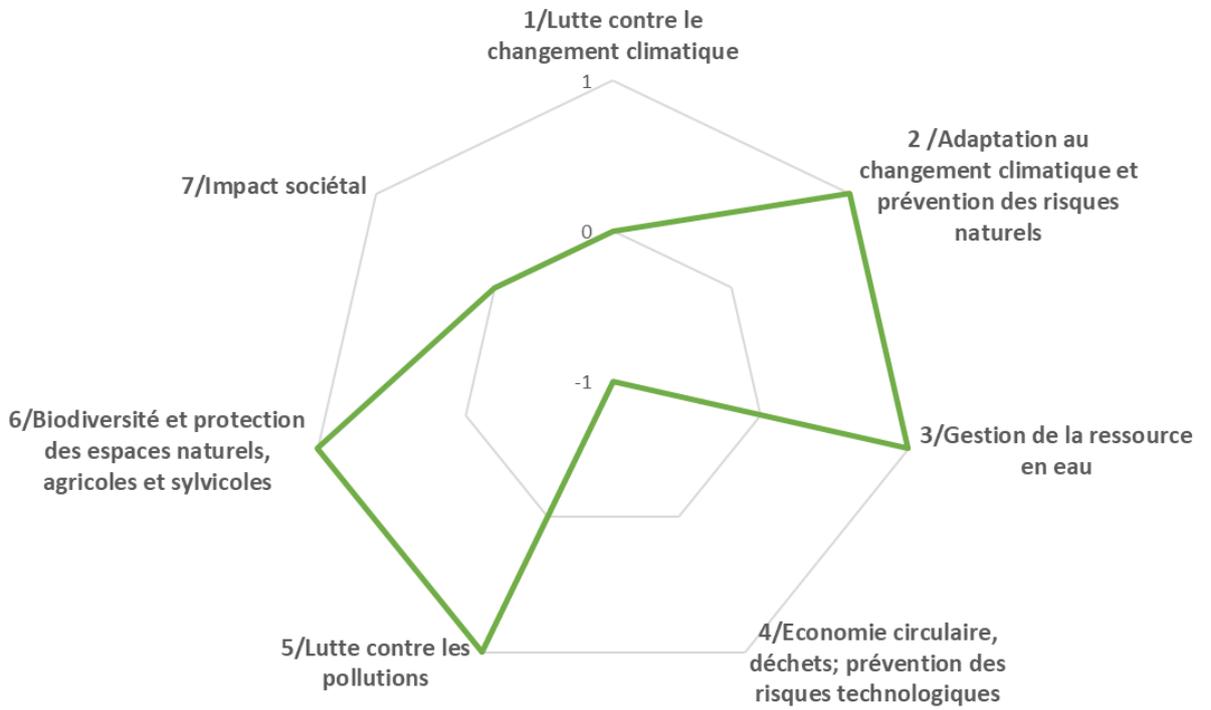
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	58
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie nord du territoire communautaire (Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur Chalaronne, Saint-Etienne-sur Chalaronne et Thoissey)</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réduire les flux d'eaux usées déversés au milieu naturel</li> <li>→ Déconnecter les mauvais raccordements d'eaux pluviales sur les réseaux d'eaux usées</li> <li>→ Réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'assainissement</li> <li>→ Réduire les apports d'eaux claires parasites provenant des remontées d'eau des cours d'eau dans les réseaux d'assainissement</li> <li>→ Redimensionner les tronçons de réseaux engendrant des débordements</li> <li>→ Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...);</li> <li>- Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement</li> </ul> <p><b>Descriptif du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert d'effluents de deux communes (Peyzieux-sur-Saône et Saint-Etienne-sur-Chalaronne) vers une unité de traitement existante et démolition de deux unités de traitement existantes recevant actuellement ces effluents et qui sont en mauvais état et dysfonctionnent</li> <li>- Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat</li> <li>- Mise en place de bassins de stockage – restitution des eaux usées (Mogneneins et Thoissey)</li> <li>- Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)</li> <li>- Mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût global estimatif : 4 920 236, 58 € HT soit 5 904 283,90 € TTC</b>

	<p>→ Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), compris démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins : <b>1 773 486,58 € HT</b></p> <p>→ Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey) : <b>40 000 € HT</b></p> <p>→ Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration : <b>700 000 € HT</b></p> <p>→ Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne : <b>1 586 750 € HT</b></p> <p>→ Construction d'un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoissey, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d'orage : <b>820 000 € HT</b></p> <p>→ Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat : <b>580 000 € HT</b></p> <p>Ce coût inclut les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, études géotechniques, enquêtes parcellaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées :</b></p> <p>→ <b>2022 : Département de l'Ain</b> pour le transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), comprenant la démolition et la remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et le raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins : <b>207 500 €</b></p> <p>Pour la construction d'un bassin de stockage -restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration : <b>60 000 €</b></p> <p>→ <b>2023 : Agence de l'eau RMC</b> pour la construction du bassin de stockage : <b>131 272 €</b></p> <p>→ <b>2023 :</b> pour le projet de réhabilitation renouvellement de réseaux d'eaux usées sur Garnerans/ Mogneneins, Illiat et Saint-Etienne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département Ain : 61 200 €</b></li> <li>• <b>Agence de l'Eau : 100 389 €</b></li> </ul> <p><b>Subventions envisagées en 2024 :</b></p> <p>→ demande envisagée sur pour le renouvellement de réseaux sur Saint-Didier et Thoissey</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département de l'Ain : 50 000 €</b> (estimatif 20% du montant de l'opération s'élevant à 250 000 € HT)</li> <li>• <b>Agence de l'Eau RMC :</b> à définir en fonction de l'avancée des projets au moment des demandes de subventions</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022/2025 :</b> Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), compris démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins</p> <p><b>2022/2023/2024 :</b> Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)</p>

	<p><b>2022/2023/2024</b> : Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration</p> <p><b>2023/2024</b> : Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat</p> <p><b>2024/2026 et poursuite au-delà de 2026</b> : Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne</p> <p><b>2025/2026 et poursuite au-delà de 2026</b> : Construction d'un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoissey, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d'orage</p> <p><b>Au-delà de 2026</b> : Mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey</p> <p>A noter : le programme complet porte jusqu'en 2030 pour un montant prévisionnel global de 9 229 387,12 € HT</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b></p>	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>

Titre du graphique

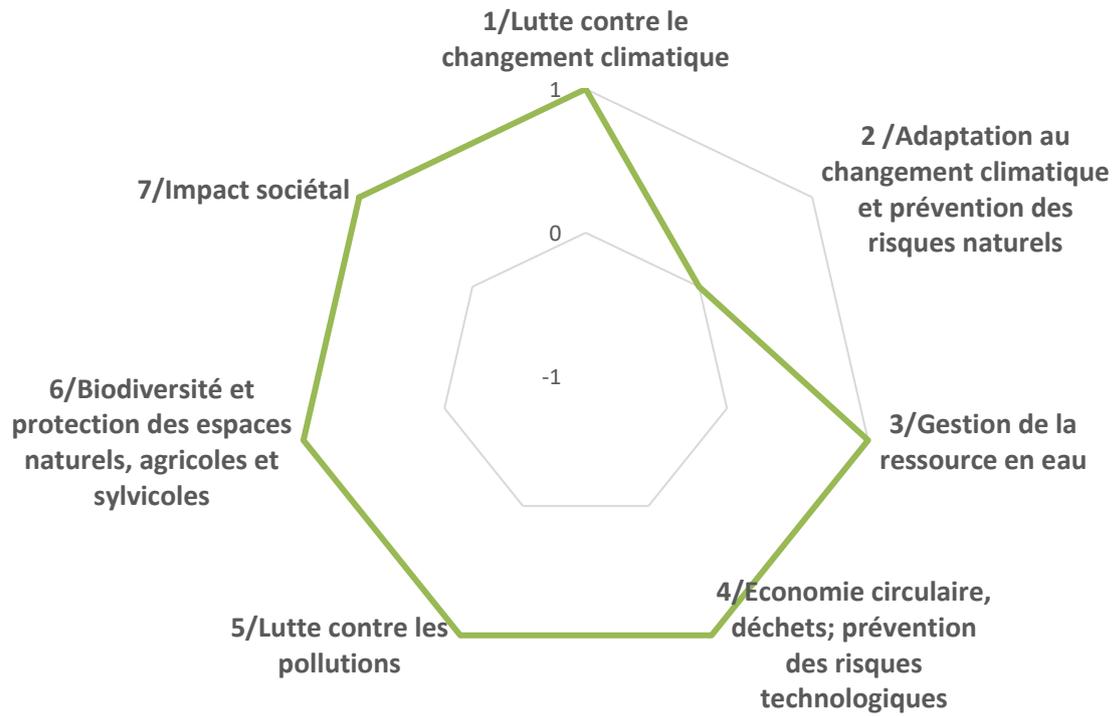


## Fiche Projet Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	59 – <b>abandon</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>Transformation et aménagement de deux toilettes publiques par récupération des eaux pluviales</b> <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Economiser l'eau potable en récupérant les eaux pluviales et en les utilisant pour les toilettes publiques</li><li>– Limiter l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des espaces fleuris et du cimetière (0 eau potable en 2026)</li></ul> <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Etude de faisabilité</li><li>– Travaux de réaménagement des sites</li><li>– Achat de panneaux signalétiques et pictogrammes spécifiques</li><li>– Achats de cuves et gouttières...</li></ul>
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Financement attendu</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-

## Résultat auto-évaluation



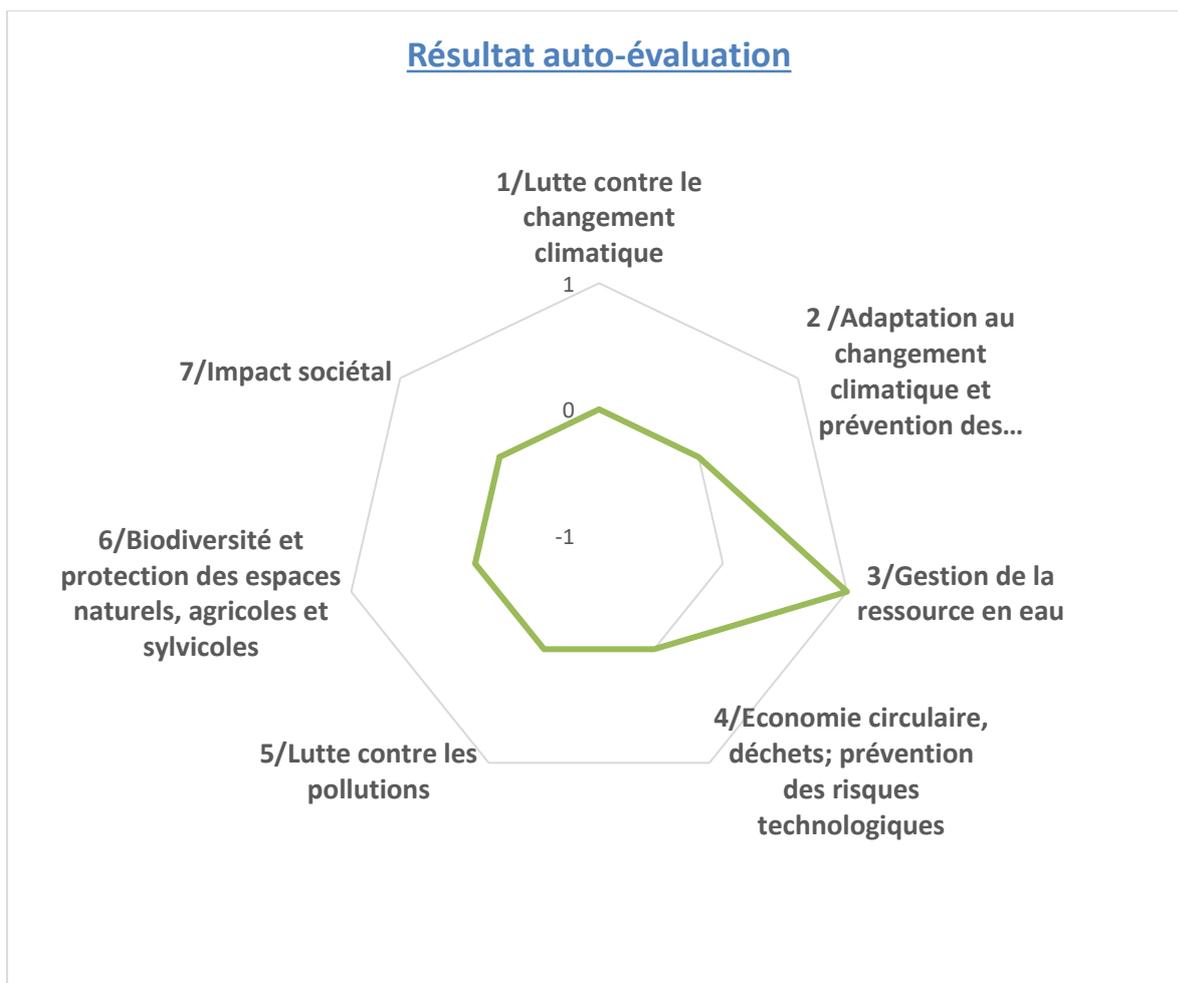
# Fiche Projet Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	60 – projet suspendu
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Protection et Mise en Valeur du canal artificiel des Echudes</b></p> <p><b>Objectifs et contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préservation des espaces boisés et naturels du territoire communal</li><li>- Protection de la ressource en eau</li><li>- Mise en valeur des berges des Echudes</li><li>- Protection de la biodiversité</li><li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li><li>- Préservation des éléments patrimoniaux (pelles, vannages, etc.)</li><li>- Préservation des éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li><li>- Renforcement et requalification du réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire via la création de liaisons douces le long de ce réseau hydrographique</li></ul> <p>Long de 5,5 kms, il est un bief artificiel creusé sur la rive droite de la Chalaronne, probablement avant le XVème siècle, de l'étang de Tallard à la Saône. Créé au départ pour l'irrigation, il alimenta par la suite jusqu'à 12 moulins à farine et à huile. Ce canal approvisionnait aussi des lavoirs, comme celui à 6 bassins à St Didier sur Chalaronne (visible à l'entrée du camping, au début de l'itinéraire pédestre "circuit des moulins"). En période estivale, le canal artificiel des Echudes (non considéré comme cours d'eau depuis 2015) fait l'objet d'un assèchement régulier dû au peu d'eau qui y rentre au niveau du barrage et qui ne permet pas un écoulement suffisant pour alimenter les 5 km de canal. Aussi, le défaut d'entretien de ces dernières années a créé un engorgement important qui limite les conditions d'écoulement.</p> <p>Les propriétaires riverains du Canal des Echudes sont tenus d'en assurer l'entretien. Lorsque les différents moulins situés le long du canal étaient encore en activité, le canal était mis en à sec 2 à 3 jours par an pour en assurer son entretien, et notamment curer les zones les plus engorgées.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Concertation avec les propriétaires riverains et le syndicat</li><li>- Opération d'entretien du canal (curage)</li><li>- Entretien et réparation des dispositifs de régulation des eaux (pelles, vannages)</li><li>- Mise en valeur des éléments patrimoniaux</li><li>- Mise en valeur du canal via des liaisons douces</li></ul> <p>A noter : déclassement des Echudes par l'Etat, qui n'est plus considéré comme un cours d'eau.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, communes de Saint-Etienne-sur-Chalaronne et de Thoissey, Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS), propriétaires riverains

<b>Coût prévisionnel</b>	100 000€ HT soit 120 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées : à définir → Conseil Départemental de l'Ain, DETR, Région AURA Solde par autofinancement
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025 – suspendu</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Evolution des prélèvements en eau liés à l'action - Suivi du niveau de l'eau dans les Echudes - Relevé et suivi de la biodiversité

### Résultat auto-évaluation

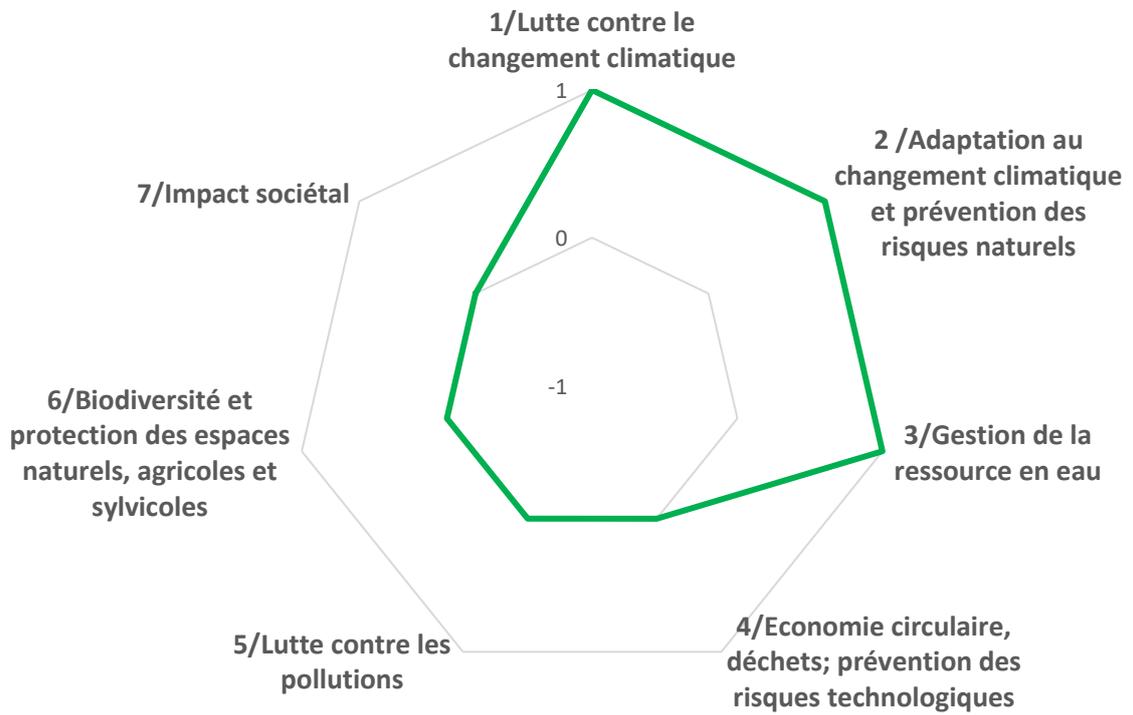


## Fiche Action Lurcy

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	61 – projet suspendu
<b>Maître d’ouvrage</b>	Commune de Lurcy
<b>Description de l’action</b>	<b>Récupération des eaux pluviales des toits municipaux</b>  <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Eviter le gaspillage des eaux de pluie et les utiliser pour l’arrosage public</li></ul> <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Achat et installation de récupérateurs d’eau et de collecteurs de gouttières</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l’Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	10 000 € HT soit 12 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	<b>Suspendu en 2024</b>
<b>Indicateurs d’évaluation proposés</b>	Evolution de la consommation d’eau de la ville

## Résultat auto-évaluation

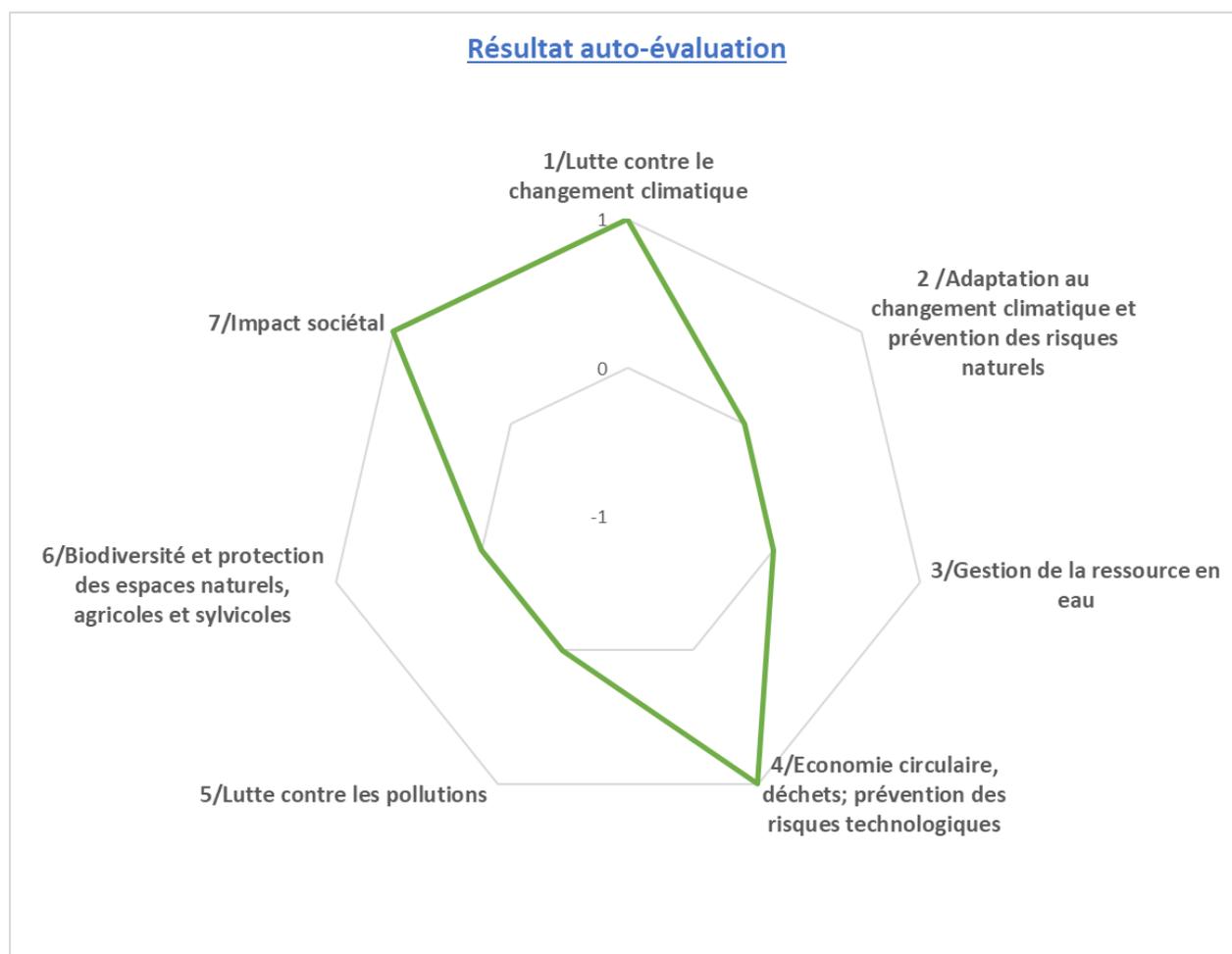


## Fiche Action Francheleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	62
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Extension mairie avec création de salles associatives et une médiathèque</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Créer un lieu de rencontre</li><li>→ Soutenir le tissu associatif</li><li>→ Instaurer un lieu permettant l'entraide et un espace ludique pour la commune</li><li>→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Transformation d'anciens garages et annexes de la Mairie libérés grâce à la construction de locaux neufs.</p> <p>Le projet consiste à créer des salles de réunion ou d'activités associatives, une épicerie solidaire et une petite médiathèque.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 556 204 € HT soit 667 445 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 192 499 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR : 130 160 €</li><li>→ Département de l'Ain : 60 045 €</li><li>→ Région AURA : 56 000 €</li></ul> <p><b>Solde à charge commune : 309 999 € HT soit 371 999 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 - 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude de la consommation d'énergie (avant/après)</li><li>- Mesure du dynamisme du village</li></ul>

## Résultat auto-évaluation

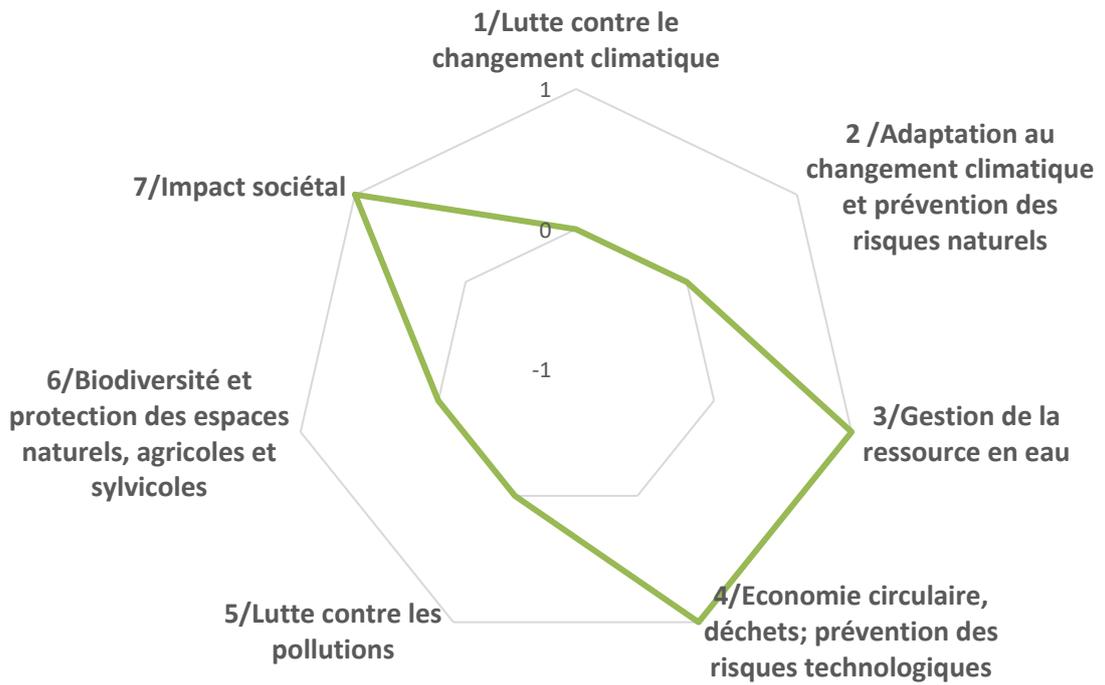


## Fiche Action Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	7 CS
<b>Action n°</b>	64 - finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>Création d'une cantine scolaire</b>  <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Proposer un meilleur service de restauration aux enfants</li><li>▪ Améliorer les conditions de travail des agents</li><li>▪ Répondre aux normes sanitaires liées aux risques d'épidémie (covid 19)</li><li>▪ Respecter les directives sanitaires</li></ul> <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Etude maitrise d'œuvre</li><li>▪ Travaux de construction</li><li>▪ Réaménagement des espaces dans la cour de l'école</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total : 100 580 € HT / 120 706 € TTC</b> (dont 6 000 € HT pour l'étude et maitrise d'œuvre)
<b>Plan financement</b>	<b>Subventions attribuées : 18 799 €</b> DETR au titre de 2021 : 18 799€ <b>Subventions envisagées : 61 671 €</b> → Département de l'Ain : 11 854 € → Région AURA : 49 817 € <b>Reste à charge (Solde par emprunt et autofinancement) : 20 110 € HT soit 24 132 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2020/2021 : Étude</b> <b>2021/2022 : Réalisation - finalisé</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de repas servis par jour Appréciation des enfants, des parents et des personnels

## Résultat auto-évaluation

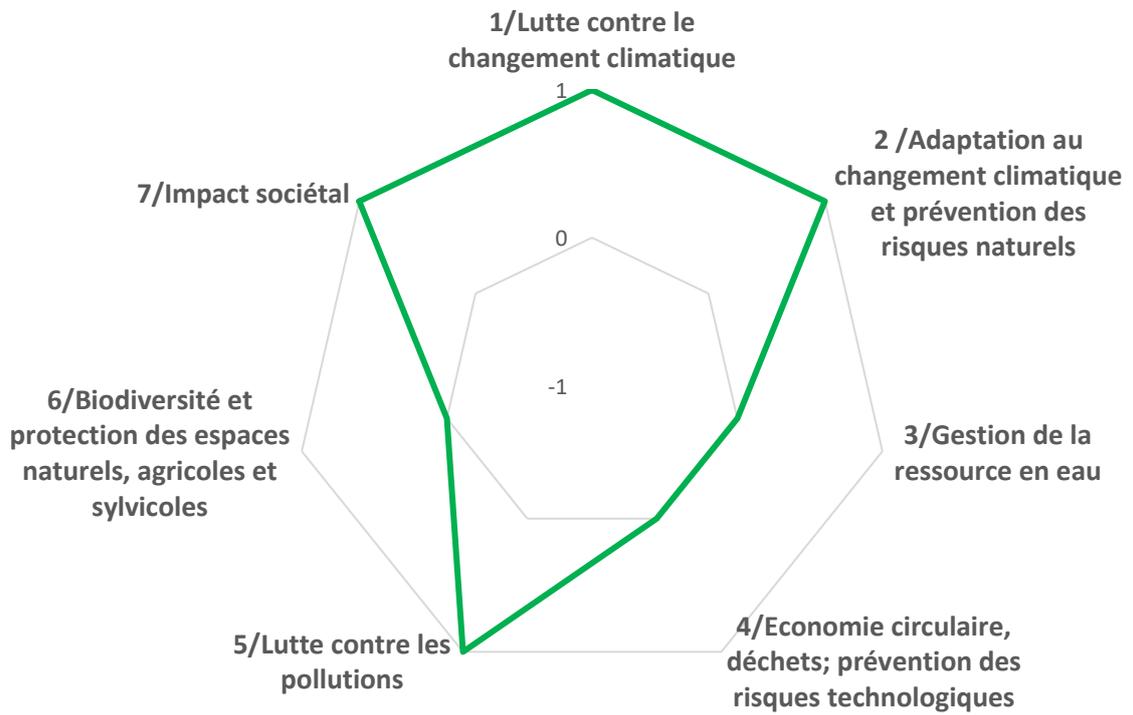


## Fiche Projet Lurcy

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2-CS
<b>Action n°</b>	65 - <b>abandon</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Lurcy
<b>Description de l'action</b>	<b>Réhabilitation d'une ferme en pisé pour en faire des logements locatifs</b>  <b>Objectifs :</b> → Préservation du bâti ancien → Utilisation de matériaux éco-respectueux  <b>Description du projet :</b> Création d'espaces de vie communs Aménagements des espaces verts en jardins partagés
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Plan financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-

## Résultat auto-évaluation

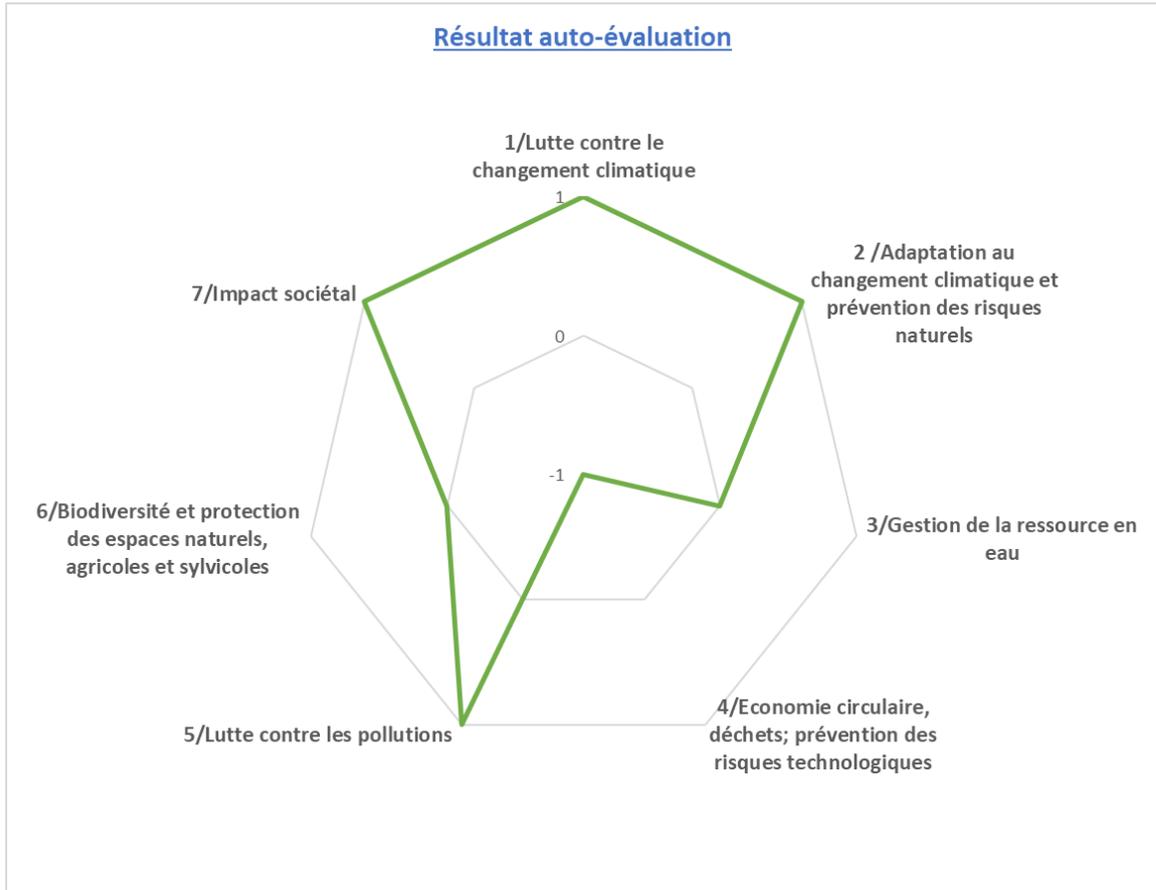


# Fiche Action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	66 – finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Transformation de la salle communale en logement</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ → Rénover un bâtiment ancien de la commune dans le centre village pour faire face à l'augmentation de la population</li> <li>▪ → Renforcer son efficacité énergétique</li> <li>▪ → Créer un logement locatif sans aucune consommation d'espace</li> <li>▪ → Contribuer à dynamiser le centre bourg</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transformation d'un ancien bâtiment sur deux niveaux n'ayant plus d'utilité pour des activités associatives, et étant situé au centre village en un logement de type T2</li> <li>▪ Cet aménagement permettra également d'intégrer un renforcement de l'isolation du bâtiment.</li> <li>▪ Il contribuera à renforcer le parc locatif sur la commune et le territoire communautaire.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	CCVSC, CAUE, autres partenaires à définir
<b>Coût réalisé</b>	<b>110 415,94 € HT soit 132 499,12 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées 2023 :</b></li> </ul> <p><b>Fonds de concours :</b> CCVSC 15 000 €</p> <p><b>Solde par emprunt :</b> 95 415,94 € HT soit 114 499,12 € TTC</p> <p><b>Réalisé en 2022 :</b> 5 575,2 € HT soit 6 690 € TTC  <b>2023 :</b> travaux : 95 068,71 € HT  <b>2024 :</b> 15 347,24 € HT (MAO, SPS, taxe d'aménagement, etc.)</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 :</b> MOE, consultation et branchement en eau potable</p> <p><b>2023 :</b> travaux – finalisation</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>-nombre de m<sup>2</sup> de logement locatif généré sans aucune consommation d'espace</p> <p>-diagnostic de performance énergétique</p> <p>-enquête de satisfaction des locataires et suivi de l'évolution</p>

### Résultat auto-évaluation

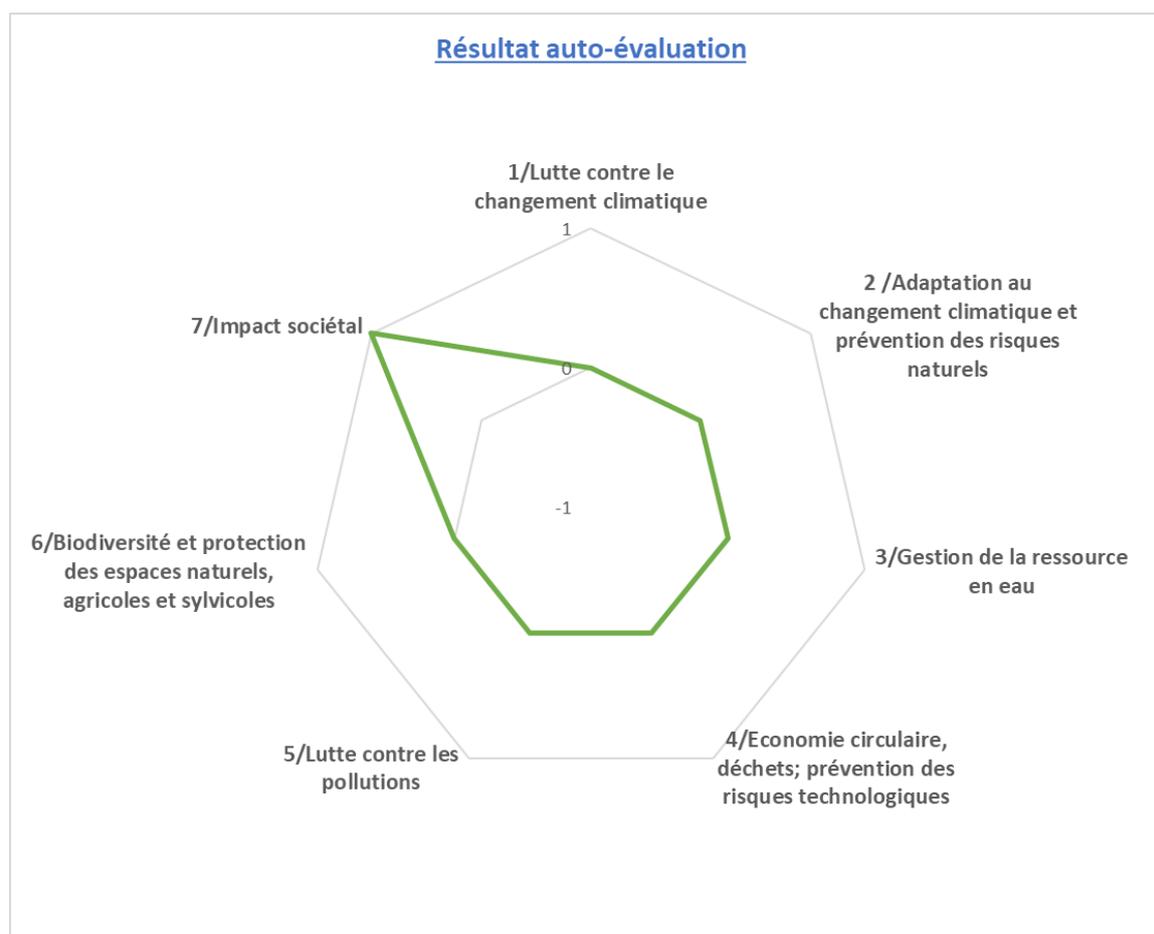


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	67 – finalisée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'une Maison France Services (MFS) à Montmerle sur Saône</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Favoriser l'accès des usagers aux services publics en les accompagnant dans les démarches relevant des opérateurs nationaux (Pôle Emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agence Nationale des Titres Sécurisés, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, Service des Impôts...)</li><li>→ Proposer un guichet unique de proximité et simplifier la relation des usagers aux services publics</li><li>→ Renforcer l'offre de services publics de proximité en tenant compte des indicateurs socio-démographiques, socio-économiques, des mobilités sur le territoire</li><li>→ Développer à l'échelle du territoire communautaire une politique publique inscrivant le projet de MFS comme levier de cohérence territoriale, et répondant aux objectifs de structuration du réseau du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'une Maison France Services à Montmerle-sur-Saône en vue de la labellisation nationale "France Services" au 01.01.2022 avec maintien de l'aide apportée sous forme de subvention au guichet services existant à Thoissesey assurée par l'AJC Centre Social et reconnu d'intérêt général et collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Aménagement d'un local situé à Montmerle sur Saône (en location) pour accueillir le siège de la MFS</li><li>→ Définition de l'offre de services (conventionnement avec les opérateurs et avec d'autres partenaires en fonction des besoins)</li><li>→ Affectation des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du service : recrutement de deux agents d'accueil à raison de 28h et 26h hebdomadaires à compter du 01.01.2024 (contre 26h et 24h à la création/ouverture de la FS en 2022)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, opérateurs et autres intervenants assurant des permanences
<b>Coût réalisé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>2021</b> : réalisé 43 577 € TTC (fonctionnement + investissement)</li><li>→ <b>2022</b> : 79 500 € TTC (fonctionnement + investissement)</li><li>→ <b>2023</b> : 86 500 € TTC (fonctionnement + investissement)</li><li>→ <b>2024</b> : 73 339,95 € TTC (dépenses fonctionnement) + 3 741, 90 € (dépenses investissement)</li></ul>

<b>Plan de financement</b>	<p>→ <b>Subvention de fonctionnement</b> dans le cadre de la labellisation MFS au titre du Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) - programme 112 - et du fonds inter-opérateurs :</p> <p>2022 : 30 000 €  A compter de 2023 : 35 000 €  A compter de 2024 : 40 000 €</p> <p><b>Autofinancement :</b></p> <p>→ 2021 : 43 577 € TTC  → 2022 : 49 500 € TTC  → 2023 : 56 500 € TTC  → 2024 : 34 802,67 € € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<p>→ <b>2021</b> : partenariat avec les opérateurs de services et les acteurs locaux, aménagement des locaux, prise de poste et formation des animateurs recrutés, dossier de labellisation</p> <p>→ <b>janvier 2022</b> : ouverture de la MFS au public - finalisé</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Total accompagnements en 2023 : 2 146 accompagnements soit 80 accompagnements supplémentaires par rapport à 2022.</p>



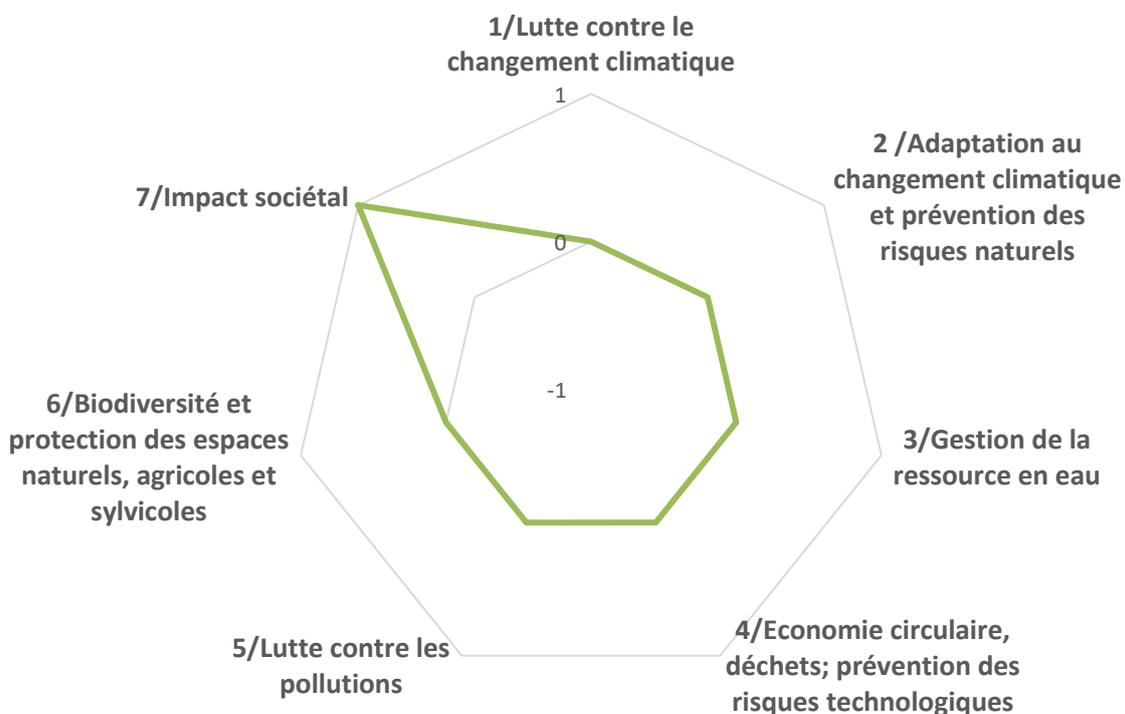
# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	68 - finalisée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement d'espaces municipaux et associatifs</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Faciliter l'accès aux services publics, optimiser les conditions d'accueil et de fonctionnement des activités municipales et associatives,</li><li>→ Développer la mutualisation entre les services</li><li>→ Créer des synergies afin d'améliorer l'offre de services aux habitants</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p><b>Réaménagement global de locaux préexistants</b></p> <p>Le bâtiment communal situé au Nord de la place de la mairie accueille aujourd'hui des équipements municipaux (médiathèque, Espace de Vie Sociale) et des activités associatives (école de musique, association d'entraide), dont le fonctionnement a amené aux conclusions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La médiathèque, bien que bénéficiant d'un rayonnement dépassant déjà le cadre communal, offre, outre ses activités "classiques" de consultation et prêts d'ouvrages et médias divers, une programmation qui mériterait de gagner en visibilité.</li><li>• L'Espace de Vie Sociale, créé en 2019 et en cours de développement, a vocation à travailler en coopération avec la médiathèque, coopération qui sera facilitée par la mutualisation d'équipements et d'espaces.</li><li>• Les conditions d'accueil au sein des salles associatives pourraient être améliorées.</li></ul> <p>Par ailleurs, le service de Police municipale, aujourd'hui situé au 2<sup>nd</sup> étage de la mairie, souffre d'un manque de visibilité et d'accessibilité alors qu'une sécurisation des installations liées au visionnage des caméras de vidéoprotection est nécessaire.</p> <p>Afin de répondre à ces enjeux de visibilité, d'accessibilité, de coopération et d'optimisation du fonctionnement de l'ensemble des structures, le bâtiment communal précité fera l'objet d'un réaménagement global.</p> <p>A l'issue de ce réaménagement, il accueillera la médiathèque et l'Espace de Vie Sociale, qui disposeront d'espaces partagés, le service de Police municipale, qui sera visible de la voie publique et directement accessible, ainsi que les activités associatives.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, CCVSC, Direction départementale de la lecture publique, CAF de l'Ain, Associations locales (notamment à vocation sociale, culturelle et

	artistique), Communauté de brigades de gendarmerie de Thoisse, Polices municipales des communes voisines
<b>Coût réalisé</b>	61 000 € HT soit 73 200 € TTC
<b>Plan de financement</b>	→ Fonds de concours communautaire 2021 : 23 400 € → Etat (DETR 2021) : 12 755 €
<b>Calendrier</b>	<b>2021 – 2022</b> finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation des équipements</li> <li>- Degré de satisfaction des usagers</li> <li>- Nombre d'actions communes à la médiathèque et à l'EVS</li> <li>- Enrichissement réciproque des publics entre EVS et médiathèque (ex. : participants aux ateliers de l'EVS s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois à la médiathèque, adhérents de la médiathèque participant pour la 1<sup>ère</sup> fois à un atelier de l'EVS)</li> </ul>

### Résultat auto-évaluation



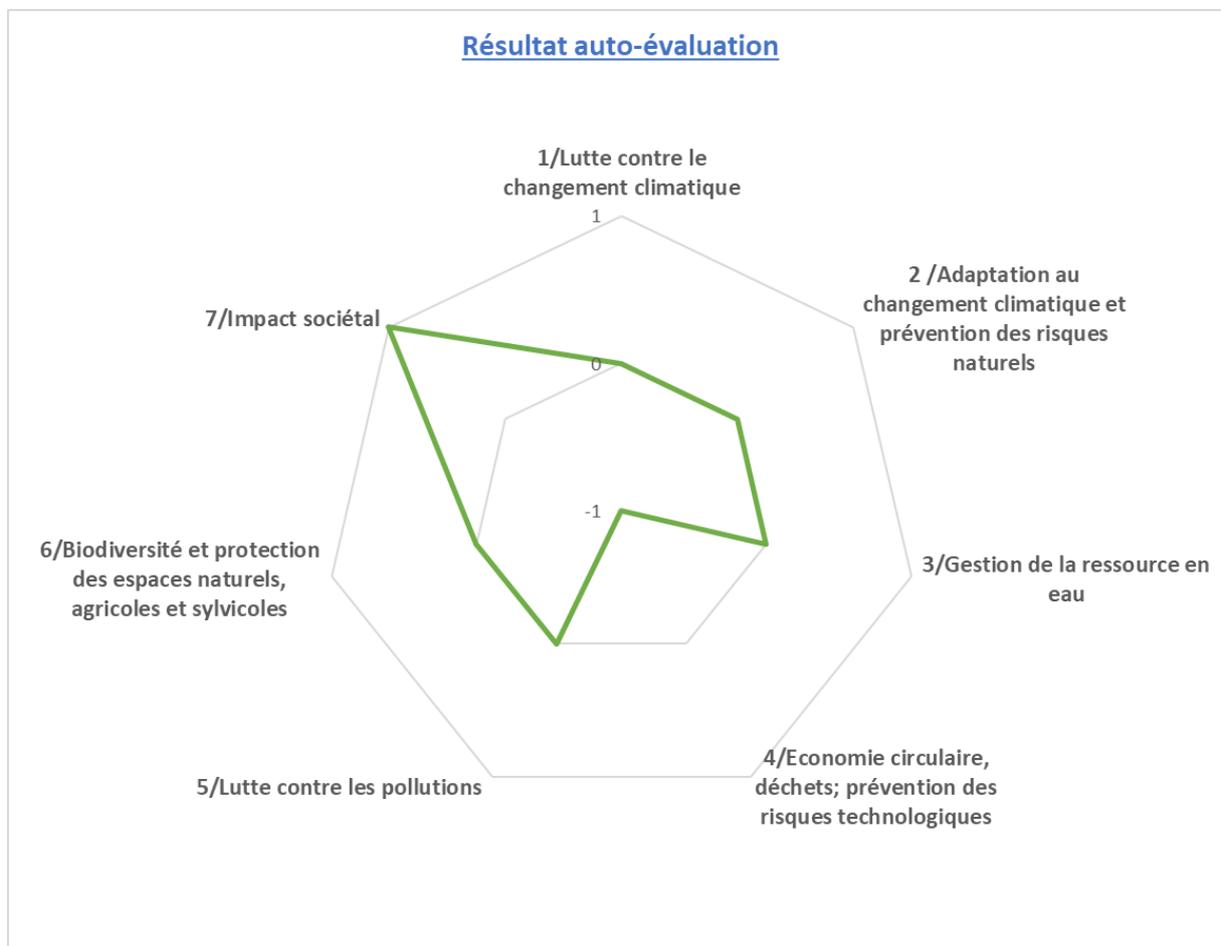
# Fiche Projet Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	69
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réfection totale du revêtement du terrain de football synthétique du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à niveau un équipement de proximité créé en 2008 et homologué en inscrivant sa réfection dans la durée</li> <li>▪ Poursuivre la mise à disposition d'un terrain de football dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein d'un grand complexe sportif multisport et multi-terrain avec gymnase communautaire à proximité sur une commune du territoire la 2ème la plus peuplée de l'EPCI et mitoyenne avec la 3ème (1 collège, 1 collège-lycée + 3 ensembles scolaires sur les deux communes)</li> <li>▪ Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport, notamment pour les près de 400 adhérents d'une association de football, plusieurs milliers de compétiteurs annuels</li> <li>▪ Poursuivre une réflexion globale des élus en matière d'équipements durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>-Suppression du revêtement synthétique actuel et retraitement          -Reprise de la structure en superficie et nettoyage du réseau de drainage          -Mise en place d'un revêtement plus résistant et respectueux de l'environnement (remplissage SBR encapsulé ou liège ou naturel type noyaux d'olive) sur une surface de 8 400 m<sup>2</sup></p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Fédération Française de Football (FFF),
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total prévisionnel du projet : 416 400 € HT</b> soit 499 680 € TTC</p> <p>→ Maîtrise d'œuvre : 30 900 € HT soit 37 080 € TTC (environ 8% du coût estimatif des travaux)</p> <p>→ Réfection et valorisation du terrain synthétique : 385 500 € HT soit 462 600 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : 93 200 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>DETR</b> : 83 200 € - un taux de base de 20% est pris en compte dans la maquette financière annexée</li> <li>→ <b>FFF au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur</b> : 10 000 € (subvention plafond)</li> <li>→ Région AURA : à définir</li> </ul> <p>Autofinancement : 323 200 € HT (hors part subvention Région AURA)</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2025</b> (selon urgence et financements possibles)

**Indicateurs d'évaluation proposés**

Enquête qualitative auprès du principal club sportif utilisateur et auprès du ou des autres éventuels clubs utilisateurs.



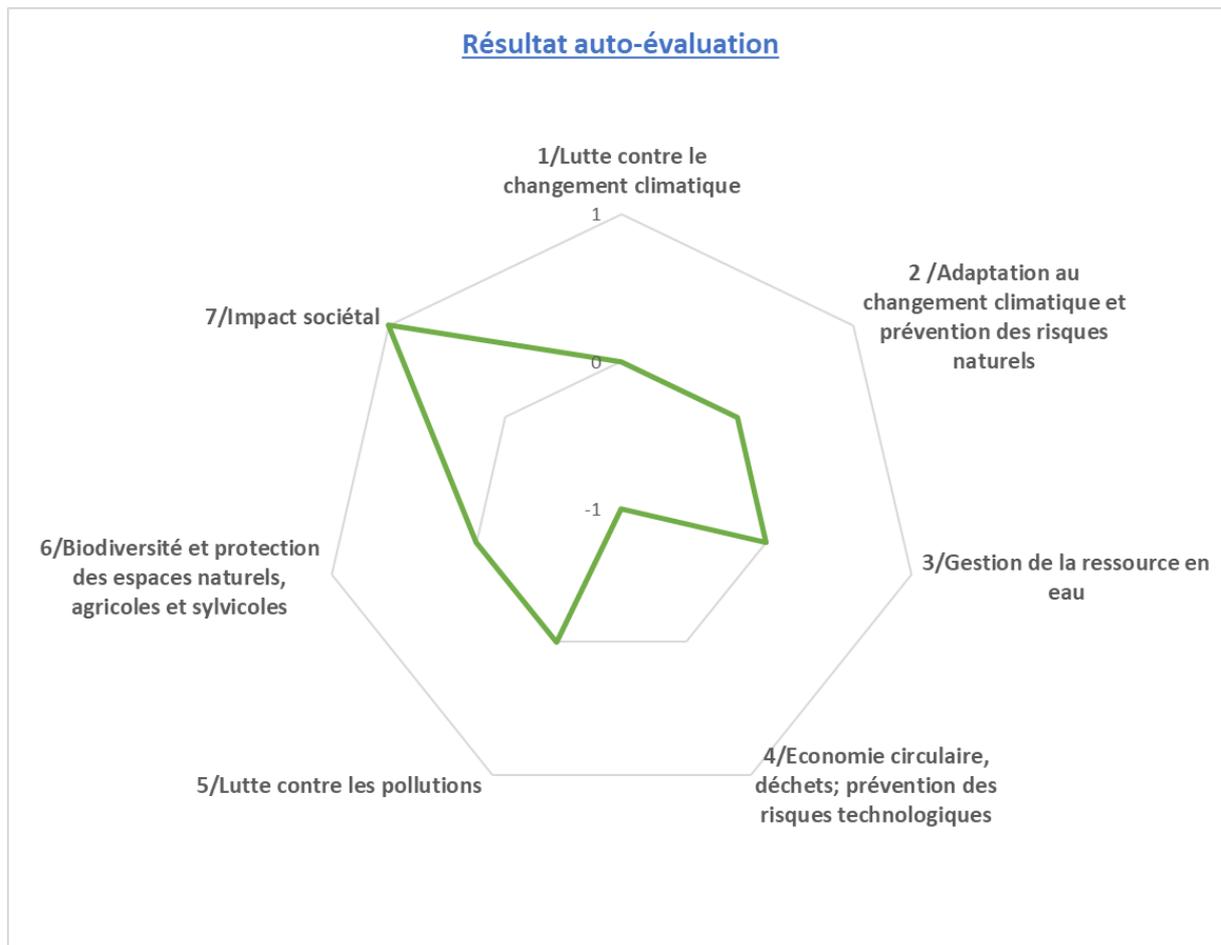
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	70 - finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création de deux pistes d'athlétisme à Saint-Didier-sur-Chalaronne et à Montceaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mettre en œuvre un équipement de proximité sur le très long terme à destination d'élèves du second degré et de membres d'associations sportives sur chaque polarité du territoire</li><li>▪ Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité et adaptés aux collégiens/lycéens (plus de 1 850 élèves) dans le cadre de l'Education Physique et Sportive et aux adhérents des associations dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein de deux grands complexes sportifs multisport et multi-terrain</li><li>▪ Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport</li><li>▪ Poursuivre la réflexion globale des élus en matière d'équipements structurants, durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</li><li>▪ Compléter l'offre d'équipements sportifs déjà en place dans chaque commune d'implantation ou mitoyenne des établissements scolaires du second degré et au sein des grands complexes sportifs du territoire</li></ul> <p><b>Description du projet :</b> Création de deux pistes d'athlétisme de 200 mètres linéaires de trois ou quatre anneaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un ou deux couloirs de vitesse annexes</li><li>▪ une fosse de réception de saut en longueur</li><li>▪ un terrain central en enrobé à Actisport (Saint-Didier-sur-Chalaronne) et en synthétique à VisioSport (Montceaux) pour d'autres disciplines d'athlétisme ou pratiques sportives (2 terrains de basket et un terrain de hand/foot à Actisport et 1 terrain de foot réduit homologué à VisioSport).</li></ul> <p>Le projet comprend la mise en place d'abris de protection pluviale et solaire pour les utilisateurs avec un point d'eau et des locaux de stockage de matériel et la mise en place de clôtures, portail et portillon afin de sécuriser chaque équipement.</p> <p>Les deux terrains enherbés nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés de la communauté de communes (réserve foncière).</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût réalisé</b>	→ Maîtrise d'œuvre pour les deux pistes d'athlétisme : <b>Actualisé 2022 :</b> 13 900€ HT (16 680€ TTC) pour Espace d'Initiation Athlétique Saint-Didier-sur-Chalaronne <b>Réalisé 2023 :</b> 18 390€ HT (22 068€ TTC)

	<p>Soit 32 290€ HT (38 748€ TTC) - soit 2% du coût estimatif des travaux La maîtrise d'œuvre commune à la création des deux pistes d'athlétisme est le lot 1 d'un accord cadre comprenant en lot 2 la réfection et valorisation d'un skate-park en béton (à proximité d'une des pistes).</p> <p><b>Actualisé 2022</b> → Travaux piste d'athlétisme de la polarité Nord : 573 214,77€ HT hors MOE soit 688 114 € TTC</p> <p><b>Réalisé 2023</b> : → Travaux piste d'athlétisme de la polarité Sud : 596 819 € HT soit 716 182 € TTC</p> <p>▪ <b>Soit total coût global de l'opération pour les 2 pistes avec MOE : 1 183 934.26€ HT soit 1 420 721.12€ TTC</b></p>
<p><b>Plan de financement</b></p>	<p><b>Total subventions attribuées 2021-2022 - 2023 : 624 762 €</b></p> <p>→ DETR : (200 000 € maximum/projet) : <b>245 134 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : demande au titre de 2021 (intégration MOE) - <b>95 704 €</b> notifiés le 29/10/2021</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 200 000 € (taux 32.68% de 612 000 € avec MOE) au titre de 2022 demandés mais notification de refus reçue le 29/08/2022</li> <li>➤ <b>Nouvelle demande</b> : 149 430 € (taux 25% de 596 819.49€ avec MOE sur prix révisé 2022) au titre de 2023 : notifiés le 03/04/2023</li> </ul> <p>→ Région AURA : <b>215 200 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 95 200 € (taux de base 20% de 476 000 € hors MOE sur estimatif initial 2021) notifiés le 10/06/2022</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 120 000 € (taux de base 20% de 600 000 € hors MOE sur estimatif 2021) notifiés le 10/06/2022</li> </ul> <p>→ Département de l'Ain : <b>164 628 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 72 828 € (taux 15% de 485 520 € avec MOE sur estimatif 2021) : notifiés le 13/12/2021</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 91 800 € (taux 15% de 612 000€ avec MOE sur estimatif 2021) : notifiés le 12/12/2022</li> </ul> <p>→ Agence Nationale du Sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 114 182€ (taux de base 20% de 570 912 € avec MOE sur marché 2022) : refus notifié 07/12/2022</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 115 553€ (taux de base 20% de 577 765 € avec MOE sur marché 2022) : refus notifié 07/12/2022</li> <li>➤ <b>Nouvelle demande</b> : 119 363.80 € (taux de base 20% de 596 819 € avec MOE sur marché révisé 2022) au titre de 2023 (délibération CC du 31/01/2023) : refus notifié le 26/10/2023</li> </ul> <p><b>Autofinancement total projet : 559 172 € HT soit 670 766,4 € TTC € TTC 2023 : projet bénéficiant d'une bonification financière CRTE</b></p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>2021</b> : maîtrise d'œuvre globale <b>2022</b> : travaux de la piste d'athlétisme Nord <b>2023</b> : travaux de la piste d'athlétisme Sud</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b></p>	<p>→ Evolution des nombres d'utilisateurs et d'heures d'utilisation par les collèges constatés sur une période d'environ 3 mois à l'automne 2022 pour la piste Nord et à l'automne 2023 pour la piste Sud</p>

→ Evolution des nombres d'associations, d'adhérents et d'heures d'utilisation constatés dans les 2 saisons sportives après mise en service de chaque équipement

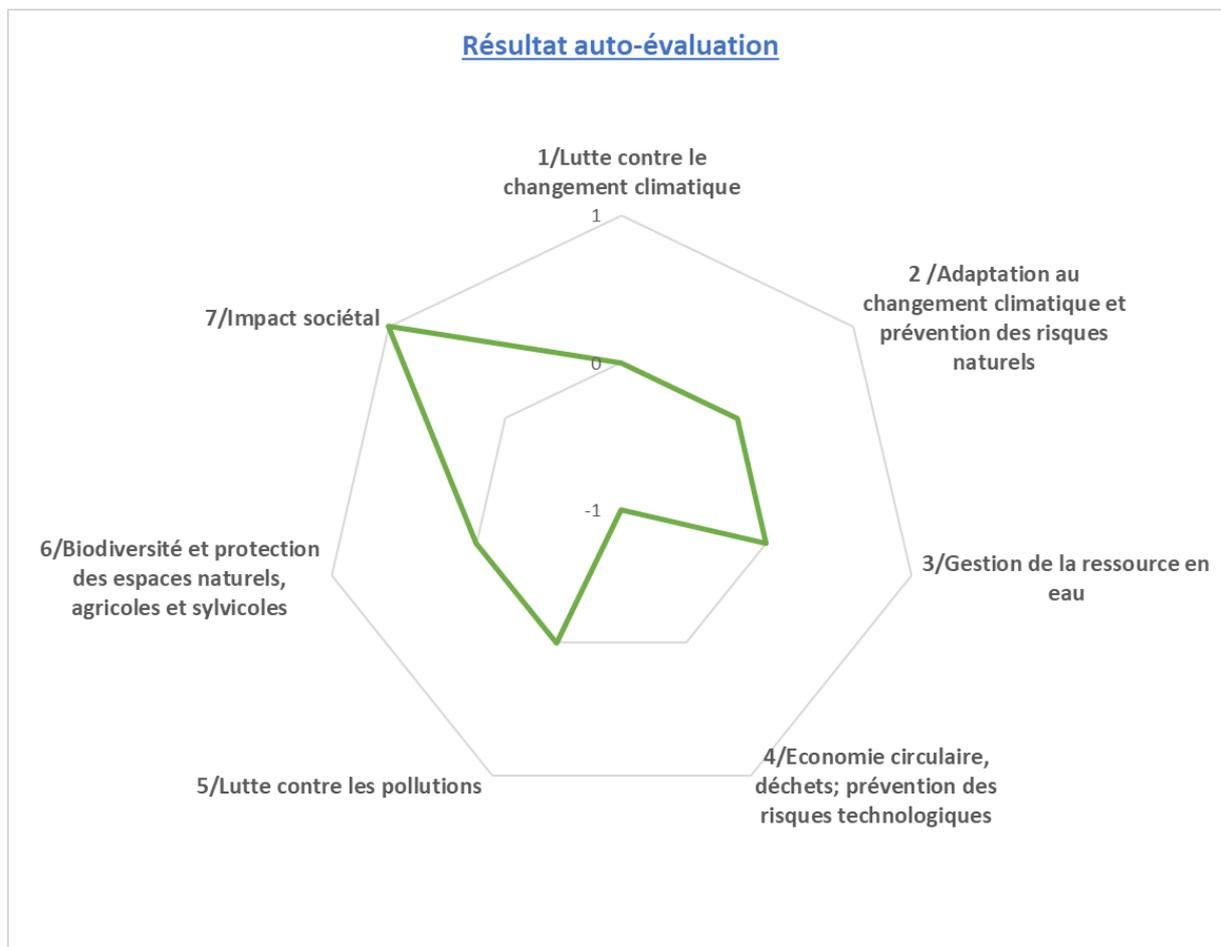


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	71 - finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réfection totale d'un skate park modulaire de 2003 bois/acier au complexe Actisport à Saint-Didier-sur-Chalaronne par la mise en place d'un skate park en béton</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mettre à niveau un équipement de proximité en inscrivant sa réfection dans la durée</li><li>▪ Poursuivre la mise à disposition en accès libre d'un skate-park multi-glisse dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein d'un grand complexe sportif multisport et multi-terrain avec gymnase communautaire à proximité sur une commune du territoire la 2ème la plus peuplée de l'EPCI et mitoyenne avec la 3ème (1 collège, 1 collège-lycée + 3 ensembles scolaires sur les deux communes)</li><li>▪ Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport</li><li>▪ Poursuivre la réflexion globale des élus en matière d'équipements durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suppression des modules bois/acier vétustes existants</li><li>▪ Mise en place d'un espace complet de glisse (skate-park-roller-BMX) en béton avec intégration paysagère</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Agence Nationale du Sport,
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût de l'opération : 124 968,65 € HT soit 149 962,38 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions accordées : 72 500 €</b></p> <p>→ Agence Nationale du Sport : <b>52 500 €</b> (taux de base 50% du prix estimé en 2022 soit 105 000 € HT) attribués le 28/10/2022</p> <p>→ Région AURA sur travaux : <b>20 000 €</b> (taux de base 20% sur estimatif 2021 soit 20 000 € HT) attribués le 10/06/2022</p> <p>→ <b>Autofinancement</b> : 52 468,65 € HT soit 77 462,38 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021</b> : étude, maîtrise d'œuvre et travaux</p> <p><b>2022</b> : travaux - finalisé</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evolution du nombre d'utilisateurs constatés sur une période d'environ 1 mois au printemps ou à l'été (comptage manuel ou électronique)

## Résultat auto-évaluation

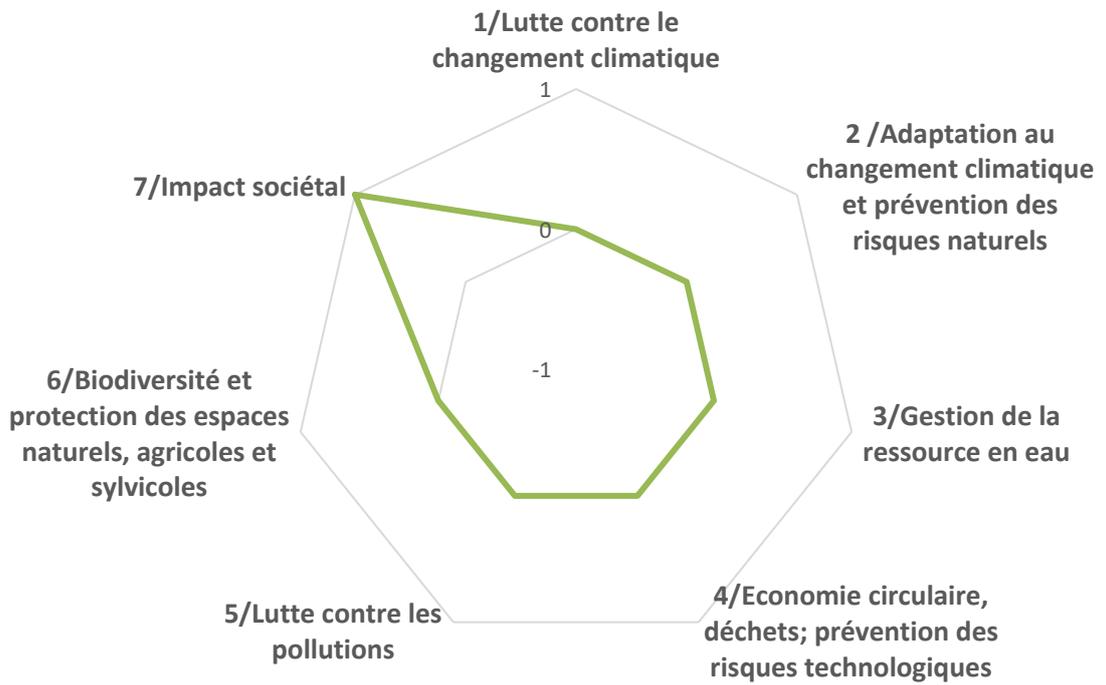


## Fiche Projet Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	73 – <b>abandon</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du stade en espace de loisirs</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Réaménager l'ancien stade en espace de loisirs pour permettre des rencontres familiales et associatives</li><li>– Dynamiser la vie sociale et associative</li><li>– Participer à la lutte contre l'isolement</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux de restructuration des locaux et vestiaires afin de permettre des rencontres conviviales</li><li>– Travaux d'accessibilité et de rénovation des toilettes adaptés aux personnes à mobilité réduite</li><li>– Aménagement d'espace de stockage pour les différentes associations</li><li>– Achat de fournitures et mobiliers pour collectivités (réfrigérateur, four, tables bancs... nécessaires à l'organisation de manifestations festives)</li></ul> <p>→ <b>2024 – abandon suite à l'étude car site pas relié au total égout</b></p>
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

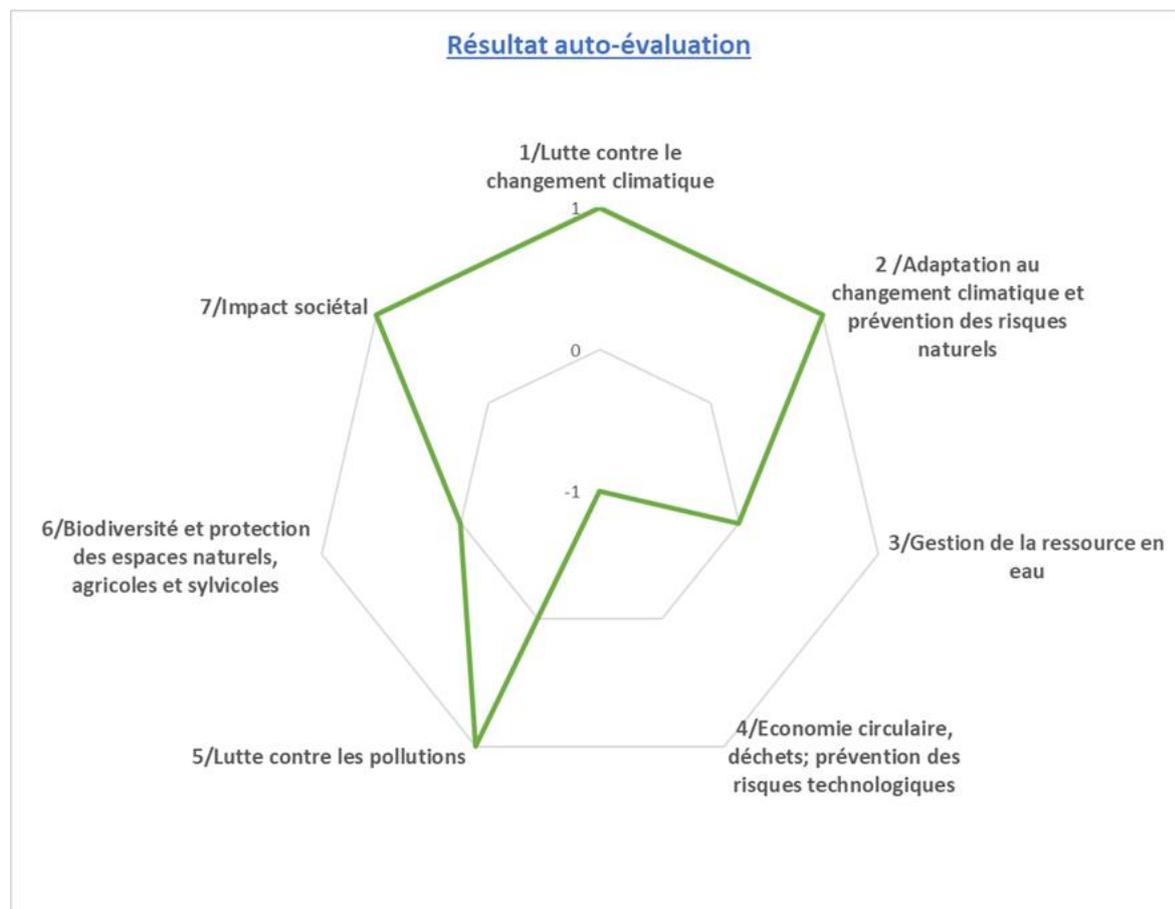


## Fiche Action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	74
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réaménagement centre village</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Revitalisation du centre Bourg</li><li>→ Renforcement de l'attractivité et redynamisation des commerces de proximité</li><li>→ Mise en accessibilité</li><li>→ Amélioration du cadre de vie et aménagements paysagers</li><li>→ Cheminements piétons - modes doux"</li></ul> <p><b>Description</b></p> <p>A l'issue des travaux de réseaux (cf. fiche projet concernant l'EP), il sera procédé à une mise en valeur de l'ensemble du centre village en traitant les espaces de circulation, les placettes, les trottoirs et l'accessibilité.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, Europe
<b>Coût prévisionnel</b>	882 000 € HT soit 1 058 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> à définir
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 - 2026</b></p> <p><b>2022 - Etude</b> faisabilité : 5 525 € HT soit 6 630 € TTC</p> <p>Travaux – prévisionnel :</p> <p><b>2023</b> (MAO + études topographiques) 9 720 € HT / 11 664 € TTC</p> <p><b>2024 (MAO)</b> – 46 000 € HT / 120 000 € TTC</p> <p><b>2025</b> – à définir</p> <p><b>2026</b> – à définir</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'attractivité du centre bourg par une enquête de satisfaction

## Résultat auto-évaluation

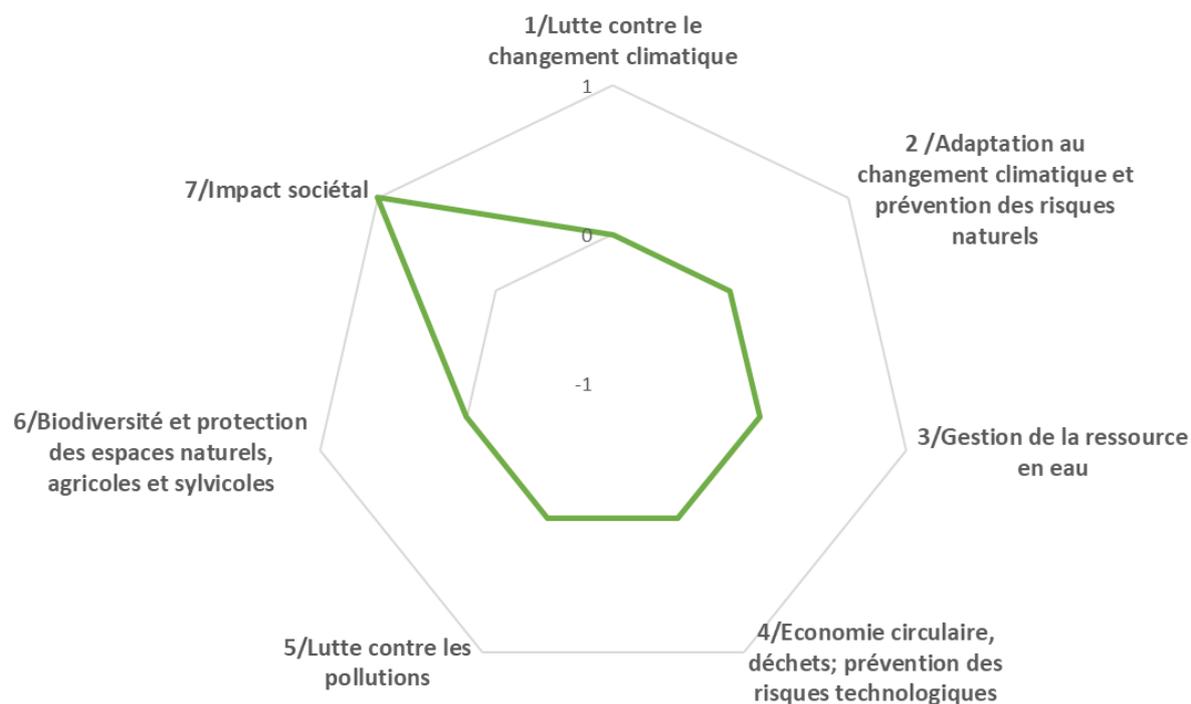


# Fiche Action CCVSC

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	75- finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en accessibilité du Gymnase à Thoissey et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Montmerle sur Saône</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Mise en accessibilité du gymnase situé à Thoissey et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située à Montmerle sur Saône</p> <p><b>Description du projet :</b> <b>Réalisation de travaux au Gymnase :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reprise de portes, de ressauts</li> <li>▪ Mise en conformité des vestiaires filles et garçons</li> <li>▪ Sécurisation des escaliers</li> <li>▪ Contrôle du respect des valeurs réglementaires d'éclairage et modifications si nécessaire</li> </ul> <p><b>Réalisation de travaux sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'une rampe d'accès 5%</li> <li>▪ Renforcement de l'éclairage des cheminements extérieurs à 20 lux moyen, des circulations horizontales à 100 lux moyen</li> <li>▪ Mise en place de lave-mains PMR</li> <li>▪ Modification du lavabo en conformité aux normes PMR, installation d'un miroir</li> <li>▪ Installation d'une barre de tirage ou ferme porte et d'une barre d'appui conforme</li> <li>▪ Intégration d'une douche à l'italienne dans WC PMR mixte avec siège et robinetterie utilisable en position assise</li> <li>▪ Implantation d'une signalétique bien localisée, contrastée, lisible, avec pictogrammes pour signaler les points de choix d'itinéraire et repérer les entrées</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût réalisé</b>	<p><b>Coût de l'opération :</b> 52 393 € HT soit 62 871.60 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etudes et maîtrise d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aire d'Accueil des Gens du Voyage : 2 130 € HT soit 2 556 € TTC</li> <li>→ Gymnase de Thoissey : 2 520 € HT soit 3 024 € TTC</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Travaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aire d'Accueil des Gens du Voyage : 13 809€ HT</li> <li>→ Gymnase de Thoissey : 33 934€ HT</li> </ul> </li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Subventions attribuées 2022 : DETR 23 872 €</li> <li>▪ Autofinancement : 28 521 € HT soit 34 225,2 € TTC</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021 :</b> études, maîtrise d'œuvre</p> <p><b>2022 :</b> travaux – finalisé</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des utilisateurs PMR mesuré au moyen d'une enquête

## Résultat auto-évaluation

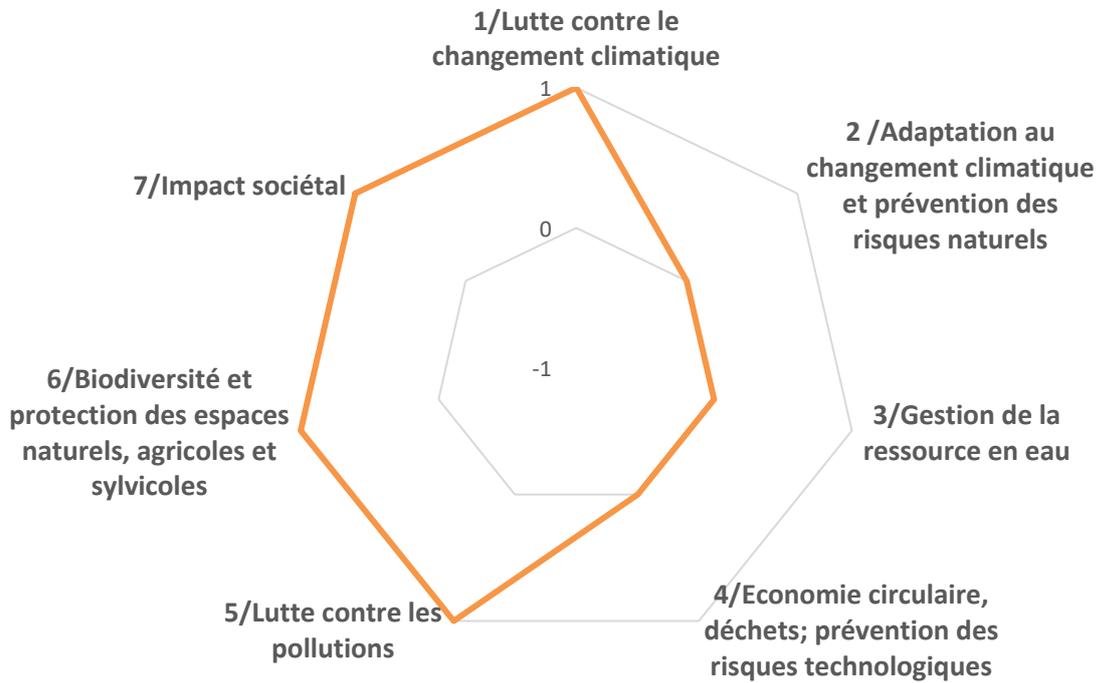


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 ; CS
<b>Action n°</b>	76
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement urbain, ludique intergénérationnel et touristique.</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser le lien intergénérationnel</li><li>▪ Création d'un espace ludique et végétalisé (plantation d'arbres, arbres de naissance, développement végétalisation)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Projet qui s'inscrit en 2024 dans un projet plus global de l'aménagement du centre village</li><li>▪ Création d'un parc aménagé permettant aux habitants et personnes de passage de se promener et de se retrouver.</li><li>▪ Création d'un endroit central, équipé d'aménagements pour tous les âges : jeux pour enfants, jeu d'échec géant, parcours sportif, bancs, jardin partagé, etc. Souhait d'un aménagement arboré en complément des aménagements.</li></ul> <p>→ Espace où la végétalisation sera développée dans l'objectif de stocker du carbone</p> <p>→ Tènement identifié dans le PLU communal. Mise à disposition gratuite par le propriétaire de l'espace.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>40 000 € HT soit 48 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	Prévisionnel (étude des subventions possibles non réalisée) Subventions envisagées 2024 : à définir → DETR → Région AURA → Fonds de concours Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : lancement des études <b>2025 – 2026</b> : réalisation des travaux d'aménagement
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Fréquentation du lieu Mesure de la diversité générationnelle

## Résultat auto-évaluation

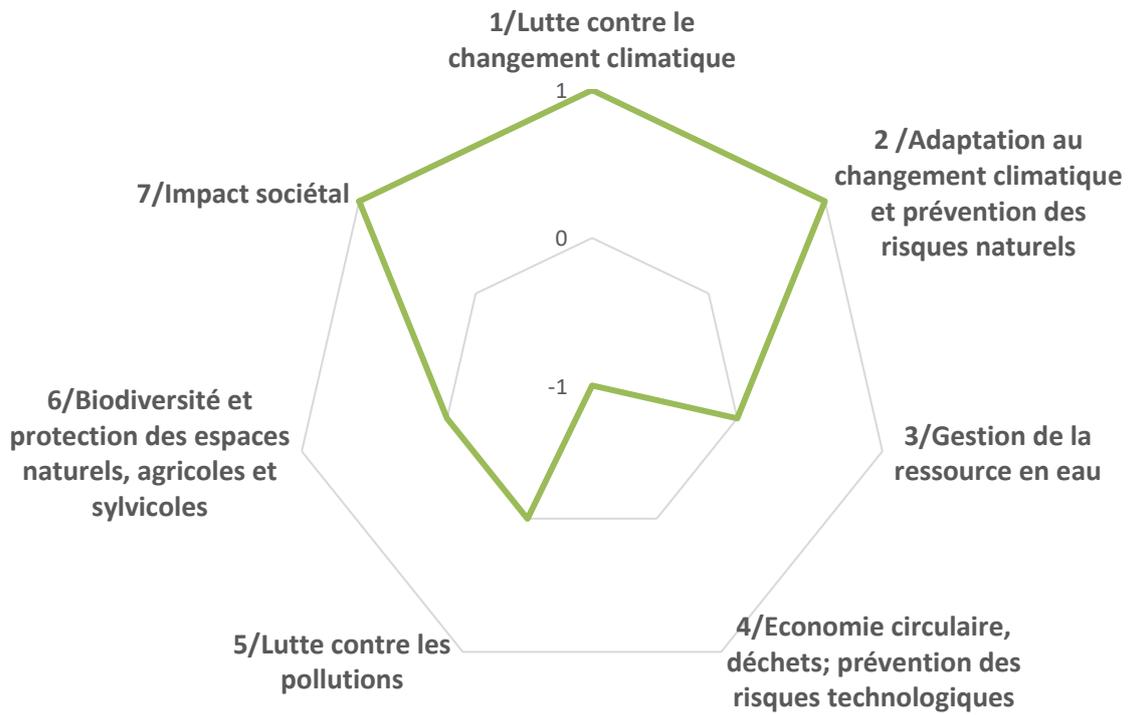


## Fiche Action Messimy-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 ; CS
<b>Action n°</b>	77 - finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en accessibilité des bâtiments communaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Terminer les travaux inscrits dans l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) approuvé le 5 novembre 2015</li><li>- Permettre à l'ensemble de ces bâtiments d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite et de répondre ainsi aux obligations légales</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mise en accessibilité de la Bibliothèque, de la Halle, des vestiaires foot et du Club House Tennis</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût réalisé</b>	<b>38 847,09 € HT soit 46 616,51 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées</b> : 18 352 €<ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR 2022 : 7 384 €</li><li>→ Département de l'Ain : 10 968 €</li></ul></li><li>▪ <b>Autofinancement</b> : 20 495,09</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2021 - 2022- 2023</b> finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des utilisateurs PMR mesuré au moyen d'une enquête

## Résultat auto-évaluation

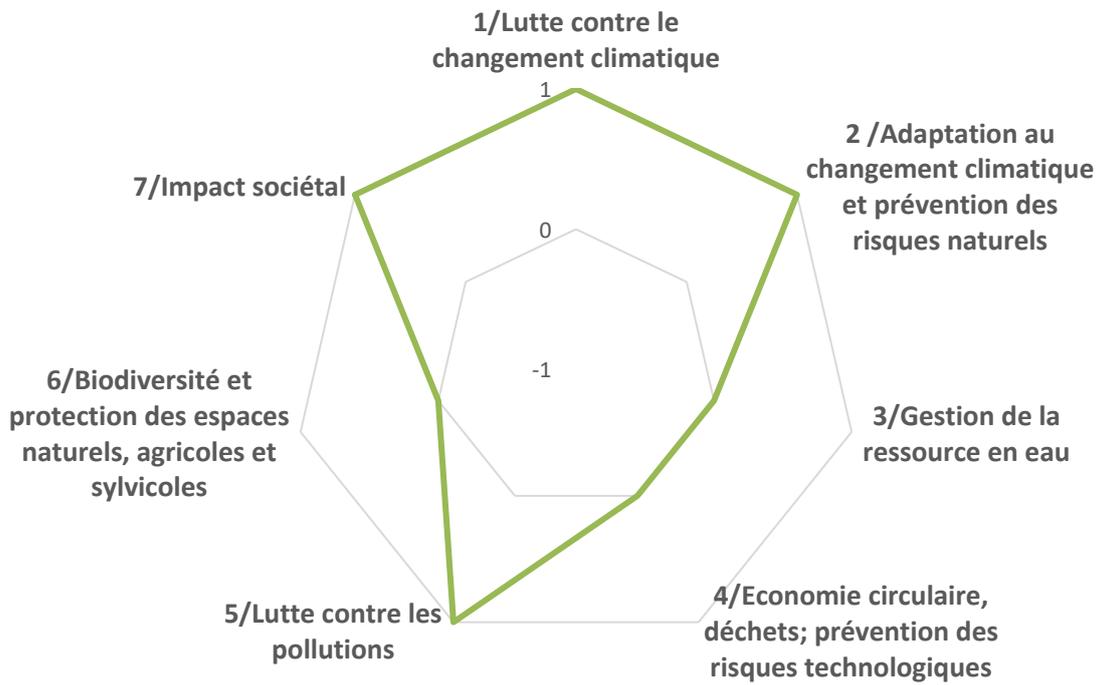


## Fiche Projet Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	78 – projet suspendu
<b>Maître d’ouvrage</b>	Commune d’ILLIAT –
<b>Description de l’action</b>	<p><b>Création d’un espace vert et boisé</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Créer un espace vert et boisé autour du monument dédié à la mémoire des maquis de l’Ain</li><li>– Améliorer la vision panoramique en direction de l’église classée monument historique</li><li>– Création d’un parking végétalisé avec des essences locales</li><li>– Préserver les fonctions naturelles du sol</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux de déplacement du monument</li><li>– Travaux de terrassement et de végétalisation de l’espace</li><li>– Plantation d’arbres</li><li>– Création d’îlots de végétation de différentes tailles</li><li>– Mise en œuvre de fondations fertiles</li><li>– Travaux d’aménagement favorisant l’infiltration des eaux pluviales</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l’Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	25 000 € HT soit 30 000 € TTC
<b>Financement attendu</b>	-
<b>Calendrier</b>	Projet suspendu en 2024, car intégration dans un projet plus large inscrit dans le nouveau PLU en cours de révision
<b>Indicateurs d’évaluation proposés</b>	Enquêtes et lettre ouverte aux habitants Retour des différents partenaires associatifs

## Résultat auto-évaluation



# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

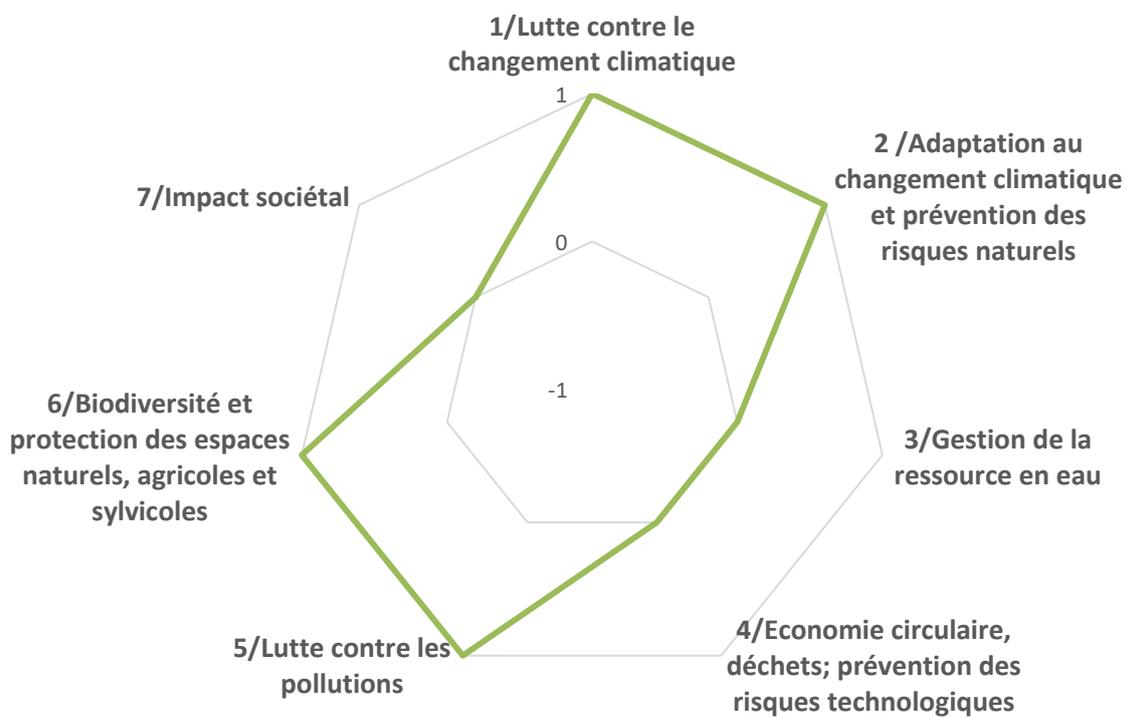
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	79
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Ouverture d'un nouvel espace vert public dans le centre-bourg de Saint-Didier</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préservation des espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que des cours d'eau (bords de la Chalaronne)</li><li>- Participation à la végétalisation du territoire communal</li><li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li><li>- Préservation des éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li><li>- Renforcement et requalification du réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire via la création de liaisons douces (piétons, cyclables)</li><li>- Atténuer la formation d'ilots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "ilots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales."</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un espace, en bord de Chalaronne, au droit du périmètre du camping municipal</li></ul> <p>Il s'agit actuellement de parcelles boisées dont la commune est propriétaire depuis fin 2020, sur une surface approximative de 2,2 hectares. L'objectif est de créer un espace ludique et de détente avec des zones isolées mais connectées entre elles.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un espace au centre-bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne à proximité de la mairie</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil Départemental de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût prévisionnel de l'opération actualisé : 73 000 € HT soit 87 600 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>2024</b> : Régularisation du tènement : 70 000 € HT + étude de faisabilité : 3 000 € HT</li><li>▪ <b>2025</b> : lancement des travaux d'aménagement</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions envisagées : à définir</b></p> <p>→ Conseil Départemental de l'Ain</p> <p>→ DETR/ DSIL 2024 : montant souhaité à hauteur de 30% du coût prévisionnel de régularisation du tènement.</p> <p>La maquette financière ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 - 2025</b>

**Indicateurs d'évaluation proposés**

- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)
- Analyse de la qualité de l'air à Saint-Didier (avant/après)
- Calcul de la surface végétalisée (avant/après)

### Résultat auto-évaluation



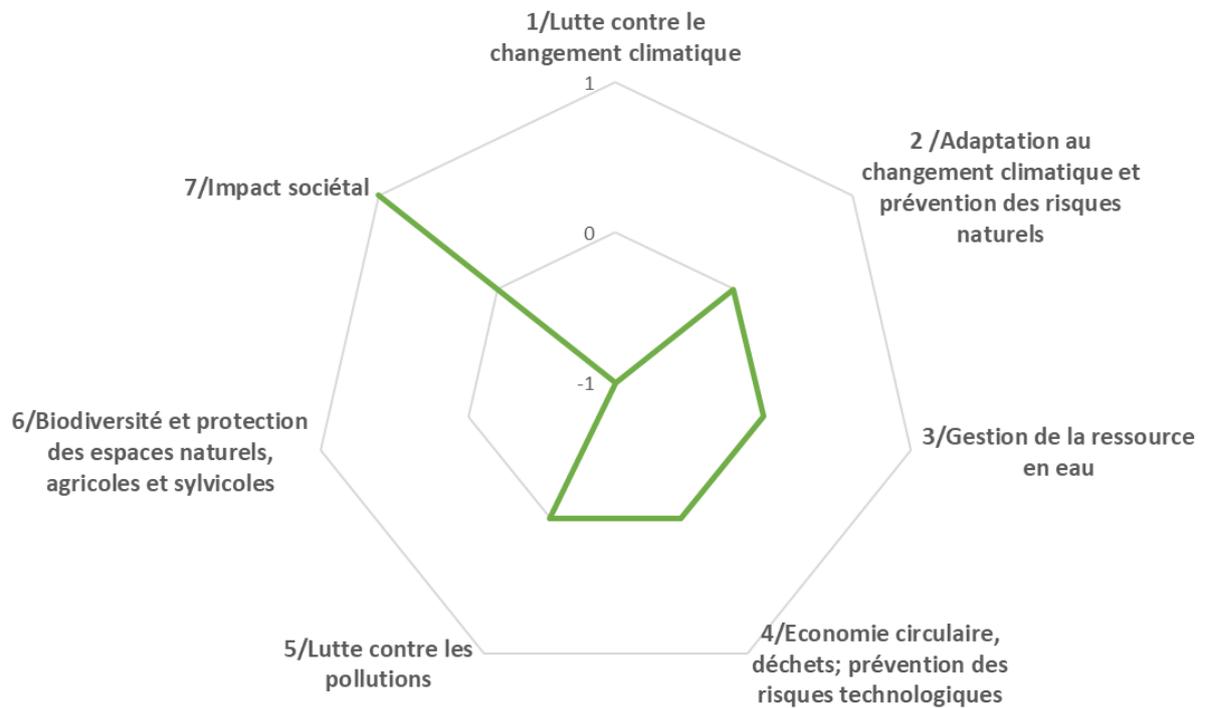
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	80
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'un Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes en tant que Parc d'Activités structurant. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre le développement de l'activité économique du territoire en intégrant les enjeux environnementaux</li> <li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li> <li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures en faveur de la qualité et du cadre de vie pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• préserver la qualité de l'air (aménagement d'un itinéraire modes doux)</li> <li>• limiter les consommations énergétiques (favoriser les bâtiments à basse consommation et/ou la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments)</li> <li>• gérer les déchets (par exemple, dédier un emplacement pour containers de tri)</li> </ul> </li> <li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'un nouveau parc d'activités intercommunal à vocation économique sur la commune de Montceaux dans la suite logique de l'aménagement du Parc d'activités Visionis 6 en 2018/2019 et de son extension en 2021.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales et/ou de bureaux.</p> <p>Le projet sera réalisé en 2 phases pour permettre un phasage de l'opération qui porte sur une superficie totale de 12 hectares.</p> <p>La maîtrise foncière a été réalisée via un portage par l'EPF, avec intervention de la SAFER en 2023.</p> <p>La maîtrise d'œuvre et les travaux de l'opération seront intégrés ultérieurement lorsque le programme sera défini.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût études et achat foncier (hors MOE et travaux) : 2 220 830,77 € HT soit 2 664 996,92 € TTC</b>

	<p>→ <b>Réalisé 2023</b> : frais de négociations et recueils d'accords SAFER : 58 758,80 € HT</p> <p>→ <b>Prévisionnel</b> :</p> <p><b>2024</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes environnementales (Missions BET - élaboration des dossiers règlementaires et réalisation inventaire faune-flore : <b>45 000 € HT</b></li> <li>▪ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> <li>▪ Missions AMO : élaboration des plans, programme et cadrage règlementaire : 100 000 € HT</li> </ul> <p><b>2025</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions MOE et travaux : coût non défini</li> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> </ul> <p><b>2026</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> <li>■ Travaux à partir de 2026 : Coût non défini</li> </ul> <p><b>2027</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> </ul> <p><b>2028</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> </ul> <p><b>2029:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> <li>■ Remboursement du coût des acquisitions foncières + frais de notaires + indemnités versées : 1 850 398,09 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées : à définir ultérieurement
<b>Calendrier</b>	<p>→ <b>2022 - 2023</b> : négociations foncières et recueils d'accords avec la SAFER, acquisitions des terrains par l'EPF de l'Ain et signature de conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens</p> <p>→ <b>De 2025 à 2029</b> : réalisation 1<sup>ère</sup> phase des travaux</p> <p>→ <b>A partir de 2026</b> : commercialisation des terrains</p> <p>→ <b>A partir de 2030</b> : réalisation seconde phase des travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'emplois générés sur le site

## Résultat auto-évaluation

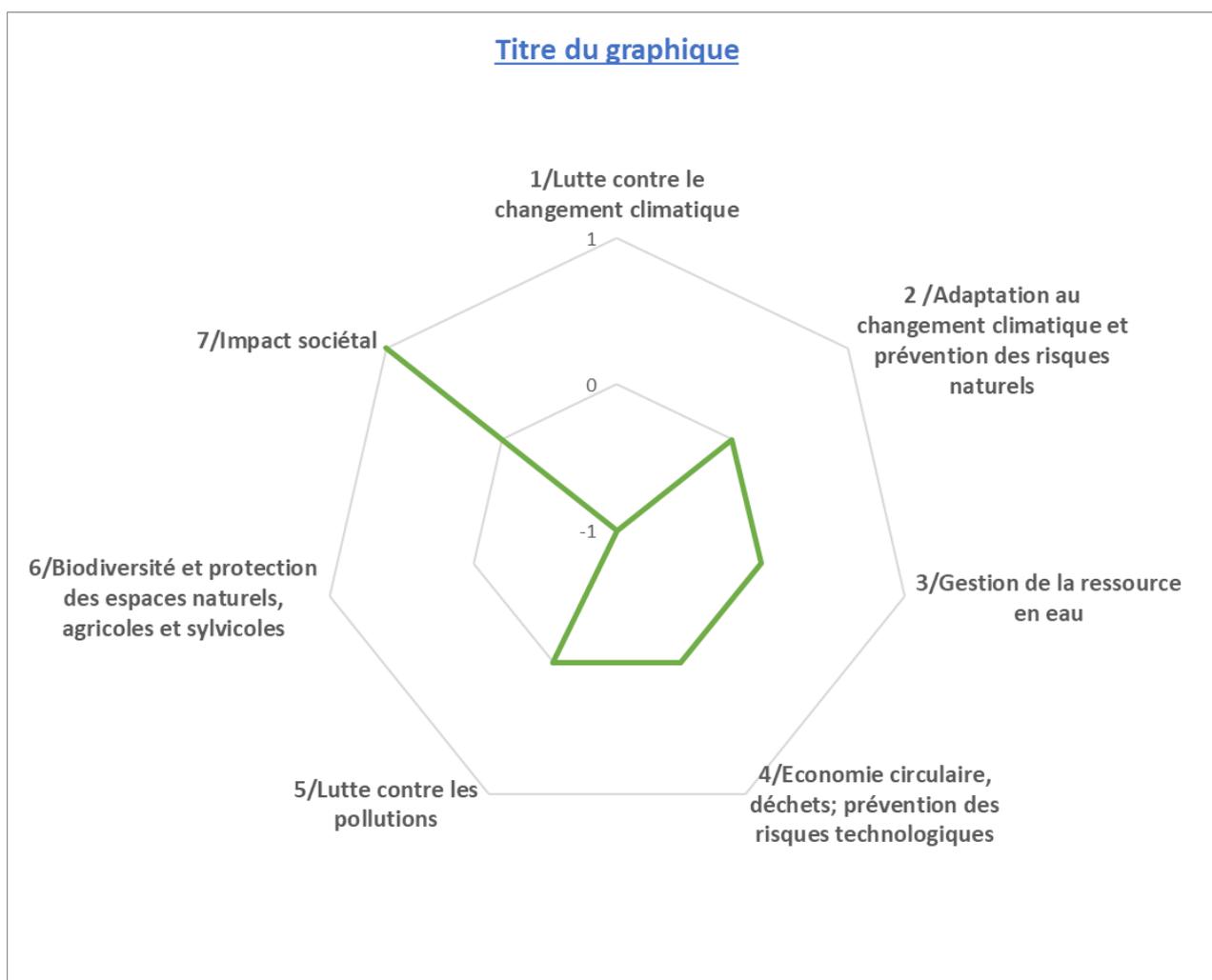


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	81
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Extension du Parc d'Activité Visionis 5 sur la commune de Montmerle-sur-Saône</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Poursuivre l'aménagement du Parc d'Activité VISIONIS 5 implanté sur la commune de Montmerle-sur-Saône</li><li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li><li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement des mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Aménagement de terrains sur une surface de 11 450 m<sup>2</sup> dans le prolongement du Parc d'Activité VISIONIS 5 aménagé en 2018-2019 et dans lequel un itinéraire mode doux a été intégré.</p> <p>La desserte du lotissement a été réalisée par le prolongement de la voie en impasse existante avec l'aménagement d'une placette de retournement.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir exclusivement des activités artisanales et/ou de bureaux et comprendra 6 lots de 1 340 à 1568 m<sup>2</sup>.</p> <p>Les futures constructions s'adapteront à la topographie naturelle du terrain afin de ne pas bouleverser le paysage, dans une logique de respect de l'environnement et de développement durable.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût réalisé</b>	<p><b>Coût de l'opération : 350 659,06€ HT, soit 420 790,8 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Etudes, MOE : 18 000 € HT</li><li>→ Travaux : 264 000 € HT</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées 2023 : 72 054,27 €</b></li><li>→ DETR : 27 054,27 €</li><li>→ <b>Département de l'Ain : 56 397 € demandées – notification attribution pour une estimation à 45 000 € (au titre de l'aménagement de zones d'activités versées au prorata des dépenses éligibles).</b></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Reste à charge CCVSC : 278 604,79 € HT</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	→ 2022/2023 : Etudes, MOE, Travaux d'aménagement → 2024 : Cessions des lots et finalisation des travaux en cours de finalisation.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'emplois générés sur le site



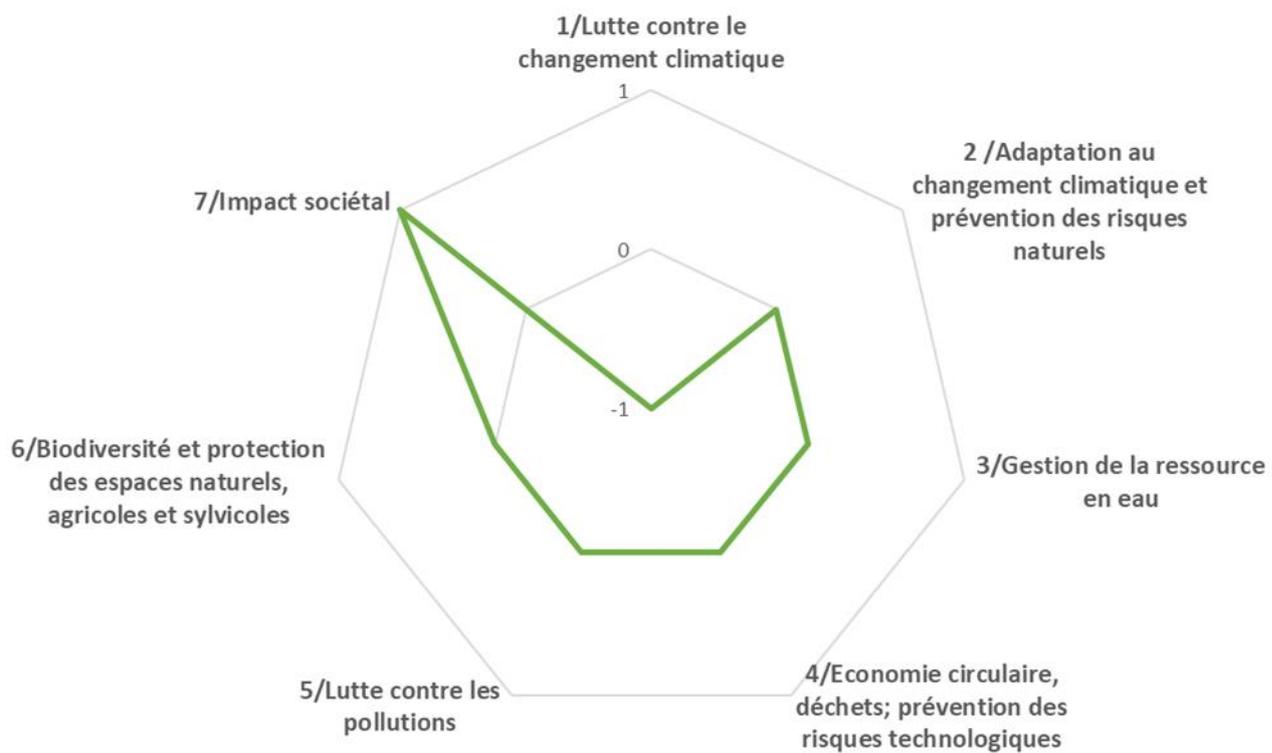
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	82
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b> Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Poursuivre l'aménagement du Parc ACTIVAL et le développement de l'activité économique du territoire → Créer une nouvelle offre foncière → Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <p><u>Aménagement 1 du Parc Actival</u> d'une superficie de 7 780 m<sup>2</sup> composé de deux lots (2 000 m<sup>2</sup> et 5 243 m<sup>2</sup>), à Saint-Didier-sur-Chalaronne. Cet aménagement permet d'accueillir deux nouvelles entreprises sur le territoire relevant du secteur de l'artisanat et de l'industrie. La voie nouvelle en impasse desservant le lotissement a été réalisée dans le prolongement de la rue des Métaux située à l'Ouest de l'opération.</p> <p><u>Aménagement 2</u> du Parc Actival d'une superficie d'environ 12 634 m<sup>2</sup> prévoit la création de 5 lots de 1000 m<sup>2</sup> à 4 000 m<sup>2</sup>. Cette opération permettra d'accueillir des entreprises à vocation artisanale, industrielle ou de bureaux. Une voie interne avec la création d'une placette de retournement desservant les 5 lots reliera la rue des Métaux existante à l'Est du Parc Actival. Une logique de respect de l'environnement et de développement durable sera développée. Les constructions devront mettre en œuvre, de préférence, des matériaux certifiés NF ou bénéficiant d'un avis technique et respecter le code de la construction et de l'habitation et la réglementation technique en vigueur.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût réalisé</b>	<b>994 372,69 € HT soit 1 193 247,23 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b><u>Extension 1 - total</u> : 245 054,28 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisitions foncières : 101 072,99 € HT</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux : 38 795,12 € HT + 97 146,71 € HT</li> <li>▪ MOE + autres frais : 980 € HT + 6 319,46 € HT +740 € HT</li> </ul> <p><b>Subventions attribuées :</b>  → 2021- Département de l'Ain : 28 341 € (travaux + MOE)</p> <p><b>Subventions en attente attribution :</b>  → Dépôt dossier 2022 -Région : 81 500 € (en cas de déficit)</p> <p><b>Extension 2 - total : 749 318,41 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisitions foncières : 216 643,18 € HT</li> <li>▪ Travaux : 483 720 € HT + 1302 € HT</li> <li>▪ MOE et autres frais : 47 653,23 € HT</li> </ul> <p><b>Subventions attribuées :</b>  → 2022-Département attribuée : 65 249 €  → 2023- DETR : 42 684 €</p> <p><b>Autofinancement : 860 099 € HT soit 889 754,4 € TTC</b> (hors notification subvention Région)</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023-2024</b> : acquisition des terrains, études et MOE</p> <p><b>2024</b> : travaux d'aménagement</p> <p><b>2024</b> : commercialisation des terrains</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<b>Nombre d'emplois générés sur le site</b>

## Résultat auto-évaluation

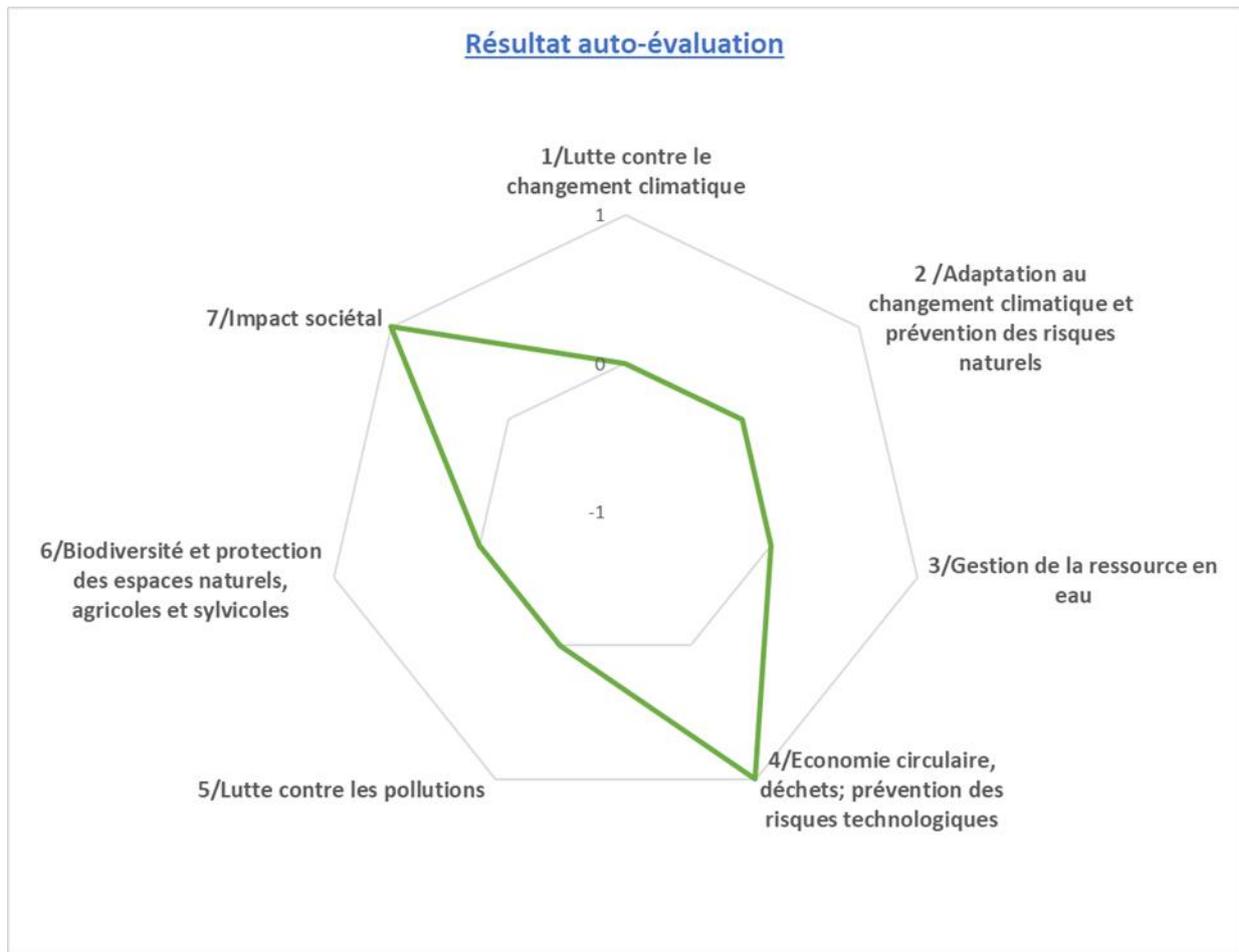


# Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	83
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Projet alimentaire inter-territorial</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Favoriser une agriculture/alimentation durable et de proximité → Lutter contre le gaspillage alimentaire → Valoriser le patrimoine gastronomique local</p> <p><b>Description du projet :</b> Etude mutualisée (projet alimentaire inter territorial) pour la mise à jour du diagnostic alimentaire et agricole, puis l'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. A l'issue de l'étude, des actions pourront être mises en œuvre et feront l'objet d'autres fiches actions</p> <p><b>Actions de la CCVSC</b> →Veille foncière avec la SAFER : cette mission vise à permettre la transmission des parcelles agricoles en vente vers de nouveaux agriculteurs et d'éviter les pertes ou agrandissements de parcelles. →Animations auprès des scolaires sur l'agriculture et l'alimentation par le biais de l'association AFOCG01.</p>
<b>Partenaires</b>	AFOCG, SAFER, CCDSV
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif :</b></p> <p>→ <b>coût pour la veille foncière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gratuite la première année puis 1 285,71€ HT soit 1542 € TTC de reste à charge en 2024</li></ul> <p>→ <b>coût pour les animations 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Reste à charge de 558€ TTC soit 465 € HT</li></ul> <p>→ <b>coût pour les animations en 2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Enveloppe de 3 000€ TTC soit 2500 € HT</li></ul> <p>→ <b>coût étude stratégie et plan d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 37 990 € HT à répartir entre la CCDSV et CCVSC (clé de répartition en fonction du nombre d'habitants) soit environ 12 916,60 € HT de reste à charge pour la CCVSC</li></ul> <p><b>Coût total à charge CCVSC : 17 760 HT € soit 21 312 € TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	Subventions à définir ultérieurement
<b>Calendrier</b>	→ <b>2022 -2023 :</b> animations → <b>2023 - 2024 :</b> veille foncière → <b>2023 - 2024 :</b> étude stratégie et plan d'actions
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'enfants sensibilisés</li><li>• Suivi des signalements relatifs à la veille foncière</li><li>• Actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet alimentaire</li></ul>

## Résultat auto-évaluation



# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

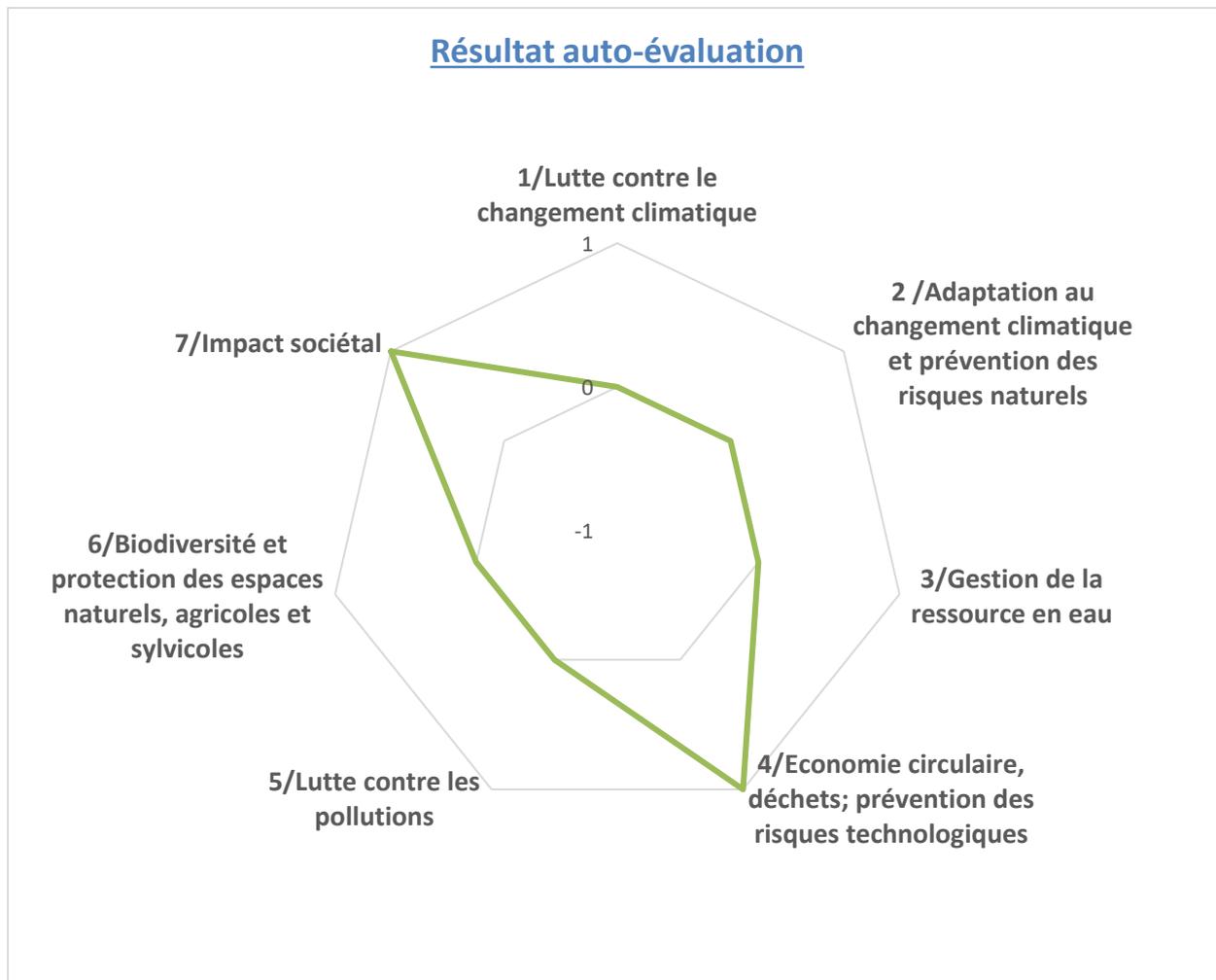
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	84
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Acquisition et travaux de rénovation de 2 locaux commerciaux au centre-bourg</b></p> <p><b>Objectifs :</b>            La commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne est propriétaire de 6 commerces.            La municipalité envisage d'acquérir 2 locaux commerciaux supplémentaires dans le centre-bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne et d'envisager les travaux de rénovation nécessaires afin de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'offre commerciale de proximité</li> <li>- Proposer de nouvelles offres d'emplois</li> <li>- Renforcement du tissu économique local</li> <li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li> <li>- Lutte contre les changements de destination</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition du 1<sup>er</sup> commerce par les fonds propres de la commune (via le droit de préemption)</li> <li>- Acquisition du 2<sup>ème</sup> commerce par portage foncier via l'EPFL</li> <li>- Travaux de rénovation des 2 commerces et de mises en accessibilité</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, EPFL de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total de l'opération : 374 048 € HT soit 448 857 TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition du 1<sup>er</sup> commerce : 87 500€ HT soit <b>105 000 € TTC</b></li> <li>▪ Acquisition du 2<sup>ème</sup> commerce : 91 667 HT soit <b>110 000 € TTC</b> (12 ans avec remboursement par annuités constantes)</li> <li>▪ Estimation coût travaux de rénovation des 2 commerces : <b>194 881,42 € HT</b> (soit 2023 : 25 970,73 € HT 2<sup>ème</sup> commerce et 2024 : 168 910,69 € HT travaux 1<sup>er</sup> commerce)</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total subventions attribuées : 87 299 €</b></li> <li>→ DETR 2021 : 32 100 € - Acquisition du 1<sup>er</sup> commerce</li> <li>→ DETR 2022 : 20 850 € - Travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> commerce</li> <li>→ <b>Département de l'Ain 2023</b> (notifiée) : 34 349 €</li> <li>▪ <b>Subventions envisagées 2024</b></li> <li>→ DETR : 67 760 €</li> <li>→ Région AURA 2023 : 67 760 €</li> </ul> <p><b>Estimatif solde par autofinancement : 286 749,30 € HT</b> (hors subventions non attribuées)            La maquette financière ne tient pas compte des subventions non attribuées.</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022-2024</b></p> <p>2022 : Acquisition des 2 commerces            2023 : finalisation des travaux pour le 2<sup>ème</sup> commerce            2024 : finalisation des travaux pour le 1<sup>er</sup> commerce</p>

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**

Mesure de l'attractivité commerciale du centre-bourg (avant /après)  
Mesure du nombre d'emplois créés  
Mesure de la consommation énergétique du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation

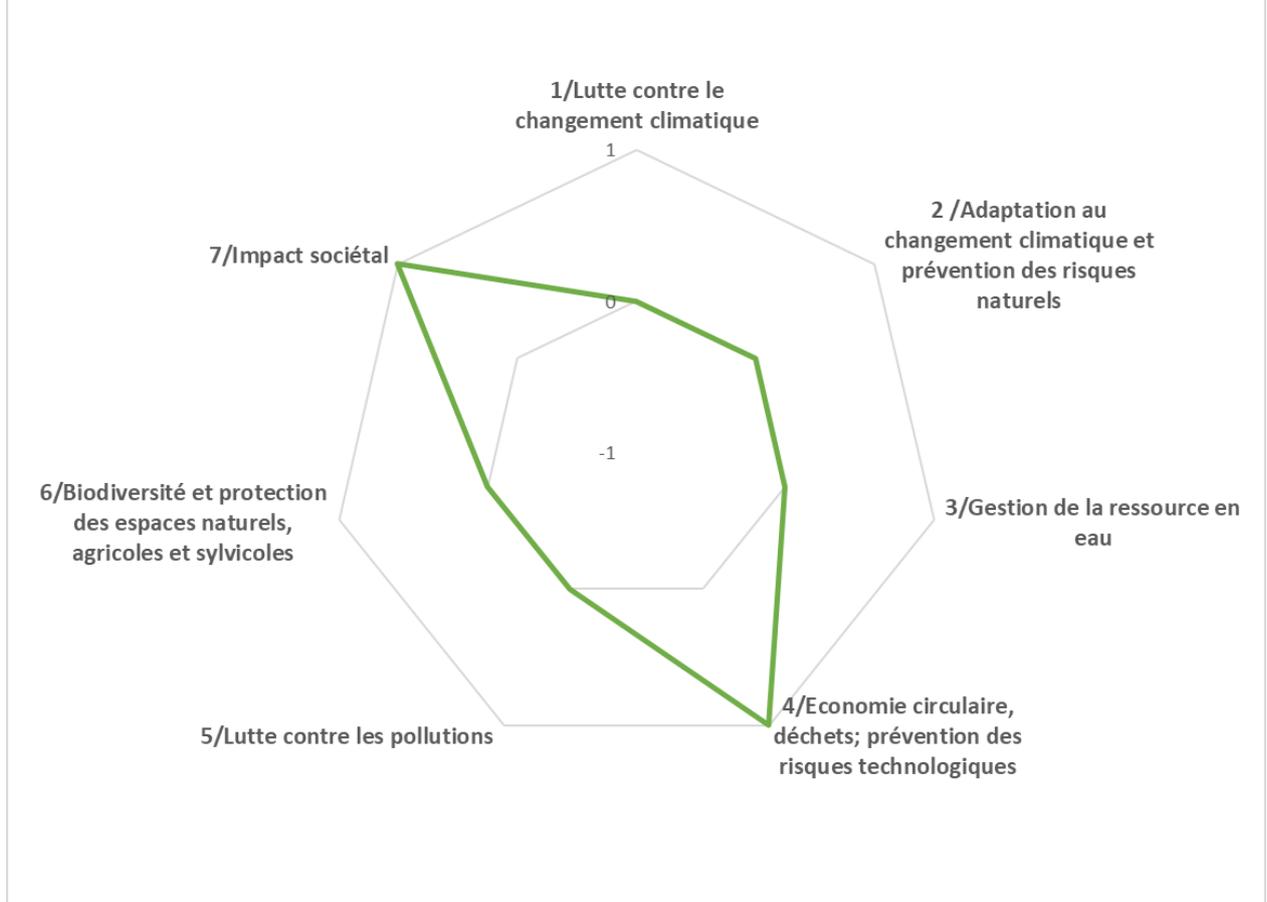


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	85
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Abri Anti-gaspillage</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduire le gaspillage en permettant le partage des productions de légumes et de plants de fleurs sur la commune</li><li>▪ Créer du lien social.</li></ul> <p><b>Description du projet :</b> Sur le même principe que la boîte à livres où chacun apporte et prend librement un livre, création d'un lieu permettant aux habitants ayant des surplus de légumes dans leur potager (ou plants de fleurs et autres) de les apporter et les mettre à disposition de tous : le lieu permettra également d'informer de la possibilité de venir ramasser des fruits. A moyen terme : volonté de développer le projet pour qu'il profite à un grand nombre d'habitants. Souhait d'y associer le SMIDOM pour la mise en place d'un composteur partagé</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>16 000 € HT soit 19 200 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>2021 – 2025</b> : 200 € HT/ an pour l'entretien et petits aménagements du site <b>2025</b> : 15 000 € HT (développement du projet) <b>Subventions envisagées</b> : à définir
<b>Calendrier</b>	<b>2022</b> : Etude : réalisation d'un pilote et poursuite du pilote en <b>2022 – 2023-2024</b> <b>2025 -2026</b> : réalisation et mise en place d'une structure plus durable
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comptabilisation des échanges en circuit court

## Résultat auto-évaluation

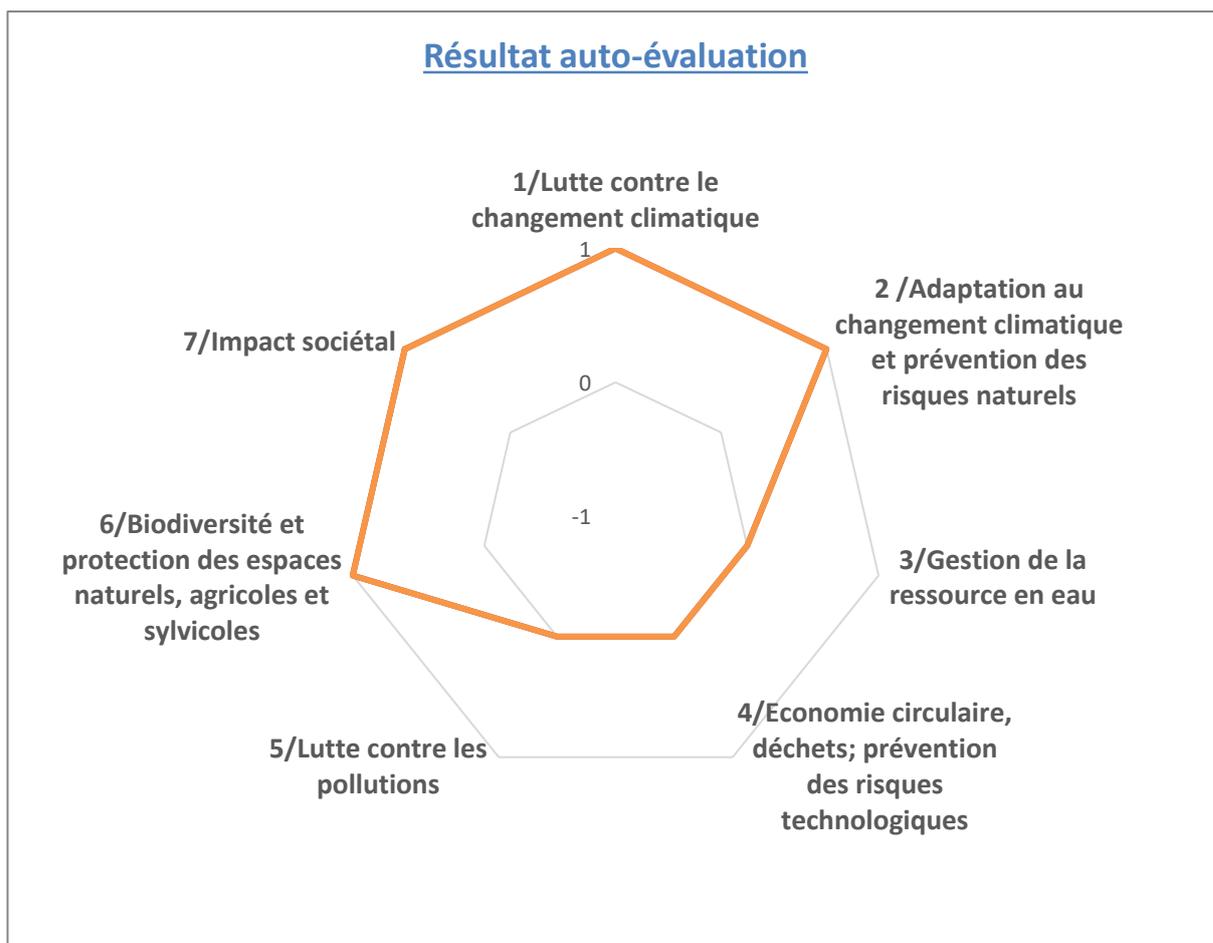


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	86
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etudes pour le développement d'un projet de méthanisation agricole territorial</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  → Développer une politique locale de production d'énergie, en impliquant les acteurs locaux  → Diminuer la consommation d'énergies fossiles  → Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables</p> <p><b>Description de l'action :</b>  Dans le Plan Climat Air Energie Territorial, le diagnostic avait mis en évidence un fort potentiel de méthanisation dû à la présence de nombreuses exploitations agricoles et d'élevage sur le territoire. Une pré-étude a permis d'identifier des porteurs de projet susceptibles de mettre en œuvre une unité de méthanisation sur le territoire. Par ailleurs, une convention partenariale CA/ CCVSC permet d'accompagner les porteurs de projet identifiés dans la construction d'un projet de méthanisation agricole. Cette étude a permis de structurer le collectif d'agriculteurs et d'identifier les intrants. Des actions de communication sont prévues dans cet accompagnement pour lever les craintes et favoriser l'intégration du projet auprès des partenaires du territoire (syndicat de rivières, etc.) et de la population.  La CCVSC va également porter l'étude de faisabilité du projet en 2024. La Chambre d'Agriculture accompagne la collectivité dans la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres (avenant signé à la convention partenariale).</p>
<b>Partenaires</b>	Chambre d'Agriculture, ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 43 195,20 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coût étude de potentiel : 8 292, 75€ net de taxes (soit 6 910,62 € HT), dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 3 317,10 € TTC (2 764,25 € HT) pris en charge par la Chambre d'Agriculture</li> <li>→ 4 975, 65 € TTC (4 146,37 € HT) de reste à charge pour la CCVSC</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Coût étude d'accompagnement : 19 541,50€ TTC (soit 16 284,58 € HT), dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 7 816,60€ TTC (soit 6 513,8 € HT) pris en charge par la Chambre d'Agriculture</li> <li>→ soit 11 724,90€ (9 770,75 € HT) de reste à charge pour la CCVSC</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Coût de l'étude de faisabilité estimé à 20 000 € HT soit 24 000 € TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subvention envisagée relative à l'étude de faisabilité 2024 :</b>

	<p>→ <b>ADEME</b> « Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation » : <b>16 000€</b> ( soit taux d'aide de 70% d'aide ). La maquette financière ne tient pas compte des subventions non attribuées.</p> <p><b>Coût pour la CCVSC : 32 061 € HT (financement Chambre de l'Agriculture déduite, hors subvention non attribuée)</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p>→ <b>2022</b> : étude de potentiel → <b>2023-2024</b> : accompagnement de la Chambre d'Agriculture → <b>2024</b> : Etude de faisabilité</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre d'agriculteurs intéressés par le projet Actions de communication réalisées Augmentation des énergies renouvelables produites sur le territoire <i>Les indicateurs sont assujettis à la mise en œuvre définitive de l'unité de méthanisation préconisée dans le cadre de l'étude.</i></p>

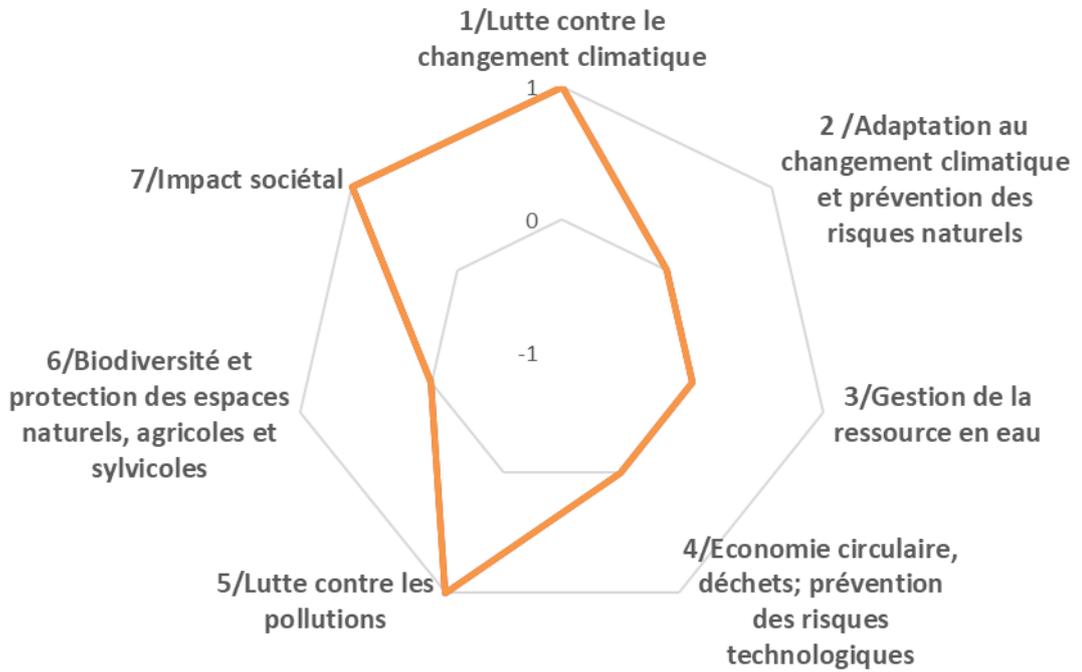


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	87
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Requalification des trottoirs des parcs d'activité de Guéreins et de Chaleins</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Améliorer l'accessibilité et les conditions de circulation piétonnes dans les parcs d'activité</li><li>➔ Diminuer les coûts de fonctionnement liés à l'entretien</li><li>➔ Renforcer la sécurité et le maintien de la salubrité publique</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Réalisation d'un plan pluriannuel de requalification de trottoirs existants sur 4 ans</li><li>➔ Décapage des surfaces existantes, reprise du réglage, réalisation de purge si besoin, mise en place d'enrobé 0/6</li><li>➔ Création d'abaissé de bordures pour assurer la continuité piétonne et PMR</li></ul>
<b>Partenaires</b>	CEREMA
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 142 632 € HT de travaux soit Coût annuel de 35 658 € HT soit 39 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 - 2025</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ 500 mètres linéaire en <b>2022 - réalisé</b></li><li>➔ 500 mètres linéaire en <b>2023- réalisé</b></li><li>➔ 500 mètres linéaire en <b>2024</b></li><li>➔ 500 mètres linéaire en <b>2025</b></li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de l'utilisation des trottoirs avant et après travaux (en lien avec les entreprises du parc d'activité)

## Résultat auto-évaluation



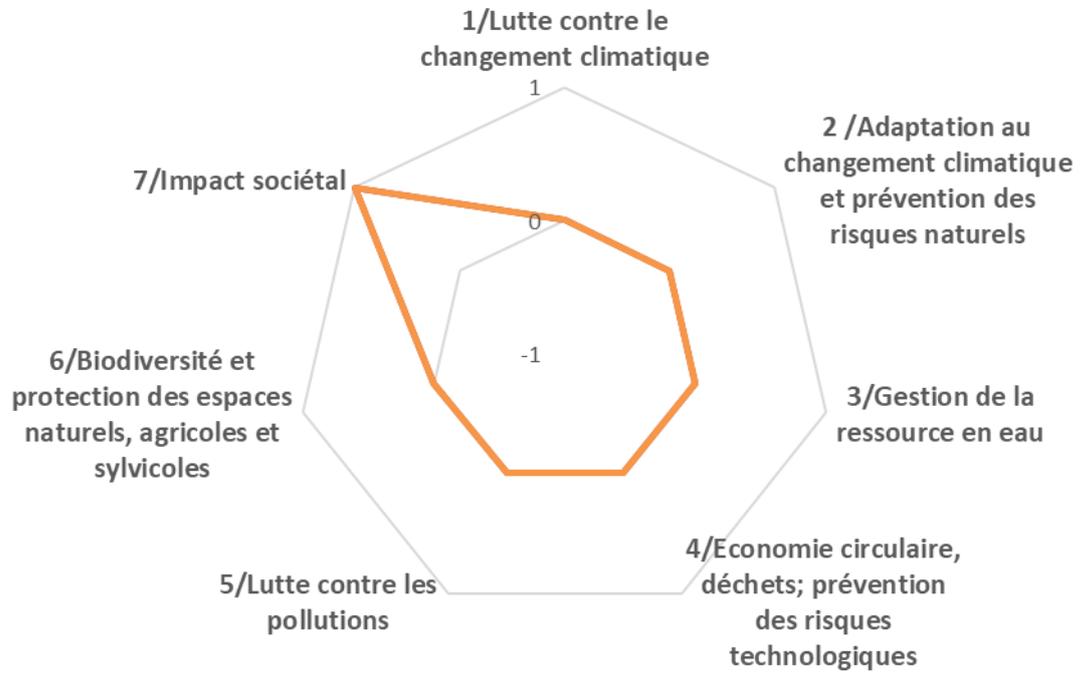
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	88
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Passage en LED éclairage d'équipements sportifs communautaires et des bâtiments publics : terrain de football synthétique, grande salle du gymnase à St-Didier-sur-Chalaronne, salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux, terrain de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne et salle du Conseil communautaire à Montceaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b>  → Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage sportifs avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées  → Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage performant</p> <p><b>Modalités :</b>  → Réalisation d'une étude d'éclairement en vue de programmer des travaux d'amélioration (passage en led...)  → Améliorer le taux d'éclairement et les conditions de jeux des sportifs  → Optimiser le taux d'éclairement de la salle du Conseil</p> <p><b>Structures concernées :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Terrain de football synthétique et stabilisé : Optimisation de l'éclairage sportif</b></li> <li><b>2. Eclairage intérieur de la salle du gymnase à St Didier sur Chalaronne, salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux, halle de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne : Optimisation de l'éclairage intérieur</b></li> <li><b>3. Eclairage intérieur de la salle du Conseil communautaire à Montceaux</b></li> </ol>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, District de Football de l'Ain et Fédération Française de Football
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>1. 2023 : Terrain synthétique et stabilisé de football :</b>  → Coût réalisé au terrain synthétique : 39 892 € HT (étude et travaux)  → Coût à estimer pour le terrain stabilisé : à venir</p> <p><b>2.a) 2023 : éclairage intérieur du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne :</b>  → Coût réalisé : 17 603,55 € HT</p> <p><b>2.b) 2023 : éclairage intérieur des salles du dojo et de danse du gymnase Visiosport à Montceaux :</b>  → Coût réalisé : 2 713,20 € HT + 2 622,48 € HT soit 5 335,68 € HT (étude et travaux)</p>

	<p><b>3. 2023 : Éclairage intérieur de la salle du conseil communautaire :</b> → Coût réalisé : 2 292,13 € HT</p> <p><b>4. 2024 : éclairage intérieur du terrain de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne :</b> → Coût total estimatif : 31 698,06 € HT sur devis soit 38 037.67 € TTC étude et travaux</p> <p>▪ <b>Coût total de l'opération réalisé : 96 821,42 € HT (hors travaux terrain stabilisé prévu pour 2025)</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<p>1a) <b><u>Passage en Led éclairage terrain synthétique</u></b> → <b>DSIL : 12 541 € accordés le 04/07/2022</b> → FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) : 5 000 € accordés le 14/11/2022</p> <p>1b) <b><u>Passage en Led éclairage terrain stabilisé</u></b> → <b>DSIL : à définir</b> → FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) : à définir</p> <p><b><u>2) Passage en led des équipements sportifs communautaires</u></b> → DSIL 2023 : 7 951 € → Conseil départemental 2023 : 6 308 €</p> <p>▪ Total subventions attribuées 2022 : 17 541 € ▪ Total subventions attribuées en 2023 : 14 259 €</p> <p><b>Autofinancement : 65 021 ,42 € HT soit 54 019.99 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 - 2025</b></p> <p>▪ <b>Réalisé en 2022</b> : terrain synthétique de football</p> <p>▪ <b>Réalisé en 2023</b> : Eclairage intérieur du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne, des salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux et de la salle du Conseil Communautaire à Montceaux</p> <p>▪ <b>Réalisation en 2024</b> : Eclairage de la halle de tennis au centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne</p> <p>▪ <b>Réalisation en 2025</b> : éclairage du terrain stabilisé</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparatif consommation énergétique avant/après et enquête de satisfaction auprès des sportifs

## Résultat auto-évaluation

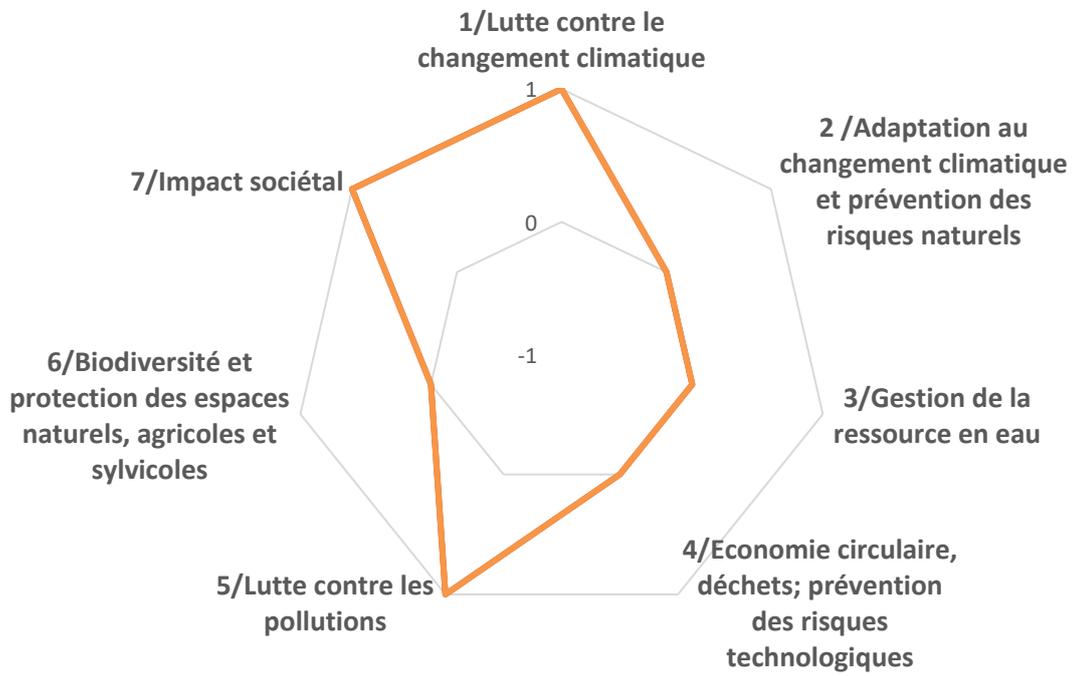


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – mobilité alternative
<b>Action n°</b>	89
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement et modes doux Rue de l'industrie - Parc d'activité Visionis Montmerle</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li> <li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li> <li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au parc d'activité</li> <li>→ Relier les voies modes doux existantes des parcs d'activités de Montmerle sur Saône</li> <li>→ Relier cet aménagement mode doux à la Véloroute 50</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Dans la continuité des aménagements mode doux réalisés depuis 2016 pour desservir les parcs d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la rue de l'industrie jusqu'à la rue de Mâcon situées à Montmerle sur Saône : voie verte de 3 m de large</li> <li>→ Travaux d'aménagements sécuritaires : ajout de plateaux ralentisseurs, chicanes...</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 378 236,55 € HT (MOE + travaux) soit 453 883,86 TTC
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées : 120 840 €</b></li> <li>→ DETR 2023 : 105 000 €</li> <li>→ Conseil départemental (Ain terre de vélo) : 15 840 €</li> <li>▪ Solde par autofinancement : 257 397 € HT soit 308 876€ TTC</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude <b>2022</b> (plan projet, étude complémentaires)</li> <li>→ Travaux en <b>2023- 2024</b></li> <li>→ Finalisation en 2024</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison fréquentation des voies avant / après aménagements Contrôle de vitesse

## Résultat auto-évaluation

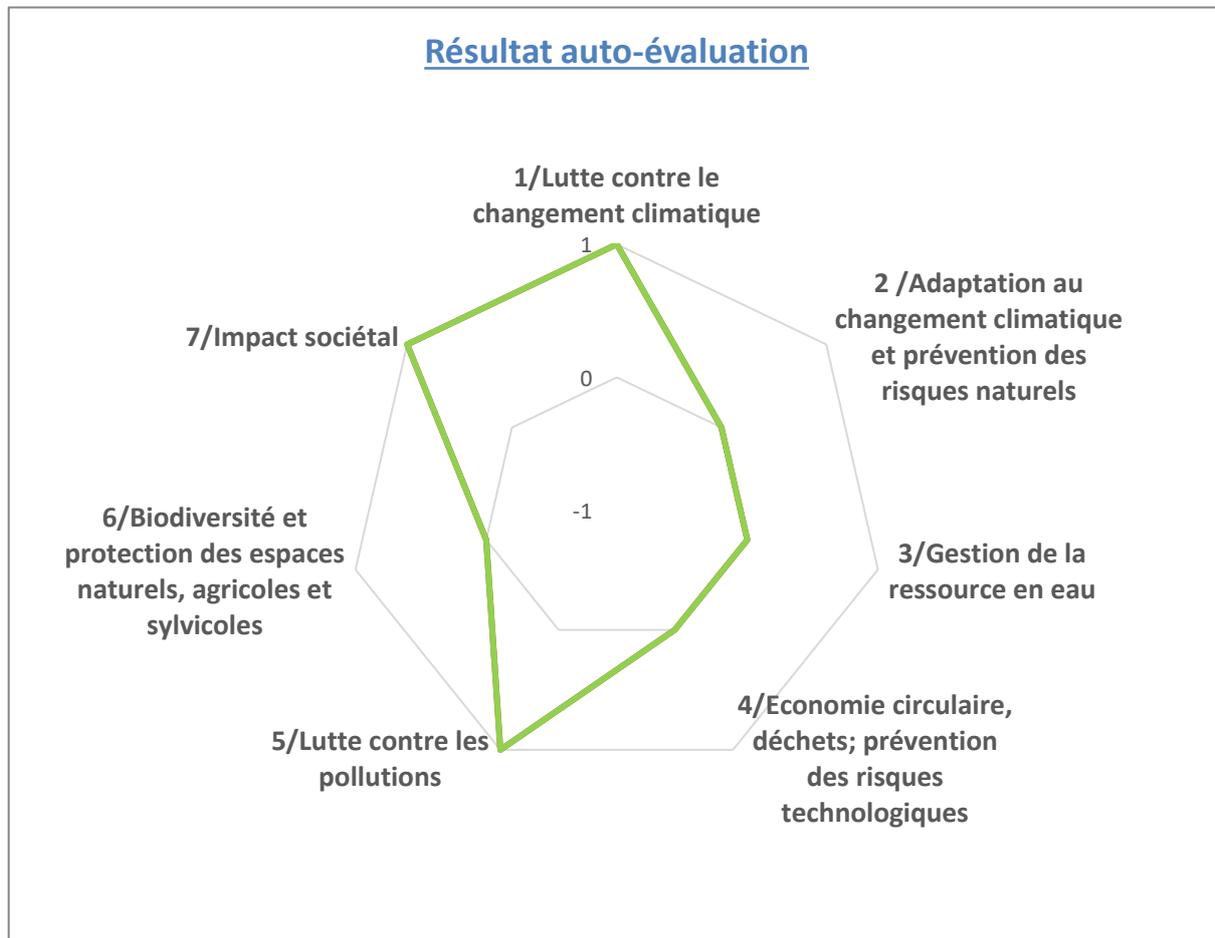


# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	90
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de la technologie LED</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Réduction des consommations électriques de la commune</li><li>→ Réduction des coûts financiers liés au</li><li>→ Renforcement de la sécurité des personnes et des biens ;</li><li>→ Maîtrise de la consommation d'énergie ;</li><li>→ Diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne)</li><li>→ Collecte et Recyclage du matériel usagé.</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Rénovation de l'éclairage public de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne via l'utilisation de la technologie LED ;</li><li>→ Travaux réalisés en partenariat avec le SIEA</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil Département de l'Ain , SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 165 905 € HT soit 199 086 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées : 10 000 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Département de l'Ain - 2022 : 10 000 €</li></ul></li><li>▪ <b>Subventions envisagées 2024 : 93 120 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DSIL : 69 840 €</li><li>→ Département de l'Ain : 23 280 €</li></ul></li><li>▪ <b>Part SIEA : 17 813,73 €</b></li><li>▪ <b>Autofinancement : 138 091,3 € HT</b> (part SIEA et subvention attribuée déduites). La maquette financière ne tient pas compte des subventions envisagées et non attribuées.</li></ul> <p><b>Répartition des coûts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ 2021 : 0,00</li><li>→ 2022 : 20 812,95 € HT</li><li>→ 2023 : 4 163 € HT</li><li>→ 2024 : 41 878,72 € (travaux)</li><li>→ 2025 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC</li><li>→ 2026 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 – 2026</b>

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evaluation de la consommation d'électricité avant mise en place de la technologie LED et après la mise en place de ladite technologie.
--	--

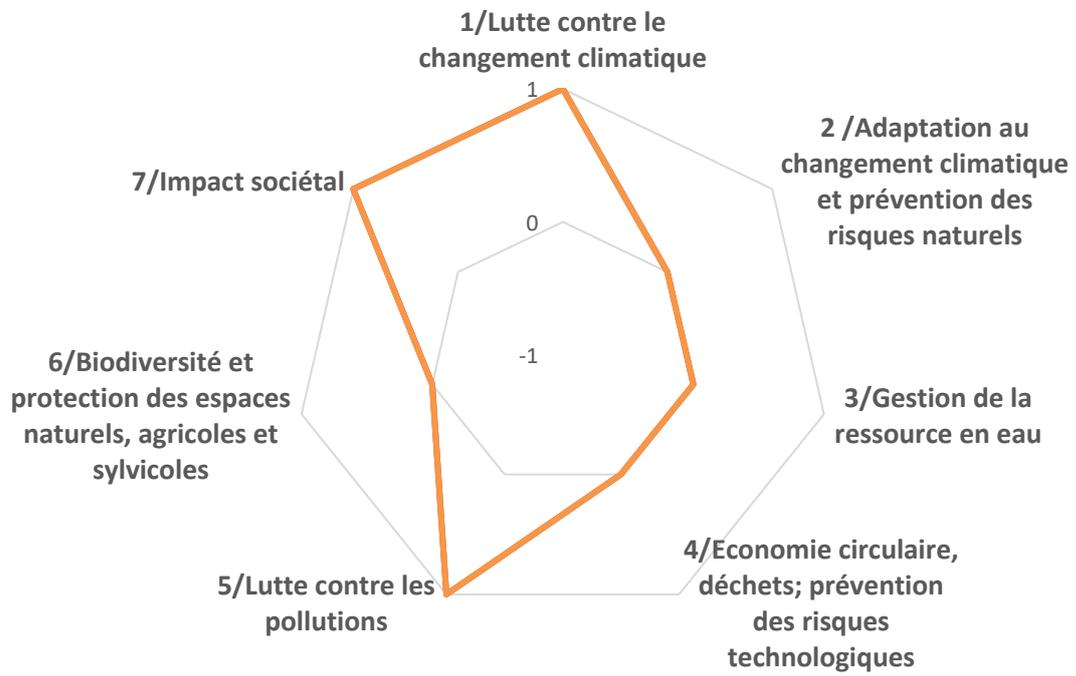


## Fiche Action Francheleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	91 - finalisée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Passage en LED éclairage public</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> - Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public  <b>Description de l'action :</b> → Passage en LEDS de l'éclairage public dans 3 lotissements communaux
<b>Partenaires</b>	Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total : 33 916 € HT soit 40 699,2 € TTC</b> <b>Participation SIEA : 17 391 €</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement : 16 525 € HT</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022- opération finalisée</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

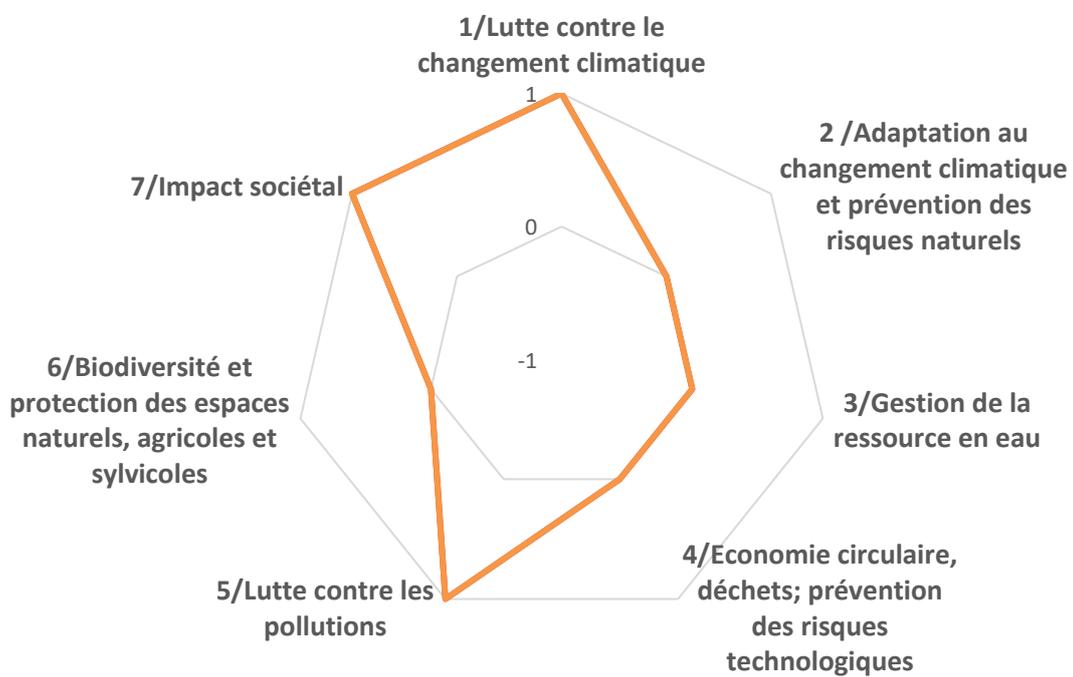


# Fiche Action Francheleins

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	92
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du cœur de village</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Harmoniser l'enfouissement des réseaux secs et diminuer les consommations électriques en passant en LEDS et réaménager le centre village pour casser la vitesse, favoriser et sécuriser l'accès à l'école, créer un arrêt de bus sécurisé sur la place de l'église.</p> <p><b>Description de l'action :</b> Préalablement au réaménagement complet du centre village, il convient de poursuivre l'enfouissement des réseaux sec aériens dans la partie sud du village en 2022. De 2023 à 2026 se succéderont 5 tranches de travaux pour la création du cœur de village.</p>
<b>Partenaires</b>	Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Montant total : 857 500 € HT soit 1 023 000 € TTC</b></p> <p>→ <b>2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tranche 1 : 284 000 € HT soit 349 000 € TTC</li><li>• tranche 2 : 223 000 € HT soit 267 600 € TTC</li></ul> <p>→ <b>2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tranche 3 : 114 000 € HT soit 136 800 € TTC</li></ul> <p>→ <b>2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tranche 4 : 88 500 € HT soit 106 200 € TTC</li><li>• tranche 5 : 148 000 € HT soit 177 600 € TTC</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<p>→ <b>Participation SIEA</b> (travaux enfouissement des réseaux) : 417 740 €</p> <p><b>Reste à charge commune : 439 760 € HT soit 527 712 € TTC</b></p> <p>→ Dont coût partie éclairage (changement des points lumineux) : 22 860 €</p> <p>→ Dont travaux enfouissement des réseaux : 101 100 €</p>
<b>Calendrier</b>	<p>→ 2<sup>ème</sup> semestre 2024 : travaux réseaux secs et éclairage</p> <p>→ 2023 - 2026 pour les travaux d'aménagement.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

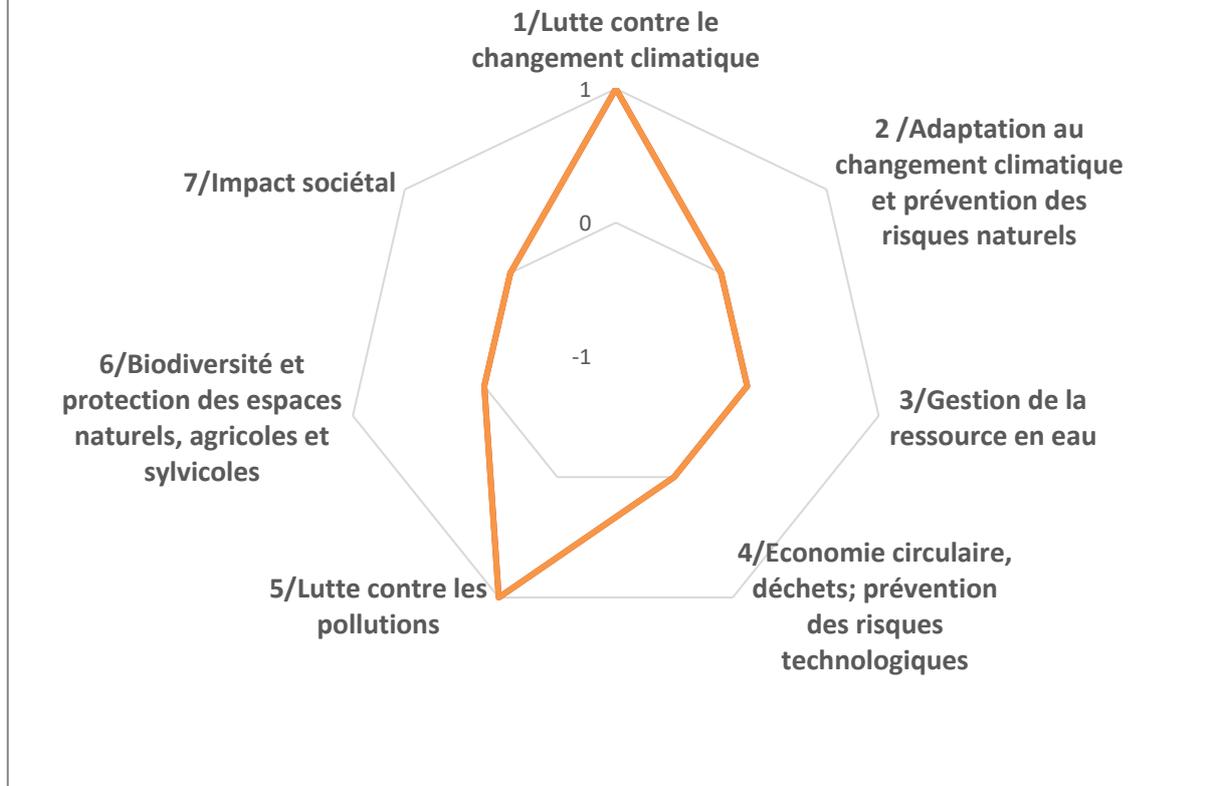


## Fiche Action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	93
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<b>Aménagement du parking de l'espace de loisirs et aménagement sécuritaire du chemin de Betheneins</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> - Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public <b>Description de l'action :</b> → Aménagement du parking de l'espace de loisirs → Aménagements sécuritaires du chemin de Betheneins (positionnement de ralentisseurs) → Installation de candélabres LED
<b>Partenaires</b>	Etat, SIEA, CCVSC
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total : 77 958,25 € HT soit 93 549 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 34 400€</b> → DETR 2022 : 19 400 € → Fonds de concours CCVSC : 15 000 € → Part SIEA : 14 558 € <b>Solde à charge commune : 48 931,58 € HT soit 58 717,9 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	Réalisation 1 <sup>ère</sup> tranche - 1 <sup>er</sup> semestre 2022 Finalisation en 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des usagers et analyse comparative de la consommation d'électricité de la commune (avant passage en LED / après passage en LED)

## Résultat auto-évaluation

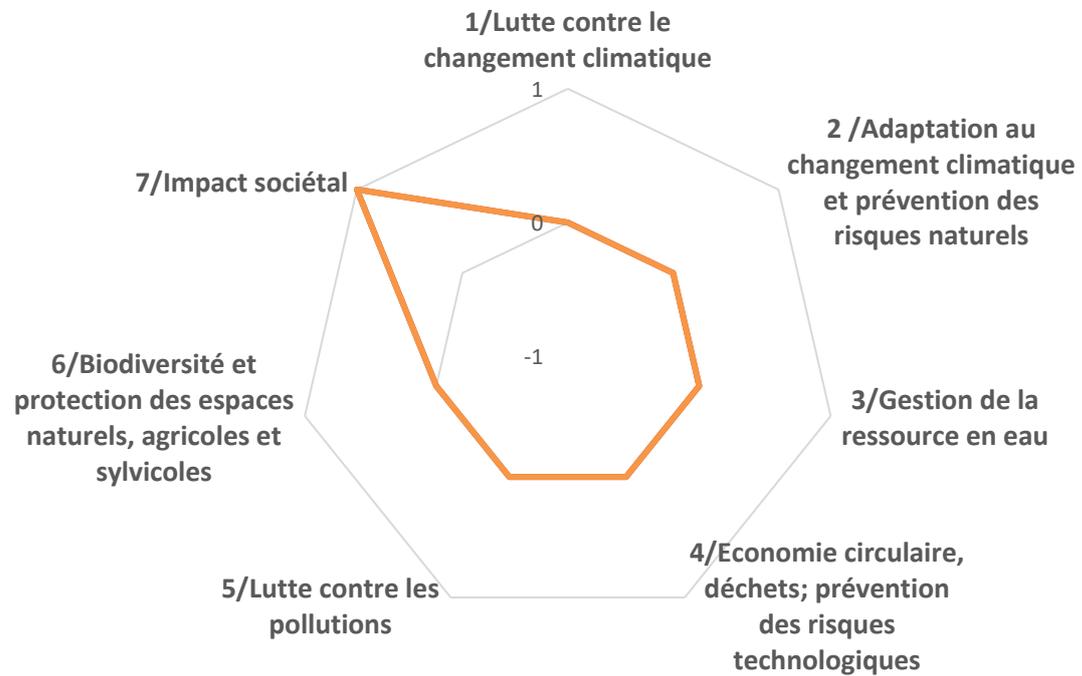


## Fiche Projet Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS – cible 2
<b>Action n°</b>	94 – <b>abandon</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<b>Aménagement du groupe scolaire et du restaurant scolaire</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> - Améliorer le confort des enfants  <b>Description de l'action :</b> → Insonorisation du restaurant scolaire → Installation d'une climatisation à l'école
<b>Partenaires</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	-
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	-
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

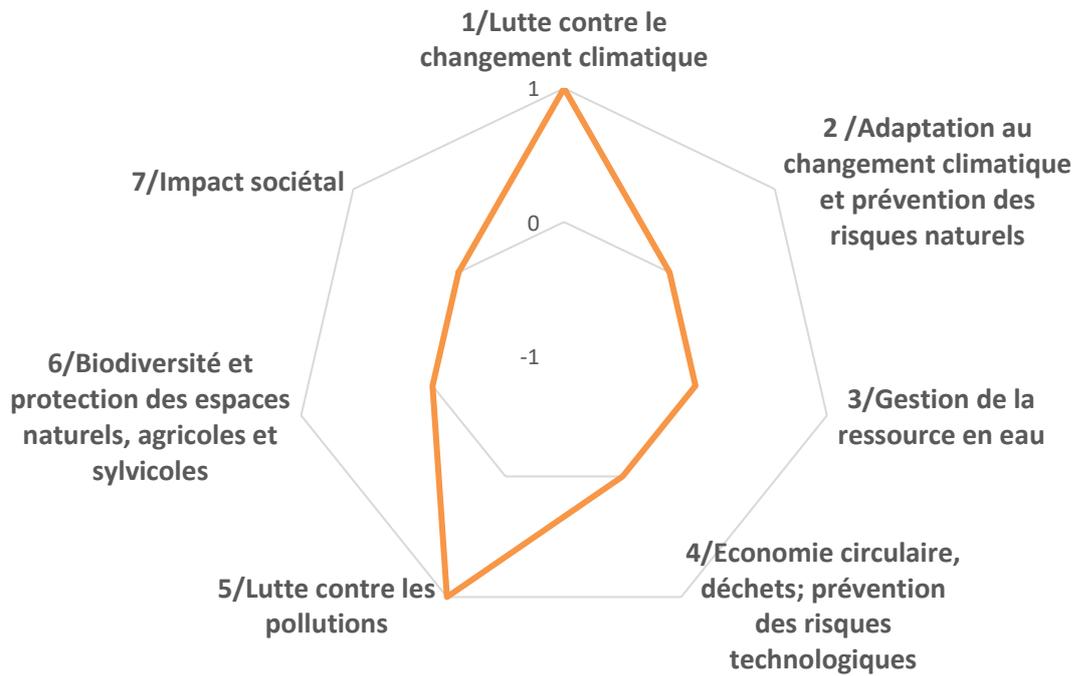


## Fiche Action Mogneneins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 énergie des bâtiments et CPE
<b>Action n°</b>	95 -finalisée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<b>Remplacement du chauffage de la salle polyvalente</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Economie d'énergie  <b>Description de l'action :</b> → Remplacement du chauffage actuel très énergivore par deux pompes à chaleur air/air réversible
<b>Partenaires</b>	Etat, CCVSC
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total : 26 384,76 € HT soit 31 661,7 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Total subvention 2022 : 16 490,50 €</b> → <b>DETR : 6 596 €</b> → <b>Fonds de concours CCVSC : 9 894,50 €</b> <b>Autofinancement : 8 994,50 € HT</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022-</b> finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

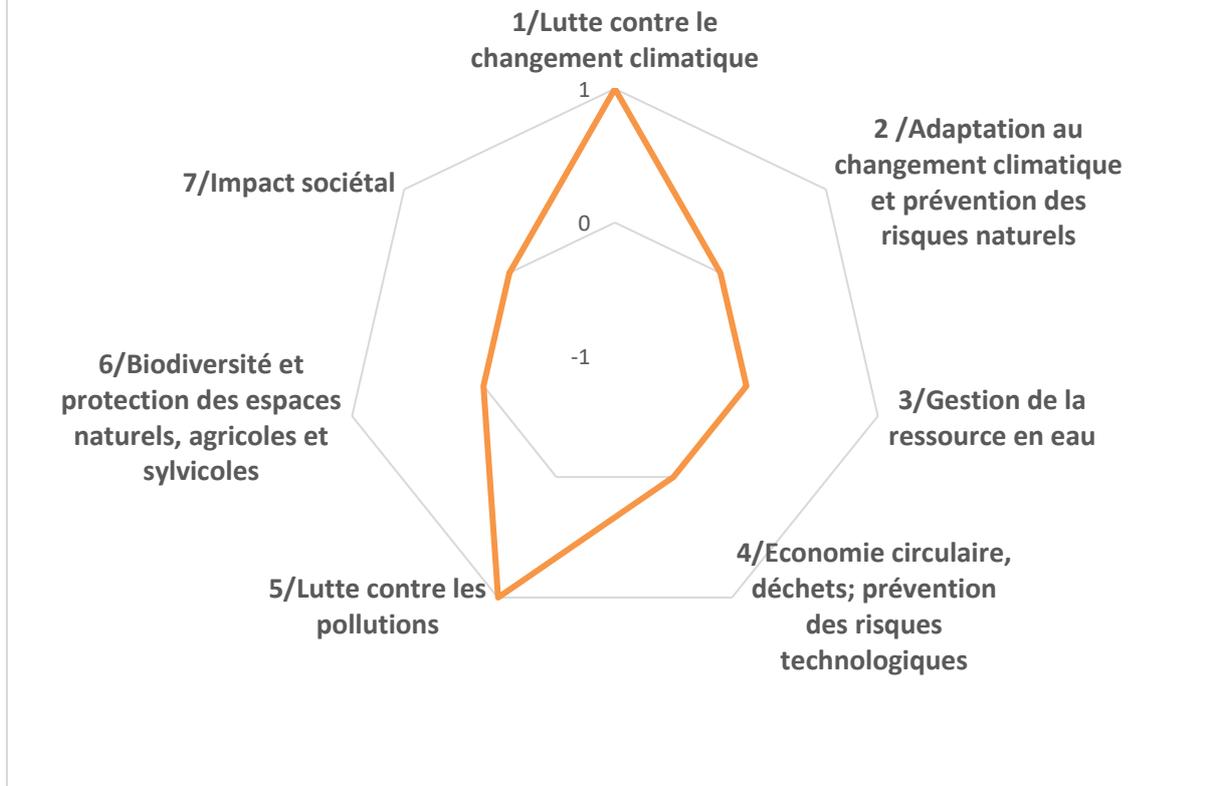


## Fiche Action Mogneneins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	96- finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mogneneins/SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Modernisation de 5 points lumineux lotissement du Caton</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Economie d'énergie</li></ul> <b>Description de l'action :</b> → Modernisation de 5 points lumineux
<b>Partenaires</b>	SIEA
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total : 5 250 € HT soit 6 300 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Part SIEA : 1 830 €</b> <b>Autofinancement : 3 436,55 € HT</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022</b> - finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

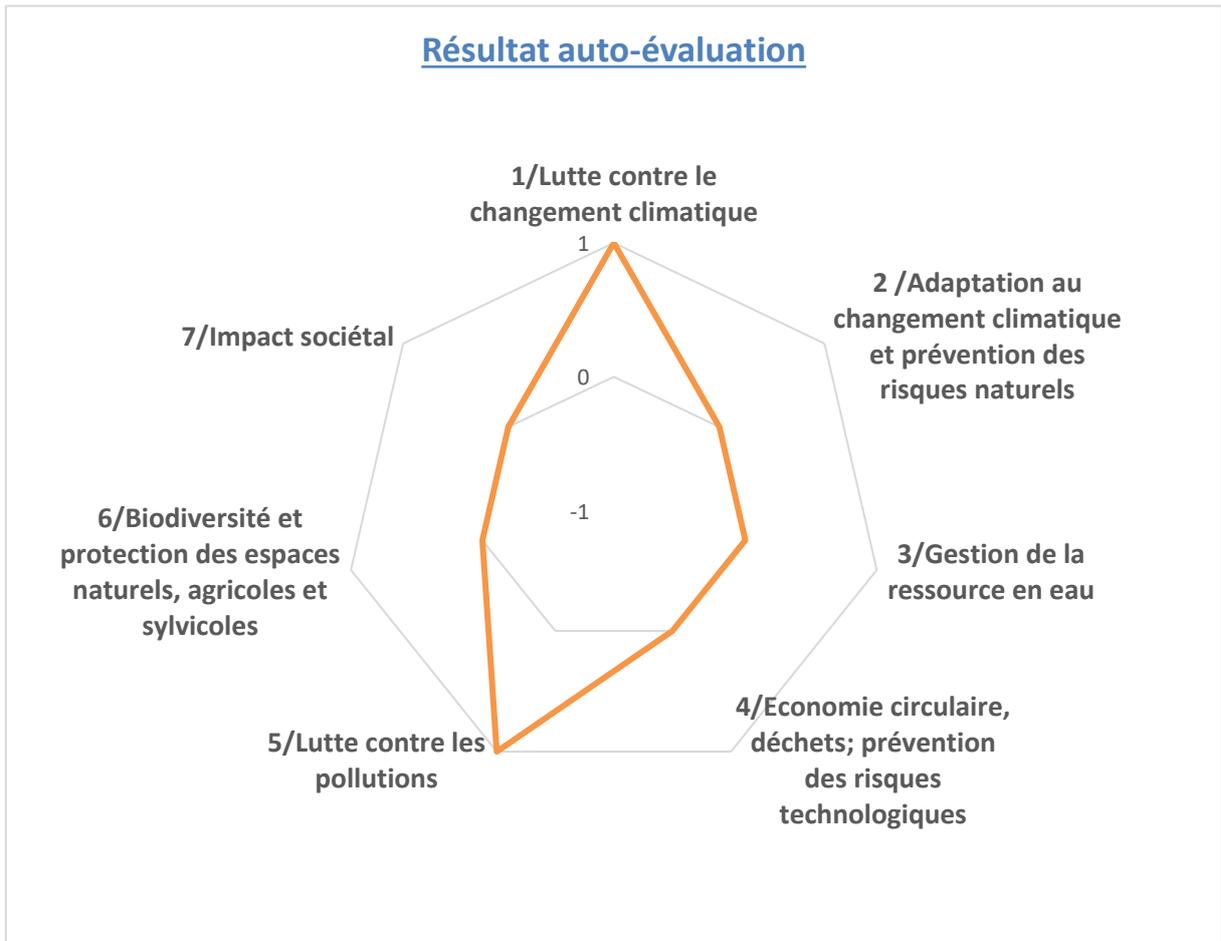


## Fiche Action Mogneneins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 énergie des bâtiments et CPE
<b>Action n°</b>	97- finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<b>Changement du mode de chauffage</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Economie d'énergie  <b>Description de l'action :</b> → Installation d'un poêle à bois au restaurant « le Cheval Blanc » (location/gérance par la mairie)
<b>Partenaires</b>	Etat, CCVSC
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total : 8 592, 80 € HT soit 10 311,36 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Total subventions attribuées : 5 376,9 €</b></li><li>→ <b>DETR 2022 : 2 161 €</b></li><li>→ <b>Fonds de concours CCVSC : 3 215,90 €</b></li><li>▪ <b>Autofinancement : 3 215,9 € HT</b></li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 – finalisée</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

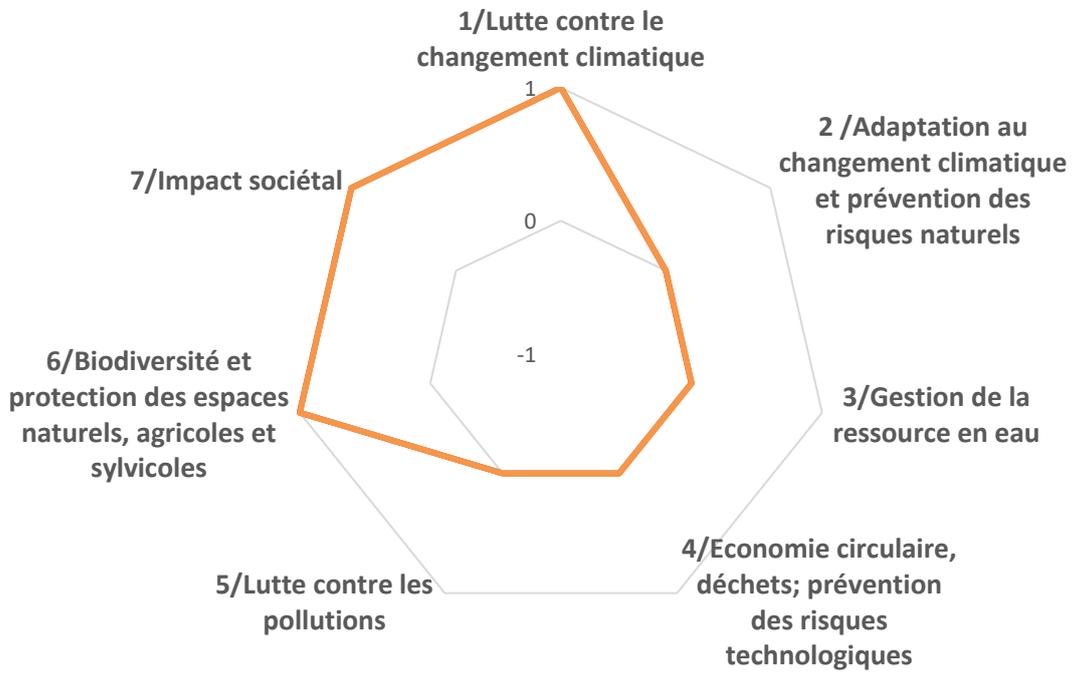


## Fiche Action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – captation carbone
<b>Action n°</b>	98
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Végétalisation centre bourg et débitumisation / végétalisation allée du stade</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> → Création d'îlots végétalisés sur une voie communale traversant le centre bourg.</p> <p><b>Objectifs :</b> → Ralentissement de la circulation par des solutions différentes que de l'enrobé. → Suppression place de parking actuel et grillage chemin du stade. → Plantation d'arbres à la place du grillage et remplacement du parking actuel par des places de stationnement végétalisées → Impact positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur la température/chaueur liées à l'ombrage des arbres, la couleur verte pour la végétalisation des places de parking qui absorbe moins la chaleur (débitumer cette allée en remplaçant le bitume par une surface végétalisée)</li><li>- Garantir une voie piétonnière sur cette allée en modifiant le sens de stationnement des véhicules et de permettre ainsi de gagner de la largeur pour la voie piétonnière</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b> → Débitumer/Végétaliser (ombrages) → Sécuriser /Ralentir la circulation → Piétonniser</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, CAUE, ADIA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 695 000 € HT soit 834 000 € TTC</b></p> <p>→ Aménagement de surface : 572 300 € HT → Géotechnique : 3 000 € HT → AMO : 6 400 € HT → Maitrise d'œuvre : 50 500 € HT → Mission SPS et divers : 62 800 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Autofinancement</b> : 400 000 € TTC</li><li>▪ <b>Financement par emprunt</b> : 434 000 € TTC</li><li>▪ <b>Subvention envisagée</b> : à venir</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul de la surface désartificialisée/ surface végétalisée

## Résultat auto-évaluation

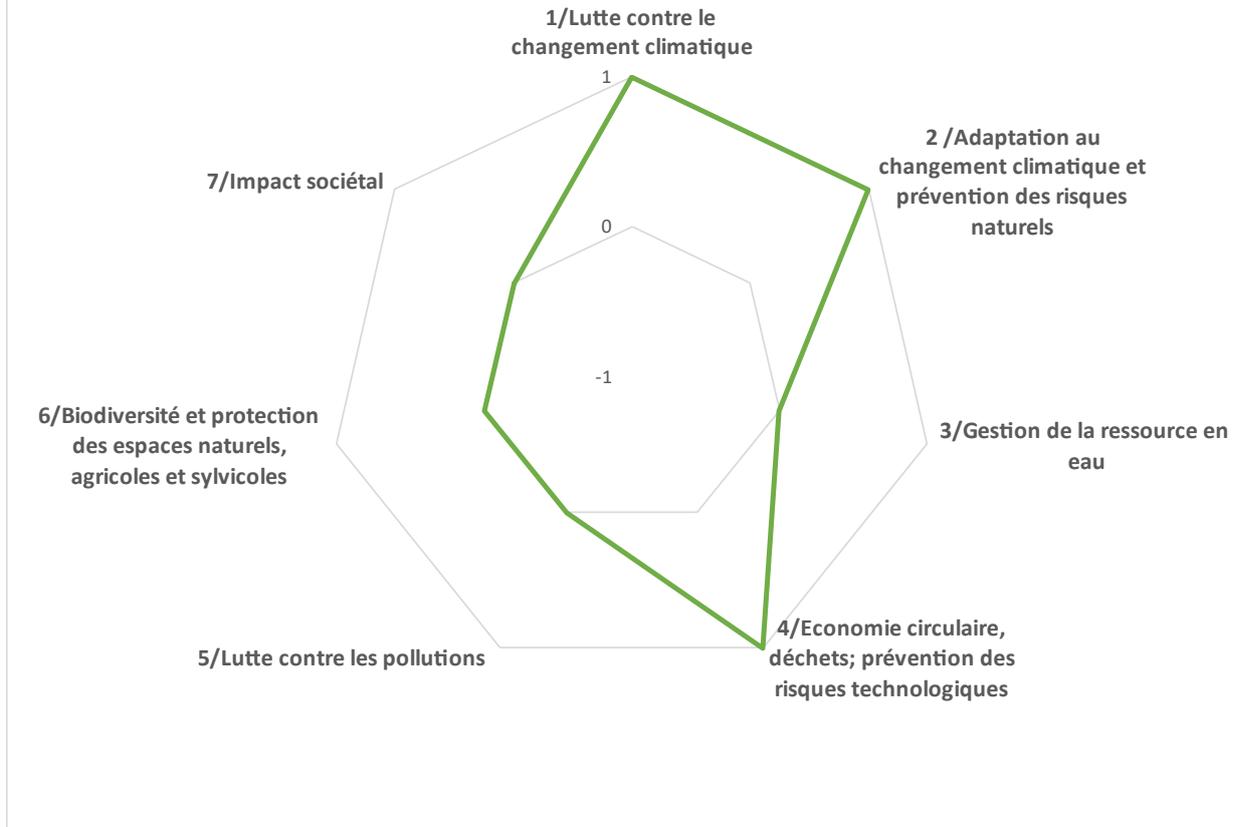


## Fiche Action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	99
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p>Passage de l'éclairage public en led</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ réduction consommation énergie et diminution de l'empreinte carbone</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Passage en Led de 100 points lumineux sur les secteurs énergivores de l'éclairage public.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	SIEA, Etat, ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>PART SIEA</b> : 50% du financement total soit 50 000 €</li><li>▪ <b>Subventions envisagées à définir</b> : DSIL, ADEME</li><li>▪ <b>Solde commune</b> : 50 000 € HT soit 60 000 € TTC</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>Juillet 2024</b> : réalisation travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liées à l'éclairage

## Résultat auto-évaluation

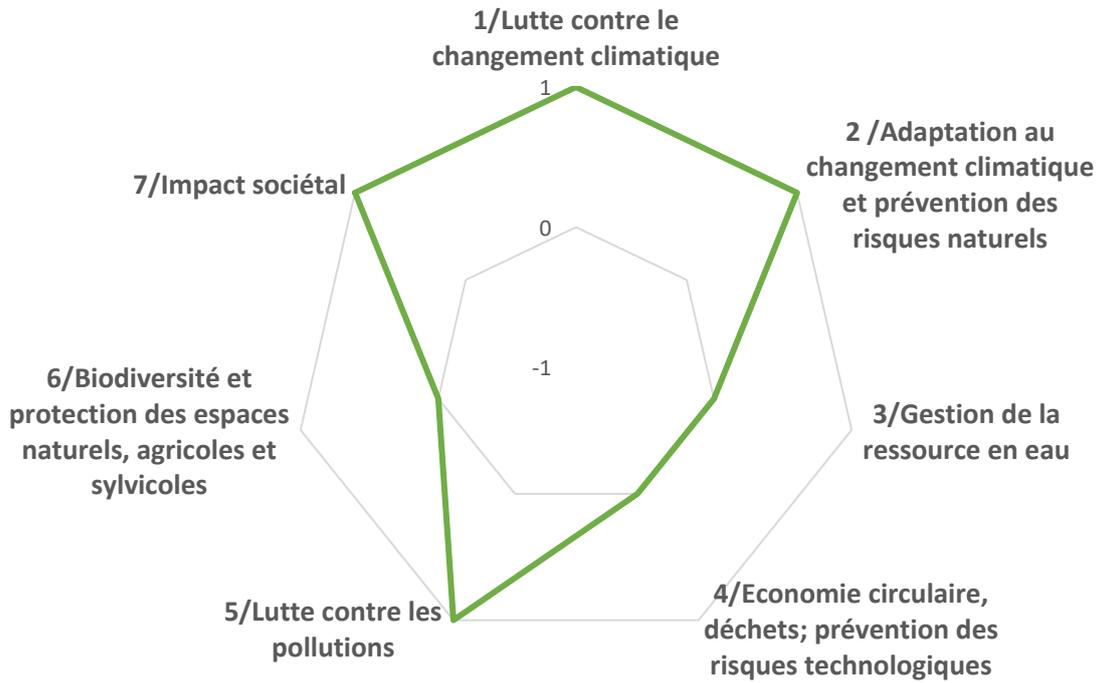


# Fiche Action ILLIAT

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	100
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</b>  <b>Objectif :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Diminuer la consommation énergétique des bâtiments</li><li>– Faire baisser la facture d'énergie et réduire les consommations d'énergie des bâtiments (anciens) et de ses habitants ou utilisateurs</li></ul> <b>Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux d'isolation et pose de panneaux solaires</li><li>– Action qui s'inscrit dans continuité des actions de la fiche action n°33, mais qui intègre le partenariat avec le SIEA.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>50 000 € HT soit 60 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées : 26 500€</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR/ DSIL : 15 000 €</li><li>→ Département de l'Ain : 11 500 €</li></ul></li><li>▪ <b>Subventions attendues 2024 :</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR/ DSIL : 12 500 €</li><li>→ Département de l'Ain : 10 000 €</li></ul></li><li>▪ <b>Part SIEA</b></li><li>▪ <b>Solde par autofinancement : 23 500 € HT (hors subventions non attribuées)</b></li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 – travaux</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Étude comparative de la consommation énergétique par an et par période

## Résultat auto-évaluation

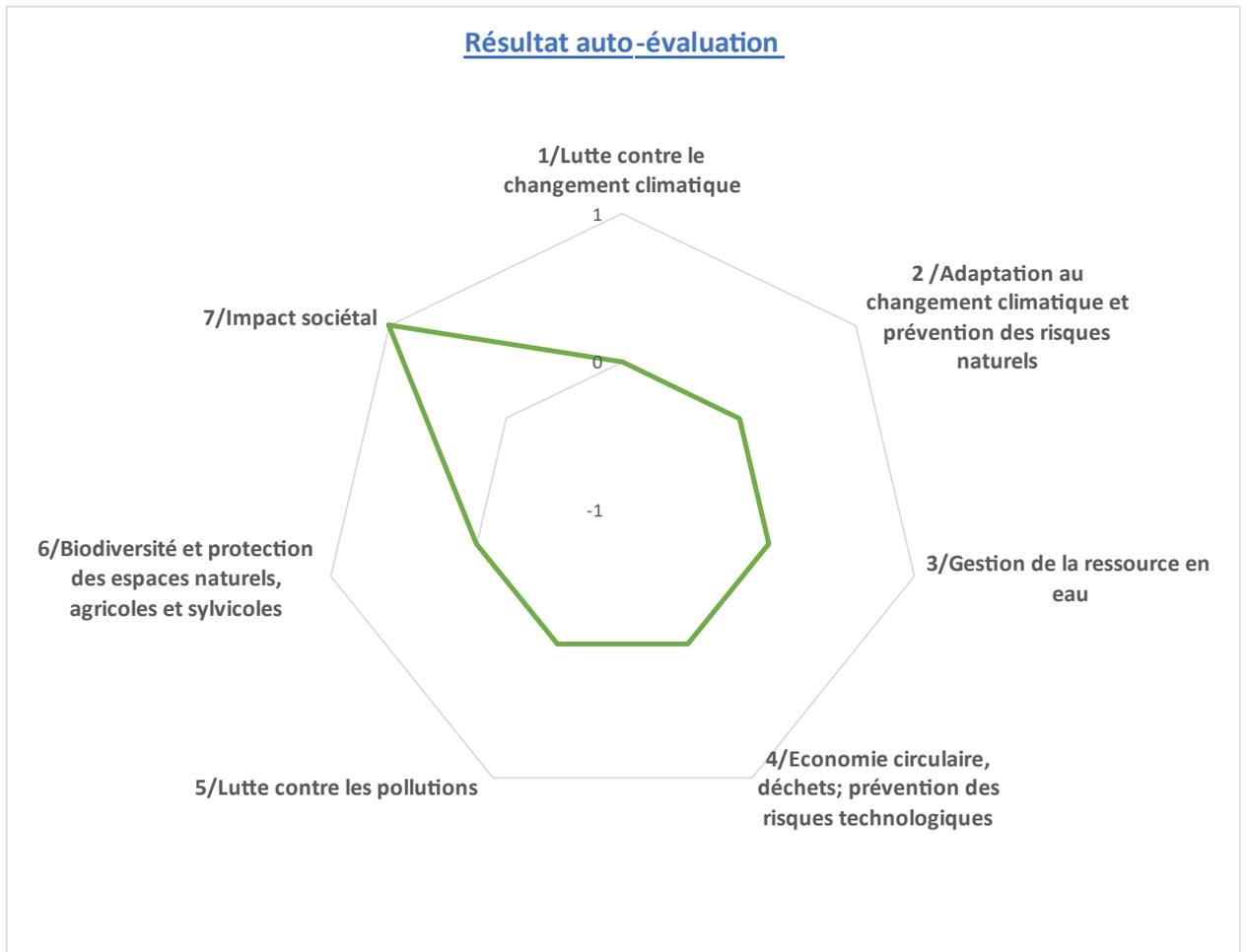


## Fiche Action ILLIAT

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	101
<b>Maître d'ouvrage</b>	ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>Réaménagement des terrasses et de l'accès handicapé - salle des associations</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Améliorer et sécuriser l'accès à la salle des associations  <b>Description de l'action :</b> Réhabilitation des terrasses défectueuses et de l'accès handicapé
<b>Partenaires</b>	Etat, Département, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 44 850 € HT soit 53 820 TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 24 500 €</b> → DETR : 11 200 € → Département de l'Ain : 10 300 € → Autres financements : 3 000 €  <b>Autofinancement : 20 350 € HT soit 24 420 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	Début des travaux : <b>2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des utilisateurs mesuré au moyen d'une enquête

## Résultat auto-évaluation

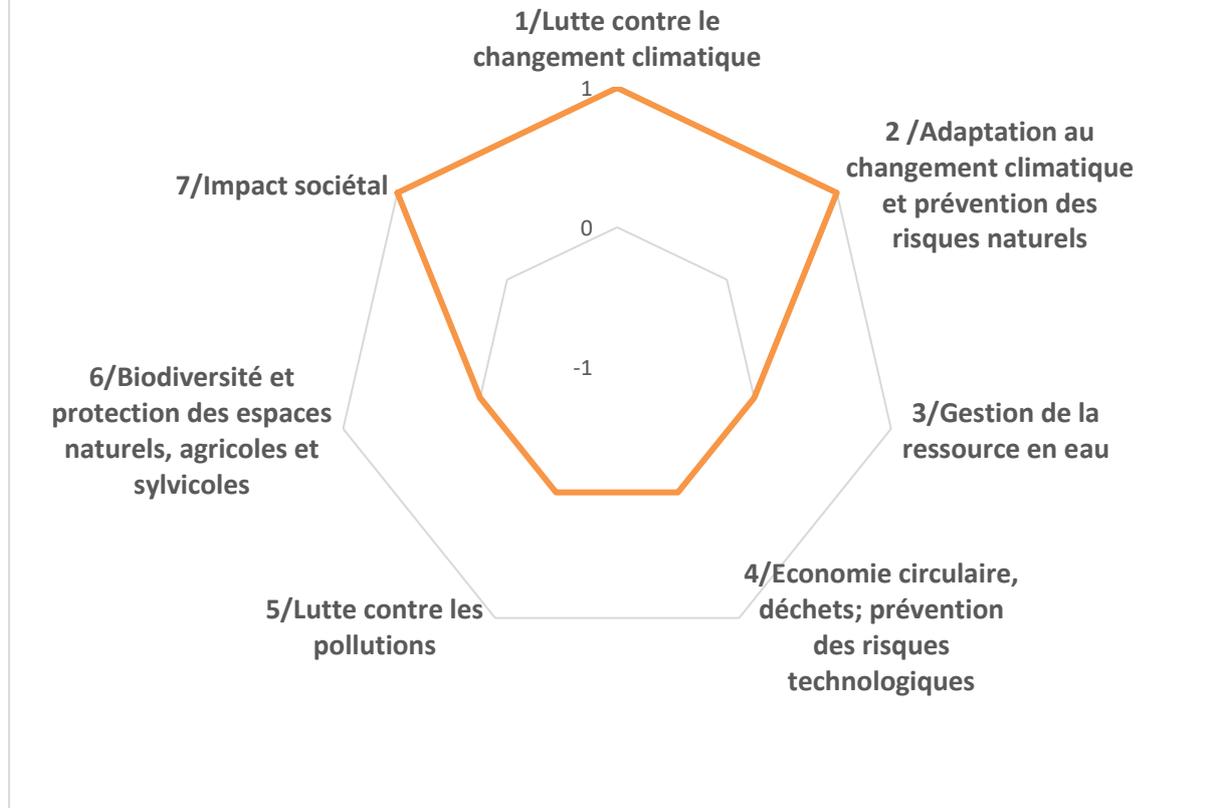


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	102
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'une bibliothèque de 100m<sup>2</sup> et d'une salle des associations de 80m<sup>2</sup></b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> → Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.</li><li>▪ Aménagement de la mairie pour permettre d'accueillir une nouvelle bibliothèque, claire et spacieuse, et d'une salle de réunions pour les associations.</li><li>▪ Les bénévoles de la bibliothèque ont été consultés au préalable, pour connaître leurs besoins afin de faire évoluer ce service sachant que les locaux actuels n'étaient plus adaptés.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Aucun partenaire
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût global prévisionnel : 208 333 € HT soit 250 000 € TTC</b></p> <p>→ Maîtrise d'œuvre : 12 600 € HT</p> <p>→ Travaux : 179 040, 64 € HT</p> <p>→ Mobilier : 16 692, 69 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement : 208 333 € HT soit 250 000 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023 – 2024 : réalisation travaux</b></p> <p>2023 : 169 366,8 € HT (réalisé)</p> <p>2024 : 26 819,25 € HT (réalisé)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Capacité à répondre à l'ensemble des demandes</p> <p>Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête</p>

## Résultat auto-évaluation

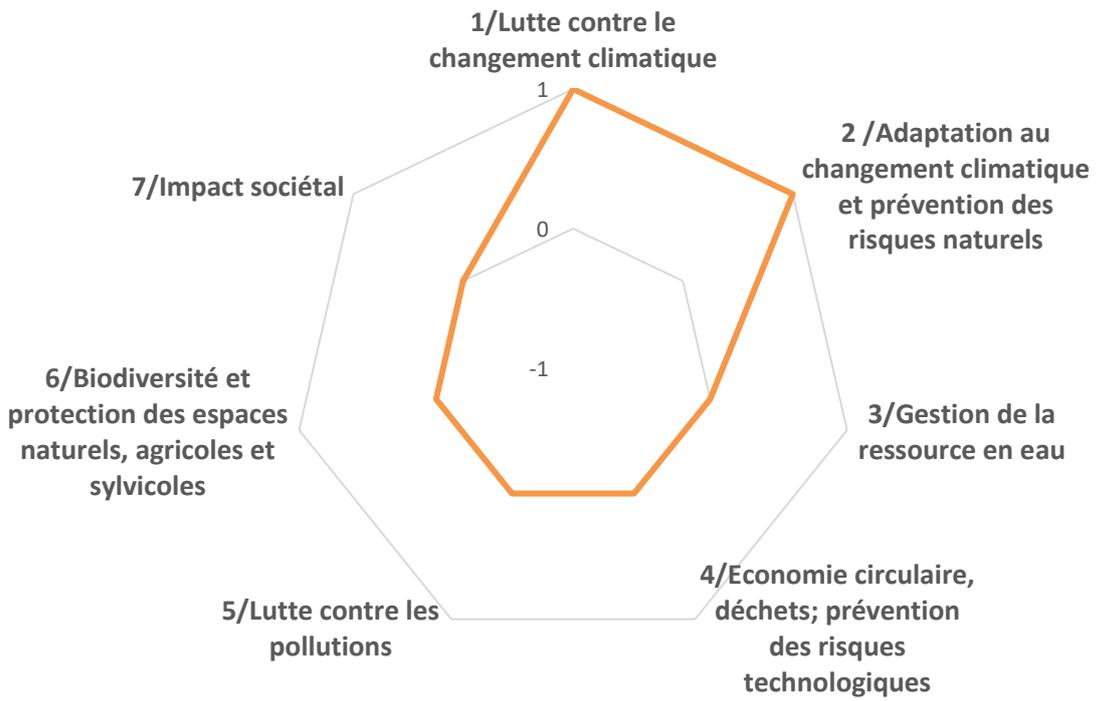


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	103
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Optimisation de l'éclairage public</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité</p> <p><b>Description du projet :</b> Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable réalisée par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes : Hameaux (2023), Sud de la commune (2024), Nord de la commune (2025) et centre de la commune (2026)</p>
<b>Partenaires</b>	SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 77 000 € HT soit 92 400 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Participation SIEA : 41 448 €</b> <b>Solde par autofinancement : 35 552 € HT</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 – 2026</b> 2023 : 15 552,75 € HT soit 18 663,31 € TTC 2024 : 6 666 € HTC (estimatif) 2025 : 6 666 € HTC (estimatif) 2026 : 6 666 € HTC (estimatif)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

## Résultat auto-évaluation

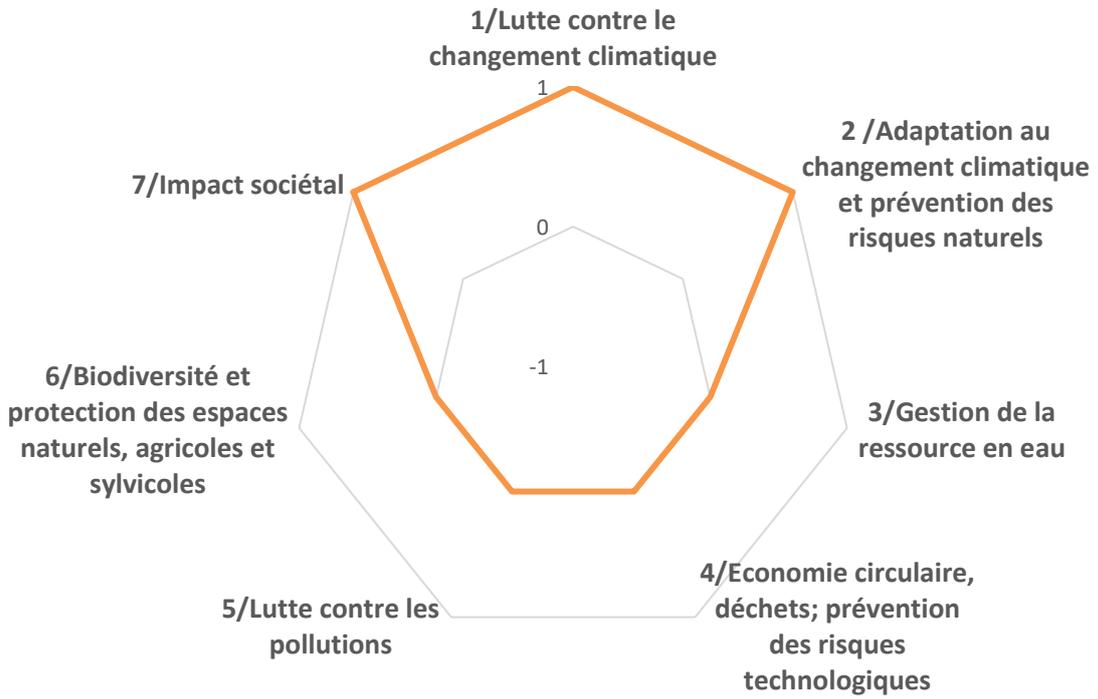


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	104
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p>Création d'une garderie pour 100 enfants dans des locaux existants</p> <p>Objectifs et Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li> <li>→ Améliorer les conditions de travail des agents</li> </ul> <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.</li> <li>▪ Ce projet vise à transformer le rez-de-chaussée de la bibliothèque et de la salle de réunion, du local technique municipal, en pôle garderie périscolaire.</li> <li>▪ L'actuelle chaudière au fioul, en place sur le site, desservant la mairie, le local technique, la salle de réunion et la bibliothèque, sera remplacée par une chaudière au bois.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coût estimatif global : 945 583 € HT soit 1 134 700 € TTC</b></li> <li>→ Maitrise d'œuvre : 87 250 € HT</li> <li>→ Travaux : 848 689,5 € HT</li> <li>→ Études techniques : 9 643 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions notifiées 2024 : 501 492 €</b></li> <li>→ Département de l'Ain : 117 587 €</li> <li>→ Fonds verts : 224 905 €</li> <li>→ Région AURA : 159 000 €</li> <li>▪ <b>Subvention envisagée 2024 :</b></li> <li>→ CAF : 100 000 €</li> <li>▪ <b>Autofinancement : 444 091 € HT soit 532 909,2 € TTC (hors subvention envisagée)</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 - 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Capacité à répondre à l'ensemble des demandes</p> <p>Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête</p>

## Résultat auto-évaluation

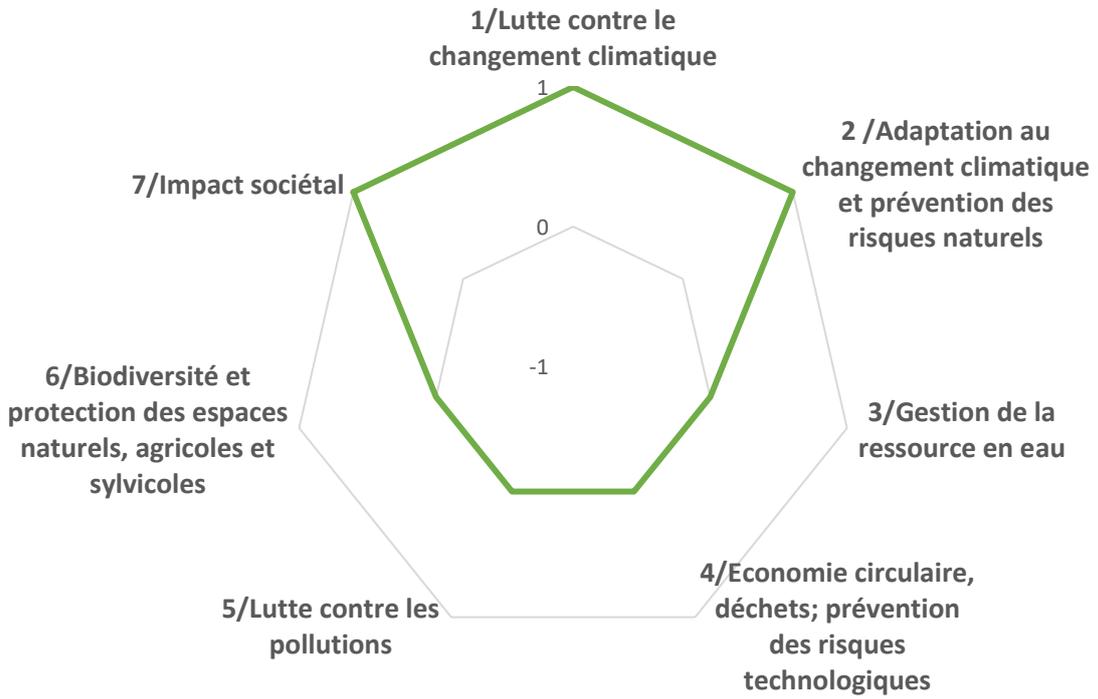


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	105
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réhabilitation de logements anciens inoccupés</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Rénover les bâtiments anciens de la commune dans le centre village</li><li>→ Renforcer son efficacité énergétique</li><li>→ Contribuer à renforcer le parc locatif sur la commune</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Remplacer les volets vétustes. Cet aménagement permettra également d'intégrer un renforcement de l'isolation du bâtiment.</li><li>▪ Remplacer les chaudières à gaz par un mode de chauffage électrique individuel.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Coût total estimé : 50 080 € HT soit 60 096 € TTC</b></li><li>→ <b>2023 : 32 735,37 € TTC (réalisé)</b></li><li>→ <b>2024 : 2 431,20 € TTC (réalisé)</b></li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions envisagées 2024 : 6 000 €</b></li><li>→ DETR : 6 000 €</li><li>▪ <b>Autofinancement (hors attribution subventions envisagées) : 50 080 € HT</b></li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 – 2024</b> Finalisation 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes

## Résultat auto-évaluation

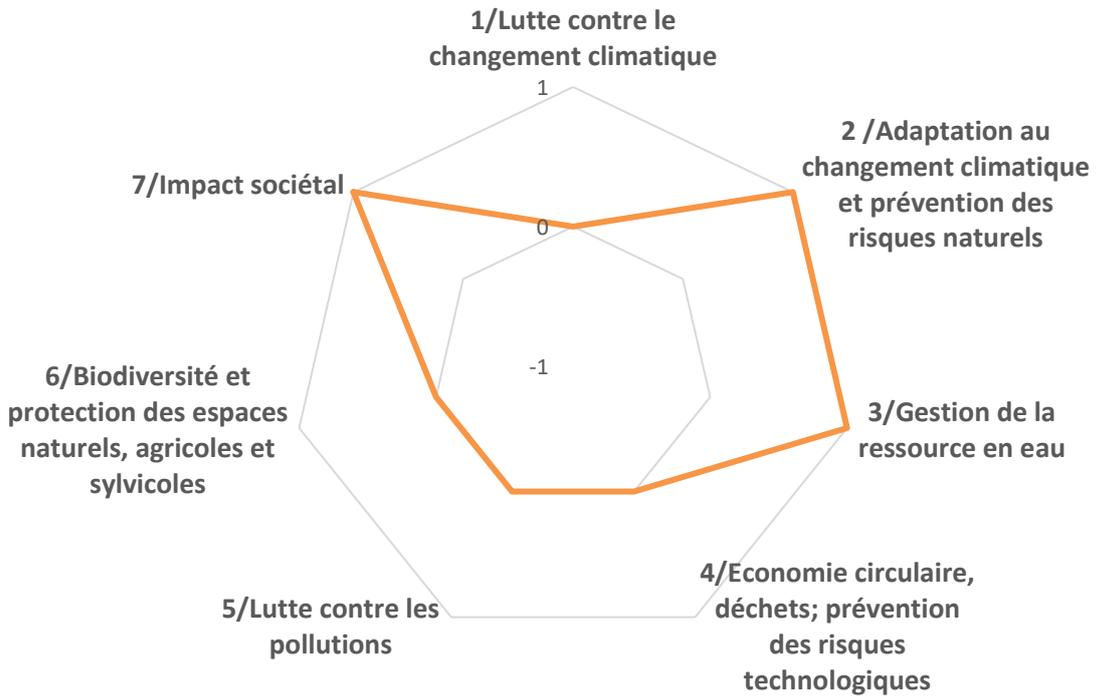


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – mobilité alternative
<b>Action n°</b>	106 - finalisé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>Aménagement de modes doux sur la rue du beaujolais</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>▪ Sécuriser et faciliter l'accès au nouveau parking et au cimetière</li></ul> <b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la rue du Beaujolais avec enfouissement des réseaux secs.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total : 116 668 € HT soit 140 001.60 TTC</b> → Maîtrise d'œuvre : environ 10 892 € HT → Plans topographiques : environ 1 667 € HT → Enfouissement : 8 040 € HT → Travaux : 96 069 € HT
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées : 63 764 €</b> → Département de l'Ain : 31 294 € → DETR : 32 470 €</li><li>▪ <b>Autofinancement : 52 904 € HT soit 63 484,8 € TTC</b></li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b> - Finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation

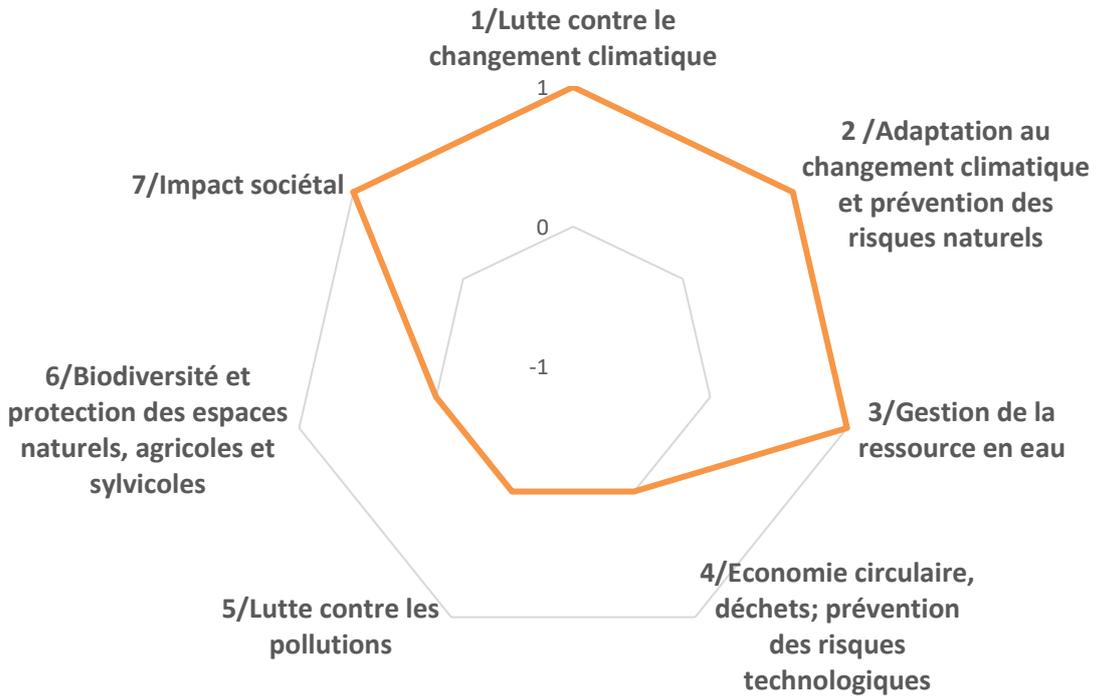


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	107
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réaménagement de l'école publique</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li><li>▪ Améliorer les conditions de travail des agents</li><li>▪ Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune (nombre d'habitants).</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Volonté de réaménagement de l'école public intégrant une extension pour notamment permettre l'augmentation du nombre de classes - 8 ou 9 classes fonctionnelles et des espaces communs - toilettes, salle de pause, salle de motricité, salle de sieste, bureau de la directrice)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 1 000 000 € HT</b> (revalorisation du coût à la hausse en 2024)</p> <p>→ Maîtrise d'œuvre : environ 36 364 € HT</p> <p>→ Travaux : 363 636 € HT</p> <p>Attention : revalorisation à la hausse des coûts courant 2024</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions envisagées 2024 : 700 000 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR : 400 000 €</li><li>→ Région AURA : 150 000 €</li><li>→ CAF : 150 000 €</li></ul></li><li>▪ Autofinancement : 1 000 000 € HT (hors subventions non attribuées) soit 1 200 000 € HT</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 -2027</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Capacité à répondre à l'ensemble des demandes</p> <p>Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête</p>

## Résultat auto-évaluation

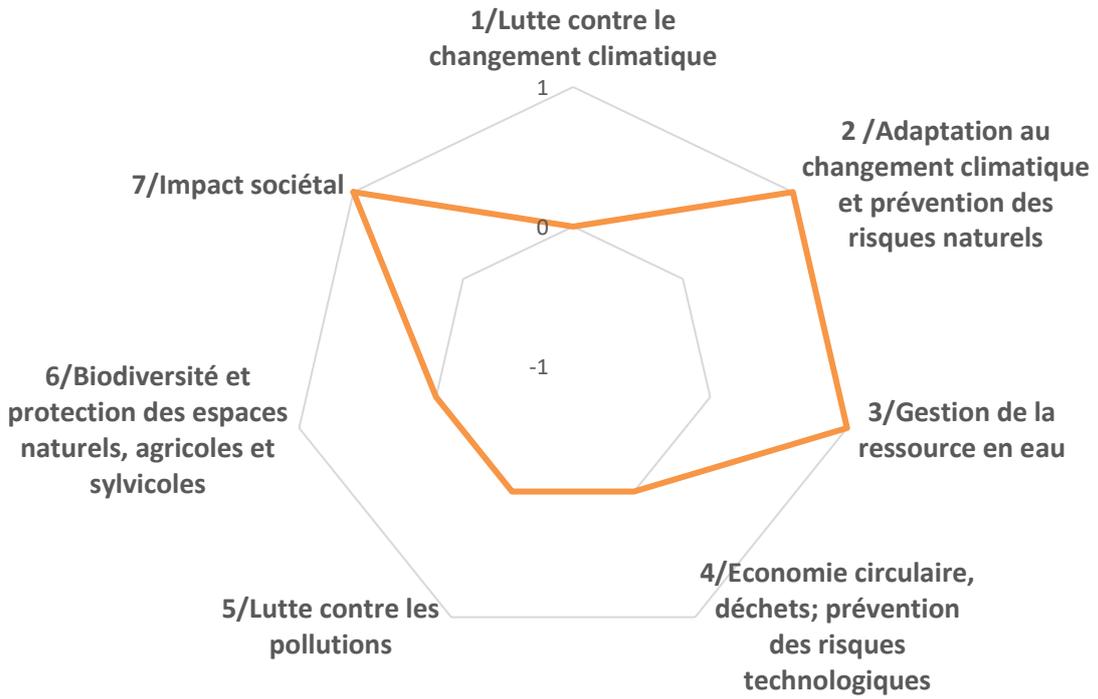


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	108
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur- Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement de modes doux sur la route de Valeins</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au centre du village</li><li>→ Sécuriser le virage dangereux accidentogène</li><li>→ Réduire la vitesse dans ce secteur</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la Route de Valeins avec enfouissement des réseaux secs.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût estimatif total : 600 000 € HT (coût revalorisé à la hausse en 2024) → Maitrise d'œuvre : 21 800 € HT (estimatif) → Plans topographiques : 4 000 € HT (estimatif) → Travaux : 418 200 € HT (estimatif)
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Total subventions envisagées 2024 : 394 000 €</b></li><li>→ DETR : 197 000 €</li><li>→ Département de l'Ain : 197 000 €</li><li>▪ Autofinancement (hors subventions non attribuées) : 600 000 € HT (hors subventions attribuées) soit 720 000 € TTC</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation

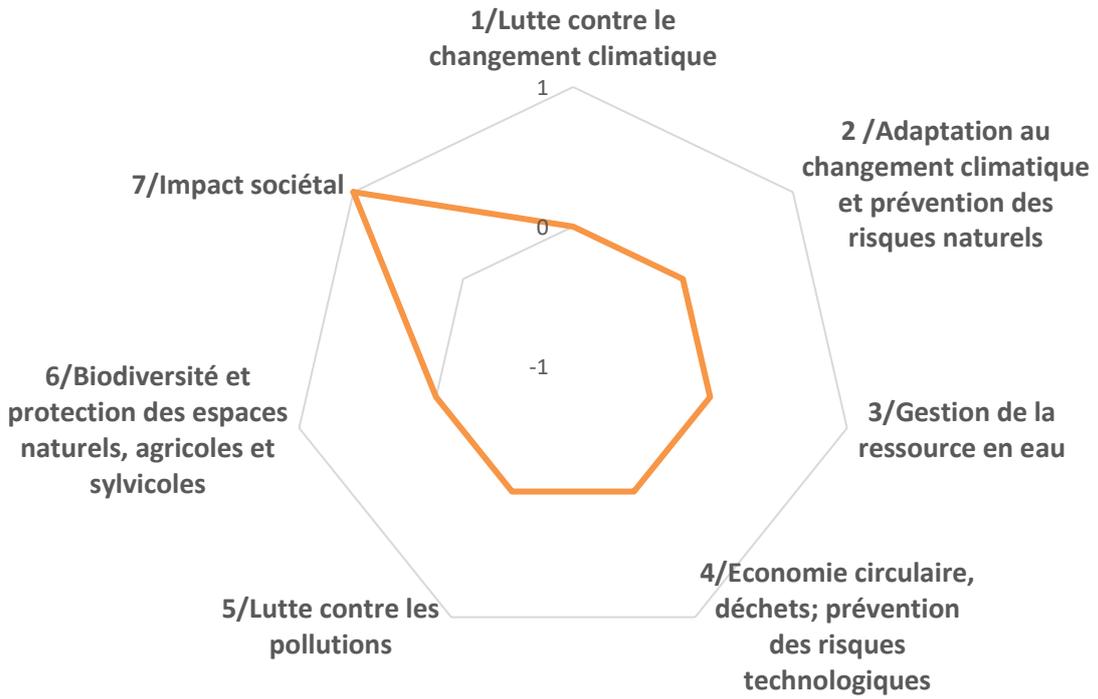


# Fiche Projet Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS- renforcer la qualité de vie des habitants
<b>Action n°</b>	109
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint Etienne- sur -Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement d'un pôle sante médical et paramédical dans des locaux a acquérir ou à construire</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie Améliorer les conditions d'accès aux soins de santé</p> <p><b>Description du projet :</b> Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune</p> <p>Le projet consiste à regrouper les professionnels de santé présents sur la commune et aussi rechercher des solutions au problème de pénurie médicale sur le territoire. Achat de 2 appartements dans la résidence séniors de la commune</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimé : 270 000 € HT soit 324 000 € TTC → Maîtrise d'œuvre : Néant → Travaux : 270 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> → DETR : part à définir → Département de l'Ain : 30 000 € → Région AURA : 54 000 € → Autofinancement : 186 000 € HT
<b>Calendrier</b>	<b>2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête

## Résultat auto-évaluation

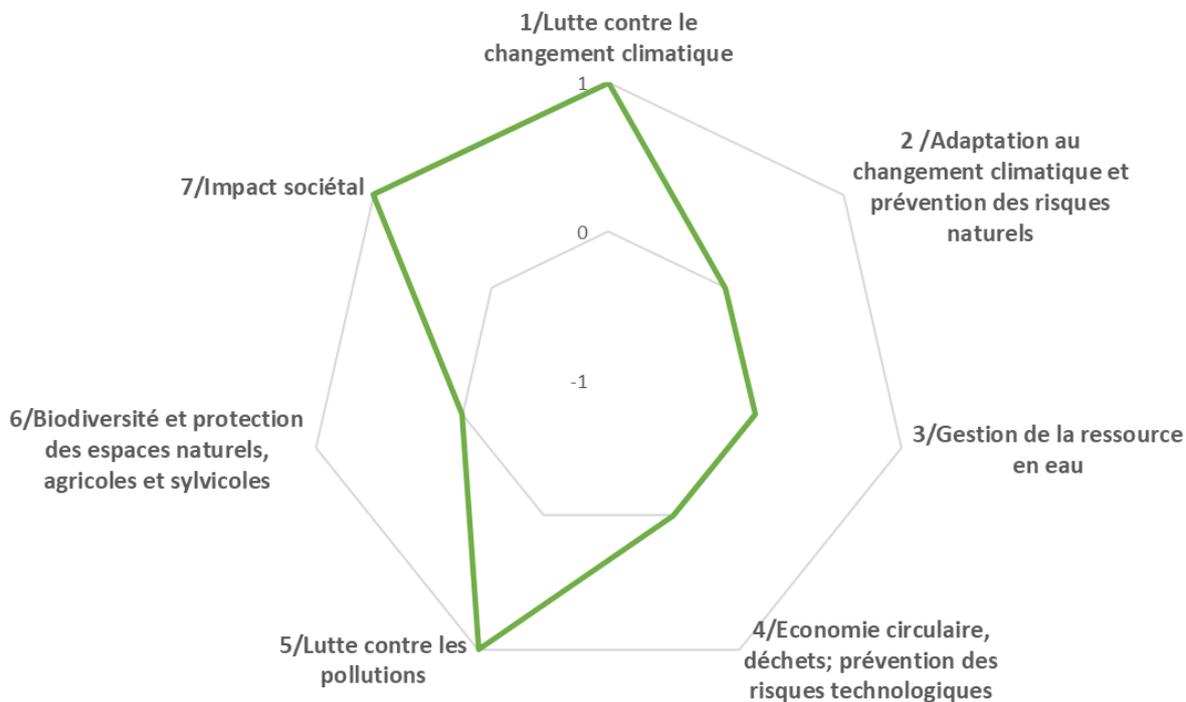


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	110 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en place d'une ligne de covoiturage</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire.</li><li>▪ L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs dont le covoiturage pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La mise en œuvre du plan de mobilité fait suite à l'étude relative à la mobilité réalisée en 2022-2023. Le plan de mobilité a été approuvé en conseil communautaire le 30 mai 2023. La fiche action numéro 6 du plan d'actions prévoit la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique.</li><li>▪ Cette ligne sera réalisée en concertation avec la Métropole de Lyon.</li><li>▪ Un prestataire sera consulté pour l'étude de faisabilité de la ligne, le déploiement des bornes et l'exploitation de la ligne.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total prévisionnel : 46 375 € HT soit 55 650 € TTC</b> Coût étude de faisabilité : 4 875€ HT soit 5 850€ TTC Estimation déploiement : 40 000€ HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Subvention envisagée 2024 :</b> → Fonds Vert « Développer le covoiturage sur son territoire » : 1 912,50 €
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Bornes de covoiturage déployées Actions de communication réalisées Fréquentation de la ligne de covoiturage

### Résultat auto-évaluation

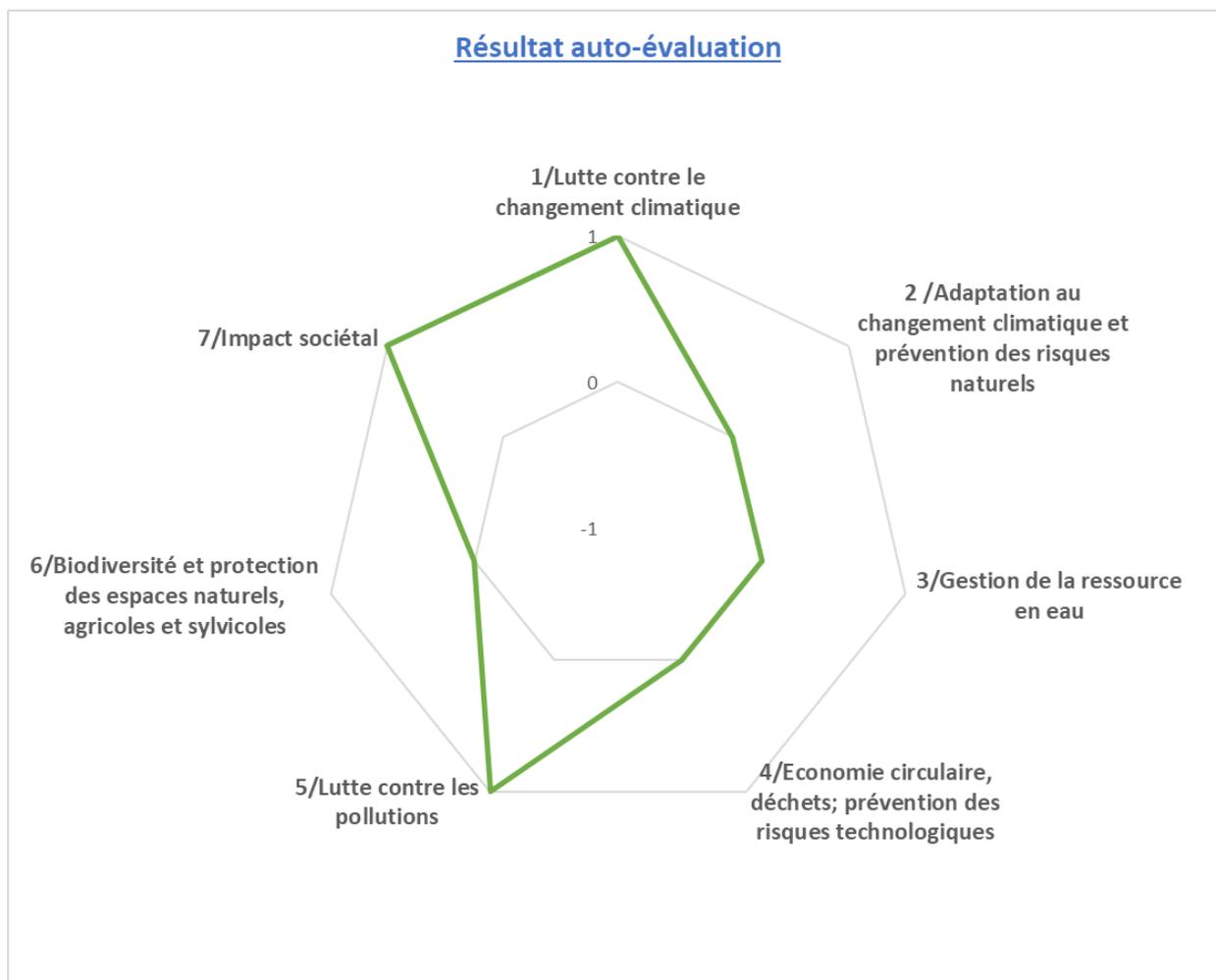


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	111- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagements mode doux à Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au parc d'activité et au collège de Thoissey</li><li>→ Relier les voies modes doux existantes au collège de Thoissey</li><li>→ Relier les voies modes doux existantes à la Véloroute 50</li></ul> <p>La mise en œuvre des itinéraires du schéma cyclable fait suite à l'étude relative à la mobilité réalisée en 2022-2023. Le schéma cyclable a été approuvé en conseil communautaire le 30 mai 2023.</p> <p><b>Description de l'action :</b></p> <p>La communauté de communes envisage la réalisation en 2024 de 2 itinéraires communautaires situés sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey (partie nord du territoire) dont les travaux ne nécessitent pas d'études approfondies. Ces deux itinéraires représentent 3,4 kilomètres.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour desservir le parc d'activité : chaucidou sur le parc d'activité, double sens cyclable rue de Challes et sur la commune de Thoissey pour desservir le collège : zone 30 rue des école et rue de l'église, voie verte rue Albert Camus</li><li>→ Travaux d'aménagements sécuritaires sur la commune de Thoissey pour relier la Voie Bleue au mode doux existant avenue de port : signalétique et délimitation de l'espace voiture / vélos et piétons par une séparation ou signalétique</li></ul> <p>Une concertation sera réalisée avec les communes pour que les aménagements soient cohérents avec l'usage des voies.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 98 400 € HT soit 118 080 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Coût estimatif aménagement Thoissey-Voie Bleue : 21 405 € HT</li><li>▪ Coût estimatif aménagement Saint-Didier-sur-Chalaronne/Thoissey reliant parc d'activité et collège : 76 995€ HT</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : à définir</b>

<b>Calendrier</b>	<b>Consultation et travaux 2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Aménagement réalisé Cette action s'intègre dans la continuité du schéma cyclable. L'évaluation sera réalisée à l'échelle du schéma cyclable



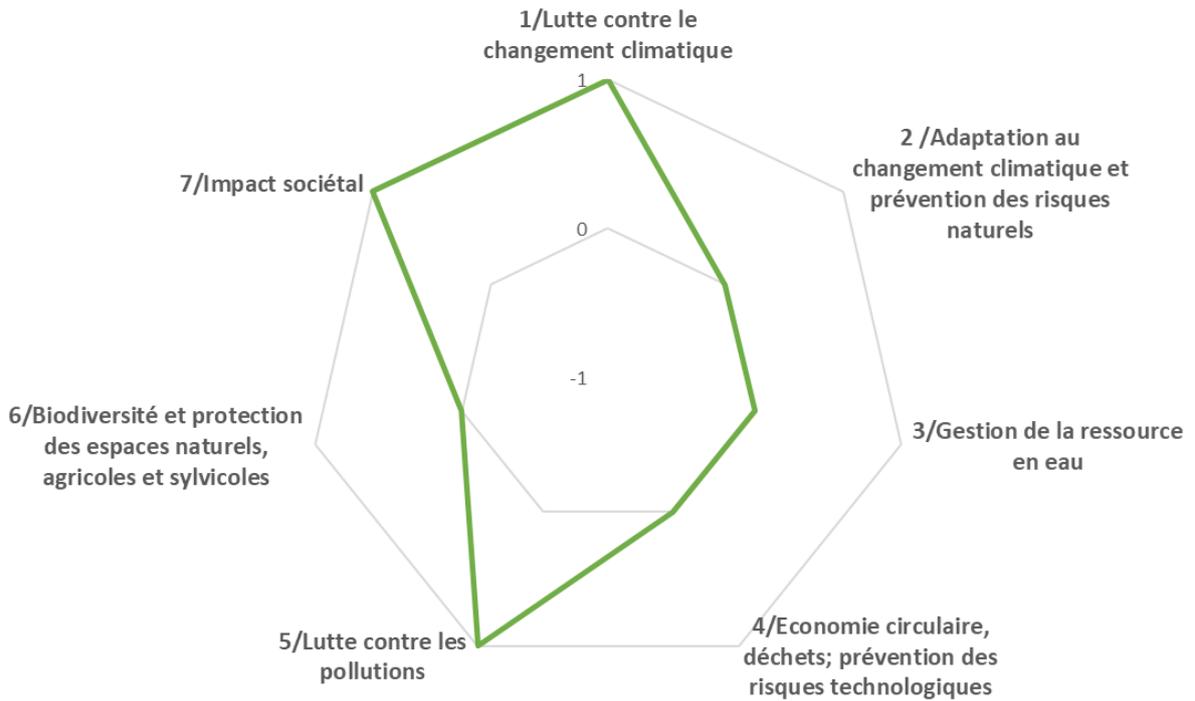
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	112- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en œuvre du schéma cyclable/ Etudes pré-opérationnelles et maîtrise d'œuvre des premiers aménagements cyclables</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire. L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. La mise en œuvre du schéma cyclable fait suite à l'étude relative à la mobilité réalisée en 2022-2023. Le schéma cyclable a été approuvé en conseil communautaire le 30 mai 2023.</p> <p><b>Description de l'action :</b> La collectivité ambitionne de démarrer les études pré-opérationnelles pour les itinéraires structurants du schéma cyclable (hors ceux prévus en 2024) : c'est-à-dire les itinéraires reliant les communes de Montmerle-sur-Saône, Montceaux, Guéreins et Genouilleux au collège de Montceaux, aux équipements sportifs, au supermarché de Montceaux et au parc d'activité Visionis.</p> <p>Les études pré-opérationnelles concerneront donc 3 itinéraires découpés en 7 tronçons sur près de 7 kilomètres et représentant un coût d'aménagement estimé à 2 000 000€ (hors acquisitions foncières). Ces études pré-opérationnelles consisteront en la réalisation de plans topographiques, d'une étude de faisabilité et d'une étude d'avant-projet. La collectivité envisage de réaliser des études de maîtrise d'œuvre sur les itinéraires planifiés jusqu'à 2027.</p> <p>Détail des portions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Portion 1 (1,07 kilomètres) envisagée pour 2025 : Piste cyclable et/ou voie verte sur accotement sur la RD933 avenue de griffailles et avenue du Marquet à Montmerle-sur-Saône</li><li>- Portion 2 (860 mètres) envisagée pour 2026 : Piste cyclable et/ou voie verte sur accotement sur RD933 avenue du Marquet à Montmerle-sur-Saône</li><li>- Portion 3 (945 mètres) envisagée pour 2027 : ce tronçon dessert l'aire d'accueil de la Voie Bleue et traverse une zone résidentielle. L'aménagement est donc à définir en concertation avec la commune et les riverains puis par des études complémentaires pour favoriser la bonne intégration de celui-ci avec l'usage des voies par les riverains. Il se situe route de Saint-Trivier et boulevard de la République à Montmerle-sur-Saône</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Portion 4 (870 mètres) envisagée pour 2028 : voie verte de 3 mètres-D17 route de Belleville</li> <li>- Portion 5 (1,424 kilomètres) envisagée pour 2029 : aménagement cyclable et piéton sur les premiers 500 mètres puis zone 30 sur la D933 route de Trévoux et route Thoisse à Guéreins.</li> <li>- Portion 6 (790 mètres) envisagée pour 2030 : Piste cyclable et/ou voie verte sur accotement sur la D933 avenue de Thiollot à Montmerle-sur-Saône</li> <li>- Portion 7 (820 mètres) envisagée pour 2030 : aménagement à définir en concertation avec la commune (bande cyclable ou mode doux) sur la D933 route de Thoisse à Genouilleux</li> </ul> <p>Ce découpage et les types d'aménagements définitifs pourront être adaptés à l'issue des études pré-opérationnelles et des travaux de maîtrise d'œuvre. Des concertations avec le Département seront réalisées pour les aménagements sur les routes départementales.</p>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 96 500 € HT</b></p> <p>→ Coût estimé des études pré-opérationnelles : 55 000 € HT</p> <p>→ Coût estimé des études de maîtrise d'œuvre : 41 500 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subvention envisagée :</b></p> <p>La CCVSC a candidaté à l'Appel à Projets AVELO 3 « Développer le système vélo dans les territoires » (dossier déposé le 15 janvier 2024)</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2027</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Finalisation de l'étude qui donnera lieu à la réalisation des itinéraires

## Résultat auto-évaluation

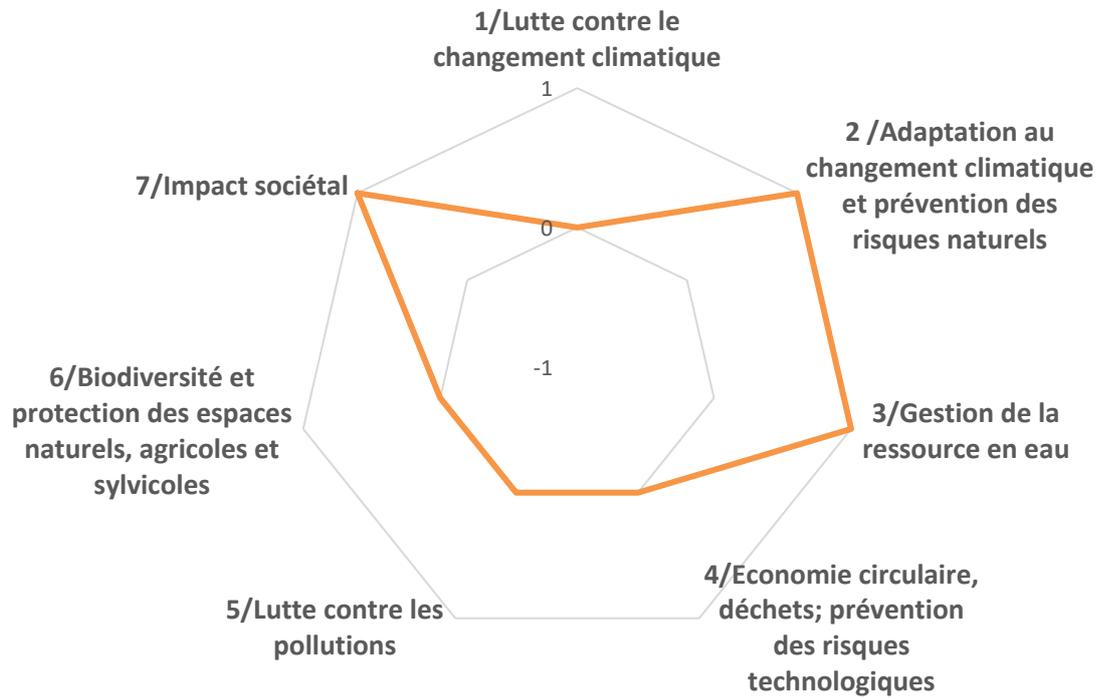


## Fiche Projet Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	113- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<b>Désimperméabilisation des sols de l'école publique de Montceaux</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> - lutter contre le réchauffement climatique - gestion des eaux pluviales (infiltration d'eau de pluie) - améliorer la qualité des parcelles d'accueil et de jeux des enfants  <b>Description de l'action :</b> → désimperméabiliser les sols de l'école publique et mise en place d'un revêtement enrobé clair drainant
<b>Partenaires</b>	Etat, Agence de l'Eau RMC, Conseil départemental de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 8 300 € HT soit 9 960 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	▪ <b>Subventions souhaitées</b> → DETR → Agence de l'Eau RMC → Conseil départemental
<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

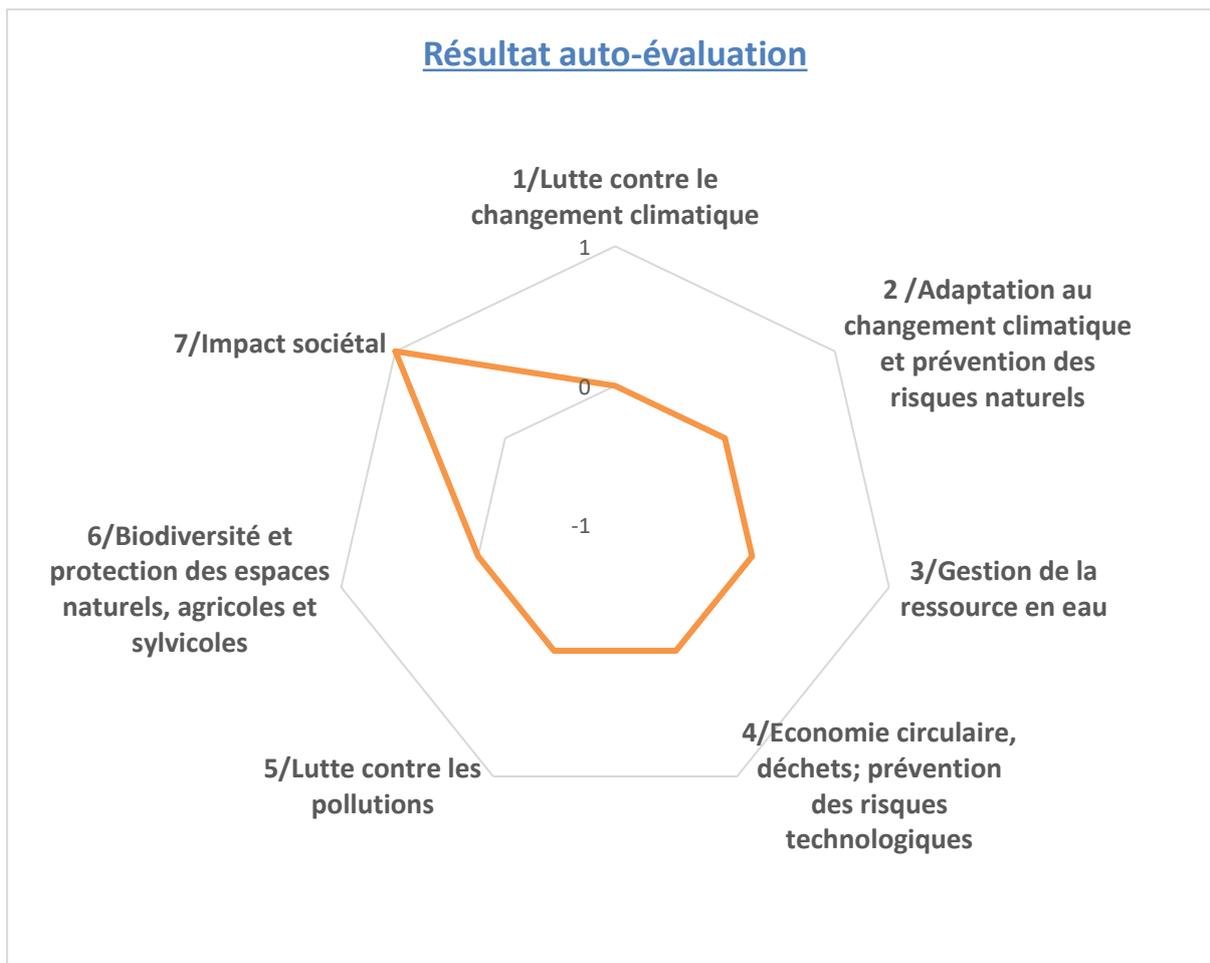


# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS- renforcer la qualité de vie des habitants
<b>Action n°</b>	114 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Renforcement du pôle santé- des Huguets</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li><li>- Répondre favorablement aux demandes d'installation de professionnels de santé</li><li>- Renforcer les conditions d'accès aux soins de santé</li><li>- Lutter contre la désertification médicale</li><li>- Regroupement géographique des professionnels médicaux et paramédicaux</li><li>- Améliorer les conditions d'accessibilité et de stationnement pour les habitants comme pour les professionnels</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>La commune dispose sur son territoire d'une Maison de santé pluridisciplinaire regroupant plusieurs professionnels de santé tels que : Infirmiers, Kinésithérapeutes, médecins généralistes, nutritionniste, orthophoniste, ostéopathe, psychologie, sage-femme, etc. gérée directement par la municipalité et également du Pôle Santé des Huguets, regroupement géographique de professionnels divers : Pharmacie, Kinésithérapeutes, Dentistes, Vétérinaire, etc.</p> <p>Pour satisfaire l'ensemble des objectifs susvisés et dans un souci de répondre favorablement aux demandes d'installations régulières des professionnels de santé, la municipalité souhaite regrouper l'ensemble des offres de santé actuelles au droit d'un même secteur géographique, parcelles cadastrées section ZW n° 89 et 207 classées en zone UP du PLU en vigueur vouée aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif.</p> <p>Ce projet permettra outre les objectifs précédents, de permettre une accessibilité et un stationnement facilité à la fois pour les praticiens comme pour les patients, devenu aujourd'hui exigü sur les emplacements actuels.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, les élus auront une attention très particulière tant sur la conception d'un bâtiment à haute valeur environnementale que sur les services proposés à la population.</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, ARS
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>995 000 € HT soit 1 194 000 € TTC</b> dont étude faisabilité : 9 840,00 € HT soit 11 808,00 € TTC
<b>Plan de financement</b>	A venir

<b>Calendrier</b>	2024 : étude de faisabilité 2025 : étude AVP/ concours-consultation (MAO) 2026 – 2028 : travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête

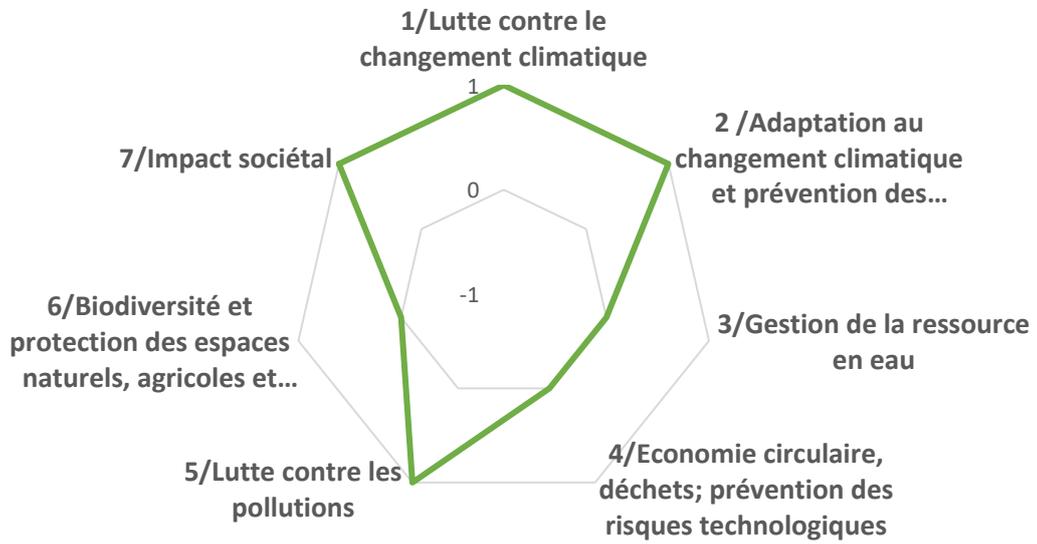


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	115 -NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Extension du siège de la Communauté de communes</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire face au développement de la communauté de Communes (accroissement des effectifs)</li><li>▪ Volonté d'utiliser des matériaux et méthodes de construction visant à limiter les consommations d'énergie</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Création d'une extension de 120m2 environ, qui proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une salle de réunion</li><li>▪ Une salle de restauration</li><li>▪ 5 nouveaux bureaux</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 500 000 € HT soit 600 000 € TTC</b> → 400 000 € HT – travaux → 100 000 € - Etudes, MOE, AMO
<b>Plan de financement</b>	<b>Non défini à ce stade</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : mission AMO, études et consultation MOE <b>2025</b> : début des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

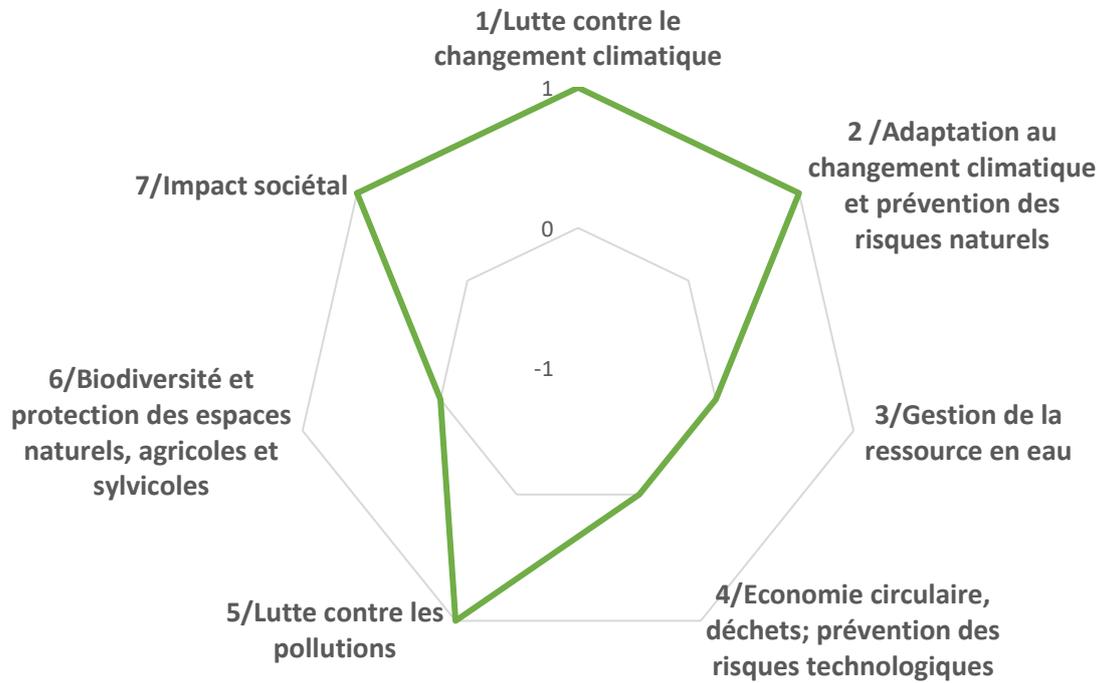


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 , TE
<b>Action n°</b>	116- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation d'une Gestion technique centralisée (GTC) sur les systèmes de chauffage du siège de la CCVSC</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conformité au décret BACS</li><li>▪ Réduction des consommations d'énergie</li></ul> <b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en place d'équipements de pilotage à distance</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat (DETR / CEE...), ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 30 000 € HT soit 36 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Non défini à ce stade</b>
<b>Calendrier</b>	<b>Courant 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

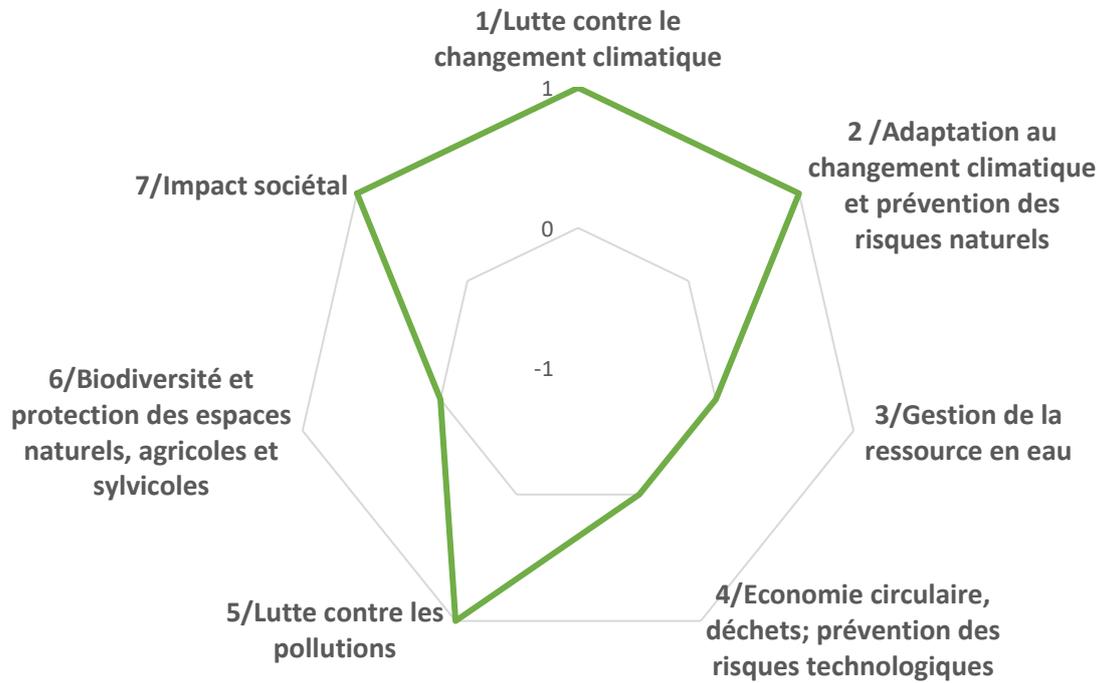


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	117 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<b>Isolation des vestiaires du gymnase à Thoissey</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire les consommations énergétiques</li><li>- Lutter contre le réchauffement climatique</li><li>- Améliorer le confort des utilisateurs</li></ul> <b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Isoler par l'extérieur les vestiaires et changements des menuiseries</li><li>- Mise en place d'une VMC simple flux</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 50 000 € HT soit 60 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Non défini à ce stade
<b>Calendrier</b>	Courant 2024 : travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

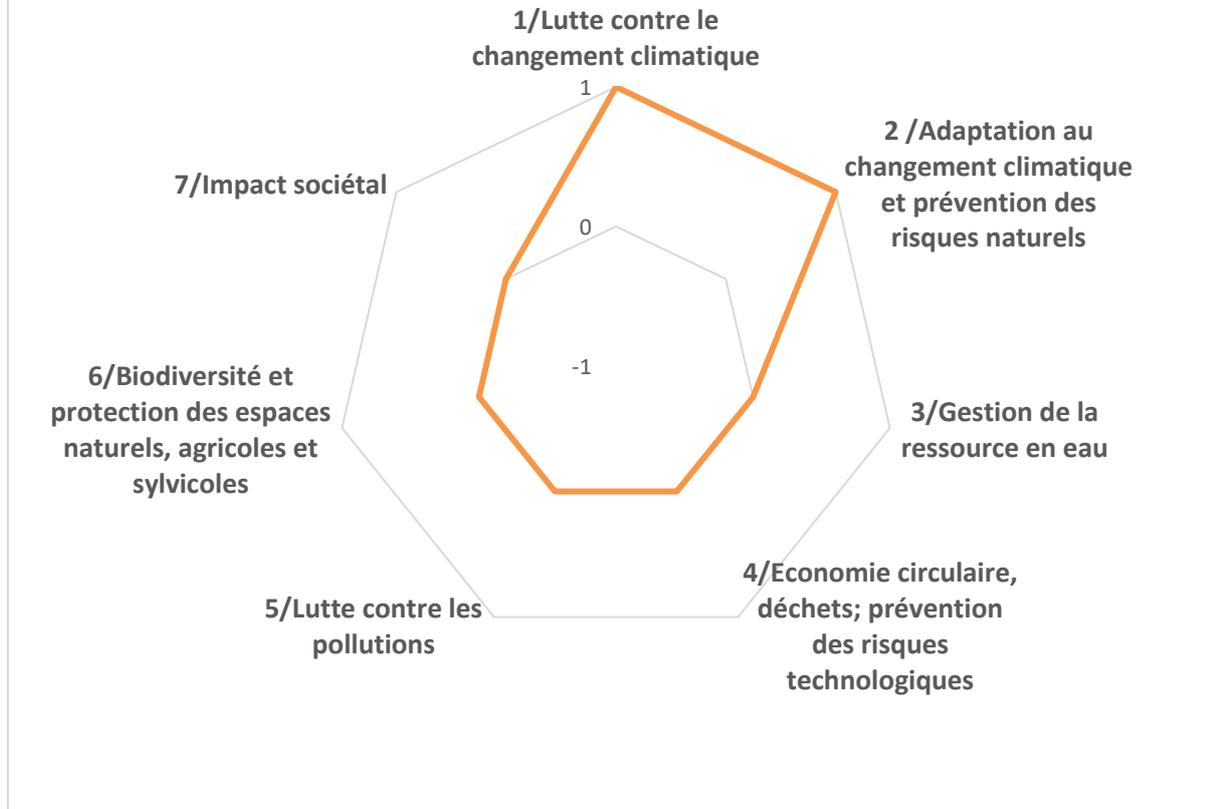


# Fiche Action Mogneneins

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	118 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Programme de changement luminaires bâtiments communaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Mise en place d'un éclairage public plus économe pour permettre des économies d'énergie.</p> <p><b>Description du projet :</b> Changement des luminaires de la Mairie et de la salle des fêtes de la commune.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 5 488,18 € HT</b></p> <p>→ Coût estimatif salle des fêtes : 4 200 € HT</p> <p>→ Coût estimatif mairie : 1 288,70 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées 2024 :</b></p> <p><b>DETR : 1 097,77 €</b></p> <p><b>Fonds vert : 3 293,31 €</b></p>
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : remplacement des éclairages sur les 2 sites
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

## Résultat auto-évaluation

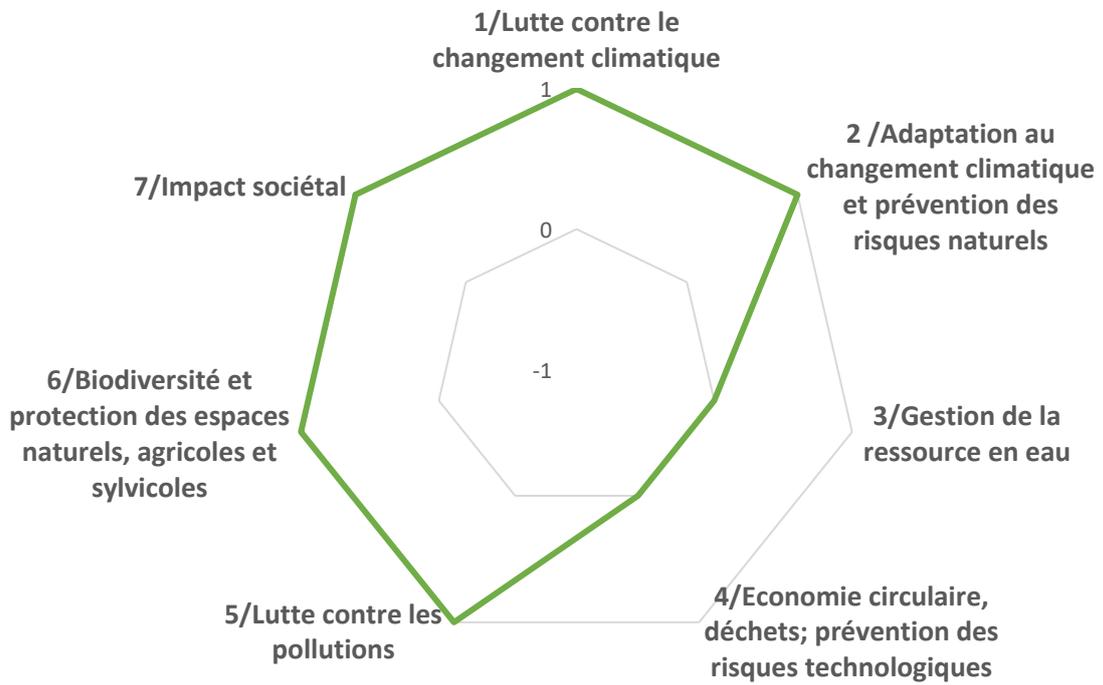


## Fiche action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>projet n°</b>	119 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<b>Rénovation de l'arboretum de Thoissey</b>  <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Observer des espèces de différentes essences connues ou peu connues</li><li>▪ Faire face au changement climatique</li></ul> <b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Inventaire des essences, repérage des arbres remarquables, création de la signalétique, édition d'un livret.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Nymphéa, concepteur paysager
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimé : 18 000 € HT soit 21 600 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	En construction. Pour l'instant, fonds propres de la commune
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

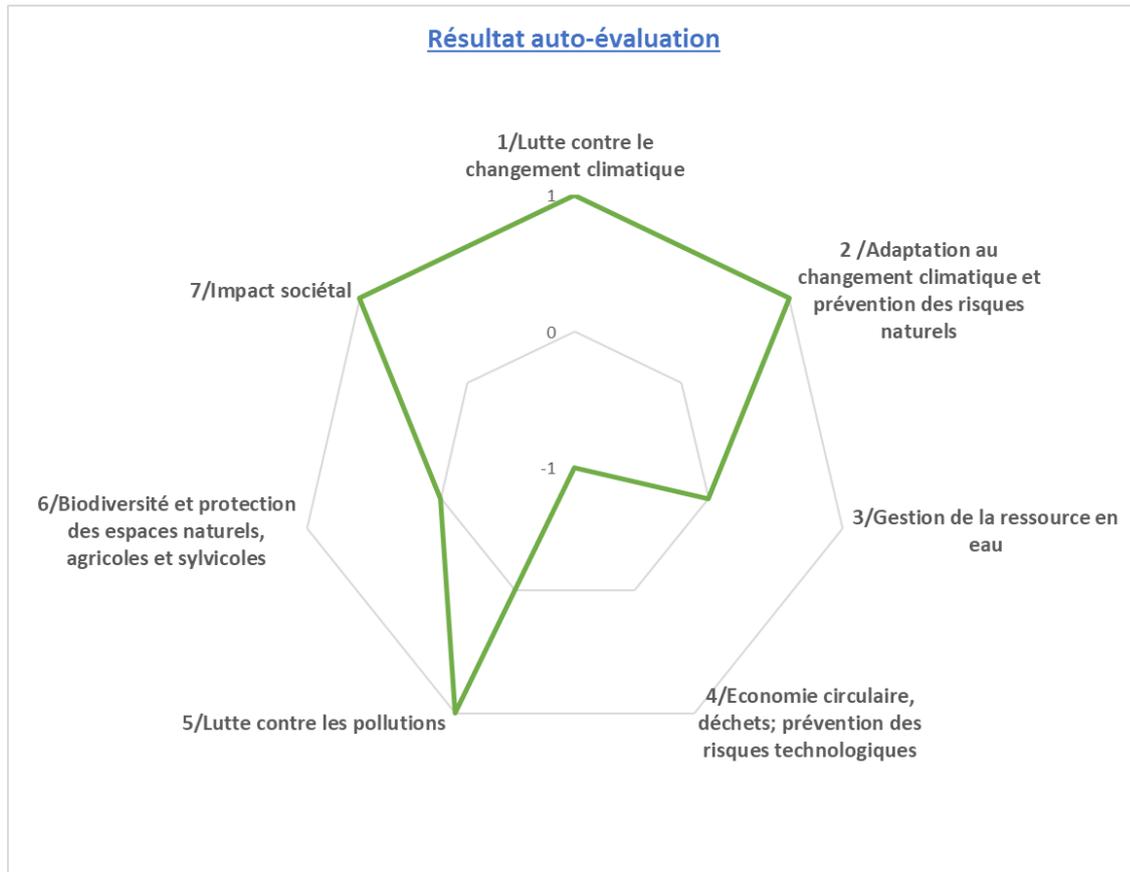


## Fiche action Mogneneins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	120- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<b>Gestion écoulement eaux pluviales du parking du Cheval Blanc</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Eviter les débordements lors de pluies intenses  <b>Description de l'action :</b> Mise en place d'une cuve enterrée de 3 m3
<b>Partenaires</b>	CCVSC, Agence de l'eau RMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 18 782,50 € HT soit 22 539 € TTC</b> Détails des coûts à venir
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> → Fonds de concours CCVSC → Agence de l'Eau
<b>Calendrier</b>	Courant 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Observation du circuit d'écoulement des eaux pluviales

## Résultat auto-évaluation









3.2 Tableau de suivi et évaluation du CRTE et résultats attendus

Axes stratégiques	Orientations thématiques	actions thématiques	actions / projets	N° Action 2021-2022-2023-2024		Maitrise d'ouvrage	Montant initial HT	Financements attendus	Coût net collectivité (HT)	Coût net collectivité (TTC)	montant engagé TTC	financements octroyés (part SIEA non inclus)	Réalisé TTC					Indicateurs d'évaluation					
				2021	2022								2023	2024	2025	2026							
Transition écologique	Réduction CO2	Mobilité alternative	Véloroute	1		CCVSC	2 055 898	1 941 436	320 512	384 614	2 467 077	1 735 386	70 806	85 825	2 109 776	200 671	0	0	Collecte annuelle des données statistiques (fréquentation) via les mesures prises sur un ou des compteurs permanents disposés sur la véloroute + comparaison complémentaire des données avec les mesures des compteurs situés en amont et en aval sur les autres territoires plus éloignés				
			Etude de mobilité - finalisée	2		CCVSC	53 563	42 851	8 194	9 833	36 540	45 369	8 520	27 735	17 308	0	0	0	0	Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic			
			Modes doux - finalisée	3		CCVSC	314 134	186 193	127 941	153 929	7 764	186 193	810	357 537	0	0	0	0	0	0	Enquête de fréquentation des nouveaux aménagements auprès des collégiens		
			Modes doux		4	Garnerans	100 000	120 000	120 000	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Calcul du nombre de piétons journalier		
			Modes doux		5	Garnerans	120 000	120 000	120 000	144 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Calcul du nombre de piétons journalier		
			Modes doux - finalisée	6		Garnerans	112 142	20 000	92 142	110 570	92 142	110 570	92 142	20 000	798	91 344	0	0	0	0	0	Calcul du nombre de piétons journalier	
			Modes doux - développement modes actifs dans le village	7		Guereins	10 000	0	10 000	12 000	12 000	12 000	12 000	0	0	0	6 000	6 000	0	0	0	Calcul du nombre de piétons journalier	
			Modes doux	8		Messimy	48 000	0	48 000	57 600	24 000	24 000	24 000	0	0	0	14 400	14 400	0	0	0	Calcul du nombre journalier de piétons	
			Modes doux	9		Montmerle	530 400	73 120	457 280	595 440	148 900	148 900	148 900	34 200	0	0	143 500	1 800	0	0	0	Analyse comparative du nombre de véhicules avant et après mise en place, nombre mètre linéaires aménagés en mode actif, nombre aides aux particuliers, enquête statistiques sur la part des modes actifs dans les déplacements,	
			Modes doux	10		Genouilleux	528 333	0	528 333	634 000	634 000	634 000	634 000	0	0	0	0	0	0	0	0	Calcul du nombre de piétons journalier	
			Modes doux	11		Illiat	375 000	0	375 000	450 000	10 404	10 404	10 404	0	0	0	0	4 500	0	0	0	Analyse comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école	
			Modes doux et aménagement Rue de l'Industrie - Visionis Montmerle	89		CCVSC	378 237	280 000	257 397	308 876	453 884	453 884	453 884	120 840	1 194	5 880	341 311	105 499	0	0	0	Comparaison fréquentation des voies avant / après aménagements et contrôle de vitesse	
			Modes doux - finalisée	106		Saint-Etienne-S/C	116 668	64 764	52 904	63 485	140 002	140 002	140 002	63 764	0	81 001	55 379	0	0	0	0	0	calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture évités
			Modes doux	108		Saint-Etienne-S/C	600 000	394 000	600 000	720 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture évités	
			Covoiturage	110		CCVSC	46 375	1 913	46 375	55 650	5 850	5 850	5 850	0	0	0	0	5 850	0	0	0	0	
			Modes doux - Saint Didier S/C et Thoisy	111		CCVSC	98 400	0	98 400	118 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Modes doux - schéma cyclable	112		CCVSC	96 500	0	96 500	115 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Covoiturage		13	Guereins	58 333	70 000	58 333	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage et de son évolution et mesure de l'utilisation des bornes de recharge
			Covoiturage		14	Messimy	75 000	22 500	75 000	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage et de son évolution
			Eclairage	15		CCVSC	82 603	41 592	46 161	55 393	82 603	82 603	82 603	36 442	0	29 156	34 967	35 000	0	0	0	0	Gain d'économie d'énergie estimé à la suite de l'audit
			Eclairage - finalisée	16		Garnerans	7 056	1 708	5 348	6 418	8 121	1 708	1 708	8 121	0	0	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Eclairage	17		Messimy/ SIEA	109 250	20 543	88 707	106 448	44 925	44 925	44 925	20 543	0	0	44 925	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Eclairage - passage en LED équipements sportifs et bâtiments publics	88		CCVSC	96 821	31 806	65 021	78 026	116 186	116 186	116 186	31 806	0	47 870	36 680	38 038	0	0	0	0	Comparatif consommation énergétique avant/après et enquête de satisfaction auprès des sportifs
			Eclairage - passage en LED éclairage public	90		St-Didier-S/C /SIEA	165 905	103 120	155 905	187 086	79 736	79 736	79 736	10 000	0	24 486	4 996	50 254	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'électricité de la commune (avant passage en LED / après passage en LED)
			Eclairage - modernisation points lumineux - finalisée	96		Mogneneins	5 250	0	5 250	6 300	6 300	6 300	6 300	0	0	6 300	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Passage en LED éclairage public - finalisée	91		Francheteins/SIEA	33 916	0	33 916	40 699	19 830	19 830	19 830	0	0	19 830	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Aménagement coeur de village	92		Francheteins/SIEA	85 500	0	85 500	1 029 000	616 600	616 600	616 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Enfouissement réseau et passage en led - abandon		18	Montceaux / SIEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Aménagement parking	93		Montceaux / SIEA	77 958	34 400	43 558	52 270	78 991	78 991	78 991	34 400	34 800	34 800	0	0	0	0	0	0	Niveau de satisfaction des usagers et analyse comparative de la consommation d'électricité de la commune (avant passage en LED / après passage en LED)
			Passage en LED éclairage public	19		Montceaux / SIEA	72 333	0	72 333	86 800	57 416	57 416	57 416	0	0	8 924	8 924	14 377	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Passage en LED éclairage public	103		SIEA	77 000	0	77 000	92 400	92 400	92 400	92 400	0	0	0	18 663	0	0	0	0	0	analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public
			Passage en LED éclairage public	99		Chaleins /SIEA	100 000	100 000	100 000	120 000	120 000	120 000	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liées à l'éclairage
			Véhicules - suppression hors CRTE		20	CCVSC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Véhicules	21		Garnerans	32 000	0	32 000	38 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Evolution de la consommation carbone des véhicules communaux
			Bornes de recharge véhicules	22		Messimy/ SIEA	60 000	0	60 000	72 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Comptabilisation du nombre de véhicules électriques en circulation avant / après
		Camping nature - abandon		23	Montmerle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Nombre d'équipements installés, Evolution des consommations énergétiques (eau, électricité), Enquête de satisfaction de la clientèle au regard de l'engagement en faveur du développement durable, Enquête de motivation de la	
		Installation gestion technique centralisée - système	116		CCVSC	30 000	30 000	30 000	36 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Passage en led éclairage public	118		Mogneneins	5 488	0	5 488	6 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Bâtiments	24		CCVSC / SIEA	36 108	17 041	19 067	22 881	38 987	38 987	38 987	17 041	0	8 638	8 638	21 712	0	0	0	0	Evolution des consommations énergétiques (eau, électricité)	
		Bâtiments, isolation - finalisée	26+27		Garnerans	166 153	134 077	32 076	38 491	199 384	199 384	199 384	134 077	0	134 077	0	0	0	0	0	0	Enquête de motivation de la clientèle et obtention d'un label	
		Bâtiment, isolation	72		Guereins	775 000	429 624	775 000	931 200	313 999	313 999	313 999	0	0	109 999	304 000	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
		Reconstruction Ecole	29+48		Montmerle	2 862 701	563 226	2 342 986	2 811 583	3 414 148	3 414 148	3 414 148	519 715	0	869 555	850 547	850 547	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)	
		Bâtiment, isolation, extension restaurant scolaire	30+63		Messimy	964 349	558 177	606 172	727 406	119 464	119 464	119 464	358 177	0	8 100	119 464	431 663	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
		Bâtiment, pompe à chaleur	31		Genouilleux	100 000	100 000	100 000	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)	
		Bâtiment, isolation	32		Thoisy	306 302	72 221	251 920	302 304	325 561	325 561	325 561	54 382	0	113 961	85 600	126 000	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
		Bâtiment, chauffage - finalisée	95		Mogneneins	26 385	16 491	9 895	11 873	31 662	31 662	31 662	16 491	0	31 662	0	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
		Bâtiment, chauffage - finalisée	97		Mogneneins	8 593	5 377	3 216	3 859	10 311	10 311	10 311	5 377	0	6 175	10 311	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
		Bâtiment, rénovation énergétique	100		Illiat/SIEA	50 000	49 000	23 500	28 500	28 500	28 500	28 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Etude comparative de la consommation
		Bâtiment, isolation	33		Illiat	117 607	91 016	56 091	67 309	141 128	141 128	141 128	61 516	0	17 238	68 182	55 709	0	0	0	0	0	Etude comparative de la consommation
		Bâtiment, rénovation énergétique	105		Saint-Etienne-S/C	50 080	6 000	50 080	60 096	52 896	52 896	52 896	0	0	32 735	32 183	0	0	0	0	0	0	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes
		CPE	34		CCVSC	465 460	0	465 460	558 553	209 457	209 457	209 457	9 352	69 819	69 819	69 819	0	0	0	0	0	0	Comparaison des consommations énergétiques avant/après mise en place du CPE
		Bâtiment, extension, travaux énergétique	115		CCVSC	500 000	500 000	500 000	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Bâtiment, isolation	117		CCVSC	50 000	50 000	50 000	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Meilleure utilisation déchets verts		35	Lurcy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Production d'énergie renouvelable			CCVSC / SEM LEA	26 852	0	26 852	26 852	78 635	78 635	78 635	26 852	0	51 783	0	0	0	0	0	0	0	loyer correspondant à une partie de l'économie générée par l'autoconsommation du centre sportif
		Photovoltaïque - abandon	37		Guereins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
		Photovoltaïque - abandon	38		Messimy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
		Photovoltaïque - Maîtrise des consommations	39																				



PREFECTURE DE L'AIN

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE, NOUVELLEMENT DENOMMÉ CONTRAT POUR LA  
RÉUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

**ANNÉE 2024**

**ENTRE**

La Préfète du Département de l'Ain, Mme Chantal MAUCHET

D'une part,

**ET**

La communauté de communes de Val de Saône Centre, représenté par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 mai 2024,

D'autre part.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2024 liste les actions à engager pour l'année 2024.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de relance et de transition écologique Val de Saône Centre, signé le 30 août 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** l'article 10 du CRTE permettant de modifier le corps du CRTE et ses annexes par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage,

**VU** le projet de territoire Val de Saône Centre 2021-2026 réactualisé,

**VU** le Comité de Pilotage du Contrat de Relance et de Transition Ecologique en date du 26 mars 2024, portant sur la signature de l'avenant n°3 au CRTE et de la convention financière annuelle 2024,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2024 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat nouvellement dénommé contrat pour la réussite de la transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2024, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2024**

Ces actions, qui seront à engager en 2024, sont déclinées **en annexe 1** de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation
- ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2024 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés sont détaillés dans la maquette jointe en annexe 2.

<b>Crédits Etat par type de crédits - prévisionnel 2024</b>					
Appel à Projet, AMI, CEE, Fonds vert	DETR/DSIL sollicitée en 2024	Volet territorial du CPER	Contrats	Agence de l'Eau, ADEME	<b>TOTAL</b>
<b>10 356 €</b>	<b>1 193 037 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>223 300 €</b>	<b>1 426 693€</b>

### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2024 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2024.

### **ARTICLE 5 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Montceaux, le .....

La Préfète de l'Ain,  
Chantal MAUCHET

Le Président de la Communauté de  
Communes Val de Saône Centre,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

### **Sommaire des annexes :**

**Annexe 1** – Fiches action 2024 convention financière CRTE CCVSC

**Annexe 2** – Maquette financière 2024 CRTE CCVSC



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**Convention financière annuelle**  
**Contrat Pour la Réussite de la Transition Ecologique**  
**Année 2024**

**Annexe 1 – 67 Fiches action, dont 11 nouvelles en 2024**

Total Opérations démarrant en 2021, 2022, 2023 ou 2024 :

- Opérations débutées en 2021 : **8**
- Opérations débutées en 2022 : **25**
- Opérations débutées en 2023 : **9**
- Opérations démarrant à compter de 2024 : **25**  
→ *dont 30 opérations identifiées comme pouvant être finalisées et/ou réalisées en 2024*

# Sommaire

## Axe 1 - Transition Ecologique

### Cible 1 - Réduction CO2

#### Mobilité alternative

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Véloroute	1		CCVSC
Modes doux	7		Guéreins
Modes doux	8		Messimy sur Saône
Modes doux	9		Montmerle sur Saône
Modes doux	10		Genouilleux
Modes doux – aménagement centre bourg	11		Illiat
Mode doux - Aménagement rue de l'industrie - Parc d'activité Visionis Montmerle	89		CCVSC
Mode doux	108		Saint-Etienne-Sur -Chalaronne
Mode doux	111		CCVSC
Mode doux - schéma cyclable	112		CCVSC
Covoiturage	110		CCVSC

#### Moindre consommation énergétique

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Eclairage	15		CCVSC
Eclairage	17		Messimy sur Saône et SIEA
Passage LED éclairage	19		Montceaux et SIEA
Passage en LED éclairage d'équipements sportifs communautaires	88		CCVSC
Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de la technologie LED	90		Saint Didier sur Chalaronne
Aménagement du cœur de village	92		Francheleins
Aménagement du parking de l'espace de loisirs et aménagement sécuritaire du chemin de Betheneins –	93		Montceaux
Passage en Led éclairage public	99		Chaleins
Passage en led éclairage public	103		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
Installation d'une Gestion technique centralisée (GTC) sur les systèmes de chauffage du siège de la CCVSC	116		CCVSC
Passage en led éclairage public 2024 NV réalisation 2024	118		Mogneneins

#### Energie des bâtiments et CPE

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Bâtiments	24		CCVSC et SIEA
Bâtiment, isolation	28		Guéreins
Reconstruction Ecole -2024 finalisation	29-48		Montmerle sur Saône
Bâtiment, isolation	30-63		Messimy sur Saône
Bâtiment, pompe à chaleur	31		Genouilleux
Bâtiment, isolation	32		Thoissey
Bâtiment, isolation	33		Illiat
CPE	34		CCVSC
Bâtiment, rénovation énergétique	100		Illiat
Bâtiment, rénovation énergétique	105		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
Bâtiment, extension, travaux rénovation énergétique	115		CCVSC
Bâtiment, isolation	117		CCVSC

### Production d'énergie renouvelable

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Photovoltaïque	36		CCVSC / SEM LEA
Photovoltaïque	39		Montmerle sur Saône
Photovoltaïque (Ecole+ mairie)	42		Montceaux
Etude de potentiel pour le développement de la méthanisation agricole	86		CCVSC

### Captation de carbone

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Plantation de haies	46		Messimy sur Saône
Plantation de haies	47		Saint Didier sur Chalaronne
Végétalisation centre bourg et allée du stade 2024	98		Chaleins
Rénovation de l'arboretum	119		Thoissey

## Cible 2 - Protection et mise en valeur des ressources de la qualité paysagère

### Protection des espaces sensibles et faunistiques et de patrimoine

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Préservation site des Minimes	50		Montmerle sur Saône

### Cycle de l'eau

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagements gestion des Eaux Pluviales Parc Actival	52		CCVSC
Création de réseau d'eaux pluviales	53		Messimy
Création de réseau d'eaux pluviales	54		Montmerle sur Saône

Mise en valeur des Echudes	55 + 12		Thoissey
Travaux assainissement	57		CCVSC
Travaux assainissement	58		CCVSC
Gestion des eaux pluviales	120		Mogneneins

## Axe 2 - Cohésion sociale

### Cible 1 - Renforcer les dynamiques de cœur de village

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Extension mairie avec création salle associative et médiathèque	62		Francheleins
Création d'une nouvelle bibliothèque et salle associative –	102		Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Création d'une nouvelle garderie	104		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

### Cible 2 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Réaménagement centre village	74		Messimy-sur-Saône
Aménagement urbain, ludique intergénérationnel	76		Garnerans
Réfection salle des fêtes	25		Garnerans
Réhabilitation terrasses et accès handicapés – salle des associations	101		Illiat
Modernisation de l'école existante	107		Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Renforcement du pôle médical des Huguets	114		Saint-Didier-sur-Chalaronne

### Cible 3 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants – Espaces verts

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Ouverture d'un espace vert public centre-bourg	79		Saint Didier-sur-Chalaronne

## Axe 3 – Economie soutenable

### Cible 1 - Développement de parcs d'activité

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Acquisition de foncier pour Visionis 7 -	80		CCVSC
Extension Visionis Montmerle	81		CCVSC
Aménagement Actival Saint Didier S/C	82		CCVSC
Requalification des trottoirs des parcs d'activité de Guéreins et de Chaleins	87		CCVSC

## Cible 2 - Renforcement du commerce de proximité

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Projet alimentaire interterritorial	83		CCVSC/ CCDSV
Acquisition et travaux pour deux locaux commerciaux	84		Saint Didier-sur-Chalaronne
Partage fruits et légumes	85		Garnerans

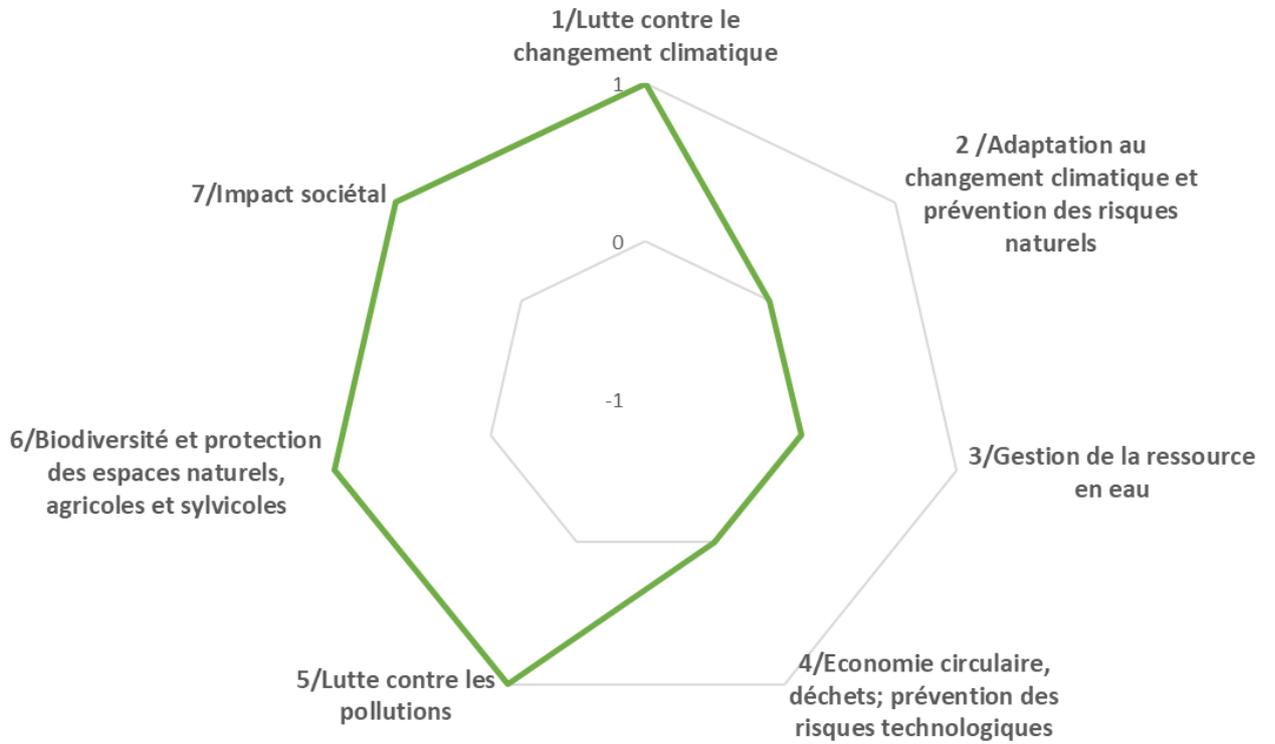
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement de la véloroute "Voie Bleue" le long du chemin de halage</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Renforcer l'attractivité touristique en bord de Saône</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Avec plus de 25,300 kilomètres de chemin de halage, la V50 traversera 10 communes sur les 15 qui constituent notre intercommunalité. Elle permettra de renforcer et de développer le potentiel touristique de nos hébergeurs, de nos restaurateurs, de nos prestataires de loisirs et rendra visible le Val de Saône à l'échelle régionale et nationale.</p> <p>À l'échelle locale cette fois, la véloroute s'inscrit pleinement dans les objectifs d'aménagements « mode doux » destinés aux habitants du territoire, comme le prévoit le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. En effet, la Voie Bleue passe à proximité des parcs d'activités économiques/industrielles du territoire (ZA Visionis, à Montmerle/Guéreins, ZA Actival à St-Didier sur Chalaronne) et les salariés seront invités à utiliser ce mode de déplacement pour se rendre sur leurs lieux de travail.</p> <p>À terme, une connexion avec la Voie verte du Beaujolais est prévue, afin que le maillage se poursuive avec l'autre rive et permette, in fine, de rejoindre les points d'intermodalité voisins (gare TER de Belleville, parking covoiturage péage A6).</p> <p>L'itinéraire V50 est un vaste projet cyclotouristique à l'échelle nationale, et même européenne, puisque l'itinéraire est réfléchi jusqu'au Luxembourg. En France, il se dessine de l'Allemagne à la confluence Saône-Rhône à Lyon, avec un nom qui lui a été choisi : "La Voie bleue".</p> <p>Sur le secteur de la communauté de communes Val de Saône Centre, ce n'est pas moins de 25,300 kilomètres de chemin de halage qui est concerné, répartis sur 10 communes : Messimy-sur-Saône, Lurcy, Montmerle-sur-Saône, Guéreins, Genouilleux, Peyzieux-sur-Saône, Mogneneins, Thoissey, St-Didier-sur-Chalaronne et Garnerans.</p> <p>La Communauté de Communes Val de Saône Centre a défini les principes de traitement de la liaison cyclable et le maillage d'aires d'accueil nécessaires pour les cyclotouristes. En plus des travaux évidents concernant le revêtement, des aires d'accueil pour le pique-nique, le ravitaillement en eau et le stationnement sont également prévus dans les aménagements, tout comme une signalétique à plusieurs niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- signalétique directionnelle pour flécher l'itinéraire ainsi que les services, commerces, sites d'intérêt et patrimoine à proximité ;</li></ul>

	<p>- signalétique d'accueil, notamment sur les aires d'accueil (stationnement, pique-nique...), pour présenter l'itinéraire, le territoire et son terroir, le contexte paysager, environnemental et culturel ;</p> <p>- signalétique d'interprétation pour donner des explications en matière de lecture des paysages, d'histoire des lieux (évolution des usages liées à la Saône...), de milieux écologiques, etc. aux itinérants mais aussi au public local qui viendra profiter des bords de Saône le week-end ou lors des périodes de vacances.</p> <p>La préservation de l'aspect naturel du site est une priorité dans les aménagements qui seront proposés.</p>
<b>Partenaires</b>	Europe, Région AURA, Département de l'Ain, Europe, Etat, Association Vélo et Territoires
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>2 055 898 € HT soit 2 467 077,6 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Plan de financement</b>            <b>Total Subventions attribuées : 1 735 384 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conseil régional : 546 312 €</li> <li>→ Conseil départemental : 532 170 €</li> <li>→ Europe (FEDER) : 446 309 €</li> <li>→ État – DSIL : 210 593 € HT</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Autofinancement CCVSC : 320 514 € HT soit 384 614 € TTC</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>Mai à novembre 2021</b> : Elaboration du dossier - Permis d'aménager, élaboration du dossier préalable « au cas par cas » au titre de l'évaluation environnementale du projet</p> <p><b>Décembre à mars 2022</b> : marché de MOE</p> <p><b>Juillet à septembre 2022</b> : Consultation pour le marché de travaux</p> <p><b>Octobre 2022</b> : début des travaux et conception des panneaux touristiques</p> <p><b>Été 2024</b> : fin des travaux dont mise en place de la signalétique et plantation de végétaux favorisant la biodiversité (inscription au budget CCVSC 2024)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>→ Collecte annuelle des données statistiques (fréquentation) via les mesures prises sur un compteur permanent disposé sur le chemin de halage à hauteur de Genouilleux et mis en place à l'automne 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oct.2023 à fév. 2024 : 10 005 passages dont 5 309 passages piéton et 4 696 passages vélo</b></li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

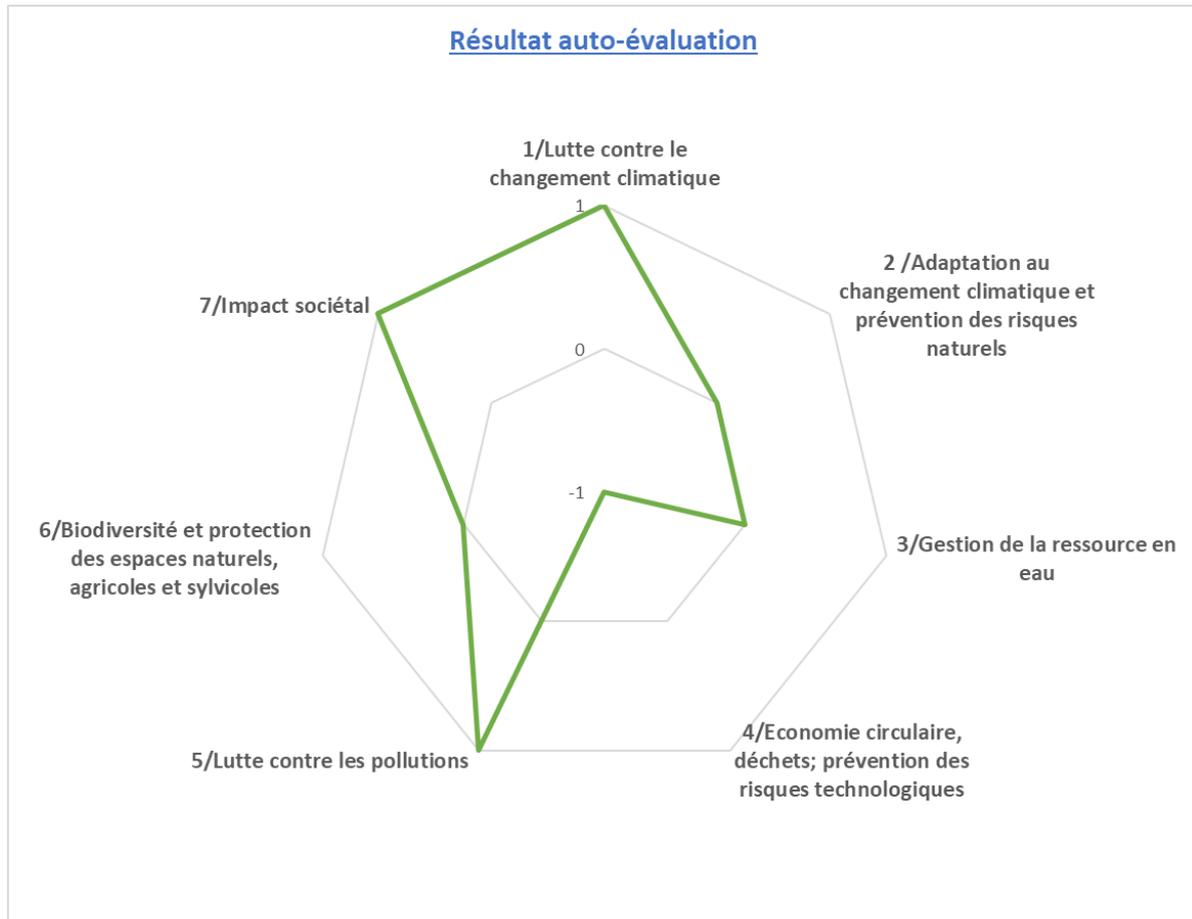


## Fiche Action Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	7
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Développement des modes actifs dans le village</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b></p> <p>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>→ Inciter à des déplacements non polluants en améliorant les liaisons modes actifs</p> <p>→ Dans un 2<sup>ème</sup> temps, relier les déplacements doux centre village avec la V 50 par la création d'aménagements spécifiques (<i>prochain mandat</i>).</p> <p><b>Description du projet – actualisation 2024</b></p> <p>Création, dans le village, de liaisons sécurisées pour piétons et deux roues sur des espaces déjà identifiés dans le PLU.</p> <p>Le tronçon visé se situe sur la RD 933c (compétence CD 01), qui traverse la commune.</p> <p>2023 : négociation entre la commune et le Département de l'Ain pour le déclassement de la RD 933c en voie communale. Le tronçon visé a été rétrocédé à la commune pour permettre la mise en œuvre du projet, à savoir la matérialisation de voies vélos et piétons par des traçages au sol.</p> <p>Ces travaux nécessitera la fermeture de la rue au niveau de la D17 (angle de la boulangerie de la Croisée, peu avant le rond-point de la Croisée en direction du pont), permettant de dessiner une rue partagée avec voies vélos, une de chaque côté et voitures au milieu. Le passage des voitures sera réservé aux résidents.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>2023</b> : réalisation d'une consultation des résidents concernés par le projet pour recueil d'un accord.</li><li>• <b>2024</b> : organisation d'une réunion avec le Département 01, les résidents concernés et les élus dans le cadre de l'avancement des travaux.</li><li>• <b>Courant 2024</b> : finalisation des travaux</li></ul>
<b>Partenaire</b>	Département de l'Ain pour la rétrocession
<b>Coût prévisionnel</b>	10 000 € HT soit 12 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	2024 : 10 000 € HT en autofinancement
<b>Calendrier</b>	Etude et Travaux : courant 2024 Finalisation 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons

## Résultat auto-évaluation

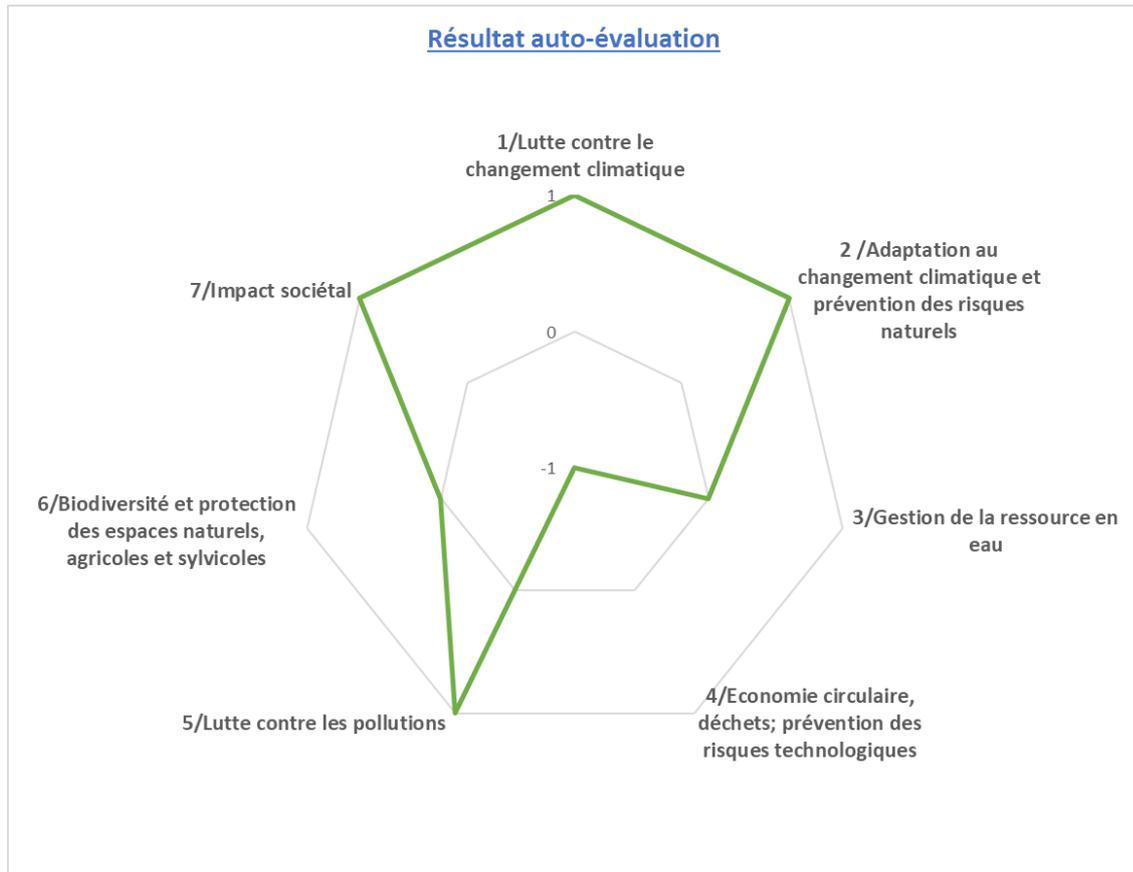


# Fiche Action Messimy-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	8
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Développement mode doux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b> → Diminuer le trafic routier et donc les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec le PCAET → Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle → Faire évoluer les pratiques."</p> <p><b>Description du projet</b> Terminer le cheminement existant dans le secteur du chemin des Sources et chemin de la Saône sur environ 600 à 700 mètres, permettant ainsi de rejoindre facilement à pied le centre village.</p>
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	48 000 € HT soit 57 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Solde en autofinancement</b> : 48 000 € HT 2023 : 12 000 € HT 2024 : 12 000 € HT 2025 : 12 000 € HT 2026 : 12 000 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 - 2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation

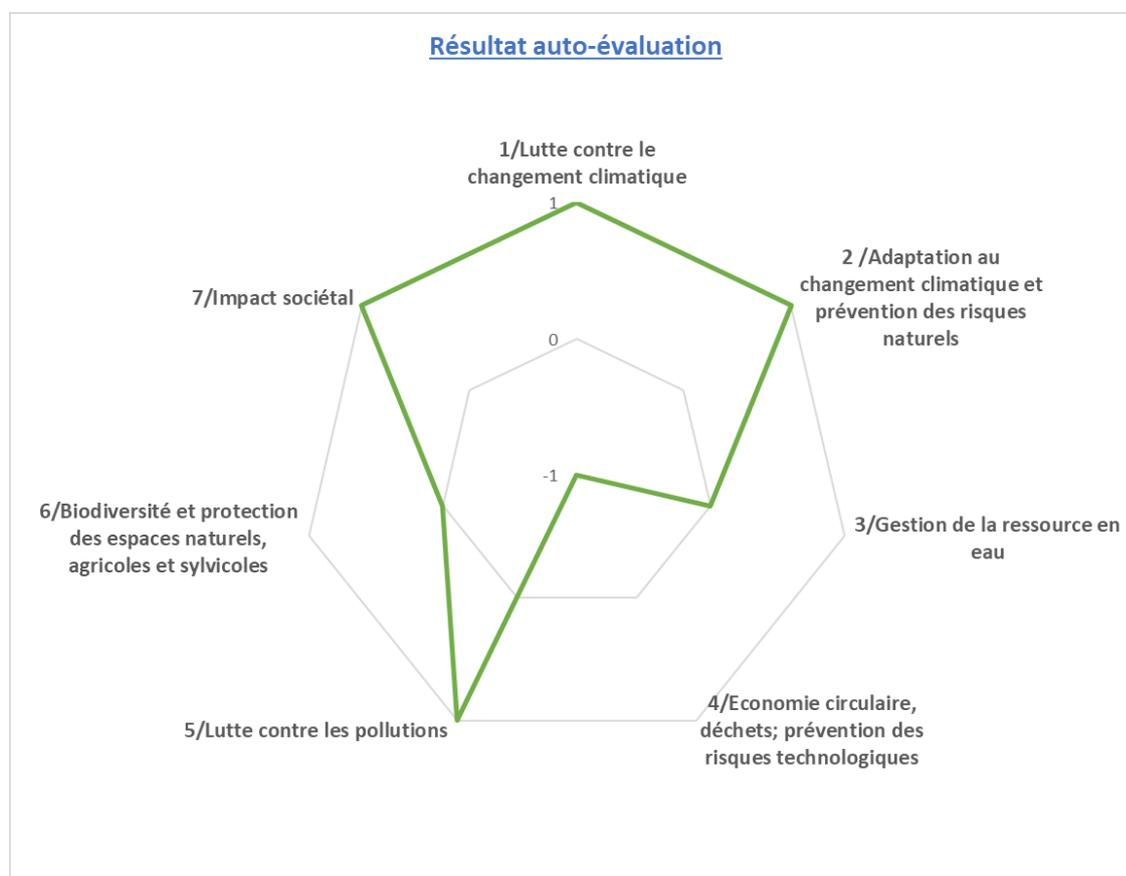


# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	9
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Commune cyclable et modes alternatifs de déplacements au « tout voiture » et à l'autosolisme</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte</b>            La commune de Montmerle-sur-Saône est traversée par plusieurs routes départementales (RD933, RD933c, RD27 et RD17a). En partenariat avec le Conseil départemental, la Commune a œuvré ces dernières années pour sécuriser ces voies mais le territoire de la commune, de par ses caractéristiques, est pénalisé par l'absence d'organisation de la mobilité et d'une offre de transports adaptés aux besoins. Il en résulte des déplacements basés essentiellement sur le "tout voiture".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Limiter les productions de gaz à effet de serre et les pollutions issues des déplacements motorisés, dans une double optique de réponse aux enjeux environnementaux et de santé publique</li> <li>→ Mise en œuvre du schéma des itinéraires "modes actifs" (schéma cyclable intercommunal, dont l'actualisation est en cours)</li> <li>→ Promotion des mobilités alternatives au "tout-voiture" et à l'autosolisme (développement du covoiturage, création de pôles multimodaux)</li> <li>→ Articulation avec les pôles urbains extérieurs</li> </ul> <p><b>Description du projet (incluant plusieurs actions dont la réalisation sera échelonné sur le mandat actuel et le prochain mandat)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aménagements permettant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers et les principaux services et équipements, dans une optique de maillage global, cohérent et accessible (voies en usage propre ou en usage partagé).</li> <li>→ Equipements des services municipaux en vélos à assistance électrique, pour les déplacements courts sur le territoire communal.</li> <li>→ Actions de sensibilisation et de consultation de la population, afin de faciliter l'ouverture et l'adhésion aux nouveaux modes de déplacement.</li> <li>→ Contribution à la mise en œuvre de toute politique pertinente à une échelle supra-communale, notamment dans le cadre du schéma mobilité de la CCVSC (aménagement de la Véloroute, réalisation d'aires de covoiturage, développement de transports publics collectifs, mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques, création de pôles multimodaux...)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, ANS, CEREMA, CAUE de l'Ain, Agence départementale d'ingénierie, Universités et/ou écoles (études supérieures en urbanisme)
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût estimatif global : <b>530 400 € HT</b></li> <li>▪ Coût total réalisé :               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>2024-2024-2025</b> : acquisition de 2 vélos électriques pour les agents de la PM : 3 000 € HT (2023 et 2024) et acquisition d'un vélo supplémentaire en 2024 + 1500 € HT en 2025 (sur 3 ans) - soit un coût total de 4 500 € HT</li> </ul> </li> </ul>

	<p>→ <b>2023</b> : mise en place d'un forfait « mobilité durable » pour les agents municipaux : 1 900 €</p> <p>→ Actions de sensibilisation et incitation citoyenne et ludique (notamment en faveur des jeunes) du recours au vélo par l'aménagement d'un terrain « Pumptrack » : 115 000 € HT et aménagements de liaisons en modes doux (réalisation au-delà de 2026 – prochain mandat) :</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total subvention attribuée : 34 200 €</b></li> <li>→ <b>ANS</b> : 34 200 €</li> </ul> <p><b>Total Subventions 2023 en attente notification :</b></p> <p>→ Etat (DETR) : 13 680 €</p> <p>→ Région AURA : 25 240 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Solde à charge commune</b> : 496 200 € HT (hors subventions non attribuées)</li> </ul> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des subventions non attribuées</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023-2024-2026</b> (hors aménagement liaisons mode doux)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse comparative du nombre de véhicules avant et après mise en place (comptages du Département)</li> <li>- Nombre de mètres linéaires aménagés en « modes actifs »</li> <li>- Nombre et montant des aides attribuées aux particuliers</li> <li>- Enquête statistique sur la part des « modes actifs » dans les déplacements</li> <li>- Nombre d'équipements visant à favoriser la pratique du vélo (aires de stationnement, bornes de recharge de vélos électriques...)</li> <li>- Part des cyclotouristes dans la clientèle du camping municipal</li> </ul>

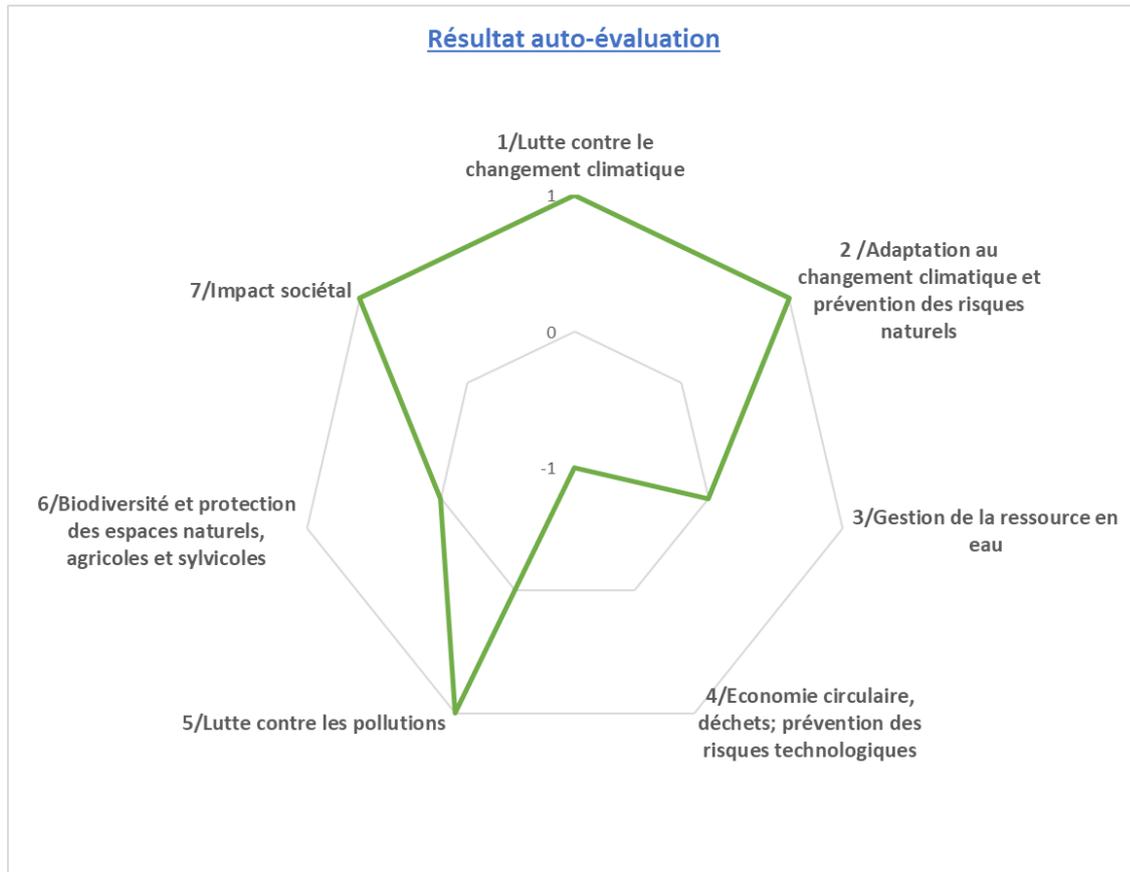


# Fiche Action Genouilleux

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	10
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la RD933</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b></p> <p>→ Lutter contre la pollution et le changement climatique</p> <p>→ Développer les cheminements doux afin de proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</p> <p>→ Sécuriser l'accès aux piétons</p> <p><b>Description du projet</b></p> <p>Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la RD933 <b>2024</b> : projet en phase d'étude intégrant la pacification de l'entrée situé au Nord de la commune</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>528 333 € HT soit 634 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées en 2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• DETR/DSIL</li><li>• Département de l'Ain</li></ul> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des subventions envisagées à définir ultérieurement</p>
<b>Calendrier</b>	Réalisation courant 2024 – début 2025
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons journalier

## Résultat auto-évaluation

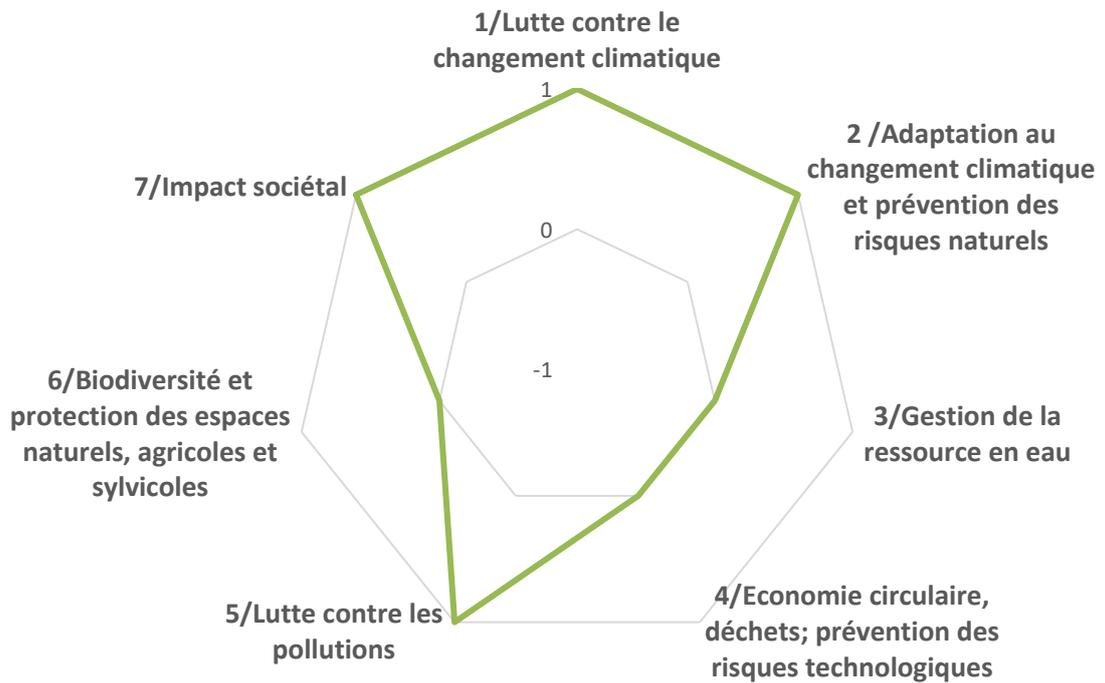


## Fiche Action Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	11
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du Centre Bourg</b></p> <p><b>Courant 2023- 2024 :</b> la commune a initié une réflexion dans le cadre d'une modification-révision de son PLU, dont l'objectif prioritaire est de renforcer son identité et son attractivité. Le présent projet est intégré dans le projet global de révision du PLU, actuellement en cours de finalisation.</p> <p><b>Objectif et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>– Proposer une alternative à la voiture individuelle dans le village et inciter à l'utilisation de véhicules plus écologiques (véhicule électriques, vélo...)</li> <li>– Sécuriser et faciliter l'accès à l'école, à l'église, aux différents lieux de visite et aux services administratifs</li> <li>– Créer un espace de rencontre pour les habitants</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'aménagement d'une voie mode doux dans le centre du village</li> <li>- Révision du sens de la circulation pour permettre une plus grande fluidité de circulation,</li> <li>- Travaux de sécurisation de la route principale par notamment la création d'un cheminement doux pour les enfants (école)</li> <li>- Création d'une aire de stationnement,</li> <li>- Installation d'une borne de recharge électrique (voiture, vélo...)</li> <li>- Projet d'enfouissement de réseaux</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total : 375 000 € HT soit 450 000 € TTC 2024 : coût études cadrage – 4 500 € HT 2025 : plan de financement à venir
<b>Financement attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions envisagées : montant à définir en 2024</b> DETR, Région AURA dans le cadre du bonus ruralité Département de l'Ain</li> <li>▪ <b>Autofinancement hors subventions : 375 000 € HT</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 :</b> Etudes <b>2025 - 2<sup>ème</sup> semestre :</b> début des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école

## Résultat auto-évaluation

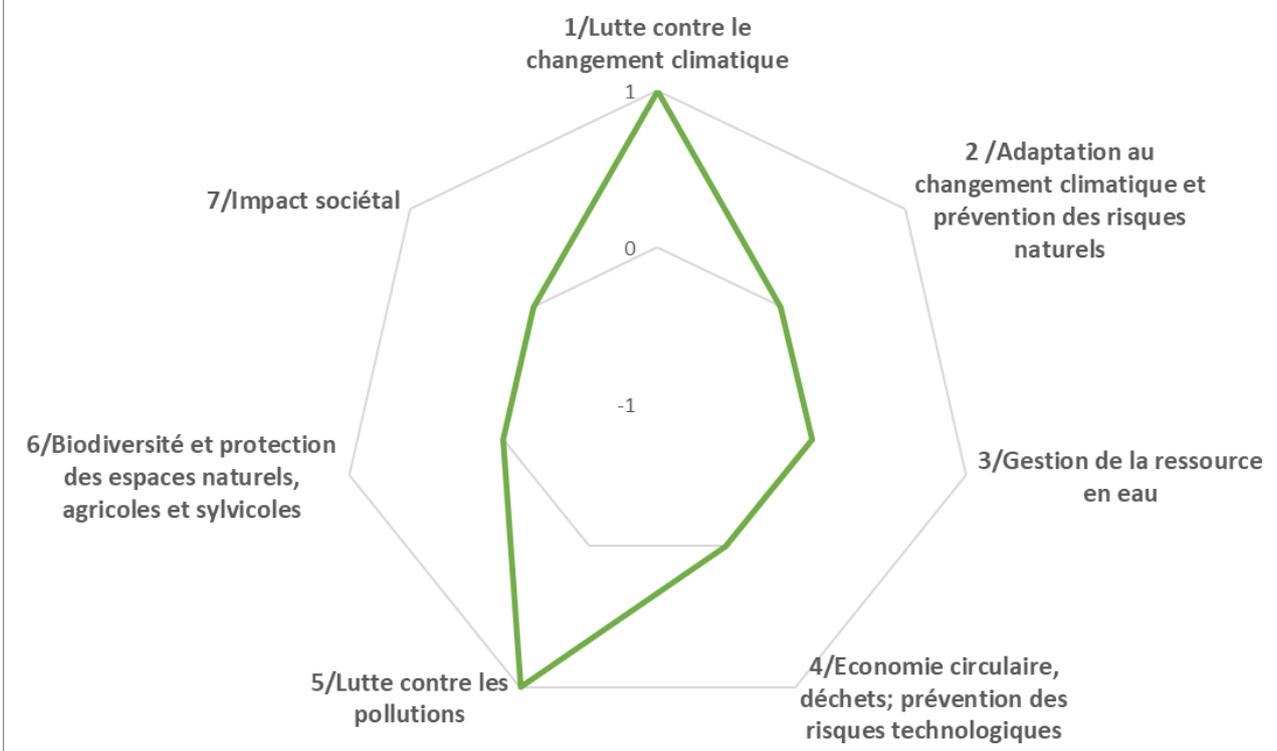


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	15
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation de l'éclairage Public</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage public avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées</li> <li>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage public</li> <li>→ Réduire la pollution lumineuse</li> <li>→ Répondre aux obligations de l'arrêté du 7/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses</li> <li>→ passage en LED de 50 points lumineux/an</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	PPI : <b>82 602,66 € HT soit 99 123,20 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées : 36 442 €</b></li> <li>→ DSIL 2022 (tranche 1) : 17 488 €</li> <li>→ DSIL 2023 (tranche 2) : 7 875 €</li> <li>→ Département de l'Ain (tranches 1 et 2) : 11 079 €</li> <li>▪ <b>Subventions 2024 estimées dans le cadre du CEE : 5 150 €</b></li> <li>→ 2 900 € pour le dossier Parc Actival</li> <li>→ 2 250 € pour la zone Visionis.</li> <li>▪ <b>Solde par autofinancement 46 160,66 € HT (hors financements CEE attribués)</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022-2023-2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>2022</b> : Réalisation de la première tranche de travaux (Parc Visionis Guéreins) : 24 296,90 € HT</li> <li>→ <b>2023</b> : Réalisation 2<sup>ème</sup> tranche de travaux (Parc Actival St Didier-sur-Chalaronne.) : 29 139,10 € HT</li> <li>→ <b>2024</b> : passage en LED parc Visionis Grand Rivolet à Montceaux et finalisation Visionnis Guéreins et Montmerle : 29 166,66 € HT (<b>prévisionnel 2024</b>)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain d'économie d'énergie estimé à l'issue de l'audit

Titre du graphique

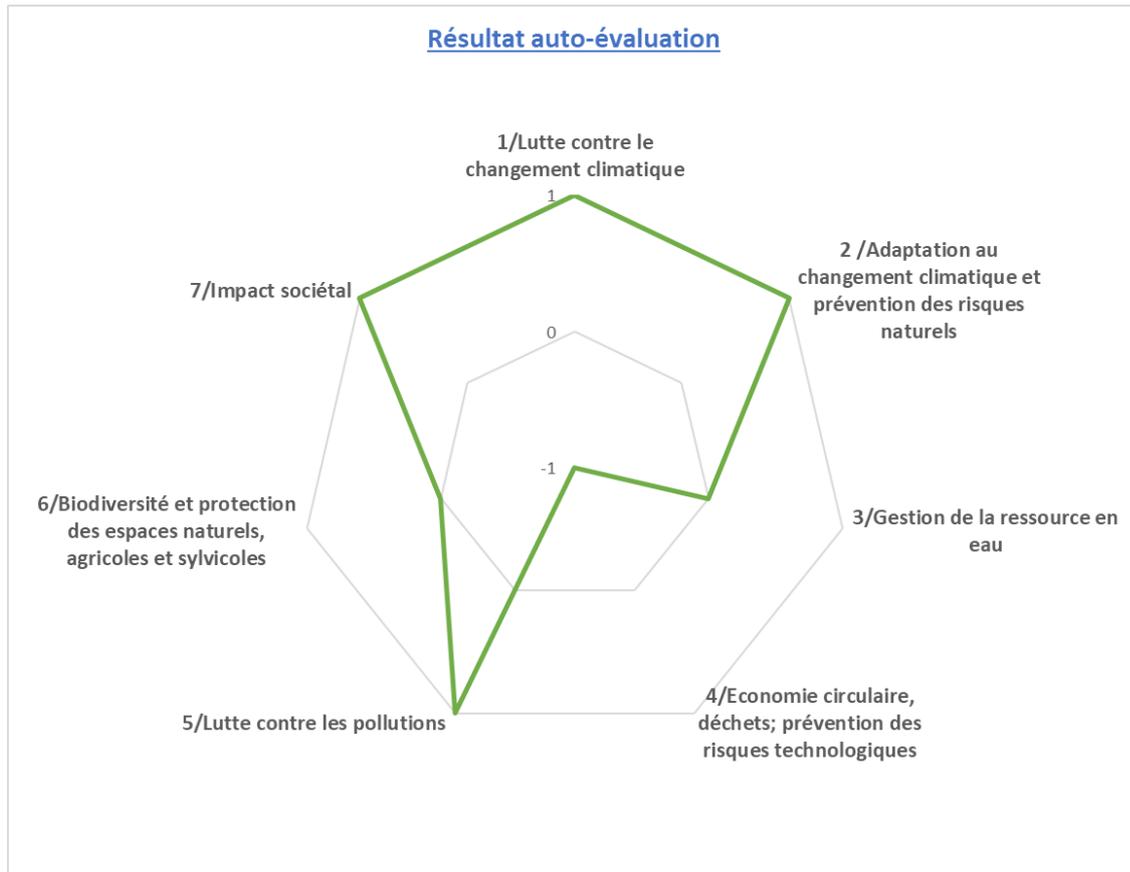


# Fiche Action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	17
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Optimisation éclairage public</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité d'environ 73% Il est à noter que la commune de Messimy sur Saône déjà décidé de couper l'éclairage public la nuit entre 23h30 et 5h30 sauf au niveau de la RD933 et du centre Bourg</p> <p><b>Description du projet :</b> Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable à réaliser par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, SIEA
<b>Coût réalisé</b>	<b>109 250 € HT soit 131 100 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Total subventions attribuées :</b></li><li>→ <b>Etat/ fonds vert 2024 :</b> 20 543 €</li><li>▪ <b>Part SIEA :</b> 65 550 €</li><li>▪ <b>Solde autofinancement :</b> 23 157 € HT</li><li>→ réalisé <b>2023 :</b> 37 437,71 € HT</li><li>→ Prévisionnel <b>2024 :</b> 0 €</li><li>→ <b>2025 :</b> remboursement à la commune du delta entre le coût réel de l'action après attribution subvention et le paiement de la commune</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2023-2024 –action en cours de finalisation</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

## Résultat auto-évaluation

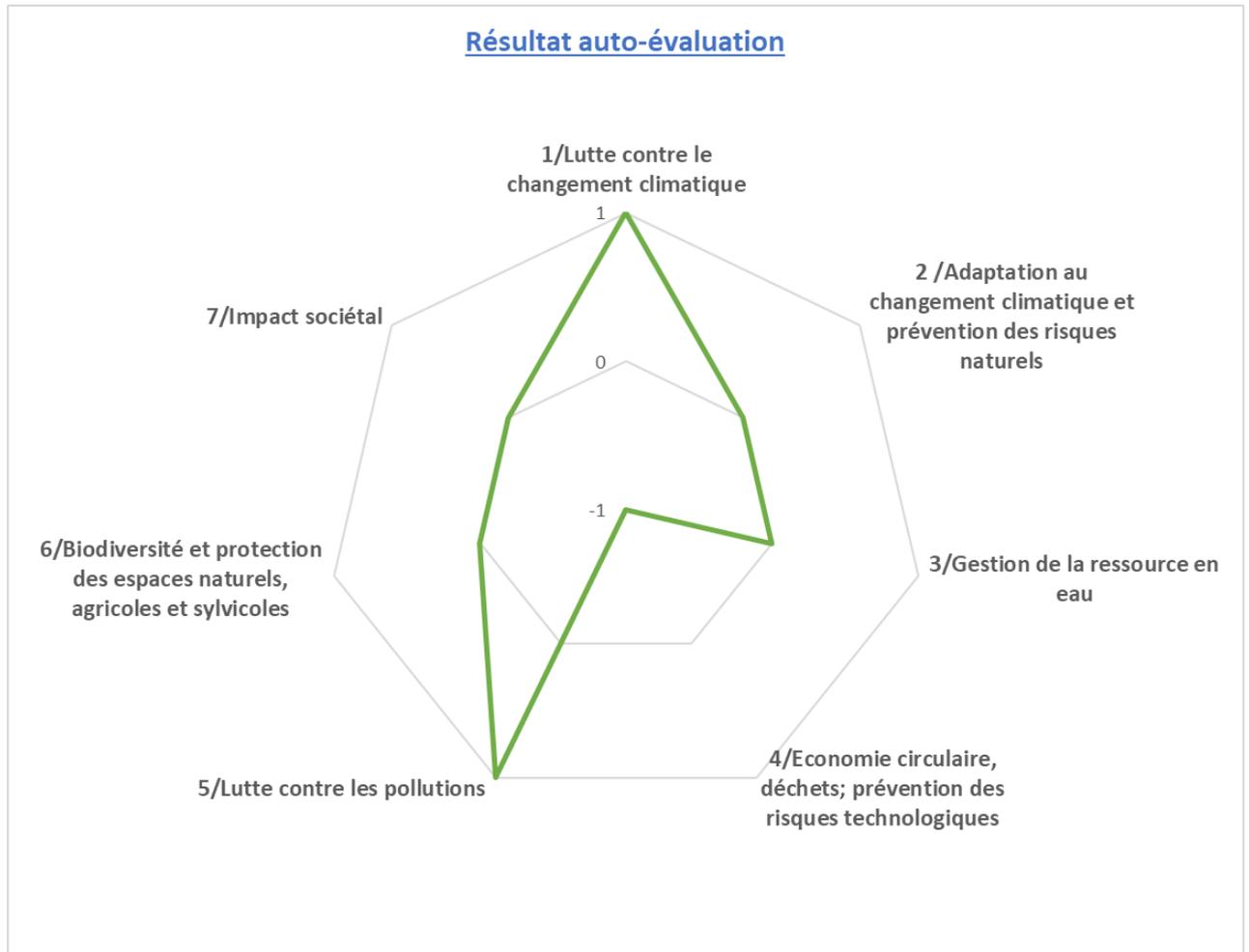


## Fiche Action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	19
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Passage en led de l'éclairage public</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Economie budgétaire à terme et maîtrise des intensités lumineuses</p> <p><b>Description du projet :</b> Remplacement progressif des ampoules au mercure à grosse consommation par un éclairage LED (dans le village et parking de l'école) - Coût de l'énergie en 2020 : 8 316 €</p>
<b>Partenaires</b>	SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimé : 72 333,34 € HT soit 86 800 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p>→ <b>Tranche 1 (2021-2023)</b> : 36 166,67 € HT, dont coût réel commune : 17 848,35 € / part SIEA : 18 668, 28 € HT</p> <p>→ <b>Tranche 2 (2024)</b> : 36 166, 67€ HT</p> <p><b>Part SIEA</b> : 15 282, 60 €/ coût réel commune : 14 377, 06 €</p> <p><b>Reste à charge commune estimé sur l'ensemble du projet</b> (tranches 1 et 2) : 47 848,35 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021-2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>2021-2023</b> : tranche 1 - finalisée</li><li>▪ <b>2024 (finalisation en 2024)</b> : tranche 2</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) comparativement au coût de l'énergie en 2020 (soit 8 316 €)

## Résultat auto-évaluation



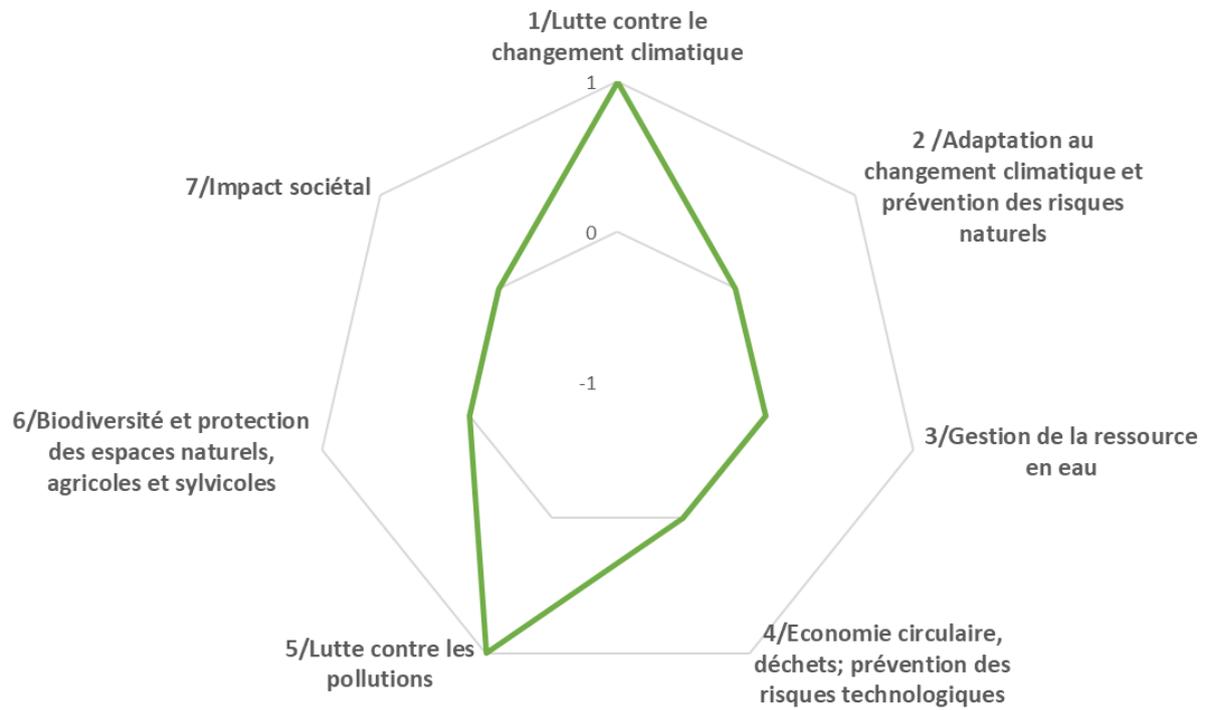
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	24
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires et communaux dans le cadre du programme ACTEE 2</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments et réduire les émissions de gaz à effet de serre</li><li>→ Répondre aux objectifs du décret tertiaire de diminution de la consommation énergétique des bâtiments de plus 1 000m<sup>2</sup> de 40 % à l'horizon 2030, 50% à l'horizon 2040 et 60 % à l'horizon 2050 par rapport à 2010</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mener des études dans le cadre d'actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires dans le cadre du programme ACTEE 2 sur 2 ans (2021-2022-2023). Financements par l'AMI SEQUOIA dont la CCVSC en lien avec le SIEA ont été lauréats –</p> <p>La communauté de communes ainsi que 6 communes et 1 établissement public (SMIDOM) ont bénéficié du programme global en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup> (Gymnase Visiosport à Montceaux, Pôle Petite Enfance à Montceaux, Gymnase et centre sportif à St Didier sur Chalaronne), les plus énergivores (Gymnase de Thoisse, Jardins des Sports) et le RAM de Saint-Didier, puis les bâtiments communaux</li><li>→ Recrutement par le SIEA (mandataire et pilote du projet) d'économistes de flux pour effectuer des bilans des consommations des bâtiments communautaires et communaux de moins de 1000 m<sup>2</sup> et optimiser les usages pour réduire les factures</li><li>→ Installation d'outils de suivi de consommation afin de diagnostiquer puis de mieux gérer la consommation énergétique des bâtiments (enregistreurs de température, caméra thermique, logiciel)</li><li>- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation identifiés lors des audits et des bilans de consommation</li></ul> <p><b>A l'issue de cette action, une stratégie en matière de rénovation des bâtiments intercommunaux a pu voir le jour. Financement de la planification en cours.</b></p>
<b>Partenaires</b>	SIEA / FNCCR
<b>Coût réalisé</b>	<p><b>Coût pour la CCVSC (hors MOE + travaux) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Audits : <b>14 396,26 € HT / 17 275,51 € TTC</b></li><li>→ Economie de flux + outils de suivi : <b>21 712 € (net de taxe)</b> pour les 2 ans (rétribués en 2024)</li></ul>

	<p><b>Soit : 36 108, 26 € HT - 38 987,25 € TTC</b></p> <p><b>Coût global pour les communes :</b>  → économe de flux + outils de suivi : 23 323€ pour les 2 ans (communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux) –  → audits (Chaleins) : 1 856,25 € HT  → audits SMIDOM : 4500 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Aides octroyées dans le cadre de l'AMI SEQUOIA : 14 254 €</b></p> <p>→ <b>Audits financés à 50% avec un plafond à 17 500 € :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coût CCVSC</b> : 7 198,13 € (50% du coût total)</li> <li>▪ <b>Coût communes participantes à l'audit</b> (Chaleins et SMIDOM) : 3 178,13€</li> </ul> <p>→ <b>Financement économe de flux et mesures de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Part subvention CCVSC</b> : 9 843,16 € (relative aux 2 années 2022-2024)</li> <li>▪ <b>Communes participantes</b> (Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux) : 10 622,25 €</li> </ul> <p>→ <b>Maîtrise d'œuvre</b> : enveloppe globale de 7 000 € HT à répartir entre la CCVSC et les communes membres du programme, dont 6 081,19 € HT attribués à Messimy-sur-Saône (<i>montant part CCVSC non connu 2024</i>)</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>mi 2022- mi 2024</b> : économe de flux (toujours en cours en 2024)</li> <li>▪ <b>2023</b> : Audits</li> <li>▪ <b>Second semestre 2023</b> : maitrise d'œuvre</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments après travaux à venir post-travaux

Titre du graphique

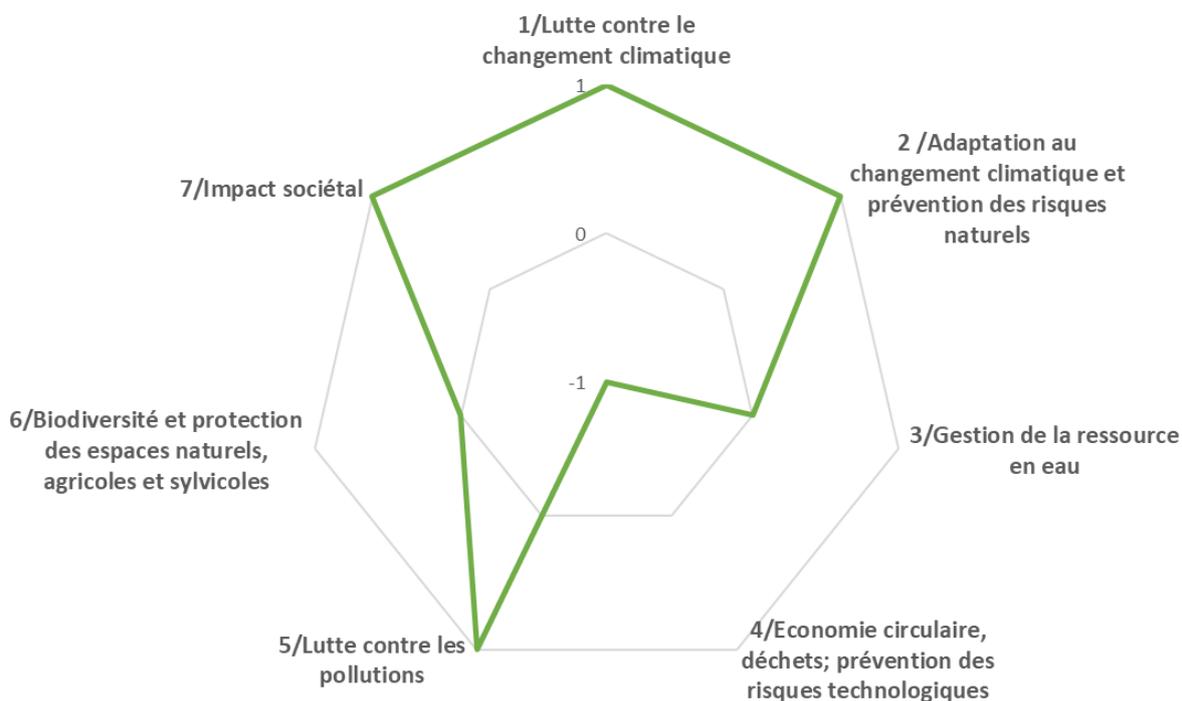


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	25
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Réfection de la salle des fêtes communale</b>  <b>Réfection salle des fêtes</b> <b>Objectifs et modalités :</b> Réaménager la salle des fêtes pour la rendre plus agréable à utiliser et plus modulable en fonction des manifestations.  <b>Description du projet :</b> La réfection doit permettre de développer les manifestations par les associations communales. Cette partie est estimée à 45 000 € HT.
<b>Partenaires</b>	Etat, Région, Communauté de communes
<b>Coût prévisionnel</b>	9 000 € HT soit 10 800 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Plan de financement à venir → DETR 2024
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : études et réalisation <b>2024</b> : début travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après) Analyse comparative de la fréquentation

## Résultat auto-évaluation

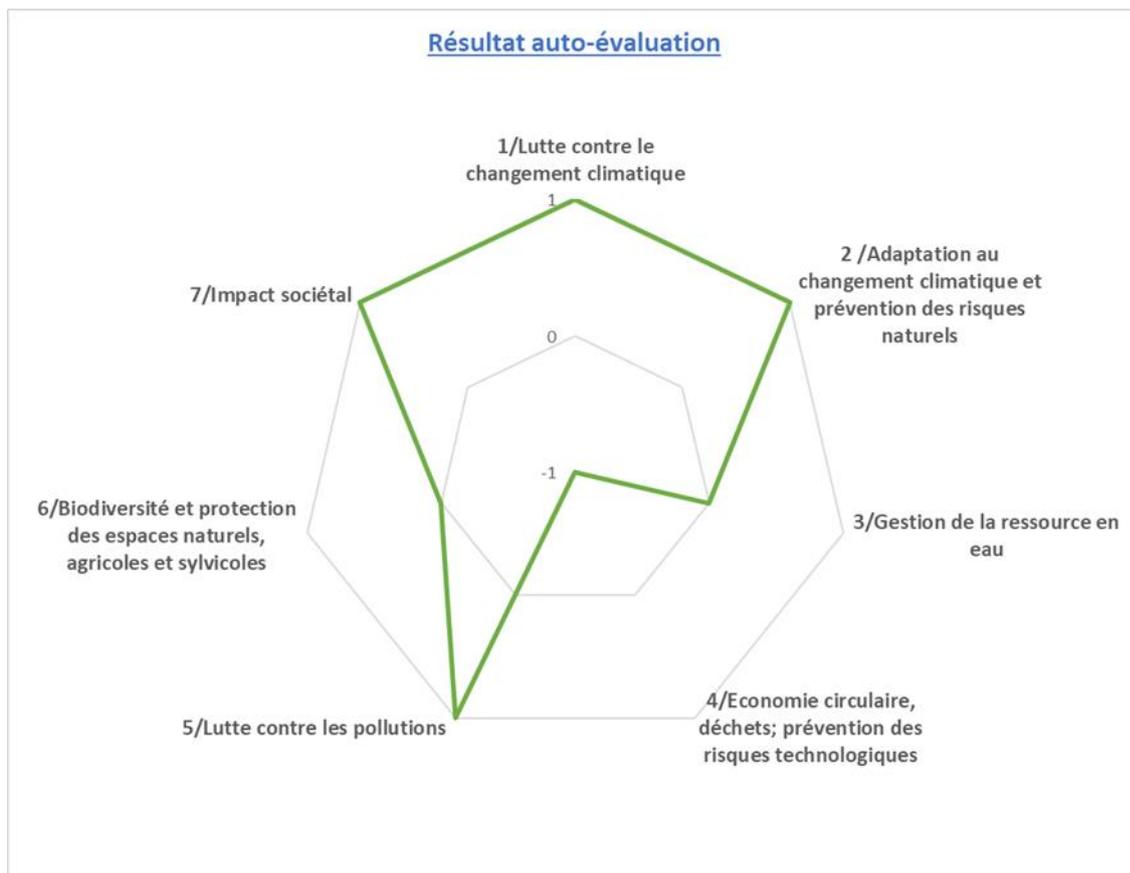


## Fiche Action Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	28
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<b>Isolation Thermique des bâtiments communaux</b>  <b>Objectifs et modalités :</b> → Préserver les ressources naturelles → Réduire les consommations énergétiques  <b>Description du projet :</b> Engager une isolation thermique des bâtiments par ordre de priorité : la cantine et salle attenante, l'école et la mairie
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût global estimé : 776 000 € HT soit 931 200 € TTC</b>  <b>Phase 1 : Cantine et périscolaire</b> → Coût des travaux isolation école publique (cantine) et salle périscolaire : 595 000 € HT → Coût des études préalables : 115 000 € HT → Coût ingénierie (accompagnement de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain) : 66 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Total subventions envisagées 2024 : 429 626,75 €</b> → DETR : 200 000 € → Région AURA : 118 000 € → Département de l'Ain <ul style="list-style-type: none"><li>○ Au titre des équipements de proximité : 66 153,75 €</li><li>○ Au titre de la Transition écologique : 45 470€</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>2022</b> : Réalisation travaux isolation toits mairie et école publique</li><li>• <b>courant 2024</b> : réalisation d'un diagnostic pour la cantine</li><li>• <b>2025</b> : début des travaux d'isolation de la cantine et salle attenante</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

### Résultat auto-évaluation

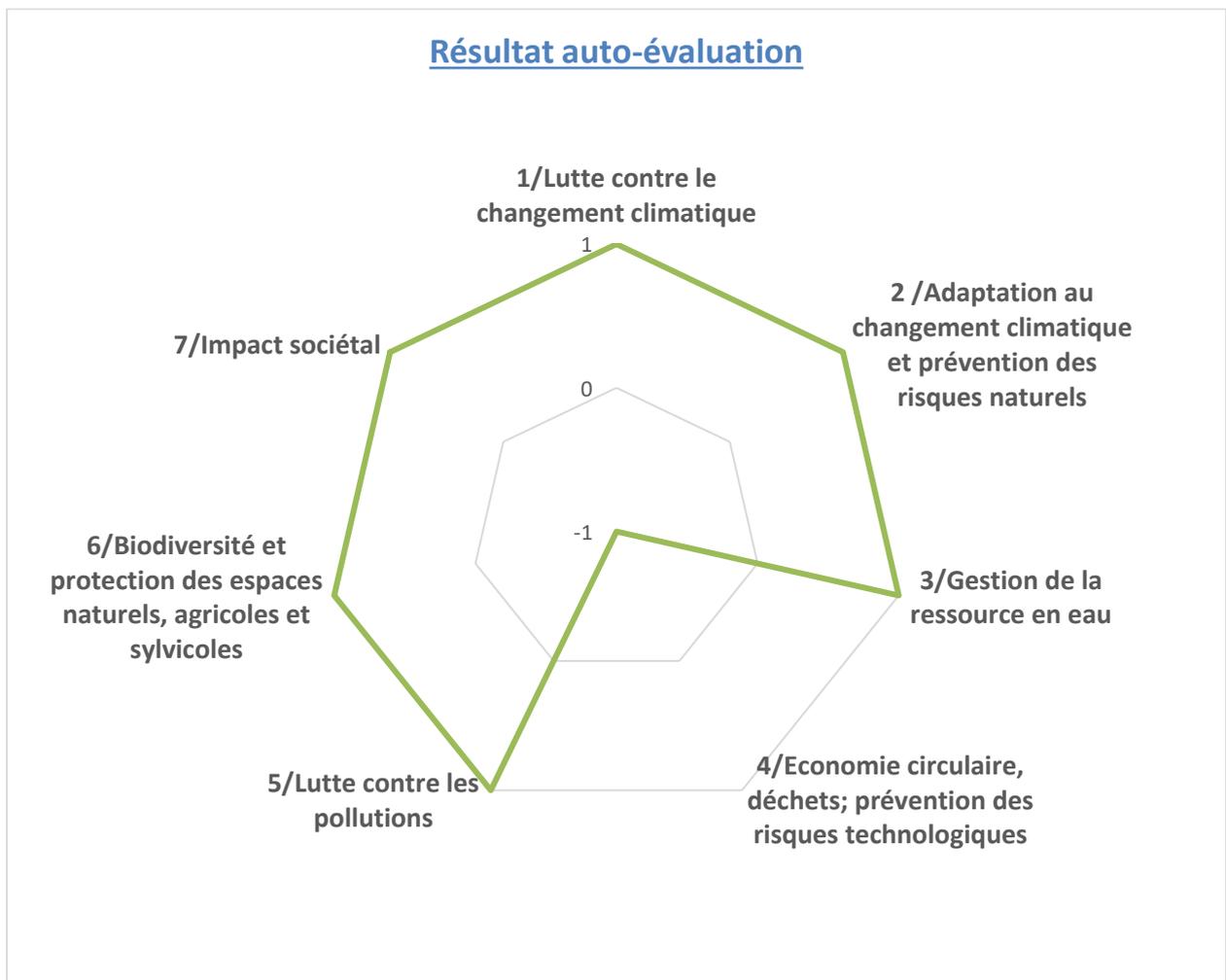


# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	29 - fusionnée avec le projet 48 (fiche 48 supprimée)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Reconstruction de l'école élémentaire publique Mick Micheyl</b> (dans le cadre d'une opération globale de reconstruction des deux écoles publiques, élémentaire et maternelle) / <b>végétalisation et débitumisation des cours d'écoles</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>→ Offrir aux élèves, aux enseignants, aux personnels éducatifs et aux familles, des conditions d'accueil et de fonctionnement optimales et adaptées aux usages et besoins actuels, sur les temps scolaires et périscolaires.</p> <p>→ S'inscrire dans une politique globale de renouvellement urbain en centre-ville et de confortement des fonctions de centralité, en reconstruisant les deux écoles publiques (maternelle et élémentaire) à proximité immédiate d'autres équipements et services et au cœur du futur "quartier des écoles" (construction de 95 à 120 logements, aménagement d'un parc public)</p> <p>→ Opter pour des bâtiments "durables"</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation de 9 salles de classe, 1 salle "arts plastiques / musique / périscolaire", 1 BCD, des salles pédagogiques, des espaces de rangement, techniques et d'entretien, des sanitaires</li><li>- Qualité environnementale du bâtiment basse consommation d'énergie, chaufferie bois mutualisée (réalisée dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle), matériau bois privilégié avec recours aux essences locales et régionales</li><li>- Cuve de récupération des eaux de pluie (utilisation pour l'arrosage)</li><li>- Végétalisation et débitumisation des cours d'écoles</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût global estimé (actions fusionnées) : 2 862 701 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions attribuées 2022/ 2023 : 519 715 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées dans le cadre de la reconstruction de l'école Mick Micheyl 2022 :</b> → DETR 2020 : 250 000 €, dont 200 000 € versées en 2022 et solde de 50 000 € en fin de travaux</li><li>▪ <b>Subventions 2022 attribuée dans le cadre de l'opération de débitumisation des cours d'écoles :</b> → Département de l'Ain 2022 : 150 000 € → DETR : 6 489 €</li><li>▪ <b>Subventions 2023 attribuées :</b></li></ul>

	<p>→ Région Auvergne Rhône Alpes (bois énergie et réseau de chaleur) 2023 : 104 000 € (porte sur les écoles maternelle et élémentaire)</p> <p>→ CAF 2023 (aménagement de locaux périscolaires) : 9 226 €</p> <p><b>Plan de financement 2024</b> à venir</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2022-2026 : débitumisation des cours des écoles</b></li> <li>→ 2022 : 24 629 € HT - réalisée</li> <li>→ 2023 : 8 789 € HT - réalisée</li> <li>→ 2024 : 8 789 € HT en cours de réalisation</li> <li>→ 2025 et 2026 : à définir</li> <li>→ <b>végétalisation par plantations d'arbres 2023</b> : 2 916 € HT - réalisée</li> <li>▪ <b>2022-2024 (finalisation septembre 2024)</b> : aménagement dans le cadre de la reconstruction de l'école élémentaire : 2 800 000 € HT soit 3 360 000 € TTC</li> <li>▪ <b>Autofinancement</b> (hors subventions 2024) : 2 342 986 € HT</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment</p> <p>Surfaces désimperméabilisées dans le cadre de la requalification des espaces publics avant/après)</p>

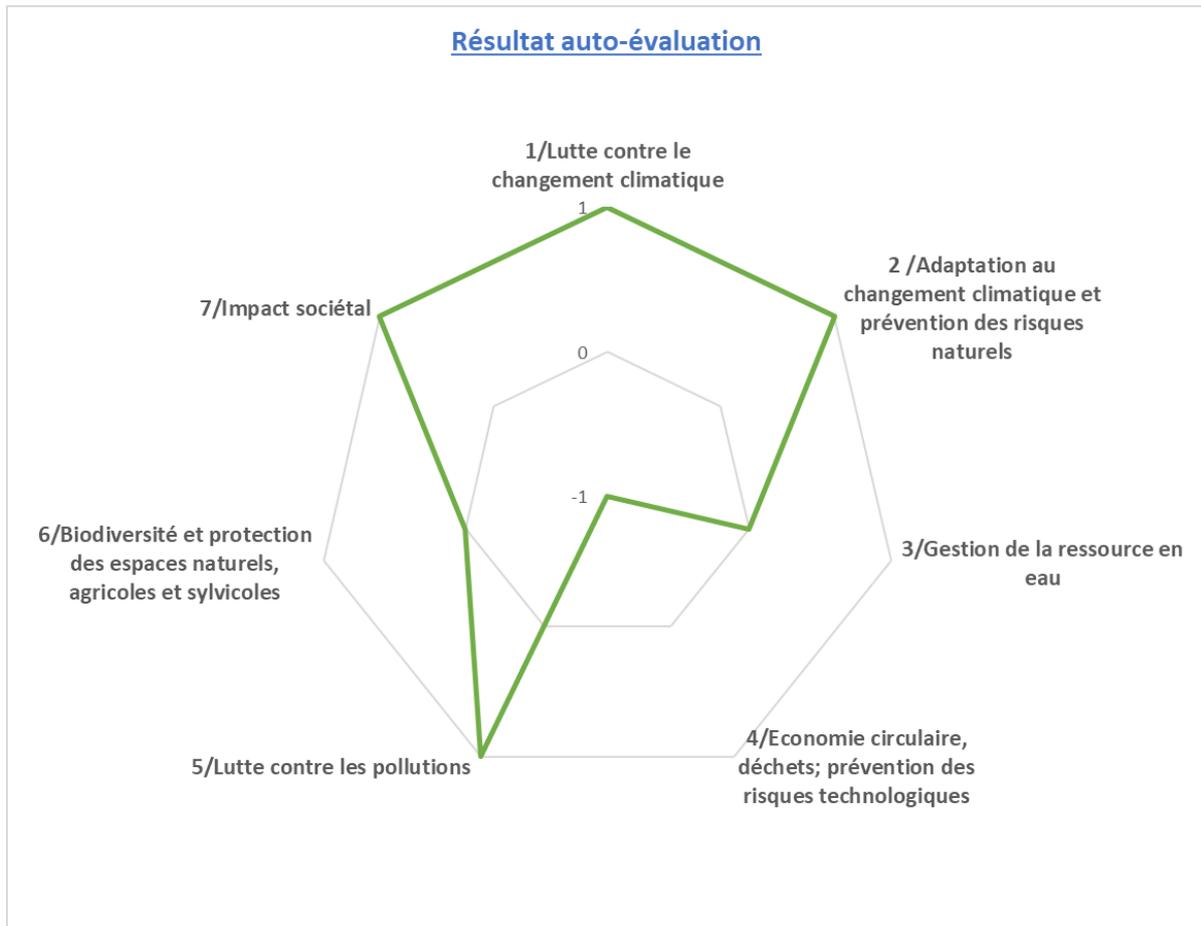


# Fiche Action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	30 – fusionnée avec le projet 63 (fiche 63 supprimée)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Isolation de l'école et extension de la restauration scolaire</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Accroître l'efficacité énergétique de l'école communale en améliorant le confort d'hiver ainsi que le confort d'été (mai, juin et septembre) ce qui permettra d'économiser significativement la consommation de chauffage du bâtiment</p> <p><b>Description du projet :</b> Renforcer l'isolation du bâtiment de l'école pourtant récent (2004) au niveau de la toiture et via une isolation par l'extérieur, sans connaître encore les solutions techniques à retenir pour traiter le problème thermique du bâtiment. Le prérequis à ce projet est la reprise de l'étanchéité d'une toiture terrasse (40 K€ prévu pour fin 2021). La réalisation du projet dépendra du niveau d'aides qui pourra être obtenu. Dans l'évolution du projet global, le projet d'extension de la cantine (fiche 63) vient intégrer l'ensemble du projet isolation de l'école ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur ce même bâtiment.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, SPL ALEC de l'Ain
<b>Coût réalisé</b>	<b>964 349 € HT soit 1 157 218,8 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions attribuées 2023/ 2024 : 358 177 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat/ fonds vert 2023 : 53 080 €</li> <li>- Région AURA : 150 000 €</li> <li>- Département de l'Ain : 105 326 €</li> <li>- Département de l'Ain (dans le cadre de la transition écologique) : 49 771 €</li> </ul> <p><b>Total Subvention sollicitée 2024 (en attente attribution 2024)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DETR/DSIL : 200 000 €</li> </ul> <p>Solde par autofinancement (hors subvention non attribuée) : <b>606 172 € HT soit 727 406,4 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022</b> : réalisation de l'étude : 6 750 € HT/ 8 100 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel 2023</b> : 99 553 € HT/ 119 464 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel 2024</b> : 359 719 € HT/ 431 662,80 € TTC</p> <p><b>2024 – 2025</b> : travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation

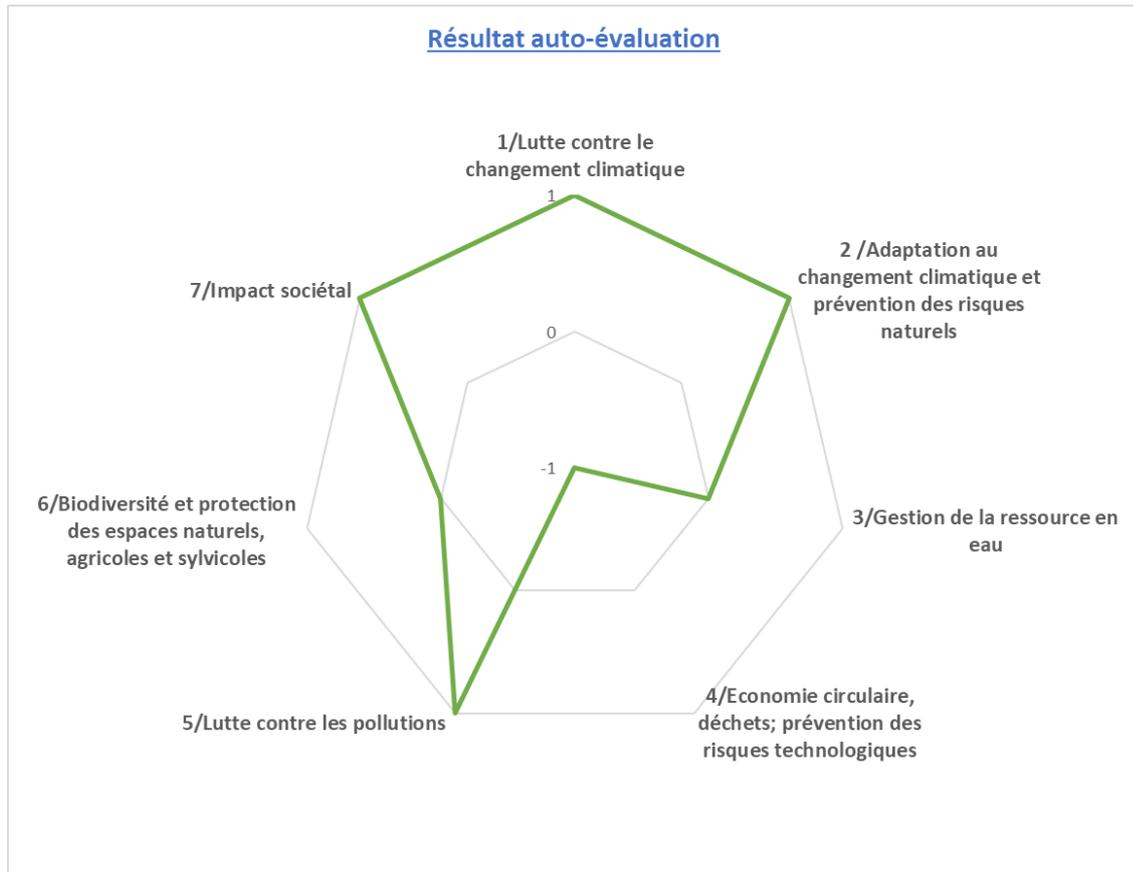


## Fiche Action Genouilleux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	31
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de la mairie et de l'école</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Amélioration de la performance énergétique → Lutte contre les pollutions et le changement climatique</p> <p><b>Description du projet :</b> Souhait de remplacement de la chaudière au fioul chauffant actuellement les locaux de la mairie et de l'école par une ou plusieurs pompes à chaleur (en fonction des financements mobilisables possibles). Le projet inscrit dans le contrat de chaleur renouvelable de l'Ain. Le projet a bénéficié d'une étude de faisabilité gratuite par l'ALEC 01.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, ADEME, Région AURA, Département de l'Ain, ALEC Ain,
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000 € HT soit 120 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées à définir
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : réalisation travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

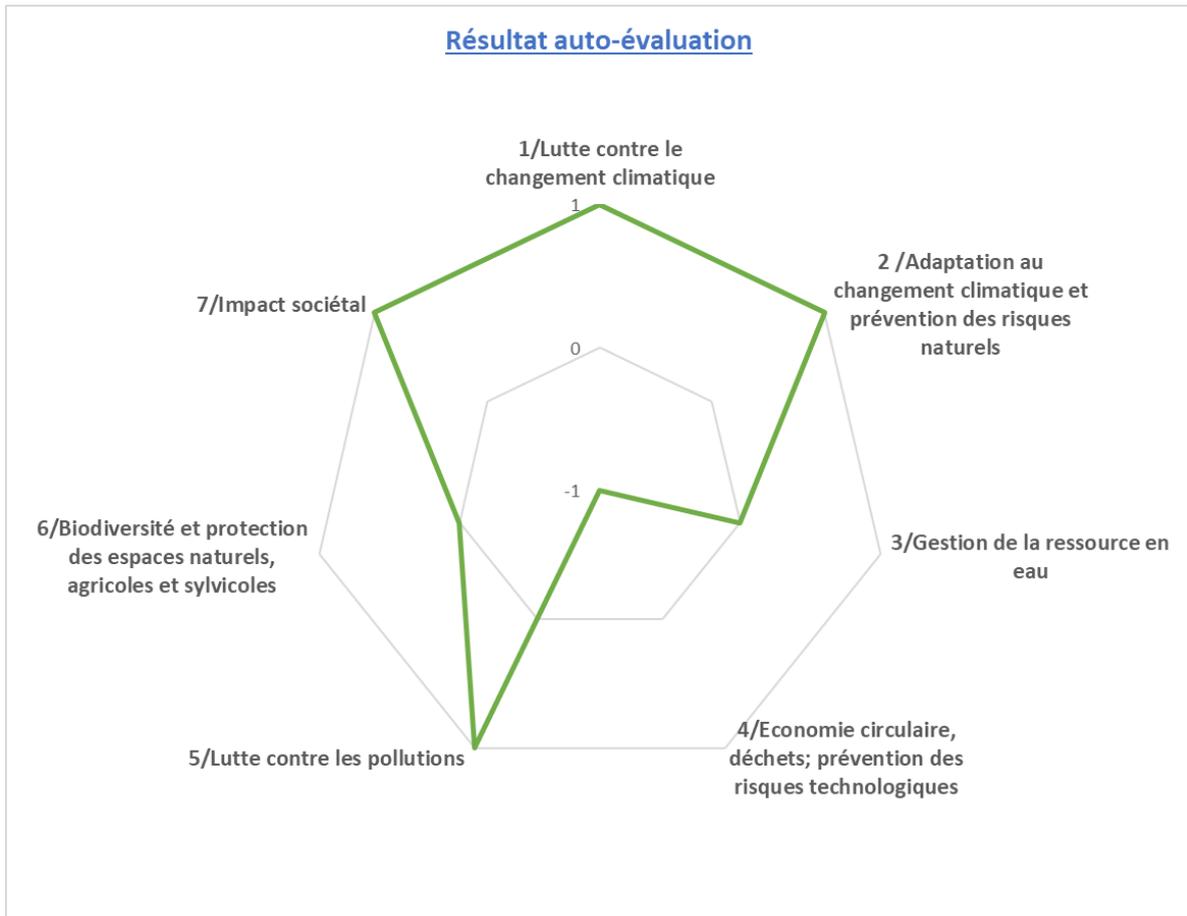


## Fiche Action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	32
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Amélioration des étiquettes énergétiques – Isolation par l'extérieur du bâtiment du 18 rue des Jardins (La Poste, la Thoisseyenne d'HLM et 8 logements).</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b>  → Réduire l'empreinte énergétique du parc de logements dont la commune est propriétaire  → Agir sur les consommations d'énergie des bâtiments publics</p> <p><b>Description du projet :</b>  Isolation des bâtiments à étiquettes énergétiques lourdes, de façon à favoriser les économies d'énergie, à la fois dans les appartements loués par la commune, et dans les locaux commerciaux ou de services publics</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 306 302 € HT soit 367 562,4 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2022</b> : 94 968.15 € HT (rénovation énergétique d'un bâtiment communal)</li> <li>▪ <b>2023</b> : 71 334.00 € HT (rénovation énergétique d'un bâtiment communal)</li> <li>▪ <b>2024</b> : 105 000 € HT (rénovation énergétique de deux bâtiments communaux)</li> <li>▪ <b>2025</b> : 35 000 € HT (rénovation énergétique d'un bâtiment)</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total Subventions attribuées : 54 382 €</b>  → DETR 2023 : 35 338 €  → CD 2023 : 18 994 €</li> <li>▪ <b>Subventions attendues 2024 :</b>  → DETR 2024 : 17 839 €</li> </ul> <p><b>Reste à charge commune (hors subventions non attribuées) : 251 920 € HT soit 302 304 € TTC</b>  La maquette financière ne tient pas compte des subventions non attribuées.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2022- 2024 - 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

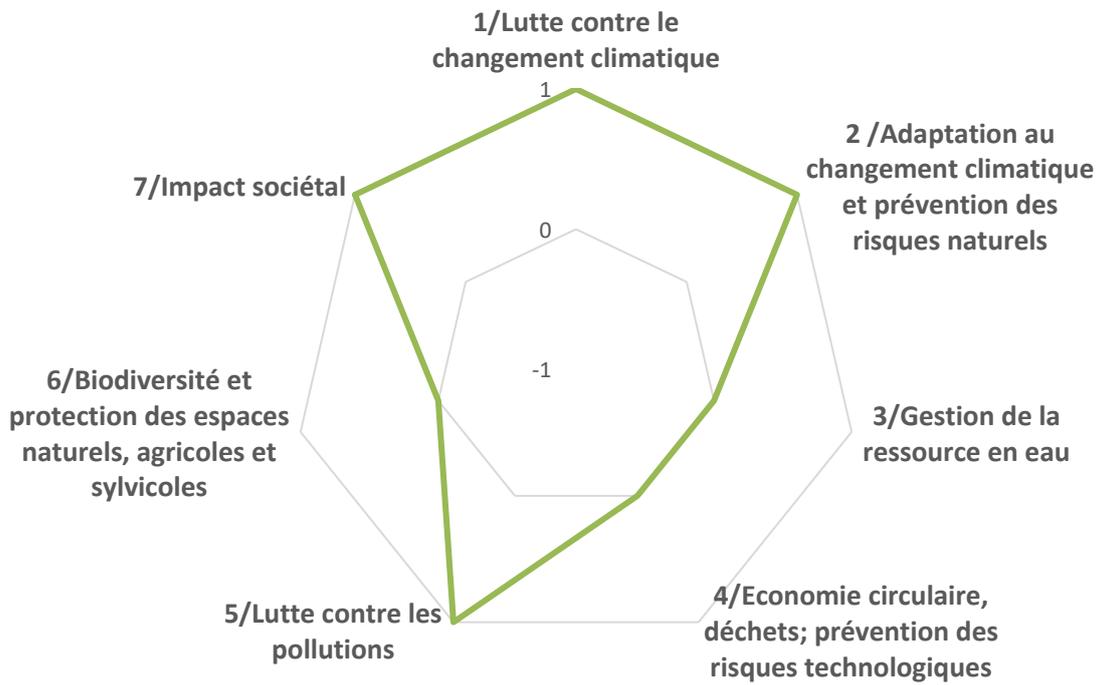


## Fiche Action Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	33
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b>            → Diminuer la consommation énergétique des bâtiments mairie, école et appartements            → Diminution des émissions de gaz à effet de serre</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Travaux d'isolation et pose de panneaux solaires</li> <li>– Changement du mode de chauffage</li> <li>– Création de 2 appartements au-dessus de la mairie</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>117 607 € HT soit 141 128,4 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées : 61 516 €</b>            → DETR/DSIL 2022 : 25 316 €            → Autres financements : 18 200 €            → Département de l'Ain : 18 000 €</li> <li>▪ <b>Subventions envisagées 2024 : 29 500 €</b>            → Département de l'Ain : 14 500 €            → Autres financements : 15 000 €</li> <li>▪ <b>Solde à charge commune (hors subventions non attribuées) : 56 091 € HT soit 67 309 € TTC</b></li> <li>▪ <b>2022 : 14 365 € HT</b></li> <li>▪ <b>2023 estimatif : 56 818 € HT</b></li> <li>▪ <b>2024 : 46 424 € HT (sur bâtiments communaux essentiellement l'école)</b></li> </ul>
<b>→ Calendrier</b>	<p><b>2022-2023-2024</b></p> <p>→ <b>2022-2023</b> : Etude + MOE</p> <p>→ <b>2024</b> : début travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Étude comparative de la consommation énergétique par an et par période

## Résultat auto-évaluation

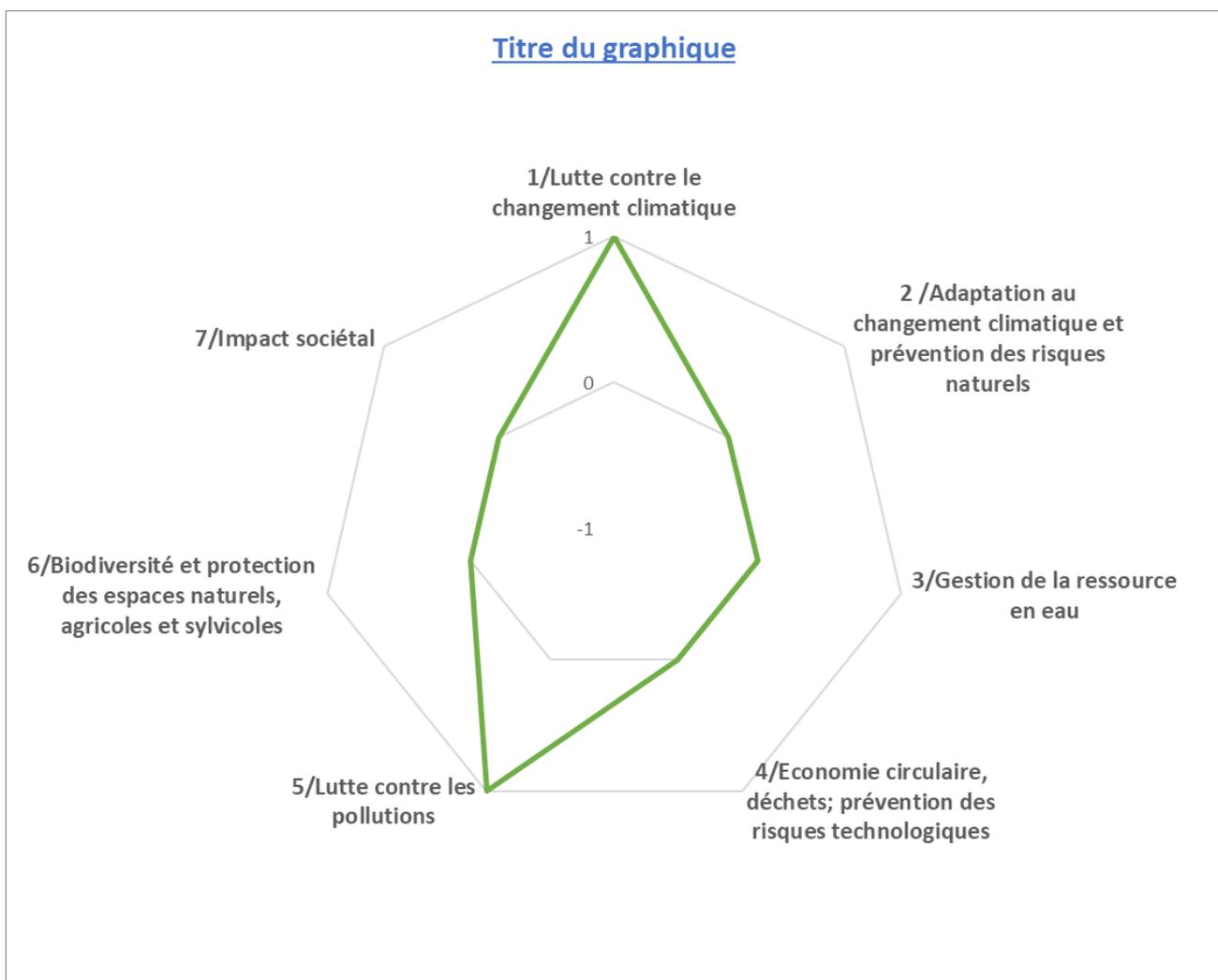


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	34
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE)</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre via le suivi de la performance du marché d'exploitation qui permettra de garantir une offre optimale associant gains financiers et environnementaux</li><li>→ Répondre en partie au décret tertiaire qui impose une baisse des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires de 40% en 2030 par rapport à 2010</li><li>→ Connaître la consommation énergétique des installations de chauffage et de ventilation des bâtiments communautaires</li><li>→ Améliorer la performance énergétique des équipements grâce à des investissements pour leur remplacement</li><li>→ Assurer les meilleures performances énergétiques et financières et conférer aux occupants et utilisateurs des bâtiments un bon niveau de confort</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (chaudières gaz) et de ventilation de 5 bâtiments communautaires (Gymnase de Thoissey, Gymnase intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne, Jardin des sports, Pôle Petite Enfance, Site Visiosport) sur une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Gestion de l'énergie (baisse de 10 % des consommations énergétiques, énergie adaptée en fonction de la rigueur climatique et de l'occupation réelle des bâtiments)</li><li>→ Exploitation et Maintenance (maintenance des installations, remplacement du petit matériel, contrôles et interventions réglementaires, dépannage)</li><li>→ Garantie totale et transparente (remplacement des équipements listés au contrat si nécessaire)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Bureau d'études, prestataire
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût en 2020-2021 : 7 792,63 € HT soit 9 351,19 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ AMO : 6 565,63 € HT</li><li>→ Consultation : 1 227 € HT</li></ul> <p><b>Coût estimatif annuel de fonctionnement du CPE à compter de 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Accompagnement Bureau d'Etudes pour suivi du contrat : 4 200 € HT annuel</li><li>→ Gestion de l'énergie : 21 265,88 € HT</li><li>→ Exploitation et maintenance : 14 150 € HT</li><li>→ Garantie totale : 12 500 € HT</li><li>→ Refacturation (abonnement/termes fixes/P1 Gaz) : 6 066,68 € net</li></ul> <p><b>Soit coût estimatif de fonctionnement annuel de : 58 182,56 € HT soit 69 819,07 € TTC</b></p>

	→ Total financement CCVSC sur toute la durée du CPE (soit 5 ans + 3 ans) : 465 460,48 € HT soit 558 552,57 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Auto-financement – budget de fonctionnement</b>
<b>Calendrier</b>	→ Consultation des Entreprises : 2021 → Démarrage du CPE au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison des consommations énergétiques avant/après mise en place du CPE

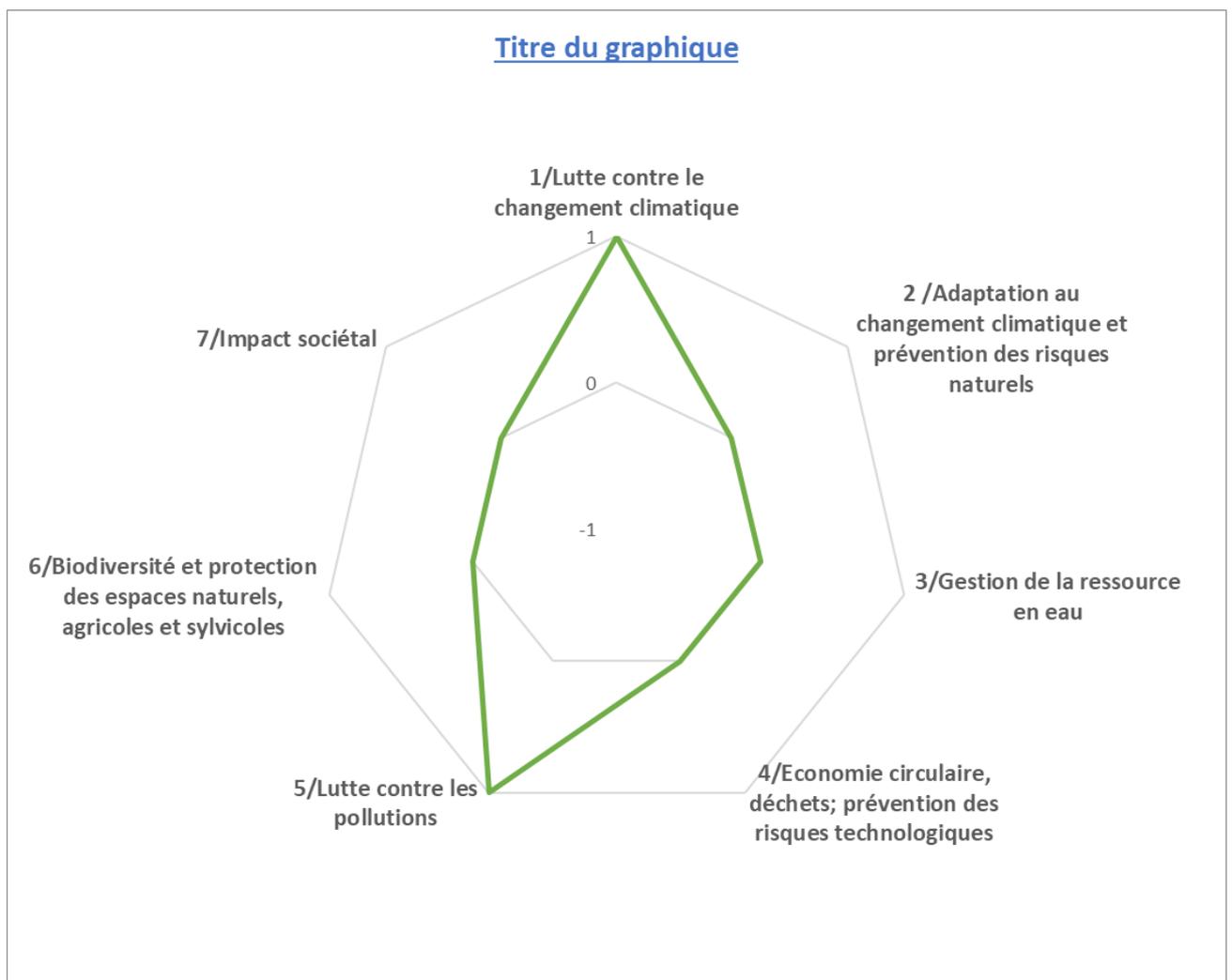


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	36
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude et installation de centrales photovoltaïques sur les sites et bâtiments intercommunaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer la consommation d'énergies fossiles</li> <li>→ Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables</li> <li>→ Inscrire la communauté de communes dans une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique</li> <li>→ Valoriser l'énergie produite localement</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p><b>La CCVSC participe au capital social de la Société d'Economie Mixte « les énergies de l'Ain » (SEM LEA/ SIEA), chargée du déploiement des énergies renouvelables dans l'Ain (étudier, financer et réaliser les projets de transition énergétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation des travaux d'installations des équipements</li> </ul> <p>En 2022, la CCVSC a validé 4 projets d'installation de panneaux photovoltaïques proposés par la SEM LEA. 4 équipements communautaires accueilleront les centrales photovoltaïques pour une production équivalente de 264 foyers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking et sur le toit terrasse du site de Visiosport à Montceaux, sur le toit terrasse du Centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne, en ombrière de parking et sur le toit du gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne</li> </ul> <p>La SEM LÉA a proposé à la Communauté de Communes Val de Saône Centre un modèle de convention d'occupation du domaine public, d'une durée de 35 ans.</p>
<b>Partenaires</b>	SEM LEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudes de potentiel, prises en charge par le SIEA</li> <li>→ <b>Investissement sur l'ensemble des sites : 1 626 340 € HT soit 1 951 608 € TTC, pris en charge par la SEM LEA</b></li> <li>→ <b>Charges d'exploitation sur l'ensemble des sites : 31 565 € HT/ 37 878 € TTC pris en charge par la SEM/LEA</b></li> <li>→ Reste à charge pour la CCVSC : 2 264€/an- (correspondant à une partie de l'économie générée par l'autoconsommation du centre sportif)</li> </ul> <p><b>Redevance COT perçue par la CCVSC : 5 155€ /an</b></p> <p><b>Coût CCVSC – participation au capital SEM LEA de la CCVSC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>2021 : 26 852 €</b> Adhésion à la SEM LEA</li> <li>→ 2024 : 51 783 € (augmentation du capital)</li> <li>→ 2025 : 43 983€</li> <li>→ 2026 : 43 983 €</li> </ul>

<b>Plan de financement</b>	Actionnaires à la SEM LEA
<b>Calendrier</b>	→ Adhésion à la SEM LEA : 2021 → Etude : fin 2021- février 2022 → Travaux : à partir de 2024 → Mise en service : fin 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Quantité d'énergie verte produite et/ou auto-consommée dès mise en service après un an d'exploitation



# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

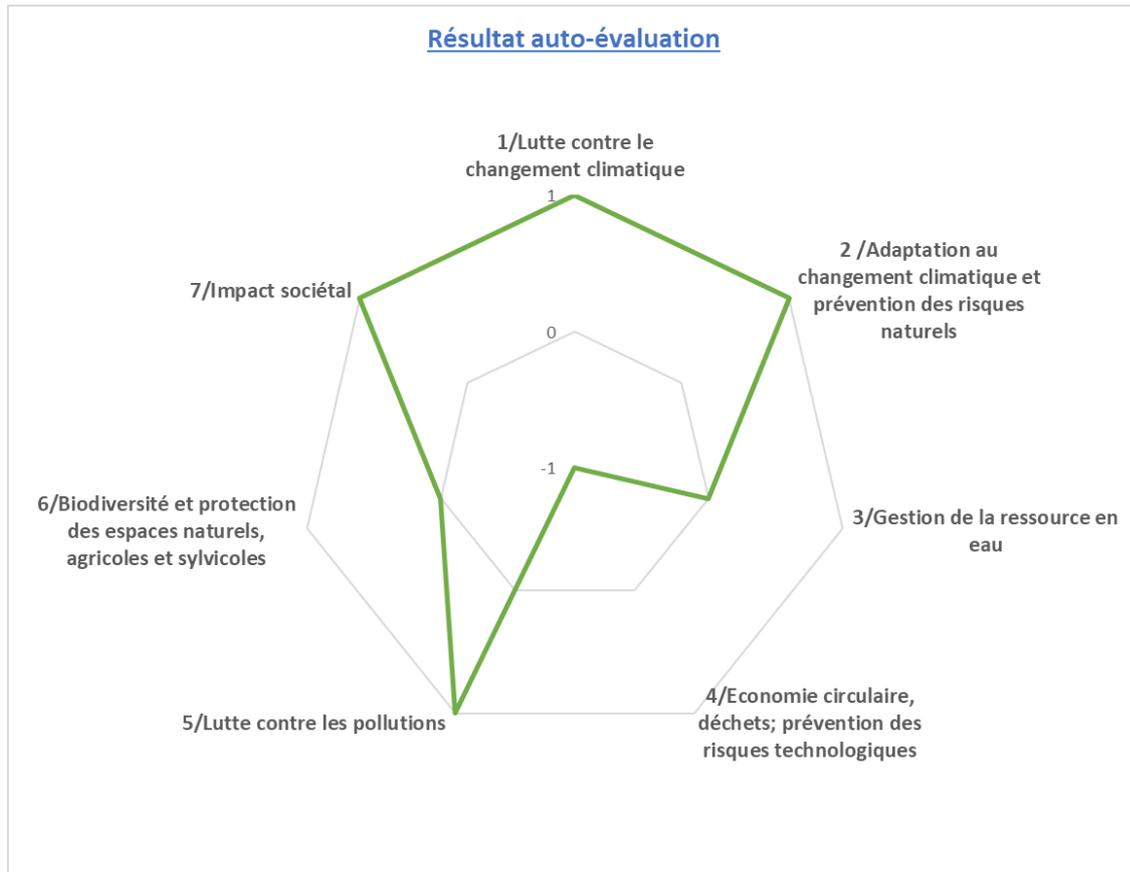
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	39
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Maîtrise des consommations d'énergie et production d'énergie renouvelable</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Maîtrise des consommations d'énergie et développement de la production d'énergie renouvelable, afin de répondre aux objectifs du PCAET et de participer à l'effort national sur la transition énergétique</p> <p><b>Programme d'actions 2022-2026 :</b></p> <p><b>2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une chaufferie bois mutualisée (avec relais gaz) dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle, avec réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments municipaux (écoles, salle des fêtes, mairie, restaurant scolaire, médiathèque, police municipale, salles associatives) - finalisée</li> <li>- Remplacement de vannes thermostatiques des radiateurs au sein des bâtiments publics. finalisée</li> </ul> <p><b>2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage public – modernisation des coffrets de commande, avec équipement en horloge, permettant une extinction de l'éclairage public sur certaines plages horaires. - finalisée</li> </ul> <p><b>2023-2026 (en fonction des capacités budgétaires de la Commune et des financements obtenus)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage public – extinction (plages horaires en cours de définition, après consultation de la population). finalisée</li> <li>- Eclairage public – passage en LED en centre-ville. -non réalisée – retirée du projet en attente de l'évolution de cette action</li> <li>- Passage en LED des 2 terrains de football et des courts de tennis extérieurs. – 2024 en cours</li> <li>- Passage en LED d'éclairages intérieurs au sein des bâtiments municipaux et optimisation d'éclairages existants (mairie, centre technique...). Reportée ultérieurement</li> <li>- Changement de chaudières gaz en pompes à chaleur et mise en place de systèmes de contrôle à distance des consommations (centre technique, locaux mis à disposition d'associations...). 2023 – 2024 finalisée</li> <li>- Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur des bâtiments municipaux (objectif d'autoconsommation). Réalisation 2025</li> <li>- Actions spécifiques au gîte Castel de Valrose : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipement des 2 chaudières (bâtiment, piscine) d'un système de connexion permettant un suivi des consommations énergétiques et de programmer le chauffage en fonction des réservations de la clientèle (en cours de finalisation 2024)</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage (en cours en 2024).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, ADEME, Département de l'Ain, SPL ALEC 01, Coopérative solaire (association)
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Montant estimatif total du projet : 566 869 € HT soit 680 242,8 € TTC</b> (hors estimation travaux 2025-2026)</li> </ul> <p><b>Actions 2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaufferie bois mutualisée et réseau de chaleur (action réalisée) – coût intégré dans l'opération de reconstruction des écoles maternelle et élémentaire publiques Mick Micheyl pour un coût total de <b>284 478 € HT</b></li> <li>- Remplacement de vannes thermostatiques de radiateurs au sein de bâtiments publics : <b>13 300 € HT</b> (action réalisée, ayant bénéficié de subventions de l'Etat (DSIL) et du Département, à hauteur de <b>2 653 € chacune soit 5306 €</b>).</li> <li>- Modernisation Eclairage public (2022-2023) : <b>37 000 €</b></li> <li>- Pompes à chaleur en remplacement de chaudières gaz : <b>46 675 € HT</b></li> <li>- Gîte Castel De Valrose : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connexion des chaudières : 15 000 € HT</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Action 2024 -2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reliquat pompes à chaleur, LED foot et Led tennis (passages en LED au niveau des équipements et bâtiments municipaux, changements de chaudières doublés de la mise en place de systèmes de contrôle à distance, mise en place de panneaux solaires photovoltaïques- ces dépenses relèvent de la section d'investissement du budget principal et font l'objet d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement ouvert au BP 2023, puis bilan et mise à jour annuels) : <b>140 416 € HT</b> estimés</li> <li>- Gîte Castel de Valrose <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement vitrages, 1ère tranche : <b>30 000 € HT</b> estimés</li> </ul> </li> <li>- A ce stade, le coût prévisionnel global de l'Autorisation de Programme pour les actions de 2022 à 2024, en excluant les actions 2025-2026, est <b>de 566 869 € HT</b></li> <li>- <b>2025-2026 : coût global non déterminé à ce jour</b></li> </ul>

<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total 2022 - Subventions attribuées : 5 306 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ DSIL : 2653 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 2 653€</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Total 2023 - Subventions attribuées : 46 110 €</b> <p>Constitution en cours des dossiers de demande de subvention pour l'AP/CP « sobriété énergétique » (2023-2026), prévus comme suit à ce stade :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat – fonds vert : 9 900 € (remplacement des chaudières gaz)</li> <li>→ Département de l'Ain (Pacte de Territoire 2024-2026) : 36 210 €</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Participation financière SIEA : 58 657 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ modernisation des armoires de commande – tranche 1 ;</li> <li>→ modernisation des armoires de commande – tranche 2 ;</li> <li>→ passage en LED de l'éclairage public en centre-ville.</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Autofinancement estimé 2024 : 456 796 € HT</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022-2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réalisation 2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux chaufferie bois mutualisée et réseau de chaleur des écoles maternelle et élémentaire publiques Mick Micheyl.</li> <li>- Modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public (1<sup>ère</sup> phase) et remplacement de vannes thermostatiques de radiateurs au sein de bâtiments publics</li> </ul> </li> <li>▪ <b>réalisation 2023 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de mise en place d'un système de connexion des chaudières – Gite de Valrose</li> <li>- modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public (2<sup>ème</sup> phase) et extinction sur des plages horaires en cours de définition (la modernisation des armoires de commande, préalable technique indispensable à toute extinction)</li> <li>- Changement chaudière et contrôle à distance- 29 rue des minimes et Centre technique municipal</li> <li>- Etudes pour l'éclairage des 2 terrains de football</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Réalisation 2024 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reliquat pompes à chaleur</li> <li>- Travaux d'éclairage led des 2 terrains de football + terrain de tennis</li> <li>- Remplacement des vitrages Gite Castel de Valrose</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Programmation à partir de 2025 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose des panneaux solaires photovoltaïques (mairie, restaurant scolaire et médiathèque) pour autoconsommation (avec SDF) – <b>coût global non déterminé à ce jour</b></li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)</li> <li>- Production d'énergies renouvelables (kW)</li> <li>- Nombre de rénovations entreprises</li> <li>- Nombre et montant des aides aux particuliers</li> </ul>

### Résultat auto-évaluation

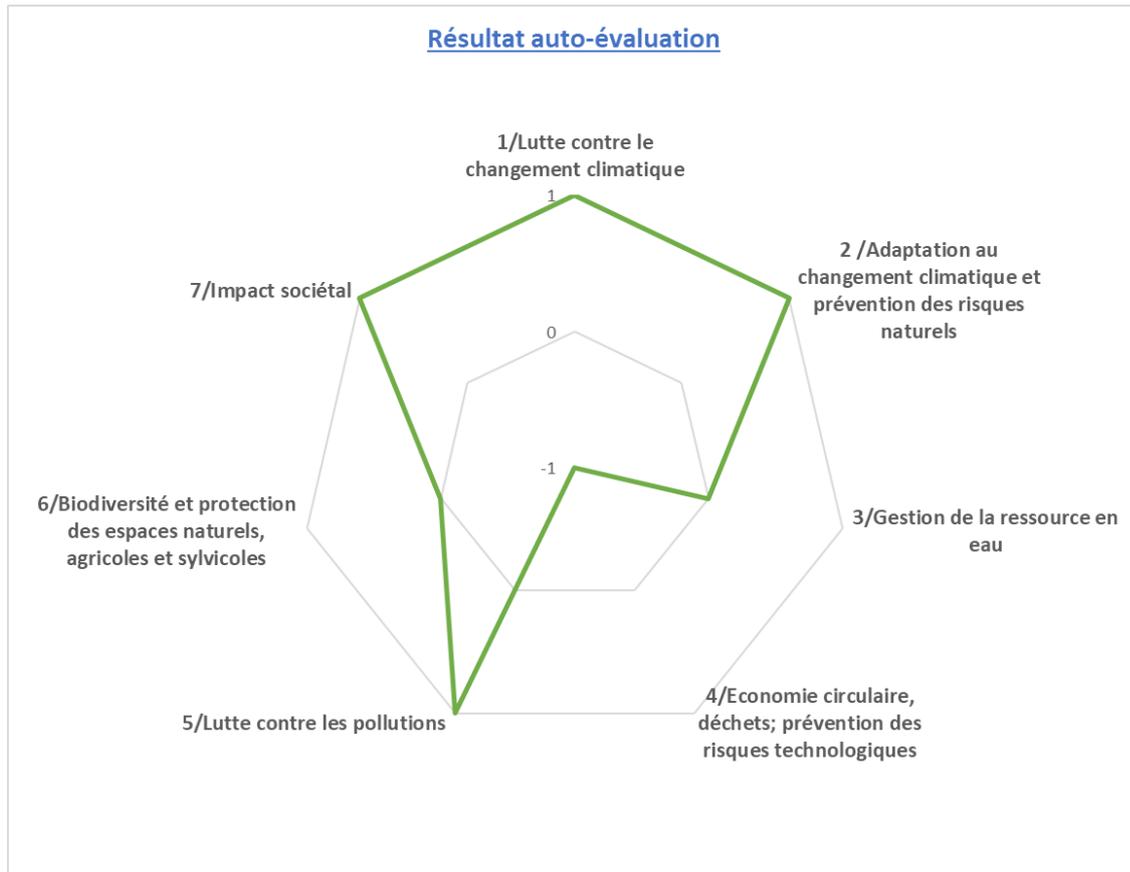


## Fiche Action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 TE
<b>Action n°</b>	42
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques toits école et mairie</b> <b>Objectifs :</b> → Développer les énergies renouvelables → Réduire la facture énergétique des bâtiments publics : concernant l'école, le coût de la facture énergétique en 2020 est d'environ 3 325 € <b>Description du projet :</b> Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école et de la mairie de Montceaux
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	32 000 € HT soit 38 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées en 2024 :</b> → DETR 2024 La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	<b>2024 - 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

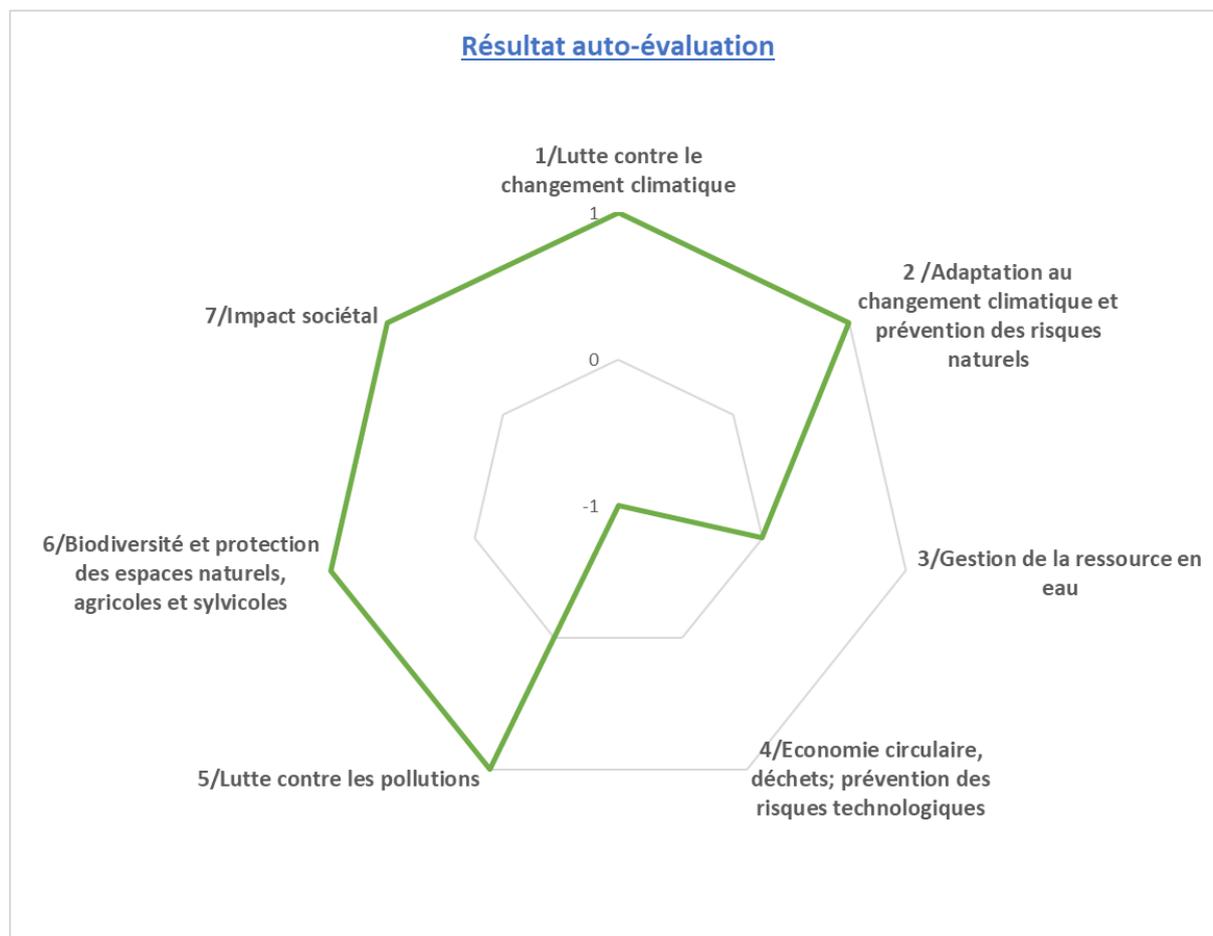


# Fiche Action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	46
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Programme de plantations de 1 Km de haies</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Projet par nature favorable à l'environnement, à la biodiversité, à la lutte contre le ruissellement et l'érosion et contre la sécheresse (maintien de l'humidité, ombre...), etc.</p> <p><b>Description du projet :</b> Bâtir un programme de plantations de haies avec un objectif de 1.000 ml de haies à planter</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, ONF, Hexalean group (privé)
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>12 408,88 € HT soit 14 890,65 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées 2023 :</b> → Département de l'Ain : 6 492 € → Financement participatif, Groupe Hexalean : 4 293,88 €</li><li>▪ <b>Solde par autofinancement 2024 :</b> 1 623 € HT soit 1 947,6 € TTC</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 - 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi du nombre de m2 de haies réalisées</li><li>- Observation de l'évolution de la biodiversité en liaison avec une association environnementale</li></ul>

## Résultat auto-évaluation

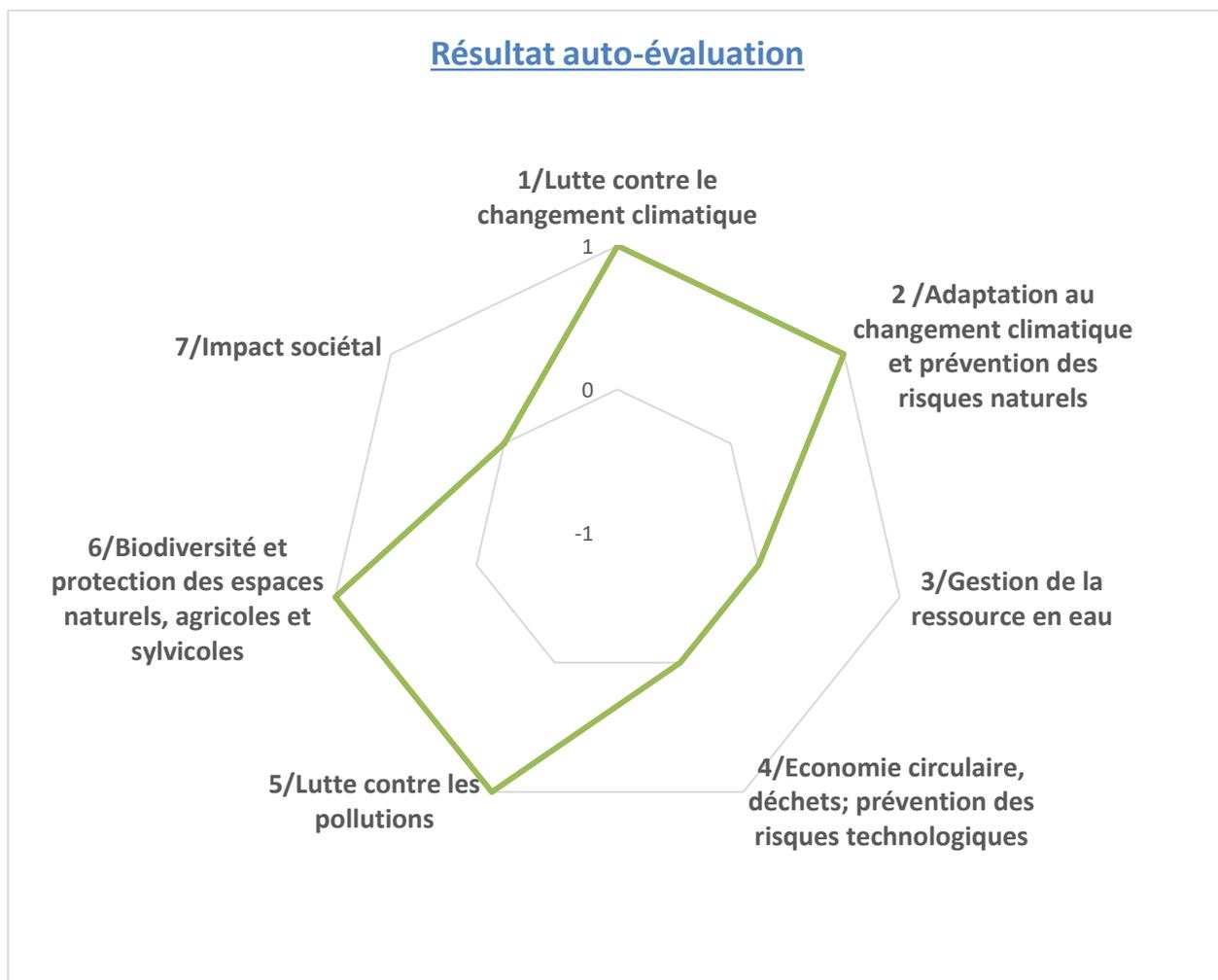


# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	47
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plantation de haies bocagères sur le territoire communal</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que les cours d'eau (bords de la Chalaronne)</li> <li>- Participer à la végétalisation du territoire communal</li> <li>- Préserver les éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li> <li>- Renforcer et requalifier le réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire par la création de liaisons douces (piétons, cyclables)</li> <li>- Atténuer la formation d'îlots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "îlots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales.</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b> Plantation des haies et arbustes</p>
<b>Partenaires</b>	Etat/ ONF, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>98 981, 93 € HT soit 118 778, 31 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions attribuées : 1 597 €</b> → Département de l'Ain 2021-2022 : 1 597 €</p> <p><b>Subventions envisagées : à définir en 2024</b> → Département de l'Ain : 79 184 € (soit 80 %)</p> <p><b>Fonds Propres de la commune : à définir</b> → A ce jour : solde par autofinancement : 97 384,93 € HT (sous réserve attribution subventions à venir)</p> <p>▪ <b>Fourniture et Plantation de haies :</b></p> <p><b>Réalisé 2021 – 2022 :</b> 2021 : 3 709 € HT/ 4 450€ TTC 2022 : 10 986,30 € HT</p> <p><b>Prévisionnel 2023- 2026 :</b> 2023 : 4 540 € HT 2024 : 44 332,93 € HT (estimatif trame verte) 2025 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC 2026 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2026</b>

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)</li> <li>- Analyse de la qualité de l'air (avant/après)</li> <li>- Calcul de la surface végétalisée (avant/après)</li> </ul>
--	---



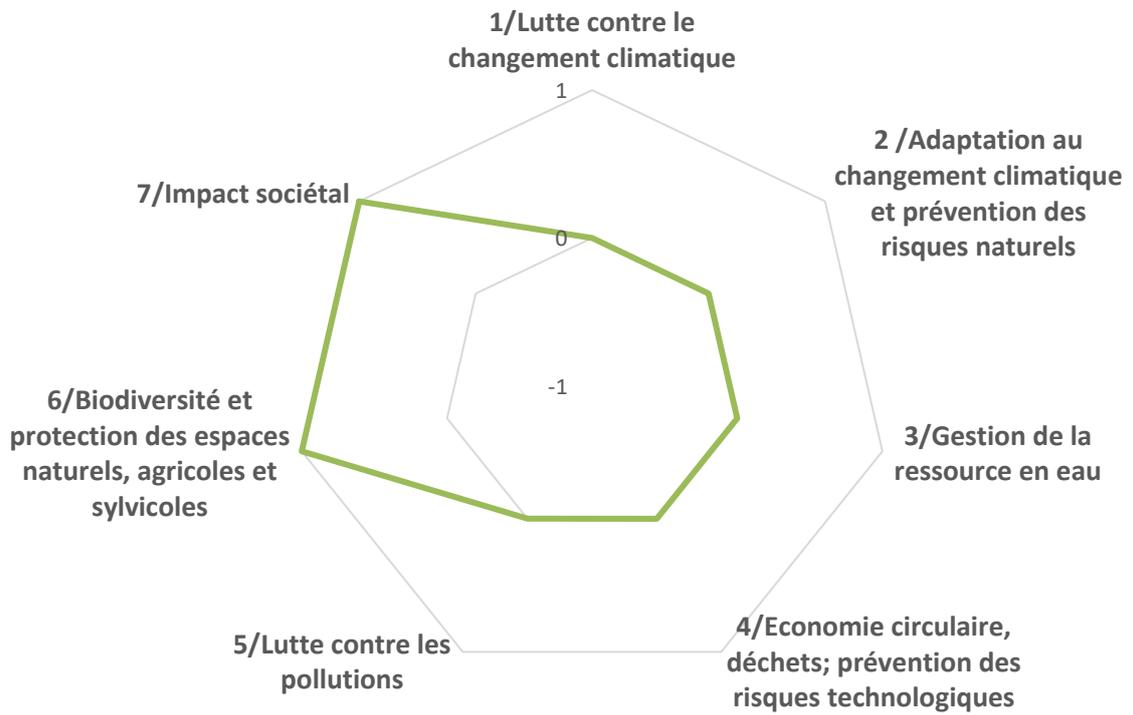
# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	50
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Préservation et valorisation du site des Minimes (chapelle, Tour, Parc public)</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte :</b></p> <p>→ Entretien et restaurer le patrimoine bâti historique (chapelle et tour des Minimes), dans une optique de préservation et de valorisation</p> <p>→ Valoriser et développer le parc dans une optique environnementale</p> <p>→ Promouvoir le site dans son ensemble, sensibiliser les habitants et initier le jeune public, afin d'améliorer la connaissance des richesses patrimoniales du territoire</p> <p>La commune de Montmerle-sur-Saône, porteuse du label Station Verte, dispose, à travers le site des Minimes, d'une richesse patrimoniale remarquable, bien que méconnue. Le site est constitué d'une chapelle et d'une tour, qui nécessitent d'importants travaux de restauration, et d'un parc public ouvert à tous. Une vigne est présente au pied de la tour, gérée par une association dédiée.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>→ <b>Préservation et mise en sécurité du patrimoine bâti :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etude en vue du classement / de l'inscription de la chapelle au titre des Monuments historiques</li><li>• Travaux de restauration : réfection des escaliers de la chapelle, remplacement des abat-son (fait en 2021) ; réfection du palier en pierre de l'escalier, changement du beffroi avec commande des cloches, réfection de la calade (2022/2023) ; travaux de restauration du clocher.</li></ul> <p>→ <b>Valorisation paysagère et développement du parc</b> dans une optique environnementale (arboretum, éco-pâturage, ruchers...)</p> <p>→ <b>Actions de sensibilisation</b> relatives à la préservation des patrimoines architecturaux, naturels et paysagers dans une optique pédagogique (éducation au développement durable) et sociale (mobilisation des acteurs éducatifs et associatifs, actions intergénérationnelles...)</p>
<b>Partenaires</b>	Etat-DRAC, Département de l'Ain, CCVSC, CAUE de l'Ain, Les Amis des Minimes (association locale), Confrérie des Chevaliers des Minimes (association locale), Etablissements scolaires, Patrimoine des pays de l'Ain, Académie de la Dombes, Fondation du patrimoine, Comité départemental du tourisme, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif classement et travaux de restauration : 267 500 € HT soit 321 000 € TTC</b></p> <p>1. Le programme de travaux fait l'objet d'une AP/CP, ouverte au BP 2021. D'une durée initiale de 3 ans (2021-2023), elle est étendue à 5 ans (2021-2025) depuis la délibération de révision de l'AP/CP (avril 2023) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Crédits de paiement 2021 : 69 067 TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2022 : 1 938 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2023 : 114 159 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2024 : 6 600 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2025 estimés : 129 236 € TTC</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions obtenues pour les travaux 2021/2023 : 85 472 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat (DSIL) : 32 600 €</li> <li>→ Département : 43 800 €</li> <li>→ CCVSC (fonds de concours) : 9 072 €</li> </ul> <p><b>Subventions envisagées :</b> La recherche de subventions auprès de ces partenaires se poursuivra pour les travaux prévus en 2024 (pistes complémentaires à explorer : mécénat, souscription...)</p> <p><b>Reste à charge commune (actualisation 2024) :</b> 182 028 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments historiques</li> <li>- Degré de réalisation des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en sécurité du patrimoine bâti</li> <li>- Analyse qualitative et quantitative de l'évolution du parc dans une optique environnementale</li> <li>- Analyse qualitative et quantitative des actions de sensibilisation (nombre de participants, type de publics, mobilisation des partenaires...)</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

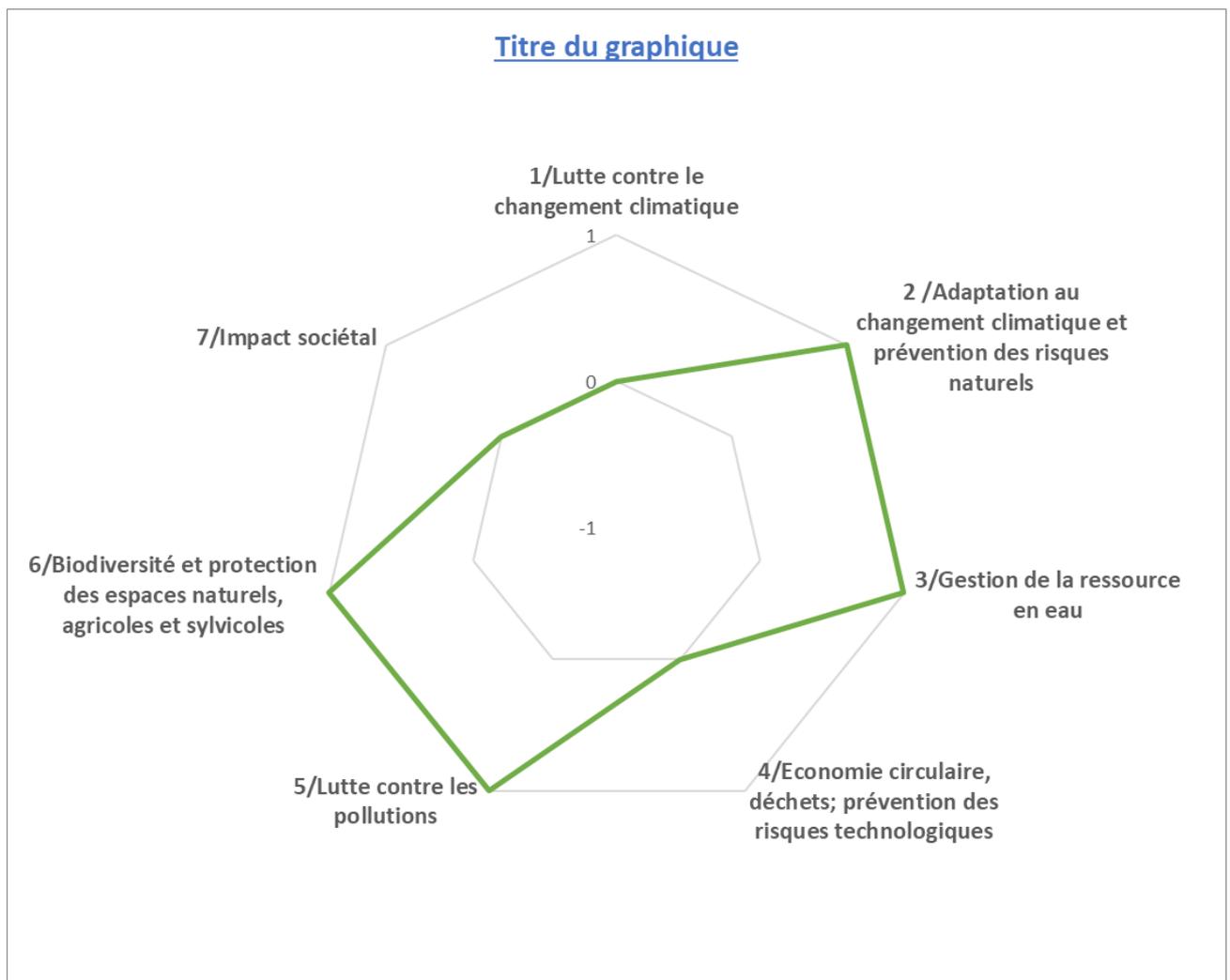


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	52
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagements pour la sécurisation de la gestion des Eaux Pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en conformité les infrastructures de collecte, de traitement et de régulation des eaux pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne (lotissement industriel établi dans les années 1970)</li> <li>→ Anticiper les infrastructures et dispositions nécessaires à la poursuite du développement du Parc d'Activités</li> <li>→ Améliorer la qualité des rejets pour préserver les enjeux sanitaires et écologiques à l'aval</li> <li>→ Mettre en place les infrastructures et dispositions nécessaires à la gestion de la pollution accidentelle</li> <li>→ Poursuite d'une réflexion globale concertée associant : les services de l'état, les collectivités, les entreprises et le gestionnaire de production/distribution d'eau potable</li> <li>→ Volonté d'encadrer et de pérenniser le développement économique en intégrant les enjeux sanitaires et écologiques, et notamment pour préserver le champ captant d'eau potable jouxtant le Parc d'activités qui constitue la seule ressource du système desservi</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'un bassin de rétention et de traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel</li> <li>→ Création de 2 stations d'interception des premiers flux d'orage pour les détourner de l'exutoire sensible</li> <li>→ Création des réseaux de collecte étanches complémentaires</li> <li>→ Mise en place d'équipements et de dispositions pour le confinement des pollutions accidentelles</li> <li>→ Cadrage du développement des zones constructibles</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	SEP Bresse Dombes Saône, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût estimatif du projet : 1 681 000 € HT soit 2 017 200 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ AMO études : 26 000 € HT</li> <li>→ Etudes géotechniques, relevés topographiques : environ 15 000 € HT</li> <li>→ Inventaire Faune et Flore (si nécessaire) : 10 000 € HT</li> <li>→ Maîtrise d'œuvre : 140 000 € HT</li> <li>→ Travaux : 1 490 000 € HT</li> <li>Autofinancement (estimé en 2024) : 1 662 700 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA (part à définir)</li> <li>→ SEP Bresse Dombes Saône (contribution à définir)</li> </ul>

	La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	<p>→ <b>2021 -2023</b> : réalisation AMO études, études géotechniques (2021 : 9 552 €- 2022 : 4 446 € - 2023 : 4 302€ HT) : 18 300 € HT</p> <p>→ <b>2024</b> : relevés topographiques, inventaire Faune et Flore, poursuite AMO</p> <p>→ <b>2025</b> : MOE conception, instruction règlementaire</p> <p>→ <b>2026</b> : consultation des entreprises</p> <p>→<b>2027-2028</b> : travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Temps de pompage des postes de traitement des premiers flux d'orage pour quantifier les volumes d'eau qui seront détournés du champ captant vers l'exutoire alternatif

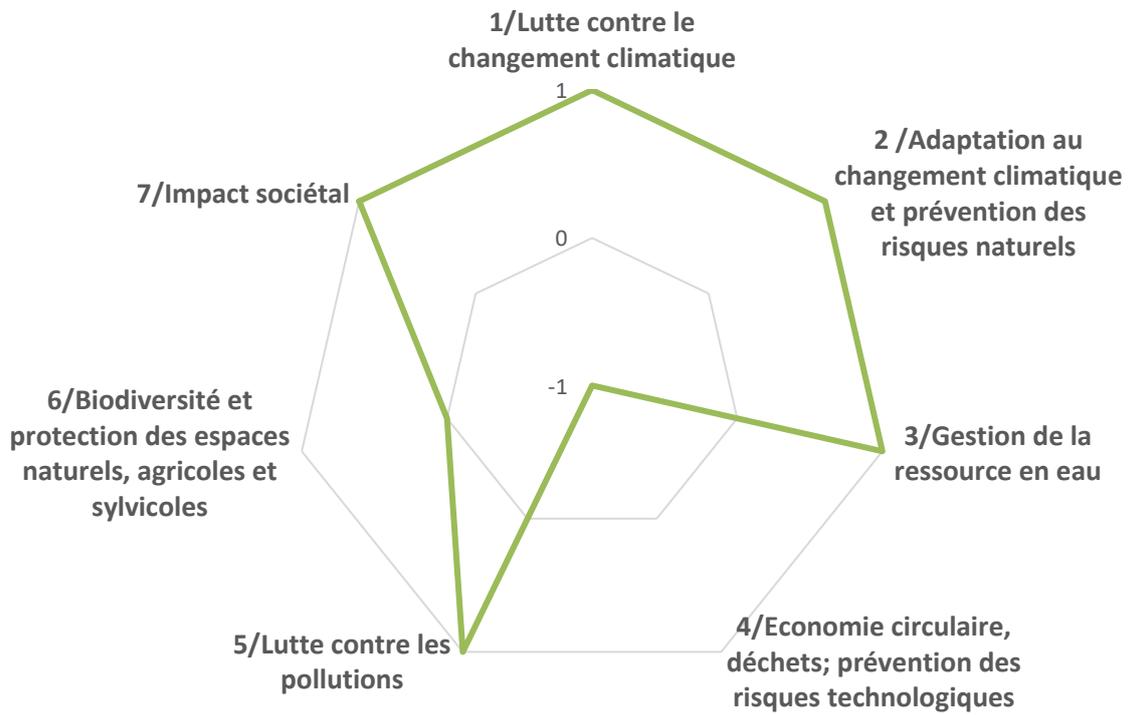


## Fiche Action Messimy-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	53
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réseau d'eaux pluviales centre village dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Ce projet avec la rénovation des réseaux permettra de limiter les pollutions (infiltrations avec le vieux réseau unitaire), limiter le gaspillage d'eau et augmenter la capacité de traitement de la STEP en filtres plantés de roseaux par les eaux pluviales parasites ainsi évitées.</p> <p><b>Description du projet :</b> La mise en séparatif (EU/EP) est inscrite au titre du schéma directeur du secteur Sud de la CCVSC. La commune aura à sa charge le réseau d'eaux pluviales et en profitera pour réaliser une antenne partant en direction du chemin "Sous la Ville" permettant d'une part d'éviter un engorgement chemin des Ferrières, et d'autre part de traiter la future opération « cœur de village ». Le projet sera également une opportunité pour faire rénover la conduite d'alimentation en eau potable et de prévoir les fourreaux pour l'arrivée de la fibre optique.</p>
<b>Partenaires</b>	CCVSC pour la partie assainissement/ Syndicat des eaux pour l'AEP
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>68 000 € HT soit 81 600 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement : 68 000 € HT</b> 2023 : 3 000 € HT (maitrise d'œuvre) 2024 : 65 000 € HT
<b>Calendrier</b>	<b>2022 : Etude</b> <b>2024 : travaux</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison des volumes d'eau arrivant à la STEP (avant / après) Evolution du nombre de débordements constatés chemin des Ferrières

## Résultat auto-évaluation



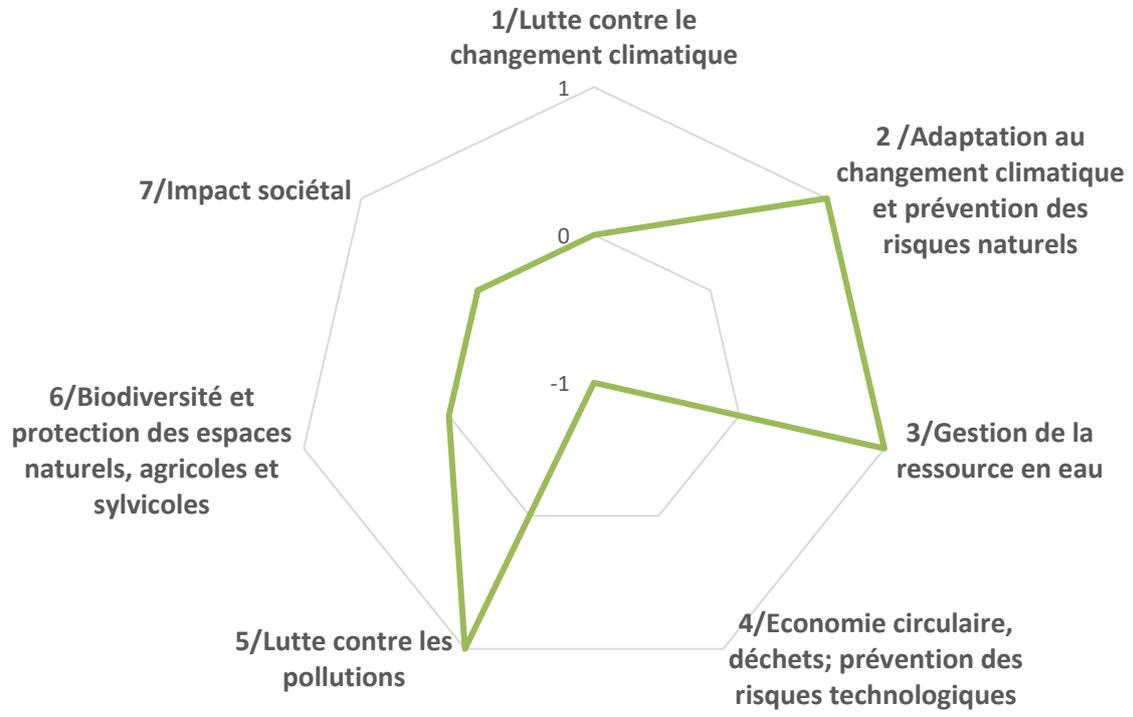
# Fiche Action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	54
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Amélioration de la gestion des eaux pluviales</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Lutte contre les inondations</li><li>→ Protection du milieu naturel contre les pollutions</li></ul> <p>L'artificialisation des sols contribue à l'aggravation des phénomènes d'inondations et de pollutions en rendant les sols moins perméables. L'impact du changement climatique avec la multiplication et l'intensification de phénomènes météorologiques brutaux (tempêtes, orages diluviens...) amplifie le phénomène d'inondations, mettant ainsi la gestion des eaux pluviales au cœur des enjeux de protection de l'environnement. La commune de Montmerle-sur-Saône a élaboré un schéma de gestion des eaux pluviales. Il propose un état des lieux des infrastructures existantes et un programme de travaux à réaliser pour améliorer l'écoulement des eaux.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales, en lien avec les aménagements urbains et le développement des constructions</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Opération 1 (2021)</b> : Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire rue de Chantebrune, par la création de puits perdus – finalisée</li><li>→ <b>Opération 2 (2023-2024)</b> : Mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales (Commune) / eaux usées (CCVSC) dans le secteur du chemin des Mûriers. Cette opération présente aussi l'intérêt de lever un périmètre d'inconstructibilité, figurant dans le PLU et qui constituait un frein à la densification raisonnée de la partie sud du territoire communal. En cours de finalisation</li><li>→ <b>Opération 3 (2024-2025)</b> : Création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention rue des Peupliers. En effet, le réseau existant est insuffisant et des débordements se produisent régulièrement sur la chaussée. Les perspectives d'urbanisation en amont du secteur rendent ces travaux indispensables.</li><li>→ <b>Opération 4 (2025-2026, voire au-delà)</b> : Extension de réseau pour permettre le développement urbain prévu dans le secteur d'OAP du "Village Petit Bicêtre" (dit "Quartier des écoles"), répondant à l'objectif de densification urbaine en centre-ville. L'aménagement de cette zone nécessite la réalisation d'un réseau structurant pour collecter les débits de fuite et le trop plein des bassins qui seront mis en œuvre. Un nouveau réseau sera à créer rue des Jardiniers, rue de Lyon et allée de la Saône en vue d'un exutoire en Saône.</li><li>→ Incitation des particuliers à la récupération des eaux de pluie.</li></ul>

	→ Adaptation du choix des revêtements de chaussées.
<b>Partenaires</b>	CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total prévisionnel de 714 000 € HT soit 856 800 € TTC</b>, répartis comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 2021 - opération 1 : 28 000 € HT / 33 600 € TTC</li> <li>→ 2023- opération 2 : 285 000 € HT /</li> <li>→ 2024-2025 - opération 3 : 191 000 € / 229 000 € TTC</li> <li>→ 2025-2026 (et au-delà) - estimatif opération 4 : 210 000 € / 252 000 € TTC</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 15 000 €</b> - estimatif malgré le peu de dispositifs de financement en faveur des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fonds de concours CCVSC : 15 000 €</li> </ul> <p><b>Reste à charge commune : 699 000 € HT</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021-2026 et au-delà</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2021-2022</b> : Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire rue de Chantebrune, par la création de puits perdus – finalisée</li> <li>▪ <b>2023-2024</b> : Mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales (Commune) / eaux usées (CCVSC) dans le secteur du chemin des Mûriers. Cette opération présente aussi l'intérêt de lever un périmètre d'inconstructibilité, figurant dans le PLU et qui constituait un frein à la densification raisonnée de la partie sud du territoire communal. En cours de finalisation</li> <li>▪ <b>Reporté ultérieurement (second mandat) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention rue des Peupliers</li> <li>→ Extension de réseau pour le développement urbain prévu dans le secteur d'OAP du "Village Petit Bicêtre" (dit "Quartier des écoles")</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mètres linéaires de réseaux d'assainissement des eaux pluviales créés ou mis en séparatif

## Résultat auto-évaluation



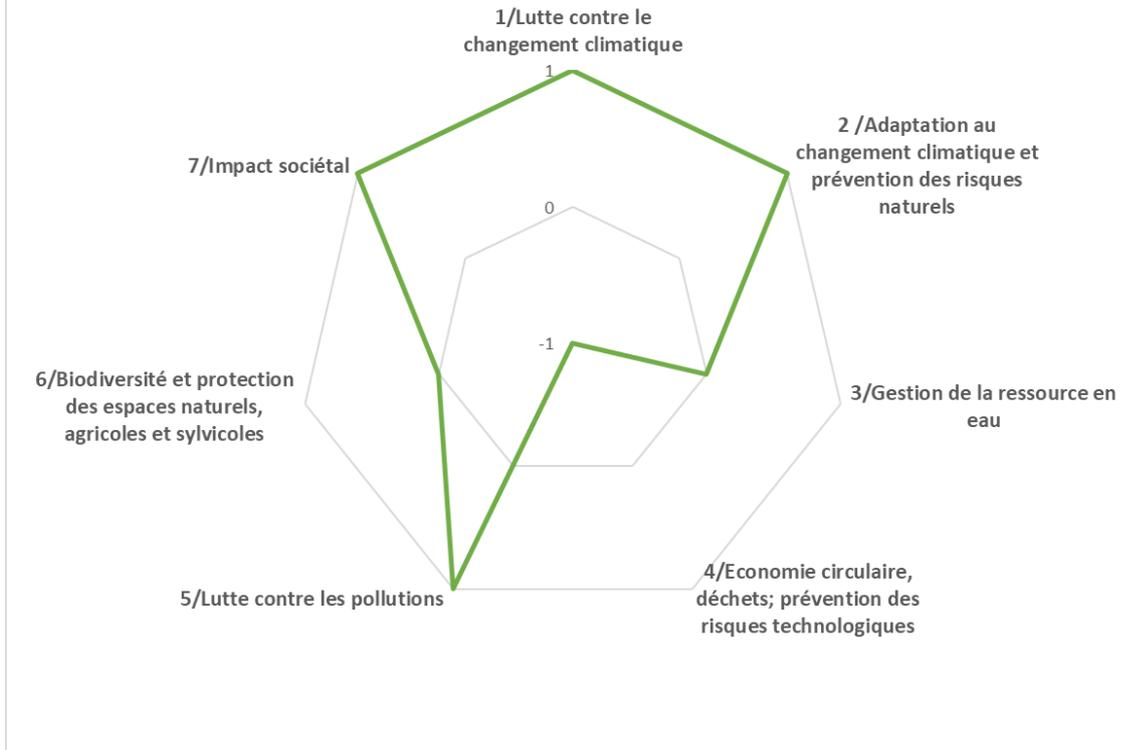
# Fiche Action Thoissey

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	55 – fusionnée avec fiche 12 (suppression fiche 12)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Objectifs et contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Préservation des naturels de la commune</li><li>→ Protection de la ressource en eau</li><li>→ Protection de la biodiversité</li><li>→ Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li><li>→ Création de cheminements doux (vélos-piétons) sur le territoire communal, le long du bief des Echudes d'Est en Ouest, jusqu'à la Voie Bleue.</li></ul> <p>Compte-tenu du territoire extrêmement réduit de la Commune de Thoissey (134 hectares), dont 2/3 en prairies inondables de Saône, la mise en place d'actions potentiellement développées dans le cadre d'un CRTE devra être axée autour d'un potentiel existant qui nécessite d'être valorisé. Tout projet de développement de la commune se trouve contraint par les contingences territoriales.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 1 en 2022 :</b> Mise en valeur du bief des Echudes par l'acquisition (si nécessaire) et l'aménagement des parcelles où il se trouve encore à ciel ouvert. Cette action est d'ores et déjà lancée puisqu'elle a conduit le conseil municipal de Thoissey à préempter une parcelle où se situe un tronçon des Echudes.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 2 en 2023 :</b> Mise en valeur du bief des Echudes sur la parcelle 56, acquise par la commune dans le cadre du projet 2021-2026 de restitution du cours d'eau à l'espace public. Destruction du mur de séparation entre la voie publique et la parcelle, mise en valeur de la parcelle et du pont de pierre.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 3, 2025 :</b> Mise en valeur du bief sur la dernière parcelle avant le square de la Galandière, le canal, la Chalaronne et la Saône, à l'Ouest de la commune</p> <p><b>Description du projet pour la phase 4 en 2026 :</b> Achat d'un linéaire de 1,5 m de largeur le long des Echudes et des lavoirs privatifs ou collectifs, parcelles 144 – 753 – 754 – 714 – 468 et aménagement d'un cheminement piétonnier, dans la poursuite du plan d'investissement à 5 ans du projet « cheminement mode doux, linéaire Echudes ».</p> <p><b>Description du projet pour la phase 5 en 2027</b> Achèvement du programme de valorisation d'un cheminement « mode doux le long des Echudes » : création des derniers linéaires, achat des parcelles dont est propriétaire la Thoisseyenne d'HLM, mise en valeur des espaces naturels, aménagement du cheminement piétonnier.</p>

<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 613 174 €HT soit 735 808,8 € TTC</b></p> <p>Phase 1 (2022) : 109 199 € HT (coût réalisé)  Phase 2 (2023) : 53 975 € HT (coût réalisé)  Phase 3 (2024) : 200 000 € HT (coût estimé)  Phase 4 (2025) : 250 000 € HT (coût estimé)</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées 2022 : 27 230 €</b></li> <li>→ DETR : 9 030 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 18 200 €</li> <li>▪ <b>Subvention 2022 (attente notification) :</b></li> <li>→ Région AURA (Bonus Ruralité) : 55 000 € (toujours en attente réponse, sur l'ensemble du portage de l'opération)</li> <li>▪ <b>Subventions attribuées 2023 : 21 590 €</b></li> <li>→ DETR : 10 795 €</li> <li>→ CD : 10 795 €</li> </ul> <p><b>Estimatif total reste à charge commune</b> (hors subventions non attribuées et suivant les estimatifs 2024 et 2025) :  564 354 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 : 1<sup>ère</sup> tranche</b> – finalisée  Cette action a abouti dans sa phase 1 (2022) à la création d'un premier linéaire de cheminement mode doux.</p> <p><b>2023 : 2<sup>ème</sup> tranche</b> - finalisée  Le second linéaire a été créé en 2023, en phase 2, poursuivant le premier en direction de l'Ouest, donc de la Voie Bleue.</p> <p><b>2024 : 3<sup>ème</sup> tranche</b> – débutée  Le 3<sup>ème</sup> linéaire initialement prévu en 2024 est repoussé en 2025. Il a cependant été ébauché par l'ouverture de la parcelle concernée, permettant l'accès au square de la Galandière, puis au canal et à la Chalaronne, avant de rejoindre la Saône.</p> <p><b>2025 : 4<sup>ème</sup> tranche</b> – non débutée</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de promeneurs empruntant le cheminement piétons, fréquentation des sites touristiques de la commune...

### Résultat auto-évaluation

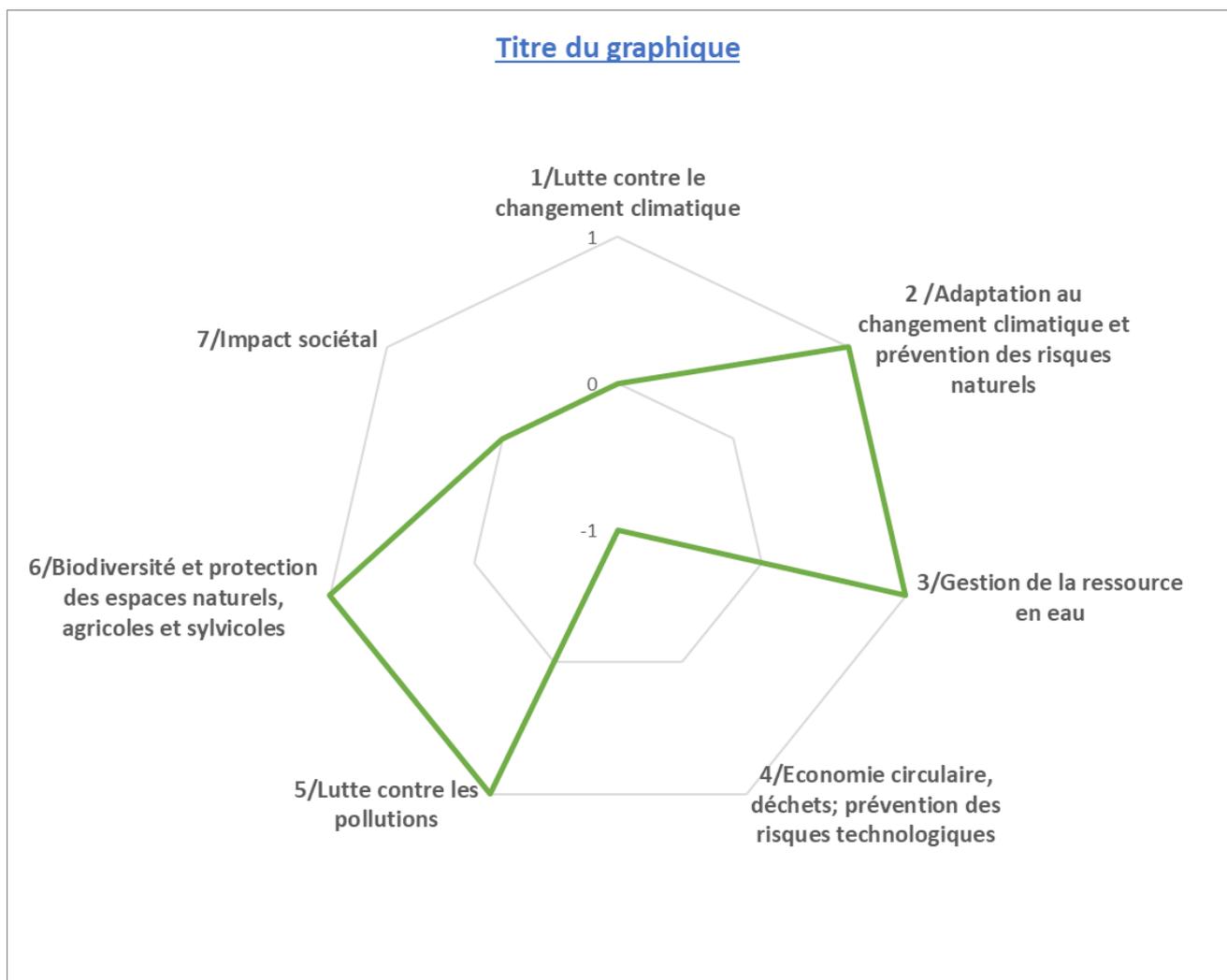


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	57
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie Sud du territoire (Montmerle-sur-Saône et Montceaux)</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  → Améliorer la qualité des milieux récepteurs par suppression des rejets directs au milieu naturel par temps de pluie  → Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...)  → Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement</p> <p><b>Description du projet :</b>  - Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m<sup>3</sup> en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône (<i>action abandonnée en 2023 à la suite d'une étude complémentaire</i>)  - Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux du bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux.</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût global estimatif total : <b>2 096 000 HT</b>  → Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône : <b>691 000 € HT</b>  → Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône : <b>562 000 € HT</b>  → Mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux : <b>843 000 € HT</b>  Ces coûts incluent les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, études géotechniques, enquêtes parcellaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions pour l'action de la mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône :</b>  → <b>Attribution en 2023 :</b>  • Département de l'Ain : 61 250 €  → <b>Sollicitation en 2024 :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sollicitation de l'Agence de l'eau : 207 300 € (soit 30% du montant d'opération s'élevant à 691 000 € HT)</li> <li>• dépôt de dossier en cours au près du Département de l'Ain : 168 000 € (estimatif de 20% sur le montant d'opération s'élevant à 843 000 € HT)</li> </ul> <p>→ <b>Autofinancement 2024 (hors subventions non attribuées) : 2 034 750 € HT</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022/2024 :</b> - Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône</p> <p><b>2023/2025 :</b> mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux</p> <p><b>2025/2026 :</b> mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>



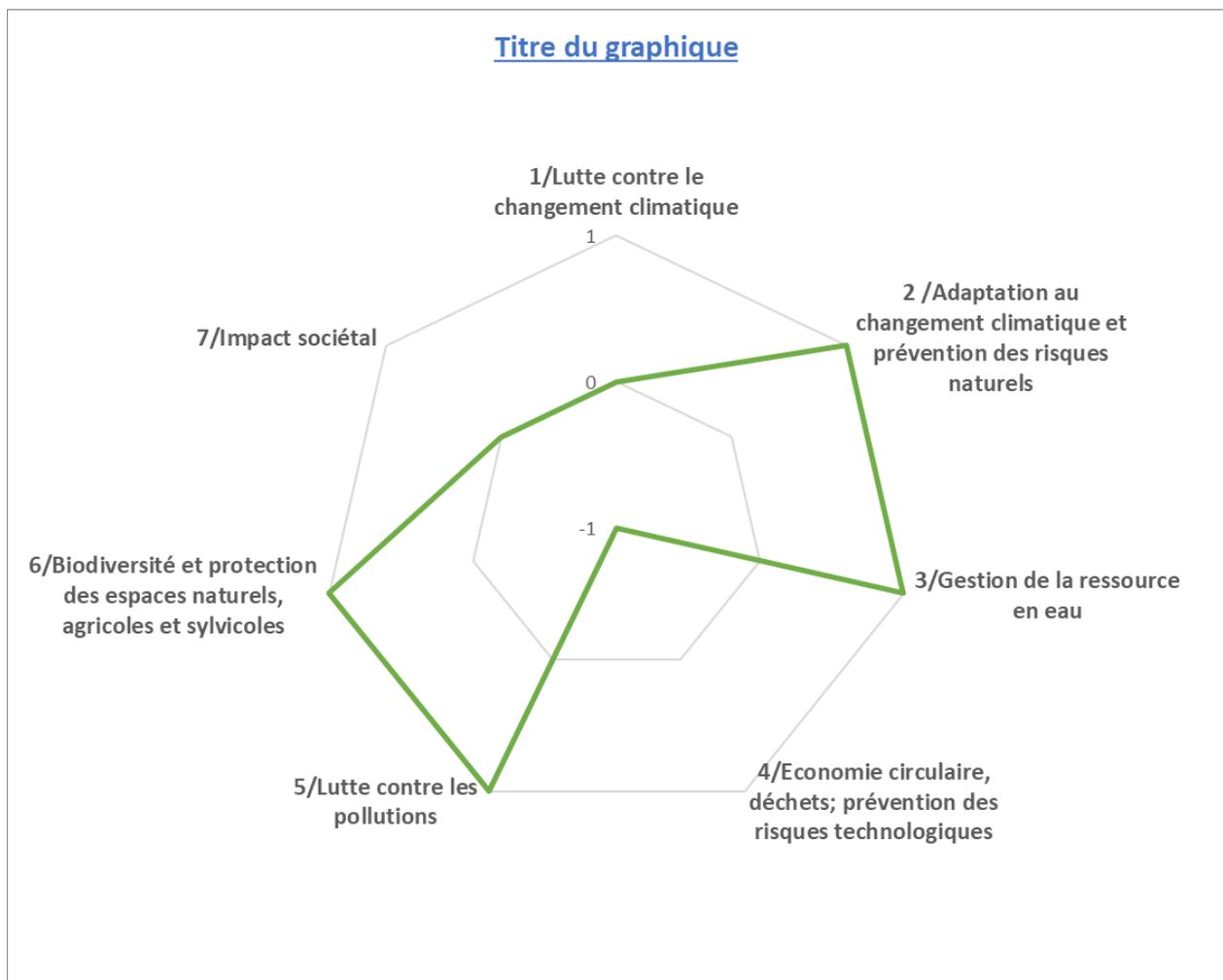
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	58
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie nord du territoire communautaire (Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur Chalaronne, Saint-Etienne-sur Chalaronne et Thoissey)</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Réduire les flux d'eaux usées déversés au milieu naturel</li><li>→ Déconnecter les mauvais raccordements d'eaux pluviales sur les réseaux d'eaux usées</li><li>→ Réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'assainissement</li><li>→ Réduire les apports d'eaux claires parasites provenant des remontées d'eau des cours d'eau dans les réseaux d'assainissement</li><li>→ Redimensionner les tronçons de réseaux engendrant des débordements</li><li>→ Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...);</li></ul> <p>- Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement</p> <p><b>Descriptif du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Transfert d'effluents de deux communes (Peyzieux-sur-Saône et Saint-Etienne-sur-Chalaronne) vers une unité de traitement existante et démolition de deux unités de traitement existantes recevant actuellement ces effluents et qui sont en mauvais état et dysfonctionnent</li><li>- Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat</li><li>- Mise en place de bassins de stockage – restitution des eaux usées (Mogneneins et Thoissey)</li><li>- Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)</li><li>- Mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût global estimatif : 4 920 236, 58 € HT soit 5 904 283,9 € TTC</b>

	<p>→ Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), compris démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins : <b>1 773 486, 58 € HT</b></p> <p>→ Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey) : <b>40 000 € HT</b></p> <p>→ Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration : <b>700 000 € HT</b></p> <p>→ Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne : <b>1 586 750 € HT</b></p> <p>→ Construction d'un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoissey, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d'orage : <b>820 000 € HT</b></p> <p>→ Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat : <b>580 000 € HT.</b></p> <p>Ce coût inclut les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, études géotechniques, enquêtes parcellaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>
<p><b>Plan de financement</b></p>	<p><b>Subventions attribuées :</b></p> <p>→ <b>2022 : Département de l'Ain</b> pour le transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), comprenant la démolition et la remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et le raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins : <b>207 500 €</b></p> <p>Pour la construction d'un bassin de stockage -restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration : <b>60 000 €</b></p> <p>→ <b>2023 : Agence de l'eau RMC</b> pour la construction du bassin de stockage : <b>131 272 €</b></p> <p>→ <b>2023 :</b> pour le projet de réhabilitation renouvellement de réseaux d'eaux usées sur Garnerans/ Mogneneins, Illiat et Saint-Etienne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département Ain : 61 200 €</b></li> <li>• <b>Agence de l'Eau : 100 389 €</b></li> </ul> <p><b>Subventions envisagées en 2024 :</b></p> <p>→ demande envisagée sur pour le renouvellement de réseaux sur Saint-Didier et Thoissey</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de l'Ain : 50 000 € (estimatif 20% du montant de l'opération s'élevant à 250 000 € HT)</li> <li>• <b>Agence de l'Eau RMC :</b> à définir en fonction de l'avancée des projets au moment des demandes de subventions</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>2022/2025 :</b> Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), compris démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins</p> <p><b>2022/2023/2024 :</b> Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey)</p> <p><b>2022/2023/2024 :</b> Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration</p>

	<p><b>2023/2024</b> : Réhabilitation, renouvellement de réseaux d’eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat</p> <p><b>2024/2026 et poursuite au-delà de 2026</b> : Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne</p> <p><b>2025/2026 et poursuite au-delà de 2026</b> : Construction d’un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoissey, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d’orage</p> <p><b>Au-delà de 2026</b> : Mise en séparatif de réseaux d’assainissement sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey</p> <p>A noter : le programme complet porte jusqu’en 2030 pour un montant prévisionnel global de 9 229 387,12 € HT</p>
<p><b>Indicateurs d’évaluation proposés</b></p>	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d’eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d’autosurveillance des déversoirs d’orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d’assainissement par la Police de l’Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d’assainissement n’impactent pas les milieux et les usages</p>

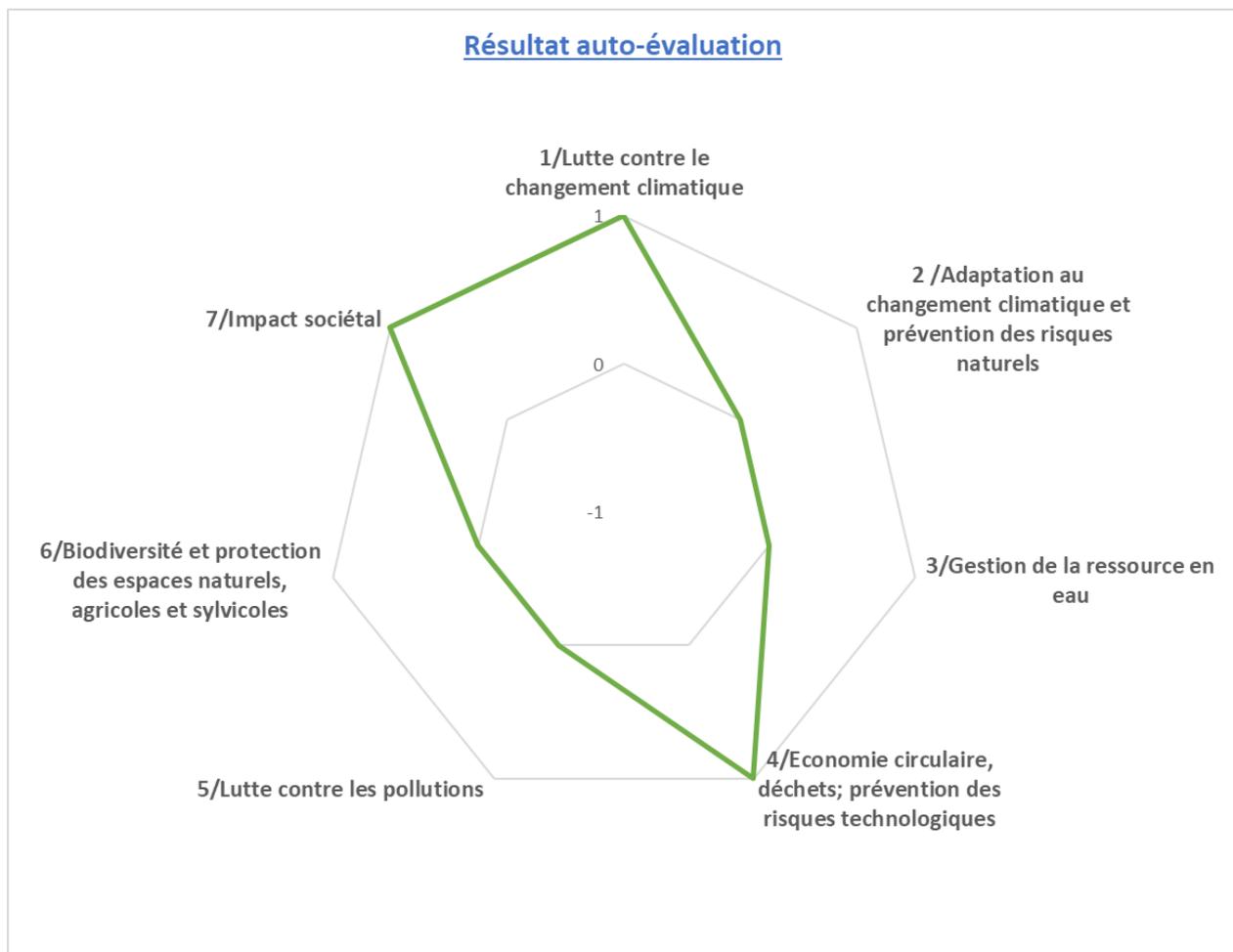


## Fiche Action Francheleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	62
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Extension mairie avec création salles associatives et d'une médiathèque</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Créer un lieu de rencontre</li><li>→ Soutenir le tissu associatif</li><li>→ Instaurer un lieu permettant l'entraide et un espace ludique pour la commune</li><li>→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Transformation d'anciens garages et annexes de la Mairie libérés grâce à la construction de locaux neufs.</p> <p>Le projet consiste à créer des salles de réunion ou d'activités associatives, une épicerie solidaire et une petite médiathèque.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 556 204 € HT soit 667 445 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 192 499 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR : 130 160 €</li><li>→ Département de l'Ain : 60 045 €</li><li>→ Région AURA : 56 000 €</li></ul> <p><b>Solde à charge commune : 309 999 € HT soit 371 999 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 - 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude de la consommation d'énergie (avant/après)</li><li>- Mesure du dynamisme du village</li></ul>

## Résultat auto-évaluation

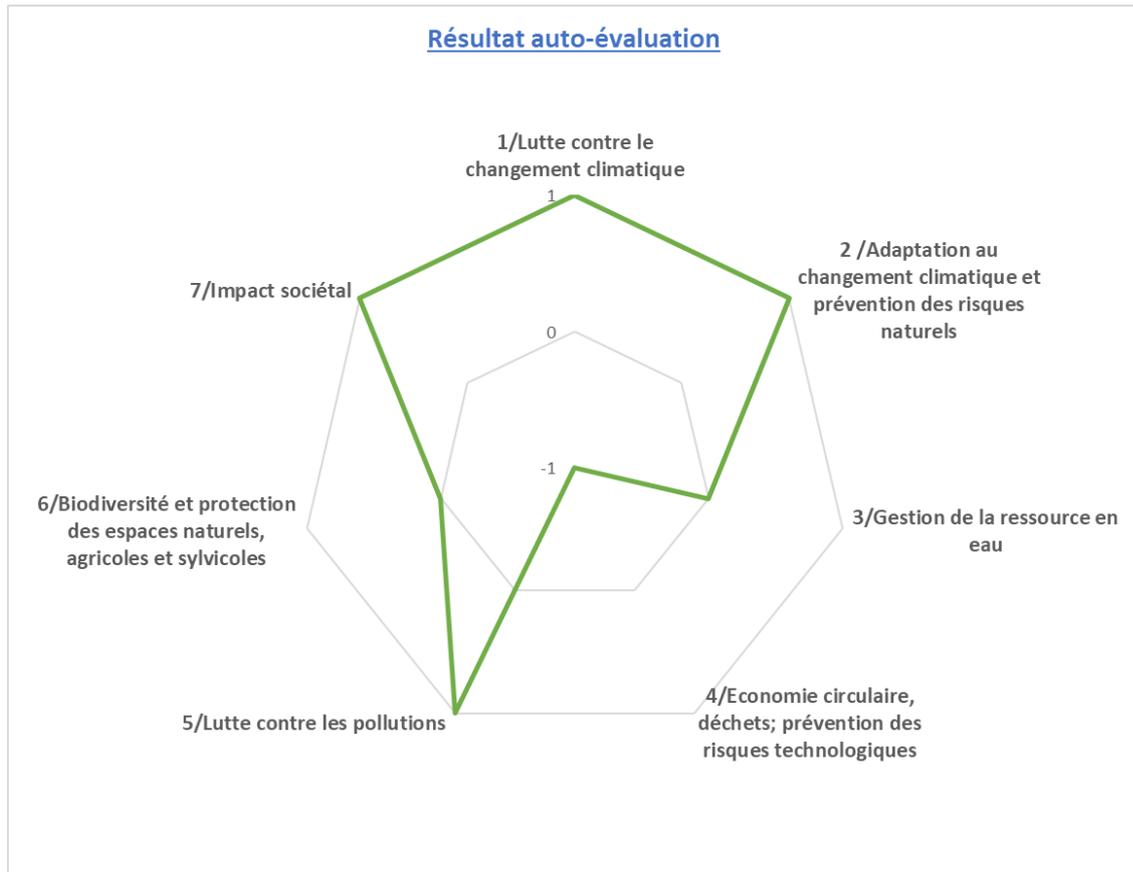


## Fiche Action Messimy-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	74
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réaménagement centre village</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Revitalisation du centre Bourg</li><li>→ Renforcement de l'attractivité et redynamisation des commerces de proximité</li><li>→ Mise en accessibilité</li><li>→ Amélioration du cadre de vie et aménagements paysagers</li><li>→ Cheminements piétons - modes doux"</li></ul> <p><b>Description</b></p> <p>A l'issue des travaux de réseaux (cf. fiche projet concernant l'EP), il sera procédé à une mise en valeur de l'ensemble du centre village en traitant les espaces de circulation, les placettes, les trottoirs et l'accessibilité.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, Europe
<b>Coût prévisionnel</b>	882 000 € HT soit 1 058 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées</b> : à définir
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 - 2026</b></p> <p><b>2022 - Etude</b> faisabilité : 5 525 € HT soit 6 630 € TTC</p> <p>Travaux – prévisionnel :</p> <p><b>2023</b> (MAO + études topographiques) 9 720 € HT / 11 664 € TTC</p> <p><b>2024 (MAO)</b> – 46 000 € HT / 120 000 € TTC</p> <p><b>2025</b> – à définir</p> <p><b>2026</b> – à définir</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'attractivité du centre bourg par une enquête de satisfaction

## Résultat auto-évaluation

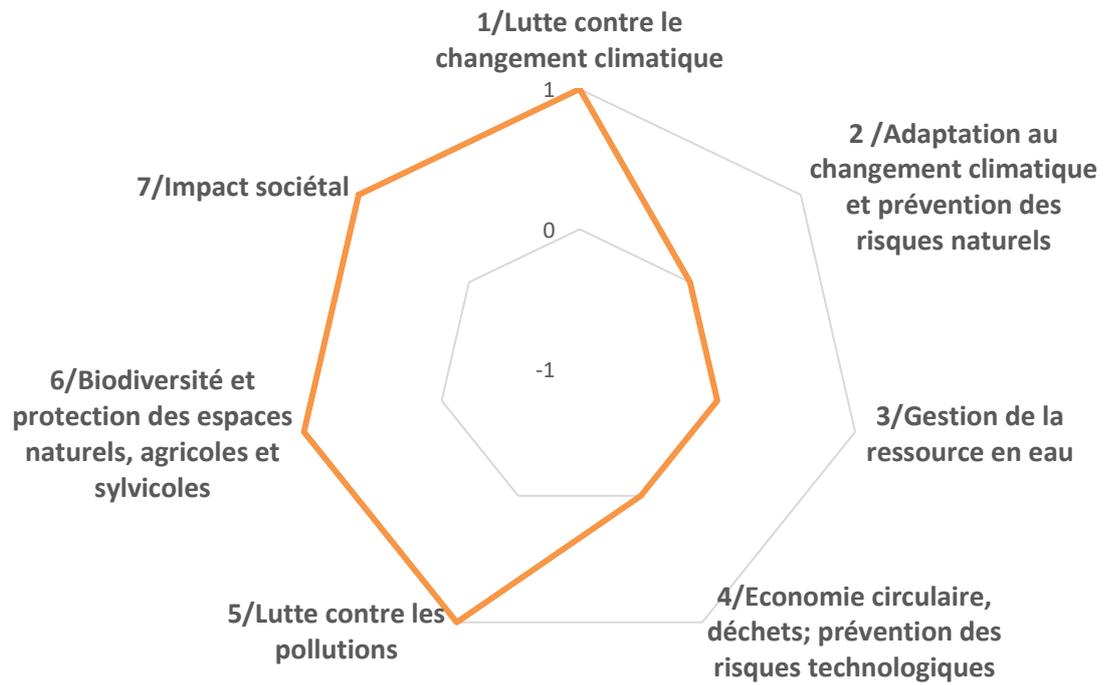


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 CS
<b>Action n°</b>	76
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement urbain, ludique intergénérationnel et touristique.</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser le lien intergénérationnel</li><li>▪ Création d'un espace ludique et végétalisé (plantation d'arbres, arbres de naissance, développement végétalisation)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Projet qui s'inscrit en 2024 dans un projet plus global de l'aménagement du centre village</li><li>▪ Création d'un parc aménagé permettant aux habitants et personnes de passage de se promener et de se retrouver.</li><li>▪ Création d'un endroit central, équipé d'aménagements pour tous les âges : jeux pour enfants, jeu d'échec géant, parcours sportif, bancs, jardin partagé, etc. Souhait d'un aménagement arboré en complément des aménagements.</li></ul> <p>→ Espace où la végétalisation sera développée dans l'objectif de stocker du carbone</p> <p>→ Tènement identifié dans le PLU communal. Mise à disposition gratuite par le propriétaire de l'espace.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>40 000 € HT soit 48 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	Prévisionnel (étude des subventions possibles non réalisée) Subventions envisagées 2024 : à définir → DETR/DSIL → Région AURA → Fonds de concours Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : lancement des études <b>2025 – 2026</b> : réalisation des travaux d'aménagement
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Fréquentation du lieu Mesure de la diversité générationnelle

## Résultat auto-évaluation

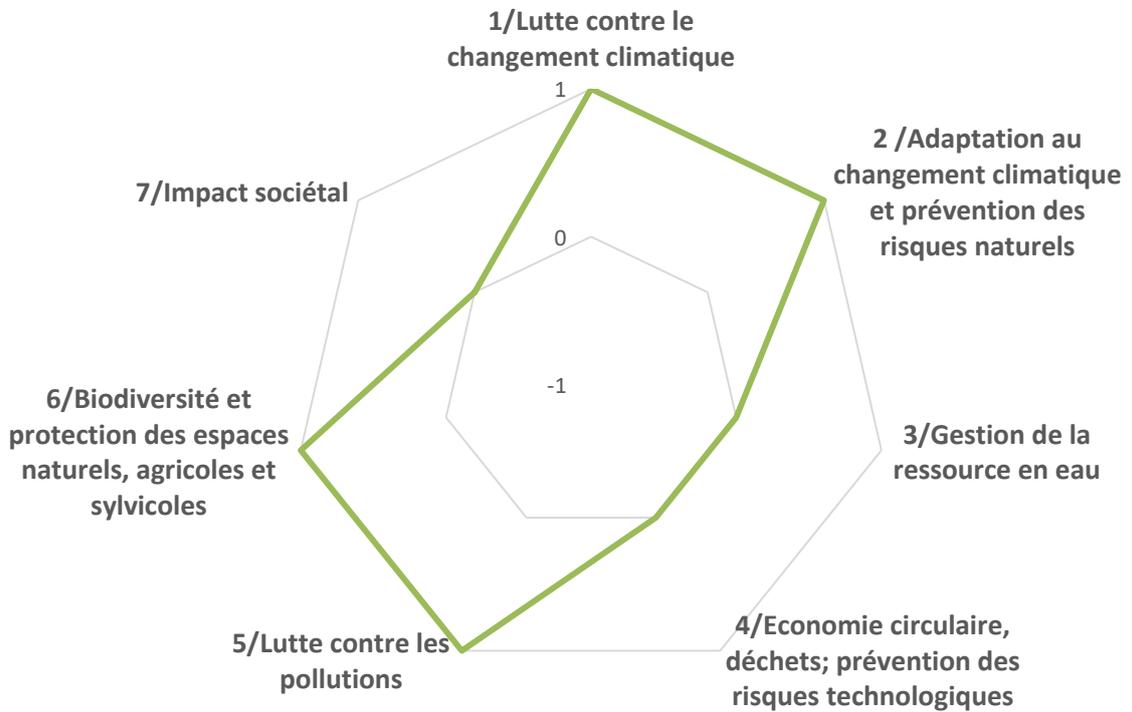


# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	79
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Ouverture d'un nouvel espace vert public dans le centre-bourg de Saint-Didier</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que des cours d'eau (bords de la Chalaronne)</li> <li>- Participation à la végétalisation du territoire communal</li> <li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li> <li>- Préservation des éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li> <li>- Renforcement et requalification du réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire via la création de liaisons douces (piétons, cyclables)</li> <li>- Atténuer la formation d'ilots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "ilots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales."</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un espace, en bord de Chalaronne, au droit du périmètre du camping municipal</li> </ul> <p>Il s'agit actuellement de parcelles boisées dont la commune est propriétaire depuis fin 2020, sur une surface approximative de 2,2 hectares. L'objectif est de créer un espace ludique et de détente avec des zones isolées mais connectées entre elles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un espace au centre-bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne à proximité de la mairie</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil Départemental de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût prévisionnel de l'opération actualisé : 73 000 € HT soit 87 600 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2024</b> : Régularisation du tènement : 70 000 € HT + étude de faisabilité : 3 000 € HT</li> <li>▪ <b>2025</b> : lancement des travaux d'aménagement</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions envisagées</b> : à définir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conseil Départemental de l'Ain</li> <li>→ DETR/ DSIL 2024 : montant souhaité à hauteur de 30% du coût prévisionnel de régularisation du tènement.</li> </ul> <p>La maquette financière ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 - 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)</li> <li>- Analyse de la qualité de l'air à Saint-Didier (avant/après)</li> <li>- Calcul de la surface végétalisée (avant/après)</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation



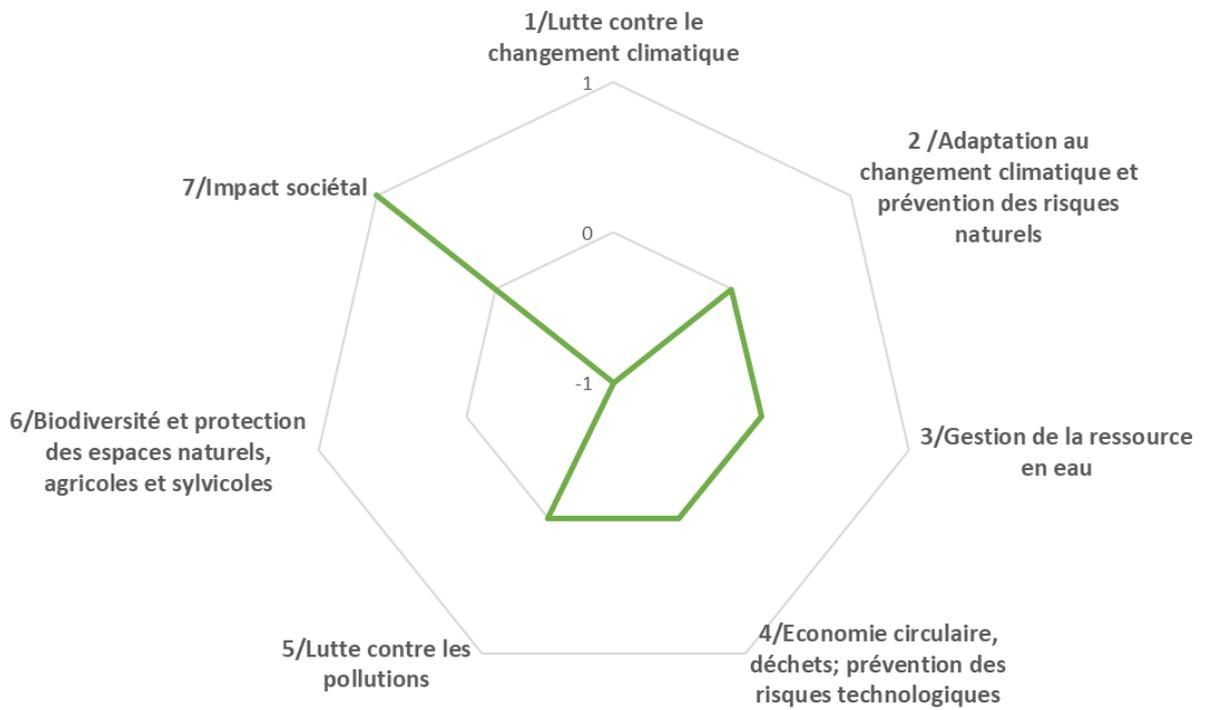
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	80
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'un Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes en tant que Parc d'Activités structurant. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Poursuivre le développement de l'activité économique du territoire en intégrant les enjeux environnementaux</li><li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li><li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures en faveur de la qualité et du cadre de vie pour :<ul style="list-style-type: none"><li>• préserver la qualité de l'air (aménagement d'un itinéraire modes doux)</li><li>• limiter les consommations énergétiques (favoriser les bâtiments à basse consommation et/ou la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments)</li><li>• gérer les déchets (par exemple, dédier un emplacement pour containers de tri)</li></ul></li><li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'un nouveau parc d'activités intercommunal à vocation économique sur la commune de Montceaux dans la suite logique de l'aménagement du Parc d'activités Visionis 6 en 2018/2019 et de son extension en 2021.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales et/ou de bureaux.</p> <p>Le projet sera réalisé en 2 phases pour permettre un phasage de l'opération qui porte sur une superficie totale de 12 hectares.</p> <p>La maîtrise foncière a été réalisée via un portage par l'EPF, avec intervention de la SAFER en 2023.</p> <p>La maîtrise d'oeuvre et les travaux de l'opération seront intégrés ultérieurement lorsque le programme sera défini.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût études et achat foncier (hors MOE et travaux) : 2 220 830,77 € HT soit 2 664 996,92 € TTC</b>

	<p>→ <b>Réalisé 2023</b> : frais de négociations et recueils d'accords SAFER : 58 758,80 € HT</p> <p>→ <b>Prévisionnel</b> :</p> <p><b>2024</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes environnementales (Missions BET - élaboration des dossiers règlementaires et réalisation inventaire faune-flore : <b>45 000 € HT</b></li> <li>▪ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> <li>▪ Missions AMO : élaboration des plans, programme et cadrage réglementaire : 100 000 € HT</li> </ul> <p><b>2025</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions MOE et travaux : coût non défini</li> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> </ul> <p><b>2026</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> <li>■ Travaux à partir de 2026 : Coût non défini</li> </ul> <p><b>2027</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> </ul> <p><b>2028</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> </ul> <p><b>2029</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Missions EPFL Ain (frais de portage foncier) : 27 778,98 € HT</li> <li>■ Remboursement du coût des acquisitions foncières + frais de notaires + indemnités versées : 1 850 398,09 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées : à définir ultérieurement
<b>Calendrier</b>	<p>→ <b>2022 - 2023</b> : négociations foncières et recueils d'accords avec la SAFER, acquisitions des terrains par l'EPF de l'Ain et signature de conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens</p> <p>→ <b>De 2025 à 2029</b> : réalisation 1<sup>ère</sup> phase des travaux</p> <p>→ <b>A partir de 2026</b> : commercialisation des terrains</p> <p>→ <b>A partir de 2030</b> : réalisation seconde phase des travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'emplois générés sur le site

## Résultat auto-évaluation

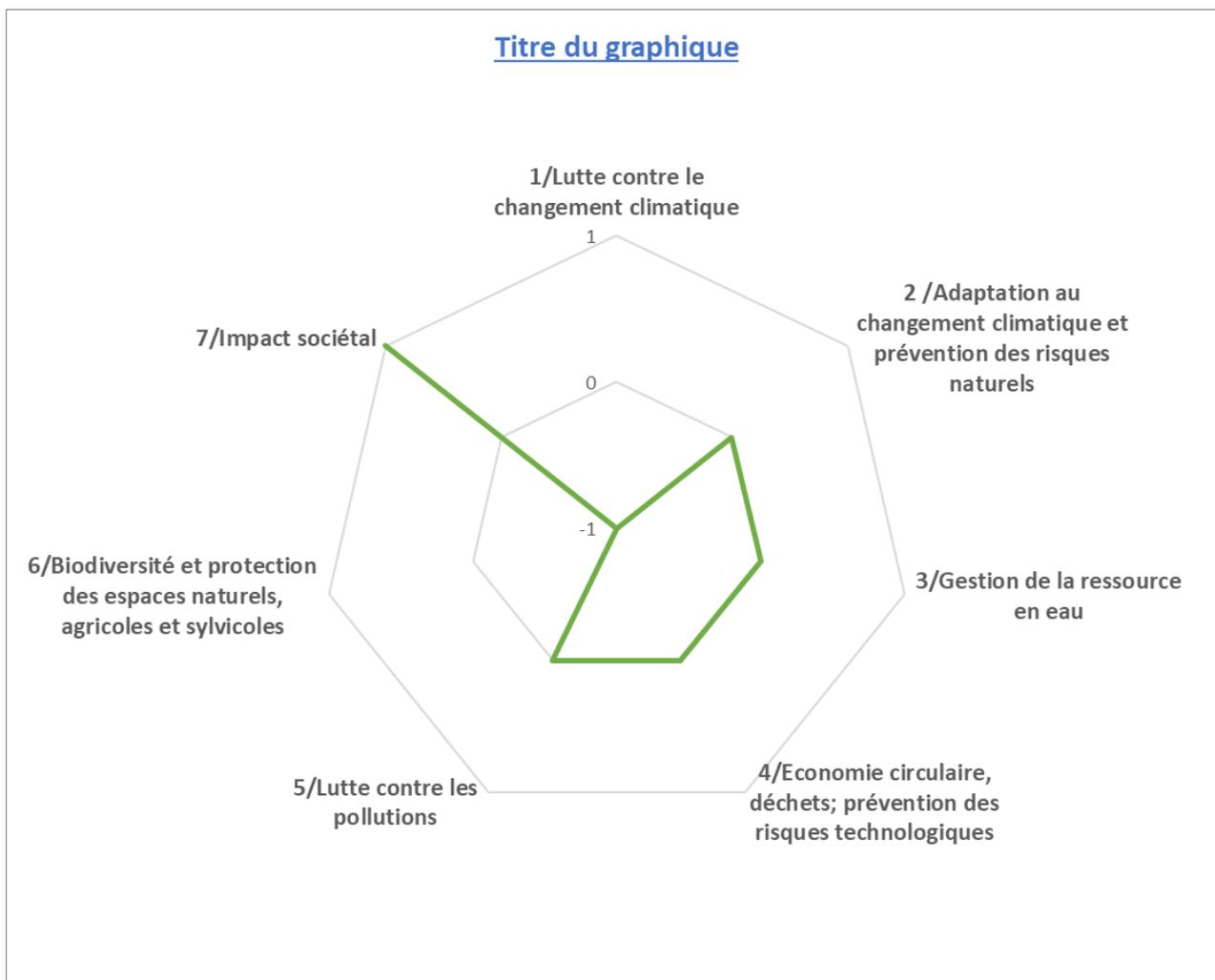


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	81
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Extension du Parc d'Activité Visionis 5 sur la commune de Montmerle-sur-Saône</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre l'aménagement du Parc d'Activité VISIONIS 5 implanté sur la commune de Montmerle-sur-Saône</li> <li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li> <li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement des mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Aménagement de terrains sur une surface de 11 450 m<sup>2</sup> dans le prolongement du Parc d'Activité VISIONIS 5 aménagé en 2018-2019 et dans lequel un itinéraire mode doux a été intégré.</p> <p>La desserte du lotissement a été réalisée par le prolongement de la voie en impasse existante avec l'aménagement d'une placette de retournement.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir exclusivement des activités artisanales et/ou de bureaux et comprendra 6 lots de 1 340 à 1568 m<sup>2</sup>.</p> <p>Les futures constructions s'adapteront à la topographie naturelle du terrain afin de ne pas bouleverser le paysage, dans une logique de respect de l'environnement et de développement durable.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût réalisé</b>	<p><b>Coût de l'opération : 350 659,06€ HT, soit 420 790,8 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudes, MOE : 18 000 € HT</li> <li>→ Travaux : 264 000 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées 2023 : 72 054,27 €</b></li> <li>→ DETR : 27 054,27 €</li> <li>→ <b>Département de l'Ain : 56 397 € demandées – notification attribution pour une estimation à 45 000 € (au titre de l'aménagement de zones d'activités versées au prorata des dépenses éligibles).</b></li> <li>▪ <b>Reste à charge CCVSC : 278 604,79 € HT</b></li> </ul>

<b>Calendrier</b>	<b>2022/2023</b> : Etudes, MOE, Travaux d'aménagement <b>2024</b> : Cessions des lots et finalisation des travaux en cours de finalisation
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'emplois générés sur le site



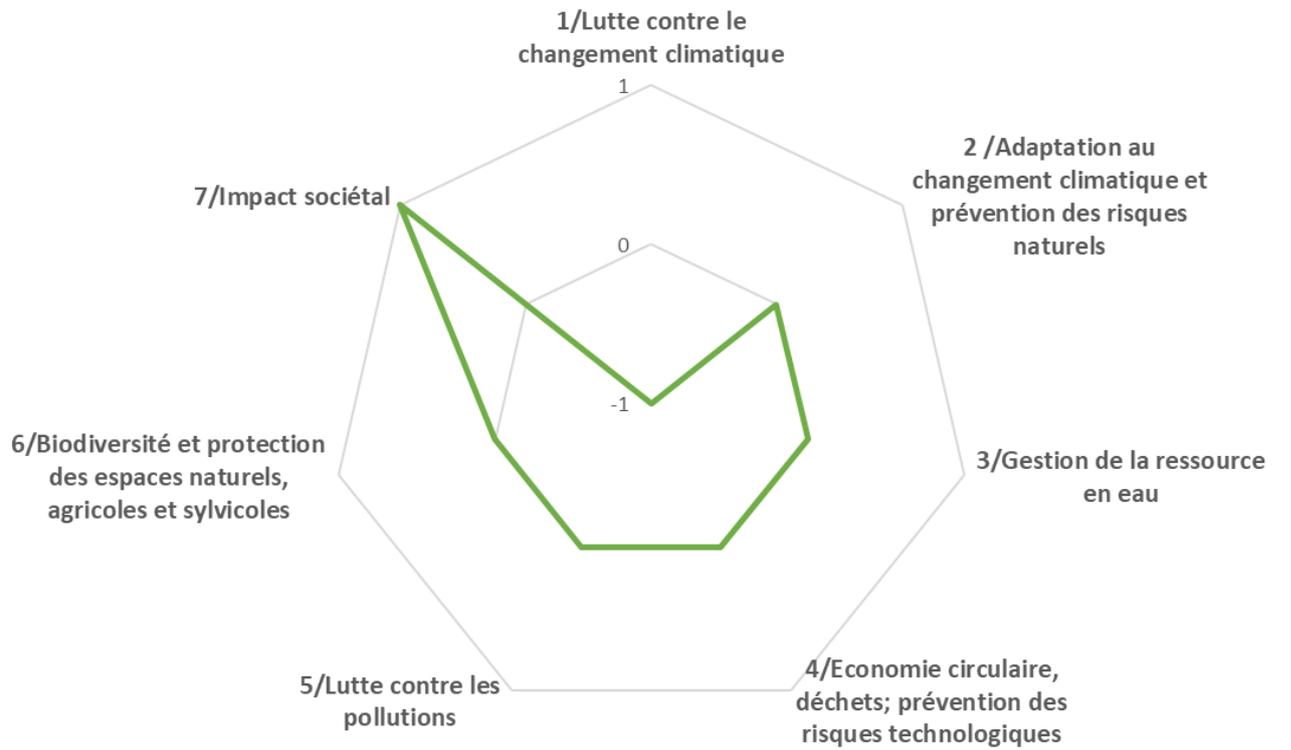
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	82
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre l'aménagement du Parc ACTIVAL et le développement de l'activité économique du territoire</li> <li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li> <li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p><u>Aménagement 1 du Parc Actival</u> d'une superficie de 7 780 m<sup>2</sup> composé de deux lots (2 000 m<sup>2</sup> et 5 243 m<sup>2</sup>), à Saint-Didier-sur-Chalaronne. Cet aménagement permet d'accueillir deux nouvelles entreprises sur le territoire relevant du secteur de l'artisanat et de l'industrie. La voie nouvelle en impasse desservant le lotissement a été réalisée dans le prolongement de la rue des Métaux située à l'Ouest de l'opération.</p> <p><u>Aménagement 2 du Parc Actival</u> d'une superficie d'environ 12 634 m<sup>2</sup> prévoit la création de 5 lots de 1000 m<sup>2</sup> à 4 000 m<sup>2</sup>. Cette opération permettra d'accueillir des entreprises à vocation artisanale, industrielle ou de bureaux. Une voie interne avec la création d'une placette de retournement desservant les 5 lots reliera la rue des Métaux existante à l'Est du Parc Actival. Une logique de respect de l'environnement et de développement durable sera développée. Les constructions devront mettre en œuvre, de préférence, des matériaux certifiés NF ou bénéficiant d'un avis technique et respecter le code de la construction et de l'habitation et la réglementation technique en vigueur.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût réalisé</b>	<b>994 372,69 € HT soit 1 193 247,23 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Extension 1 - total : 245 054,28 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ acquisitions foncières : 101 072,99 € HT</li> <li>▪ Travaux : 38 795,12 € HT + 97 146,71 € HT</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MOE + autres frais : 980 € HT + 6 319,46 € HT +740 € HT</li> </ul> <p><b>Subventions attribuées :</b>  → 2021- Département de l'Ain : 28 341 € (travaux + MOE)</p> <p><b>Subventions en attente attribution :</b>  → Dépôt dossier 2022 -Région : 81 500 € (en cas de déficit)</p> <p><b>Extension 2 - total : 749 318,41 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisitions foncières : 216 643,18 € HT</li> <li>▪ Travaux : 483 720 € HT + 1302 € HT</li> <li>▪ MOE et autres frais : 47 653,23 € HT</li> </ul> <p><b>Subventions attribuées :</b>  → 2022-Département attribuée : 65 249 €  → 2023- DETR : 42 684 €</p> <p><b>Autofinancement : 860 098 € HT soit 889 754,4 € TTC</b> (hors notification subvention Région)</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023-2024</b> : acquisition des terrains, études et MOE  <b>2024</b> : travaux d'aménagement  <b>2024</b> : commercialisation des terrains</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<b>Nombre d'emplois générés sur le site</b>

## Résultat auto-évaluation



# Fiche Action Val de Saône Centre

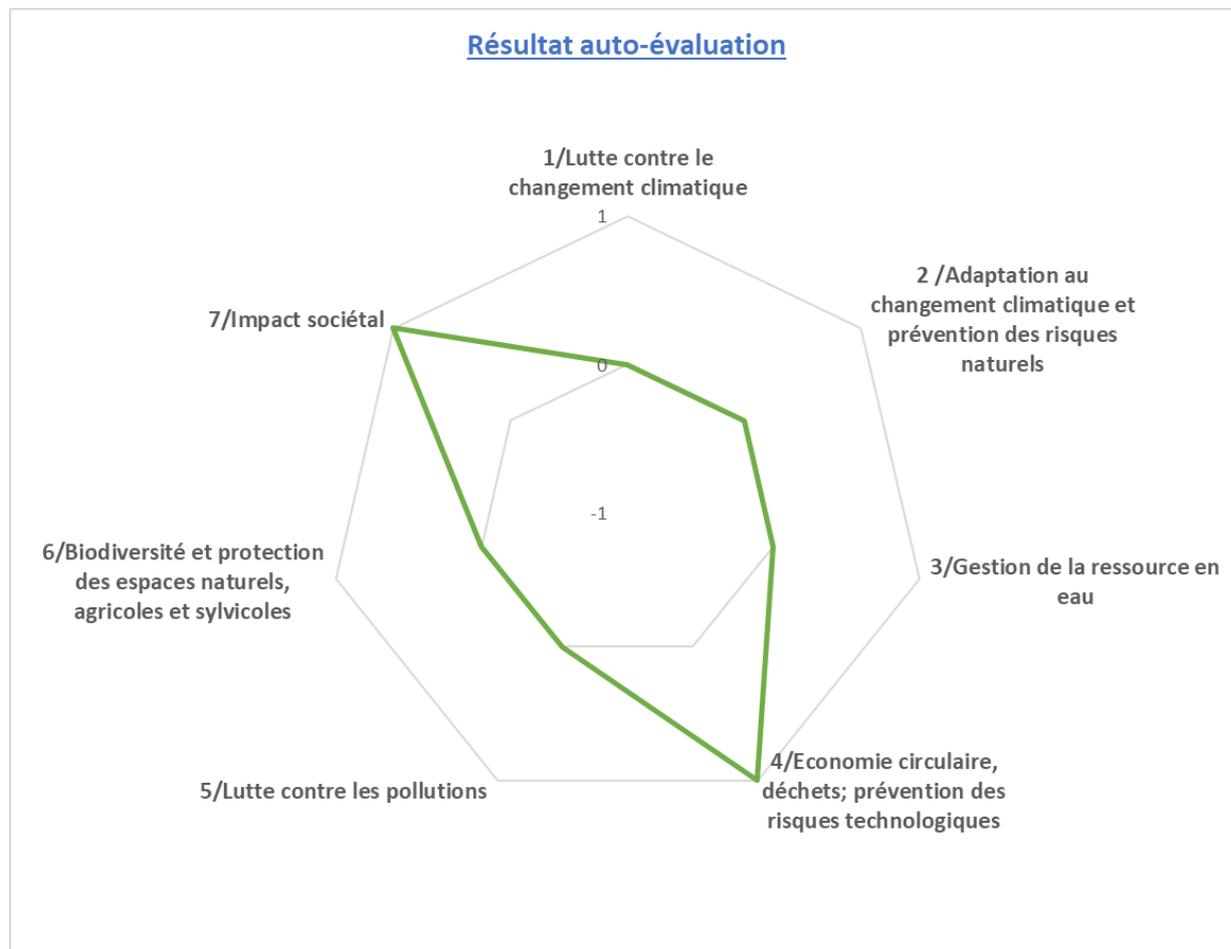
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	83
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/ Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
	<p><b>Projet alimentaire inter-territorial</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b>  → Favoriser une agriculture/alimentation durable et de proximité  → Lutter contre le gaspillage alimentaire  → Valoriser le patrimoine gastronomique local</p> <p><b>Description du projet :</b>  Etude mutualisée (projet alimentaire inter territorial) pour la mise à jour du diagnostic alimentaire et agricole, puis l'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.  A l'issue de l'étude, des actions pourront être mises en œuvre et feront l'objet d'autres fiches actions</p> <p><b>Actions de la CCVSC</b>  →Veille foncière avec la SAFER : cette mission vise à permettre la transmission des parcelles agricoles en vente vers de nouveaux agriculteurs et d'éviter les pertes ou agrandissements de parcelles.  →Animations auprès des scolaires sur l'agriculture et l'alimentation par le biais de l'association AFOCG01.</p>
<b>Partenaires</b>	AFOCG, SAFER, CCDSV
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif :</b>  → <b>coût pour la veille foncière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuite la première année puis 1 285,71€ HT soit 1542 € TTC de reste à charge en 2024</li> </ul> <p>→ <b>coût pour les animations 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reste à charge de 558€ TTC soit 465 € HT</li> </ul> <p>→ <b>coût pour les animations en 2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe de 3 000€ TTC soit 2500 € HT</li> </ul> <p>→ <b>coût étude stratégie et plan d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 37 990 € HT à répartir entre la CCDSV et CCVSC (clé de répartition en fonction du nombre d'habitants) soit environ 12 916,60 € HT de reste à charge pour la CCVSC</li> </ul> <p><b>Coût total à charge CCVSC : 17 760 € HT soit 21 312 € TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	Subventions à définir ultérieurement
<b>Calendrier</b>	→ <b>2022 -2023</b> : animations → <b>2023 - 2024</b> : veille foncière → <b>2023 - 2024</b> : étude stratégie et plan d'actions

**Indicateurs d'évaluation proposés**

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Suivi des signalements relatifs à la vieille foncière
- Actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet alimentaire

Résultat auto-évaluation



# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

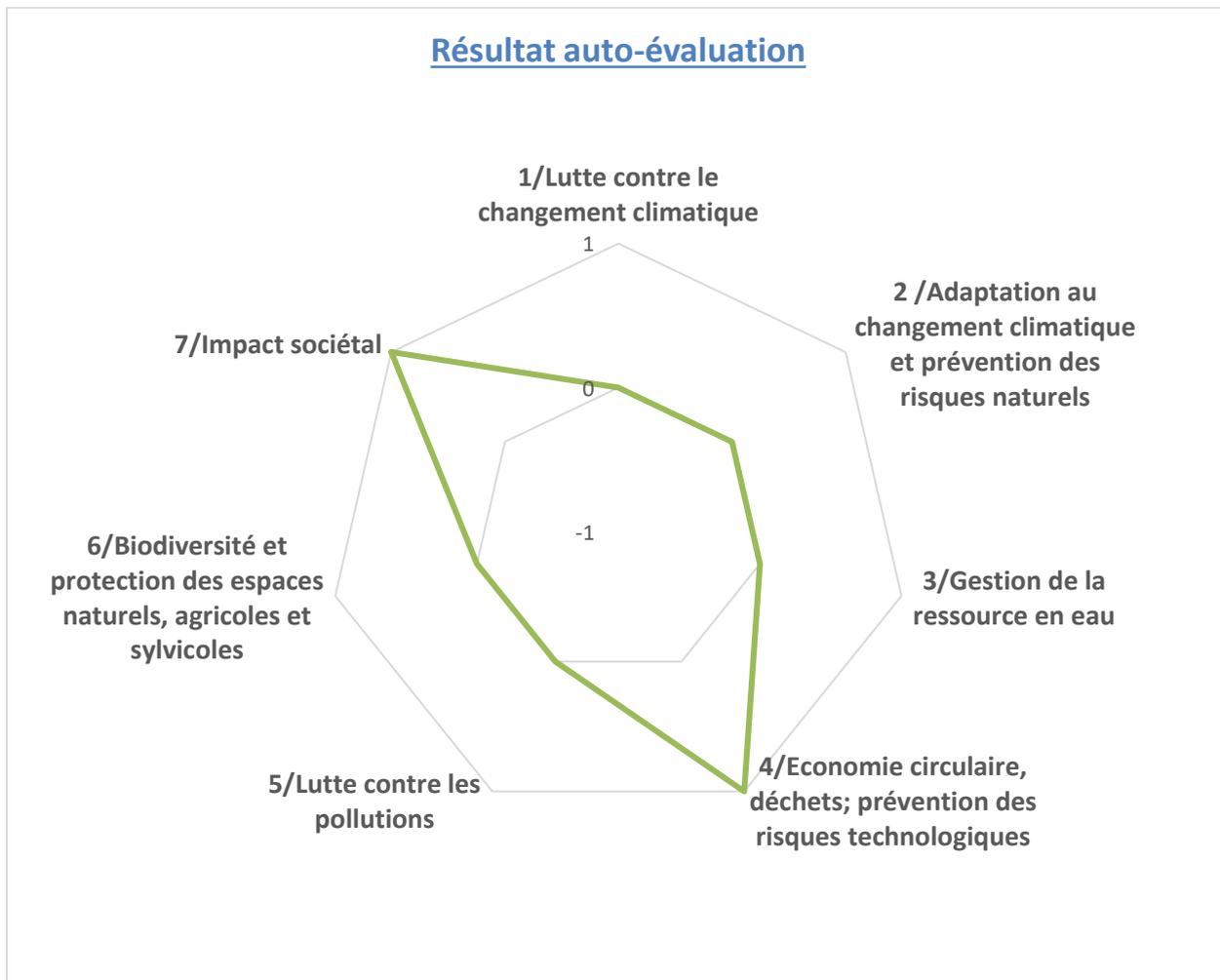
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	84
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Acquisition et travaux de rénovation de 2 locaux commerciaux au centre-bourg</b></p> <p><b>Objectifs :</b>            La commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne est propriétaire de 6 commerces.            La municipalité envisage d'acquérir 2 locaux commerciaux supplémentaires dans le centre-bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne et d'envisager les travaux de rénovation nécessaires afin de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'offre commerciale de proximité</li> <li>- Proposer de nouvelles offres d'emplois</li> <li>- Renforcement du tissu économique local</li> <li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li> <li>- Lutte contre les changements de destination</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition du 1<sup>er</sup> commerce par les fonds propres de la commune (via le droit de préemption)</li> <li>- Acquisition du 2<sup>ème</sup> commerce par portage foncier via l'EPFL</li> <li>- Travaux de rénovation des 2 commerces et de mises en accessibilité</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, EPFL de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total de l'opération : 374 048 € HT soit 448 857 TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition du 1<sup>er</sup> commerce : 87 500€ HT soit <b>105 000 € TTC</b></li> <li>▪ Acquisition du 2<sup>ème</sup> commerce : 91 667 HT soit <b>110 000 € TTC</b> (12 ans avec remboursement par annuités constantes)</li> <li>▪ Estimation coût travaux de rénovation des 2 commerces : <b>194 881,42 € HT</b> (soit 2023 : 25 970,73 € HT 2<sup>ème</sup> commerce et 2024 : 168 910,69 € HT travaux 1<sup>er</sup> commerce)</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Total subventions attribuées : 87 299 €</b></li> <li>→ DETR 2021 : 32 100 € - Acquisition du 1<sup>er</sup> commerce</li> <li>→ DETR 2022 : 20 850 € - Travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> commerce</li> <li>→ <b>Département de l'Ain 2023</b> (notifiée) : 34 349 €</li> <li>▪ <b>Subventions envisagées 2024</b></li> <li>→ DETR : 67 760 €</li> <li>→ Région AURA 2023 : 67 760 €</li> </ul> <p><b>Estimatif solde par autofinancement : 286 749,30 € HT</b> (hors subventions non attribuées)</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022-2024</b></p> <p>2022 : Acquisition des 2 commerces            2023 : finalisation des travaux pour le 2<sup>ème</sup> commerce            2024 : finalisation des travaux pour le 1<sup>er</sup> commerce</p>

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**

Mesure de l'attractivité commerciale du centre-bourge bourg (avant /après)  
Mesure du nombre d'emplois créés  
Mesure de la consommation énergétique du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation

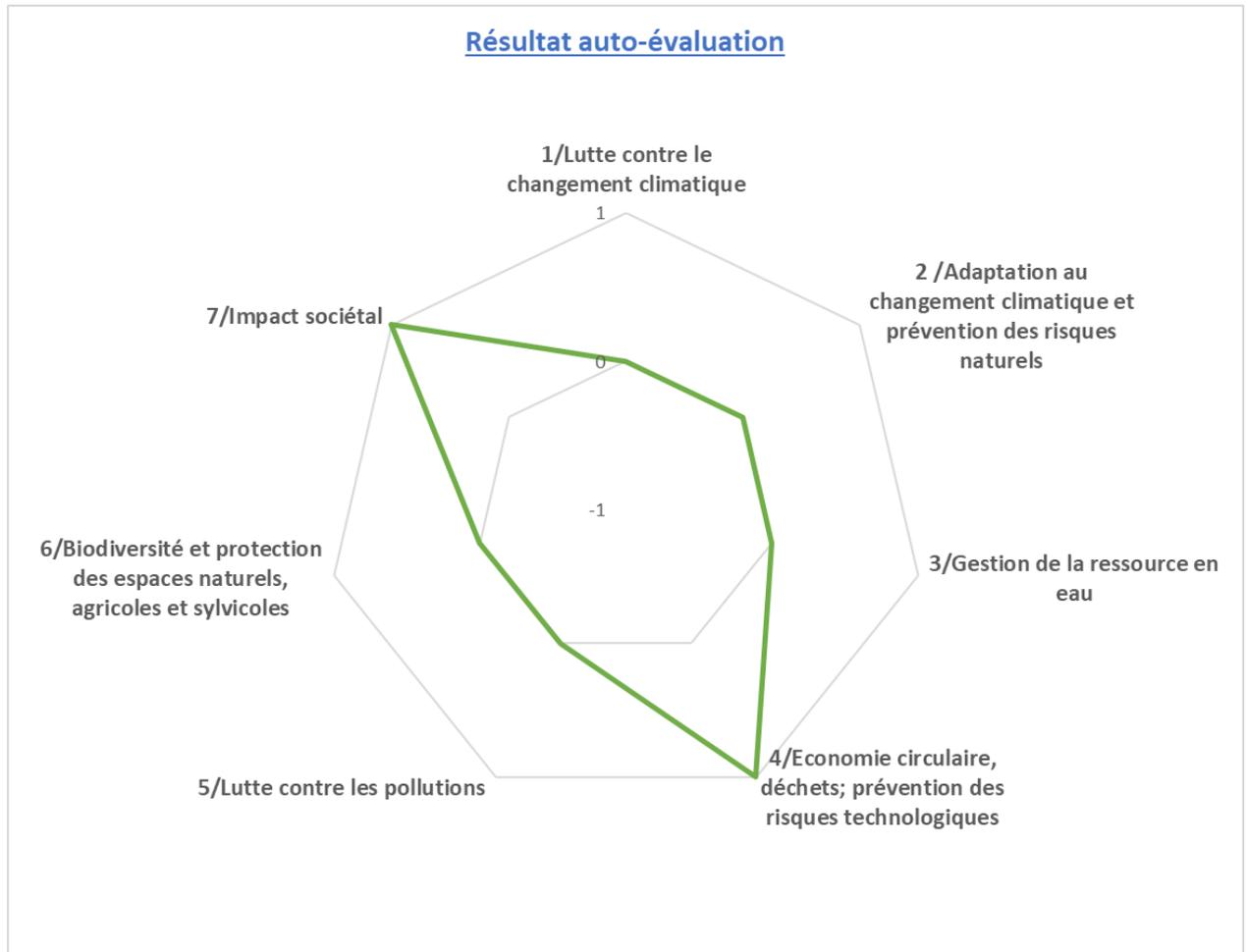


## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	85
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Abri Anti-gaspillage</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduire le gaspillage en permettant le partage des productions de légumes et de plants de fleurs sur la commune</li><li>▪ Créer du lien social.</li></ul> <p><b>Description du projet :</b> Sur le même principe que la boîte à livres où chacun apporte et prend librement un livre, création d'un lieu permettant aux habitants ayant des surplus de légumes dans leur potager (ou plants de fleurs et autres) de les apporter et les mettre à disposition de tous : le lieu permettra également d'informer de la possibilité de venir ramasser des fruits. A moyen terme : volonté de développer le projet pour qu'il profite à un grand nombre d'habitants. Souhait d'y associer le SMIDOM pour la mise en place d'un composteur partagé</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>16 000 € HT soit 19 200 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>2021 – 2025</b> : 200 € HT/ an pour l'entretien et petits aménagements du site <b>2025</b> : 15 000 € HT (développement du projet) <b>Subventions envisagées</b> : à définir
<b>Calendrier</b>	<b>2022</b> : Etude : réalisation d'un pilote et poursuite du pilote en <b>2022 – 2023-2024</b> <b>2025 -2026</b> : réalisation et mise en place d'une structure plus durable
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comptabilisation des échanges en circuit court

## Résultat auto-évaluation

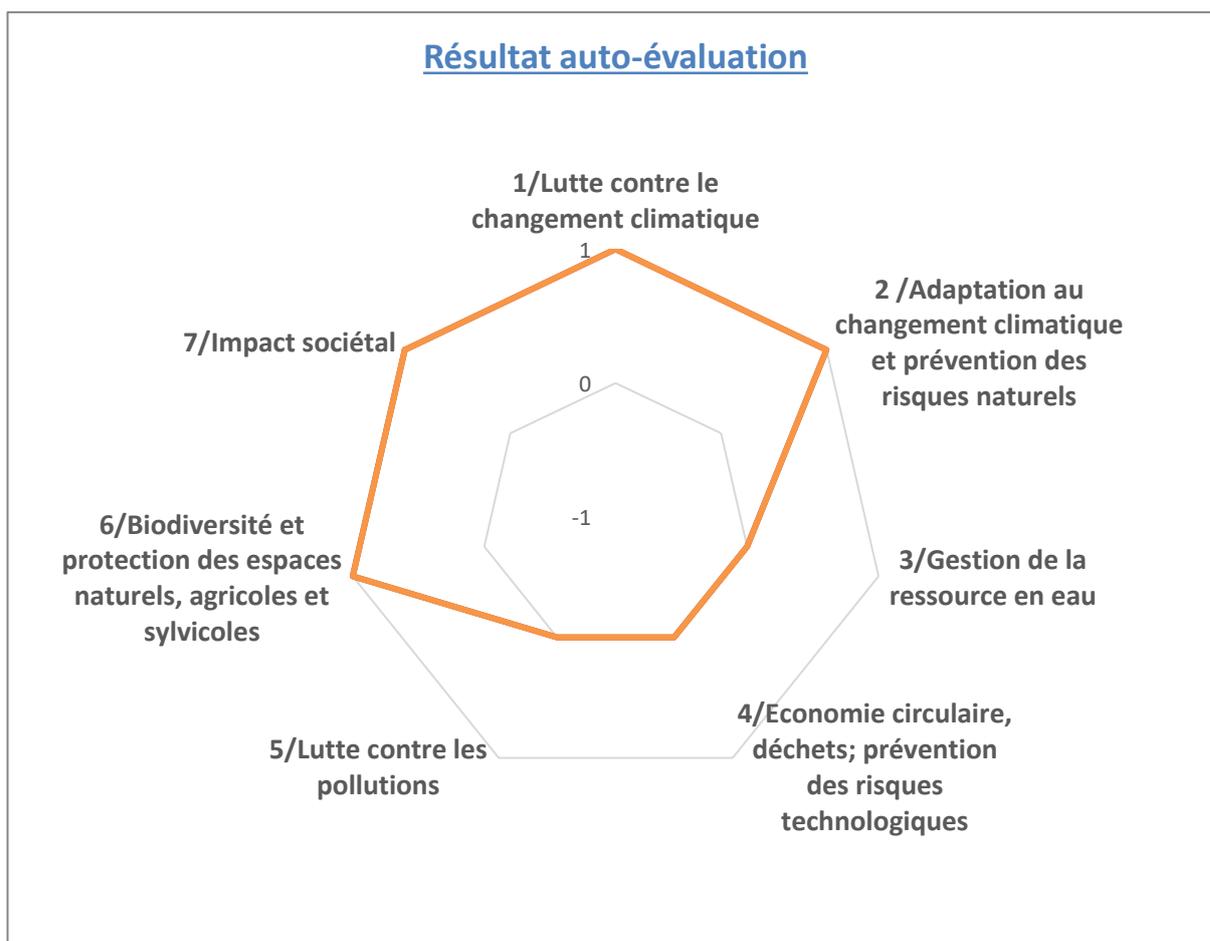


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	86
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etudes pour le développement d'un projet de méthanisation agricole territorial</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  → Développer une politique locale de production d'énergie, en impliquant les acteurs locaux  → Diminuer la consommation d'énergies fossiles  → Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables</p> <p><b>Description de l'action :</b>  Dans le Plan Climat Air Energie Territorial, le diagnostic avait mis en évidence un fort potentiel de méthanisation dû à la présence de nombreuses exploitations agricoles et d'élevage sur le territoire. Une pré-étude a permis d'identifier des porteurs de projet susceptibles de mettre en œuvre une unité de méthanisation sur le territoire. Par ailleurs, une convention partenariale CA/ CCVSC permet d'accompagner les porteurs de projet identifiés dans la construction d'un projet de méthanisation agricole. Cette étude a permis de structurer le collectif d'agriculteurs et d'identifier les intrants. Des actions de communication sont prévues dans cet accompagnement pour lever les craintes et favoriser l'intégration du projet auprès des partenaires du territoire (syndicat de rivières, etc.) et de la population.  La CCVSC va également porter l'étude de faisabilité du projet en 2024. La Chambre d'Agriculture accompagne la collectivité dans la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres (avenant signé à la convention partenariale).</p>
<b>Partenaires</b>	Chambre d'Agriculture, ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 43 195,20 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coût étude de potentiel : 8 292, 75€ net de taxes (soit 6 910,62 € HT), dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 3 317,10 € TTC (2 764,25 € HT) pris en charge par la Chambre d'Agriculture</li> <li>→ 4 975, 65 € TTC (4 146,37 € HT) de reste à charge pour la CCVSC</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Coût étude d'accompagnement : 19 541,50€ TTC (soit 16 284,58 € HT), dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 7 816,60€ TTC (soit 6 513,8 € HT) pris en charge par la Chambre d'Agriculture</li> <li>→ soit 11 724,90€ (9 770,75 € HT) de reste à charge pour la CCVSC</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Coût de l'étude de faisabilité estimé à 20 000 € HT soit 24 000 € TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subvention envisagée relative à l'étude de faisabilité 2024 :</b>

	<p>→ <b>ADEME</b> « Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation » : <b>16 000 €</b> (soit taux d'aide de 70% d'aide ). La maquette financière ne tient pas compte des subventions non attribuées.</p> <p><b>Coût pour la CCVSC : 32 061 € HT (financement Chambre de l'Agriculture déduite, hors subvention non attribuée)</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p>→ 2022 : étude de potentiel → 2023-2024 : accompagnement de la Chambre d'Agriculture → 2024 : Etude de faisabilité</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre d'agriculteurs intéressés par le projet Actions de communication réalisées Augmentation des énergies renouvelables produites sur le territoire <i>Les indicateurs sont assujettis à la mise en œuvre définitive de l'unité de méthanisation préconisée dans le cadre de l'étude.</i></p>

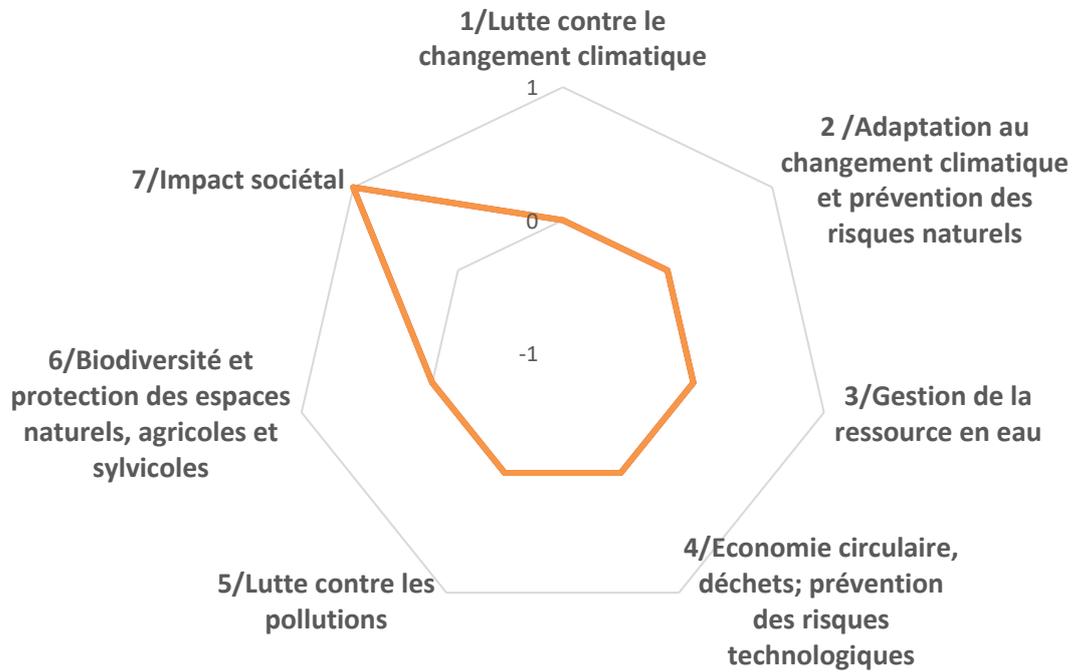


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	87
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Requalification des trottoirs des parcs d'activité de Guéreins et de Chaleins</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Améliorer l'accessibilité et les conditions de circulation piétonnes dans les parcs d'activité</li> <li>➔ Diminuer les coûts de fonctionnement liés à l'entretien</li> <li>➔ Renforcer la sécurité et le maintien de la salubrité publique</li> </ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réalisation d'un plan pluriannuel de requalification de trottoirs existants sur 4 ans</li> <li>➔ Décapage des surfaces existantes, reprise du réglage, réalisation de purge si besoin, mise en place d'enrobé 0/6</li> <li>➔ Création d'abaissé de bordures pour assurer la continuité piétonne et PMR</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	CEREMA
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 142 632 € HT de travaux Coût annuel de 35 658 € HT soit 39 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement</b>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 - 2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ 500 mètres linéaire en <b>2022 - réalisé</b></li> <li>➔ 500 mètres linéaire en <b>2023- réalisé</b></li> <li>➔ 500 mètres linéaire en <b>2024</b></li> <li>➔ 500 mètres linéaire en <b>2025</b></li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de l'utilisation des trottoirs avant et après travaux (en lien avec les entreprises du parc d'activité)

## Résultat auto-évaluation



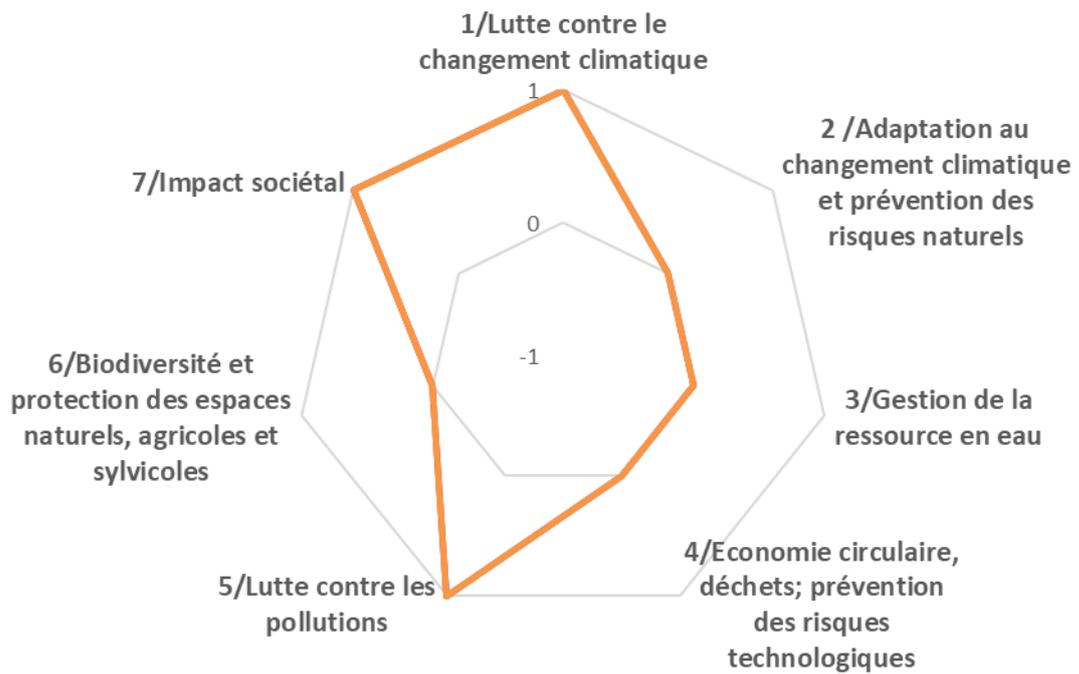
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	88
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Passage en LED éclairage d'équipements sportifs communautaires et des bâtiments publics : terrain de football synthétique, grande salle du gymnase à St-Didier-sur-Chalaronne, salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux, terrain de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne et salle du Conseil communautaire à Montceaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b>  → Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage sportifs avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées  → Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage performant</p> <p><b>Modalités :</b>  → Réalisation d'une étude d'éclairage en vue de programmer des travaux d'amélioration (passage en led...)  → Améliorer le taux d'éclairage et les conditions de jeux des sportifs  → Optimiser le taux d'éclairage de la salle du Conseil</p> <p><b>Structures concernées :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Terrain de football synthétique et stabilisé : Optimisation de l'éclairage sportif</b></li> <li><b>2. Eclairage intérieur de la salle du gymnase à St Didier sur Chalaronne, salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux, halle de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne : Optimisation de l'éclairage intérieur</b></li> <li><b>3. Eclairage intérieur de la salle du Conseil communautaire à Montceaux</b></li> </ol>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, District de Football de l'Ain et Fédération Française de Football
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>1. 2023 : Terrain synthétique et stabilisé de football :</b>  → Coût réalisé au terrain synthétique : 39 892 € HT (étude et travaux)  → Coût à estimer pour le terrain stabilisé : à venir</p> <p><b>2.a) 2023 : éclairage intérieur du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne :</b>  → Coût réalisé : 17 603,55 € HT</p> <p><b>2.b) 2023 : éclairage intérieur des salles du dojo et de danse du gymnase Visiosport à Montceaux :</b>  → Coût réalisé : 2 713,20 € HT + 2 622,48 € HT soit 5 335,68 € HT (étude et travaux)</p>

	<p><b>3. 2023 : Éclairage intérieur de la salle du conseil communautaire :</b> → Coût réalisé : 2 292,13 € HT</p> <p><b>4. 2024 : éclairage intérieur du terrain de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne :</b> → Coût total estimatif : 31 698,06 € HT sur devis soit 38 037.67 € TTC étude et travaux</p> <p>▪ <b>Coût total de l'opération réalisé : 96 821,42 € HT (hors travaux terrain stabilisé prévu pour 2025)</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<p>1a) <b><u>Passage en Led éclairage terrain synthétique</u></b> → DSIL : 12 541 € accordés le 04/07/2022 → FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) : 5 000 € accordés le 14/11/2022</p> <p>1b) <b><u>Passage en Led éclairage terrain stabilisé</u></b> → DSIL : à définir → FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) : à définir</p> <p><b><u>2) Passage en led des équipements sportifs communautaires</u></b> → DSIL 2023 : 7 951 € → Conseil départemental 2023 : 6 308 €</p> <p>▪ Total subventions attribuées 2022 : 17 541 € ▪ Total subventions attribuées en 2023 : 14 259 €</p> <p><b>Autofinancement : 65 021 ,42 € HT soit 54 019.99 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 - 2025</b></p> <p>▪ <b>Réalisé en 2022</b> : terrain synthétique de football</p> <p>▪ <b>Réalisé en 2023</b> : Eclairage intérieur du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne, des salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux et de la salle du Conseil Communautaire à Montceaux</p> <p>▪ <b>Réalisation en 2024</b> : Eclairage de la halle de tennis au centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne</p> <p>▪ <b>Réalisation en 2025</b> : éclairage du terrain stabilisé</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparatif consommation énergétique avant/après et enquête de satisfaction auprès des sportifs

## Résultat auto-évaluation

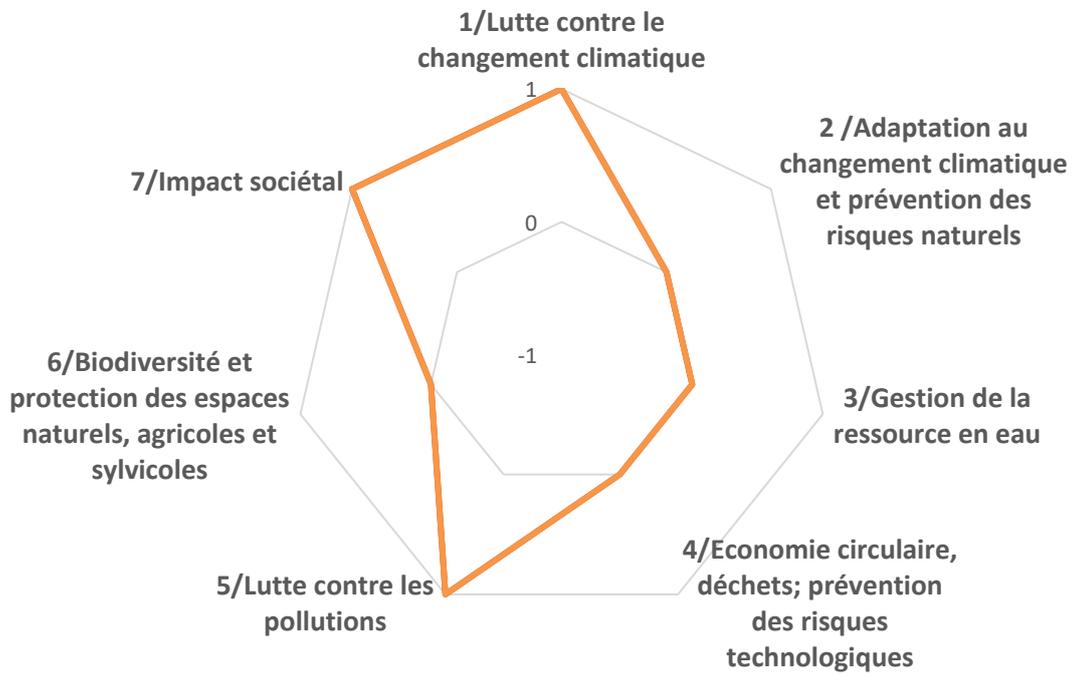


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – mobilité alternative
<b>Action n°</b>	89
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement et modes doux Rue de l'industrie - Parc d'activité Visionis Montmerle</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li> <li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li> <li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au parc d'activité</li> <li>→ Relier les voies modes doux existantes des parcs d'activités de Montmerle sur Saône</li> <li>→ Relier cet aménagement mode doux à la Véloroute 50</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Dans la continuité des aménagements mode doux réalisés depuis 2016 pour desservir les parcs d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la rue de l'industrie jusqu'à la rue de Mâcon situées à Montmerle sur Saône : voie verte de 3 m de large</li> <li>→ Travaux d'aménagements sécuritaires : ajout de plateaux ralentisseurs, chicanes...</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 378 236,55 € HT (MOE + travaux) soit 453 883,86 TTC
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées : 120 840 €</b></li> <li>→ DETR 2023 : 105 000 €</li> <li>→ Conseil départemental (Ain terre de vélo) : 15 840 €</li> <li>▪ Solde par autofinancement : 257 397 € HT soit 308 876€ TTC</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude <b>2022</b> (plan projet, étude complémentaires)</li> <li>→ Travaux en <b>2023- 2024</b></li> <li>→ Finalisation en 2024</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison fréquentation des voies avant / après aménagements Contrôle de vitesse

## Résultat auto-évaluation

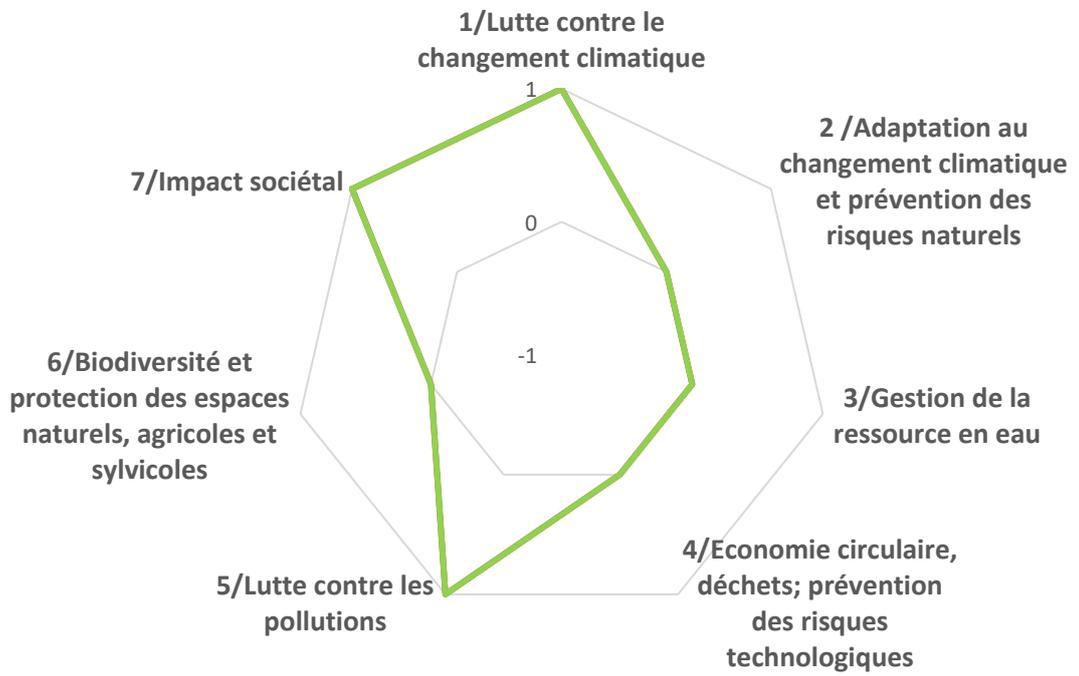


# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	90
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de la technologie LED</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réduction des consommations électriques de la commune</li> <li>→ Réduction des coûts financiers liés au</li> <li>→ Renforcement de la sécurité des personnes et des biens ;</li> <li>→ Maîtrise de la consommation d'énergie ;</li> <li>→ Diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;</li> <li>→ Collecte et Recyclage du matériel usagé.</li> </ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rénovation de l'éclairage public de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne via l'utilisation de la technologie LED ;</li> <li>→ Travaux réalisés en partenariat avec le SIEA</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil Département de l'Ain, SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 165 905 € HT soit 199 086 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions attribuées : 10 000 €</b></li> <li>→ Département de l'Ain - 2022 : 10 000 €</li> <li>▪ <b>Subventions envisagées 2024 : 93 120 €</b></li> <li>→ DSIL : 69 840 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 23 280 €</li> <li>▪ <b>Part SIEA : 17 813,73 €</b></li> <li>▪ <b>Autofinancement : 138 091,3 € HT</b> (part SIEA et subvention attribuée déduites). La maquette financière ne tient pas compte des subventions envisagées et non attribuées.</li> </ul> <p><b>Répartition des coûts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 2021 : 0,00</li> <li>→ 2022 : 20 812,95 € HT</li> <li>→ 2023 : 4 163 € HT</li> <li>→ 2024 : 41 878,72 € (travaux)</li> <li>→ 2025 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC</li> <li>→ 2026 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 – 2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evaluation de la consommation d'électricité avant mise en place de la technologie LED et après la mise en place de ladite technologie.

## Résultat auto-évaluation

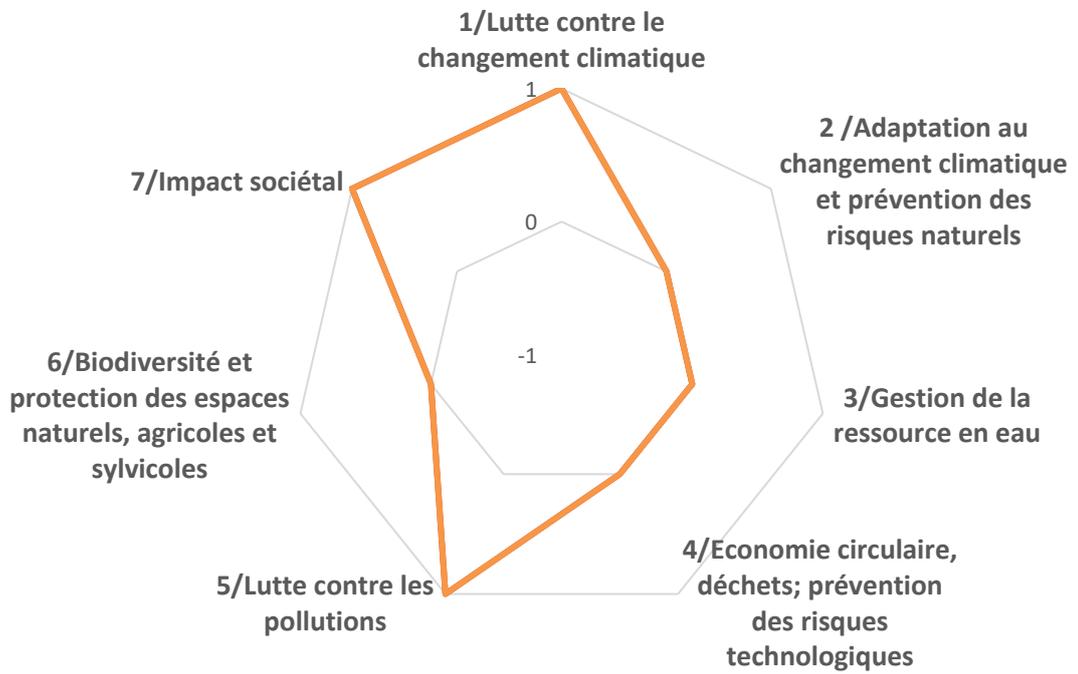


# Fiche Action Francheleins

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	92
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du cœur de village</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Harmoniser l'enfouissement des réseaux secs et diminuer les consommations électriques en passant en LEDS et réaménager le centre village pour casser la vitesse, favoriser et sécuriser l'accès à l'école, créer un arrêt de bus sécurisé sur la place de l'église.</p> <p><b>Description de l'action :</b> Préalablement au réaménagement complet du centre village, il convient de poursuivre l'enfouissement des réseaux sec aériens dans la partie sud du village en 2022. De 2023 à 2026 se succéderont 5 tranches de travaux pour la création du cœur de village.</p>
<b>Partenaires</b>	Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Montant total : 857 500 € HT soit 1 023 000 € TTC</b></p> <p>→ <b>2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tranche 1 : 284 000 € HT soit 349 000 € TTC</li><li>• tranche 2 : 223 000 € HT soit 267 600 € TTC</li></ul> <p>→ <b>2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tranche 3 : 114 000 € HT soit 136 800 € TTC</li></ul> <p>→ <b>2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tranche 4 : 88 500 € HT soit 106 200 € TTC</li><li>• tranche 5 : 148 000 € HT soit 177 600 € TTC</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<p>→ <b>Participation SIEA</b> (travaux enfouissement des réseaux) : 417 740 €</p> <p><b>Reste à charge commune : 439 760 € HT soit 527 712 € TTC</b></p> <p>→ Dont coût partie éclairage (changement des points lumineux) : 22 860 €</p> <p>→ Dont travaux enfouissement des réseaux : 101 100 €</p>
<b>Calendrier</b>	<p>→ 2<sup>ème</sup> semestre 2024 : travaux réseaux secs et éclairage</p> <p>→ 2023 - 2026 pour les travaux d'aménagement.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

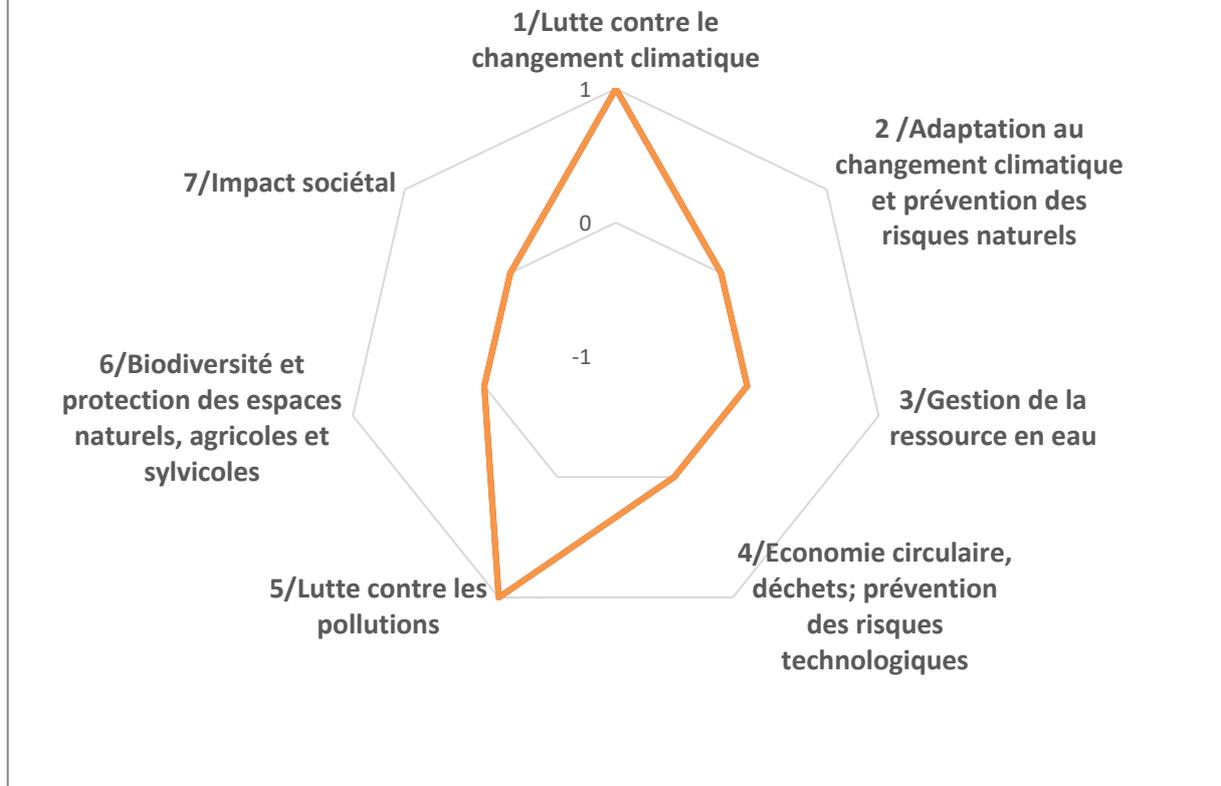


## Fiche Action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	93
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du parking de l'espace de loisirs et aménagement sécuritaire du chemin de Betheneins</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> - Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public</p> <p><b>Description de l'action :</b> → Aménagement du parking de l'espace de loisirs → Aménagements sécuritaires du chemin de Betheneins (positionnement de ralentisseurs) → Installation de candélabres LED</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, SIEA, CCVSC
<b>Coût réalisé</b>	<b>Coût total : 77 958,25 € HT soit 93 549 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 34 400€</b> → DETR 2022 : 19 400 € → Fonds de concours CCVSC : 15 000 € → Part SIEA : 14 558 €</p> <p><b>Solde à charge commune : 48 931,58 € HT soit 58 717,9 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	Réalisation 1 <sup>ère</sup> tranche - 1 <sup>er</sup> semestre 2022 Finalisation en 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des usagers et analyse comparative de la consommation d'électricité de la commune (avant passage en LED / après passage en LED)

## Résultat auto-évaluation

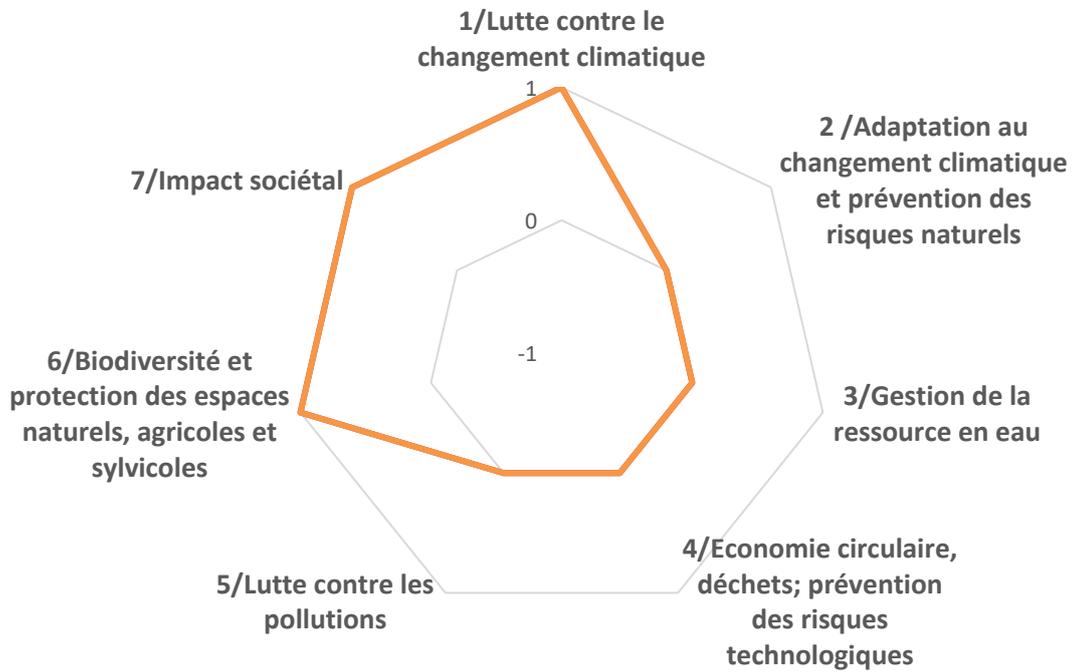


## Fiche Action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – captation carbone
<b>Action n°</b>	98
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Végétalisation centre bourg et débitumisation / végétalisation allée du stade</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  → Création d'îlots végétalisés sur une voie communale traversant le centre bourg.</p> <p><b>Objectifs :</b>  → Ralentissement de la circulation par des solutions différentes que de l'enrobé.  → Suppression place de parking actuel et grillage chemin du stade.  → Plantation d'arbres à la place du grillage et remplacement du parking actuel par des places de stationnement végétalisées  → Impact positifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la température/chalear liées à l'ombrage des arbres, la couleur verte pour la végétalisation des places de parking qui absorbe moins la chaleur (débitumer cette allée en remplaçant le bitume par une surface végétalisée)</li> <li>- Garantir une voie piétonnière sur cette allée en modifiant le sens de stationnement des véhicules et de permettre ainsi de gagner de la largeur pour la voie piétonnière</li> </ul> </p> <p><b>Description de l'action :</b>  → Débitumer/Végétaliser (ombrages)  → Sécuriser /Ralentir la circulation  → Piétonniser</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, CAUE, ADIA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 695 000 € HT soit 834 000 € TTC</b></p> → Aménagement de surface : 572 300 € HT → Géotechnique : 3 000 € HT → AMO : 6 400 € HT → Maitrise d'œuvre : 50 500 € HT → Mission SPS et divers : 62 800 € HT
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Autofinancement</b> : 400 000 € TTC</li> <li>▪ <b>Financement par emprunt</b> : 434 000 € TTC</li> <li>▪ <b>Subvention envisagée</b> : à venir</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul de la surface désartificialisée/ surface végétalisée

## Résultat auto-évaluation

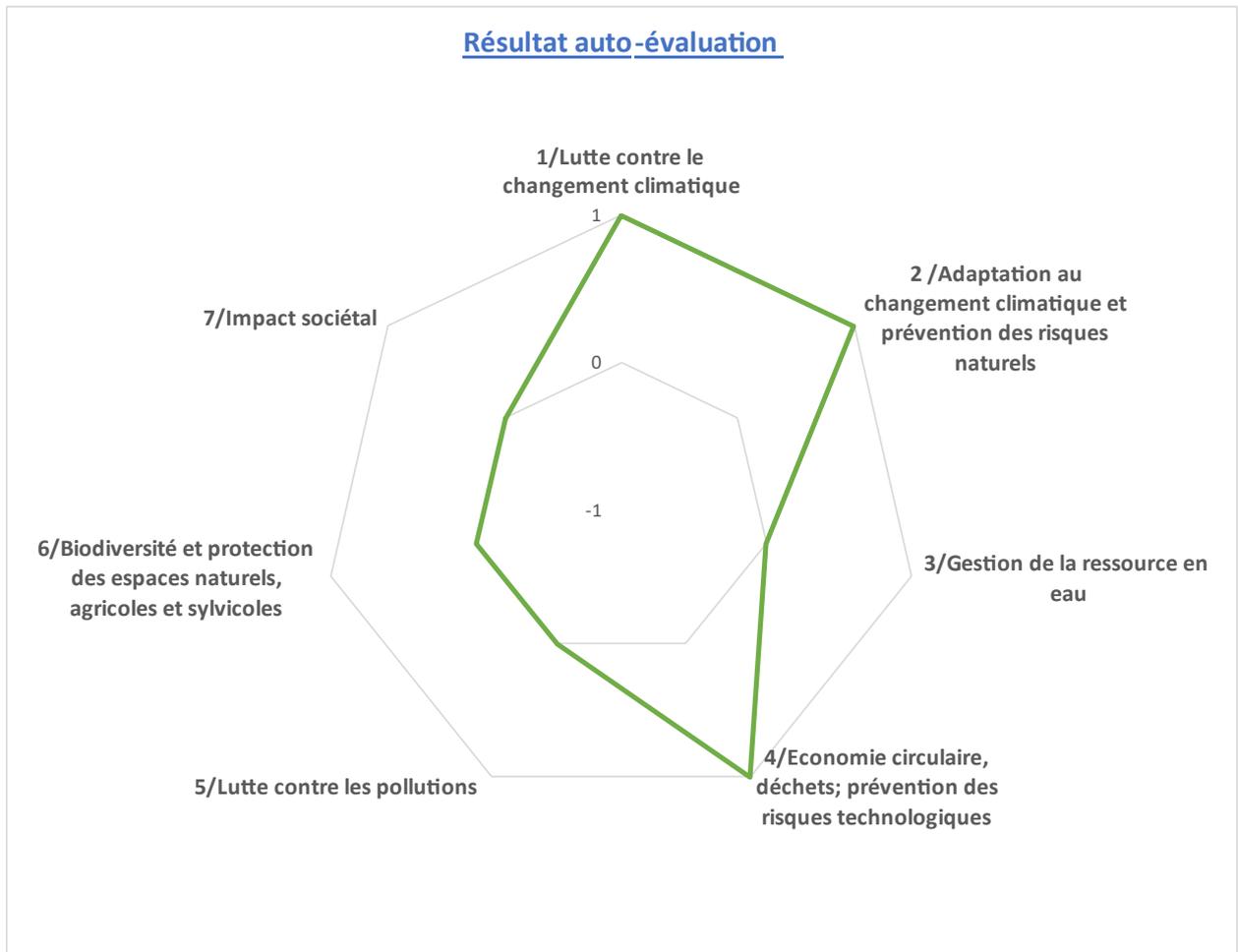


## Fiche Action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	99
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p>Passage de l'éclairage public en led</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ réduction consommation énergie et diminution de l'empreinte carbone</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Passage en Led de 100 points lumineux sur les secteurs énergivores de l'éclairage public.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	SIEA, Etat, ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>PART SIEA</b> : 50% du financement total soit 50 000 €</li><li>▪ <b>Subventions envisagées à définir</b> : DSIL, ADEME</li><li>▪ <b>Solde commune</b> : 50 000 € HT soit 60 000 € TTC</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>Juillet 2024</b> : réalisation travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liées à l'éclairage

## Résultat auto-évaluation

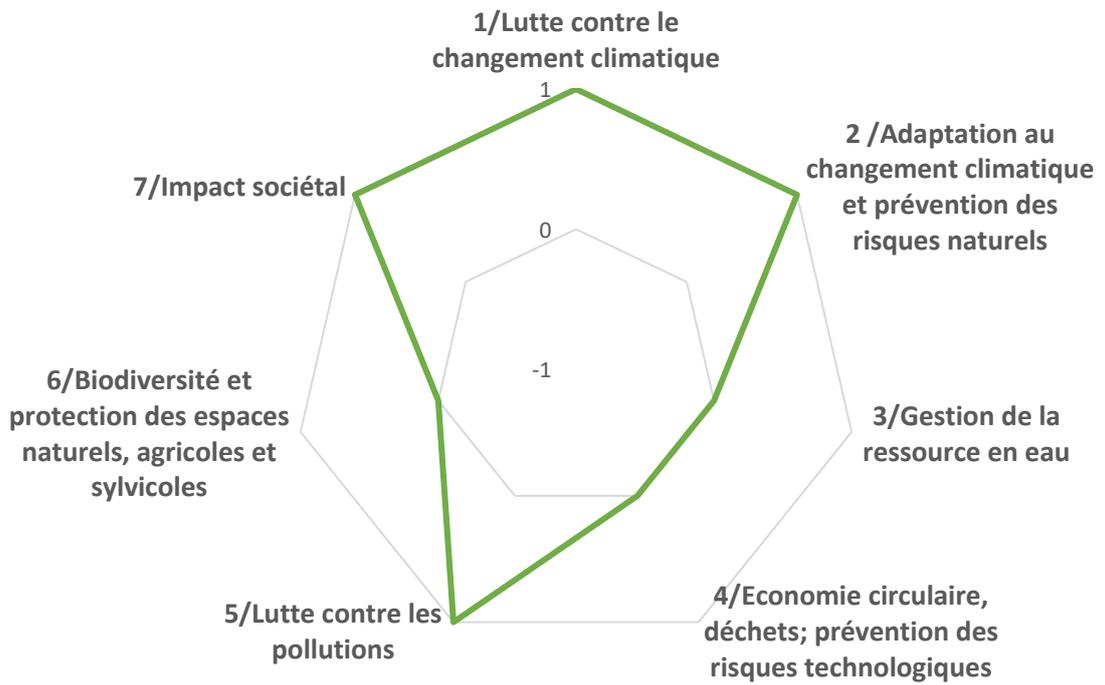


# Fiche Action ILLIAT

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	100
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</b>  <b>Objectif :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Diminuer la consommation énergétique des bâtiments</li><li>– Faire baisser la facture d'énergie et réduire les consommations d'énergie des bâtiments (anciens) et de ses habitants ou utilisateurs</li></ul> <b>Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux d'isolation et pose de panneaux solaires</li><li>– Action qui s'inscrit dans continuité des actions de la fiche action n°33, mais qui intègre le partenariat avec le SIEA.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>50 000 € HT soit 60 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées : 26 500€</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR/ DSIL : 15 000 €</li><li>→ Département de l'Ain : 11 500 €</li></ul></li><li>▪ <b>Subventions attendues 2024 :</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR/ DSIL : 12 500 €</li><li>→ Département de l'Ain : 10 000 €</li></ul></li><li>▪ <b>Part SIEA</b></li><li>▪ <b>Solde par autofinancement : 23 500 € HT</b> (hors subventions non attribuées)</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 – travaux</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Étude comparative de la consommation énergétique par an et par période

## Résultat auto-évaluation

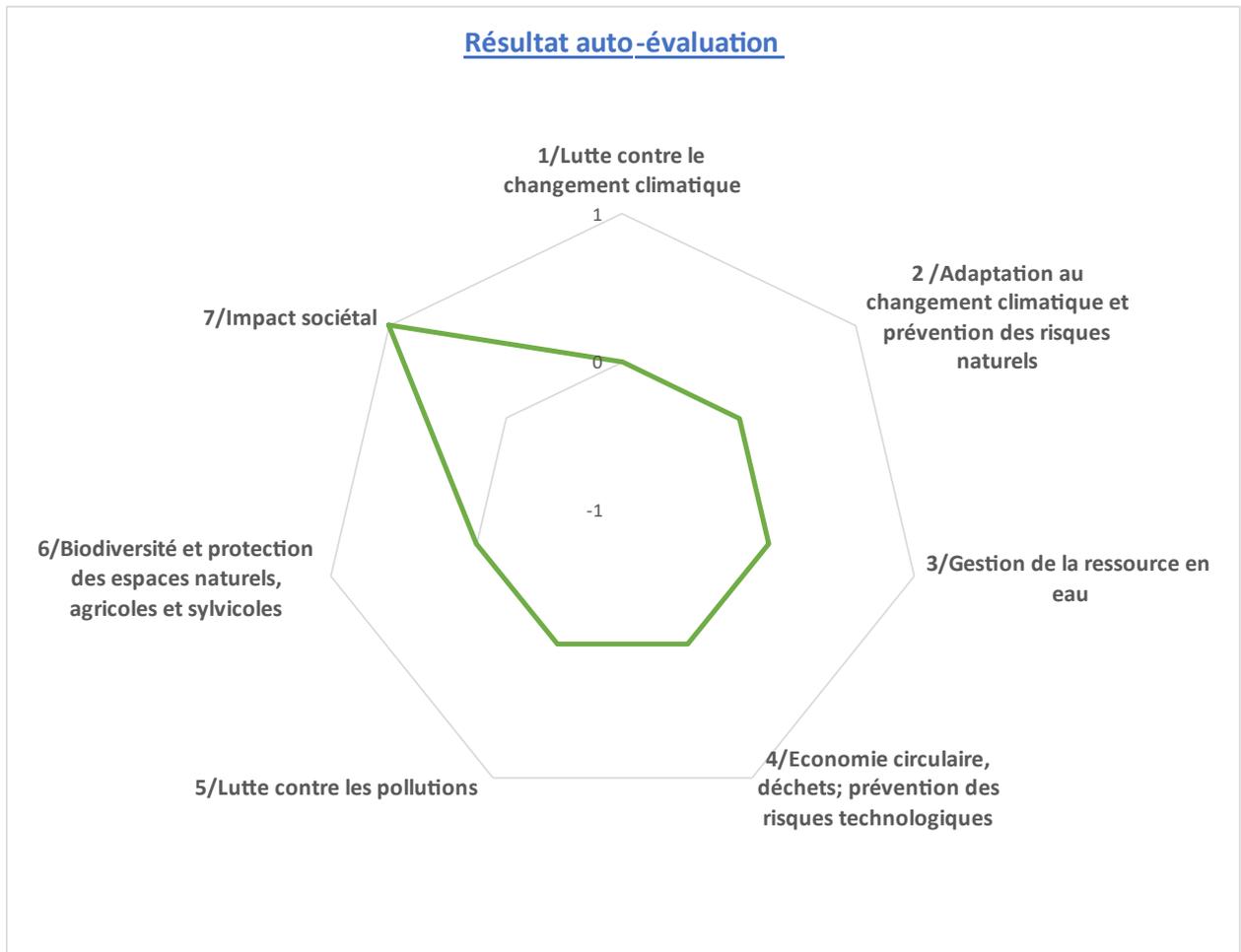


## Fiche Action ILLIAT

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	101
<b>Maître d'ouvrage</b>	ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>Réaménagement des terrasses et de l'accès handicapé - salle des associations</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Améliorer et sécuriser l'accès à la salle des associations  <b>Description de l'action :</b> Réhabilitation des terrasses défectueuses et de l'accès handicapé
<b>Partenaires</b>	Etat, Département, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 44 850 € HT soit 53 820 TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions attribuées : 24 500 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR : 11 200 €</li><li>→ Département de l'Ain : 10 300 €</li><li>→ Autres financements : 3 000 €</li></ul></li></ul> <b>Autofinancement : 20 350 € HT soit 24 420 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	Début des travaux : <b>2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des utilisateurs mesuré au moyen d'une enquête

## Résultat auto-évaluation

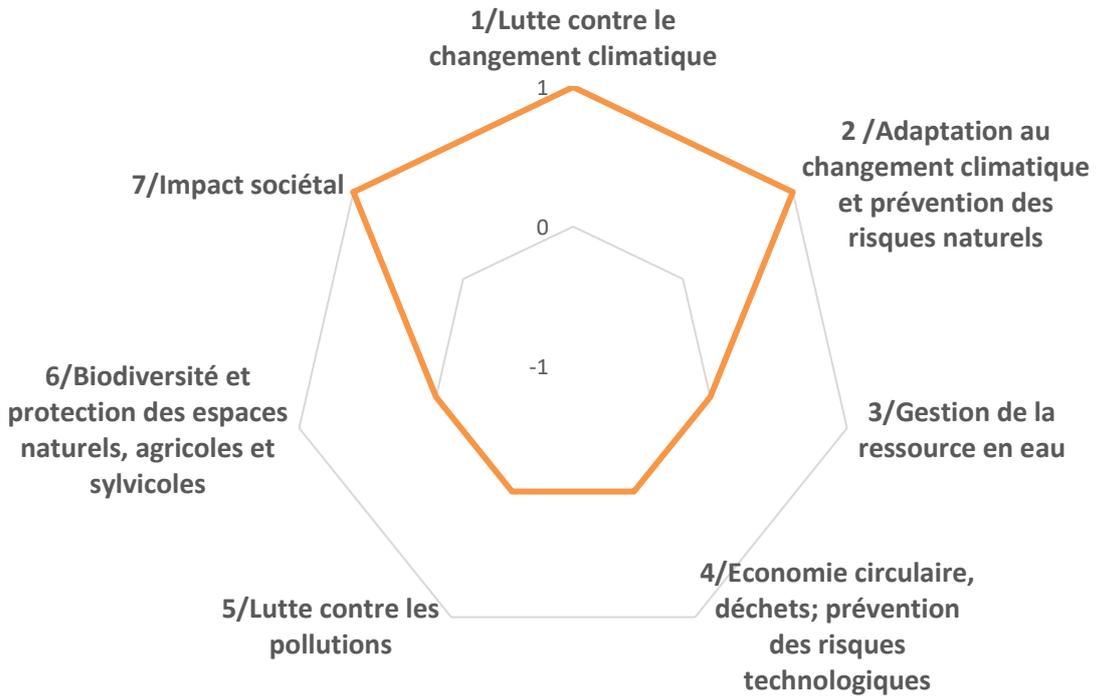


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	102
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'une bibliothèque de 100m<sup>2</sup> et d'une salle des associations de 80m<sup>2</sup></b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> → Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.</li><li>▪ Aménagement de la mairie pour permettre d'accueillir une nouvelle bibliothèque, claire et spacieuse, et d'une salle de réunions pour les associations.</li><li>▪ Les bénévoles de la bibliothèque ont été consultés au préalable, pour connaître leurs besoins afin de faire évoluer ce service sachant que les locaux actuels n'étaient plus adaptés.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Aucun partenaire
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût global prévisionnel : 208 333 € HT soit 250 000 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Maîtrise d'œuvre : 12 600 € HT</li><li>→ Travaux : 179 040, 64 € HT</li><li>→ Mobilier : 16 692, 69 € HT</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement : 208 333 € HT soit 250 000 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023 – 2024 : réalisation travaux</b></p> <p>2023 : 169 366,8 € HT (réalisé) 2024 : 26 819,25 € HT (réalisé)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Capacité à répondre à l'ensemble des demandes</p> <p>Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête</p>

## Résultat auto-évaluation

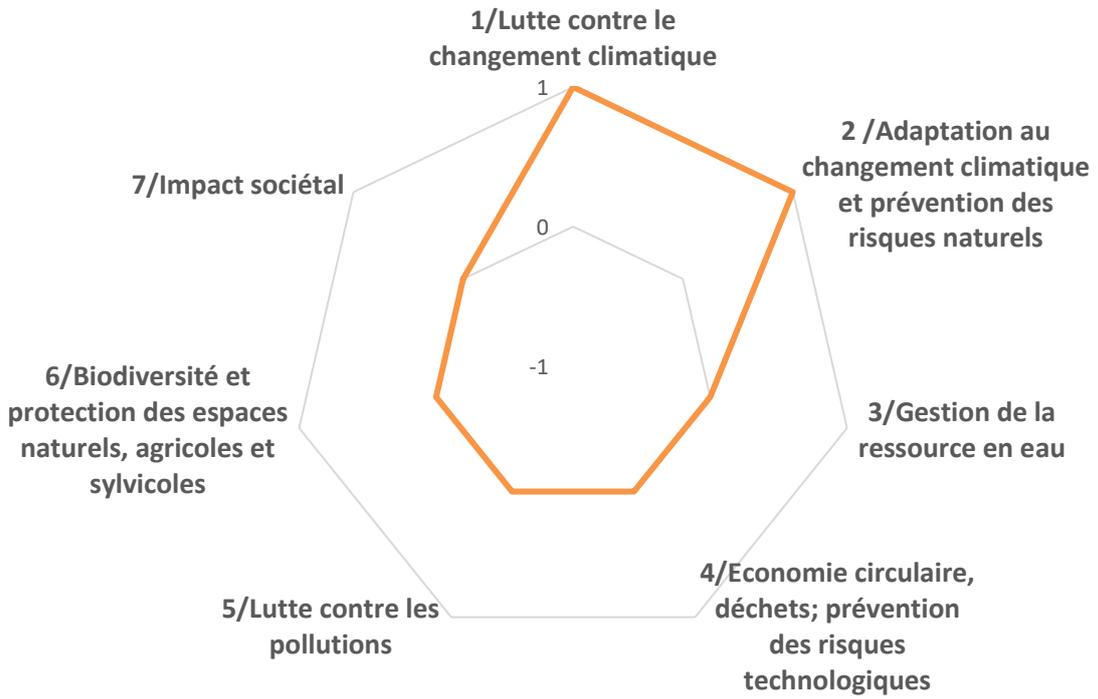


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	103
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Optimisation de l'éclairage public</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité</p> <p><b>Description du projet :</b> Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable réalisée par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes : Hameaux (2023), Sud de la commune (2024), Nord de la commune (2025) et centre de la commune (2026)</p>
<b>Partenaires</b>	SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 77 000 € HT soit 92 400 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Participation SIEA : 41 448 €</b> <b>Solde par autofinancement : 35 552 € HT</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 – 2026</b> 2023 : 15 552,75 € HT soit 18 663,31 € TTC 2024 : 6 666 € HTC (estimatif) 2025 : 6 666 € HTC (estimatif) 2026 : 6 666 € HTC (estimatif)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

## Résultat auto-évaluation

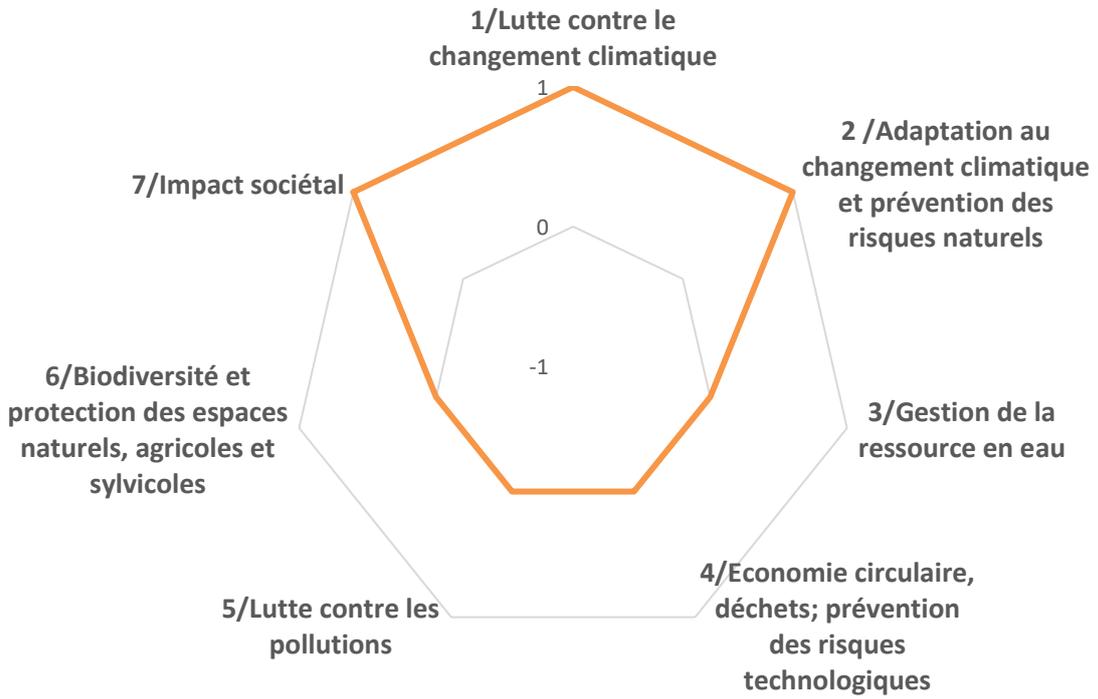


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	104
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p>Création d'une garderie pour 100 enfants dans des locaux existants</p> <p>Objectifs et Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li> <li>→ Améliorer les conditions de travail des agents</li> </ul> <p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.</li> <li>▪ Ce projet vise à transformer le rez-de-chaussée de la bibliothèque et de la salle de réunion, du local technique municipal, en pôle garderie périscolaire.</li> <li>▪ L'actuelle chaudière au fioul, en place sur le site, desservant la mairie, le local technique, la salle de réunion et la bibliothèque, sera remplacée par une chaudière au bois.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coût estimatif global : 945 583 € HT soit 1 134 700 € TTC</b></li> <li>→ Maitrise d'œuvre : 87 250 € HT</li> <li>→ Travaux : 848 689,5 € HT</li> <li>→ Études techniques : 9 643 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Subventions notifiées 2024 : 501 492 €</b></li> <li>→ Département de l'Ain : 117 587 €</li> <li>→ Fonds verts : 224 905 €</li> <li>→ Région AURA : 159 000 €</li> <li>▪ <b>Subvention envisagée 2024 :</b></li> <li>→ CAF : 100 000 €</li> <li>▪ <b>Autofinancement : 444 091 € HT soit 532 909,2 € TTC (hors subvention envisagée)</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 - 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Capacité à répondre à l'ensemble des demandes</p> <p>Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête.</p>

## Résultat auto-évaluation

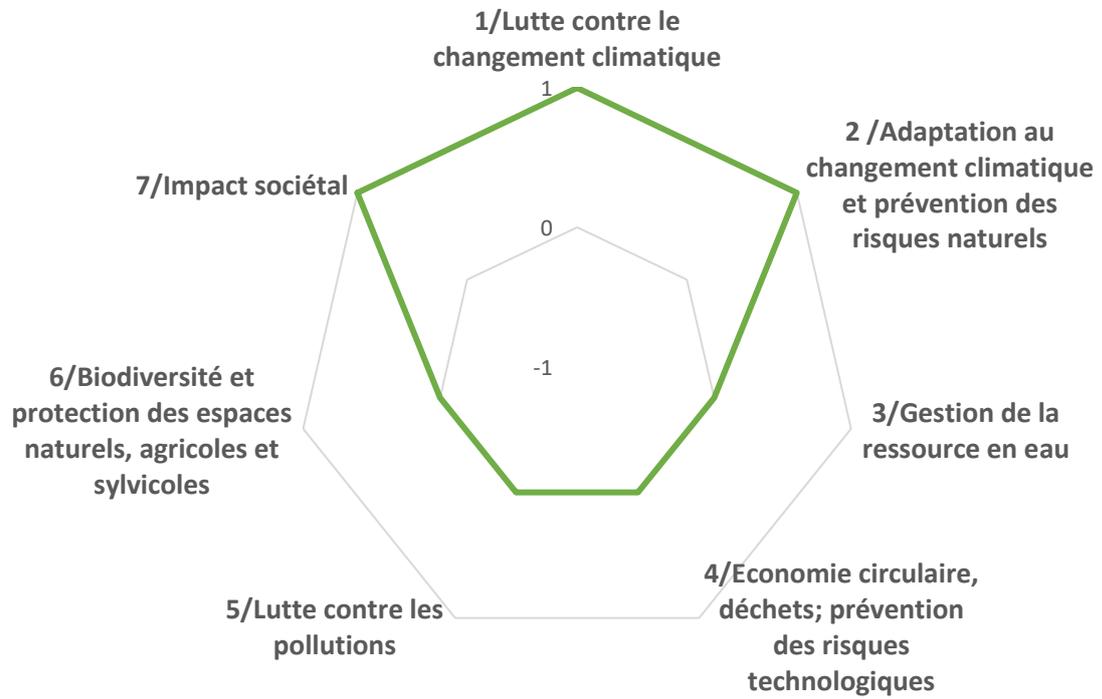


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	105
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réhabilitation de logements anciens inoccupés</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Rénover les bâtiments anciens de la commune dans le centre village</li><li>→ Renforcer son efficacité énergétique</li><li>→ Contribuer à renforcer le parc locatif sur la commune.</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Remplacer les volets vétustes. Cet aménagement permettra également d'intégrer un renforcement de l'isolation du bâtiment.</li><li>▪ Remplacer les chaudières à gaz par un mode de chauffage électrique individuel.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Coût total estimé : 50 080 € HT soit 60 096 € TTC</b></li><li>→ <b>2023 : 32 735,37 € TTC (réalisé)</b></li><li>→ <b>2024 : 2 431,20 € TTC (réalisé)</b></li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions envisagées 2024 : 6 000 €</b></li><li>→ DETR : 6 000 €</li><li>▪ <b>Autofinancement (hors attribution subventions envisagées) : 50 080 € HT</b></li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 – 2024</b> Finalisation 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes

## Résultat auto-évaluation

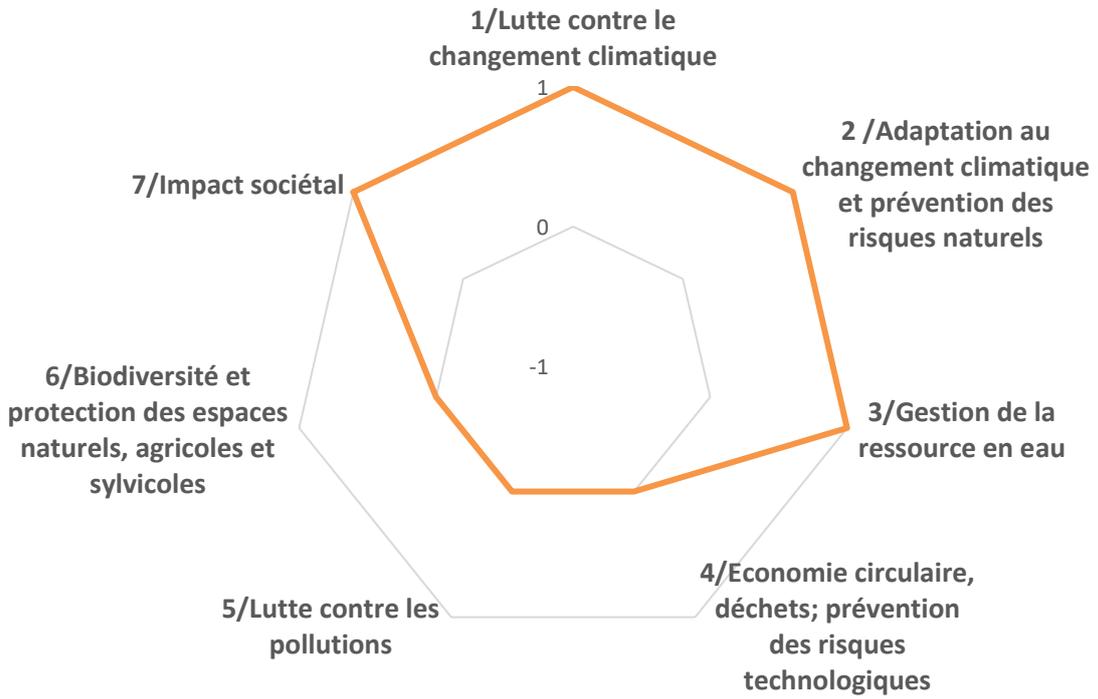


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	107
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réaménagement de l'école publique</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li><li>▪ Améliorer les conditions de travail des agents</li><li>▪ Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune (nombre d'habitants).</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Volonté de réaménagement de l'école public intégrant une extension pour notamment permettre l'augmentation du nombre de classes - 8 ou 9 classes fonctionnelles et des espaces communs - toilettes, salle de pause, salle de motricité, salle de sieste, bureau de la directrice)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 1 000 000 € HT</b> (revalorisation du coût à la hausse en 2024)</p> <p>→ Maîtrise d'œuvre : environ 36 364 € HT</p> <p>→ Travaux : 363 636 € HT</p> <p>Attention : revalorisation à la hausse des coûts courant 2024</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Subventions envisagées 2024 : 700 000 €</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR : 400 000 €</li><li>→ Région AURA : 150 000 €</li><li>→ CAF : 150 000 €</li></ul></li><li>▪ Autofinancement : 1 000 000 € HT (hors subventions non attribuées) soit 1 200 000 € HT</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024 -2027</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Capacité à répondre à l'ensemble des demandes</p> <p>Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête</p>

## Résultat auto-évaluation

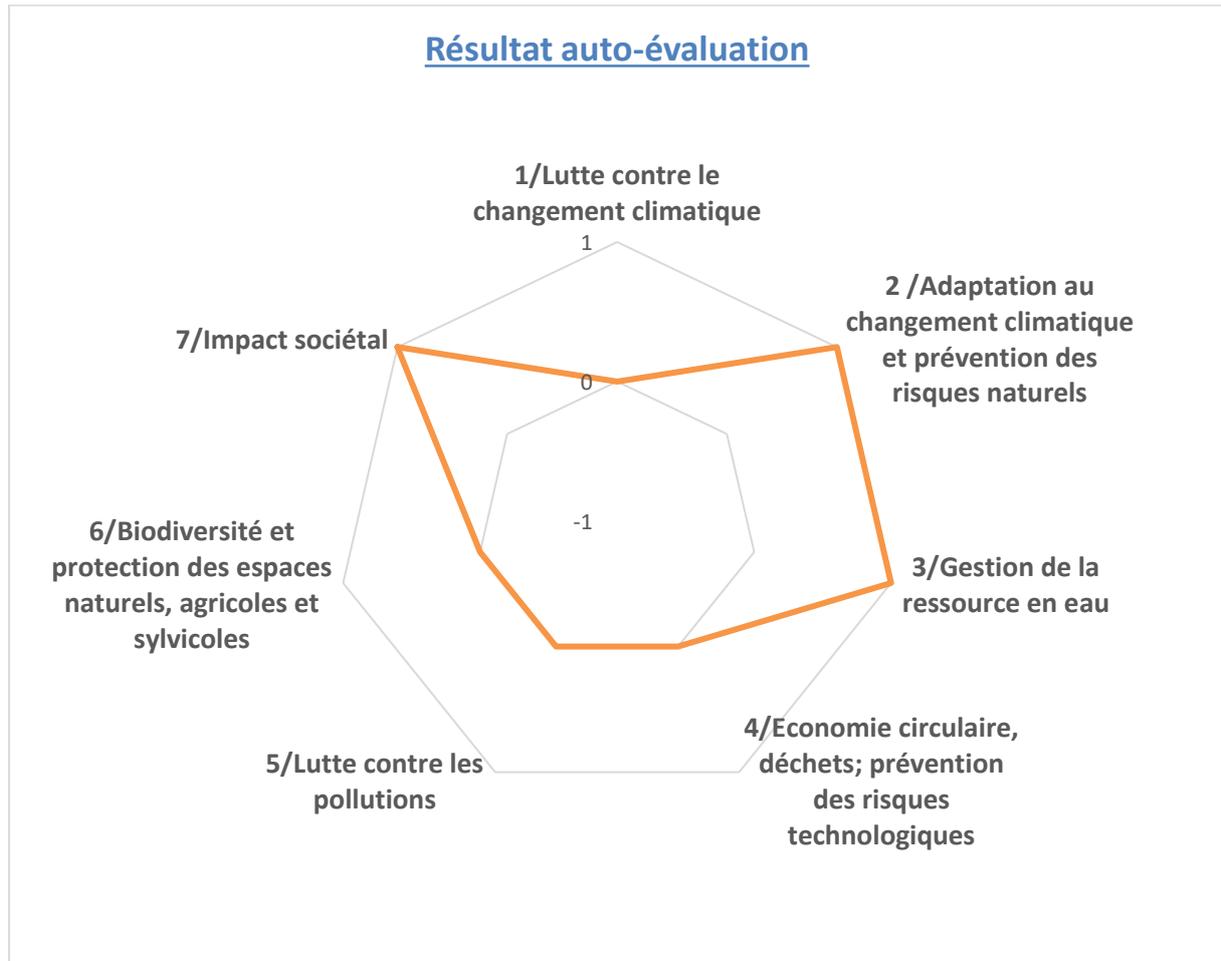


# Fiche Action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	108
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur- Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement de modes doux sur la route de Valeins</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au centre du village</li><li>→ Sécuriser le virage dangereux accidentogène</li><li>→ Réduire la vitesse dans ce secteur</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la Route de Valeins avec enfouissement des réseaux secs.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût estimatif total : 600 000 € HT (coût revalorisé à la hausse en 2024) → Maitrise d'œuvre : 21 800 € HT (estimatif) → Plans topographiques : 4 000 € HT (estimatif) → Travaux : 418 200 € HT (estimatif)
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Total subventions envisagées 2024 : 394 000 €</b></li><li>→ DETR : 197 000 €</li><li>→ Département de l'Ain : 197 000 €</li><li>▪ Autofinancement (hors subventions non attribuées) : 600 000 € HT (hors subventions attribuées) soit 720 000 € TTC</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation

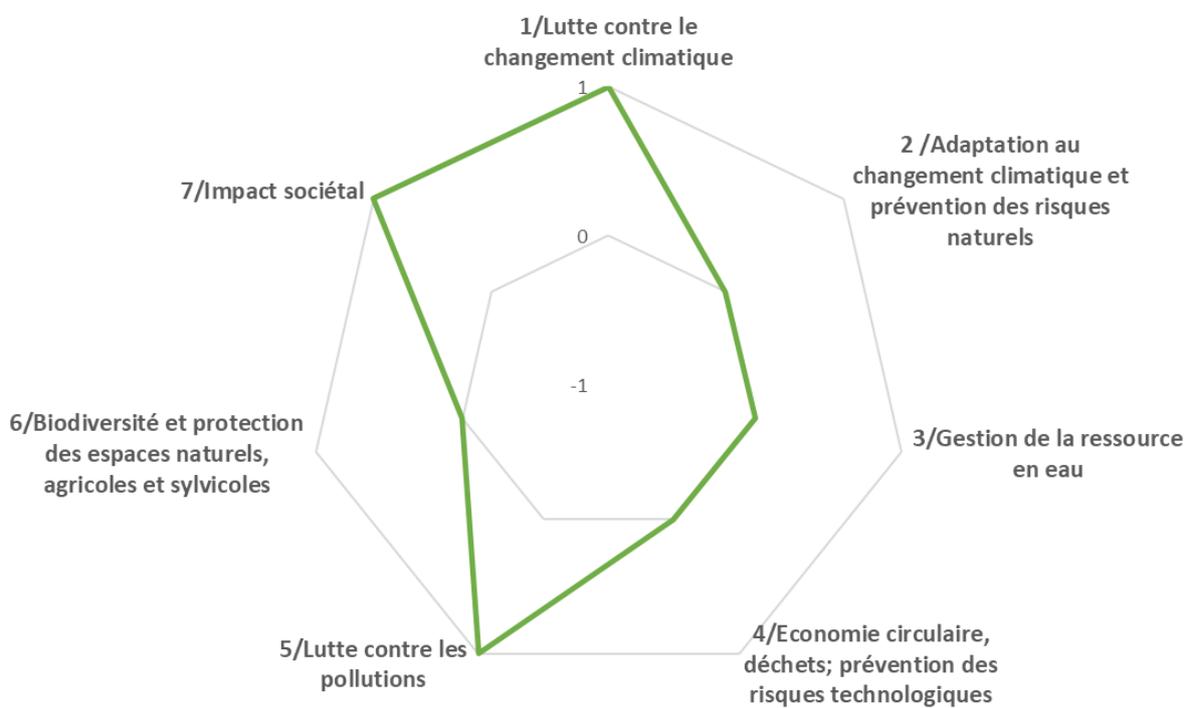


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	110 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en place d'une ligne de covoiturage</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire.</li><li>▪ L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs dont le covoiturage pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La mise en œuvre du plan de mobilité fait suite à l'étude relative à la mobilité réalisée en 2022-2023. Le plan de mobilité a été approuvé en conseil communautaire le 30 mai 2023. La fiche action numéro 6 du plan d'actions prévoit la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique.</li><li>▪ Cette ligne sera réalisée en concertation avec la Métropole de Lyon.</li><li>▪ Un prestataire sera consulté pour l'étude de faisabilité de la ligne, le déploiement des bornes et l'exploitation de la ligne.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total prévisionnel : 46 375 € HT soit 55 650 € TTC</b> Coût étude de faisabilité : 6 375 € HT soit 5 850€ TTC Estimation déploiement : 40 000€ HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Subvention envisagée 2024 :</b> → Fonds Vert « Développer le covoiturage sur son territoire » : 1 912,50 €
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Bornes de covoiturage déployées Actions de communication réalisées Fréquentation de la ligne de covoiturage

## Résultat auto-évaluation

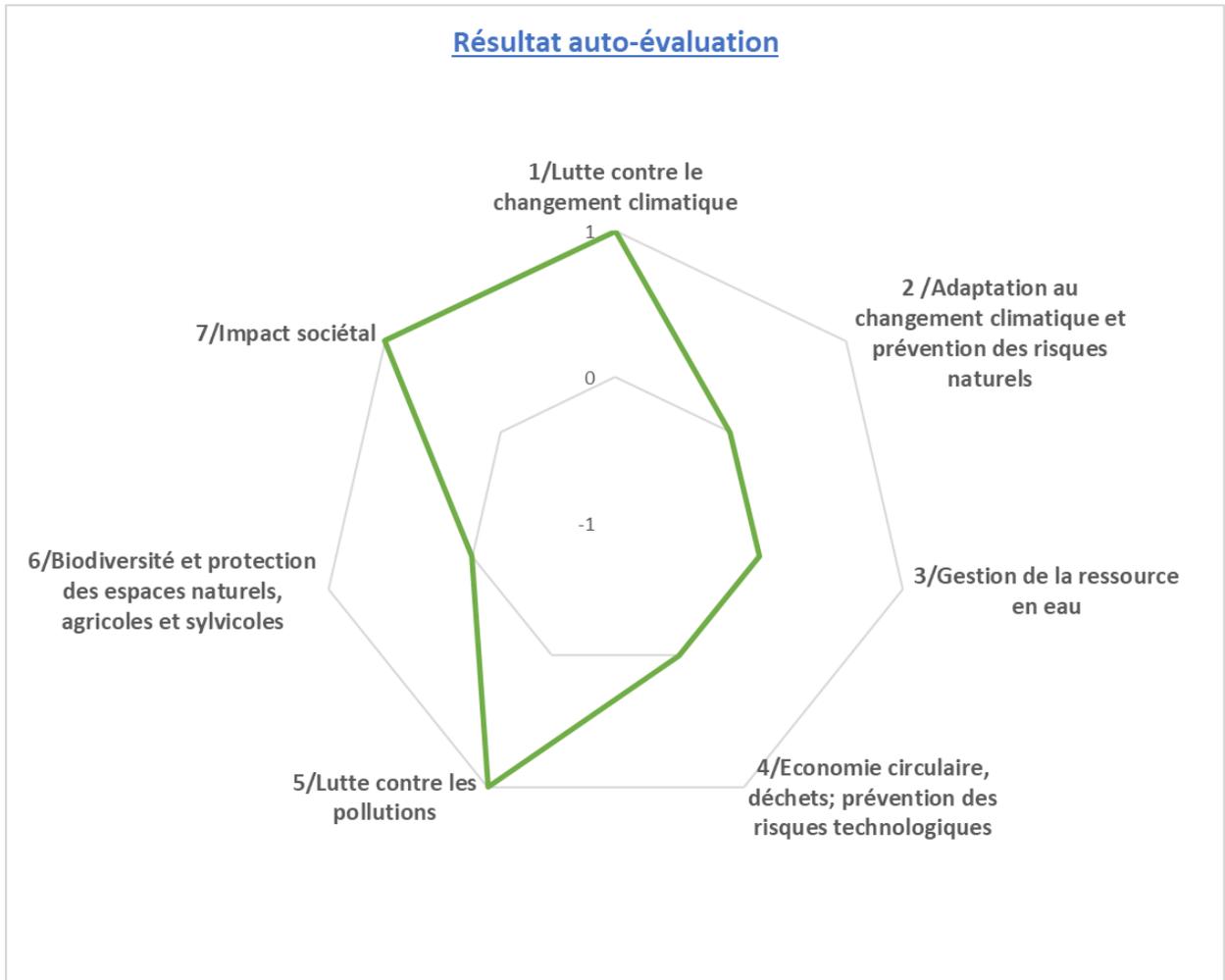


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	111- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagements mode doux à Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au parc d'activité et au collège de Thoissey</li><li>→ Relier les voies modes doux existantes au collège de Thoissey</li><li>→ Relier les voies modes doux existantes à la Véloroute 50</li></ul> <p>La mise en œuvre des itinéraires du schéma cyclable fait suite à l'étude relative à la mobilité réalisée en 2022-2023. Le schéma cyclable a été approuvé en conseil communautaire le 30 mai 2023.</p> <p><b>Description de l'action :</b></p> <p>La communauté de communes envisage la réalisation en 2024 de 2 itinéraires communautaires situés sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey (partie nord du territoire) dont les travaux ne nécessitent pas d'études approfondies. Ces deux itinéraires représentent 3,4 kilomètres.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour desservir le parc d'activité : chaucidou sur le parc d'activité, double sens cyclable rue de Challes et sur la commune de Thoissey pour desservir le collège : zone 30 rue des école et rue de l'église, voie verte rue Albert Camus</li><li>→ Travaux d'aménagements sécuritaires sur la commune de Thoissey pour relier la Voie Bleue au mode doux existant avenue de port : signalétique et délimitation de l'espace voiture / vélos et piétons par une séparation ou signalétique</li></ul> <p>Une concertation sera réalisée avec les communes pour que les aménagements soient cohérents avec l'usage des voies.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 98 400 € HT soit 118 080 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Coût estimatif aménagement Thoissey-Voie Bleue : 21 405 € HT</li><li>▪ Coût estimatif aménagement Saint-Didier-sur-Chalaronne/Thoissey reliant parc d'activité et collège : 76 995€ HT</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : à définir</b>
<b>Calendrier</b>	<b>Consultation et travaux 2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Aménagement réalisé</p> <p>Cette action s'intègre dans la continuité du schéma cyclable. L'évaluation sera réalisée à l'échelle du schéma cyclable</p>

### Résultat auto-évaluation



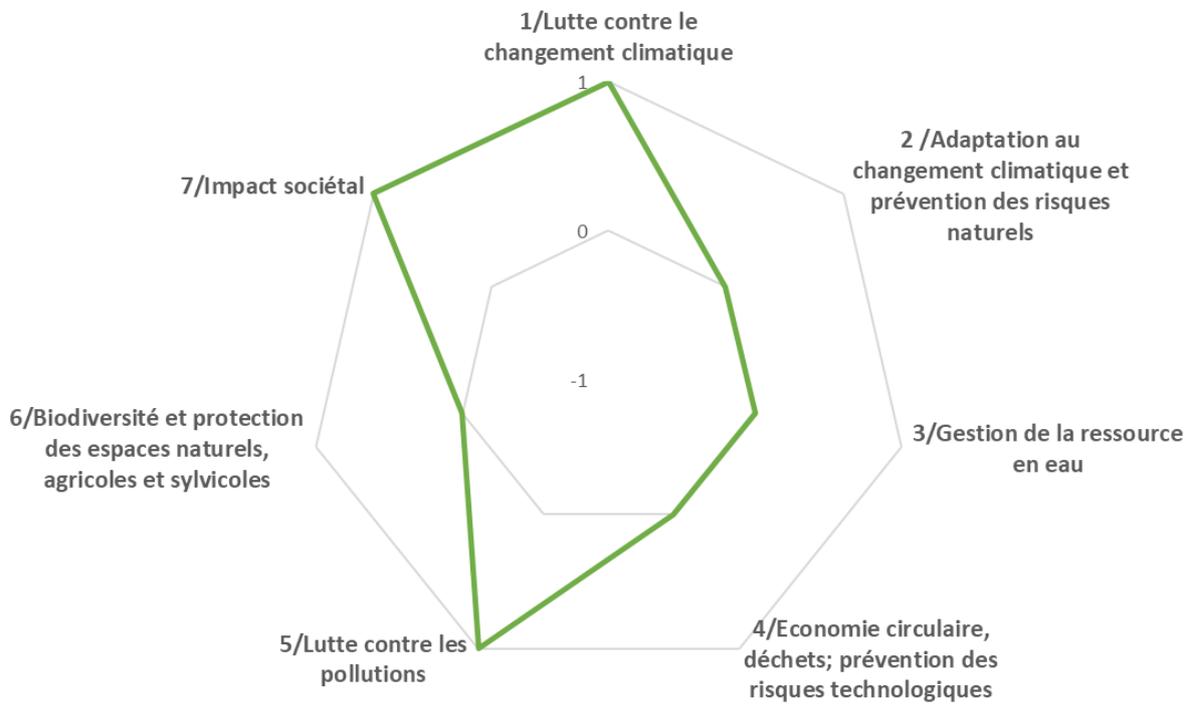
# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	112- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en œuvre du schéma cyclable/ Etudes pré-opérationnelles et maîtrise d'œuvre des premiers aménagements cyclables</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire. L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. La mise en œuvre du schéma cyclable fait suite à l'étude relative à la mobilité réalisée en 2022-2023. Le schéma cyclable a été approuvé en conseil communautaire le 30 mai 2023.</p> <p><b>Description de l'action :</b> La collectivité ambitionne de démarrer les études pré-opérationnelles pour les itinéraires structurants du schéma cyclable (hors ceux prévus en 2024) : c'est-à-dire les itinéraires reliant les communes de Montmerle-sur-Saône, Montceaux, Guéreins et Genouilleux au collège de Montceaux, aux équipements sportifs, au supermarché de Montceaux et au parc d'activité Visionis.</p> <p>Les études pré-opérationnelles concerneront donc 3 itinéraires découpés en 7 tronçons sur près de 7 kilomètres et représentant un coût d'aménagement estimé à 2 000 000€ (hors acquisitions foncières). Ces études pré-opérationnelles consisteront en la réalisation de plans topographiques, d'une étude de faisabilité et d'une étude d'avant-projet. La collectivité envisage de réaliser des études de maîtrise d'œuvre sur les itinéraires planifiés jusqu'à 2027.</p> <p>Détail des portions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Portion 1 (1,07 kilomètres) envisagée pour 2025 : Piste cyclable et/ou voie verte sur accotement sur la RD933 avenue de griffailles et avenue du Marquet à Montmerle-sur-Saône</li><li>- Portion 2 (860 mètres) envisagée pour 2026 : Piste cyclable et/ou voie verte sur accotement sur RD933 avenue du Marquet à Montmerle-sur-Saône</li><li>- Portion 3 (945 mètres) envisagée pour 2027 : ce tronçon dessert l'aire d'accueil de la Voie Bleue et traverse une zone résidentielle. L'aménagement est donc à définir en concertation avec la commune et les riverains puis par des études complémentaires pour favoriser la bonne intégration de celui-ci avec l'usage des voies par les riverains. Il se situe route de Saint-Trivier et boulevard de la République à Montmerle-sur-Saône</li><li>- Portion 4 (870 mètres) envisagée pour 2028 : voie verte de 3 mètres- D17 route de Belleville</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Portion 5 (1,424 kilomètres) envisagée pour 2029 : aménagement cyclable et piéton sur les premiers 500 mètres puis zone 30 sur la D933 route de Trévoux et route Thoissey à Guéreins.</li> <li>- Portion 6 (790 mètres) envisagée pour 2030 : Piste cyclable et/ou voie verte sur accotement sur la D933 avenue de Thiollet à Montmerle-sur-Saône</li> <li>- Portion 7 (820 mètres) envisagée pour 2030 : aménagement à définir en concertation avec la commune (bande cyclable ou mode doux) sur la D933 route de Thoissey à Genouilleux</li> </ul> <p>Ce découpage et les types d'aménagements définitifs pourront être adaptés à l'issue des études pré-opérationnelles et des travaux de maitrise d'œuvre. Des concertations avec le Département seront réalisées pour les aménagements sur les routes départementales.</p>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimé : 96 500 € HT</b></p> <p>→ Coût estimé des études pré-opérationnelles : 55 000 € HT</p> <p>→ Coût estimé des études de maitrise d'œuvre : 41 500 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subvention envisagée :</b></p> <p>La CCVSC a candidaté à l'Appel à Projets AVELO 3 « Développer le système vélo dans les territoires » (dossier déposé le 15 janvier 2024)</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2027</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Finalisation de l'étude qui donnera lieu à la réalisation des itinéraires

## Résultat auto-évaluation

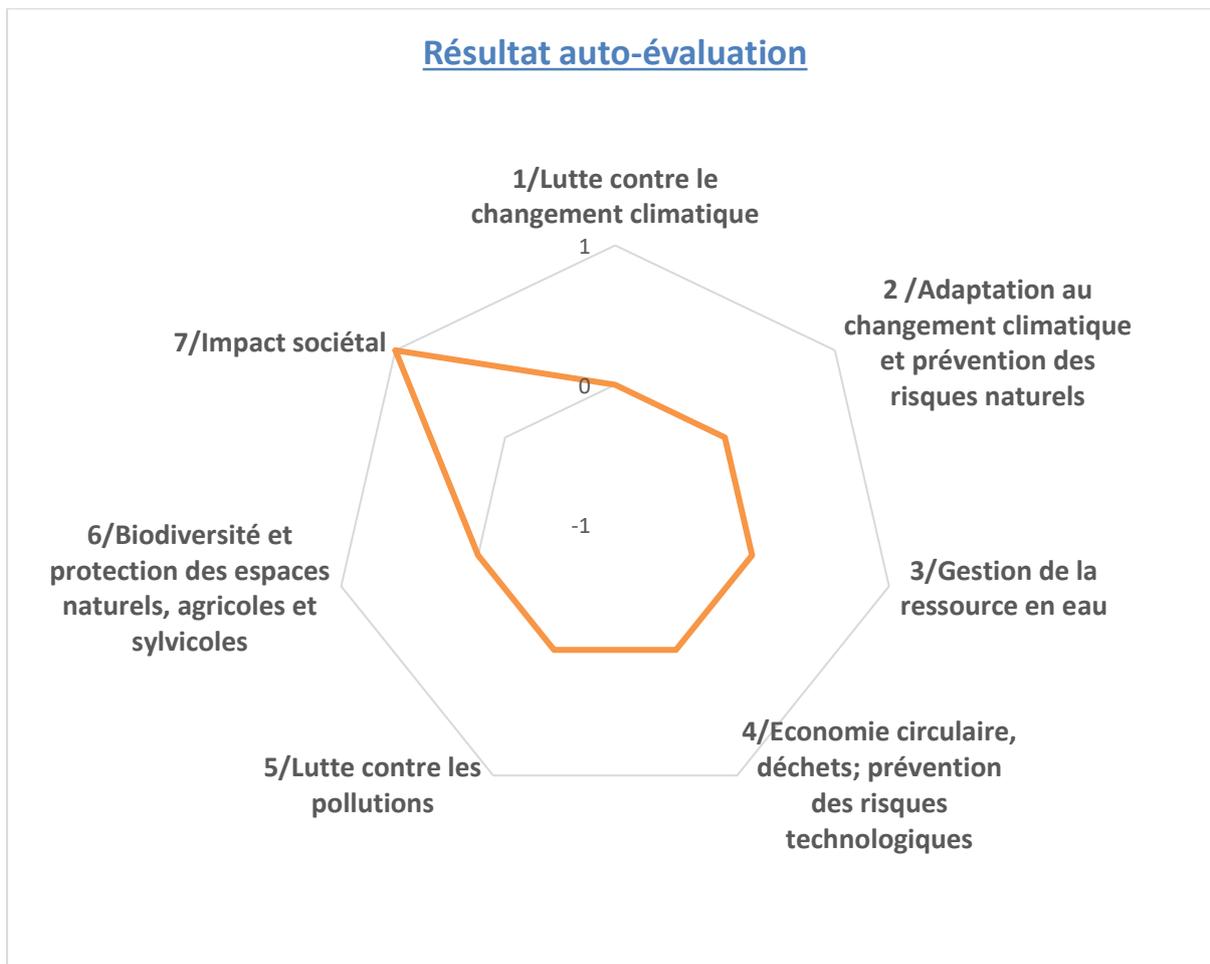


# Fiche Action Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS- renforcer la qualité de vie des habitants
<b>Action n°</b>	114 – NV 2024
<b>Maître d’ouvrage</b>	Commune de Saint Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l’action</b>	<p><b>Renforcement du pôle santé- des Huguets</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li><li>- Répondre favorablement aux demandes d'installation de professionnels de santé</li><li>- Renforcer les conditions d'accès aux soins de santé</li><li>- Lutter contre la désertification médicale</li><li>- Regroupement géographique des professionnels médicaux et paramédicaux</li><li>- Améliorer les conditions d'accessibilité et de stationnement pour les habitants comme pour les professionnels</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>La commune dispose sur son territoire d'une Maison de santé pluridisciplinaire regroupant plusieurs professionnels de santé tels que : Infirmiers, Kinésithérapeutes, médecins généralistes, nutritionniste, orthophoniste, ostéopathe, psychologie, sage-femme, etc. gérée directement par la municipalité et également du Pôle Santé des Huguets, regroupement géographique de professionnels divers : Pharmacie, Kinésithérapeutes, Dentistes, Vétérinaire, etc.</p> <p>Pour satisfaire l'ensemble des objectifs susvisés et dans un souci de répondre favorablement aux demandes d'installations régulières des professionnels de santé, la municipalité souhaite regrouper l'ensemble des offres de santé actuelles au droit d'un même secteur géographique, parcelles cadastrées section ZW n° 89 et 207 classées en zone UP du PLU en vigueur vouée aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif.</p> <p>Ce projet permettra outre les objectifs précédents, de permettre une accessibilité et un stationnement facilité à la fois pour les praticiens comme pour les patients, devenu aujourd'hui exigü sur les emplacements actuels.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, les élus auront une attention très particulière tant sur la conception d'un bâtiment à haute valeur environnementale que sur les services proposés à la population.</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, ARS
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>995 000 € HT soit 1 194 000 € TTC</b> dont étude faisabilité : 9 840,00 € HT soit 11 808,00 € TTC
<b>Plan de financement</b>	A venir
<b>Calendrier</b>	2024 : étude de faisabilité

	2025 : étude AVP/ concours-consultation (MAO) 2026 – 2028 : travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête

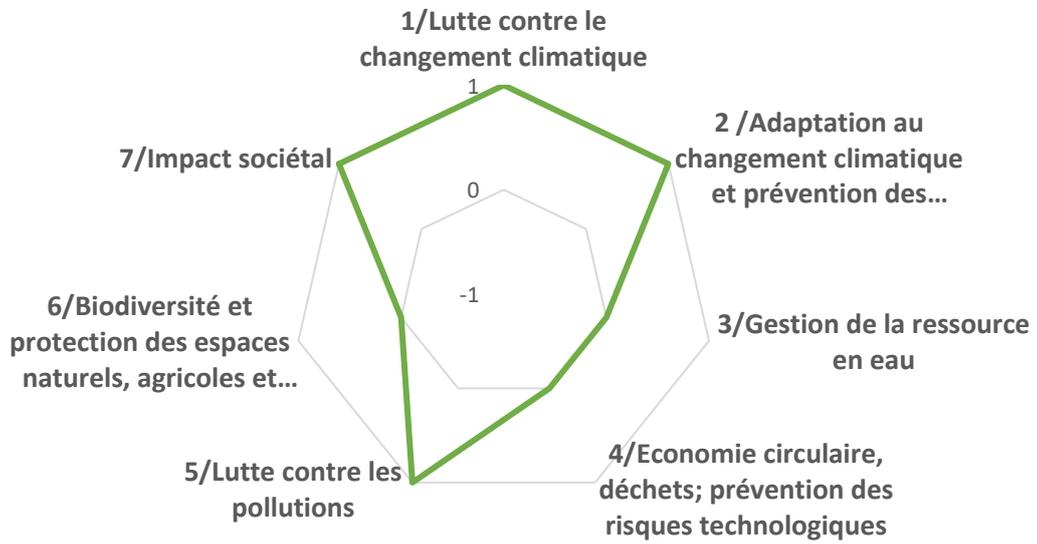


# Fiche Action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	115- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Extension du siège de la Communauté de communes</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire face au développement de la communauté de Communes (accroissement des effectifs)</li><li>▪ Volonté d'utiliser des matériaux et méthodes de construction visant à limiter les consommations d'énergie</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Création d'une extension de 120m2 environ, qui proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une salle de réunion</li><li>▪ Une salle de restauration</li><li>▪ 5 nouveaux bureaux</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 500 000 € HT soit 600 000 € TTC</b></p> <p>→ 400 000 € HT – travaux</p> <p>→ 100 000 € - Etudes, MOE, AMO</p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Non défini à ce stade</b>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2024</b> : mission AMO, études et consultation MOE</p> <p><b>2025</b> : début des travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

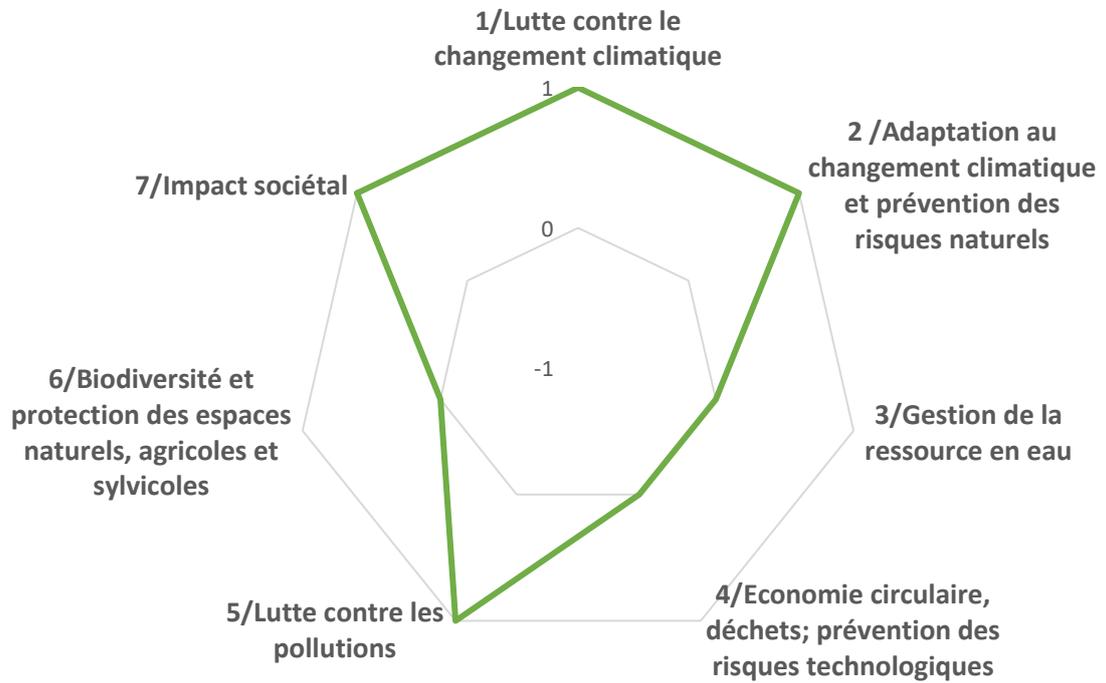


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	116- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation d'une Gestion technique centralisée (GTC) sur les systèmes de chauffage du siège de la CCVSC</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conformité au décret BACS</li><li>▪ Réduction des consommations d'énergie</li></ul> <b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en place d'équipements de pilotage à distance</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat (DETR/ CEE...), ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 30 000 € HT soit 36 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	Non défini à ce stade
<b>Calendrier</b>	<b>Courant 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

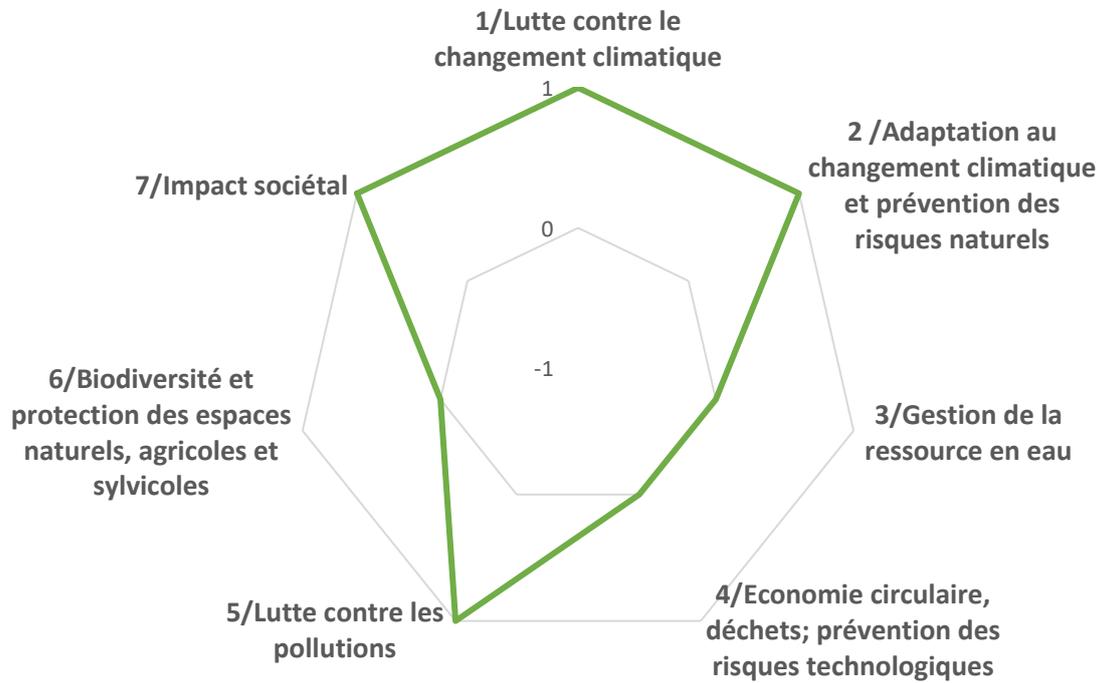


## Fiche Action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	117 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<b>Isolation des vestiaires du gymnase à Thoissey</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire les consommations énergétiques</li><li>- Lutter contre le réchauffement climatique</li><li>- Améliorer le confort des utilisateurs</li></ul> <b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Isoler par l'extérieur les vestiaires et changements des menuiseries</li><li>- Mise en place d'une VMC simple flux</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 50 000 € HT soit 60 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Non défini à ce stade</b>
<b>Calendrier</b>	Courant 2024 : travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

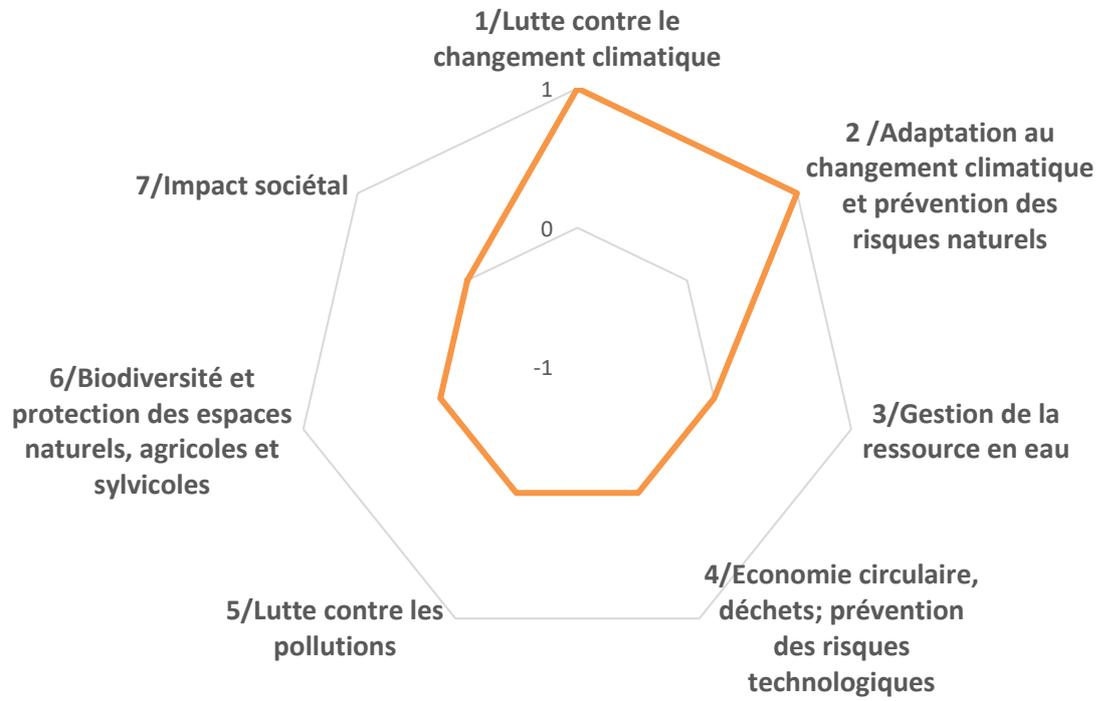


# Fiche Action Mogneneins

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	118 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<b>Programme de changement luminaires bâtiments communaux</b>  <b>Objectifs :</b> → Mise en place d'un éclairage public plus économe pour permettre des économies d'énergie.  <b>Description du projet :</b> Changement des luminaires de la Mairie et de la salle des fêtes de la commune.
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimé : 5 488,18 € HT</b> → Coût estimatif salle des fêtes : 4 200 € HT → Coût estimatif mairie : 1 288,70 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées 2024 :</b> <b>DETR : 1 097,77 €</b> <b>Fonds vert : 3 293,31 €</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : remplacement des éclairages sur les 2 sites
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

## Résultat auto-évaluation

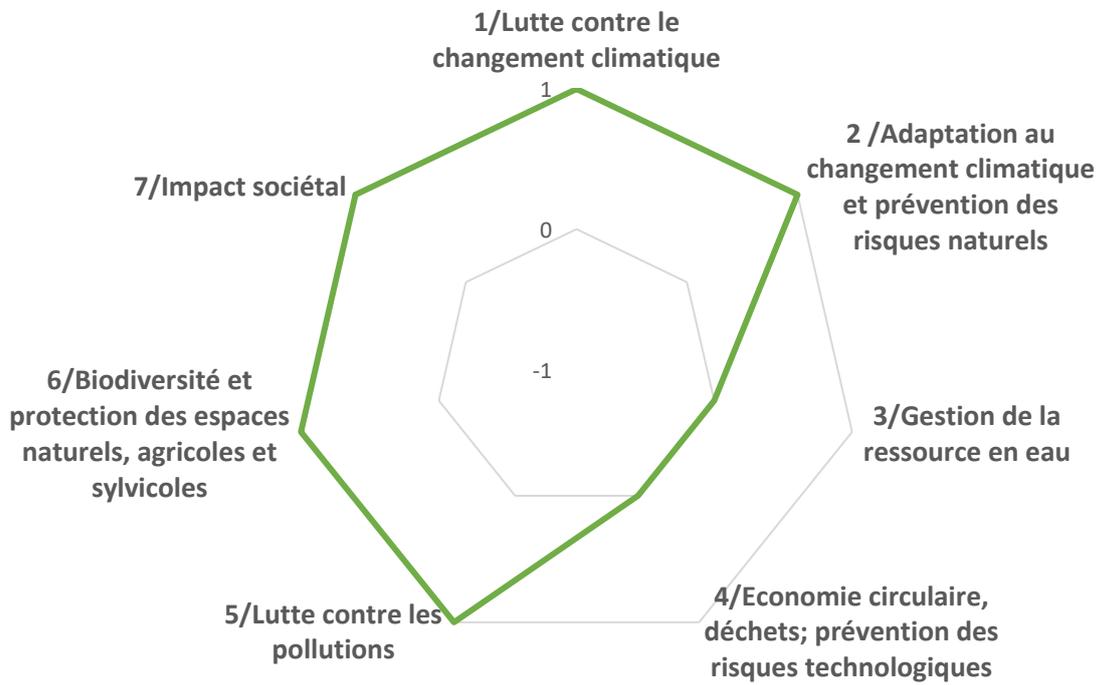


## Fiche Action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>projet n°</b>	119 – NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<b>Rénovation de l'arboretum de Thoissey</b>  <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Observer des espèces de différentes essences connues ou peu connues</li><li>▪ Faire face au changement climatique</li></ul> <b>Description de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Inventaire des essences, repérage des arbres remarquables, création de la signalétique, édition d'un livret.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Nymphéa, concepteur paysager
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimé : 18 000 € HT soit 21 600 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	En construction. Pour l'instant fonds propres de la commune
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Résultat auto-évaluation

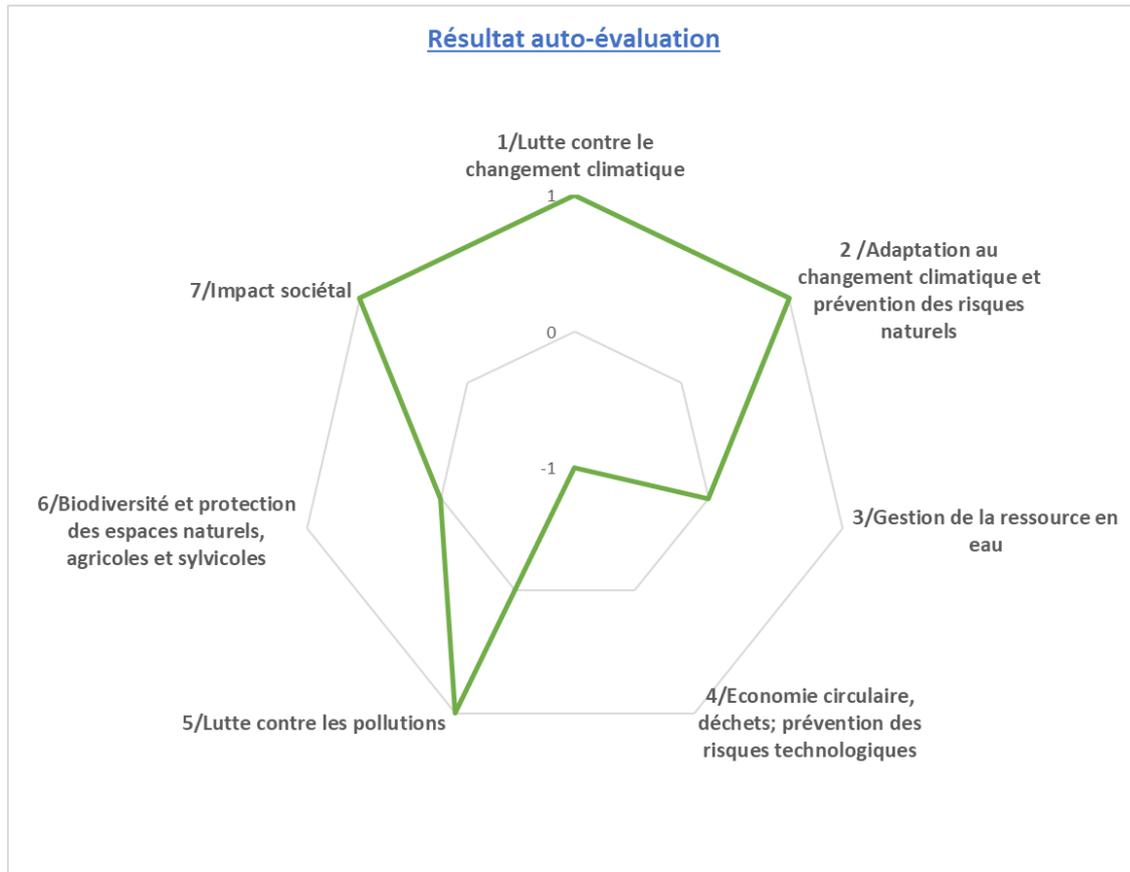


## Fiche Action Mogneneins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	120- NV 2024
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<b>Gestion écoulement eaux pluviales du parking du Cheval Blanc</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Eviter les débordements lors de pluies intenses  <b>Description de l'action :</b> Mise en place d'une cuve enterrée de 3 m <sup>3</sup>
<b>Partenaires</b>	CCVSC, Agence de l'Eau RMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 18782 ,50 € HT</b> Détails des coûts : à venir
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> → Fonds de concours CCVSC → Agence de l'eau
<b>Calendrier</b>	Courant 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Observation du circuit d'écoulement des eaux pluviales

## Résultat auto-évaluation



**Annexe 2 à la Convention financière annuelle - maquette financière 2024- CRTE CCVSC**

actions thématiques	actions / projets	N° Action	période de mise en œuvre	Actions poursuivies ou nouvelles	Maitrise d'ouvrage	Montant initial HT	Financements attribués	Subventions attribuées et notifiées en 2022 - 2023 - 2024				Dont autres financeurs (opérateurs de l'Etat, plan de relance, CPER, fonds de concours, fonds européens) attribués	Financements attendus	Dont Demande DETR/DSIL sollicitée en 2024	Dont Demande Fonds Vert sollicitée en 2024	Prévisionnel 2024			Participation SIEA	Part MAO Maitrise d'ouvrage € HT	
								Dont DETR/DSIL attribuée	Dont Fonds Vert attribué	Dont Département de l'Ain attribué	Dont Région AURA attribué					Dont Département sollicité 2024	Dont Région sollicité 2024	Dont autres financeurs sollicités 2024			
Mobilité alternative	Véloroute	1	2021-2024	finalisation en 2024	CCVSC	2 055 898,00	1 735 384,00	210 593,00	0,00	532 170,00	546 312,00	446 309,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 514,00
	Mode doux	7	2023-2024	finalisation en 2024	Guéreins	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Mode doux	8	2023-2026	poursuivie en 2024	Messimy-sur-Saône	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
	Commune cyclable et modes alternatifs	9	2023-2026	poursuivie en 2024	Montmerle-sur-Saône	530 400,00	73 120,00	13 680,00	0,00	0,00	25 240,00	34 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 280,00
	Création déplacement piétonnier	10	2024-2025	poursuivie en 2024	Genouilleux	528 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 333,00
	Aménagement centre bourg	11	2024-2025	poursuivie en 2024	Illiat	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
	Modes doux et aménagement Rue de l'industrie - Vision 5 Montmerle	89	2022-2024	réalisation en 2024	CCVSC	378 236,55	120 840,00	105 000,00	0,00	15 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 396,55
	Aménagement et modes doux - route de Valeins	108	2024-2025	démarrage et mise en œuvre 2024	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394 000,00	197 000,00	0,00	197 000,00	0,00	0,00	0,00	206 000,00
	Mise en œuvre du plan mobilité	110	2024-2026	nouvelle action	CCVSC	46 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 912,50	0,00	1 912,50	0,00	0,00	0,00	0,00	44 462,50
	Aménagement doux	111	2024-2025	nouvelle action	CCVSC	98 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 400,00
	Études pré opérationnelles aménagements cyclables	112	2024-2027	nouvelle action	CCVSC	96 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 500,00
	Moindre consommation énergétique	Eclairage	15	2022-2024	finalisation en 2024	CCVSC	82 603,00	36 442,00	25 363,00	0,00	11 079,00	0,00	0,00	5 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00	0,00	41 011,00
Eclairage		17	2023-2024	finalisation en 2024	Messimy-sur-Saône et SIEA	109 250,00	20 543,00	0,00	20 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 550,00	23 157,00	
Passage en LED éclairage public		19	2021-2024	finalisation en 2024	Montceaux et SIEA	72 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 950,88	38 382,12	
Eclairage - passage en LED équipements sportifs et bâtiments		88	2022-2025	poursuivie en 2024	CCVSC	96 821,42	31 800,00	20 492,00	0,00	6 308,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 021,42	
Eclairage - passage en LED éclairage public		90	2022-2026	poursuivie en 2024	Saint-Didier-sur-Chalaronne/SIEA	165 905,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	93 120,00	69 840,00	0,00	23 280,00	0,00	0,00	17 813,70	44 971,30
Aménagement cœur de village		92	2024-2026	démarrage 2024	Francheleins / SIEA	857 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 740,00	439 760,00
Aménagement parking espace loisirs et aménagement sécuritaire chemin Betheneins		93	2022-2024	finalisation en 2024	Montceaux	77 958,00	34 400,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 558,00	29 000,00
Passage en LED éclairage public		99	2024	démarrage et mise en œuvre 2024	Chaleins/SIEA	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Passage en LED éclairage public		103	2023-2026	poursuivie en 2024	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne/SIEA	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 448,00	35 552,00
Installation GTC sur système de chauffage		116	2024	nouvelle action	CCVSC	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
Programme changement lumineux bâtiments communaux	118	2024	nouvelle action	Mogneneins	5 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 391,08	1 097,77	3 293,31	0,00	0,00	0,00	0,00	1 096,92	
Energie des bâtiments et CPE	Action pour efficacité énergétique bâtiments communaux et communaux	24	2022-2024	finalisation 2024	CCVSC / SIEA	36 108,00	17 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 067,00	
	Bâtiment, isolation	28	2022-2025	poursuivie en 2024	Guéreins	776 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 624,00	200 000,00	0,00	111 624,00	118 000,00	0,00	0,00	346 376,00	
	Reconstruction Ecole	29-48	2022-2024	poursuivie en 2024	Montmerle-sur-Saône	2 862 701,00	519 715,00	256 489,00	0,00	150 000,00	104 000,00	9 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 342 986,00	
	Batiment, isolation, extension restaurant scolaire	30-63	2022-2024	poursuivie en 2024	Messimy-sur-Saône	964 349,00	358 177,00	0,00	53 080,00	155 097,00	150 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 172,00
	Remplacement du système de chauffage et pde production d'eau chaude Mairie et école	31	2024	démarrage et mise en œuvre 2024	Genouilleux	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Isolation bâtiments HLM	32	2022-2025	poursuivie en 2024	Thoissey	306 302,00	54 332,00	35 338,00	0,00	18 994,00	0,00	0,00	17 839,00	17 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 131,00
	Rénpvation énergétique des bâtiments communaux	33	2022-2024	finalisation en 2024	Illiat	117 607,00	61 516,00	25 316,00	0,00	18 000,00	0,00	18 200,00	29 500,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	15 000,00	0,00	26 591,00	
	Mise en place d'un CPE	34	2022-2026	poursuivie en 2024	CCVSC	465 460,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 460,48
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	100	2024	démarrage et mise en œuvre 2024	Illiat/ SIEA	50 000,00	26 500,00	15 000,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	22 500,00	12 500,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
	Batiment, rénovation énergétique	105	2023-2024	finalisation en 2024	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	50 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 080,00	
	Extension du siège CCVSC	115	2024-2025	nouvelle action	CCVSC	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Isolation des vestiaires du gymnase à Thoissey	117	2024	nouvelle action	CCVSC	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	
Production d'énergie renouvelable	Photovoltaïque	36	2021-2026	poursuivie en 2024	CCVSC / SEM LEA	26 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 852,00	
	Maîtrise des consommations d'énergie et production d'énergie	39	2022-2026	poursuivie en 2024	Montmerle-sur-Saône	566 869,00	51 416,00	2 653,00	9 900,00	38 863,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 657,00	456 796,00	
	Installation de panneaux photovoltaïques école et mairie	42	2024-2025	démarrage en 2024	Montceaux	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	
	Étude de potentiel - méthanisation agricole	86	2022-2024	finalisation en 2024	CCVSC	43 195,00	11 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 133,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 062,00	

actions thématiques	actions / projets	N° Action	période de mise en œuvre	Actions poursuivies ou nouvelles	Maitrise d'ouvrage	Montant initial HT	Financements attribués	Subventions attribuées et notifiées en 2022 - 2023 - 2024				Dont autres financeurs (opérateurs de l'Etat, plan de relance, CPER, fonds de concours, fonds européens) attribués	Financements attendus	Prévisionnel 2024					Part MAO Maitrise d'ouvrage € HT	
								Dont DETR/DSIL attribuée	Dont Fonds Vert attribué	Dont Département de l'Ain attribué	Dont Région AURA attribué			Dont Demande DETR/DSIL sollicitée en 2024	Dont Demande Fonds Vert sollicitée en 2024	Dont Département sollicité 2024	Dont Région sollicité 2024	Dont autres financeurs sollicités 2024		Participation SIEA
Captation de carbone	Plantation de haies	46	2023-2025	poursuivie en 2024	Messimy-sur-Saône	12 409,00	10 786,00	0,00	0,00	6 492,00	0,00	4 294,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 623,00
	Plantation de haies	47	2021-2026	poursuivie en 2024	Saint-Didier-sur-Chalaronne	98 981,90	1 597,00	0,00	0,00	1 597,00	0,00	0,00	79 184,00	0,00	0,00	79 184,00	0,00	0,00	0,00	18 200,90
	Végétalisation centre bourg	98	2024-2025	modifiée et poursuivie en 2024	Chaleins	695 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 000,00
	Rénovation de l'arboretum	119	2024	nouvelle action	Thoissey	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
Protection des espaces sensibles et	Préservation du site des Minimes	50	2021-2025	poursuivie en 2024	Montmerle-sur-Saône	267 500,00	85 472,00	32 600,00	0,00	43 800,00	0,00	9 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 028,00
Cycle de l'eau	Aménagements gestion des Eaux Pluviales Parc Actival	52	2021-2028	poursuivie en 2024	CCVSC	1 681 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 681 000,00
	Création de réseau d'eaux pluviales	53	2022-2024	finalisation en 2024	Messimy-sur-Saône	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
	Création de réseau d'eaux pluviales	54	2021-2026	poursuivie en 2024	Montmerle-sur-Saône	714 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699 000,00
	Mise en valeur des Echudes	55	2022-2027	poursuivie en 2024	Thoissey	613 174,00	48 820,00	19 825,00	0,00	28 995,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	509 354,00
	Travaux assainissement	57	2022-2026	poursuivie en 2024	CCVSC	2 096 000,00	61 250,00	0,00	0,00	61 250,00	0,00	0,00	375 900,00	0,00	0,00	168 600,00	0,00	207 300,00	0,00	1 658 850,00
	Travaux assainissement	58	2022-2026	poursuivie en 2024	CCVSC	4 920 236,00	560 361,00	0,00	0,00	328 700,00	0,00	231 661,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	4 309 875,00
	Gestion des eaux pluviales	120	2024	nouvelle action	Mogneneins	18 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,00
Renforcer les dynamiques au cœur des villes	Extension mairie avec création salles associatives et médiathèque	62	2023-2024	finalisation en 2024	Francheleins	556 204,00	246 205,00	130 160,00	0,00	60 045,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 999,00
	Création d'une nouvelle bibliothèque et salle d'association	102	2023-2024	finalisation en 2024	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	208 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 333,00
	Création d'une nouvelle garderie	104	2024-2025	démarrage 2024	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	945 583,00	501 492,00	0,00	224 905,00	117 587,00	159 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	344 091,00
Renforcer la qualité de vie des habitants	Réaménagement du centre village	74	2022-2026	poursuivie en 2024	Messimy-sur-Saône	882 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	882 000,00
	Aménagement urbain , ludique et intergénérationnel	76	2024-2026	démarrage 2024	Garnerans	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	Réfection salle des fêtes	25	2024	démarrage et mise en œuvre 2024	Garnerans	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
	Aménagement des terrasses et accès handicapé - salle des associations	101	2024	démarrage et mise en œuvre 2024	Illiat	44 850,00	24 500,00	11 200,00	0,00	10 300,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 350,00
	Réaménagement de l'école publique	107	2024-2027	démarrage en 2024	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	400 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	300 000,00
	Renforcement du pôle santé Les Huguets	114	2024-2028	nouvelle action	Saint-Didier-sur-Chalaronne	995 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	995 000,00
	Ouverture d'un nouvel espace vert public	79	2024-2025	démarrage 2024	Saint-Didier-sur-Chalaronne	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
Développement de parcs d'activité	Acquisition de foncier pour Visionis 7+ AMO étude environnementales	80	2022-2026	poursuivie en 2024	CCVSC	2 220 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220 830,00
	Extension Visionis Montmerle	81	2022-2024	finalisation en 2024	CCVSC	350 659,00	72 054,00	27 054,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 605,00
	Requalification trottoirs - Parc activité Guéreins/Chaleins	87	2022-2025	poursuivie en 2024	CCVSC	142 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 632,00
	Aménagement Actival Saint Didier 1	82	2022-2024	finalisation en 2024	CCVSC	994 372,60	136 274,00	42 684,00	0,00	93 590,00	0,00	0,00	81 500,00	0,00	0,00	0,00	81 500,00	0,00	0,00	776 598,60
Renforcement du commerce de proximité	Projet alimentaire inter-territorial	83	2022-2024	finalisation en 2024	CCVSC / CCDSV	17 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 760,00
	Acquisition et travaux pour deux locaux commerciaux	84	2022-2024	finalisation en 2024	Saint-Didier-sur-Chalaronne	374 048,00	87 299,00	52 950,00	0,00	34 349,00	0,00	0,00	135 520,00	67 760,00	0,00	0,00	67 760,00	0,00	0,00	151 229,00
	Partage fruits et légumes	85	2021-2026	poursuivie en 2024	Garnerans	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
		67			TOTAL	33 462 878,95	5 013 469,00	1 045 797,00	308 428,00	1 799 556,00	1 040 552,00	819 136,00	2 818 141	1 193 037	5 206	654 188	472 260	493 450	699 718	24 912 770